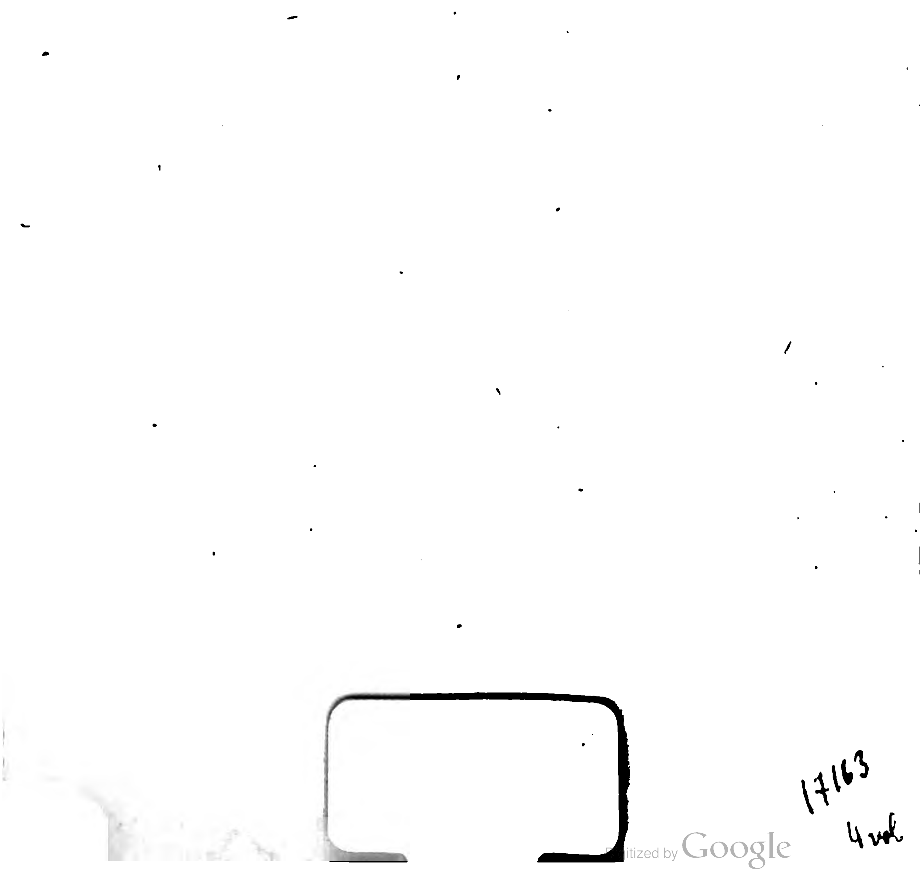




LE NAIN JAUNE

RÉFUGIÉ.

La collection complète du Nain Jaune qui se compose de 4 gros volumes, ornés de carricatures et d'un petit volume supplémentaire, sous le titre de Fantaisies, contenant, outre une brochure saisie à Paris sous ce titre, la Table des deux premiers volumes du Nain Jaune et la clef des anagrammes employés dans cette partie, se vend ensemble ou séparément, savoir : la totalité 63 fr. — Les deux volumes de Paris 30 fr. — Les deux volumes de Bruxelles 30 fr. — Les Fantaisies 3 fr.

LE NAIN JAUNE

RÉFUGIÉ,

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ANTI-ÉTEIGNOIRS.

Le petit bonhomme vit encore.

DEUXIÈME ÉDITION.—QUATRIÈME VOLUME.

BRUXELLES,

JUIN—DÉCEMBRE, 1816.

LE
NAIN JAUNE
RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

SOMMAIRE.

Avis sur avis. — Aux grands maux les grands remèdes. — Eux et nous. — Première partie d'une histoire dont la dernière sera incessamment annoncée dans les journaux. — Habits! vieux galons! — R. S. V. P.

Notre *avis* touchant le IVe. volume du Nain Jaune, est une énigme pour quelques personnes. Ce n'est pas la crainte, mais l'espérance qui l'a dicté. Il ne s'agissait pas du gouvernement belge, mais du gouvernement français. On doit avoir trop bonne opinion de l'un pour craindre, et trop mauvaise de l'autre pour ne pas espérer.

TABLETTES HISTORIQUES.

Un coin du rideau qui cachait aux étrangers la véritable situation de la France, vient d'être levé. Il ne s'agit plus de prédire, il ne faut qu'expliquer. L'avenir ne peut plus être que la consommation du présent; et s'il est encore difficile de prévoir les résultats *extrêmes* de la commotion, il ne l'est pas d'en reconnaître la cause et d'en indiquer le remède.

Les puissances forcées, pour leur propre conservation, d'intervenir dans les affaires de la France, et d'y étouffer l'ambition effrénée d'un seul homme, soutenue par l'humeur belliqueuse d'un grand peuple, ont cependant voulu que ce peuple restât maître de se donner au gouvernement compatible avec le système politique de l'Europe et conforme au vœu national. La victoire a deux

fois couronné les prémisses de cette grande entreprise : l'intrigue en a deux fois altéré les conséquences.

En 1814, une cotterie ambitieuse disposa de la couronne et trompa les desseins généreux d'un prince magnanime : elle se trompa elle-même. Il n'y a plus aujourd'hui aucun doute sur cette double déception : l'un des suppôts de cette machination funeste (1), en a fait une confession solemnelle. On présenta à l'empereur Alexandre quelques démonstrations rares comme l'élan spontané de la volonté publique ; et l'on réussit à détruire les dispositions contraires que sa sagacité et l'étude des temps modernes avaient fait naître en lui. Du reste ce n'était pas précisément la maison de Bourbon qu'on voulait rétablir, mais une famille qui, étonnée de retrouver un trône perdu, depuis 25 ans, se contenterait des hochets de la puissance, et livrerait aux *restaurateurs* l'entier exercice de l'autorité. Ce n'était pas Louis XVIII que l'on rappelait, mais un monarque affaibli par l'âge et le malheur, qu'on se flattait de concentrer dans son palais et ses habitudes domestiques. Ce n'était pas un roi, mais un premier ministre qu'on voulait.

Ridicule espoir qui prouve bien la vanité des réputations et que la politique a toujours des piéges cachés où les plus habiles se laissent prendre !

Il fut bientôt facile de reconnaître que la nation avait été immolée à ces calculs de l'ambition personnelle, et que le nouveau roi incapable de se plier aux institutions, aux idées et aux habitudes formées pendant son absence, se consumait en vains efforts pour rallier tout dans le cercle étroit de ses propres idées. Il fut facile de voir que l'influence du premier ministre ne tenait plus qu'au besoin *momentané* qu'on aurait de lui. Ce n'était plus qu'un *truchement* dont Louis XVIII, étranger à la langue diplomatique de l'Europe, avait encore besoin de se servir.

(1) M. de Pradt. — Récit des événemens du 31 mars.

Aussi des symptômes allarmans se manifestèrent-ils aussitôt. La nation, jalouse de ses droits, observa d'un œil inquiet la marche *lentement* rétrograde de la cour, et par des murmures fréquens, annonça une disposition ferme à ne pas se laisser ramener, même par degrés, à cette monarchie qui, selon l'expression ingénieuse de Chamfort, n'était autrefois *tempérée que par des chansons*.

Il ne fallait qu'une occasion pour secouer le joug avant même qu'il ne fût tout-à-fait imposé; les évènemens du mois de mars la procurèrent. Malheureusement pour la France, ce moyen de délivrance, était précisément le seul qui dût, en même temps, allarmer l'Europe et reproduire les causes de la guerre extérieure. Louis XVIII expulsé se retrouva au milieu du conseil des rois et, par le seul fait de la présence de Napoléon, sa querelle devint la leur. Ils avaient affaire à un ennemi commun : c'était là un motif de rapprochement, et pourtant les alliés sentirent bien que l'on ne pouvait avouer la protection accordée aux Bourbons, sans courir le danger de reconcilier Napoléon avec toute la France. Ils évitèrent prudemment de se dire les auxiliaires du roi détrôné; ils renouvellèrent la promesse de ne point exercer d'influence sur les suffrages du peuple. Confiante dans leur parole, la nation ne fit rien pour réparer les désastres de l'armée, et pendant la vacance du trône, on délibérait sur l'organisation de la monarchie.

Louis XVIII parut pour la seconde fois dans la capitale..... il ressaisit le sceptre abandonné. L'aveu *tacite* que les alliés donnèrent à son retour, fit croire au peuple qu'il était le résultat d'une transaction jusqu'alors dissimulée. Cependant l'accord de deux ministres avait tout fait; et lorsqu'on connut l'organisation du ministère, tout fut expliqué. La difficulté et le danger qu'il y aurait eu, peut-être, à consulter la nation, contribuèrent à amener ce dénouement, et cette grande lutte, comme celle d'Albe et de Rome, se ter-

mina par un petit nombre d'hommes des deux partis, qui se partagèrent les dignités, pour se les voir bientôt ravir par un acte qui tient à la fois de la justice et de l'ingratitude.

Mais si les espérances des Français furent trahies en cette occasion, le but de la coalition ne fut pas mieux atteint. Napoléon, exclu de l'Europe et réduit à l'impuissance d'agir, n'était que la moindre des combinaisons des alliés. Eteindre le foyer des troubles civils, limiter cet esprit de controverse politique que le mécontentement alimentait en France; faire cesser l'exemple dangereux des émeutes, des révolutions; donner à la France un système constant de politique extérieure qui ne peut se trouver que sous une organisation durable: voilà ce qu'exigeait l'intérêt de l'Europe; voilà le premier, le plus pressant besoin de l'humanité.

Or rien de tout cela était-il possible avec un gouvernement également repoussé par le mal qu'il avait fait, et par celui qu'il avait reçu; sous un gouvernement dont la seule présence rappelle des injures souffertes, des humiliations et des pertes immenses; un gouvernement que le malheur aigrit et ne corrige pas; sous des princes qui, long-temps oubliés de l'Europe entière, paraissaient être, comme les Stuart, irrévocablement descendus dans la condition privée?

Encore s'ils avaient pu triompher d'eux-mêmes, réparer leurs fautes passées et se dire, qu'après avoir reconquis la France, par les armes de la coalition, ils devaient conquérir le cœur des Français, par la modération, l'impartialité et une juste répartition des faveurs et des emplois; s'ils avaient eu la facile prudence de placer leur trône à l'abri des institutions, l'ordre aurait pu s'établir et se consolider. C'était la pensée des ministres qui, liés par de grands *sacrifices* au nouvel état de choses et éminemment versés dans la marche des révolutions, devaient inspirer une double confiance. C'était le vœu des puissances qui, après la conclusion de la paix, publièrent cette note mémorable

où, par un bienfait supérieur au don de la couronne, elles enseignaient à Louis XVIII les moyens de régner.

Mais c'est le propre des hommes ensevelis dans les préjugés de l'orgueil et dans les vieilles habitudes, de ne donner aucun accès aux plus utiles inspirations. Les leçons de la sagesse et de l'adversité glissent sur eux sans les effleurer.

Les ministres furent forcés d'abandonner les rênes, et léguèrent, à leurs successeurs, un exemple inutile et de *sinistres* prédictions.

Les puissances virent leurs conseils méconnus, et prirent une attitude d'observation, que leur commandait la prévision de nouvelles calamités.

Cependant le gouvernement livré à lui-même, c'est-à-dire, à tous les excès qu'engendre la peur, fut bientôt entraîné hors de toutes limites. En paix avec l'Europe, il ne s'occupa plus que de faire la guerre à ses sujets. Chaque jour vit se reproduire et s'augmenter le système perpétuel d'une violence infatigable et d'une sourde compression qui n'était interrompue que par des supplices. Louis XI, au château du Plessis, ne fut pas plus ombrageux, plus timide et plus féroce. Tout prit la teinte sombre de ce régime qui n'était qu'un tissu de délations, d'arbitraire et de cruauté. Les chaînes accablaient ceux qu'on n'osait pas livrer au glaive, La *clémence* elle-même devint hideuse, parce que tout l'effet de la *grace* se réduisit à encombrer les prisons.

Il était impossible que les esprits, déjà si mal disposés, ne fussent point dès-lors portés au plus haut degré de fermentation. De là les rumeurs souterraines, les présages menaçans, et ces nouvelles dont le besoin de consolation dissimule l'absurdité; de là ces efforts que la pensée ingénieuse fait pour briser ses liens; de là cette attitude suppliante de la France à l'égard des souverains considérés par elle comme les auteurs *involontaires* du mal qui l'opprime; de là enfin, ces révoltes partielles, fruit du désespoir et du mépris d'une

vie dévouée à la misère et à l'ignominie; de là ces mouvemens que les journaux expliquent si mal, et que les hommes judicieux entendent si bien.

Vainement on cherche à les présenter comme le résultat d'une *conspiration*. S'il en était ainsi, ils seraient bien moins redoutables. On déjoue une conspiration, on l'éteint dans le sang des conspirateurs; mais, à moins de réaliser le vœu de *Caligula*, on n'arrête pas l'explosion de la colère publique; quand tout est combustible, l'incendie dévore tout. Les oppresseurs et les opprimés sont enveloppés dans une ruine commune, la guerre civile se montre avec l'appareil des représailles, et après les convulsions les plus déplorables, la victoire vient absoudre l'insurrection.

Vainement on s'autorise de l'exemple de la convention nationale et de Napoléon, pour espérer qu'on parviendra à soumettre au frein, l'indomptable majorité d'une nation à laquelle vingt-cinq ans de discorde ont revélé le secret de ses forces. Il n'y a pas la moindre parité.

A la première de ces deux époques, la masse ignorante et trompée soutenait la révolution jusque dans ses excès. Elle se précipitait au-devant du torrent, pour applanir les obstacles et en faciliter le cours. La crainte de se voir ravir les bienfaits de la réforme, la portait à s'en rendre indigne en n'épargnant pas même ce qu'il aurait fallu conserver. Les moteurs secrets de ces désordres avaient pour eux toutes les ressources de l'enthousiasme, et le levier puissant de la liberté. Ils agissaient sur un peuple neuf, accessible à toutes les illusions, et dont les idées sur l'organisation politique des états, n'avaient pas été muries par l'expérience.

A la seconde, il ne s'agissait que d'opérer une diversion, et de tourner vers la gloire, les esprits jusqu'alors énivrés de la passion déréglée de la liberté. En intéressant l'amour-propre de tous et l'ambition du grand nombre, on parvint à connaître toutes les forces que la révolution avait remuées, et de cette fusion

l'Europe vit sortir le colosse de la puissance militaire qui a couvert le monde de ses débris.

A la première, toutes les fortunes particulières envahies formaient un capital unique et qui paraissait inépuisable. L'or avait perdu sa valeur dans l'opinion. Au milieu de tous les crimes, on voyait régner cette vertu qui porte à dédaigner les richesses et à ne rien disputer à l'état.

A la seconde, les dépouilles de l'Europe amoncelées, l'économie alliée à la magnificence et aux profusions la théorie des impôts portée à une effrayante perfection, avaient établi une fortune publique capable de supporter le fardeau des plus gigantesques entreprises. On répondait aux murmures par des succès, et le citoyen se consolait de sa détresse en marchant sous des arcs de triomphe.

Aujourd'hui, une armée d'officiers et le tonneau de Danaïdes...... voilà les seuls remparts qui défendent le gouvernement contre l'indignation universelle, et les séditions qui éclatent de toutes parts. Il s'éteindrait languissamment et de lui-même..... comment pourrait-il résister aux efforts violens et redoublés de l'opinion ?

Le gouvernement révolutionnaire est tombé. Le sceptre de Napoléon a été brisé, et l'on douterait encore de l'impossibilité de gouverner la France par la terreur !.... et ce dessein dans lequel les *forts* ont échoué, pourrait s'accomplir sous une administration dont tout révèle la *faiblesse* et qui chancelle au moindre choc !.......

On peut éviter un péril, on peut retarder les effets de la contagion en isolant les citoyens et en rompant toutes les communications. Mais de nouveaux périls succèdent, les barrières sont tôt ou tard effacées et dès que les opprimés s'entendent, c'en est fait de leurs oppresseurs.

Telle est la pente, on ne dit pas seulement *naturelle*, mais *nécessaire* des événemens.

Mais pour arriver à ce point quels horribles chemins il faudra parcourir! quelles chances que celles d'une résistance désespérée et des réactions qui suivent la victoire! Où s'arrêtera le gouvernement s'il parvient à réprimer les premiers élans? où s'arrêtera le peuple s'il parvient à rompre ses fers? Les nations long-temps ennemies de la France et qui ont noblement vengé, par la guerre, les affronts que la guerre leur avait faits, souffriront-elles que la France se déchire de ses propres mains? l'Empereur Alexandre verra-t-il sans en être ému, les suites déplorables de l'erreur à laquelle il fut entraîné? laissera-t-il imparfaite cette résolution généreuse qui fut, en 1814, si cruellement neutralisée? voudra-t-il que la gloire attachée au renversement du despotisme militaire, soit souillée par la protection accordée au despotisme civil? le libérateur de la Pologne deviendra-t-il le complice de l'asservissement et de la ruine de la France?

Il y a, indépendamment de l'honneur, deux raisons d'intérêt qui semblent exiger qu'on règle par avance les conséquences de la révolution prévue.

Les mouvemens populaires vont toujours trop loin. Leur premier fruit est l'anarchie, et dans la confusion qu'elle engendre, les plus violentes résolutions sont celles que l'exaltation accueille avec plus d'avidité. Les princes eux-mêmes ont peine à ne pas abuser de la victoire: comment les peuples pourraient-ils résister à l'ivresse qui l'accompagne? Qui pourrait se promettre de le retenir dans de justes bornes, d'empêcher que des maximes desastreuses ne viennent troubler de nouveau l'harmonie européenne, épouvanter les rois, relâcher tous les liens de subordination, et donner le signal aux débordemens de la licence?

D'autre part il est temps que les droits de la nation ne soient pas usurpés par des hommes habiles à profiter des intrigues, prompts à s'interposer, et à faire éclore subitement des résultats que l'opinion publique désavoue, mais auxquels elle se trouve enchaînée avant

qu'elle n'ait pu se manifester. La gloire des souverains consiste à ne pas seconder ces spéculations fondées sur l'intérêt privé, mobile comme lui, et qui au lieu de tarir la source des grandes calamités, ne font que les suspendre ; vains palliatifs qui ne prolongent la vie que pour faire précéder la mort, d'une lente et cruelle agonie.

DES ÉMIGRÉS ET DES RÉFUGIÉS.

On est assez généralement porté à comparer les réfugiés de 1816 aux émigrés de 1790. Il n'existe pourtant aucune parité entre eux. Les uns et les autres auront à la vérité vécu un tems quelconque hors de la patrie ; mais les causes de leur absence sont si différentes qu'il y a pis que de l'injustice à les assimiler, et nous ne pensons pas que ce soit les émigrés que cette injustice doive offenser. Cette opinion est, dira-t-on, de nature à fâcher tant soit peu la vieille noblesse ; n'entreprenons pas moins d'en démontrer la justesse, quitte à fâcher tout-à-fait la vieille noblesse ; ce dont nous nous soucions aussi peu que s'en souciera la postérité.

Reportons-nous pour bien juger la chose aux premiers tems de la révolution. Etablissons la différence qui existe entre les circonstances où se trouve aujourd'hui la France et celles où elle se trouvait à cette époque, et le reste ira de suite.

En 1790 un grand mouvement avait été imprimé aux esprits. Le peuple éclairé sur ses droits les avait ressaisis ; et la saine partie de la noblesse (c'était à la vérité la plus petite) avait reconnu qu'il y aurait injustice et stupidité à ne pas renoncer à des privilèges qu'il n'était plus en son pouvoir de conserver.

La majeure partie de la noblesse en jugea autrement. Ces hommes infatués de préjugés gothiques, ces hommes qui ne savent voir l'avenir que dans le passé, et

dans le passé que ce qui peut servir leurs misérables prétentions, ces hommes-là, dis-je, trop présomptueux pour ne pas tenter d'arrêter le mouvement général, trop faibles pour y réussir quittèrent la France dans la persuasion de s'en venger par leur départ et par leur retour, et allèrent promener en Europe pendant vingt-cinq ans, leurs ridicules, au premier rang desquels il faut mettre la rage et l'impuissance. Sacrifiant l'intérêt public à l'intérêt privé, il fallait à les entendre que l'Europe fît sa cause de la leur, et se liguât pour les réintégrer dans leurs antiques usurpations sur les cendres de la patrie soumise, sur les corps sanglants de leurs concitoyens châtiés. L'Europe déclara la guerre à la France et lui créa des héros. Parmi ceux de ses ennemis qui dans cette lutte du despotisme et de la liberté se sont montrés nos rivaux de gloire, a-t-on cité beaucoup de noms d'émigrés? Plus connus dans les cours que dans les camps, les uns ne songeaient qu'à ruiner par des intrigues notre prospérité qu'ils n'osaient pas attaquer par la force; les autres prétendant soutenir leur rang, dissipaient dans un luxe insensé les richesses qu'ils avaient exportées, et la plupart connurent bientôt tous les maux où la misère plonge les hommes sans instruction et sans industrie. Déjà méprisés et devenus sous un autre aspect l'objet du mépris des peuples, ils virent que ce n'est pas à de grands noms mais à de grands caractères que l'estime publique s'attache et qu'il est plus difficile qu'on ne croie de ne pas perdre tout jusqu'à l'honneur, en perdant sa fortune.

Telle est, à quelques exceptions près, l'histoire des émigrés. Celle des réfugiés leur ressemble-t-elle?

Une grande différence se fait remarquer d'abord dans les causes de leur expatriation. Il ne s'agit plus ici d'hommes qui pour des intérêts particuliers se sont armés contre l'intérêt général, et, par attachement pour des préjugés se sont mis en guerre ouverte avec les idées libérales; il s'agit au contraire d'hommes qui

restés fidèles à ces idées, bases de la gloire et de la prospérité de la France, ont exposé pour les défendre leur fortune, leur sécurité, leur vie. Il s'agit d'hommes qui, jaloux de conserver le mouvement donné par le génie de la liberté au génie français que le despotisme plus odieux encore que ridicule s'efforce de faire rétrograder, ont noblement conquis la haine des oppresseurs; il s'agit d'hommes qui, contraints à quitter la France, soit par des actes publics, soit par des ordres secrets de l'autorité, n'en sortent pas par leur volonté, mais contre leur volonté, n'en sortent pas comme ennemis du peuple, mais comme amis du peuple qui les regrette. Que le sort de ces réfugiés diffère chez l'étranger de celui des émigrés qu'ils remplacent! L'estime qu'ils y avaient obtenue par leur patriotisme s'est accrue par leurs malheurs; quoique désignés par ces malheurs même à la persécution des peuples, ils ne rencontrent chez tous les peuples, un seul excepté (1), que les égards et l'intérêt qu'on doit à des hommes persécutés : sans orgueil comme sans abattement, attendant de la seule force des choses la réparation des torts qu'ils éprouvent, ils savent conserver la gloire au nom qu'ils se sont fait, et la considération qu'ils obtiennent en se nommant, prouve que s'il est facile à la tyrannie de ruiner des gens de bien, il est hors de son pouvoir de les déshonorer.

Quelques mots suffiront pour completter ce parallèle. Les émigrés étaient repoussés par l'opinion publique; l'opinion publique redemande les réfugiés.

La fuite des émigrés a été la conséquence de l'affranchissement de la nation, le départ des réfugiés celle de son asservissement.

Les peuples aspiraient à se voir débarrasser des émigrés, inutiles au moins chez eux quand ils n'y étaient pas nuisibles; les peuples désirent au contraire fixer chez eux les réfugiés qui presque tous ont importé dans

(1) La Suisse.

l'asyle qu'ils ont choisi, un talent, une industrie ou de la gloire.

Le concours de l'Europe enfin a été nécessaire pour rétablir les émigrés dans leurs prétentions ; pour que les réfugiés soient rétablis dans leurs droits, il suffit que l'Europe consente à ne plus se mêler de nos affaires.

REVUE LITTÉRAIRE.

HISTOIRE *de S. M. Louis XVIII, surnommé* le desiré. — *Par A. Antoine, auteur de la vie politique et privée de Louis XVI, de la vie de Louis XVII, etc., avec cette épigraphe :*

> L'effort d'une vertu commune
> Suffit pour faire un conquérant ;
> Celui qui dompte la fortune
> Mérite seul le nom de grand.

J'habite une campagne du Brabant, où je n'entends jamais parler de politique ; la littérature occupe seule tous mes loisirs, et je n'apprends des nouvelles que par la lecture du Nain Jaune qu'on m'envoie régulièrement en échange de quelques articles trop payés par cette obligeante attention. Qu'on juge de ma surprise lorsque je reçus ces jours derniers la brochure dont on vient de lire le titre, et que le rédacteur en chef de cette feuille m'adressait avec prière d'en rendre compte. Mes yeux me trompent-ils, me disais-je ? Un évènement tel que celui de la mort du roi de France a-t-il pu arriver sans que le bruit en soit parvenu dans cette contrée ? la douleur publique ne m'en aurait-elle pas averti ?.... J'hésite long-temps sur ce que je dois croire ; enfin pour me tirer d'incertitude, j'envoie chercher les journaux chez le maire de ma commune ; je les parcours avec une avidité que l'on conçoit facilement ; l'annonce des exécutions de Grenoble et de la condamnation du maréchal Bertrand me détrompent aussi-tôt ;

je me félicite d'en être quitte pour la peur, et je ris bien franchement de la gaucherie d'un écrivain qui s'avise de donner le nom d'histoire au récit des actions d'un monarque qui n'est pas encore dans la tombe; grace à dieu, qu'il faut remercier de tout, comme chacun sait.

Cette bévue me donna d'abord, je l'avoue, une assez médiocre idée du talent de M. Antoine, et j'eus besoin de faire quelque effort sur moi-même pour ne pas lire son ouvrage avec une prévention défavorable. Toutefois l'intérêt du sujet, le nom du héros me rendirent bientôt mon sérieux, et la modestie de *l'historien* lui concilia toute mon indulgence. M. Antoine confesse avec candeur et la témérité de son entreprise, et l'insuffisance de ses moyens; il a éprouvé vingt fois la tentation de s'arrêter..... mais un motif puissant a vaincu tous ses scrupules; il a entendu *plus d'un* homme du peuple dire *naïvement*: «*pourquoi aimerions-nous Louis XVIII? pourquoi aimerions-nous les Bourbons?*»..... C'est pour répondre à ceux qui font de semblables questions que M. Antoine a pris la plume. On voit déjà que son ouvrage est d'un intérêt presque général.

Pour parvenir plus surement à son but, M. Antoine a entrepris de décrire toutes les circonstances de la vie de Louis XVIII depuis le jour où ce prince reçut la naissance jusqu'à l'époque du dernier traité de paix signé à Paris. Qu'on réfléchisse un peu que cette période comprend douze lustres complets, parmi lesquels il faut compter vingt années de règne; qu'on songe à toutes les recherches auxquelles l'auteur a du se livrer, à la multiplicité des renseignements qu'il a été obligé de puiser chez les nations étrangères, et l'on aura une idée de tout ce qu'il lui a fallu de constance, de dévoûment et d'imagination pour exécuter un pareil travail.

Avant d'entrer en matière, l'auteur trace le portrait de son héros qu'il dessine de la tête aux pieds avec la

plus minutieuse attention. Comme je n'ai jamais eu l'honneur de voir l'original, il m'est absolument impossible de juger du mérite de la ressemblance. S'il faut en croire M. Antoine, Louis XVIII est un des hommes les mieux tournés de son royaume. *Sa figure est belle et prévenante, ses yeux ont beaucoup de douceur, ses joues sont pleines, son teint est animé* (1), *et lorsque sa bouche sourit, ce qui lui arrive habituellement, la bonté de son âme donne à sa physionomie une expression aussi touchante que noble.* M. Antoine est désolé que Louis XVIII souffre de la goutte ; mais j'ai été enchanté d'apprendre *que la contrainte de sa démarche n'ôte nullement à tout l'ensemble de sa personne cet air de grandeur et de majesté qu'on aime à retrouver dans celui que dieu a placé pour commander aux hommes.*

Je ne m'arrêterai pas à l'enfance de Lous XVIII. On s'imagine bien qu'elle est abondamment semée de ces traits originaux et piquants qui décèlent toujours les hommes extraordinaires. Je me hâte d'arriver à l'époque où ce fils de France unit sa destinée à celle d'une princesse de Sardaigne. L'hymen n'est trop souvent pour les princes qu'un rapport de convenance politique auquel le cœur n'a aucune part. M. Antoine nous apprend que le jeune comte de Provence (2) fut dès la première entrevue éperdûment épris de son épouse qui, de son côté, le paya du plus tendre retour : et c'est une chose digne de remarque qu'il ne s'éleva pas le moindre nuage entre ces fidèles époux pendant vingt-cinq années d'une union dont la mort seule rompit les liens. Cette circonstance n'est pas moins honorable pour l'histoire de la princesse que pour celle de Louis XVIII. Rien de plus touchant que le tableau de cette intimité conjugale : le tableau suivant suffira pour en donner une idée. La princesse éprouvait une extrême répugnance à se

(1) Il a l'oreille rouge et le teint bien fleuri.

Tartuffe, acte II, scène 3.

(2) Nom sous lequel on désignait Louis XVIII avant que Louis XVI montât sur le trône ; il prit ensuite le titre de *Monsieur.*

peindre le visage ; le comte de Provence la prie de se conformer à l'étiquette de la cour, et lui fait sentir tout ce que l'usage du fard peut offrir d'avantageux ; *allons*, dit-elle en se résignant, *mettez-moi du rouge puisque j'en plairai davantage à mon mari.*

Tout le tems que le comte de Provence ne passait pas avec une épouse adorée, il le consacrait à la culture des lettres. M. Antoine rapporte plusieurs madrigaux de l'auguste poëte, qui ne dépareraient ni *l'almanach des Muses*, ni *le Bouquet du Parnasse*. Je ne puis résister à la tentation de faire connaître les vers suivants adressés à madame de Moutesson, en lui envoyant un filet tissu d'or et d'argent :

A vous, *charmante* enchanteresse
O Montesson ! l'envoi s'adresse ;
Docile à mon avis *follet*,
Avec confiance osez tendre
Sur-le-champ ce *galant* filet,
Et quelque grâce va s'y prendre.

Qu'on me dise si, dans toutes les pièces qu'il a composées pour la famille Bonaparte, le chevalier Chazet a jamais rien écrit de plus délicat, de plus aimable, et de plus ingénieux. Heureux le pays gouverné par un monarque qui versifie avec autant de facilité !

Cependant les beaux jours de la galanterie, des plaisirs, et des madrigaux s'écoulent rapidement. La révolution s'annonce, la raison parle, les muses *follettes* se taisent, la plus terrible des catastrophes se prépare, le trône est ébranlé..... que fait Louis XVIII ?

Tandis que tant de privilégiés désertent la cause royale pour se jetter dans les rangs populaires, le frère de Louis XVI sait demeurer fidèle au monarque, sans offenser les droits de la nation. En public, à l'assemblée des notables, il professe ouvertement les maximes philosophiques ; aux Tuileries, il demande le maintien des prérogatives de la couronne, et s'élève contre les innovations qu'on tente d'introduire. « *Dépositaire usufruitier du trône que vous avez hérité de vos ayeux*, dit-il à

son frère, *vous ne pouvez ni en aliéner les droits primordiaux, ni détruire la base constitutive sur laquelle il est assis* ». On retrouve la même prudence, le même esprit de conduite dans l'affaire du marquis de Favras. Ce gentilhomme est chargé de la conduite d'un plan dont l'objet est de soulever trente mille hommes pour rétablir l'ordre à Paris; deux millions lui sont remis à cet effet par le trésorier de *Monsieur*. L'affaire est ébruitée; le peuple prend mal la chose. Le prince s'empresse aussi-tôt de se rendre à la commune et d'y protester avec énergie de son respect pour *les droits de l'homme*, et pour les principes constitutionnels. Le marquis de Favras est pendu, et Louis XVIII fait à la volonté nationale le sacrifice généreux de ses affections personnelles. C'est cette popularité, n'en doutons pas, qui a donné lieu à toutes les calomnies qu'on a répandues avec tant d'animosité sur les liaisons de *Monsieur* avec Robespierre. Je ne trouve, quant à moi, rien que de fort simple dans les relations qu'il eut avec ce député. Tout le monde sait que Robespierre était loin de s'annoncer à l'assemblée constituante tel qu'il se montra dans la suite; Louis XVIII a pu, comme tant d'autres, se laisser abuser par ses dehors. Il est certain au surplus que le prince ne tarda pas à reconnaître son erreur, et qu'il condamna constamment avec la plus éclatante indignation toutes les horreurs révolutionnaires qui datent du mois de février 1793.

L'expression des véritables sentimens de Louis XVIII est consignée dans le manifeste qu'il publia lors de son avènement à la couronne au mois de juin 1795. Le respect des maximes antiques, le désaveu de toutes les institutions nouvelles, y sont proclamés solemnellement. Il faut lire dans l'ouvrage cette pièce véritablement curieuse, qu'on croirait de la façon de M. Roux-Laborie, si l'on ne savait qu'à l'époque où elle fut rédigée, il s'occupait exclusivement d'agiotage au perron du Palais Egalité. L'appel que Louis XVIII faisait aux Français ne fut pas entendu. Le monarque *in partibus*

fut réduit à fuir de ville en ville, tandis que l'usurpateur de son trône était reconnu sans difficulté par toutes les puissances de l'Europe. La Courlande, la Pologne, l'Italie, l'Angleterre, virent tour à tour le roi de France affronter les humiliations les plus cruelles avec une résignation philosophique.

Hâtons-nous de traverser cette funeste époque; arrivons à celle où l'oppresseur des nations succombe à son tour; l'Europe entière fond sur la France et la couvre de ses armées. Qu'il est doux, après tant de scènes affreuses, de reposer ses yeux sur un spectacle si consolant!..... Les princes reparaissent heureux et triomphants sur la terre de leurs ancêtres, et le tyran (c'est de Napoléon que je veux parler) emporte dans son exil au milieu des mers, la haine et sur-tout le mépris des Français. Louis XVIII, précédé par le comte d'Artois, se dispose enfin à quitter l'Angleterre, il se déclare le vassal du prince régent, et les préparatifs de son départ sont ordonnés avec une pompe extraordinaire.

Je demande à mes lecteurs la permission de laisser le roi de France à Douvres; j'espère qu'ils ne m'en sauront pas mauvais gré. Je parlerai dans un prochain article, et des acclamations qui l'accueillirent à son retour, et de son règne de dix mois, et de ses nouveaux revers; car Louis XVIII n'est pas encore au terme de ses malheurs.

L'hermite du Brabant.

PRÉCIS HISTORIQUE *des différentes missions, dans lesquelles Fauche-Borel a été employé, suivi de pièces justificatives. Deuxième édition. A Bruxelles, chez le Charlier, libraire, Montagne de la Cour; Wahlen, imprimeur, rue de l'Evéque. Prix, 3 fr.*

La royauté aussi bien que la religion compte ses fanatiques et ses martyrs; témoin Fauche-Borel qui aurait fait sans doute à Louis XVIII le sacrifice de Combabus, si S. M. avait jamais attaché quelque prix à ces

bagatelles, mais qui du moins n'a pas balancé à lui sacrifier sa fortune, son repos et son honneur.

Tout adonné, comme il le dit lui-même, aux soins d'un vaste établissement typographique à Neufchâtel, sa patrie, Fauche-Borel se voua dès 1793 à la cause de S. M. Louis XVIII. Pour premier fait d'armes, il se rend au quartier-général de Pichegru afin d'y séduire ce militaire et d'embaucher l'armée française. Cette tentative échoue, et il n'en résulte rien autre chose sinon que Pichegru perd sa réputation et Fauche sa liberté.

La seconde expédition de Fauche ne réussit pas mieux. En vain il arrive à Paris muni des pleins pouvoirs de S. M. pour trafiquer avec Barras de la liberté française, en vain après avoir marchandé million à million le trône pour S. M. il est sur le point d'en conclure le marché, toutes les mesures qu'il prend à cet effet avec le directeur et quelques autres intrigants de sa trempe sont déjouées par la révolution du 18 brumaire, et Fauche est envoyé pour 21 mois dans une des tours du Temple. Rien de plus curieux que les révélations de Fauche-Borel à l'occasion de ces transactions honteuses. Les pièces authentiques qu'il rapporte, sont des matériaux précieux pour l'histoire, et expliquent assez pourquoi le *précis historique* où elles sont consignées, a été supprimé par la police avec tant de rigueur.

Si peu de succès et tant de tribulations auraient rebuté tout autre que Fauche, son grand cœur n'en est point abattu. Il avait flétri la réputation de Pichegru, il paraît propre à salir celle de Moreau. C'est lui qu'on charge d'aboucher ce dernier avec les agents de Georges, mission qui lui vaut un nouvel emprisonnement. Certes Bonaparte montra peu de sagacité en faisant arrêter si promptement Fauche, car d'après les semi-aveux de ce dernier, il acquerrait, quelques jours plus tard, la preuve qu'il aurait été si jaloux d'administrer aux juges de Moreau.

Il faut l'avouer, ces incarcérations successives ralentirent un peu le zèle de Fauche, et bien lui en prit, car on fusilla le neveu qu'il envoya à sa place pour s'assurer de l'existence d'un comité royaliste et pour gagner le prince de Neufchâtel dont la conduite, soit dit en passant, paraît plus qu'équivoque.

Son éloignement pour les affaires se prolongea jusqu'en

1813 ; encore Fauche figura-t-il à cette époque dans le champ de l'intrigue, moins comme agent que comme compère. Les royalistes commençaient à s'indigner de ce qu'un prince du sang n'avait encore payé de sa personne dans aucune des tentatives faites en faveur de la contre-révolution.

Tout-à-coup le duc de Berry se décide ; il ordonne les préparatifs d'un débarquement sur la côte de France, lui-même fait mine de partir, mais le prudent Fauche qui avait été envoyé à l'avance à Jersey, écrit lettre sur lettre à monseigneur pour le faire renoncer à une résolution *si téméraire*, et cette fois du moins il a le bonheur de réussir.

Le moment de la restauration arrive, Fauche se flatte qu'il va recevoir le prix de tous ses services. Vain espoir ! M. de Blacas est toujours là pour son malheur comme pour celui de tant d'autres : il ne reçoit de tous côtés que des marques de mépris et d'ingratitude ; mais loin de refroidir son fanatisme pour la royauté elles l'exaltent davantage.

Les événements qui précèdent le 20 mars font pressentir à S. M. Louis XVIII sa chûte prochaine, et quelques jours avant que S. M. n'eût pris la fuite, Fauche est expédié à Vienne, où il avoue ingénuement qu'on penchait pour la régence, attendu, disait-on, que Louis XVIII n'était point aimé des Français. Mais Fauche-Borel fait tant et si bien, qu'il décide les puissances à faire égorger une partie de leurs soldats avec les soldats français pour le bonheur et la plus grande gloire du roi de France. Fauche quitte Vienne avec une lettre, dans laquelle, dit-il, le roi de Prusse donnait à Louis XVIII *les assurances les plus positives*, et il arrive en Belgique où S. M. était venue chercher un asile qu'elle regrette tant de voir accorder aujourd'hui à quelques-uns de ses sujets.

Porteur de nouvelles si importantes, quel bon accueil Fauche n'a-t-il pas le droit d'espérer. Cependant pour récompense de tout son zèle, on le traîne honteusement en prison à Bruxelles. C'est ce dernier événement qui a donné lieu au précis historique de Fauche-Borel, précis d'autant plus curieux qu'il a été écrit par l'auteur avec beaucoup de bonne foi et nullement dans l'intention de blesser S. M. Cependant telle est

la position actuelle du roi de France, telle est la nature des intrigues, qui lui ont tour-à tour fermé et ouvert les avenues du trône qu'on ne pouvait publier contre lui une satyre plus amère.

Loin donc de partager l'opinion du sieur Perlet qui a cherché à représenter Fauche, comme traître à la cause royale, sans me laisser abuser par les insinuations perfides de M. Angles, lesquelles portent à croire que Fauche était à-la-fois agent de Louis XVIII et espion de Bonaparte, ne tenant enfin aucun compte, malgré toute son expérience en pareille matière, des reproches de M. de Blacas qui accuse Fauche d'avoir fait le trafic de croix de St. Louis, je le regarde comme un homme aussi loyal que désintéressé, je ne vois en lui qu'une victime de son dévouement à la cause royale, et son exemple me prouve que les conquérants ne sont pas les seuls qui jettent l'orange sur un tas d'ordures après en avoir exprimé le jus.

BOUCHE DE FER.

Au Rédacteur.

— Monsieur le Nain,

J'ai lu avec plaisir votre dernier numéro; il m'a fait rire, au titre près que je n'ai pas compris. Que veut dire, s'il vous plaît, votre formule algébrique *livraison* 17me. + 1 *ou* 19me. — 1 ? Pourquoi ne pas se servir de cette locution si simple et si naturelle: *livraison* 18me.? Si c'est une malice, j'avoue naïvement qu'elle échappe à mon intelligence, et je vous serai très-obligé de vouloir bien m'en donner l'explication.

Votre dévoué serviteur
Innocent Bonneau.

Réponse des Rédacteurs. Les esprits les plus forts ont un peu de superstition : nous avouons que nous n'en sommes pas tout-à-fait exempts. M. Innocent Bonneau doit savoir que quand les soldats français jouent au piquet dans les casernes, ils évitent toujours, en comptant, de nommer le nombre fatal que les arithméticiens

ont placé entre le 17 et le 19 ; ils employent habituellement un synonime dont nous reconnaissons toute l'exactitude, mais que par politesse nous n'avons pas dû faire figurer sur notre feuille *jaune*.

— Le tribunal de police correctionnelle de Liège a prononcé son jugement sur l'accusation de calomnie portée contre l'éditeur du Mercure-Surveillant au nom de leurs majestés l'empereur de Russie, le roi de Prusse et le roi de France. Les deux premiers souverains ont gagné leur procès ; mais le troisième a perdu sa cause, il est renvoyé hors de cour. L'éditeur du Mercure-Surveillant se propose, dans un mémoire justificatif, d'en appeler au tribunal de l'opinion publique. On doute que le roi de France en fasse autant.

— Le duc de Bellune vient d'arrêter de sa propre main, sur le boulevard, un homme qui tenait des propos séditieux. Voyez plutôt la gazette de France du 25 mai. La faveur dont il jouit depuis cette action héroïque a donné l'impulsion à toute la cour. On ne voit plus de tous côtés que princes et ministres faisant le métier de gendarmes. — Ce n'est point déroger ; depuis longtems ils font l'office de bourreaux.

— On assure que le ministre de la police, séduit par l'exemple du duc de Bellune, s'est pris au collet avec un fort de la halle. Celui-ci était prévenu d'avoir, avec intention, répandu de la farine sur un pantalon bleu qu'attachait une ceinture rouge.

— On a dit de Bonaparte que c'était *Robespierre à cheval*; ne pourrait-on pas dire d'un autre souverain qui n'est pas empereur, que c'est *Napoléon cul-de-jatte ?*

— Le despotisme vient de frapper dans le général Chartran, l'un des braves de l'armée française. Son digne agent, le marquis de Jumillac, a mis dans cette exécution un rafinement de cruauté qui lui vaudra sans doute le grand cordon. D'abord il a fait recommander à la clémence du roi le général Chartran afin de prolonger son supplice ; puis après avoir obtenu le refus *paternel* de S. M. il a envoyé sous les fenêtres même de la prison, la musique militaire avec ordre de jouer l'air : *vive Henri* IV. Enfin depuis l'exécution, il a outragé les mânes de sa victime en lui faisant prêter dans les journaux des discours qu'il ne pouvait tenir, et en

forçant un ecclésiastique à être de moitié dans ses impostures insultantes.

Le brave général Chartran a reçu la mort avec autant d'intrépidité qu'il l'avait affrontée dans plusieurs batailles. Il a fait, avant son supplice, distribuer aux soldats de la garnison tout l'argent qu'il avait sur lui. A la nouvelle de cette horrible exécution son père est mort subitement; mais pour en conserver le souvenir, il lui reste une famille et tous ses anciens compagnons d'armes.

— Un émigré en revenant dans son château demandait à la fille du jardinier ce qu'étaient devenus les lauriers qui autrefois, embellissaient son parterre. Hélas! répondit naïvement la jeune fille, depuis votre retour nous n'avons plus de lauriers, il n'y a plus que des saules pleureurs.

— Un *haut* et *puissant* seigneur est parti tout exprès de Paris pour venir ici demander la suppression du Nain Jaune. Son apparition en Belgique a causé quelque inquiétude aux amis de la liberté et de la gaieté, lesquels sont en grand nombre dans ce pays à en juger par nos souscripteurs; mais qu'ils se rassurent, la princesse des Nains jouit à la cour de toute la faveur qu'elle mérite.

Effets de théâtre et de cuisine à vendre.

- M. Cotillon prend définitivement le parti de se retirer. Ce vieux comédien qui avait plus de prétention que de talent, reconnaît enfin que ni lui, ni sa troupe, ne sont du goût du public. Il avait bien figuré avec quelque succès sur de petits théâtres hors de France; mais il n'a pas pu se soutenir sur une scène aussi scabreuse que celle de la capitale. Au fait, cet acteur est plus que médiocre. Il a la manie de se croire bon dans les pères et dans les rois; mais certes il n'est fait pour aucun de ces rôles. Il manque également d'entrailles et de noblesse, et n'est même que plat dans les tyrans. Il est certains rôles pourtant où il a donné quelques preuves d'intelligence et de disposition; tels que ceux de *Pancrace* dans le mariage forcé; de *Mamurat* dans le grondeur, et de *Bobinet* dans la comtesse d'Escarbagnas. Il n'est même pas sans naturel dans le Tartuffe, et il joue les Cassandres à faire illusion; mais il y a loin de là au rôle d'OEdipe qu'il affectionne et qu'il parodie d'une manière tout-à-fait bouffonne.

Les Parisiens qui l'avaient d'abord accueilli avec faveur, ont bientôt fini par s'en lasser. Leur dégoût est tel qu'on n'ose pas risquer de donner une représentation à son profit, faveur qui n'est pas même refusée au plus mauvais farceur. On ne saurait ce que deviendra ce pauvre diable, si M. Papillon, protecteur des arts, n'avait promis d'intéresser pour lui la bienveillance de M. le duc de Duras, gentilhomme de la chambre de S. M. Il espère obtenir pour M. Cotillon une pension sur la cassette du roi plus forte encore que celle qu'il a obtenue pour M. *Sarette*, premier et dernier directeur de feu le conservatoire de musique.

En attendant M. Cotillon fait vendre à l'amiable sa garde-robe dont voici la note exacte.

Un siége à toutes fins, c'est-à-dire, un grand fauteuil à bras où l'on peut dormir, manger et....... régner tout à l'aise. Il a été fait sur le modèle de celui du roi de Cocagne

Item. Un habit de Tartuffe complet.

Item. Un tourne-broche avec sa broche qui peut au besoin servir de lance, et un plateau de tolle propre à faire un plastron, une lêche-fritte et un bouclier.

Item. Une collection complette de masques pour toutes les expressions douces, telles que la pitié, la bonne foi, *la clémence*, Nous sommes obligés d'avouer que ce dernier masque est si fatigué qu'il ne fait presque plus d'illusion.

Item. Une partition de la grande scène d'OEdipe et d'Antigone arrangée pour deux voix fausses.

Item. Trois guêtres de velours. Un Crispin de taille ordinaire pourrait en faire une culotte et un gilet.

Item. Quintus - Horatius - Flaccus, cum notis Joannis Bond ad usum regis; ou Jean Bond à l'usage du roi.

Item. Une carte du royaume de Bourges décorée des armes de ladite ville *id est* du portrait du chancelier de France assis dans un fauteuil.

Item. Une toque de jésuite ornée de sa houppe et d'un panache à la Henri quatre.

Item. Une main de justice en plomb adaptée à une baguette dorée tant soit peu vermoulue; elle peut servir de fourchette.

Item. Un couteau de cuisine dans un fourreau de sabre.

Item. Une décoration complette, coulisse, toile de fond, représentant une armée.

Item. Un vase de terre cuite de forme étrusque pouvant servir de saucière, de lampe antique et de vase de nuit.

Item. Une robe de chambre fourée, faisant dolimam, robe de docteur et manteau royal, *ad libitum.*

Item. Un sceptre armé d'une cuillière à pot.

Item. Une couronne de papier doré, collé sur un bourlet d'enfant, et assez large pour se porter avec un bonnet de nuit.

Item. Dix têtes à perruques propres à figurer le conseil quand les circonstances le demandent, et un manequin revêtu des habits royaux, pour le présider.

Item. Une bourse de louis faux à l'effigie de Louis dix-huit.

Item. Une quantité d'habits de valets.

Le jeune premier, le paillasse et la jeune princesse de la troupe profitent de cette occasion pour mettre en vente les objets suivants : deux uniformes anglo-français, percés et coupés en plusieurs endroits par derrière, mais seulement tachés sur le devant; s'ils ne sont pas propres ce n'est pas faute d'avoir été battus.

Item. Un costume d'Harpi.

Item. Un costume de Jocrise, un costume d'eunuque et un habit pastoral à l'usage de l'enfant prodigue, quand il gardait les moutons qui n'étaient pas de Berri.

La vente se fera chez *Babin*, Fripier, Costumier. Le tout au comptant, on ne recevra pas de *bons royaux.*

— Nous proposerons de tems à autre des QUESTIONS que nos souscripteurs sont invités à résoudre. Les réponses les plus justes ou les plus piquantes seront insérées avec ou sans nom d'auteur selon qu'il plaira à nos correspondans de se faire ou de ne pas se faire connaître. Un exemplaire des 18 premières livraisons du *Nain Jaune réfugié* sera donné à l'auteur de la meilleure réponse que nous signalerons par un éteignoir renversé.

QUESTION.

Quelle ressemblance et quelle différence peut-on établir entre S. M. Louis XVIII et un danseur de corde ?

N. B. En répondant à cette question, il ne faut ni blesser la vérité, ni manquer à la majesté royale.

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

SOMMAIRE.

DE LA LÉGITIMITÉ.

Avant d'examiner ce qui constitue *la Légitimité*, entendons-nous sur la véritable acception de ce mot. En général *légitimité* est le synonime de *légal*; une chose légale est une chose conforme à la loi: la loi, étant l'expression de la volonté générale, toute espèce de légitimité est le résultat d'un vœu public et publiquement exprimé. La légitimité du monarque lui-même ne saurait être que le produit de la volonté publique. Pourquoi le roi Guillaume est-il roi légitime? parce que le peuple des Pays-Bas a librement accepté la loi fondamentale. Pourquoi George III est-il roi légitime? parce que c'est la volonté du peuple Anglais qui a porté son ayeul au trône de la Grande Bretagne. Pourquoi l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, etc. sont-ils des monarques légitimes? parce que dans l'origine leurs ayeux ont été nommés

chefs de ces nations, que les descendans de ces chefs ont regné *de fait* sans interruption jusqu'à ce jour, et sur-tout parce qu'ils ont, en leur faveur, le vœu fortement exprimé de leurs peuples. Interrogez les Russes, les Prussiens, les Autrichiens d'aujourd'hui, et tous vous diront que, parmi tous les princes de l'Europe, ils auraient choisi celui qui les gouverne, si le choix n'eut été fait d'avance par leurs ancêtres.

En peut-on dire autant des Bourbons? Quel est le chef de leur race? Ce chef a-t-il été appelé à commander par le vœu du peuple? Pour toute réponse lisez l'histoire de France.

Mais, dira-t-on, quoique Hugues Capet n'ait été qu'un usurpateur, ses descendans ont pu devenir des princes légitimes par le vœu des peuples qu'ils ont gouvernés sans interruption.

Admettons la vérité de cette hypothèse, et voyons si elle est applicable à la personne de celui qui règne en France et qui prétend y règner depuis vingt-deux ans.

En supposant que les ancêtres de tous les rois de l'Europe eussent été des usurpateurs, comme Hugues Capet, ce qui n'est pas; tous ou presque tous les rois de l'Europe seraient des rois légitimes; ils seraient légitimes, parce que leurs vertus font aimer leur gouvernement, parce qu'ils sont environnés de l'amour de leurs sujets; ils seraient légitimes, parce que leurs sujets ont assez manifesté leur consentement, en s'armant tous pour défendre des princes que Napoléon voulait détrôner. L'insurrection armée de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie est un titre de légitimité sans réplique, pour François, Frédéric et Alexandre. Mais que peut-on invoquer de semblable pour le roi de France?

Le peuple Français n'a jamais conféré de titre à Hugues Capet. Dans le moment d'une crise nationale, Louis XVIII a abandonné le peuple Français à lui-même;

pendant vingt-cinq ans il a tout employé pour armer l'Europe contre ce peuple généreux ; il n'est rentré parmi les siens qu'à la suite de douze cent mille guerriers étrangers ; Louis XVIII ne peut donc jamais être considéré en France comme un monarque légitime.

Quand bien même les Bourbons auraient eu des droits à la couronne de France, Louis Xavier y avait renoncé par sa retraite volontaire ; si, par une bizarre fiction de famille, il a pu se croire roi un instant, après la mort de Louis XVII, la guerre qu'il a faite à la France équivaut à une abdication formelle : ce n'est donc que par la force, par une force étrangère, que Louis, devenu étranger, est venu s'asseoir sur le trône des Français.

S'il était arrivé en France à la tête d'une armée qui eut été *la sienne ;* si, avec *sa propre armée ;* il eût défait l'armée française et se fut ainsi frayé un chemin au trône ; l'histoire le peindrait un jour comme un conquérant, un guerrier, un usurpateur heureux ; il règnerait, du moins par le droit de la guerre,

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Ce n'est pas sous ce point de vue que nous pouvons l'envisager. Stanislas Xavier n'est entré à Paris que comme un protégé de la coalition ; la coalition n'a exercé en cela qu'une espèce d'initiative, c'est un candidat, un aspirant au trône qu'elle a présenté au peuple français ; il nous reste a voir si le peuple français, seul juge *légitime* en cette matière, a déféré à la proposition des hautes puissances.

De quoi se compose un peuple ? de cette portion active, jeune et forte qu'on nomme armée, des propriétaires, des prolétaires, des savans, des artisans, des négocians et, si l'on veut, de cette classe d'individus qui se disent nobles, suivant l'appellation gothique des tems de la féodalité.

Consultez l'armée française, François Xavier l'a licenciée et décimée ; consultez les propriétaires, ils

tremblent pour leur fortune; les prolétaires, réduits à l'indigence, ils sont impatiens du joug et de la honte; les savans, on les exile; les artisans, ils reclament du travail; les négocians, ils gémissent sur la ruine du commerce; tous les Français, ils redemandent l'honneur. Interrogez aussi les nobles, et ceux-là, ceux-là seuls vous diront que tout est bien, que tout est légitime, parce que tous les bienfaits de la légitimité sont pour eux et les leurs. Si le sang coule sur des échafauds, si les cachots regorgent de victimes, si la France est convertie en une vaste prison, si les impôts sont doublés c'est pour l'intérêt des émigrés, des nobles, des vendéens, de tous les ennemis de la gloire nationale.

Ceux-là, sans doute, si vous les interrogez, voteront pour les Bourbons; mais, si vous consultez le corps social, il votera, en entier, pour un nouveau pacte qui lui donnera un nouveau chef. Les Bourbons n'ont de partisans en France que ceux qui se sont rendus étrangers à la France; Louis XVIII est bien le roi *légitime* des émigrés, des préfets, des sous-préfets, des ministres, des guichetiers, des gardes du corps, des bourreaux, des pairs de France; mais il n'est point, il ne sera jamais, il n'est pas en lui de devenir le roi *légitime* des Français; disons plus, toute la puissance de l'Europe ne saurait légitimer la sienne. Certainement Louis XVIII, entouré d'un million de soldats étrangers, peut faire exécuter ses sentences, ses décrets, ses condamnations, ses proscriptions; mais *exécuter* est un fait et non un droit; dans cette circonstance, c'est l'effet d'une force auxiliaire et momentanée, et non le résultat du consentement libre de la nation, consentement qui seul légitime la puissance et en garantit la stabilité. Celui qui ne règne que pour lui, pour la vengeance, pour gorger un troupeau insatiable du plus pur sang du peuple, celui-là ne peut régner long-tems. Les richesses s'épuisent, la patience se lasse, la longanimité trouve un terme, le moment du désespoir

arrive, et l'ordre renaît du désordre. La légitimité d'un nouveau chef pour la France trouvera sa source dans la légitimité d'une résistance que l'on commence à opposer de toutes parts.

Les Bourbons règnent en France, sans être appelés au trône, par les Français; ils règnent en France, malgré les Français; la volonté nationale les repousse; l'Europe restera-t-elle coalisée pour les maintenir? la justice et l'intérêt des rois s'y opposent.

La justice..... Comment en effet des princes, pères de leurs peuples, se rendront-ils les fauteurs et les protecteurs d'un horrible régime de proscription, de bannissement, de déportation, d'incarcération, de mort et d'assassinats juridiques?

L'intérêt....... L'intérêt des rois est d'être grands et généreux. Il est des circonstances qui leur font peut-être un devoir de mettre un terme aux entreprises d'une nation voisine; mais, le but atteint, l'intérêt bien entendu de chacun est de rentrer dans les limites de son empire. De nouvelles convulsions en France menaceraient encore l'Europe; et ces convulsions sont inévitables sous les Bourbons. D'ailleurs, si la coalition pouvait s'obstiner à les protéger, quel est l'homme assez peu clairvoyant, pour ne pas appercevoir que cette protection serait bien moins utile aux Bourbons eux-mêmes, qu'elle ne serait contraire à l'équilibre de l'Europe? Parlons avec clarté; quel rôle joue Louis XVIII; qu'est-il en France? Il n'y est que le préfet d'un autre gouvernement; la France telle qu'elle est, ne doit être considérée que comme une addition de territoire à un territoire moins étendu qu'elle, et ces deux territoires réunis, administrés, gouvernés par les mêmes mains, ne peuvent que menacer la sureté de l'Europe. En peu d'années, la dépendance de la France deviendrait la cause de la dépendance de la plus belle partie du monde. L'observateur a droit d'en conclure que les rois de l'Europe abandonneront les Bourbons à eux-mêmes. S'ils sont légitimes, le principe de la légiti-

mité l'emportera ; s'ils sont légitimes, leur puissance sera incontestée, comme celle des deux empereurs et des rois de la coalition ; s'ils sont légitimes, le peuple français s'armera pour les défendre, comme les Belges, les Prussiens, les Autrichiens et les Russes se sont armés pour la cause de leurs illustres chefs.

S'il est encore des hommes, pour qui la question de la *légitimité* française ne soit pas jugée, par les deux années qui viennent de s'écouler, qu'ils soient attentifs aux évènemens qui vont se passer.

Quand l'Europe, après avoir vaincu les Français, aura renoncé au projet de les tenir captifs sur leur terre nationale ; ou les mouvemens insurrectionnels et les séditions cesseront, ou ils ne cesseront pas. S'ils cessent, si le peuple applaudit aux égorgemens, aux supplices, aux emprisonnemens, alors plus de doute le pouvoir du roi de France sera légitime, parce qu'il sera le produit de la volonté de la majorité.

Mais si cette majorité persiste dans ses propos séditieux, ses attroupemens ; si elle regrette et la gloire et les couleurs nationales ; si elle redemande ceux qui doivent protéger son indépendance, si ses cris rappellent les bannis, les proscrits, les exilés ; si elle veut une armée, si elle se transforme elle-même en armée nationale : alors il faudra bien convenir que Hugues Capet n'a pas transmis une *légitimité* qu'il n'a jamais eue (1) que Louis Stanislas Xavier a renoncé à la *légitimité*, en fuyant, en faisant la guerre à son peuple ; que les peuples ont bien le droit d'être consultés, quand il s'agit de leur donner des chefs, et qu'enfin la légitimité des princes ne peut dériver que de la souveraineté des peuples.

---

(1) A la mort de Louis V, dit le Fainéant, et à l'exclusion du prince Charles, oncle paternel de ce dernier, Hugues Capet, comte de Paris et maire du palais, fut élu roi par *quelques* seigneurs. Peu de tems après, l'un d'eux nommé dans l'histoire, Adalbert, comte de la Marche et du Périgord s'avisa de lui résister. Le roi lui demanda : *Qui donc vous a fait comte?* — *Ceux-là même qui vous ont fait roi,* lui répondit celui-ci.

BIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

CHABROL, M. le comte de maire de Riom.
CHABROL, M. le comte de préfet de la Seine.
CHABROL, M. le comte de préfet du Rhône.
Trois têtes de comte dans un éteignoir.

CHERON (M.), ex-procureur, ex-secrétaire de M. de *Blacas*, ex-rédacteur du journal de l'empire, et maintenant censeur de la gazette de France. De même que le commissaire de police Lafosse se vantait devant Piron d'avoir un frère homme d'esprit à qui notre scène est redevable de la belle tragédie de *Manlius*, il ne tient qu'à M. Cheron de se vanter d'avoir eu un frère plein de probité, de franchise et de talent, auteur du *Tartuffe de mœurs*, l'une des meilleures comédies jouées sur le théâtre français depuis cinquante ans. Quoi qu'il en soit, la providence, que nous serions tentés d'appeler par son nom de famille *le hazard*, nous a enlevé le bon, l'honnête, le spirituel M. Cheron, l'administrateur poëte, et nous a laissé M. Cheron le censeur à qui nous consacrons ce petit article en forme d'éloge. Cet homme, un des plus zélés propagandistes de l'ordre obscur quoiqu'il n'y soit encore que frère lai, a commencé par être procureur. Nous ne sommes pas chargés d'évaluer la réputation qu'il s'est faite dans cette profession. Nous sommes ici pour louer M. Cheron et non pour écouter les plaintes de certaines gens qui croyent toujours qu'on fait mal leurs affaires parce qu'on fait bien les siennes : il nous suffit de savoir que malgré les criailleries de quelques veuves et de quelques orphelins, c'est un homme qui a, comme dit un poëte gascon de nos amis, cent pieds cubes d'obscurité sur la tête; qui a pour toute idée libérale un sentiment d'horreur invincible; qui écrit contre la liberté de la presse de manière à en dégoûter ses plus chauds partisans; qui prêche avec ferveur dans les antichambres où il est

à poste fixe, l'extermination de toute la canaille des philosophes, des constitutionnels libéraux dont il est si urgent de purger la terre : il nous suffit, disons-nous, de reconnaître en M. Cheron l'apôtre le plus intéressé de cette sainte ignorance, de ces gothiques préjugés sur lesquels se fonde la prospérité des états, pour que nous le défendions *unguibus et rostro* contre les attaques des *lumineux* qui le poursuivent de leur clarté funeste dans l'ombre épaisse où il manœuvre à la plus grande gloire du génie des ténèbres et de ses dignes affidés.

Dufougerais. Quand on a fait sa fortune le verre à la main, il doit être permis d'avoir des sentimens fragiles ; mais peu nous importe que l'on ait profité des faveurs de plusieurs maîtres ; ce que nous exigeons c'est de les avoir méritées par cette force de caractère, cette fierté de manières et cette noble résolution de garder sa place à tout prix, qui sont les premières vertus de tout homme obscur qui veut parvenir.

Fournier, lieutenant-général, grand'croix de la légion d'honneur, chevalier de St. Louis, etc. etc. Voyez Rodomont.

Gail. L'amour du Grec est une passion tout comme une autre ; M. Gail s'y est livré toute sa vie avec une ardeur inconcevable, au point de négliger pour la satisfaire toutes les langues vivantes sans exception. La langue grecque, en sa qualité de morte est reconnue dans l'ordre de l'éteignoir. La réception de M. Gail a été faite avec la plus grande solemnité : c'est M. Villemain, qui présidait ; M. Gail l'a embrassé pour l'amour du Grec.

Laferté, (M. Papillon de) intendant des menus plaisirs de la cour ; emploi qui certes n'est pas mince, sur-tout dans un pays où tout se peint en beau.

Nous sommes désespérés que M. Papillon ait quitté la carrière administrative où il s'est signalé jadis en qualité d'auditeur. Le rapport qu'il a fait lors de la première invasion des alliés, sur les ravages commis à

Provins, est un morceau d'éloquence de la première force. L'article du viol est touché principalement avec une grace et un bonheur d'expression qui annonce un homme de la meilleure compagnie.

MUTIN. b (M. l'abbé) Cet ancien prêtre rédacteur du journal des débats et censeur des journaux, professe pour toute espèce de lumière une antipathie devant laquelle les flambeaux de l'hymenée ont seuls trouvé grâce jusqu'à ce jour.

OUVRARD, b (Julien) fournisseur de plusieurs armées, possesseur de plusieurs millions, père de plusieurs familles; il s'est constamment rendu digne, par sa souplesse, sa finesse et sa richesse, de la bienveillance de ses protecteurs, messieurs Barras, d'Hervas et Blacas. Doué par la nature des plus séduisantes qualités, M. Ouvrard preuve l'inutilité d'une première éducation aussi ennuyeuse à donner qu'à recevoir. Parvenu sans lumières au rang des favoris de la fortune, il joint l'élégance des marquis à la générosité des Mondor; nous le voyons souvent prêter son argent à des amis de cœur qui n'ont pas même la politesse de parler de lui dans la chambre du roi: et cependant c'est dans sa maison que se donnent les fêtes en l'honneur des Dorimène de nos jours, et ces dîners que madame Ouvrard, plus philosophe que madame Jourdain, ne vient jamais troubler par ses reproches.

PUYMORIN b (M. de) Nous savons bien que cet ancien membre de la chambre des députés assure qu'il s'entend lui-même quand il parle; s'il en donne sa parole d'honneur, il faudra bien l'en croire et l'en féliciter, sans espérer jamais de partager le plaisir qu'il se donne. M. Puymorin bredouille avec une telle volubilité qu'il faut avoir l'oreille bien exercée pour saisir un mot au passage. Quand on parle comme cela on a la ressource d'écrire; fort bien, mais quand on écrit comme on parle, on peint au pastel, comme fait M. le député, et l'on ne force personne à regarder ses ouvrages.

Rheims ♭ (l'archevêque de). Depuis 1800 le seul ecclésiastique de sa famille. Le ciel fit alors de grandes conquêtes, et l'hymen alluma un beau cierge ; mais tout finit : et si les prières de monseigneur n'obtiennent rien d'en haut, le cierge est, dit-on, prêt à s'éteindre.

Salgues ♭ ancien grand vicaire. M. Salgues ne peut pas être considéré comme un écrivain de parti, car il a écrit dans tous les journaux indistinctement, ce qui lui a donné une facilité merveilleuse pour défendre toutes les opinions et pour soutenir tous les principes. Il paraît être fixé aujourd'hui au Journal Général où il signe à-peu-près la moitié des articles qu'il y compose suivant l'honorable habitude qu'il a prise de n'attacher son nom qu'à des écrits qui soient conformes à ses sentiments.

Tournon ♭ (Camille) préfet de Rome. Surnommé Furius, Camillus, Capitolinus, il a pris l'histoire à rebours ; c'est un Gaulois qui s'est laissé forcer dans le Capitole, par des oies dont le plumage est noir.

REVUE LITTERAIRE.

Histoire *de S. M. Louis* xviii *surnommé le Désiré. Deuxième Article.*

Les Bourbons, en ressaisisssant l'héritage de leurs ancêtres, ont comblé le vœu de l'Europe entière ; tel est le sentiment de M. Antoine, et je suis entièrement de son avis, à une nation près, ce qui ne vaut pas la peine de disputer. Mais par quelle main a pu être relevé ce trône antique dont tous les débris étaient dispersés ? Où est le puissant génie qui a dirigé cette révolution miraculeuse ? C'est ce que M. Antoine ne nous dit pas, c'est ce qu'il n'est pas facile en effet de décider. M. l'abbé de Pradt revendique hautement toute la gloire de la restauration ; Louis xviii en fait honneur au prince régent d'Angleterre, et M. de Chateaubriant ne cesse d'en rendre graces à la providence.

Le peuple s'est suffisamment prononcé, que je sache, contre l'opinion de M. de Chateaubriant. Restent le prince de Galles et l'archevêque de Malines entre lesquels on est obligé de choisir ; il n'y a pas de milieu. Je me garderai bien de faire connaître mon opinion dans un débat où l'on ne peut se soustraire à l'animadversion d'un souverain, qu'en s'exposant au ressentiment d'un abbé. J'expose les faits ; j'établis la question, et j'imite respectueusement la prudente réserve de M. le comte d'Artois qui, devenu lieutenant général du royaume et voulant rester neutre dans ce grand procès, imagina fort habilement de faire chanter par-tout des *Te Deum*, de livrer les places fortes du royaume aux Anglais, et d'élever M. l'abbé de Pradt à la dignité de grand-chancelier de la légion-d'honneur.

Quoi qu'il en soit, Louis XVIII après une longue et mémorable absence, descend sur le rivage français, apportant à ses peuples l'heureuse expérience d'un monarque qui règne depuis près de vingt ans dans diverses contrées de l'Europe. Qu'on se figure tous les transports que dut faire éclater une population affamée, comme on dit, de voir son roi ! Le plus grand nombre des Français ne connaissait pas encore Louis XVIII ; il fut accueilli sur tout son passage avec un enthousiasme extraordinaire. M. Antoine décrit, avec un soin très-remarquable les circonstances les plus minutieuses de ce magnifique voyage du roi de France depuis sa bonne ville de Calais jusqu'à sa bonne ville de Compiègne, où l'attendaient les maréchaux, qui pour la plûpart lui étaient demeurés constamment fidèles. Le monarque reconnaissant distingue avec le plus délicat empressement ceux dont le zèle désintéressé a déjà prévenu sa bienveillance. Il adresse aux ducs de Reggio, de Castiglione et de Raguse des paroles pleines d'obligeance et de grace. *Vous avez été blessé en Espagne*, dit-il à ce dernier, *et vous avez pensé perdre un bras ? Oui, sire*, répond le maréchal, *mais je l'ai*

retrouvé pour le service de votre majesté. On a bien reconnu en effet toute la fausseté des bruits qui avaient été répandus sur cet officier, et l'on sait parfaitement aujourd'hui que le maréchal Marmont n'a pas toujours été manchot.

L'auguste familiarité du monarque ne se renferme pas dans le cercle des personnages éminents qui l'environnent; les sujets les plus obscurs n'en sont jamais exclus. M. Picard est admis en sa présence et lui présente le recueil de ses comédies. Le prince les apprécie toutes en deux mots. *J'ai vu*, lui dit-il, *représenter vos pièces avec un plaisir extrême dans les pays étrangers;* et sur-le-champ M. Picard est décoré de la croix du lys.... Voilà pourtant le souverain que des factieux ont représenté comme l'ennemi des sciences et des lettres!! Sous son règne, ont-ils dit, les arts sans protection et sans honneur expirent dans la persécution, ou languissent dans l'indigence..... calomniateurs infâmes, demandez à M. Lacretelle le jeune et à M. de Cazes si les gens de lettres ne sont pas magnifiquement payés.

Les étroites limites de cet article ne me permettent pas de rétracter les nombreux bienfaits qui signalèrent la restauration. Le tableau de cette brillante époque occupe dix pages dans l'ouvrage de M. Antoine, et il est cependant bien loin d'avoir tout dit. Que ceux qui n'auraient pas encore entendu parler de tant de merveilles se contentent d'apprendre que *l'homme observateur comme les politiques les plus profonds étaient étonnés de la rapidité avec laquelle la France marchait au bonheur.* Cette félicité ne devait pas tarder hélas! à être troublée. L'ennemi du genre humain et des Bourbons méditait de nouveaux attentats. Le premier mars, il quitte le rocher de l'île d'Elbe et vient à la tête d'une poignée de rebelles attaquer le trône de St. Louis et d'Henri IV. Ici du moins on n'éprouve pas la même incertitude qu'au retour de Louis XVIII; ce n'est à coup sur ni l'abbé de Pradt, ni le

prince régent qui ont fait cette nouvelle révolution, et l'on citerait bien peu de personnes qui en aient accusé la providence. Trente-huit individus parmi lesquels on compte des ministres, des généraux, des préfets et des conventionnels, sont évidemment les seuls auteurs de l'évasion de Bonaparte ; et les preuves de cette conspiration sont si frappantes, qu'on a proscrit tous les conjurés en masse sans qu'il ait été nécessaire de les juger préalablement.

Qui pourrait ne pas admirer l'héroïque résignation avec laquelle le roi de France vint annoncer aux représentants de la nation qu'il était résolu de terminer sa carrière en mourant pour la défense de la patrie ? Ce bon prince l'aurait fait, comme il l'avait dit. Mais heureusement le comte d'Artois dont le patriotisme ardent veillait sur les destinées de la France parvint à lui conserver le roi. Louis XVIII ne put résister aux tendres sollicitations de *Monsieur ;* ce monarque est si bon frère, comme on sait! ..... il soupe encore le 19 mars aux Tuileries avec de fidèles serviteurs, quitte la capitale pendant la nuit pour se dérober aux acclamations de ses sujets, et afin d'enlever aux factieux le plaisir de penser qu'il renonce à ses droits héréditaires, il emporte avec lui les diamants de la couronne, emblêmes précieux et impérissables de la royauté.

Les lecteurs n'attendent pas de moi le récit des événemens qui ont rempli l'affreuse période des cent jours. Le reste est trop récent pour que je doive m'en occuper. Je m'arrête donc au départ du roi, et j'invite ceux qui veulent aller plus loin à consulter l'ouvrage même. Il me resterait à payer à M. Antoine le tribut d'éloges qui lui est dû. Mais quelle plume pourrait louer dignement une pareille entreprise ?.... Louis XVIII, Antoine, vos deux noms sont désormais inséparablement unis dans la mémoire des hommes, et la postérité la plus reculée confondra dans ses hommages reconnaissants le *héros* et l'*historien.*

L'Hermite du Brabant.

TOUS ET CHACUN.

— Moi! mon cher ami; je suis indigné; c'est une tyrannie odieuse, intolérable; et si, pour la renverser, je voyais que la partie fût bien liée, ou, du moins, qu'il y eût un noyau respectable, je serais le premier.....

— J'entends. Lorsque tout le monde aura pris les armes, vous serez le premier à parler hautement; lorsque tout le monde aura secoué le joug, vous marcherez le premier; et, le premier, vous couronnerez votre front de la palme que vos concitoyens auront cueillie.

— Vous exagérez tout. Mais, de bonne foi, qu'est-ce qu'un individu de plus ou de moins? Puis-je, seul, faire pencher la balance? Il y aurait plus que de la folie; il y aurait une vanité ridicule à le tenter.

— J'ai plus d'orgueil que vous. Vous avez un nom, de la fortune et des clients; je ne suis que simple soldat dans l'armée des libéraux, et je crois mes efforts utiles, nécessaires à la cause commune.

Si chaque individu dont se compose une armée, cédant à cette modeste persuasion de son inutilité personnelle, se dispensait de charger son fusil parce qu'une balle de plus ou de moins ne décidera pas de l'affaire, la bataille serait perdue avant d'être livrée; mais tous sont forts du courage de chacun: quelques-uns succombent, plusieurs portent des coups inutiles, le reste frappe et tue: tous cependant ont également contribué à la victoire. Il y a plus, et cette différence distingue essentiellement *l'armée civile* de l'armée militaire. L'opposition manifestée de chaque citoyen, la certitude de trouver dans chacun d'eux une égale résistance à l'injustice suffit pour les rendre invincibles: c'est une force d'inertie plus puissante que les plus puissantes attaques.

Des volontés particulières réunies se forme le faisceau de la volonté générale que rien ne peut rompre. Aussi voyez avec quelle adresse le despotisme nous détache de la masse pour nous briser successivement. Chacun alors dans son imprudent égoïsme cède, et tous succombent; tandis que la résistance proportionnellement égale de chacun eut assuré le salut de tous.

Que puis-je seul? dites-vous. Cette excuse si elle est bonne pour vous, l'est aussi pour moi, pour chacun, pour tous; elle l'est aujourd'hui, elle le sera demain, elle le sera toujours. *Que puis-je seul?* répondez-vous, et répète après vous chaque citoyen. Je vous réfute par la réponse contraire: *que ne puis-je pas?* profondément sentie et publiquement énoncée par vous et par chacun. Dans le premier cas nous nous avouons vaincus avant de combattre; dans le second, nous sommes vainqueurs sans avoir combattu. Chacun partage le sentiment de tous; que chacun l'exprime: nous nous accordons tous pour nous taire; accordons-nous tous pour parler; quel risque avons-nous à courir puisque nous pensons tous de même?

C'est la conscience individuelle de nos forces qui fait la force générale; c'est de chaque opinion particulière que se forme l'opinion universelle; mais c'est de la manifestation individuelle et générale de cette opinion que naît l'esprit public et le patriotisme. Voilà ce qui assura si long-tems la liberté anglaise; voilà ce qui mieux que les bayonnettes préservera les Espagnols de toute invasion étrangère; voilà ce qui manque aux Français. Tous sont impatiens du joug; chacun courbe la tête; tous ont la même pensée; chacun se garde de la manifester: tous enfin sont victimes de la dissimulation de chacun.

Au tems de Néron, lorsque ce prince qui fut célèbre aussi pour sa clémence, comptait autant d'ennemis que de sujets, Rome silencieuse semblait ne plus attendre que du ciel le salut qui était entre ses mains.

Un citoyen courageux, Vindex, ayant assemblé secrètement le sénat, osa le premier se rendre l'interprête des sentimens de tous.

A aucune époque, dit-il, la haine d'un gouvernement monstrueux n'a été plus générale ; à aucune époque les oppresseurs n'ont été plus lâches et moins nombreux. Si l'on pouvait réunir dans la même enceinte tous les Romains, une clameur universelle d'indignation se ferait entendre. Cette même masse divisée n'a plus de voix. Quelques insurrections partielles provoquées par le vœu de tous n'ont servi qu'à mieux prouver la pusillanimité de chacun. Pison, Flavius, Asper, ont payé de leur tête leur dévouement à la cause commune. Libres, chacun leur tendait les bras comme à des libérateurs, captifs, chacun les a méconnus : ils ont été conduits au supplice par leurs concitoyens, tous, au fond de l'ame, complices de ces braves, dont ils se faisaient, par peur, les bourreaux, pour devenir bientôt après les victimes de la peur de leurs amis. C'est ainsi que, grâce à la stupide prudence de chaque citoyen, tous les jours de nouveaux cadavres viennent étayer le trône chancelant.

Pourquoi s'insurger? pourquoi prendre les armes? Romains, pour vous délivrer du joug vous n'avez point de dangers à courir. Vous n'avez tous qu'un sentiment, qu'une pensée, qu'un desir ; vous le savez, vous connaissez vos forces, vous n'avez qu'à vouloir, mais d'une volonté ferme, hautement manifestée par chacun et par tous, ou plutôt vous n'avez qu'à cesser de feindre. Que chacun de vous réponde à celui qui prétend le rendre l'instrument ou la victime de ses fureurs : *je ne veux pas*. Toute la rage de vos oppresseurs viendra se briser contre ce mot. Que chacun répète *je ne veux pas* qu'un tyran m'opprime, et le trône du tyran s'écroulera.

L'assemblée convaincue eut enfin le courage de parler, et Néron tomba.

Eh! bien, monsieur, direz-vous encore : *que puis-je seul?* Il n'est pas question ici de s'insurger ou de cons-

pirer ; il ne faut que donner l'exemple de la franchise. Et qui sait ? mille personnes, qui en entraîneront chacune mille autres, n'attendent peut-être que vous pour se déclarer ; l'honneur du signal vous est peut-être réservé ?.....

— J'apprécie vos raisons et votre zèle ; mais, s'il faut vous l'avouer, mon insuffisance m'arrête moins qu'une sorte d'apathie naturelle, de timidité même : il y a différentes sortes de courages, et quoique disposé à seconder l'impulsion, je ne me sens pas capable de la donner......

— Allez, mauvais citoyen ; car à la fin la patience m'échappe ; allez dans un char élégant que trainent des coursiers magnifiques, insulter aux misères du peuple à qui vous devez tout et qui n'obtient rien de vous. Personne n'est dupe de votre feinte timidité. Cette excuse cache un sentiment plus lâche que la peur. Votre hôtel, vos trésors, ces trésors qui vous furent prodigués moins comme la récompense de quelques services passés que comme un encouragement pour des services nouveaux, voilà votre patrie, voilà ce qu'il faut conserver avant tout. Ami de tout le monde, vous attendez paisiblement l'issue du combat ; si elle est heureuse, vous partagerez les honneurs du triomphe; si elle ne l'est pas, vous triompherez encore. Il est commode, j'en conviens, de jouir des douceurs de la paix et des fruits de la victoire : cette tactique n'a que trop long-tems réussi ; mais tant de révolutions ont ouvert les yeux aux plus aveugles. Le peuple se lasse enfin de verser son sang pour maintenir au faîte des honneurs et des richesses quelques intrigants dont il n'obtient pour récompense que des refus et des mépris. Cette fois le sort des faux amis sera pire que celui des ennemis déclarés. Songez-y bien, et puisque de plus nobles motifs n'ont aucun empire sur vous, soyez du moins courageux par prudence et généreux par calcul.

BOUCHE DE FER.

— *L'Observateur*, comme une sentinelle avancée, jette l'alarme dès qu'un ennemi met le pied sur le *territoire constitutionnel*.

Ses deux derniers numéros ne sont pas moins remarquables que les précédents par la sévérité des principes, par la force et la clarté des raisonnemens. L'article relatif au colonel Latapie est doublement honorable sous le rapport du talent et sous le rapport de l'hospitalité. Heureux les étrangers qui trouvent chez leurs hôtes même des défenseurs aussi ardents !

Le procès du Mercure-Surveillant a fourni à *l'Observateur* l'occasion d'aborder la *question de droit* en matière de poursuites judiciaires. Ce sujet est traité avec une vigueur de logique, une indépendance de pensée, une franchise d'expression qui prouve qu'en Belgique la *liberté de la presse* est respectée par le souverain autant que le souverain l'est lui-même par son peuple.

— La consternation est devenue générale à la nouvelle d'une troisième amnistie. Chacun voulait partir et se soustraire à la clémence royale qui n'est pas encore épuisée quoi qu'en ait dit la *Quotidienne*. Les journaux ont été tancés pour cette mal adresse, et l'on a donné ordre aux préfets de ne point délivrer de passeports pour l'étranger. Il y a mieux ; depuis quinze jours le gouvernement français a envoyé dans plusieurs villes, et particulièrement à Bruxelles, des émissaires chargés de faire des propositions de raccomodement. On a été jusqu'à offrir à quelques réfugiés, des indemnités pour les pertes que leur avait occasionné l'exil.

« Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer. »

Dans ce nombre, deux, dit-on, s'y sont laissé prendre, mais le troisième qui savait plus d'un tour, a répondu comme le rat de Lafontaine :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille,
S'écria-t-il de loin au général des chats,
Je soupçonne dessous encore quelque machine.
Rien ne te sert d'être farine,
Car, quand tu serais sac, je n'approcherais pas.

— LL. AA. RR. ont visité et complimenté les *gardes* casernées rue de Babylone. « Allons enfans, disposez-» vous à partir pour une campagne qui sera courte et » glorieuse..... » Une demi-heure après, les corridors étaient couverts de ces mots écrits au charbon : « Tous » prêts contre les ennemis de la France, personne contre » les Français. » Le départ a été contremandé sur-le-champ.

— Les *purs* sont furieux de la nomination de *Lainé* ; ils ont envoyé fouiller les registres de la société populaire de Bordeaux où ce ministre a porté le *bonnet rouge*, et ils ont offert cinquante louis pour se procurer la proclamation sanguinaire qu'il publia en 1794 à l'aniversaire du 21 janvier.

— On assure que Louis XVIII doit se retirer incessamment dans son royaume de Navarre.

— L'Oracle a cru faire un trait d'esprit et de malice en rapportant textuellement le jugement du tribunal de Liége sur la plainte du roi de France, et voici le sens de sa phrase :

Le roi de France maltraité, injurié, bafoué n'a pourtant point été calomnié.

Ce pauvre Oracle ! il ressemble à l'ours qui assomme son ami en voulant lui rendre service.

— On nous écrit de Liége que MM. *Lentbête* et *Jean-Sucre* viennent d'être décorés du grand cordon de l'ordre de l'Eteignoir.

— Un de nos souscripteurs d'Amiens nous envoie les documens suivans sur les sociétés secrettes qui viennent d'être supprimées

Les ultra-royalistes, autrement appellés les *cocardes vertes*, avaient établi un club dans la ville d'Amiens. Des termes cabalistiques, des signes à la manière des francs-maçons, le mot d'ordre *le bon vieux tems*, servaient aux initiés à se reconnaître entre-eux. Il y avait parmi les *Purs* des missionnaires, chargés de prêcher la foi et de recruter *l'armée fidèle* ; mais aucun soldat n'était admis qu'après les épreuves les plus longues et les plus étranges. Ces mystères aussi odieux que ridicules sont enveloppés par la police dans une nuit profonde. Nous savons seulement qu'il fallait jurer sur l'évangile d'abolir toute constitution, et vouer à

chaque Bonapartiste (c'est-à-dire à tout individu employé sous Bonaparte) la même haine qu'à Satan. La société prenait le nom de *Ruche* par allusion, sans doute, au gouvernement des abeilles, dont le chef est une reine. Par les *mâles ou bourdons* que les abeilles tuent lorsqu'ils deviennent inutiles, on entendait sans doute aussi les *révolutionnaires* encore employés par les royalistes, et dont les services cesseraient un jour d'être nécessaires. Voilà tous les détails qui sont parvenus à ma connaissance, et sur l'exactitude desquels vous pouvez compter. Voici maintenant la cause de la suppression de ces sociétés.

Cette église des fidèles avait un *sanctuaire* autrement appelé *l'Arche Sainte* où se réunissaient, à l'insçu du reste des initiés, un très-petit nombre de *purs* par excellence qui prenaient le nom *d'Anges*. Nous ne savons rien de leur mystères ; mais on peut juger de leur *zèle* par celui des simples *élus*. Quoi qu'il en soit, un initié de *la Ruche* se trouvant avec un initié de *l'Arche*, ce dernier par distraction, fit le signe de *l'Ange* au lieu du signe de *l'Abeille*. *L'Abeille* stupéfait ne répondit pas. *L'Ange* s'appercevant de son erreur, mais tout-à-fait déconcerté, prononce cependant le mot d'ordre des initiés de la *Ruche*. Mais *l'Abeille* allarmé répond tout de travers, et tous les deux conçoivent de si violents soupçons l'un de l'autre, tous les deux perdent tellement la tramontane, qu'ils s'embrouillent de plus en plus, confondent tous les signes, et comme le marchand de l'Avocat Patelin, parlent de drap à propos de moutons et de moutons à propos de drap. Bref, *l'Abeille* et *l'Ange* se quittent fort inquiets, ne communiquent à personne leur importante découverte, partent en même-tems pour Paris, quoiqu'à l'insçu l'un de l'autre, et vont mutuellement se dénoncer dans la persuasion qu'ils sont trahis.

— A la nouvelle du prix que le gouvernement a donné pour la tête du général Mouton-Duvernet et pour celle de Didier, les janissaires ont presenté une adresse au gouvernement français pour solliciter du service attendu que chez eux la tête même d'un ennemi ne se paye pas au-delà d'un sequin.

— L'intrépidité dont le duc de Bellune a donné

dernièrement un si bel exemple, en arrêtant lui-même un *séditieux*, a fait naître l'idée de rétablir une maréchaussée connue sous le nom d'archers des gueux. S. E. en a reçu le commandement en chef.

— On a demandé pourquoi Napoléon lors de son dernier règne de trois mois n'a pas fait abattre la statue équestre d'Henri IV, érigée sur le Pont-Neuf par ordre de Louis XVIII. Peu de personnes savent que loin de songer à détruire ce monument Bonaparte se proposait au contraire de s'en approprier la gloire en y faisant graver l'inscription suivante :

Le roi de Rome à son ayeul Henri IV.

C'est M. Lacretelle le jeune, professeur d'histoire et membre de l'institut, qui avait donné cette ingénieuse idée. Ce savant annaliste avait trouvé le moyen de prouver que le sang du Béharnais coulait dans les veines du fils de Bonaparte ; il fondait son assertion sur ce que Philippe V, duc d'Anjou, petit-fils de Louis IV, eut pour fils Charles III, lequel est père de Ferdinand IV, dont la fille, épouse de l'empereur d'Autriche, est mère de l'impératrice Marie-Louise, et ayeul du roi de Rome.

D'après cette généalogie le jeune Napoléon se trouverait, dans l'ordre des successions, précisément au même degré qne les enfans qui naîtront de l'union du duc de Berry avec la princesse de Naples.

— *Le diable boiteux*, sous l'allégorie du *jeu de reversi* fait le tableau de la situation actuelle de la France et par conséquent la satyre du gouvernement. Est-ce simplicité, est-ce prévoyance de la part du ministre protecteur de cette feuille? Le diable est-il ici mystificateur ou compère ? M. de Cazes a trop d'esprit pour être dupe : on ne peut donc que le féliciter de la sagacité avec laquelle il juge les événemens, et de l'adresse avec laquelle il se ménage déjà les moyens de fournir incessamment aux libéraux la *preuve écrite* de l'opinion qu'il *professe* intérieurement.

— Le Ministre de la police a fait réimprimer chez MM. Michaud frères plusieurs numéros du *Nain Jaune réfugié*, qu'il vient d'adresser à toutes les personnes qu'il veut compromettre et contre lesquelles il ne peut pas se procurer de dénonciations.

Mons, le 3 juin 1816.

M. le Nain,

J'ajouterai quelques détails à ceux que vous avez donnés dans votre 18e livraison sur les Français blessés et recueillis à Bruxelles.

Après les batailles de Fleurus, Waterloo, etc.; je fus chargé, en ma qualité de chirurgien-major, du service des blessés Français. Etablis dans l'église du grand Béguinage à Bruxelles; je trouvai ces malheureux au nombre de plus de 400, étendus sur un peu de paille et n'ayant pour tout secours que les soins donnés par les habitans de Bruxelles.

Le lendemain je reçus la visite de deux individus tenant leur mouchoir devant le nez. L'un d'eux me demanda, avec hauteur, comment ces blessés se trouvent-ils? — Assez mal leur répondis-je; leur nombre est trop considérable pour l'espace où ils sont renfermés. — Ils sont trop bien encore pour des coquins comme eux, interrompit brusquement le second personnage. Ces hommes si compatissants aux souffrances de leurs compatriotes n'étaient autres que M. de Dillon et l'ordonnateur Augier. A une seconde visite, l'un de ces deux messieurs me dit, que S. M. le roi de France voulait venir à leur secours; en conséquence, il me chargea de prendre des infirmiers qu'il payerait au nom de S. M. à raison d'un franc par jour. Des arrangemens furent pris avec le sieur Thiebault, restaurateur; mais en définitif, la commission de bienfaisance de Bruxelles a tout payé, et la majesté rien.

VANDAEL,

Chirurgien-major de la garnison de Mons.

— Tandis que le sieur Fauche-Borel, n'obtient devant les tribunaux qu'une réparation insultante, il reçoit, dit-on, de Bonaparte, un cadeau du plus grand prix. Justifié de sa sévérité envers Pichegru et Moreau par les aveux du sieur Fauche (1), l'ex-empereur a voulu en

(1) Voyez le Précis Historique des différentes missions, dans lesquelles Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie. Prix 3 francs, à Bruxelles, chez Horguies-Renier, Marché-au-Bois, Le Charlier, libraire, Montagne de la Cour, et Wahlen, imprimeur libraire, rue de l'Evêque, n.° 1330.

témoigner toute sa reconnaissance. On ne doute pas qu'un jour il ne fasse des remercîmens publics à son successeur qui semble avoir pris à tâche de faire regretter son despotisme.

— Le père Elisée qui n'a jamais été chirurgien major que dans l'armée des princes, est peu accoutumé au sifflement de la mousqueterie. Il s'était rendu à l'école de médecine pour y prononcer un discours contre l'organisation actuelle de cette institution. A peine monté en chaire, il a été criblé de projectiles d'une espèce nouvelle, et forcé de quitter la place. Il s'est transporté chez M. de Cazes pour y dénoncer les élèves de l'école comme fauteurs d'une tentative d'assassinat. Mais des agents civils et militaires chargés d'aller reconnaître les lieux, ont rapporté que les balles n'étaient que des boulettes.

— Tandis que quelques personnes aiment encore à s'aveugler sur la situation de la cour de France ; celle-ci avoue publiquement que sa maladie est sans remède et sa fin prochaine. En se mettant au régime des *adresses* que l'on a surnommées le *viatique des Rois*. Napoléon, au moment de sa chûte, était accablé *d'adresses*, et les *adresses* se multipliaient l'année dernière sur la route de Paris à Gand. Elle ne se multiplient guères moins aujourd'hui, et les journaux nous en promettent de la part de toutes les villes, de toutes les légions, de tous les corps civils et militaires, voire même des protestans et des prisonniers. Ce qui a fait dire au prince Talleyrand que si le gouvernement tombait ce ne serait pas faute *d'adresses*.

— *N. B.* Les réponses à la question proposée dans notre livraison XIXme. ne seront insérées que dans la XXIme livraison.

AVIS.

— Les soins que M. Graam, éditeur des fables de M. Arnault, donne à l'exécution typographique de ce recueil, ne lui permettent pas de faire paraître cette nouvelle édition avant trois semaines. Il nous engage à en prévenir le public, et nous prie d'insérer, en attendant, la fable suivante :

LES CHARBONNIERS, LES MEUNIERS ET LE MARGUILLER.

FABLE.

Entre nos frères les meuniers
Et nos frères les charbonniers,
J'ai vu régner long-tems une haine assez forte.
A quel propos ? C'était.... que le diable m'emporte,
Si plus qu'eux-mêmes je l'ai su.
Eh ! n'est-ce pas souvent pour un mal-entendu
Qu'un premier combat se donne.
Ce tort en est à tous comme il n'est à personne
Au second, ou l'on rend ce que l'on a reçu,
Où l'on se bat du moins parce qu'on s'est battu.
Mais revenons au fait : ainsi qu'on peut le croire,
Chaque héros dans sa valeur,
Se signalant pour sa couleur
Criait haro sur l'autre, et tombait, dit l'histoire,
Charbonnier sur la blanche et meunier sur la noire,
Par la seule nature armés.
Les voyez-vous de cent manières
Les bras tendus, les poings fermés
Venger l'honneur de leurs bannières ?
Que de coups donnés et rendus !
Que de flots de sang répandus ;
Par tous ces nez cassés des mains de la victoire !
Chantre de Jeanne et de Bourbon ;
C'est ta voix qui devait transmettre la mémoire
De tous ces preux couverts de gloire et de charbon,
Couverts de farine et de gloire !
Certain jour cependant que ces poudreux guerriers
Se reposaient sur leurs lauriers ;
Un philosophe, un philantrope,
Un marguiller, mortel ennemi des combats,
Tenta de mettre un terme à ces trop longs débats.
D'un manteau neutre il s'enveloppe ;
Et ! le voilà du matin jusqu'au soir,
De l'un à l'autre camp sans cesse en promenade,
Qui va, vient et revient en courtier d'ambassade,
Du noir au blanc, du blanc au noir.
Or, à son drap qui n'est noir ni blanc mais pistache,
Tantôt le blanc, tantôt le noir laisse une tache.
Comme on en murmurait d'un et d'autre côté ;
Charbonniers et meuniers, dit-il, parlons sans feinte,
Voit-on les deux partis, sans prendre un peu la teinte
Des gens à qui l'on s'est frotté.

LE

NAIN JAUNE

RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore!....

SOMMAIRE.

Petit Labruyère à l'usage des souverains. — J'aime à voir que, du moins, ils se rendent justice. — En politique, comme à Sparte, le larron adroit est le bon larron. — Surprise. — Les vainqueurs visitant le champ-de-bataille. — Ils ne sont plus! — Trophées des gardes-du-corps. — Vous n'adorerez que le seigneur votre dieu. — L'ordre et la marche ou le peuple en liesse. — La voilà, la voilà, pour deux sols à tout le monde. — Chacun son tour, ou le présage. — Fier à bras. — Optimè. — ?

DU CARACTERE DANS L'HOMME D'ETAT.

Le maître à danser de M. Jourdain attribue les trois quarts des fautes faites ici bas à ce que les hommes qui les commettent n'ont pas suffisamment étudié la danse; son maître de musique, prétend lui qu'elles proviennent de ce qu'ils n'ont pas sérieusement étudié la musique; je ne puis être, tout nain que je suis, de l'avis de ces deux grands hommes, je crois que l'étude de la danse que M. de *Veau-blanc* a portée très-loin, celle de la musique dont M. *Clarke* s'est essentiellement occupé, sont encore moins utiles à un homme d'état, que l'étude des caractères.

Qu'est-ce que le caractère? n'est-ce pas une tendance irrésistible à laquelle l'homme obéit sans s'en

douter, une disposition d'après laquelle, s'il est abandonné à lui-même, il fera nécessairement la même chose dans la même circonstance? N'est-ce pas la gravitation aux lois de laquelle les corps obéissent ? la pente que suit le ruisseau ? l'instinct qui conduit la bête ?

Le caractère différencie entre eux les êtres doués de raison, comme la raison dinstingue l'animal auquel elle est exclusivement donnée par la nature, de ceux qui n'en ont reçu que l'instinct : il est au moral, ce que la figure est au physique; le caractère est la physionomie de l'âme.

Il est clair que l'homme qui aura étudié le caractère des hommes avec lesquels il vit, et à plus forte raison auxquels il commande, connaissant leurs penchants, leurs aptitudes, en tirera un bien plus grand parti que celui à qui ces connaissances sont étrangères. Il est clair qu'il évitera des fautes où l'ignorance de cette science jette continuellement des hommes qui connaissent tout excepté les hommes.

C'est à la connaissance ou à l'ignorance de cette science, dans ceux qui nous ont gouvernés, c'est à l'estime ou au mépris qu'ils en ont fait, que la France doit, en grande partie, attribuer les prospérités et les adversités excessives qui signalent son histoire depuis vingt-cinq ans; et plus particulièrement depuis le commencement de ce siècle.

Napoléon est une grande preuve de cette vérité. Il a conquis l'empire avec le génie de César; il l'eût gardé avec celui de la Bruyère. Ce n'est pas qu'il ne connût les hommes; mais il n'a pas tiré tout le parti possible de cette connaissance. Il n'en a fait usage qu'au commencement et à la fin de sa grandeur. Elle lui avait servi à s'élever, elle l'aurait empêché de tomber si pendant le long cours de ses prospérités, il n'eût tout-à-fait dédaigné d'en faire usage. Après avoir accordé à chaque homme une estime quelconque, analogue à leurs talens et à leurs opinions, il avait fini par la leur retirer et par ne plus les voir,

de l'élevation où il était parvenu, qu'avec un égal mépris. C'est alors qu'il les appellait presque tous indifféremment aux mêmes emplois, non parce qu'ils lui paraissaient tous y être propres; mais parce qu'ils ne lui paraissaient guère y être plus pro pres les uns que les autres; mais parce qu'il regardait les aptitudes et les habitudes, les vocations et les opinions, comme de faibles considérations qui devaient s'évanouir devant ses volontés. Semblable à ces seigneurs russes qui décident au hazard que tel de ses esclaves sera tailleur et tel autre musicien, il a pendant un certain tems distribué d'après son caprice les emplois de toute espèce; et tel homme qui n'avait fait que la guerre fut souvent préféré pour une place administrative à tel autre qui n'ayant étudié que l'administration, se voyait condamné par la faveur du prince à faire un métier qui lui était tout-à-fait inconnu. Bien plus ne tenant plus compte ni des opinions ni des affections, et regardant comme nuls les témoignages de dévouement ou d'aversion, d'après ses faux calculs, on l'a vu fermer son palais à ses vieux amis et l'ouvrir à la vieille noblesse; persuadé qu'il était que tous les caractères devaient plier sous son ascendant; et que quelle que fût la tendance des esprits, il les entraînerait tous dans sa sphère d'activité par une puissance égale dans le systême politique, à celle que le soleil exerce sur ses satellites dans le systême planétaire. Pour que cela fût toujours vrai, il fallait qu'il restât toujours fort. Sa puissance affaiblie chacun devait retomher sous celle de son propre caractère; aussi Napoléon fut-il trahi par les gentilhommes, les abbés, et les Irlandais auxquels il avait livré le palais, le ministère et l'armée.

Ces faits ne doivent pas être moins médités par les princes de la terre, que ceux qui ont fondé la puissance prodigieuse de cet homme dont la chûte ébranle encore plus l'Europe que son élévation ne l'avait ébranlée.

Or, cette chûte, je le répète, doit être attribuée, en grande partie, au peu d'égard qu'il avait eu

pendant un certain tems, pour l'influence des caractères.

Je ne sais pas par qui sera définitivement gouvernée cette France aujourd'hui si lâchement tyrannisée; mais si le hazard me faisait rencontrer l'homme que j'attends plus que je ne l'espère, l'homme qui avec la volonté de finir nos malheurs en aurait les moyens, ou avec les moyens en aurait la volonté, et qu'il me permît de lui indiquer si non les gens dignes de sa confiance, du moins ceux qui en sont indignes, je lui dirais : sire, ce n'est pas tout pour vous que de connaître le talent, le crédit des personnes dont vous vous entourerez, c'est aussi leurs caractères qu'il faut connaître.

Vous avez besoin d'un premier ministre non parce que vous voulez abandonner les affaires pour étudier Horace, et négliger les devoirs d'un souverain pour faire ceux d'un écolier de réthorique, mais parce que n'ayant pas vécu au milieu de nous pendant les 25 ans qui viennent de s'écouler vous connaissez peu les choses et point du tout les hommes. Eh bien! prenez un homme qui connaisse les hommes et les choses. Mais ne prennez pas le premier qu'on vous présentera ou qui se présentera. Il connaît, vous dira-t-on ou vous dira-t-il, la révolution dès son origine ; il en a étudié toutes les phases; il en explique toutes les catastrophes ; il analyse à merveille le système des trente gouvernemens qui tour-à-tour ont pesé sur nous ; il possède le secret de toutes les factions, et celui de tous les cabinets. Cela est vrai, mais, si c'est parce qu'il s'est jetté dans la révolution en spéculateur et non en ami de la liberté; s'il a successivement contribué à amener les diverses secousses dont l'état est brisé ; s'il a servi tour-à-tour les divers gouvernemens qu'il a successivement culbutés ; s'il a trahi les secrets de tous les cabinets auxquels il avait livré les nôtres; si c'est en détrônant Louis XVI, Barras, Napoléon et Louis XVIII qu'il a fait preuve des talents qu'on vante en lui et dont il se vante

serait-il bien prudent de prendre plus de confiance en ses talens que de méfiance en son caractère. Non répond le roi. — Sire ne lui donnez donc pas le ministère ; donnez-lui plutôt un archévêché.

— Oubliez-vous qu'il n'est plus prêtre et qu'il est toujours marié ? Qu'il n'en soit plus question. Mais qui présidera mon conseil ? car il lui faut un président : si ce n'est pas sous la soutanne que je le prendrai, ce sera sous l'uniforme. On m'a parlé d'un militaire qui ne manque pas non plus d'expérience dans les affaires. Il est général, il a été ministre, il a été un des premiers à m'offrir ses services sans rien exiger que le bâton de maréchal. C'est l'homme qu'il me faut. — C'est l'homme qu'il ne vous faut pas. Sire connaissez son caractère et vous serez de mon avis. Par quels moyens, militaire sans courage, ministre sans capacité, s'est-il élevé aux premières fonctions dans le conseil et dans l'armée ? s'est-il signalé une seule fois par une action hardie ; par une opinion généreuse ? Son concurrent au moins déclara la guerre avant que de la faire ; il avait blâmé son bienfaiteur dans l'intimité avant que de le diffamer en public ; la trahison se trouve alliée en lui à quelque courage, et sa perfidie a beaucoup d'habileté. Il n'en est pas ainsi de l'autre : perfide et non pas habile, servile et non pas souple, lâche envers ses maîtres dans ses outrages comme dans ses services ; et quand il s'affranchit comme quand il obéit, les actes de tyrannie qu'il dénonce ne sont-ils pas ceux qu'il a exécutés avec le plus de rigueur ? aucune de ses défections a-t-elle jamais eu le moindre caractère de courage ? ne sont-ce pas plutôt des désertions que des révoltes ? ne sont-elles pas plutôt d'un valet que d'un soldat ? Militaire de plume, intrigant d'épée, plus prodigue de son encre que de son sang, vain de ce qu'il vaut parce qu'il s'estime ce qu'on l'achette ; le seul fruit qu'il ait tiré de son expérience est-il autre que de savoir vendre à propos l'homme auquel il a su se vendre à propos ? Chacun de ses grades est le prix d'un pareil marché. Il s'est livré à vous pour

le bâton de maréchal ; il vous livrerait à un autre pour l'épée de connétable ; car il aime son avancement. Mais non, sire, son caractère connu, eût-il tout le talent qui lui manque, jamais vous ne le ferez même dernier ministre.

Je l'enverrais plutôt en Irlande. Tout aussi bien, ai-je une autre personne en vue. Pour celui-là, c'est un habile homme ; depuis vingt ans il est occupé à calmer la France. Il avait bien embrassé, dans l'origine, des principes un peu sévères, mais il en fesait application avec tant de douceur ; il fut bien chargé de tems à autres, d'un ministère un peu rigoureux, mais il l'a rempli avec tant de modération, tant d'humanité ; il a si bien sû se faire aimer là où M. de Caze a si bien sû se faire exécrer ? c'est un si grand homme d'état ! c'est un si bon père de famille ! Oui sire, c'est un excellent père. Toute sa vie politique le prouve. Il avait tant de vocation pour être père, que faute de mieux, il se fit d'abord père de l'Oratoire ; il fut depuis père du peuple ; il est sans doute père de ses enfans. Et jusqu'où ne va pas sa tendresse pour eux ? C'est une passion qui lui a donné toutes les autres ; celle du pouvoir qui mène à la fortune, celle de la fortune qui mène au pouvoir. Il est si bon père qu'il ne serait plus bon moine, et qu'il ne fait plus qu'à ses enfans les sacrifices qu'autrefois il n'eût faits qu'à lui-même. C'est Brutus renversé. L'autre immolait ses enfans à son pays ; il immole, lui, son pays à ses enfans, et certes il y a du mérite ; car jamais idoles n'ont moins justifié l'idolâtrie. Dans la sublimité de ses vertus domestiques, ne pourrait-il pas vous immoler aussi ? ne pourrait-il pas sacrifier votre fortune à la conservation de la fortune de sa famille à laquelle il a naguère sacrifié la fortune de la France ? Tel est, sire, le caractère de ce bon père. Confiez-lui si vous voulez le gouvernail. C'est un pilote habile, mais n'en concluez pas qu'il sauvera le vaisseau. Il s'est toujours

sauvé du naufrage, il s'en est toujours sauvé plus riche ; mais il n'en a jamais sauvé que lui ; mais il n'a jamais jetté au patron du navire en détresse, une corde que pour l'étrangler. — Qu'il reste donc père de famille ou qu'il redevienne père de l'oratoire s'il le veut ; mais qui me donneras-tu en sa place ? — Ce ne sera ni le sémillant *de Pradt*, ni le turbulent *Vitrolles*, ni le doucereux *Montesquiou*, ni l'onctueux *Beugnot*, ni le méticuleux *Barbé-Marbois*, ni *Chateaubriant* l'amphigourique, ni *Veau-blanc* l'emphatique, ni *Lally* le pathétique, ni *Bellart* le frénétique, ni...... — Qui sera-ce donc, Nain, mon ami, si ce n'est toi ? — Riez-vous, sire ? Je ne manque ni de courage, ni de bonne volonté ; je n'ai jamais trahi la bonne cause. Mon caractère m'honore et je m'honore de mon caractère. Si petit que je sois, je n'ai pas craint de me mesurer avec plus d'un grand homme et peut-être ne me manque-t-il que d'entrer dans le conseil pour paraître un géant ; mais tout bien considéré, je préfère l'indépendance à la grandeur, et quoique capable de faire des sottises aussi bien qu'un autre, j'aime mieux continuer à me moquer des sottises que les autres auront faites. Au moins je ne ferai pleurer personne.

CORRESPONDANCE.

Paris, le 6 juin 1816.

Mon cher ami,

Tu te plains de mon silence, et tu n'as pas tort ; il y a six semaines que je ne t'ai écrit parce qu'il y a six semaines que je suis en prison *pour correspondance politique et injurieuse au gouvernement*. Cette nouvelle doit te surprendre, toi qui sais que j'ai la politique en horreur et que je ne m'occupe jamais, soit par écrit, soit de vive voix, que de mes affaires de commerce et de mes affaires de famille. Puisque me voilà devenu *politique malgré moi*, il faut bien que je t'apprenne de quelle manière j'ai conspiré sans le savoir.

La police intercepta, il y a deux mois, une lettre

que je t'adressais à Bruxelles. Je vais te transcrire ici le passage suspect ou séditieux comme tu voudras; puis, je te rapporterai le commentaire de ces messieurs.

« Notre gros oncle le chanoine est mieux portant que jamais pour notre malheur. Je crois, dieu me pardonne, qu'il s'engraisse des chagrins qu'il cause; c'est le plus sournois dévot que je connaisse. Les pauvres enfans de cœur de son église sont autant de martyrs, et s'ils ont trop de piété pour l'envoyer à tous les diables, je t'assure qu'ils voudraient bien le voir en paradis. Sa nièce, (car c'est ainsi qu'il l'appelle), est plus méchante et plus acariatre que jamais. On dit que c'est elle qui l'endoctrine contre nous; mais, pour moi, je pense qu'ils ne se doivent rien. Au reste, c'est moins son héritage que notre tranquillité qui me fait désirer sa mort: car il dépense tout avec les étrangers et ne léguera pas un liard à sa famille. Mais laissons là le ladre chanoine et son chapitre; je me console avec ma philosophie: il faut bien pour completer l'échelle des êtres qu'il y ait des animaux de toutes les espèces: cela explique l'existence des ours et des panthères.

Pourquoi ne m'envoies-tu pas la lettre de recommandation que je t'ai demandée? Je ne puis sans cela lier connaissance avec la charmante Nina. Tu n'es pas bon parent, etc. etc. »

Eh bien! mon cher, croirais-tu que ce commérage a été transformé par la police en un crime de lèze-majesté? On m'arrête, on me jette dans un cachot, on me réduit à l'impossibilité de continuer mon commerce parce que j'ai un gros oncle chanoine. Le diable m'emporte si j'oserais publier ce que l'on m'a dit le plus sérieusement du monde. Je n'ai pu m'empêcher, malgré ma frayeur, de rire au nez des graves magistrats qui m'interrogeaient.

Oui, monsieur, me disaient-ils, le *gros chanoine qui ne vit que pour notre malheur* n'est autre que Louis

XVIII. — Mais, messieurs, je vous jure que j'ai un gros oncle chanoine; vous pouvez facilement en acquérir la preuve. — *Et les enfans de cœur qui sont autant de martyrs*, ne sont-ce pas les militaires français ? — Mais, messieurs, je vous jure encore que je n'ai point entendu malice à tout cela; c'est vous qui insultez le roi en prêtant à mes expressions un sens qu'elles n'ont pas. — C'est bon, monsieur, nous y voyons clair, *et la nièce acariâtre et méchante*, n'est-ce pas évidemment la duchesse d'Angoulême ? — Avec cette méthode, messieurs, il n'est rien d'innocent que vous ne puissiez empoisonner, et il n'y a pas de raison pour ne pas renfermer tout Paris. — Vous croyez vous sauver par votre effronterie, monsieur; vous vous trompez; un aveu franc et sincère vous serait beaucoup plus utile; on pourrait vous recommander à la clémence de sa majesté. — Celui-là est un peu fort, messieurs, et votre justice ressemble furieusement à la charité de l'inquisition qui vous condamne si vous n'avouez pas, et qui, si vous avouez, vous condamne encore. — Point de propos séditieux, ou.... — Il ne s'agit pas de sédition, messieurs, et je puis me révolter contre vos indignes procédés sans attaquer le trône. — Non, monsieur. Mais voici ce qui vous convaincra peut-être. Tenez, lisez vous-même : *Je ne puis sans cela lier connaissance avec la charmante Nina.* — Eh bien ! messieurs, qu'y a-t-il donc de si criminel ? C'est une femme que j'adore. Est-ce que vous ne concevez pas qu'on puisse aimer ? — Trève de plaisanterie, monsieur; nous savons et vous savez tout aussi bien que nous, que *Nina* est l'anagramme de *Nain*. C'est le *Nain Jaune*, c'est cet affreux libelle que vous priez votre correspondant de vous envoyer. — Le *Nain Jaune* ! m'écriai je en éclatant de rire. Ah ! du coup c'est bien le cas de dire que les gens qui ont la jaunisse voient tout en jaune. Entendons-nous de grace, messieurs, entendons-nous. Permettez-moi de me défendre par des faits puisque j'ai tant d'esprit en parlant que j'attache sans m'en douter

un sens mystérieux et profond à chacune de mes expressions. D'abord je ne connais en fait de *Nain Jaune* qu'un certain jeu que m'a appris mon oncle le chanoine qui n'est pas Louis XVIII quoique vous en disiez. Secondement, toutes les informations que vous avez pu prendre sur mon compte vous auront prouvé que j'étais un honnête homme. — Il est vrai, monsieur, et vous n'en êtes que plus dangereux. — J'avoue que si vous me comprenez trop, je ne vous comprends pas du tout. — Sans doute, les honnêtes gens qui ne pensent pas bien font beaucoup de mal par leur exemple ; voilà pourquoi nous avons tant de peine à maintenir la tranquillité. — Troisièmement, messieurs, je vous prie d'envoyer à *Creve-Cœur* (de grace ne prenez pas encore ce nom pour une plaisanterie séditieuse) à *Creve-Cœur*, dis-je, village situé près de St.-Denis, et vous pourrez y constater l'existence de mon oncle et de sa nièce. Quant à *Nina* permettez-moi de ne pas la compromettre. La vérité de ce que je vous ai dit au sujet du chanoine ne vous laissera aucun doute sur Nina.

Après trois semaines d'attente, on est enfin venu m'annoncer que l'on avait reconnu l'exactitude des faits énoncés dans ma lettre, que l'on m'accordait en conséquence la grace de sortir de prison, mais sous la condition expresse de ne plus parler de *dévot sournois*, de *méchante femme*, *d'ours ni de panthère*, si je ne voulais prêter le flanc à aucune accusation d'allusion injurieuse.

— Entre le brigand et le conquérant, il n'y a que la différence du petit au grand, c'est-à-dire d'un mal moindre à un plus grand mal. On se rappelle à ce sujet, la réponse d'un corsaire à un guerrier célèbre. Nous ne savons si le dey d'Alger a voulu y faire allusion en remettant à un envoyé du cabinet St.-James le tableau ci-après ; mais personne n'ignore pue le résultat de la démarche de lord Exmouth a été la conclusion d'un traité de paix et d'alliance entre les barBaresques et les Anglais.

Tableau *des îles et établissemens coloniaux que l'Angleterre a escamotés, pour la plûpart, aux autres puissances.*

NOMS DES ILES ET ÉTABLISSEMENS.	POSSESSEURS ANCIENS.	POSSESSEURS NOUVEAUX.
EN EUROPE.		
Gibraltar (*a*).	Espagnols.	Anglais.
Malthe.	Chevaliers de l'ordre, puis Français.	id.
Goze et Comino.	id.	id.
Corfou (*b*).		
Cerigo.		
Paros.		
Antiparos.		
Ste-Maure.	Vénit., puis Franç.	id.
Ithaque.		
Céphalonie.		
Zante.		
Les Deux-Strivali.		
Les Trois-Sapienza.		
EN ASIE.		
Golconde (*c*).		
Nursingue.		
Visapour.		
Balagna.		
Balagate.		
Telenga.		
La plûpart des Soubabies.		
Delhi.		
Agra.		
Guzarate.		
Mallua.		
Patua.		
Bahad.		
Brampour.	Indiens.	id.
Baglana.		
Rugemal.		
Mullan.		
Cabul.		
Tala.		
Lahor.		
Armie.		
Baear.		
Ugen.		
Urecha.		
Cachemire.		
Naudé.		
Bengale.		

NOMS DES ILES ET ÉTABLISSEMENS.	POSSESSEURS	
	ANCIENS.	NOUVEAUX.
Le Mysore ou états de Typpoo-Saïb (*d*).	id.	Anglais.
Ile de Ceilan (*e*).	Portug. Holland.	id.
Poudichéry.	Français.	id.
Chandernagor.	id.	id.
Sumatra.	Hollandais.	id.
* Botany-Bai (*f*).	Sauvages.	id.
EN AFRIQUE.		
Madère.	Portugais.	id.
Le Cap de Bonne-Espérance.	Portug. Holland. Franç.	id.
Ile de France.	Français.	id.
-- Bourbon (*g*).	id.	id.
-- Rodrigue.	id.	id.
Mahé et les Seychelles.	id.	id.
Ile de Gorée. (*h*).	Holland Franç.	id.
-- de Ste-Hélène (*i*).	Portug. puis Holl.	id.
EN AMÉRIQUE.		
Canada ou Nouvelle-France (*k*).	Français.	id.
Acadie (*l*).	id.	id.
Ile du Cap-Breton ou Ile-Royale (*m*).	id.	id.
Iles du golfe et du fleuve St.-Laurent.	id.	id.
Terre-Neuve.	Angl. et Franç.	Franç. et Angl.
Jamaïque (*n*).	Espagnols.	Anglais.
Les Bermudes.	id.	id.
Les Lucayes.	id.	id.
Ste-Lucie.	Français.	id.
* Barbade (*o*).	Anglais.	id.
St-Vincent.	Français.	id.
Tabago.	Holl. Franç. Angl.	id.
St.-Christophe (*p*).	Franç. et Angl.	id.
La Martinique.	Français.	id.
* Antigoa (*q*).	Anglais.	id.
Mont-Serrat.	Espagnols.	id.
Ste-Croix.	Franç. Danois.	id.
St-Martin.	Franç. et Holl.	id.
Saba.	Danois, Holland.	id.
St-Eustache (*r*).	Franç. Holland.	id.
* L'Anguille.	Anglais.	id.
Nieves ou Nevis.	Angl. Franç.	id.
Guiane (*s*).	Fr. et Holl. et Port.	Angl. pr. les 3/4.

OBSERVATIONS.

(*a*) Surpris par les flottes anglaise et hollandaise en 1704 un jour de fête, lorsque les habitans étaient à l'église.

(*b*) Ces îles nommées Ioniennes appartiennent aujourd'hui aux Anglais qui, par un traité passé le 5 novembre 1815 entre la Russie et la Grande-Bretagne, les *ont mises sous leur protection*.

On ne parle pas des îles de Jersey, de Guernesey et d'Aurigny, situées sur les côtes de la Normandie : elles leur appartiennent depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, en 1066.

(*c*) On compte environ 100,000,000 d'Indiens esclaves ou tributaires de la Grande-Bretagne, sur lesquels elle prélève annuellement en droits régaliens, au moins 700,000,000 de fr. indépendamment des tributs énormes que lui payent les princes indiens qu'elle a subjugués, et nonobstant les trésors que lui rapporte le commerce exclusif qu'elle fait dans ces opulentes contrées.

(*d*) Dans sa lutte contre les Anglais, Typpoo-Saïb a perdu ses états, ses trésors et la vie. Il envoya à Louis XVI des ambassadeurs qui sollicitèrent en vain des secours.

(*e*) Après avoir chassé des côtes les Hollandais, les Anglais ont enlevé, au roi de Candy, l'intérieur de cette grande île, la plus belle et la plus riche du monde.

(*f*) Etablissement considérable sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, où les Anglais déportent les condamnés.

(*g*) Les Anglais devaient la rendre 6 mois après le traité de Paris du 30 mai 1814.

(*h*) Il serait possible qu'elle fût restituée, vû sa stérilité.

(*i*) Rocher de l'Atlantique qui sera célèbre par l'exil de Napoléon.

Il y a encore en Afrique sur les côtes de Malaguette, sur celles des Esclaves, etc., des établissemens tels que le *Petit-Paris*, le *Petit-Dieppe*, etc., que les Anglais pourraient bien garder encore.

(*k*) Cette contrée aussi grande que l'Europe fut découverte en 1504 par les Français.

(*l*) En 1769, les Anglais, contre les traités y envoyèrent d'autres colons à la place des anciens qui étaient Français, cultivateurs paisibles de l'intérieur, et les transportèrent dans d'autres colonies, où ils périrent de chagrin et de misère.

(*m*) Les Français même ne peuvent pêcher la morue qu'à 25 lieues de ses côtes.

(*n*) Il n'y a vraisemblablement plus d'Espagnols dans cette île. Ces bons catholiques qui ont pu, sans le moindre remords, égorger des milliers d'insulaires, se seront fait un scrupule d'habiter avec des hérétiques et des schismatiques.

(*o*) Cette colonie anglaise compte 100,000 esclaves.

(*p*) 36,000 Nègres y sont employés à la culture.

(*q*) Les Anglais y ont 3.000 Nègres.

(*r*) Les Anglais viennent enfin de la rendre le premier février dernier au roi des Pays-Bas.

(*s*) Ils viennent aussi de lui rendre la Guiane hollandaise. Quant à la Guiane française qui est une colonie très-considérable, elle aurait dû être restituée dans les trois mois de la ratification du traité de Paris du 30 mai 1814. La Guiane portugaise est également encore entre leurs mains.

Il y a encore beaucoup d'autres îles et établissemens que l'Angleterre s'est appropriés et qui ne figurent point ici. Si l'on y voit Botany-Bai, la Barbabe, Antigoa et l'Anguille, précédées d'une étoile, et qui, d'après le titre de ce tableau ne devraient pas y être inscrits, puisqu'ils n'ont appartenu à aucune puissance auparavant, c'est pour démontrer ostensiblement tout ce qui lui appartient de bon droit. Les dépenses qu'ont nécessitées ces colonies pour les fortifier et les rendre florissantes, lui ont démontré qu'il était de son intérêt de s'emparer préférablement des colonies que les autres nations avaient mises dans un état prospère. (1)

Pour copie conforme.

Alger, le sixème jour de la Lune de l'ours. l'an 1585 de l'Egire.

Signé, *Parvulos-Brigandos Aga.*

---

(1) On pourra encore remarquer, en passant, que l'Angleterre n'a pas toujours eu de l'antipathie pour le commerce des Noirs, puisque à la Barbade seule on compte 100,000 esclaves. Mais aujourd'hui qu'elle n'en a plus besoin, elle tient fortement à ce que les peuples renoncent à la traite. Rien de plus humain. Il est fâcheux cependant que ces généreux et tardifs sentimens contrastent avec son insouciance à réprimer les excès des Barbaresques envers les Blancs. Il lui serait si facile de mettre fin à leurs horribles pirateries !

(*Note des auteurs du Nain Jaune.*)

BOUCHE DE FER.

— Le Nain Jaune est condamné à mort par contumace au tribunal du Journal des Débats. Son apparition dans la corbeille de mariage de la duchesse de Berry prouvera que *le petit bonhomme vit encore.*

— Un homme d'esprit comparait les émigrés à des taupes qui rongent des lauriers abbatus par la foudre.

— Cromwel se promenant un jour à Londres avec son ami Lambel, ce dernier lui faisant remarquer les applaudissemens que le peuple leur prodiguait : *On nous applaudirait bien d'avantage*, dit le protecteur, *si nous allions à l'échafaud.*

— Une angélique princesse est allé dernièrement, en sortant de la messe, se promener au jardin du Luxembourg. Elle s'est fait conduire à l'endroit même où le maréchal Ney a été fusillé, et s'est fait expliquer *la scène* par M. de Rochechouart.

Catherine de Médicis, autre ange tutélaire de la France, est descendue dans la cour du Louvre le lendemain même du massacre de la St.-Barthélémy.

— Lors de la seconde invasion des étrangers, au moment où l'armée retranchée derrière la Loire reçut du roi de France l'ordre de poser les armes et de livrer, sans coup férir, notre belle patrie au ressentiment d'un million d'ennemis, un officier français, le désespoir dans l'ame, dit un éternel adieu à cette terre réservée à tant d'ignominie et qu'il ne pouvait plus défendre. Il alla dans une île lointaine et déserte ensevelir ses regrets, et pleurer sur la honte et sur les malheurs de son pays. Résolu d'oublier les hommes et leur égoïsme et leur tyrannie, il ne parlait à personne, il ne s'informait d'aucune nouvelle; lorsque tout-à-coup un concitoyen, un compagnon d'armes, un ami se présente à ses yeux comme autrefois le fils d'Achille aux yeux de Philoctète. Le cœur de l'homme est toujours le même, et le héros français ne fut pas moins impétueux dans ses questions que l'avait été le héros Grec.

Qu'est devenu, dit-il, le brave des braves le ma-

réchal Ney ? — Il est mort. — Et le jeune Labédoyère si impétueux et si mesuré tout à la fois ? — Il est mort. — Et l'intrépide Chartran, ce modèle de piété filiale ? — Il est mort, et son père est mort en apprenant cette nouvelle. — Quoi ! morts ! L'Europe est donc venu fondre une troisième fois sur notre malheureuse France ? — Trop heureux s'ils fussent tombés en combattant pour la patrie ! Ces braves ont péri de la main des lâches : la vengeance les a froidement immolés. — Que me dis-tu ! L'étranger vainqueur aurait si cruellement abusé de la fortune ? — Non, c'est l'homme qui se disait le père des Français. — Ah ! si tout ce qu'il y avait de généreux est sacrifié, Travot, Bertrand, Carnot, Bouyer, Drouot, Cambrone ne sont plus. — Les uns n'ont échappés à la mort que pour gémir dans les fers ou dans l'exil, les autres ne doivent leur salut qu'à la peur de leurs assassins ; tel est aujourd'hui le sort de tous nos braves compagnons d'armes. — Ainsi la tyrannie moissonne les bons et n'épargne que les méchants. Clarke est donc en vie ! Bourmont l'est aussi sans doute !...... Et voilà les bienfaits de l'Europe et des Bourbons !

-- Les journaux de France ne nous entretiennent plus que de la jeune duchesse de Berry. En existerait-il donc une vieille autre part que sur le continent ?

-- Les gardes-du corps qui se sont signalés l'année dernière au café Montansier viennent de faire une *campagne*, non moins périlleuse et tout aussi honorable. Chargés d'accompagner la voiture du roi, ils entrent avec sa majesté dans les jardins de Malmaison, ce lieu qui fut souillé par les embellissemens de l'usurpateur. Les allées n'offrant point à S. M. un moyen d'exercice suffisant, le cocher jugea à propos de conduire la voiture à travers les gazons et les plates-bandes. Ce fut un trait de lumière pour nos héros ; ils tirent le sabre et frappant, d'estoc et de taille, les arbustes les plus précieux ; ils causent en moins d'une heure plus de dégât que n'en avaient commis les cosaques pendant plusieurs mois de cantonnement.

Ce n'est pas sans surprise qu'on a vu ces braves rentrer dans Paris, chargés de ces dépouilles végétales au nombre desquelles se trouvaient par hazard quelques branches de lauriers.

— Nous savions que de vils et imprudents adulateurs avaient commandé et payé l'inauguration du buste de Louis XVIII. Nous savions que le buste de ce prince avait été colporté dans toutes les rues, dans tous les faubourgs dans tous les carrefours de la capitale sans égard pour la majesté royale qu'on exposait ainsi aux quolibets de la populace; et malgré l'opposition des vrais royalistes qui se rappellaient que le buste de Marat avait été aussi couvert de fleurs et promené en triomphe; mais nous étions loin de penser que sous le gouvernement le plus religieux, le plus orthodoxe, au moment où toutes les mesures d'une juste sévérité sont employées pour peupler les églises, la police d'un roi très-chrétien pousserait le zèle jusqu'à l'idolâtrie.

Nous sommes nous-mêmes trop véritablement attachés aux intérêts de Louis le désiré, nous sommes trop bons catholiques pour ne pas signaler à S. S. un abus, un scandale non moins funeste au fils aîné de l'église qu'à l'église elle-même. Nous venons donc d'expédier à Rome pour texte de la prochaine bulle que le pape fulminera, l'article suivant textuellement extrait du Journal Général de France, du dimanche 2 juin, de l'an de grâce 1816.

« On remarque dans la rue du faubourg du Temple, au fond de la caserne occupée par la légion de la Seine, un AUTEL dressé par les soldats, orné de guirlandes, et sur lequel ils ont placé le buste de sa majesté. »

— Voici l'ordre et la marche de toutes les cérémonies qui auront lieu dans Paris le 18 juin, jour anniversaire de la bataille de Waterloo, à l'occasion du mariage de S. A. R. monseigneur le duc de Berry.

Le 17 au soir toutes les églises seront ouvertes *gratis*. On y chantera un *te deum*, en commémoration de la défaite de Mont-St.-Jean qui a été si heureuse pour la France puisqu'elle lui a ramené son bon roi. Les veuves et les orphelins des brigands tués dans cette bataille seront tenus, sous peine d'être considérés comme séditieux, d'assister à cette pieuse cérémonie.

Dès le 18 au matin, un pardon général sera proclamé dans tous les quartiers de Paris. Ce nouveau bienfait du meilleur des rois sera annoncé par une salve d'artillerie chargée à mitraille, à l'effet *d'amnistier* en

passant quelques centaines de brigands qui encombrent inutilement les prisons.

A dix heures, une procession représentant, suivant l'usage antique et solennel, les sept péchés capitaux, partira de la métropole pour se rendre à St-Denis. Jadis, par esprit d'humilité, les sept péchés capitaux étaient figurés par les princes et les rois; mais comme la famille royale doit assister immédiatement après la procession à la cérémonie nuptiale, les personnages ci-après désignés auront l'honneur de la remplacer;

Savoir :

La Gourmandise; le premier maître-d'hôtel de sa majesté.

L'Orgueil; le premier valet de chambre de *Monsieur*.

L'Envie; la première dame d'honneur de S. A. R. *Madame* duchesse d'Angoulême.

La Colère; Un aide-de-camp du héros du midi.

La Luxure; le procureur-général de monseigneur le duc de Berry.

L'Avarice; le trésorier de S. A. S. le prince de Condé.

La Paresse; le grand aumônier de monseigneur le duc de Bourbon.

A midi le cortège se rendra à la paroisse St. Germain l'Auxerrois. Toute la garde royale et ce qu'on a pu rassembler de légions des départemens, garderont les avenues du Louvre et du Caroussel. Il ne sera permis à la populace de témoigner son enthousiasme que des rues adjacentes, et aucune fenêtre ne restera ouverte.

La cour prévôtale, les cours de justice criminelle et les commissions militaires, ces véritables soutiens du trône ouvriront la marche. Chacune sera précédée d'une bannière taillée sur le modèle de la bannière de l'inquisition.

Une députation de la chambre des pairs suivra immédiatement après,

Puis viendront les voitures de la cour en tête desquelles sera celle de M. Bellart, notre procureur général.

Le cortège sera fermé par le corps des exécuteurs des

hautes œuvres, le détachement des vétérans qui ont fusillé la Bédoyère et le maréchal Ney et par plusieurs compagnies de gendarmes.

A défaut d'artillerie et de poudre le bourdon de Notre Dame annoncera le départ et l'arrivée du cortège.

Des mâts de cocagne seront élevés dans les places publiques, sous l'inspection spéciale du grand prévôt qui aura soin d'avoir près de chaque mât des délégués afin d'y faire accrocher sur-le-champ les séditieux qui auraient l'impudence de ne pas s'amuser.

Des danses auront lieu dans le carré des Champs Élysées. Chaque contredanse ne pourra être composée de plus de quatre personnes; elles seront distantes l'une de l'autre au moins de cent pas. Il sera permis de former des rondes de douze personnes pourvu qu'il y ait dans chacune six enfants et quatre femmes. Les spectateurs ne pourront se promener au-delà de deux personnes de front; il leur est expressément défendu de porter armes, batons cannes, badines, de courir, et de parler trop haut si ce n'est pour crier vive le roi. Du reste chacun sera libre de se livrer franchement à la joie et de partager l'ivresse générale.

La bonté prévoyante du gouvernement, le détermine pour éviter tout accident, à faire tirer le feu d'artifice avant la chûte du jour.

Il est rigoureusement ordonné d'illuminer spontanément; mais seulement avec des cierges. Toute maison illuminée en verres de couleurs où se trouveraient par hazard du blanc, du rouge, du bleu sera rasée sur-le-champ.

A cet effet un régiment de *Limousins* sera mis à la disposition du préfet de police.

A 9 heures les musiciens remplaceront les tambours et au lieu de la retraite il joueront en parcourant les rues l'air : *allez-vous-en gens de la noce*. (1)

---

(1) On ne sait pas encore si ce sera la cour ou le public qui payera les violons.

— La cour destinant le Panthéon à la sépulture de ses ministres et des ses généraux, a cru devoir effacer l'inscription :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

— Un voyageur vient de nous remettre le *Bulletin Officiel* dont les aboyeurs étourdissent, depuis quelques jours, toutes les oreilles de la capitale.

Voilà les détails officiels de la découverte de la grande conspiration tramée par le *Nain Jaune* particulier très-connu dans Paris. On y voit comme quoi le Nain Jaune s'était furtivement et illégitimement introduit jusque dans les maisons des serviteurs les plus dévoués de S. M. le Roi dix-huit en se cachant comme autrefois le *Nain de Pologne* dans un énorme pâté aux truffes et aux boulettes ; on y voit comme quoi il a empoisonné les trois quarts des habitans, comme quoi il a eu l'imprudence de dire tout haut ce que l'on pensait tout bas ; comme quoi l'armée de Louis le désiré a reçu l'ordre de lui courir sus, comme quoi elle a pris prisonniers et arrêté cinq cents nains de sa troupe qui se proposaient audacieusement de faire une explosion dans la ville de Paris. La voilà, la voilà l'horrible conspiration attentatoire à la clémence inneffable d'un souverain paternel, et subversive de toute constitution, de toute liberté et de toute indépendance nationale. On y a joint quatre pages supplémentaires d'impression contenant le récit authentique, officiel et autorisé par la police de toutes les escarmouches glorieuses et incroyables qui ont eu lieu sur la frontière de la Belgique contre les émissaires de ce brigand de Nain Jaune qui avait le front d'annoncer publiquement et ostensiblement l'horrible projet qu'il avait conçu de faire mourir de rire tous les Français. La voilà, la voilà cette trame odieuse, cette conspiration effroyable ; on ne la vend que deux sols, que la bagatelle de deux sols à tout le monde.

—Le grand prévôt ne perd pas un instant. On le rencontre dans tous les endroits publics. Deux personnes causent-elles ensemble, il les vient interrompre, et souvent les arrête de sa propre main. Dernièrement

il voit passer, sur le Boulevart, un homme qu'il croit reconnaître pour un ancien militaire. — Qui êtes-vous? — Que vous importe? — De par le roi je vous arrête. — En quelle qualité? — Je suis le grand prévôt. — Vous n'êtes qu'un imposteur, le grand prévôt ne s'abaisserait pas à faire le vil métier que vous faites. — Suivez-moi, ajoute-t-il, en le prenant au collet, c'est moi qui dois vous arrêter. En effet il l'entraîne malgré lui au prochain corps-de-garde. Là chacun décline ses qualités, et comme le grand prévôt n'appuyait les siennes d'aucune preuve écrite, on le mit au violon où sans doute il serait encore si la nécessité d'emprisonner quelques citoyens ne lui eût fait recouvrer sa liberté.

— En vertu des capitulations conclues avec les divers cantons, la Suisse va envoyer en France dix-huit mille hommes; monsieur le comte d'Artois, vient d'être nommé par le roi colonel général des *Grisons*.

ORDRE DU JOUR

De son excellence le ministre de la guerre.

Sur le rapport qui nous a été fait, par les femmes à la suite de l'armée, que la plûpart des militaires portaient sur le bras droit des empreintes emblématiques et ineffaçables, une visite générale a été ordonnée; tous les soldats, nus jusqu'à la ceinture, ont été rangés sur la même ligne, et au commandement: *en avant bras*, dix mille bras tendus ont été soumis à un examen sévère. Cet examen nous a convaincus que la plûpart des militaires qui ont servi sous l'usurpateur étaient entachés du signe de la révolte et de la réprobation, c'est-à-dire d'un aigle ou du cri séditieux *vive l'empereur*. En conséquence il est expressément défendu à tout militaire de reparaître à la prochaine revue, avec un bras souillé de cette odieuse empreinte. Des emporte-pièces seront à cet effet distribués dans toutes les casernes, ainsi que des fers chauds portant le signe légitime, c'est-à dire, la fleur de lys, afin de cicatriser et de purifier en même-tems la plaie. Un délai de quinze jours est paternellement accordé. Ce délai expiré, tout bras séditieux sera coupé.

Signé Clarke, duc de Feltre, qui n'est pas manchot.

— La colonie de St.-Domingue vient de résister à

une nouvelle sommation qui lui avait été faite au nom de Louis XVIII. On assure que ces Nègres ont peur d'être traités comme des Français.

RÉPONSE

A la *question* proposée dans la XIX°. livraison.

Quelle ressemblance et quelle différence peut-on établir entre S. M. Louis XVIII *et un danseur de corde ?*

(1) A une époque où le *vieux tems* est plus que jamais appellé le *bon tems* par excellence, où tout ce qui est ancien est le mieux du monde par cela seul que cela est ancien, où tous les efforts du gouvernement de France tendent à nous ramener aux principes, aux mœurs et au langage du quinzième siècle, on ne peut qu'applaudir à une comparaison puisée aux sources les plus pures du *bon vieux tems* et dont la sainte antiquité nous offre tant et de si beaux modèles.

Ce serait le cas de remonter au déluge ; nous nous contenterons de nous appuyer de l'exemple de Salomon. Combien de fois n'a-t-il pas comparé son auguste épouse à la tour de David ? Qu'aurait-on dit de nous si nous eussions assimilé le Salomon de notre siècle aux tours de Notre Dame ? Le pair Chateaubriant lui-même qui fait si souvent et si heureusement usage du style de l'écriture sainte, eût à peine excusé cette figure orientale.

Mais hâtons-nous d'arriver à ces tems fortunés qui renaîtront sans doute un jour pour la France, et si dieu lui-même est l'objet de comparaisons beaucoup plus étranges que la nôtre, de comparaisons employées par les plus illustres orateurs, applaudies par les plus pieux comme par les plus grands personnages, certes nous aurons gagné notre cause au tribunal des apologistes du bon vieux tems.

Le célèbre *Camus*, évêque de Belley, prêchant à Rouen en 1642, le jour de Noël, et voulant donner à ses auditeurs une haute idée du mystère qui les occupait, s'écrie :

« Voici la divinité réduite sous l'humanité et comme

(1) Le volume promis sera remis à l'auteur, sur la présentation d'une écriture semblable à celle de la lettre qui contenait cette réponse.

» alambiquée et quintessenciée sous le corps d'un petit
» enfant. Quelle prodigieuse alchimie ! Voici l'Iliade
» toute entière réduite à une page de l'humanité ; voici
» l'Océan dans une coquille ; voici la perle de l'im-
» mortalité dans la nacre de la mortalité, etc. etc. etc. »

Le père *Maimbourg*, confrère et contemporain de Bourdaloue, prêchant au collège de Clermont, sur l'évangile du bon pasteur, s'exprime ainsi :

« Nous connaissons tous, quatre espèces de chiens,
» savoir: les dogues d'Angleterre, les mâtins, les bichons
» et les barbets: ce sont les quatre points de mon
» discours ».

Tous les scrupules de nos lecteurs devant être levés par ces citations authentiques, nous passons aux réponses qui ont été provoquées par notre question.

Dans le grand nombre de solutions que nous avons sous les yeux, nous n'éprouvons que l'embarras du choix. Cependant la condition *essentielle* pour obtenir le prix étant non-seulement de ne point blesser, mais d'honorer même, autant que possible, la majesté royale, nous avons cru devoir accorder la préférence à la réponse suivante :

Ressemblance. Le danseur pourrait exécuter sans péril sur le théâtre les pas qu'il exécute sur la corde au risque de se rompre le cou. Son principal mérite est donc dans la difficulté vaincue, et dans le sang-froid avec lequel il s'expose au danger.

Louis XVIII a aussi dédaigné le chemin large et facile de la constitution, de la franchise et de la douceur pour gravir, de gaieté de cœur, l'étroit sentier du despotisme. L'habile danseur s'élance et se soutient sans balancier ; S. M. rejette avec non moins de fierté *l'opposition*, ce balancier politique sans lequel il n'est point de véritable équilibre.

Il n'est si bon danseur qui ne fasse par fois la culbute ; mais un pareil échec est bientôt réparé par un succès plus brillant. Louis XVIII est descendu plus mollement à la vérité ; mais bientôt remis sur pied il s'est créé des difficultés nouvelles qu'il surmonte en se jouant.

Différence. Le danseur grimpe sur la corde à l'aide d'une échelle ou d'un valet ; Louis XVIII doit son élévation à l'Europe entière. Le premier pour prix de ses

plus beaux tours obtient à peine quelques braves; le second *force* tous les applaudissemens.

Que le danseur tende trop fortement la corde, elle se rompt; tout le monde convient que Louis XVIII la tient violemment tendue, et cependant elle ne se rompt pas.

Il est évident que tout l'avantage reste à S. M. et que l'habileté du danseur étant toute physique, tandis que la sienne est toute morale, elle a le double mérite d'une plus grande difficulté vaincue, d'un péril plus imminent continuellement bravé, joint à la supériorité de l'esprit sur la matière.

RÉPONSES DIVERSES.

Le spectacle de l'un terminé, on éteint les lumières. Dès que l'autre quittera la *scène*, les lumières reparaîtront.

— L'un ne conserve l'équilibre qu'en observant la mesure;

— L'autre se soutient sans garder aucune mesure.

L'un exécute des *sauts*, l'autre *exécute* des gens à talents.

Brunet.

— Si l'un tombe, quelqu'un de la troupe le remplace. La chûte de l'autre entraînerait celle de la troupe entière.

— Si je perds l'équilibre c'est du moins par les pieds que je reste suspendu.

Forioso.

N. B. Il a fallu qu'une réponse aussi peu claire fût signée par un artiste qui jouit de tant de réputation, pour que nous soyons déterminés à l'insérer.

On ne peut douter que cette phrase dont le sens nous échappe n'offre aux gens de l'art quelque chose de profond ou de technique, puisqu'elle sort de la tête d'un homme dont les pieds sont éminemment exercés.

QUESTION.

Quel est le plus *méchant* journal, de la Quotidienne ou de l'Oracle?

N. B. Le prix sera un abonnement de trois mois à l'Oracle.

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Quis talia fando
Temperet à lacrymis?

XVIII JUIN.

Il y a un an, à pareil jour l'armée et l'indépendance françaises ont péri.

ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE WATERLOO.

Aperuerunt super te os suum omnes inimici tui; sibilaverunt, et fremuerunt dentibus, et dixerunt devorabimus : en ista dies quam expectabamus : invenimus, vidimus.
Jeremiæ. lam. cap 2. vers. 16.

Nous serions tombés dans un grand mépris aux yeux de l'Europe, si elle s'étonnait que cet anniversaire célébré *même* en *France*, fut pour nous le sujet d'une triste solemnité. Elle penserait que depuis un an, notre nation a cessé d'exister, et qu'aucun Français n'a survécu à la journée de Waterloo!

Pendant que la famille à laquelle cette journée à de nouveau livré notre pays, la signalant par des fêtes, n'a pas honte de laisser éclater sa joie, ne dissimulons pas notre douleur. Ne craignons pas de mêler des gémissemens aux chants d'allegresse qui retentissent autour de nous; cette allegresse nous donne la mesure du deuil que nous devons prendre; elle serait moins excessive si notre malheur n'était pas immense, elle serait moins universelle s'il ne semblait pas irréparable.

Disons plus, la douleur de la France doit être plus grande encore que l'allegresse des étrangers. Ils en conviendront, s'ils comparent les malheurs dans lesquels nous précipita cette journée, avec ceux dont il les a préservés; s'ils remarquent que cette défaite a eu pour la France des conséquences dont elle seule était menacée entre toutes les nations; quelle a aggravé pour elle le poids du malheur de tout le poids de l'opprobre; qu'elle en a fait la conquête d'une troupe qui n'a pas combattu; que le sang de tant de braves n'a coulé que pour asservir un peuple généreux à quelques fugitifs semblables à ces oiseaux de proie que le bruit des armes éloigne du champ de bataille où ils viennent s'engraisser aux dépens des vainqueurs et des vaincus dès que le danger s'en est éloigné.

La France victorieuse ne menaçait pas l'Europe d'un nouvel asservissement; (1) vaincue elle est retombée sous le plus avilissant esclavage. La France victorieuse abjurant toutes conquêtes, eut rendu la paix à l'Europe; vaincue elle a vu l'Europe lui rapporter avec tous les maux qui suivent les conquérans, toutes les horreurs qu'entraîne la guerre civile.

Doute-t-on que la guerre existe en France? qu'est-ce donc que l'état ou depuis un an se trouve cette déplorable contrée? que s'y passe-t il depuis que la race qu'elle avait repoussée, qui s'était déportée, lui a

---

(1) Voir la réponse du corps législatif à Napoléon.

été ramenée non pas par les alliés, mais au nom des alliés dont tous les manifestes promettant de respecter si non les affections du moins les aversions nationales, déclaraient la guerre à un homme et non pas en faveur de quelqu'homme que ce put être.

A la suite des vainqueurs de Waterloo, pêle mêle avec leurs valets et leurs bagages, se sont glissés dans la capitale les exacteurs, les proscripteurs, les inquisiteurs, les bourreaux; tous les agents de la tyrannie les délateurs exceptés; ils n'en étaient pas sortis. Dans cette tourbe fut choisie, chacune des portions qui constituant aujourd'hui l'autorité législative en France, opèrent la ruine des institutions nationales en se parant du titre de représentans de la nation; ce ministère qui propose des lois de rapine et de proscription; cette chambre basse qui les aggrave, et cette chambre encore plus basse qui les agrée.

Depuis ce tems tous les actes du gouvernement, soit qu'il institue, soit qu'il destitue, soit qu'il absolve, soit qu'il condamne, soit qu'il récompense, soit qu'il punisse, ne sont que des actes de partis; depuis ce tems la France est couverte de prisons, et l'Europe peuplée d'exilés ou de réfugiés; depuis ce tems une jurisprudence spéciale et des tribunaux spéciaux ont été créés pour suppléer à l'insuffisance des tribunaux ordinaires, et les citoyens sont soumis à des juges qui rivalisent d'activité avec les conseils de guerre; depuis ce tems, sous l'influence d'un génie dont le propre est d'associer la dérision à la cruauté, a été promulgué cette loi d'amnistie d'où dérivent toutes les proscriptions; depuis ce tems ont été rendues ces sentences de mort et ces sentences de grâce encore plus atroces; Le sang des citoyens coule incessamment, soit sous le glaive des bourreaux, soit par le fer et le plomb des soldats qui sont aussi des bourreaux; il coule dans les murs de Marseille, dans ceux de Toulouse, sur les bords de la Vilaine, sur ceux de l'Isère; depuis ce tems, il n'a pas cessé de couler dans les murs de Nismes!

Ce n'est pas assez, toutefois, pour ces hommes affamés de vengeance. Chaque jour ne poursuivent-ils pas de leurs arrêts jusqu'au-delà des mers les victimes qui leur sont échappées ? chaque jour ne les assassinent-ils pas dans leurs simulacres ? Enfin n'ont-ils pas retenti dans le monde entier, les cris féroces qui redemandaient le sang du juste, que trois Anglais, qui n'en sont pas moins des hommes, ont honorablement dérobé à la soif de ces antropophages ?

Tel n'était pas le sort que nous réservait l'Europe. Les princes même sont étonnés du mal qui nous a été fait en leur nom (2). Qu'ils ne s'offensent donc pas de notre douleur, dans ce jour qui nous rappelle la perte de tous nos biens, notre gloire exceptée.

Oui, notre gloire, car ce n'est pas sans gloire que nous avons succombé ; j'en atteste le champ de Waterloo, ce théâtre de notre infortune ! où l'honneur français n'a pas rendu le dernier soupir, où dort l'élite des braves, où l'on compte autant de vainqueurs que de vaincus.

Non, l'honneur français ne peut mourir ! Semblable au feu sacré qu'aux jours de l'esclavage et de l'abomination, Jéremie cacha dans les entrailles de la terre, il vit dans le secret, il brûle dans les cœurs généreux, prêt à se révèler dès que la voix de Cyrus nous annoncera le terme de nos tribulations.

Tout courage, toute vertu ne sont pas éteints dans ma patrie. Le glaive des tribunaux comme celui des armées a respecté *Drouot* ; et *Cambrone*, échappé deux fois aux ennemis de la France, survit à la journée des Thermopiles avec toute la gloire de Léonidas.

Ne désespérons pas de l'avenir ; ce serait faire injure à nous-mêmes, ce serait faire injure aux princes de l'Europe, ce serait faire injure à nos plus cruels ennemis. Le sort de la France est pire que celui qu'ils ont

---

(2) Voir les conseils donnés au roi par le corps diplomatique.

voulu lui faire, pire que leur intérêt ne leur permet de le souffrir. L'erreur et l'intrigue ont fait nos maux, la droiture et la politique les répareront. La politique a dû vouloir la réduction de la puissance française, mais elle n'en peut vouloir la destruction ; elle a dû vouloir forcer la France à vivre désormais en paix avec les peuples, mais elle ne peut vouloir la forcer à vivre plus longtems en guerre avec elle-même.

Et quel cruel état de guerre que ces révoltes qui éclatent de tous côtés sur le territoire français ! Que ces révoltes sans cesse entretenues par les vengeances qu'elle entretiennent sans cesse ! inévitables effets de l'action et de la réaction du peuple et du gouvernement sous une race qui persécute parce qu'elle se sait exécrée, et qu'on execre parce qu'elle ne sait que persécuter ; sous une race qui, destructrice de l'armée nationale, ne se soutient que par la force que semblent lui prêter les armées étrangères dont le séjour ne peut être éternel en France pour les intérêts de leurs princes même ; et dont le départ ne peut avoir lieu sans livrer la France aux plus épouvantables convulsions.

L'Europe ne sera en paix que quand la France sera pacifiée. La France ne sera pacifiée que quand on lui aura rendu un gouvernement constitué sur les principes qu'elle a posés elle-même ; principes dont l'excellence proclamée par la raison, est démontrée par l'expérience ; principes conquérants des peuples qui nous ont conquis ; principes qui, depuis vingt-cinq ans, enracinés chez nous, y règnent par l'empire de la loi et de l'habitude.

Abandonner la France à tout l'excès de son infortune n'est-ce pas s'exposer à tous les malheurs qui peuvent naître de l'excès de son desespoir ? Que les puissances ne se disent pas que le sort de la France environnée, maintenue par une ceinture de soldats, rentrée, renfermée dans ses plus étroites limites, ne saurait avoir pour elle la moindre importance ; ce serait retomber dans l'erreur qui à une autre époque causa les

malheurs de l'Europe. La fermentation des esprits est une conséquence de leur exasperation et de cette fermentation peuvent naître encore une fois des doctrines subversives de l'ordre social.

Les agitations d'un fleuve resserré dans son lit ne sont pas à craindre : on peut dormir en paix sur la foi des digues opposées à ses débordements. Mais ce n'est plus un fleuve que notre misérable patrie, sous le régime honteux auquel elle est assujettie ; C'est un marécage dont les eaux sans limpidité, sans mouvement, sans vie, dorment sur la fange, où règnent tout ensemble l'Hydre et le Soliveau. Ces eaux là ne surmontent jamais leurs rivages. Mais la corruption qu'elles exhalent répand l'infection et les maladies partout où la portent les vents qui la peuvent porter partout.

Tel est l'état de la France. Tel serait l'état de l'Europe. Que nos malheurs cessent, ceux d'autrui sont prévenus. Les nations n'ont pas d'autres désirs, les héros de tous les pays morts, dans ce grand jour dont nous pleurons l'anniversaire, n'avaient pas, n'ont pas d'autre vœu. « Princes de la terre, s'écrient-ils du fond de leur glorieuse sépulture, le bonheur ne règne pas partout. Notre sang ne nous est pas encore payé. Un peuple généreux est tombé dans l'oprobre et dans la l'opression : Telles n'étaient pas vos promesses. Pour réprimer les excès de l'anarchie vous avez pris le parti des rois contre les peuples ; pour réprimer les excès de la tyrannie, prenez le parti des peuples contre les rois. soyez les regulateurs du monde. Remplissez vos saints engagements sur la foi desquels nous nous sommes armés, pour éloigner l'esclavage de notre pays et non pour ramener l'esclavage en France. Rétablissez la paix universelle sur les bases voulues par la justice et la raison. Plus d'oppression de quelque part qu'elle vienne ; et le bonheur de la terre auquel nous nous sommes immolés pénétrera jusque dans nos tombeaux, et nous nous applaudirons plus que jamais d'avoir, au prix de tout notre sang, racheté l'humanité ! ».

SOUVENIRS DE WATERLOO.

— La jeune garde qui a soutenu le premier choc du corps de Bulow a fait ce jour là des prodiges de valeur. Elle s'est montré digne de ses chefs, les généraux Duhesme, Barroïs, Souham et Mellinet. On doit citer aussi le colonel Hérel, commandant le troisième régiment de voltigeurs. A l'instant même où cette garde désespérait du succès de la journée, elle courait au péril pour le péril même, puisqu'elle ne comptait plus pour la victoire. On eut beaucoup de peine à la décider à opérer sa retraite qui, cependant se fit en bon ordre, car ce corps est arrivé sans se désunir sous les murs de Paris, et de là à l'armée de la Loire où la trahison à dispersé ceux que la mort avait épargnés.

— Criblé de blessures, et près d'expirer, un vieux grenadier de la garde apperçoit à quelques pas de là l'aigle d'un drapeau français; il rassemble le peu de forces qui lui restent, se traîne péniblement sur le ventre, arrive enfin; il touche ce signe sacré pour lui, le presse sur son cœur, et meurt sans regret.

— Un brigadier du quatrième régiment d'artillerie légère redemandait son bras qu'on venait d'amputer. On le lui rend. Il est donc bien vrai, s'écrie-il, en le saisissant, que tu ne peux plus servir pour la patrie. Mais ton camarade me reste encore pour mettre le feu au canon.

— Un colonel ayant perdu tout son régiment remet à son ordonnance quelques papiers pour les porter à sa femme, fuis, lui crie-t-il, fuis et vas dire que je n'ai point voulu me séparer de mes frères d'armes. A ces mots il se brûle la cervelle au milieu des cadavres de son régiment.

— Quelques gardes du corps en parcourant le lendemain de la bataille, le champ de carnage de Waterloo, offraient dédaigneusement des secours à leurs compatriotes blessés, en leur imposant pour condition de crier vive le roi. Eh, répondaient ces braves avec indignation, s'il doit vivre laissez-nous mourir en paix.

— Le maréchal Ney ayant eu tous ses chevaux tués sous lui, parcourait à pied le champ de bataille l'épée à la main et cherchant partout la mort. On l'a vu se

frapper la tête contre une pièce de canon, désespéré qu'il était de survivre à cette défaite. Hélas! le brave par excellence ne devait pas mourir de la main d'un brave.

— Grièvement blessé, un Français obtenait des Belges qu'il ne connaissait pas des consolations et des soins. Un ancien camarade qui ne suivait plus les mêmes drapeaux, le reconnait et l'aborde. A cette vue l'infortuné sourit et réclame son amitié. — Moi! l'ami d'un brigand! Tu n'as que ce que tu mérites. Meurs. — Je suis blessé, et tu m'insultes! répondit le brave d'un ton calme; mais la vengeance était dans son cœur. A peine guéri, il part, cherche son lâche camarade; celui-ci n'était plus: un ami indigné avait déjà vengé l'offense faite à tous les braves malheureux dans la personne de son ami.

— Le colonel Lacroix, du troisième régiment de cuirassiers a la cuisse emporté du même coup qui tue son cheval; on le relève, et on veut l'emporter à l'ambulance; mais ce brave colonel appercevant l'infanterie anglaise qui s'avançait, se fait amener le cheval d'un cuirassier, recueille toutes ses forces, commande lui-même la charge et se précipite avec son régiment sur le carré anglais où il reçoit enfin une mort glorieuse.

— Un lieutenant du onzième des chasseurs à cheval, nommé Armand, voyant la retraite décidée, met pied à terre, donne son cheval à son ordonnance, et se brûle la cervelle sur la route de Charleroy.

— Le tambour major du cent onzième régiment de ligne est frappé par un boulet qui lui ouvre le ventre. On le laisse pour mort et le régiment continue son mouvement; il ne revient à lui qu'au milieu des cris *en avant* prononcés par des corps qui enfonçaient l'ennemi. Il se relève, et soutenant ses entrailles avec ses deux mains, il se dirige du côté du mamelon où se trouvait le Général, et vient expirer sous ses yeux en criant *vive la patrie!*

— L'acharnement des lanciers contre les dragons de la reine (Anglais) vient, en grande partie, de ce que ces derniers portaient des uniformes bleus galonnés. Les lanciers crurent reconnaître les gardes du corps, et cette erreur se communiquant de proche en proche, fut le signal du plus affreux carnage.

— Un prince qui n'est Français que de naissance, vint à Bruxelles l'avant-veille de la bataille, pour s'informer où était le héros de la Belgique. Aux avants-postes, répondirent les officiers. Aux avants-postes! s'écria ingénûment son altesse. Qu'il prenne bien garde, cela est fort dangereux.

— Un brave resta sept jours blessé mortellement sans vouloir souffrir qu'on l'approchât. Il refusait tout secours, souriait dédaigneusement à toute menace, et répétait le cri qui l'avait autrefois conduit à la victoire. Il expira sur le champ de bataille dans l'endroit même où il était tombé.

— Percé de coups, le général Duhesme était resté sur le champ de bataille. Quelques sapeurs qui cherchaient à le transporter, pleuraient en voyant leur général sans connaissance. — Qu'est-ce donc, leur dit-il en ouvrant les yeux, ne me trouvez-vous pas digne de mourir au champ d'honneur?

— Un lieutenant de chasseur à cheval était sur le point de se faire amputer sur le champ de bataille. Il apprend la défaite de l'armée française; aussitôt il se relève et se précipite sur son sabre en s'écriant l'ennemi ne prendra du moins que le cadavre d'un brave.

— Un soldat du train ayant la cuisse cassée par un boulet se courbait de tems en tems sur le col de son cheval. — As-tu peur, lui dit en passant le maréchal Ney? — Peur! non, mon général; voici, dit-il, en montrant sa blessure, ce qui m'empêche d'être ferme sur les étriers. Le maréchal attendri veut le faire transporter à l'ambulance et lui offre sa bourse. Ce n'est, répond le soldat, ni de l'argent, ni des soins qu'il me faut, c'est la victoire.

— Des émigrés apperçoivent dans un fossé un grenadier qui avait eu les deux jambes emportées et qui était sur le point de périr. — Te voilà bien avancé, lui dirent-ils, avec tes deux jambes cassées. — C'est un malheur qui ne vous arrivera jamais.

— On vit beaucoup de grenadiers de la garde tirer les uns contre les autres, pour ne point survivre à leur défaite.

HONNEUR AU COURAGE MALHEUREUX.

DE L'ETAT DE l'EUROPE,

Relativement à la France.

Un géographe ne voit, dans l'Europe, qu'une des quatre parties du monde; le publiciste y voit l'asyle, le foyer de toutes les connaissances humaines; si vous exceptez les nouveaux états de l'Amérique, c'est en Europe seulement qu'on a une juste idée de la science sociale.

Ailleurs les nations et les peuplades vivent éparses sans règle et sans lois, ou bien elles végètent sous un absolu despotisme. En Europe l'art de vivre en société est devenu le premier des arts : les chefs des peuples apprennent à gouverner et les peuples apprennent à se laisser gouverner, pour leur plus grand avantage et selon leur plus grand intérêt.

La portion d'hommes qui habite l'Europe forme une famille à part, dans la grande famille du genre humain.

Quelques publicistes et quelques gouvernants ont pensé que cette famille, toute entière, pourrait peut-être vivre sous le même chef ou sous les mêmes lois : de là le rêve brillant de la république ou de la monarchie universelle.

La grande famille européenne a donc dû se diviser en plusieurs familles; chacune de ces familles particulières s'est donné des lois, après avoir consulté ses besoins; chacune a conservé des relations avec toutes les autres. Les gouvernemens s'entretiennent constamment par l'organe et l'intervention de ministres, d'ambassadeurs, de consuls de commerce, d'agens ou représentants de toute espèce. Cette relation journalière a constitué l'Europe telle qu'elle est. Les produits industriels, les découvertes utiles, les dons de la terre passent d'un état à un autre état, par un échange continuel et facile; la prospérité des uns est alimentée par la prospérité des autres, et l'ensemble, le *tout*

européen, n'est que le résultat des combinaisons particulières de chaque état de l'Europe.

Ainsi tous les états de l'Europe sont intéressés à leur prospérité réciproque ; le travail, l'industrie, la richesse d'un peuple ne sont étrangers à aucun autre peuple. Les bleds de la Sicile, de la Flandre, de la Pologne ; la découverte que l'on fait à l'observatoire de Naples et à l'observatoire de Paris ; les chefs-d'œuvre de Canova à Rome, *sa patrie* et de David à *Bruxelles ;* tout appartient à tous. La fécondité de la terre, la magie des arts, les miracles de l'industrie, les conquêtes du génie sont pour l'Europe toute entière.

Jusques là nous ne voyons qu'une communauté d'intérêts entre tous les peuples ; mais les chefs de ces familles de frères deviennent quelquefois rivaux entre eux. Nous sommes donc obligés de porter nos regards sur ces rivalités de famille, qui suscitant des intérêts particuliers à la place de l'intérêt général européen, font succéder la guerre à la paix. L'effet ordinaire de la guerre est d'inspirer aux peuples et à leurs chefs certaines craintes sur leur existence et leur indépendance.

L'exemple du passé a inspiré des précautions pour l'avenir; chaque prince, chaque peuple a dû se dire, *Suis-je assez fort pour résister à telle attaque éventuelle, partielle ou combinée ?*

Un exemple récent et mémorable porte à croire qu'il n'existe pas un seul gouvernement, en état de résister à l'attaque simultanée de toute l'Europe.

Chaque gouvernement doit donc pourvoir à sa sureté, pour le présent et pour l'avenir.

Le premier moyen à employer par les gouvernemens est de s'entendre, de se bien entendre entr'eux, pour étouffer, s'il est possible, le germe des guerres et des dissentions. Le second, après avoir prévu la possibilité du retour de ce fléau, est que chacun calcule ses forces de résistance, les alimente, et les accroisse, non

par le nombre, mais par la consistance et l'intensité : l'amour de la patrie et l'amour de la gloire créent partout des héros. Le troisième moyen est de se ménager des alliances utiles. Un prince doit chercher quelles sont les relations qui lui offrent le plus d'avantages ; quels sont les états qui ont à soutenir les mêmes intérêts que les siens ; et c'est avec ceux-là qu'il doit se lier d'une manière plus étroite.

Le premier de ces moyens se nomme l'équilibre ou la balance de l'Europe ; le second, administration intérieure ; le troisième, diplomatie.

Pour que l'Europe soit constituée le mieux possible, il faut que tous les états qui la composent soient régis de telle sorte qu'ils concourent de la manière la plus efficace, à la richesse et à la prospérité communes.

Pour que la force de résistance de chaque monarque s'accroisse, il faut que le monarque se concilie ou se conserve l'attachement du peuple, et qu'il fasse aimer les lois ; on défend mal ce qu'on n'aime pas, et toute administration est bonne, quand elle a, pour résultat, l'amour de la patrie.

Quant aux relations avec les étrangers, le grand secret est de choisir ses amis et ses alliés parmi ceux qui sont le moins étrangers.

Tous les états de l'Europe sont-ils constitués et régis pour le plus grand intérêt de l'Europe ?

L'administration de chaque gouvernement est-elle propre à conserver et à augmenter les formes de chaque gouvernement ?

Les alliances entre les puissanees de l'Europe sont-elles de nature à être utiles à tous les alliés ?

Notre plan ne nous permet de traiter ces questions, que sous le rapport de la France. Qu'est-ce que les autres puissances ont droit d'attendre de cette partie de l'Europe ? La culture et le perfectionnement des arts ; le progrès des sciences et des lettres ; l'activité des manufactures et du commerce ; l'encouragement de

l'agriculture. La France doit à l'Europe et ses vins et le superflu de ses bleds et ses soieries et ses glaces et ses tissus inimitables et ses tapisseries et ses porcelaines et ses écrits et ses découvertes et ses chefs-d'œuvre en peinture et sa marine et son commerce, etc. etc.

Et la France est sans commerce, elle est sans marine; elle exile ses artistes, elle persécute l'industrie; ses manufactures languissent, ses presses se taisent; le génie se cache; la peur glace les plumes; l'agriculture périt, les propriétaires tremblent pour leurs propriétés.

Sous le rapport de cet heureux échange d'industrie et de richesse, la France est nulle pour le reste de l'Europe. On encombre ses magasins des produits de l'industrie étrangère, l'étranger *pompe* l'or de la France; mais bientôt elle sera pauvre *d'or*, comme elle est déjà pauvre de *choses*, et alors elle ne comptera plus pour rien; ce ne sera plus qu'une vielle mine exploitée jusqu'au dernier filon. Avant dix ans l'Europe sera appauvrie de tout ce que vaudrait la France bien gouvernée.

Essayons de porter nos regards sur son administration intérieure: après avoir établi qu'un monarque ne peut soutenir et augmenter ses forces qu'en se faisant aimer et en inspirant à tous l'amour de la patrie, voyons ce que fait aujourd'hui celui qui gouverne la France. La France avait une armée de 400,000 hommes, il ordonne son licencîment, persécute tous ses chefs, les condamne à mort. La France veut la liberté, il la réduit à l'esclavage; elle veut le libre exercice des cultes, il laisse assassiner ceux qui n'adorent pas dieu à sa manière; après de longues agitations, les citoyens demandent du repos, il fait revivre les germes étouffés de nos anciennes discordes; les Français sont fiers de la gloire qu'ils ont acquise, il fait tout pour les avilir; on demande une représentation nationale, et ses députés déclarent qu'ils ne sont pas les représentans de

la nation. La France veut l'égalité des citoyens, on exhume le cadavre de l'antique noblesse, et la France redevient *tiers état*; elle veut la sureté des personnes, on décrète la loi des suspects; elle veut des tribunaux réguliers, on rétablit les cours prévôtales; toutes les ressources nationales sont insuffisantes pour payer les charges publiques, on rend au clergé les biens non vendus; elle veut la garantie des biens nationaux, on ose dire, dans la chambre des députés, que les acquéreurs pourront obtenir des indemnités; enfin, la France consent à recevoir un roi chez elle, et c'est un *maître* qui prétend rentrer chez lui.

En montant sur le trône, le monarque promit *l'oubli du passé*, et cette fois, il a tenu parole. Il a oublié 25 années d'efforts pour conquérir la liberté; il a oublié l'essai que le peuple a fait de sa puissance; il a oublié que les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois. Par lui le peuple n'est compté pour rien; par lui les ennemis du peuple règnent sur le peuple..... Que deviendrait-il donc s'il éprouvait une attaque du dehors?

Il est aujourd'hui telle vérité constante, qui n'aurait été qu'un ridicule paradoxe il y a 30 ans. Qu'un prince maître d'un état de 10 lieues quarrées déclare la guerre à la France, que l'Europe reste tranquille spectatrice du débat, et en moins de quinze jours, celui qui a licencié l'armée de la Loire ne règnera plus que comme il a régné 20 ans de sa vie.

Nous avons dit qu'un roi sage et prudent devait s'attacher à bien choisir ses alliés et ses amis. Qu'a-t-on fait en France à cet égard? a-t-on choisi des alliés? Et comment aurait-t-on fait un choix? Choisir suppose l'indépendance.

Tous les autres grands états de l'Europe sont les maîtres de proposer et d'accepter des alliances; la France ne peut qu'accepter des conditions. Devenue indifférente à l'Europe par la nullité de ses moyens, l'Europe ne

peut plus rechercher son amitié, elle est sans utilité pour toutes les puissances.

En tems de paix, les puissances alliées se prêtent un mutuel secours ; un prince obéré trouve des ressources dans la banque d'un état voisin.

En tems de guerre, les puissances alliées se défendent réciproquement ; une querelle contre la Prusse, par exemple, devient une querelle contre la Russie, et tel état peut dire que telle alliance double sa force.

Les hautes puissances de l'Europe peuvent-elles espérer rien de semblable d'une alliance avec le gouvernement Français de 1816?

Que la Russie, la Prusse, l'Autriche et le royaume des Pays-Bas soient menacés d'une attaque étrangère, combien de mille hommes la France pourrait-elle mettre à leur disposition? doublerait-elle les forces de l'une ou l'autre de ces puissances? La réponse n'est pas douteuse; celle des secours pécuniaires ne l'est pas d'avantage. En effet quels subsides peut-on attendre de la part d'un gouvernement qui double ses impots, qui convertit sa dette *exigible* en rentes *perpétuelles*, qui a consenti une taxe de 700 millions, qui entretient une armée étrangère de 150 mille hommes pendant cinq ans, et qui dans cinq ans, doit *nécessairement* être privé des trois quarts du numéraire qui circule dans ses états?

Sous tous les rapports, la France des Bourbons est nulle pour l'Europe: cependant son existence, comme état indépendant, est nécessaire à l'existence indépendante de plusieurs autres grands états; et pour que l'Europe puisse se constituer, il faut commencer par constituer la France.

Enfin, il faut ou que la coalition laissse la France se choisir et son chef et son gouvernement, ou qu'elle en partage les provinces, ou qu'elle maintienne les Bourbons malgré la volonté nationale.

Les puissances de l'Europe ne se partageront pas la

France; celles qui sont éloignées, telle que la Russie, ne pourraient y trouver leur part qu'en obtenant des concessions dans leur voisinage; mais nul prince ne cédera tout ou partie de ses états *héréditaires*, pour des indemnités en pays de conquête.

Les puissances resteront-elles armées *contre la France*, en faveur des Bourbons? Non. Les puissances ne peuvent vouloir qu'une garantie des traités, et la France actuelle n'offre aucune garantie, parce qu'elle n'a qu'une existence contestée.

Deux choses donnent aux états une existence fixe et permanante : le despotisme *consenti* ou bien une constitution *consentie*. Le peuple Français repousse le despotisme de Louis XVIII et Louis XVIII refuse la liberté au peuple : donc il y a guerre entre le peuple et le roi. Si le roi et le peuple sont en guerre, la France est sans consistance, et les monarques de l'Europe ne peuvent pas plus compter sur un prince sans sujets, que sur des citoyens sans chef avoué par la nation.

Tous les calculs de la politique tendent donc à faire croire que les rois de l'Europe ne se refuseront pas plus long-tems au vœu bien prononcé du peuple Français pour un gouvernement libéral : ils abandonneront les Bourbons à eux-mêmes, et verront, avec complaisance sur le trône, un ami de l'humanité qui voudra souscrire un pacte avec le peuple, rendre l'existence à la France et la France à l'Europe.

Ainsi se rétablira la balance européenne, ainsi l'Europe et la France reprendront leur premier état; ainsi finiront les convulsions révolutionnaires et l'ébranlement de la civilisation.

BOUCHE DE FER.

Le lecteur appréciera le motif qui nous détermine à nous abstenir *aujourd'hui* de toutes plaisanteries.

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

SOMMAIRE.

Moi, dis-je; et c'est assez! — bbbbbbbbbbbbbb — Le prix de la course. — Révélations indiscrètes. — L'esprit des journaux. — Les contrastes. — Ah! que la justice a mauvaise grâce! — La précaution utile. — Jamais. — Déclaration de guerre. — Traits de la jeune duchesse. — Quelques coups de férule. — Évertuez-vous, messieurs les politiques.

CHACUN POUR SOI.

Chacun pour soi, messieurs; vous avez bien raison; c'est aussi ma devise. Je suis plus égoïste que personne; mais je le suis à ma manière. Vous l'êtes par instinct et par habitude; je le suis par système et par réflexion. Voyons si vous sentez mieux que je ne raisonne.

Chacun pour soi, dit en quittant son poste, un lâche qui se cache derrière les murs qu'il devrait défendre: l'ennemi pénètre dans la ville par le poste abandonné, et le déserteur tombe écrasé sous le toît qui lui servait d'abri.

Chacun pour soi, dit en se recouchant, un fort honnête homme réveillé en sursaut par un incendie; la maison du voisin est assez éloignée de la mienne

pour que je n'aie aucun risque à courir, et d'ailleurs le vent souffle dans une direction contraire : le vent change, souffle avec violence, l'incendie se propage et dévore l'honnête homme endormi.

Chacun pour soi, répond à son compagnon d'infortune un naufragé qui pense prudemment que la petite provision qu'il a eu le bonheur de sauver avec lui ne saurait être trop ménagée dans ce lieu désert : le compagnon indigné s'arme de son fusil, et parcourt les bois péniblement, mais non pas en vain ; au bout de quelques jours, plus de provisions, et notre chasseur de répliquer en saisissant son fusil : *chacun pour soi*.

Ce langage était, dit-on, celui de tous les hommes avant qu'ils fussent civilisés ; et, comme les extrêmes se touchent, c'est aussi le langage des hommes trop civilisés ; voilà pourquoi, sans doute, on prend quelque fois pour de la barbarie ce qui n'est au fait, qu'un excès de politesse. *Chacun pour soi* est une formule usitée, reçue, avouée dans le monde, je veux dire dans le grand monde : car la classe moins bien élevée se contente d'en faire la règle secrète de sa conduite. C'est ainsi que dans le cours de la révolution, on vit se succéder à l'échafaud tant de citoyens qui se disaient tout bas, la veille, en fuyant leurs amis condamnés : *chacun pour soi*.

C'était la maxime chérie des Troglodytes qui ne se dérobaient au fer des tyrans que pour se tuer entre-eux. C'est une maxime commune à près de quinze millions d'infortunés qu'on appelle Français : c'était la maxime de cet âne qui refusa de nourrir le chien dont il n'obtint à son tour qu'un refus au moment du péril ; c'est la maxime enfin de tant d'illustres personnages que nous avons tous l'honneur ou le malheur de connaître.

Chacun pour soi, disait un général en capitulant à la tête de quatre-vingt mille braves ; mon pays subira un joug ignominieux ; mais je conserverai mon hôtel, et j'obtiendrai des dignités nouvelles : cet excellent ci-

toyen ne s'est pas tout-à-fait trompé : il conserve son hôtel ; mais il ne peut l'habiter : quant aux dignités, il n'y songe plus : trop heureux si l'honneur le consolait de la perte des honneurs !

Chacun pour soi, disaient les militaires chargés de licencier l'armée française. La patrie reste sans défenseurs, le soldat sans pain ; mais nous aurons des pensions et des grades : à la Cour, chaque demande leur vaut un refus, chaque morceau de pain une insulte ; de la part de leurs concitoyens, chaque plainte leur vaut un reproche, chaque parole, le mépris.

Chacun pour soi, pensait plus que jamais un grand ministre. Je trompe un prince magnanime, j'avilis et je perds ma nation ; mais j'aurai fait un roi ne pouvant l'être, et je règnerai sous son nom. La couronne et le ministère échappent au grand ministre qui descend du trône à l'antichambre ; et le colosse, sans pied d'estal, étonne plus par la réputation qu'on lui a faite, que par celle qu'il mérite.

Chacun pour soi, disait en ricanant un fin politique ; j'abuse tous les partis ; je me moque des plus courageux comme des plus adroits ; j'agis à ma tête en dépit des soldats et des citoyens : Les hommes et les choses obéissent à ma plus secrète volonté ; je fais tout mouvoir invisiblement : je suis le plus grand homme d'état de mon siècle, de tous les siècles peut-être.

Le grand homme d'état est renversé par l'idole qu'il a élevée de ses propres mains ; l'échafaudage de sa réputation s'écroule : on retrouve l'homme de 93 : on cherche le fin politique.

Quelques exemples malheureux, direz-vous, ne prouvent rien ; et sans vouloir ici nous citer, que de diplomates qui ne sont pas ministres, que de militaires qui ne sont pas grands capitaines, doivent à ce principe uniquement et constamment suivi leur avancement, à leur avancement leurs richesses, à leurs richesses leur renommée ? Eh ! messieurs, un moment. Vous avez pour

vous, j'en conviens, une longue et douce expérience : *mais attendez la fin.* Aujourd'hui comme autrefois, votre cœur, votre bourse et votre porte sont fermés à tout le monde ; le prudent *chacun pour soi* est votre seule réponse : jusqu'ici c'est à merveille, et si un fait est un argument, vous avez raison. Mais dans le siècle où nous vivons, qui peut répondre des événemens ? La fortune est si aveugle et si bisarre ! elle vous a bien souri ; ne pourrait-elle pas favoriser tel individu qui a besoin de vous et dont vous auriez besoin alors ? il serait désagréable qu'il vous répondît à son tour : *chacun pour soi.*

N'allez pas croire que c'est l'égoïsme en lui-même que je vous reproche. A dieu ne plaise que je combatte un sentiment si naturel ! je le répète, c'est l'égoïsme mal entendu contre lequel je m'élève. Ainsi à la place de la sentinelle, j'aurais gardé mon poste, non par dévouement, mais pour appeler mes camarades à mon secours, à l'apparition de l'ennemi.

A la place du naufragé j'aurais partagé mon pain avec mon compagnon, non pas pour lui sauver la vie; mais pour qu'il me nourrît à son tour quand mes provisions auraient été épuisées. A la place de l'honnête homme, la ruine de mon voisin m'eût été, comme à lui, fort indifférente ; mais la seule possibilité d'être enveloppé dans le même malheur m'eût fait voler à son aide.

A la place du général et des ministres dont j'ai parlé; je trouverais fort ridicule et fort bourgeois qu'on vînt me dire : l'honneur national, le bien public, le vœu de vos concitoyens vous commandent d'agir ainsi ; mais si l'on me faisait sentir qu'il est de mon intérêt d'agir dans l'intérêt de l'honneur, du bien, du vœu de tous, le *chacun pour soi* bien entendu me déterminerait à l'instant, et je sauverais tout le monde, pour me sauver ; je serais citoyen pour rester ministre.

Une étude attentive des événemens de la vie et sur tout des derniers événemens m'a convaincu d'une vé-

rité qui vous fera rire, messieurs: c'est que l'intérêt individuel est dans l'intérêt général, et que l'homme le plus habile est l'honnête homme. Bien des gens, à ce compte, deviendront difficilement d'habiles gens; mais, pour moi, j'ai su me vaincre; et quoique je ne me soucie de personne, je ne désoblige personne, parce que je veux que personne ne me désoblige. Aujourd'hui même je vais plus loin; je pousse l'obligeance jusqu'à la charité; je vous admoneste doucement pour que vous ne receviez pas plus tard de pénibles admonestations. Que ne puis-je dire pareillement à mes compatriotes étonnés: vous ne songez point assez à vous, vous n'êtes pas véritablement égoïstes: vous laissez périr votre frère innocent: rien de mieux si sa mort était l'effet d'un simple accident; mais du train dont les choses vont, le même sort vous attend peut-être demain: chaque victime applanit le chemin qui mène jusqu'à vous, et vous précède à l'échafaud. Votre prudence est un suicide. *Chacun pour soi.* C'est le moment ou jamais de le dire: votre ami a été frappé, mais le coup s'adressait à vous comme à lui: car vous suivez le même drapeau. La première ligne foudroyée, la seconde est exposée à tout le feu de l'ennemi, et la troisième est vivement menacée. Que chaque soldat se groupe autour de son camarade: il se défend en le défendant. Les Curiaces réunis n'eussent pas succombé.

Voilà le langage que je tiendrais à tous les Français; je dirais à quelques-uns: vous aspirez moins à l'indépendance qu'au repos: votre existence et votre fortune vous semblent également garanties. Vous vous trompez encore: que la tyrannie s'affermisse, elle s'accroîtra; et vos biens ne seront pas plus sacrés pour elle que ne l'a été votre personne: qu'elle soit renversée, les vainqueurs, dans le premier feu du triomphe, pourraient bien confondre les déserteurs avec les fuyards, et les dépouilles du lâche avec celles du vaincu. Vous êtes dans la situation de ces troupes dont la valeur ou la foi est douteuse: devant elles est l'ennemi, derrière

elles, les bayonnettes croisées de leurs propres compagnons......

Ne vous fâchez pas, messieurs, je me résume et je finis.

Nous sommes dans un tems où le nombre des dupes diminue tous les jours : *chacun pour tous* est devenu le synonime de *chacun pour soi*. Je ne dirai à un homme : sois meilleur ; la vertu ne s'apprend pas ; mais je lui dirai : à défaut de cœur, aie de l'esprit : sois brave par peur, franc par politique, libéral par spéculation, bon par égoïsme ; car la loi du talion reçoit tôt ou tard son application.

Maintenant, messieurs, fâchez-vous, si bon vous semble : j'aurai gagné ma cause et celle de la patrie si l'on prend mon discours, *chacun pour soi*.

BIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

CAMUS, (M. Ponce), chevalier et peintre de l'ordre de l'éteignoir dont il porte la décoration avec un ruban vert.

Sa modestie égale son talent. Quand on lui demande quelle est la marque de distinction dont il est décoré ; c'est, répond-il, avec une naïveté charmante, l'ordre du mérite civil qu'un prince a daigné m'accorder sur la réputation de mes ouvrages, qu'il m'a promis de venir voir au premier jour.

Nous ne doutons pas que l'illustre protecteur de M. Ponce Camus, à la première vue de son admirable tableau de *Napoléon au tombeau de Fréderic*, ne fasse l'acquisition de ce chef-d'œuvre, dont le cadre seul ferait l'ornement d'une galerie.

Quant à son *abbé de l'Epée*, cela passe les limites du beau ; l'on regarde et puis l'on admire, et puis on

admire encore, et puis l'on se demande quel est le plus grand homme de M. Bouilly qui nous a peint l'abbé de l'Epée sur la scène, ou de M. Ponce Camus qui nous l'a peint sur la toile : on hésite, on balance, et on finit par être fier d'être contemporain et concitoyen de ces deux grands hommes.

Chabaud b Latour (M.), ex-militaire, ex-tribun, ex-législateur, ex-propriétaire du journal des Débats et auteur de quelques petits articles que personne ne veut avoir faits. Bonaparte enleva le journal des Débats aux propriétaires ; nous ne savons pas si depuis M. Chabaud est remonté sur *sa bête*.

Dambray. b L'aigle, ou plutôt, depuis que cet emblême a été souillé, le cygne de notre ancien barreau, auquel il a rendu le plus noble hommage en s'interdisant de lire une seule de ces lois qui n'ont pu depuis 25 ans être vérifiées ni enrégistrées en parlement. Il est positif que sa grandeur est arrivée vierge à la tête de la magistrature actuelle, et a sauté à pieds joints de la question préparatoire au jury.

Il présenta vers la fin de février dernier une loi qui n'était pas aussi absolument étrangère à l'esprit de celles de la révolution, qu'à l'organisation de l'ordre judiciaire et à la marche de la procédure. Des gens plus observateurs que bienveillants, n'ont pas craint d'insinuer que la présidence de la chambre des pairs ne lui réussirait pas le soir comme le matin, et que l'ame végétative, pour nous servir de la langue de l'école, prenait par fois le pas sur l'ame ratiocinante. Nous tenons de bonne source, du moins, que ce n'était pas le cas, le jour où il lui échappa de désigner le préfet Harmand sous la qualification de *citoyen Harmand ;* mais on le donne en mille au plus pénétrant, de comprendre dans quelle profonde préocupation devait être alors abimée l'intelligence de mon dit sieur le chancelier pour que la langue lui fourchât de la sorte.

Dandrezelles b (M. l'abbé), inspecteur de l'université. Parmi les membres de ce corps digne de fournir

un grand nombre d'articles à notre dictionnaire, M. l'abbé tient un rang distingué. On connaît peu ses ouvrages parce que son extrême modestie lui fait craindre toute espèce de célébrité, mais sa conversation est un cours excellent, un système complet de *nébulisme*; nous nous plaisons à lui rendre cet hommage, nous qui avons le bonheur de l'entendre quelquefois; on sait d'ailleurs que M. l'abbé enrichit en secret, de ses articles, un journal célèbre par le zèle et les talents qu'il a déployés contre les lumières. Nommer le Journal Général, c'est faire en deux mots l'éloge des principes et du style de cet excellent abbé.

Dubois ♭ (le comte), ex-conseiller d'état. Lorsqu'on a été onze ans préfet de police, on sait mieux que personne ce qui se passe dans l'ombre, et l'avantage qu'on trouve à y travailler; d'ailleurs avec un peu de goût pour l'instruction, on sent combien la nécessité d'apprendre journellement les propos des ivrognes, les ruses des voleurs, les secrets des filles, doit orner l'esprit en formant le cœur. M. Dubois a bien prouvé tout le parti qu'un homme spirituel pouvait tirer d'une place aussi profitable: elle lui a valu une fortune honnête, une jolie femme et la reconnaissance d'un grand nombre d'amis.

Duvicquet ♭ (Cassandre), successeur d'Alexandre Geoffroy. Depuis la mort de ce journaliste conquérant, surnommé la *terreur des comediens*, ses plus dignes lieutenants, Nodier, Duvicquet, Feletz se sont emparés de sa succession, et ont tour-à-tour affecté l'empire du feuilleton, dans le feuilleton de *l'empire*. L'illustre Duvicquet s'est débarrassé de ses compétiteurs et régente aujourd'hui les états de Melpomène et de Thalie.

C'est une bonne chose dans un journaliste que l'ignorance jointe à la présomption, que la mauvaise foi dirigée dans une bonne intention; mais trop est trop; l'ex-littérateur Duvicquet va trop loin; on peut être pesant sans être massif, on peut être ridicule sans être ignoble; on rit d'un pédant en habit d'arlequin, mais on dé-

tourne les yeux d'un mauvais paillasse qui ne sait pas même se soutenir sur les tréteaux. Quand on veut égratigner il faut avoir des ongles ; quand on veut caresser il faut ne pas avoir un sabot de corne à la main.

M. Duvicquet a un grand reproche à se faire de concert avec le froid énergumène Nodier, avec Rominagrobis Feletz. Il a consommé la ruine de ce pauvre journal des Débats qui lui avait confié ses destins : voilà où conduit l'esprit de conquête : le siècle en offre deux grands exemples, Napoléon et M. Duvicquet.

Finguerlin *b* (baron Suisse), né à Lyon, commissaire à Hambourg, négociant à Paris, financier par habitude, séducteur par état, connu à la bourse sous le nom de Lovelace des banquiers. Dans le tems que ses lettres d'amour avaient autant de crédit que ses lettres de change ; on en trouvait par-tout, et nous pourrions lui reprocher d'avoir trop souvent dédaigné le mystère ; mais il a trouvé beaucoup d'autres manières de prouver son culte pour l'obscurité, et l'on ne doit pas oublier les services importants qu'il a rendus à la cour de Florence ; services que la grande duchesse aurait dû reconnaître en permettant à M. Finguerlin, cette importante colonne de la banque, de porter l'ordre Toscan à sa boutonnière. Cette décoration aurait complетté cette mise galante qui fait depuis si long-tems l'admiration des boulevards où cet aimable baron va montrer tous les matins son gilet et ses dents.

Guizot *b* (M.), secrétaire-général de la justice, professeur d'histoire, traducteur de Gibbon, a fait ses premières armes dans le *Publiciste* sous les ordres du général Suard, auquel il doit son talent et sa femme : deux négations valent une affirmation ; la preuve en est dans la fortune que M. Guizot a faite depuis son mariage avec mademoiselle P. M. Ce couple d'éteignoirs marchent ensemble d'un pas ferme dans le sentier ténébreux. *Les contradictions* promettaient autre chose, mais *virtus post nummos*, c'est l'adage de Genève, et M. Guizot est de ce pays-là.

Lacretelle (M. Charles), On a beaucoup parlé du pouvoir de l'éloquence, mais on n'a jamais rien cité dans ce genre qui puisse se comparer au mariage de M. Lacretelle, professeur d'histoire au collège de France. Une jeune personne riche, jolie et bien née, devient amoureuse de lui sur parole, et l'épouse. Il faut avoir vu M. le professeur dans son petit négligé du matin, il faut avoir été son ami intime, son secrétaire ou son valet de chambre, pour bien apprécier l'enchantement d'une élection qui a pu déterminer une jeune fille à consommer un tel sacrifice.

Un poëte Gascon a surnommé M. Lacretelle le *Brunet de la littérature ;* cela peint assez bien ses mœurs ; son caractère est comme sa personne et son style, froid, faible et flasque : il écrit proprement, et c'est la seule chose qu'il fasse ainsi. Comme nous sommes justes, avant tout, nous avouerons que nous parlons de lui avec un peu d'humeur, parce que c'est un homme qui nage entre la lumière et l'obscurité, et qu'on ne rencontre jamais qu'entre chien et loup.

Mercier. S'imagine-t-on bien, par exemple, tout ce qu'il a fallu à M. le Mercier de constance et de travail pour rétrograder de sa tragédie d'Agamemnon, jusqu'aux deux dernières odes qu'il composa, l'une contre Bonaparte et l'autre à sa louange ?

Monlosier (M. le comte de). Le bon tems que celui de la féodalité ! Alors que le paysan, sa femme, ses enfans, appartenaient à la glebe et la glebe au seigneur ; alors que le même seigneur ne savait pas signer son nom ; alors que les clercs seuls savaient écrire et se servaient de ce beau talent pour s'emparer du bien d'autrui le plus religieusement possible, alors que le roi de France trouvait dans ses grands vassaux de la couronne, non pas de fidèles sujets, mais de nobles rivaux. Doit-on après cela s'étonner que M. de Monlosier, connu sur-tout par la justesse de son esprit, préfère cette époque à toute autre et qu'il ait entre-

pris de nous en prouver les avantages dans trois gros volumes in-8.° ? Un ouvrage de cette force ne suffirait-il pas pour classer honorablement son auteur parmi les premiers éteignoirs du siècle ? Eh bien ! M. de Monlosier ne s'en est pas tenu là ; nous lui devons encore *une histoire des Volcans éteints*. Le titre seul trahit son penchant naturel et décèle son aversion pour tout ce qui a de l'éclat.

NOAILLES. ♭ (duchesse de Mouchy) Jadis égarée par son amour pour les arts, perdue dans le labyrinthe des sciences, maintenant ramenée dans la voie du salut par les sermons mystiques d'un pélerin célèbre, elle vient d'expier les erreurs de sa jeunesse par un retour sincère aux nobles préjugés dont elle avait trop longtems bravé l'empire. L'ange des nocturnes amours récompensera, sans doute, une aussi édifiante conversion en accordant à ses vœux et au zèle conjugal de son époux, un noble rejetton qui l'appellera bientôt de ce doux nom : *Mama Mouchy*.

NOUGARÈDE. ♭ (Baron de Faget) En épousant la fille d'une ex-excellence, M. le baron a completté cette éducation négative qui fait que l'on est propre à tout par cela même qu'on n'a d'idées sur rien. Qui peut, en partant de ce principe, assigner le point d'élévation où s'arrêtera M. Nougarède ; c'est un ballon parti sans leste qui crèvera dans la région des nuages.

VILLOUTREYS. ♭ On sait que cet officier a servi dans la dernière campagne sous les ordres directs du général Bourmont qui a fait le plus grand éloge de son dévouement et de son obéissance.

M. Villoutreys est distingué parmi les colonels de l'armée française par son talent pour le maquignonage : aussi est-ce lui qui dans l'ordre de l'éteignoir est chargé exclusivement de la remonte des onagres que le grand Mysophane entretient avec tant de frais, et qui sont attelés au char de la raison pour le traîner à rebours.

LE PREMIER ARRIVÉ,

CONTE.

(Extrait d'un volume inédit des Mille et une Nuit.)

Dormez-vous, ma sœur? — Pas encore. — En ce cas, tâchez donc de vous rappeler un de ces jolis contes que vous contez si bien. — Volontiers; en voici un justement qui pourra vous faire plaisir; écoutez-moi avec attention. — Je vous écoute.

Il était une fois un roi très-*puissant*; les uns l'appellaient Philadelphe, les autres Thélémos; car on parlait dans le pays deux langues très-distinctes et qui n'avaient entre elles aucune espèce de ressemblance. Ce monarque avait pour marraine une fée nommée Neptunie qui le protégeait dans toutes ses entreprises; c'est à elle qu'il devait le rang suprême auquel il avait été porté par un des miracles les plus extraordinaires qu'on ait jamais vus. Un jour que les habitants disputaient entre eux sur le choix d'un souverain, la fée qui était très-adroite transporte soudainement son filleul au milieu des airs et le place dans une gloire magnifique au-dessus d'un groupe de farfadets. Tout le peuple frappé de terreur se prosterne ou prend la fuite; et l'heureux Philadelphe descend et s'assied sans difficulté sur le trône qu'il trouve vacant; la gloire disparaît aussitôt, et le nouveau monarque entouré de ses farfadets reçoit les hommages et les respects des habitants épouvantés.

Neptunie aimait tant son cher Philadelphe qu'elle avait daigné lui confier la baguette magique, attribut de sa divine puissance. Mais le monarque, au lieu de s'en servir pour faire des prodiges, ne l'employa constamment que pour frapper ses sujets. Il ne se passait pas de jour qu'il n'en blessât quelques-uns; on n'entendait de tous côtés que des cris et des lamentations; et le prince renfermé dans son palais paraissait être sourd à toutes les plaintes. A la fin, le peuple indigné

se souleva, mais comme il redoutait le pouvoir de la fée, il appella à son secours un grand enchanteur qui avait toujours montré beaucoup d'intérêt aux habitants quoiqu'il leur eût déjà fait payer ses services un peu cher. L'enchanteur n'eut qu'à se montrer; Philadelphe qui n'avait aucun courage chercha son salut dans la fuite, et courut en hâte chez sa marraine qui après quelques tendres reproches lui promit de nouveau toute sa faveur et tout son appui. L'enchanteur ne tint pas tout ce qu'il avait promis; la plupart des charmes qu'il mit en usage manquèrent leur effet. La rusée Neptunie fit un pacte avec tous les magiciens de sa connaissance, et grace à leurs efforts réunis, Philadelphe et les farfadets parvinrent à ressaisir le pouvoir qui leur avait été enlevé. Cette fois, au lieu de lui confier sa baguette, la fée remit à son filleul une massue de fer d'une dimension si prodigieuse qu'elle atteignait aux extrémités les plus éloignées du royaume. Philadelphe ne manquait pas de bonne volonté, mais il ignorait l'art de manier cette arme terrible qui avait déjà écrasé plusieurs mortels inhabiles à en faire usage : la prévoyante fée le pourvut d'une demi-douzaine de petits génies qui la dirigèrent sinon avec habileté, du moins avec force. Les malheureux habitants tombaient çà et là, aucun abri ne pouvait les soustraire aux coups qu'on leur portait de toutes parts, et plusieurs d'entre eux tentèrent inutilement de se cacher dans une épaisse forêt de lauriers. La désolation était à son comble et la contrée toute entière n'eût été bientôt qu'un vaste désert, lorsque ceux qui par la petitesse de leur taille étaient moins à portée de la redoutable massue prirent la résolution généreuse de mettre enfin un terme à tant de malheurs. La plupart d'entre eux s'étant un jour réunis, convinrent de s'adresser à une fée renommée par sa bienfaisance pour la prier de les aider de son appui. Une députation lui fut envoyée. La bonne fée les combla de marques d'intérêt, mais elle répondit que le

destin ne lui permettait pas encore d'engager une lutte contre Neptunie, que ce tems viendrait et qu'elle les servirait alors de tout son pouvoir; que tout ce qu'elle pouvait faire aujourd'hui c'était de frapper d'aveuglement et de surdité le roi Philadelphe ainsi que ses farfadets et tous les ministres de ses fureurs. Les députés après l'avoir beaucoup remercié retournèrent chez eux et se disposèrent à tirer tout le parti possible de l'avantage qui venait de leur être accordé.

On arrêta sur l'avis des plus sages vieillards qu'on proclamerait à la face de tout l'univers la déchéance de Philadelphe et qu'on célébrerait des jeux solennels où la couronne serait décernée au vainqueur. Cette déclaration fut publiée dans tout le royaume ; des courriers la portèrent rapidement auprès des cours étrangères, et les mille trompettes de la renommée la répandirent à l'envi. La bonne fée auprès de laquelle s'étaient rendus de nouveaux députés, avait répondu que le jour fixé pour cette fête nationale était le même qui devait éclairer la délivrance de tant de malheureux habitants. Tous les préparatifs nécessaires furent ordonnés avec une incroyable célérité. Le mauvais roi ne voyait plus, n'entendait plus rien ; les injures, les cris d'indignation, les prédictions sinistres étaient perdus dans les airs ; il continuait toujours d'assommer quelques-uns de ses sujets, mais il frappait sans discernement, et les victimes de sa fureur n'étaient plus désignées que par l'aveugle hasard. Le jour heureux où devait apparaître un libérateur arriva enfin ; des transports unanimes de joie saluèrent son aurore ; les autels chargés d'offrandes portaient jusqu'aux cieux la fumée des sacrifices, et des vierges couronnées de fleurs invoquaient dans une attitude suppliante la faveur de tous les dieux.

A l'une des extrémités de la ville s'étendait une plaine immense consacrée par le souvenir d'une fédération antique où la nation assemblée avait posé les premières bases de ses droits et de sa liberté. Un vaste

cirque construit à grands frais s'ouvrait aux concurrents qui allaient disputer le prix de la course. Une couronne de feuilles de peuplier placée aux limites de la carrière était le but marqué pour la victoire; derrière cette enceinte s'élevait un long amphithéâtre où tout le peuple était placé sans aucune distinction de classe et de rang.

Trois rivaux se présentent tout-à-coup et font battre tous les cœurs d'allégresse et d'espoir. Le premier est revêtu d'une armure où les yeux étonnés croient trouver quelque ressemblance avec celle que porte habituellement Philadelphe : mais la douceur répandue dans ses traits, la noblesse et la franchise de son maintien rassurent bientôt tous les spectateurs; il s'entretient avec de vieux guerriers qui l'ont reconnu d'abord, et qui l'environnent de témoignages d'amour et de respect. Les regards s'arrêtent long-temps sur une jeune femme vêtue en amazone et montée sur un beau cheval hongrois; ses cheveux noués avec élégance sont entrelacés de mille fleurs parmi lesquelles il en est une que l'on semble distinguer particulièrement; sa figure remplie de grâce paraît s'embellir encore pas un mélange de tristesse qui attache sur elle beaucoup d'intérêt. Le troisième concurrent se fait remarquer par une majestueuse dignité qui atteste la plus noble origine : la fierté du dieu Mars et le calme imposant de Minerve semblent se confondre dans sa physionomie : son front est couronné d'une branche de laurier verd mêlée aux festons de l'hymenée : les mots *honneur* et *liberté* tracés sur sa bannière sont lus et répétés avec acclamation par la foule enthousiasmée.

Déjà les hérauts ont proclamé solennellement la volonté du peuple; le trône national sera le prix de l'agilité..... La carrière est ouverte..... Les coursiers impatients frappent du pied la terre..... Les rivaux s'élancent.....

— Eh! bien, ma sœur, lequel des trois gagne le prix? je suis curieuse de le savoir. — En vérité, ma sœur,

ma mémoire me trahit aujourd'hui d'une manière bien cruelle : j'ai beau faire, il m'est impossible de me rappeler quel est celui qui remporta la victoire.... Je crois cependant.... mais non.... Attendez à la nuit prochaine, peut-être m'en souviendrai-je.

CORRESPONDANCE.

Lettre confidentielle du vicomte Donnadieu au marquis de Jumillac.

N. B. Les plus grands hommes ne sont pas toujours grands ; les plus rusés politiques se laissent parfois pénétrer. La vérité perce tôt ou tard. Le plus discret est indiscret au moins une fois : l'ivresse et l'amour arrachent bien des secrets ; et tel leur résiste qui ne résiste pas à l'amour-propre. M. le vicomte Donnadieu dont la franchise n'est pas le défaut, a payé son tribut à l'humanité en cédant à un mouvement bien naturel d'orgueil. C'est à ce moment de faiblesse que nous devons la lettre qu'on va lire. Il serait trop long d'expliquer comment elle est tombée entre nos mains. Le lecteur croira sans peine à son authenticité.

Qu'en dis-tu ?...... Tout part de là. L'esprit sait tirer parti des évènemens, le génie les crée. Saisir l'occasion est quelque chose : la faire naître à propos, est tout. Je m'explique : tu es instruit par les journaux de la conspiration de Grenoble ; et je parie que malgré ta sagacité, tu n'es pas moins dupe que le vulgaire. Je n'ai rien de secret pour toi, et puisque tu n'as vu la *tragédie* que de ta loge, je vais t'introduire dans les coulisses.

Tout languissait : point de services à rendre point de récompenses à espérer. Je mourais d'ennui : ne pas s'élever c'est descendre, me disais-je ; qui n'est qu'utile devient bientôt inutile aux yeux des purs : rendons-nous nécessaire : intriguons, mais noblement, et ne servons nos intérêts qu'en servant ceux du prince. Je commande une ville qui a mérité toute la haine

de mon souverain. Ses habitans, quoique paisibles aujourd'hui, sont, au fond du cœur, disposés à la révolte : ceux du département tout entier ne le sont pas moins : c'est un volcan mal éteint : s'il allait se rouvrir au moment du passage de la jeune duchesse, quels reproches n'aurais-je pas à me faire ? Prévenir le mal est un devoir en moral comme en politique : un habile médecin provoque la crise pour la maîtriser ; imitons cet exemple : excitons une feinte sédition pour en éviter une réelle : je le dois comme bon citoyen, comme serviteur fidèle d'un maître légitime. »

Un peu d'or, quelques agents de fausses nouvelles eurent bientôt entraîné ces éternels partisans de factions, de révolutions et d'idées libérales. Les mots d'indépendance, et de constitution, *les couleurs nationales* produisirent un tel effet que je craignis d'avoir été trop loin. Je ne m'étais point trompé ; il n'y avait par-tout que matières combustibles qui n'attendaient que l'étincelle. Tu penses combien je me sus gré d'un stratagême qui devenait un coup d'état indispensable au salut de la patrie que j'aime avant tout. En peu de jours la trame est ourdie ; j'en tenais tous les fils. Les brigands sont rassemblés ; je savais leur nombre et le lieu du rassemblement ; l'infâme Didier est nommé chef de la révolte ; des gens sûrs ne le perdaient pas de vue et m'en répondaient ; l'heure de l'attaque est fixée ; je l'avais indiquée. Tu sais le reste. Vois maintenant les conséquences admirables de cet évènement.

Une révolte est étouffée sans secours étrangers : quelle force dans le gouvernement ! Les royalistes ont mis en fuite leurs ennemis : quel courage chez les partisans de la légitimité ! Un complot dont les ramifications s'étendaient au loin a été déjoué : quelle adresse, quelle activité de la part de la police ! Combien de malveillants que l'on ne connaissait pas, découverts et punis ! Combien d'ennemis que l'opinion défendait arrêtés et fusillés ! Combien de mécontens stupéfaits et déconcertés ! Quel silence, quelle stupeur, quelle

tranquillité par-tout ! En vérité les heureux effets de cette révolte sont incalculables. Ils se communiquent à la France entière. Mais rien n'égale le bien qui en résulte pour le département de l'Isère en particulier. Il a été mis en état de siège, décimé, désarmé, ruiné, consterné, en un mot totalement pacifié : de sorte que la jeune duchesse pour laquelle on avait de si grandes appréhensions a été accueillie avec transport, et que tous les citoyens électrisés par sa présence n'ont cessé de faire éclater les plus vifs témoignages de reconnaissance et d'amour. Lyon, si redoutable un mois auparavant, est aujourd'hui une des villes le plus dévouées à sa majesté.

J'ose à peine parler de moi au milieu de si grands interêts. Mais notre excellent et sublime monarque a daigné prévenir et combler tous mes vœux. J'ambitionnais les honneurs, je l'avoue ; je ne demandais pas les richesses, et je ne les ai acceptées qu'à regret et par respect pour la main qui me les prodiguait. Enfin, mon cher marquis, je suis le plus fortuné des mortels puisque j'ai pu être utile à mon pays ; et, en considérant la source de mes titres, je ne signe pas sans une sorte d'orgueil.

Le vicomte Donnadieu,
Lieutenant général, commandant de la 7e. division militaire ; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

BOUCHE DE FER.

Substance des Feuilles Parisiennes.

— Il n'est pas un individu qui ne fasse les vœux les plus ardents pour la stabilité du gouvernement légitime.

— Une conspiration où se trouvent impliqués plusieurs milliers d'individus vient d'être heureusement découverte à Paris.

— La paix, la concorde, l'union règnent sur tous les points de la France.

— De nombreux attroupemens ont été dissipés dans les Vosges. Des malveillants sont tous les jours arrêtés à Lyon, à Toulouse, à Troyes, à Bordeaux, à Marseille, à Nantes, à Orléans, à Rouen, au Mans, à Nancy.

— On ne voit parmi les citoyens que bonheur, joie, dévouement, enthousiasme, ivresse, délire.

— La clémence est enfin épuisée; les prisons ou l'échafaud font promptement justice des factieux. Chacun est saisi d'un saint tremblement.

— Le département de l'Isère jouit du calme le plus profond; il n'y reste pas un seul ennemi du roi.

— Des visites domiciliaires ont lieu journellement dans le département de l'Isère, pour enlever aux habitans les armes de toute espèce, y compris les fusils de chasse. Le général Donnadieu est investi de pleins pouvoirs pour exécuter sans délai et sans jugement tous ceux qui ont troublé, troublent, et troubleront la tranquillité publique.

— Quel serait le cœur assez dénaturé pour ne pas bénir la main paternelle qui a cicatrisé les plaies de la France?

— Les massacres de Nîmes se renouvellent avec plus de fureur que jamais. Les assassins jouissent de l'impunité.

— L'esprit de la capitale est excellent. - Tous les matins les murs sont couverts de placards séditieux. La voiture de S. M. a traversé le faubourg St.-Antoine sans que l'ordre ait été troublé.

— Les dons volontaires se multiplient. — Ordonnance comminatoire pour la rentrée des contributions.

— Le duc de Berri après avoir bu, d'un seul trait, un verre de vin, s'est écrié avec une sorte de fierté guerrière : *Ventre saint gris! c'est du nectar!*

— Le duc de Richelieu vient d'acheter une chaise de poste toute neuve et garnie de fourrures.

— *Madame* s'est promenée elle-même, pendant dix minutes d'horloge, sur le quai des Lunettes.

— S. M. a mis la tête à la fenêtre du château et a répété, de sa propre bouche, à deux ou trois reprises différentes : *Je suis content.*

— Une députation ayant rappellé à *Monsieur* les services d'une de ses bonnes villes, S. A. R. a répondu avec cette vivacité chevaleresque qui caractérise les descendants du Béarnais : *Parbleu! je le sais bien.*

— M. Charles Malo a été admis à présenter à la duchesse d'Angoulême un almanach de son invention.

— Avant de mourir Didier a récité son rosaire. — Deux heures après sa mort un conspirateur a crié *vive le roi!* — Les militaires à demi-solde sont réduits, vû l'épuisement des finances, au quart de solde. — Les fêtes pour le mariage du duc de Berri coûteront trois millions.

— Danses, joûtes, festins, réjouissances. — Arrestations, cours prévôtales, condamnations, exécutions. — Concerts, cris séditieux, plaisirs, attentats, rire, larmes, flots de vin, flots de sang, espoir, craintes, jeux, combats, cloches, tambours, abandons, allarmes, flambeaux, torches, illumination, incendie, amour, vengeance, tranquillité, révolte, farces, processions, autels, échafauds, prêtres, bourreaux, hymen, tombeaux; tel est le spectacle que Paris offre depuis quelques jours.

~~~~~~~~~

— La gazette, qui est en train de rire, nous assure que les vœux et les espérances des Parisiens appellent la princesse de Naples *depuis long-tems*. Pourquoi pas depuis vingt-deux ans comme son auguste époux?

— L'amour et la valeur ont inspiré de beaux vers aussi bien qu'Apollon; la peur n'a pas le même privilège. Cela explique pourquoi le Racinien Baour-Lormian a composé une ode si pitoyable sur le mariage du duc de Berry.

— Il faut voir comme les journaux de France sont dans la jubilation à propos du *Nain Tricolore*, et comme ils nous invitent gracieusement à faire un petit voyage à Paris : patience! nos bons amis, nous y serons plutôt que vous ne pensez; mais soyez sans inquiétude; les flèches du Nain Jaune seront nos seules armes.
~~~~~~~~~

— Ces pauvres journaux ! ils sont piqués, ils sont piqués au vif du jugement rendu par le tribunal de Liége. Le dépit et la fureur percent d'une manière tout-à-fait plaisante. Et l'on sait de qui ces journaux sont les dociles organes. Comment ! un roi daigne se plaindre, et la partie adverse n'est pas condamnée, déportée, pendue à l'instant même ! un simple citoyen peut avoir droit et raison ! c'est une atrocité. Tout est perdu si l'Europe ne s'arme pas encore une fois.

Elle s'armera : car la France, si l'on en croit la chronique, a donné le signal : le gant est jetté : que la liberté de la presse soit supprimée ou..... *quos ego*..... a dit un puissant monarque ; je me mets à la tête de cinq cents hommes...... peuples, tremblez !

— Ce qui prouverait que les cartes se brouillent, c'est la mission d'un littérateur diplomate que personne n'entend et qui ne s'entend pas lui-même : le gouvernement, en faisant choix d'un pareil homme, décèle évidemment l'intention de troubler toute bonne intelligence.

— Le jugement prononcé contre les auteurs du *Nain tricolore* a trahi le secret de la police. Nos lecteurs étaient déjà prévenus (voyez page 138) que c'était un de ses innocens artifices qu'elle emploie pour effrayer et pour compromettre. Il est heureux qu'elle n'ait pas poussé plus loin la mystification contre les braves gens qu'elle avait trompés. Au reste, il paraît que tous les Nains sont propres à mettre en gaieté : M. l'avocat général Hua s'est prêté de la meilleure grace du monde à cette comédie ; il a semé son discours de pointes, de plaisanteries, de jolis petits mots à la rose qui l'ont fait surnommer le magistrat Goguenard.

— Le journal des Débats affirme qu'il ne faut point attribuer à la crainte ni à une basse adulation les pièces, les vers, les chansons de toute espèce dont les feuilles publiques retentissent en l'honneur du Titus, du Henri IV et de l'Achille de la France. Nous qui sommes initiés aux mystères des journaux, nous n'en doutons pas ; mais le gouvernement aurait dû, pour lever tous les doutes des étrangers, abolir avant les fêtes, *la censure*, *la loi des prévenus et les cours prévôtales*.

— Jamais il n'y a eu en France d'élan plus véritablement populaire : la Quotidienne l'atteste sur son honneur.

— Jamais les Français n'ont été pénétrés d'un plus grand respect pour la religion ; jamais les ministres du seigneur n'ont vu un plus grand nombre de brebis égarées rentrer dans le bercail ; M. Gallais, prêtre marié, le jure sur l'évangile.

— Jamais les spectacles n'ont été plus suivis, les bals plus nombreux, la toilette plus brillante et la joie plus bruyante : M. Martainville le répète dans tous ses feuilletons.

— Jamais les Vaudevillistes n'ont eu plus d'esprit, les prosateurs plus d'éloquence, les poëtes plus de génie : M.M. Brasier, Sewrin, Dartois, Théaulon ; MM. Sevelinges, Auger, Villemain, Lacretelle, Nôdier, Laya ; MM. Michaud, Malo, Berchoux, etc. etc. etc. l'écrivent dans les journaux et le prouvent dans leurs écrits.

— Enfin jamais le peuple n'a été plus heureux, plus riche, plus dévoué à son roi ; M. de Caze le fait imprimer, et le peuple qui ne peut rien faire imprimer sans l'autorisation de M. de Caze, confirme l'assertion de M. de Caze.

— Parmi les emblêmes ingénieux que l'allégresse publique de la bonne ville de Paris a imaginés on remarquait : *le champ de bataille de Waterloo jonché de cadavres français* ; et en pendant : *l'intérieur des Tuileries, les tables, les danses et la joie expansive de la famille royale*.

On remarquait aussi : un magnifique portrait du meilleur des rois, et, vis-à-vis, les massacres de Nîmes ;

Un groupe représentant Ney et Bourmont ; madame Lavalette et *Madame*, duchesse d'Angoulême ; *Monsieur* et le général Piré ; Travot et Canuel ; le duc de Berry et une Anglaise ;

Une pyramide dans le goût le plus bisarre : quatre échafauds en forment la base ; aux angles on voit un grand prévôt, un gendarme, un geolier, un bourreau. La colonne est ornée d'une foule de têtes de morts,

de chapelets, de fleurs de lys, d'éteignoirs renversés; en un mot de tous les trophées qui rappellent les exploits par lesquels a été signalé le retour de nos princes légitimes. La pyramide est couronnée par une espèce de trône jonché de fleurs, sur lequel un prince, le sourire à la bouche, est soutenu par des militaires en uniforme rouge.

— On cite plusieurs mots fort heureux de la jeune duchesse. Comme on exaltait, en sa présence, l'esprit et les vertus des Bourbons; vous oubliez, dit-elle, en rougissant, que je suis de la famille.

— M'aimerez-vous, lui demandait paternellement sa majesté? Je suis Française, répondit la princesse.

— Quelle fraîcheur et quel éclat! lui disait avec sincérité la duchesse d'Angoulême : on nous prendrait pour les deux sœurs, répliqua sur le même ton, la duchesse de Berri.

— Combien comptiez-vous d'adorateurs? lui demandait en badinant, le comte d'Artois : autant que vous comptez de victoires, répartit modestement la princesse.

— Comme un saint prélat lui recommandait la douceur, l'union, la charité, n'aurai-je pas sous les yeux, lui dit-elle, l'exemple de ma nouvelle famille?

— Quel séjour voulez-vous embellir, lui disait tendrement son époux? Une maison de campagne, répondit la princesse qui a les goûts de son âge et ceux de la nature : mais parmi tant de châteaux, ajouta le duc, en lui montrant les environs de Paris, quel sera l'heureux objet de votre préférence? N'est-ce pas là Bagatelle, interrompit en souriant la naïve duchesse?

REPONSE

A la question proposée dans notre 21e. livraison.

Quel est le plus *méchant* journal de la Quotidienne ou de l'Oracle?

Si l'on entend par *méchant*, pauvre de style et d'idées, *l'Oracle*, ce servile copiste de toutes les pauvretés et de toutes les méchancetés d'autrui, n'étant

qu'une mauvaise *épreuve* des plus mauvais journaux, a sur la *Quotidienne* une incontestable supériorité.

Si *méchant* est ici le synonime de mal-intentionné, la question semble moins facile à résoudre.

Le mot seul de *Quotidienne*, considéré comme substantif, est une injure : qui dit *Quotidienne* dit un journal absurde dans ses idées, sanguinaire dans sa doctrine, atroce dans ses dénonciations, ingnoble dans sa vénalité : *Quotidienne* est une expression reléguée au nombre de ces termes abjects qu'on ne prononce pas en bonne compagnie.

On peut dire cependant en sa faveur qu'elle s'imprime à Paris où l'autorité de l'exemple et l'exemple de l'autorité, est une sorte d'excuse; tandisque l'Oracle s'imprime dans une ville où il est obligé de lutter contre l'exemple général.

La *Quotidienne* est ce qu'elle est presque par nécessité; *l'Oracle* se fait *Quotidienne* de gaieté de cœur.

L'une obtient les éloges de son gouvernement, l'autre a besoin de toute l'indulgence du sien.

Comme journal écrit en France, la *Quotidienne* ne peut tromper personne; comme journal écrit en Belgique *l'Oracle* trompe encore la crédulité de quelques étrangers. Nous ne taxons point celui-ci de vénalité; ce serait plutôt une excuse à nos yeux : car alors il a sur la *Quotidienne* l'avantage d'être *Quotidienne* par choix, par goût, par délectation; il se fait esclave au milieu d'hommes libres, inhospitalier sur le sol de l'hospitalité : il fait le mal pour le mal : il est *méchant* par excellence.

Cependant comme il n'est rien de si mauvais qui n'ait quelque chose de bon; *l'Oracle* sert à montrer jusqu'où peut s'étendre la liberté de la presse.

Si ma réponse obtient le prix, je vous demande, pour toute récompense, de ne pas me l'accorder. (1)

QUESTION.

Quels doivent être les résultats politiques du mariage de Monseigneur le duc de Berri ?

---

(1) Le prix proposé est un abonnement de trois mois à *l'Oracle.*

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! .....

SOMMAIRE.

TABLETTES HISTORIQUES.

A aucune époque de son histoire, la France n'a été plus cruellement victime des réactions, plus lâchement insultée dans ses droits, plus voisine de tous les désordres et de tous les malheurs qu'enfantent la tyrannie et le désespoir.

Le second rapport du duc d'Otrante et celui qu'on a attribué à M. Pozzo di Borgo, peuvent donner une idée de la situation des choses et de la disposition des esprits. Encore est-il permis de dire que ces deux hommes d'état ne se sont arrêtés qu'aux surfaces. Ils ont montré la plaie saignante, mais ils n'en ont pas fait voir la profondeur.



Tout est livré aux passions du moment et à un sentiment plus redoutable encore; la peur.... Il n'y a pas de systême, ou plutôt on change de systême tous les jours. Le gouvernement passe rapidement de la douceur dont il sait avoir besoin pour calmer l'irritation générale, à la cruauté dont il croit pouvoir se servir pour arrêter le cours de la colère du peuple. La douceur ou plutôt les protestations pacifiques sont le résultat d'une politique incertaine et variable; la cruauté est l'effet d'une propension constante et pour ainsi dire naturelle.

A l'appui de quelques-unes des formes constitutionnelles, que l'on conserve encore pour masquer le mouvement rétrograde, on rétablit l'édifice de la vieille monarchie, de cette monarchie fondée sans institutions par le cardinal de Richelieu, déshonorée par le cardinal Dubois, et qui en 1789 s'écroula sous son propre poids, comme un édifice qui n'a pas de fondemens.

En 1814 on agissait dans le même esprit, mais avec plus de contrainte. On minait alors, on travaille à découvert aujourd'hui. On entraîne ceux des ministres qui pourraient avoir encore une idée de justice, en exagérant à leurs yeux la nécessité d'étouffer tous les élémens de résistance. Sous le prétexte que le danger commande des mesures provisoires, on porte des coups mortels. Quand on aura renversé successivement toutes les garanties, on se débarrassera de tous ceux dont on a fait les aveugles instrumens d'une odieuse combinaison, et le grand-œuvre de la contre-révolution sera accompli.

En attendant, la France trompée par de misérables intrigans sous la république, opprimée et corrompue par Napoléon, est aujourd'hui avilie, divisée sous les Bourbons; elle perd tout, jusqu'aux souvenirs de sa gloire. Comme puissance, elle est annulée; comme masse de population, elle se déchire elle-même.

On a abusé de la victoire, pour la livrer à une fa-

mille, qui ne peut se soutenir sur le trône que par les supplices et la terreur. Elle semble avoir été chargée d'exercer les vengeances de l'Europe, en assouvissant ses propres ressentimens.

Cependant l'Europe assiste à ce spectacle; elle y applaudit par son inaction. Elle permet que l'on menace, de sa colère, tous ceux qui entreprendraient de secouer le joug.

Les puissances ignoreraient-elles la véritable situation de la France?

Cela est impossible. Les observations faites par les alliés pendant leur séjour en France, les rapports des agens diplomatiques, les écrits publiés à Londres et dans les Pays-Bas, le cris des victimes, le nombre des proscrits, les lois de sang, les révoltes partielles, les massacres du midi, l'exportation du numéraire, l'anéantissement du commerce et de l'industrie, sont autant de preuves manifestes du despotisme affreux sous lequel la France gémit.

L'Angleterre (seule intéressée à completter la ruine de la France) a tenté, par la bouche de ses ministres, d'obscurcir cette triste vérité. Mais leurs dénégations ne peuvent en imposer à personne. Eux-mêmes ont laissé tout récemment échapper un aveu que l'Europe doit recueillir. Dans la discussion sur *l'alien-bill* qui vient d'avoir lieu à la chambre des pairs, ils ont dit qu'en 1804 le gouvernement français était hostile, et la population pacifique, et qu'aujourd'hui le gouvernement est pacifique et la *population hostile*. Ainsi ils séparent la nation du gouvernement. Ils reconnaissent qu'il y a opposition entr'eux, c'est-à-dire que l'effet de la *restauration* a été de donner à la France un chef qu'elle désavoue.

Où peut conduire un tel état de choses? et voulut-on faire abstraction de la France, que doit attendre l'Europe des résultats *actuels* de la coalition? s'il faut qu'un peuple périsse, ou soit subjugué pour le salut

ou le repos des autres, tout en déplorant cette funeste nécessité qui attaquerait la tête de la civilisation européenne, on sera obligé d'y souscrire. Mais 1°. la destruction de la France n'importe à personne, et l'Angleterre elle-même, en la provoquant, écoute-t-elle bien ses véritables intérêts?

Une puissance est détruite, non seulement lorsqu'elle passe ouvertement sous le joug des vainqueurs, lorsqu'elle perd son indépendance, ses lois et son nom, mais encore lorsqu'elle décheoit de son rang dans l'échelle politique, lorsqu'elle est asservie à une influence étrangère, lorsque la souveraineté apparente qu'on lui laisse n'est plus qu'une ombre propre à déguiser le pouvoir réel de ceux qui en régissent les destinées. Elle est alors réduite à une condition *passive*, et, dans cet état de dégradation, elle ne peut pas même devenir l'auxiliaire de ses maîtres. Il en serait autrement d'un petit état, réduit par sa propre nature à s'appuyer sur un autre, et à payer de ses services les secours qu'il en reçoit. Celui-là sait qu'il n'existe qu'à cette condition et, il s'y soumet sans effort. Mais un état comme la France, même au sein de la plus profonde humiliation, trouverait encore, dans le souvenir récent de sa prépondérance, une répugnance invincible à passer sous les bannières d'autrui. Elle est faible, mais elle sait qu'elle a été forte. Elle néglige en frémissant sa propre querelle, mais elle n'embrassera jamais une querelle étrangère. Son roi peut prodiguer des trésors pour prix du trône qui lui a été vendu, mais il ne pourra trafiquer de ses sujets : il en ferait des esclaves, mais jamais des soldats, parce que leur courage est mort avec la patrie.

Ainsi, ceux qui ont spéculé sur les malheurs de la France, n'en retireront d'autre fruit, que celui d'avoir fait disparaître une ancienne rivalité, ce qui, dans la combinaison actuelle des intérêts de l'Europe, n'est pas un avantage, car la rivalité ne peut que changer de place. On n'a pu abaisser la France, sans élever la Russie,

et l'Angleterre s'abuse, si elle ne voit pas qu'un autre rival se revet aussitôt de la force et des armes de celui qui vient d'être abattu. Il n'y a que l'accomplissement du rêve de la monarchie universelle, qui puisse effacer les rivalités politiques. Si Rome ne fût devenue la maîtresse du monde, la ruine de Carthage ne lui aurait pas profité.

L'Angleterre n'est venue à bout de Napoléon, que par les fautes multipliées de cet ennemi, qui a forcé les puissances à s'unir à elle et à choisir entre deux ambitions, celle qui menaçait de plus loin.

2°. La conservation de la France dans le rang que lui assignent l'étendue de son territoire, sa population et le caractère de ses habitans, importe en général à l'équilibre de l'Europe, et en particulier à l'intérêt de la Russie.

La première partie de cette proposition est démontrée par le fait. Quel autre motif aurait pu désarmer les vainqueurs de 1814 et 1815, commander à la vengeance, amortir les passions et préserver de la destruction ce qui naguère menaçait de tout envahir ?

La seconde partie est tout aussi facile à établir.

La Russie est de toutes les puissances de l'Europe, celle qui peut le moins, dans l'état présent, exercer une influence immédiate en France. Il a fallu des circonstances extraordinaires, pour que ces deux nations se soient heurtées. Napoléon n'a vu les flammes de Moscow, que parce qu'il traînait alors à sa suite l'Autriche et la Prusse et qu'il s'était arrogé le protectorat de la Pologne. Alexandre n'a vu Paris, que parce que la coalition dont il était le chef, touchait aux frontières de la France. Aujourd'hui que chacun est rentré dans ses limites, si la France est assujettie, elle le sera nécessairement à ceux qui sont le plus à portée d'agir contre elle. La politique de son cabinet sera soumise à celle des puissances, de laquelle il pourra recevoir des secours plus prompts, ou des attaques plus vives. Louis

XVIII règne *par la grace de dieu*, mais plus *visiblement* par la grace de l'Angleterre. Il doit donc règner pour elle, car il lui appartient par les deux liens les plus forts qu'on puisse imaginer, la reconnaissance et la crainte.

La question est de savoir si cette *subordination* sied aux intérêts de la Russie. Quelque nulle que soit la France sous la domination des Bourbons, elle est de quelque poids dans les mains de l'Angleterre. Celle-ci se renforce de cela seul qu'elle n'a plus à s'occuper de l'autre. Elle peut dès-lors, sans diversion, porter toute sa sollicitude vers le nord, où elle s'est déjà ménagée des points d'appui formidables; et comme depuis plus d'un siècle, sa politique consiste à affaiblir le continent par des guerres qu'elle suscite et auxquelles elle ne participe qu'avec mesure; on doit craindre qu'elle ne prenne la Russie pour le pivot de ses combinaisons futures, et que si elle ne parvient à l'entamer, parce qu'elle est invulnérable, elle ne nuise du moins à ses projets et ne lui présente en tous lieux des obstacles.

La carte politique de l'Europe n'offre en ce moment que deux grands corps; la Russie et l'Angleterre; il ne s'agit pas de les comparer, il suffit de dire que la Russie ne peut se mouvoir, sans qu'il y ait une sorte d'ébranlement autour d'elle, et que des intérêts contraires ne soient tout-à-coup éveillés; tandis que l'Angleterre a le champ libre et peut diriger ses coups au gré de son ambition.

Cela n'est ainsi que parce qu'elle est débarrassée de la France, qui seule l'a contenue et souvent allarmée.

Pour rendre égale sous ce rapport la condition des deux grandes puissances, il faut donc rétablir la France et l'*émanciper*. Tout ce que l'Angleterre perdra de son influence sur la France, augmentera la force de la Russie. Tout ce que la Russie acquiert d'influence sur la France, contribuera à rétablir l'équilibre européen.

Mais combien l'une de ces influences diffère de l'autre!

L'Angleterre ne peut diriger la France qu'en la livrant au despotisme et aux fureurs intestines, et c'est en quoi les Bourbons lui sont agréables. Alexandre ne peut s'assurer de la France que par des bienfaits. C'est en lui rendant sa liberté, c'est en la consolant, c'est en payant ses sacrifices du même prix dont il a payé ceux de la Pologne, qu'il jettera les fondements d'une alliance éternelle.

La Russie n'est inférieure à l'Angleterre que sous les rapports de la civilisation et de l'industrie. Elle peut lui donner dans la France une rivale. Le foyer n'est pas encore éteint.........

Ce n'est pas seulement sous le rapport de l'intérêt que la question doit être envisagée. Il y va de l'honneur, et c'est ce qu'il y a de plus propre à toucher la grande âme d'Alexandre.

L'Europe entière sait que ses desseins généreux ont été scandaleusement déjoués, et qu'il a cru faire ce qu'il n'a pas fait. Deux fois il a quitté la France emportant l'espoir de lui laisser le bonheur et la paix. Deux fois il y a laissé la honte, la misère, la discorde et l'esclavage. Il voulait donner à la France un souverain de son choix; celui qui règne est, de l'aveu de ses protecteurs, en état d'hostilité avec son peuple. Il avait senti la nécessité de maintenir des institutions conformes aux mœurs du siècle; on les détruit insolemment, et l'arbitraire est aujourd'hui la seule loi que l'on observe. Les Bourbons, en remontant sur le trône, ont voulu être maîtres des conditions; ils en ont fait et ils les violent. Comment pourrait-on croire à leur parole, quand on les a vus trahir leurs sermens?

En attachant leur système aux anneaux rompus de l'ancienne monarchie, ils semblent méconnaître que la couronne leur a été rendue, et se montrent indignes du bienfait.

Cependant que veut la France?..... quel est le cri général qui s'échappe de son sein déchiré?..... Elle

réclame l'accomplissement des promesses qui lui furent faites par les puissances en 1814, qui furent solemnellement renouvellées en 1815.

Elle veut un gouvernement constitutionnel fondé sur cette immortelle déclaration que ses représentans (et non ceux de Napoléon) proclamèrent à l'aspect de 300 mille bayonnettes étrangères.

Elle veut que la dynastie appellée à régner sur elle vienne se placer à l'ombre de cette loi fondamentale, et réunisse enfin les affections et les intérêts qui, après tant d'orages, demandent à se fixer.

BIOGRAPHIE GENERALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

AUBUSSON (le comte d'), réclamé au même titre par sa famille et par la manufacture de son nom, car à force de chercher à faire figure dans ce monde, il est parvenu à y faire tapisserie pendant l'interrègne. M. d'Aubusson, s'est justement fait remarquer par sa profonde politique comme chambellan, et par une assiduité et une prévenance exemplaire comme ambassadeur. Il a repris son rang à la cour du roi, où par une grace d'état très-remarquable les grands seigneurs d'autrefois qui avaient fait l'ornement des salons ne se trouvent pas déplacés dans l'antichambre.

BONNET (M.), avocat. Un seul portrait suffit pour tous ces marchands de paroles qui n'ont d'autre espèce d'affaires, que l'avis qu'on leur achète et l'opinion qu'on leur paye. L'éloquence du parquet ou de la tribune n'est pour eux qu'une marchandise, et M. Bonnet à cet égard est un des premiers négocians de Paris. Nous l'avons vu à deux époques différentes, quoiqu'assez rapprochées, soutenir avec un égal talent et un égal succès « que des enfans devaient être enlevés « à leur mère et qu'aucune considération ne pouvait « les soustraire à la protection paternelle. »

Puis ensuite » qu'une mère était par le vœu de la « nature et de la loi, la seule gardienne de ses en- « fans et que rien ne pouvait lui faire perdre ce titre « sacré. » *et sempre benè*.

Dans la carrière politique où il ne s'était jusqu'ici montré que de profil, M. Bonnet forme en ce moment avec ses deux confrères MM. Perignon et Bellard un triumvirat de *Bonnets-carrés* qui paraît avoir pour but de s'emparer de l'administration municipale. Réjouissons-nous : les avocats se mettent encore une fois en avant; *fiant Tenebræ*, on n'y voit pas trop clair, bientôt on n'y verra plus goutte.

Guilbert Pixericourt. ♭ Le Shakespear des Boulevarts, un de ces rares génies que la nature sème çà et là dans l'espace pour l'orgueil et l'honneur de l'humanité. Comme la routine et l'entêtement sont les défauts du caractère français, il y a encore des gens qui préfèrent *Phèdre* au *Chien de Montargis*; mais à mesure que les principes littéraires de madame de Staël et de M. Schlegel seront mieux appréciés, le prodigieux mérite de M. Pixericourt sera mieux senti, et l'on se défera de ces préjugés d'admiration qui nous montrent toujours les colonnes d'Hercule au point où quelques personnes se sont arrêtées.

Au demeurant, les mélodrames de M. Pixericourt ne sont pas les seuls titres qu'il ait aux honneurs que nous lui décernons.

Martainville ♭ ♭ ♭, surnommé *le paillasse de la littérature* par quelques personnes qui veulent absolument en faire un homme de lettres, tandis qu'il est un des agens accrédités, ou si l'on aime mieux, discrédités de l'ordre de l'éteignoir.

On a reproché à M. Martainville d'entretenir sans cesse le public de sa personne, de se croire obligé d'instruire ses lecteurs du jour où il va en prison, du jour où il en sort; des visites qu'on lui fait avec un sabre ou avec une canne; des outrages qu'il essuye et autres particularités semblables. On a tort certainement; M.

Martainville est un homme qui appartient à tout le monde, qui travaille pour tout le monde, qui se bat pour tout le monde, et qui doit conséquemments à tout le monde, compte de tout ce qui lui arrive. Nous le prions donc en grace de continuer à nous tenir au courant de ses querelles, de ses procès, et en cas d'insulte un peu grave, de nous donner exactement le bulletin de sa santé.

Raguse *b* (le duc de). Dans les réunions importantes de l'ordre, et lorsque les affaires en valent la peine, c'est M. le duc de Raguse qui fait les fonctions de *rapporteur*; on lui reconnaît généralement une grande facilité pour les transitions. Ceux des chevaliers qui n'ont pas le don de la parole, ont très-souvent recours à lui pour composer les rapports dont ils sont chargés; mais personne ne s'y trompe, M. le duc est toujours trahi par son talent, qui a été formé à bonne école.

Suard, *bbb* académicien. Ce n'est certainement pas son gros bagage qui l'empêchera d'aller à la postérité, où l'on serait tenté de croire qu'il veut arriver tout vivant. Ses variétés littéraires, voilà son titre près de nous. Une des choses qui lui font le plus d'honneur dans notre esprit, c'est l'opinion qu'il cherche à faire prévaloir, d'exiger des lettres de noblesse de ceux qui prétendent à l'académie. En donnant à cette mesure un effet rétroactif de 50 ans au plus, M. Suard a trouvé un moyen de ne pas vieillir il ne veut compter pour rien tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est fait, depuis un demi-siècle : c'est en vain qu'on lui parle des hommes et des ouvrages qui ont paru depuis cette époque : c'est une superfétation monstrueuse qu'il n'admet pas dans la chaîne des êtres : il se regarde, lui, et la traduction de l'histoire de Charles-Quint, comme le but et le terme de la création : il est né, Robertson est traduit, la nature et le génie n'ont plus rien à faire qu'à se reposer. Madame Suard n'a pas toujours été du même avis; mais son opinion n'a pas eu de résultat, ce qui revient au même.

REVUE LITTERAIRE.

Exposé justificatif de la conduite politique de M. le lieutenant général comte Clauzel, etc.; par lui-même.

Tout le monde connaît l'histoire de ce particulier contre lequel sa femme obtenait le divorce, pour cause d'impuissance, auprès du tribunal de Paris, le même jour où il était condamné par les juges d'Orléans pour avoir séduit une fille et lui avoir fait un enfant. C'est à-peu-près le cas des généraux français Clauzel et Decaen; le premier chargé en 1815 de faire reconnaître l'autorité impériale à Bordeaux, pénètre dans cette ville après quelques jours de résistance et force l'Auguste fille de Louis XVI à fuir devant le drapeau tricolore; le second, gouverneur au nom du roi, défend son poste jusqu'à la dernière extrémité, protège le départ de la duchesse d'Angoulême, et se dévoue sans réserve à une cause abandonnée de la nation. La restauration arrive...... Clauzel inscrit sur les tables du 24 juillet ne se soustrait à la clémence du roi que par la fuite, et Decaen, chargé des fers de l'amnistie, gémit encore aujourd'hui dans les cachots. Voilà sans doute de quoi embarrasser pour l'avenir les défenseurs les plus fanatiques de la royauté; M. de Châteaubriant prétend que le zèle d'un vrai royaliste doit s'élever au-dessus de ces frivoles considérations, et que la fidélité ne peut jamais être déliée par l'ingratitude. Je voudrais bien voir M. de Châteaubriand à la veille d'être pendu pour la légitimité; je serais curieux de savoir s'il relâcherait quelque chose de la sévérité de ses principes ou s'il nous donnerait une représentation de St. Polyeucte en place de Greve.

Plus heureux que s'il eût exposé ses jours pour l'héroïne de Bordeaux, le général Clauzel qui défendit la cause de Bonaparte et les couleurs de la patrie, trouve aujourd'hui sur la terre hospitalière de Wasinghton l'asyle inviolable que la liberté y garantit au malheur. Il ne jouit pas, il est vrai, de la satisfaction inté-

rieure que le général de Caen est libre de goûter en prison. Toute la considération dont il est environné dans l'Amérique ne le sauvera pas, je le sais, de l'humiliation d'être exécuté en effigie. Mais outre que cela ne fait absolument aucun mal, on assure que ce n'est point un obstacle à ce qu'on puisse un peu plus tard rentrer en France avec honneur. La clémence du roi est si vaste, si infinie, qu'il est très-possible que, par suite de l'usage qu'il en fait journellement, les exilés français se trouvent tous rendus à leur patrie avant peu de temps.

Le nom du général Clauzel n'a pas été lu avec étonnement sur les listes fatales et glorieuses qui ont désigné aux nations l'élite de la France. Sa valeur, ses longs services, ses talens militaires et civils l'appellaient à l'éclat d'une proscription, seul genre d'honneur qui puisse émaner du gouvernement actuel des Tuileries. Quel est donc, se demande-t-on, l'objet de cet exposé justificatif? à qui le général Clauzel pense-t-il avoir besoin de prouver que sa conduite fut constamment dirigée par le patriotisme le plus pur? A quel Français prétend-il apprendre que le défenseur de Bordeaux n'a trahi ni la gloire ni ses sermens!.... Si j'ai bien lu le mémoire du général, sa prétendue justification n'est qu'un prétexte habilement choisi pour mettre au jour quelques vérités ignorées, c'est un passeport que M. de Caze a visé sans le lire ou sans le comprendre après l'avoir lu.

La campagne de la duchesse d'Angoulême était trop peu connue. Le général Clausel publie sur ce sujet les renseignemens les plus précieux. Nous savons, grace à lui, tout ce que cette princesse a tenté pour armer une partie de la France contre l'autre. Effort sublime et déjoué indignement par des traîtres! projet hardi qui répond victorieusement au reproche banal fait aux Bourbons de n'appeller à l'appui de leur cause que les lances de nos ennemis, puisqu'il est prouvé aujourd'hui qu'ils ont épuisé consciencieuse-

ment tous les moyens capables d'exciter la guerre civile avant de recourir au fléau de la guerre étrangère. Lisons la note du mémoire où sont renfermés ces détails précieux.

« A deux heures *Madame* monte en voiture découverte ; une escorte nombreuse d'officiers généraux « l'accompagne à cheval. On arrive à la caserne St.- « Raphaël ; un profond silence y régnait. Madame met « pied à terre, passe deux fois dans les rangs, vient se « placer dans le centre du carré et adresse aux officiers « cette courte harangue. » Messieurs, un étranger vient » de s'emparer du trône de votre roi légitime ; Bor- « deaux est menacé par des révoltés ; voilà le moment « de montrer qu'on est fidèle à ses sermens. Je viens « ici vous les rappeler et juger par moi-même des sen- « timens de chacun pour son roi légitime. Êtes-vous dis- « posés à seconder la garde-nationale dans les efforts « qu'elle peut faire pour défendre Bordeaux contre « ceux qui viennent l'attaquer. Répondez franchement. » Aucune voix ne se fait entendre. « Vous ne vous « souvenez donc pas, reprend madame, des sermens que « vous avez faits? Que ceux qui restent fidèles à la cause du « roi sortent des rangs et qu'ils s'expriment hautement. » Alors on vit quelques épées en l'air. » Vous êtes « en petit nombre, dit madame, mais n'importe ; on « connaît au moins ceux sur qui on peut compter. « Là ne se borne point pour madame la duchesse « l'amertume de cette journée, etc. etc.

Le général Clausel ne nous laisse pas non plus ignorer tout ce que M. Lynch maire de Bordeaux a montré de dévoûment dans cette circonstance funeste. On sait que M. Lynch est Irlandais, comme M. Clarke, comme le maréchal Macdonald. Quelle humiliation pour le peuple français de se voir donner ainsi par quelques étrangers des leçons d'attachement et de fidélité à la cause de son souverain ! ! ..

Cet exposé, rempli tout entier de details pleins d'in-

térêt, abonde aussi en sentimens nobles noblement exprimés. Le style se fait sur-tout remarquer par une grande propriété de termes. La réaction sanglante de Nîmes est appellée *massacre*, et le meurtre de Brune est qualifié *d'assassinat*.

(Cet ouvrage se vend chez Le Charlier.)

PARIS.

J'entends dire de tous côtés : cela ne peut pas aller loin ; ce gouvernement ne tiendra pas : il est absurde, il est atroce et sur-tout il est ridicule : or en France être frappé de ridicule, c'est être frappé de mort. Il est ridicule, cela est vrai ; toute l'Europe le sait et en convient ; il le sait lui-même quoiqu'il n'en convienne pas. Mais en conclure qu'il est voisin de sa chûte, c'est mal connaître le caractère de nos compatriotes. Un examen plus approfondi va nous amener à une conclusion toute contraire.

Oui, le gouvernement actuel de la France est parfaitement approprié à l'esprit actuel des Français. — Le paradoxe est fort ! — Vous riez ; moi, je prouve.

On a souvent, et avec raison, comparé la France à un être animé dont les provinces sont les membres, Paris l'ame et la volonté. Quand l'ennemi a voulu la blesser à mort, c'est là ; c'est au cœur qu'il a dirigé ses coups. Ses provinces sont hérissées d'armes, de soldats, de forteresses qui peuvent l'envelopper ; n'importe, il précipite sa course : Paris est pris, la France est vaincue : Paris est pris ; le seul bruit de cette nouvelle, comme celui des trompettes de Gédéon, disperse l'armée, et vingt millions d'hommes répètent en tremblant : Paris est pris.

C'est de Paris que les provinces attendent et reçoivent leurs modes, leurs opinions et leur politique : les provinces, comme les héliotropes, tournent, s'élèvent et s'abaissent, suivant que Paris tourne, s'abaisse ou s'élève : Paris est l'astre qui imprime tous

ses mouvemens au tourbillon qu'il entraîne dans sa marche rapide. En un mot, la France est toute dans Paris : c'est donc Paris qu'il faut gouverner pour gouverner la France, et pour cela il ne s'agit que de bien connaître le caractère du Parisien et de s'y conformer.

Le Parisien, cet enfant gâté du plaisir, est aimable, enjoué, malin; ses émotions sont vives, mais rapides; ses idées justes, mais d'une inconcevable mobilité; il a le cœur bon, mais il a trop d'esprit; et il n'y a point de catastrophe si épouvantable, de situation si touchante dont on ne parvienne à le distraire par un mot heureux ou par une personnalité piquante. Aussi léger, aussi capricieux, aussi inconstant qu'une jolie femme, ce n'est pas le malheur, c'est l'ennui, c'est l'ennui seul qu'il redoute; il pardonne tout excepté l'ennui.

Il lui faut du *plaisant*, n'en fût-il plus au monde!

En 1814, lorsque tant de nations réunies se trouvaient pour la première fois sous les murs de la capitale, vous croyez peut-être que la lassitude d'un joug tyrannique nous détermina seule à les accueillir; ce fut, sans doute, un de nos motifs; mais la curiosité, mais le plaisir de voir des hommes de tous les pays, des habits de toutes les couleurs; des chapeaux de toutes les formes, des plumes blanches, vertes, rouges, bleues, droites, courbées; voilà notre motif secret mais véritable; voilà le motif dont tout le monde ne se rendait pas compte, mais qui entraînait tout le monde. L'ennemi entre : quelques personnes déplorent dans le silence de la solitude la honte et plus encore les maux à venir de la patrie; la foule inonde les places, les rues, les toits, les balcons. — C'est un Russe. — Non, c'est un Prussien. — Qu'a-t-il donc sur la poitrine? Comme il se penche sur son cheval! Il n'a pas de grace à cheval, il n'en a pas du tout, ma parole d'honneur. — Qu'est-ce que c'est que cela. — C'est un Anglais. — Ah! c'est un Anglais! le joli cheval! mais ce plumet, c'est une horreur; il est inconcevable qu'on porte un plumet comme celui-là!

Les canons, les caissons, les munitions de guerre; tous ces instruments de carnage qui venaient de moissonner la fleur de nos guerriers; ne semblent plus que des décorations de théâtre, uniquement consacrées au plaisir des yeux : c'est un spectacle, un spectacle nouveau, extraordinaire; le Parisien est enchanté.

— Eh bien! ma chère Baronne, aves-vous vu les cosaques? Vous n'avez pas vu les cosaques? C'est un singulier peuple que les cosaques! leur figure, leur longue barbe, leur longue pique, tout cela est on ne peut plus plaisant. Allez voir les cosaques, cela vous divertira beaucoup.

— Vous êtes insupportable, monsieur le comte, avec vos économies. Je veux absolument avoir une loge à l'opéra. Notre terre a été ravagée; je ne dis pas le contraire; mais cela ne doit pas m'empêcher d'avoir une loge à l'opéra. J'y verrai à mon aise les souverains alliés: ce sera un coup-d'œil enchanteur; tous vos amis, monsieur le comte, ont des loges à l'opéra: il m'en faut une aussi: c'est bien le moindre dédommagement que vous me deviez pour tant de malheurs.

— Qu'est-ce? Qu'y a-t-il de nouveau? s'écrie un élégant, en entrant à Tortoni: que fait-on de nous? sommes-nous partagés? nous donne-t-on un empereur, un protecteur, un roi? — On parle des Bourbons. — Bah! Pas possible! Et lequel? Est-ce Louis XIX, Louis XX? — Je ne sais. — C'est Louis XVIII, interrompt un vieillard. — Ah! oui, Louis XVIII, le comte d'Artois, j'y suis maintenant. — Et non, interrompt un troisième, c'est le duc d'Angoulême, le fils du duc de Berry. — Vous êtes dans l'erreur, reprend séchement le vieillard: c'est *Monsieur*, le frère de Louis XVI. Tout le monde sait cela. — Tout le monde! les personnes de votre âge tout au plus. Je parie cent Napoléons que les dix-neuf vingtièmes de la France n'en savent rien. Il y a plus de cinquante ans que les Bourbons sont partis, et que l'on ne pense plus à eux. Tout le monde! il est original ce brave homme!

— Tout est perdu ! ma chère dame, dit un bon Français, les larmes aux yeux. Les émigrés rentrent et avec eux la vengeance et l'esclavage. — J'ai ouï dire effectivement à mon oncle le sénateur, que les ministres avaient traité, que les adresses étaient déja toutes faites, et que le peuple allait manifester son vœu par l'organe du sénat. — Il n'est que trop vrai, quelques intrigants ont pris l'initiative ; nous aurons Louis XVIII. — Le malheur est un grand maître. — Je le connais, il ne lui a rien appris. — Vous croyez ; mais à propos ; ce qu'on débite est-il vrai ? On assure qu'il porte des jupons. — Il est infirme et..... — Quoi ! il porterait des jupons ! Cela est trop drôle. — Il faut qu'il vienne, je veux le voir. Un roi en jupons ! Ah ! que nous allons rire ! — Mais, madame, je ne dis pas cela.... — Eh ! que dites-vous donc ? Je serais au désespoir qu'il n'eût pas de jupons.

L'antique famille et ses antiques serviteurs arrivent : quelles scènes pour l'avide curiosité des Parisiens ! Que de portraits satyriques, de propos burlesques, de bons mots, de quolibets ! C'est un feu roulant qui descend des salons aux carrefours et monte quelquefois des carrefours aux salons. Tandis qu'un petit nombre de sages cherchent dans les traits, dans les gestes, dans les moindres paroles de ces nouveaux maîtres, des indices de leurs projets, et tremblent d'avoir deviné juste ; le peuple n'y voit qu'un spectacle bisarre et inconnu auquel il assiste en riant.

Le comte d'Artois livre d'un trait de plume notre artillerie et nos plus belles provinces..... On voit bien, dit le peuple, que cela ne lui coûte pas cher ; et il rit.

Le roi d'un seul mot anéantit et nos droits et les avantages de la révolution : il date sa première proclamation de la XIX. ANNÉE de son règne. — Quoi Louis XVIII règne depuis 19 ans ! on ne s'en doutait guère ; et il rit.

Une constitution qui devait être acceptée, si l'on eût

compté la nation pour quelque chose, est octroyée par grace..... *Octroyée !* La singulière expression ! et l'on rit.

La famille royale a toujours eu le dessein bien formel d'en revenir tôt ou tard à l'ancien régime ; mais elle ne pouvait l'accomplir si la presse était libre. Un projet de loi pour suspendre cette liberté qui garantit toutes les autres, est présenté et discuté. Que fait l'adroit ministre ? il engage une dispute de mots : *prévenir* et *réprimer* sont synonimes, dit-il, et là-dessus chacun de s'échauffer, de parier, de feuilleter le dictionnaire, de rire, de rire aux éclats. Cependant la loi passe, et c'en est fait de notre liberté.

Les émigrés de retour pour la seconde fois, ont singulièrement perfectionné une politique qui leur avait si bien réussi. D'autres auraient tout bonnement appellé la double liste : *tables de proscription*. Ils s'en sont bien gardés ; et pendant que le mot *amnistie* était l'objet de tous les commentaires et de toutes les plaisanteries ; les *amnistiés* allaient à la mort ou en exil.

Le maréchal Ney est mis en jugement pour n'avoir pas donné le signal de la guerre civile, il est condamné sans être entendu, assassiné sous les yeux de ses juges ; une morne stupeur s'empare des esprits ; déjà l'on prévoit le cours des vengeances ; l'indignation est dans tous les cœurs..... Il finit comme il a commencé, murmure à demi-voix un mauvais plaisant ; il était simple soldat, il meurt fusillé..... Le mot court, se répand, circule par tout...... Le crime reste impuni.

Le général Travot défendu par trois amnisties, et plus encore par son innocence, est condamné à mort contre toutes les formes de la justice : la sentence est prononcée par Canuel son ennemi personnel...... Un cri d'horreur s'élève de toutes parts ; une noble rougeur couvre tous les fronts..... On apprend que la clémence de sa majesté a daigné commuer la peine de mort en vingt ans de prison..... *Quelle clémence !* s'écriet-on, le bon roi ! Le gouvernement paternel ! Et l'on rit.

Je m'arrête : car les exemples de cette espèce sont innombrables, et démontrent jusqu'à l'évidence que le Parisien est porté, par une tendance naturelle et invincible, à n'envisager en toute affaire que le côté ridicule. Personne ne peut dire à plus juste titre que lui.

J'ai ri ! me voilà désarmé.

Cela explique en un mot l'existence et la durée du gouvernement des Bourbons. Qui mieux que lui, en effet, possède cet art éminemment français, l'art de provoquer le rire ? Aussi toute sa politique consiste à en tirer parti ; et il faut convenir que les personnages dont il s'entoure le secondent merveilleusement. Paris est une vaste salle de spectacle dont ils occupent continuellement la scène. Jamais acteurs n'ont été plus fidèles à ce précepte de Boileau.

Et pour nous amuser nous arrachent des larmes.

Mais ensuite les intermèdes sont si variés et si bouffons ; les tartuffes, les niais, les marquis, les poltrons, les valets ; sont joués avec tant de naturel ; les mots qui leur échappent sont si heureux, si abondants, si comiques, qu'en vérité les Parisiens qui ne sont au monde que pour se divertir ne peuvent se prêter de bonne grace à la clôture d'un spectacle qui leur offre des divertissemens toujours nouveaux.

Qu'en conclure ? ce que j'ai avancé en commençant ; c'est qu'avec des acteurs si plaisants et des spectateurs si disposés à la plaisanterie, l'Edifice comique, je veux dire, le gouvernement des Bourbons, doit subsister éternellement.

BOUCHE DE FER.

— Un reste de pudeur ou plutôt un certain sentiment de crainte a fait suspendre à Paris les fêtes et les réjouissances pendant la journée du 18 juin.

Mais la famille royale était allée se recueillir à *St.-Cloud*, et le soir on a illuminé le château. On a dit au sujet de cette illumination qu'elle devait *éclairer* sur les véritables sentimens de la cour.

— Quelques plaisants d'Anvers se sont amusés dernièrement aux dépens d'un agent de la police française. Ils lui ont présenté une médaille avec l'effigie de l'usurpateur, en le prévenant que si quelques personnes de sa connaissance à Paris en désiraient des épreuves, elles pouvaient s'en procurer chez M. M*** demeurant rue du fauxbourg poissonière n°. 19. Le plus grand secret lui est en même-tems recommandé. C'était une bonne fortune pour notre homme qui, sur-le-champ, fait un rapport, et l'adresse à M. Decaze. Bientôt toute la police est sur pied, on se transporte dans la maison indiquée; mais personne ne connaît M. M***. Tous les locataires sont néanmoins mis provisoirement en prison. Et ils n'ont été relâchés qu'un mois après, lorsque par de nouvelles informations on se fut bien assuré que M. l'agent n'était qu'un sot, et M. de Caze une dupe.

— M. Barras, membre du directoire vient d'arriver à Louvain. (Voyez l'article *moutons*, 12me. livraison du Nain Jaune.)

— S. M. T. C. vient de résoudre un problême qui était l'objet de bien des discussions. Le roi, disaient les uns, est en opposition avec les princes auxquels il ne cède qu'à regret: le roi, assuraient les autres, a toujours partagé les opinions et les vœux de sa famille.

Voilà mon ange consolateur, a dit Louis XVIII en présentant la duchesse d'Angoulême à la duchesse de Berry. Tout est dans ce mot; et l'Europe sait quelle espèce de *consolations* demande et donne l'ange de la France.

— Les trois époques les plus funestes du règne de Louis XVIII, sont marquées par ce nombre fatal placé entre 17 et 19:

18 Fructidor.
18 Brumaire.
18 Juin.

— Potier disait qu'un grand peuple porte si loin l'amour pour son bon roi qu'il veut l'imiter en tout: il est sur le point de se lever en masse.

— En lisant les flagorneries quotidiennes dont le duc de Berry est en ce moment l'objet, on se rappelle involontairement ce dialogue où Lucien fait une peinture si piquante de la bassesse de certains flatteurs. « Lorsque Timon le mysantrope est redevenu riche par la protection de Jupiter, l'orateur Déméas accourt avec un décret, conçu dans ces termes :

» Attendu que Timon surpasse tous les autres, tant en *savoir* qu'en *probité*, et ne cesse de rendre *service à l'état* et de *veiller pour le bien public;* qu'en outre, il a remporté le prix aux jeux olympiques, tant à la *lutte* qu'à la *course* et autres exercices........ — Quelle imposture! s'écrie Timon, je n'ai même *jamais* assisté à ces jeux, je ne me suis *jamais occupé de l'état :* je ne *veillai* jamais que dans les tripots, et chez les courtisannes; je n'ai *lutté* qu'avec des tonneaux de vin, et *couru* que devant ceux qui voulaient et pouvaient me châtier. — N'importe, reprend Déméas, il faut qu'un decret renferme des choses favorables. Je l'ai porté hier à Chéréas, je vous le lis aujourd'hui; ce sera demain pour un autre. Continuons. » Attendu que Timon a remporté en un jour le prix de tous ces jeux, et qu'il a marché vaillamment dans la journée contre les Arcadiens, où il enfonça lui seul deux bataillons de Spartiates.......... Ici, Timon perd patience. — Quel tissu d'absurdités, dit-il, chacun sait que je ne fus *jamais à la guerre*, et que je n'en *connais pas même le bruit!* L'orateur ne se déconcerte pas, accumule sans pudeur des éloges mensongers, et annonce, en vertu de ces éloges, des honneurs ridicules. Mais le Timon de Lucien n'est pas *un sot*. Il finit par *battre* et *chasser* l'impertinent flagorneur, tandis que Mgr. le duc de Berry a fait présent à M. Coriolis d'une tabatière de corne, ornée de son portrait. »

— S. M. se trouvant près du maréchal Mortier, lui dit avec cette grace familière qui caractérise les petits fils d'Henri IV : mon cousin! ne prenez-vous donc pas de tabac? Le maréchal s'incline aussitôt, présente sa boîte, et voila le meilleur des rois *aux prises* avec un maréchal de France.

— Des tentes ont été dressées dans la forêt de Fontainebleau, pour y recevoir la famille royale. Mais le public ne sait pas pourquoi elles n'ont point été en-

levées après la cérémonie et il commence à s'impatienter de ne pas voir *décamper* la cour.

— Les officiers anglais de l'armée d'occupation qui, dans leur pays, jouissent de la liberté de tout écrire, n'ont en France la permission de lire aucun des journaux de la Belgique. Le Nain Jaune réfugié a été mis particulièrement à l'index, en vertu d'un ordre du jour qui n'est pas signé par le général des capucins.

— Dans le cas où S. M. s'en rapportant au vœu de la commission militaire, daignerait, commuer la peine de déportation, en celle d'une réclusion perpétuelle, le général Bonnaire est bien déterminé à se pourvoir en révision contre la clémence du roi.

— Dans un cercle, chez madame de Duras, M. le comte de Pradel défendait M. de Blacas dont on attaquait vivement la capacité. Il a, disait-il, montré de grands talents comme ministre; il en pourrait déployer de plus grands encore comme militaire, s'il n'avait une répugnance invincible pour l'odeur de la poudre. Cela est bien singulier, interrompit un officier russe, il est si familiarisé avec celle de la pommade! (1).

— Tout militaire devant non seulement être homme d'honneur, mais le paraître; un ordre du jour défend aux soldats de l'armée russe de porter la croix du lys.

— Pour obtenir la croix de St.-Louis, il suffit de savoir vivre; il fallait savoir mourir pour obtenir la croix d'honneur.

— Pourquoi le brave Chartran a-t-il été condamné à mort? Pourquoi l'inépuisable clémence s'est-elle trouvée à sec pour lui seul. Est-ce parce qu'il avait soulevé le midi? Non: Est-ce pour avoir arrêté deux voitures du duc d'Angoulême? — Non. C'est donc pour avoir fait prisonnier le comte de Vitrolles? — Point du tout. C'est parce qu'il a intercepté la correspondance conjugale de la duchesse d'Angoulême, et qu'il s'est écrié en remarquant dans une des lettres quelques fautes de langage: parbleu la princesse ne laisse échapper aucune occasion d'écorcher le français!

— Si l'on s'obstine à livrer le trône à la seule légitimité de la naissance en supposant qu'il ne soit jamais

(1) Personne n'ignore à St.-Pétersbourg que cet illustre favori, lorsqu'il demeurait dans un galetas sur la perspective de Newski, allait colporter chez tous les seigneurs russes de la pommade de Paris.

arrivé dans la maison de Bourbon, ce qui arrive quelquefois chez les bourgeois de Paris, et

Qu'à leurs nobles ayeux leurs épouses fidelles
Aux douceurs des galans furent toujours rebelles,

si l'on veut absolument ne pas reconnaître que le consentement des peuples y soit pour quelque chose, nous ne connaissons guère que deux ou trois monarques en Europe, qui ne soient pas exposés à voir quelque prétendant plus légitime qu'eux par les droits de la naissance, venir réclamer des trônes dont les possesseurs actuels ne sont que les usurpateurs. Quelque Stuart se présentera en Angleterre, car il en reste beaucoup en Ecosse qui pourraient bien être parents de la branche chassée. L'émule de M. de Chateaubriant, cet illustre pélerin qui habite la Suisse (où l'on jouit de tant de liberté), quand il ne voyage pas en Palestine, réclamera la Suède. Le duc de Weymar voudra porter la couronne de Saxe, possédée par une branche cadette au préjudice d'une branche aînée. La maison d'Autriche, héréditaire des droits de celle de Souabe, chassera d'Italie les descendants du duc d'Anjou, qui fit décapiter Conradin, roi légitime de Naples, et l'archiduc d'Autriche, son allié. Charles IV détrônera son fils *Fernando septimo*, encore qu'il fasse le bonheur de l'Espagne. Enfin le lieutenant général baron d'Armagnac que l'usurpation exercée en 754 sur son illustre maison avait réduit à se mettre, avant la révolution, marmiton chez un conseiller au parlement qui condamna Calas; le lieutenant général baron d'Armagnac que la veuve Richemont son épouse, assure être un digne rejeton de Clodion le chevelu; le lieutenant général baron d'Armagnac en un mot, tout bien vu qu'il est à la cour de France, ne pourrait-il pas former des prétentions légitimes sur le trône même de Louis le désiré?

— Le recueil des fables de M. Arnault vient de sortir des presses de M. Weissembruch, imprimeur de S. M. le roi des Pays-Bas. Cette édition, augmentée d'un grand nombre de fables nouvelles, sera mise en vente samedi prochain, 29 juin, chez tous les marchands de nouveautés (1). Nous en rendrons compte très-incessamment, et en attendant nous citerons le dernier apologue que l'auteur ait composé.

(1) Volume in-12, papier ordinaire, 4 fr. Un très petit-nombre d'exemplaires ont été tirés sur vélin, format in-8°. prix, 10 fr.

LES DEUX BAMBOUS.

FABLE.

L'AN passé, c'était l'an quarante,
L'an passé, le grand turc disait au grand visir :
Quand pour régner sous moi j'ai daigné te choisir,
Rustan, je te croyais d'une humeur différente.
Rustan met son plus grand plaisir
A me contrarier ; quelque ordre que je donne,
Au lieu d'obéir, il raisonne ;
Toujours des *si*, toujours des *mais* ;
Il défend ce que je permets ;
Ce que je défends, il l'ordonne.
A rien ne tient qu'ici je ne te fasse voir
A quel point je suis las de ces façons de faire ?
Tu frises le cordon sans t'en appercevoir.
Va-t-en. Qu'on fasse entrer mon grand eunuque noir.
C'est celui-là qui connaît son affaire,
C'est celui-là qui, toujours complaisant,
Sans m'étourdir jamais de droit et de justice,
N'ayant de loi que mon caprice,
Sait me servir en m'amusant!
Jamais ce ton grondeur, jamais cet air sinistre.
Ainsi que tout désir m'épargnant tout travail,
Il conduirait l'empire aussi bien qu'un sérail.
J'en veux faire un premier ministre.
— En fait de politique et de gouvernement,
Sultan, dit le visir, chacun a son système.
Te plaire est le meilleur : le mien conséquemment
Est mauvais : toutefois ne pourrais-je humblement
Te soumettre un petit problème ?
— Parle. — Ce n'est pas d'aujourd'hui
Que péniblement je me traine.
Vieux et cassé, sultan, dans sa marche incertaine,
Ma faiblesse a besoin d'appui.
Or, j'ai deux roseaux de la Chine.
Plus ferme qu'un bâton l'un ne sait pas plier,
L'autre élégant, léger, droit comme un peuplier,
Est plus souple qu'une badine.
Lequel choisir ? — Lequel Rustan? Je ne crois pas,
Qu'un flexible bambou puisse assurer nos pas.
— Tu le crois, lorsque tu m'arraches
Ton sceptre affermi par mes mains
Pour le livrer à des faquins,
Sans caractère et sans moustaches.

Rois, vos ministres sont pour vous
Ce qu'est pour nous ce jonc dont l'appui nous assiste.
Je le dis des visirs ainsi que des bambous,
On ne peut s'appuyer que sur ce qui résiste.

LE

NAIN JAUNE

RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ......

SOMMAIRE.

AUX DÉFENSEURS DE LA LÉGITIMITÉ.

C'est un évènement bien remarquable dans les premières années du dix-neuvième siècle, que cette apparition subite de la légitimité des dynasties, au milieu de six cent mille bayonnettes; que ce manifeste de guerre politique contre les peuples, après que les rois ont rétabli la paix du monde! Les principes avoués par la raison se passent de cet imposant et redoutable appareil. On conçoit que le feu des éclairs et le bruit du tonnerre aient servi d'interprête au législateur d'un peuple ignorant et grossier; cette circonstance dépose contre le principe et excite les plus justes défiances contre ses auteurs.

Ouvrons l'histoire, et nous verrons comment des gouvernemens qui se sont établis de fait, soit par la conquête, soit dans les troubles publics, soit par quel-

qu'autre cause, ont acquis une incontestable légitimité.

Les Romains oubliant, sous le régime modéré et paternel d'Auguste, les horreurs commises par les Triumvirs, reconnurent son autorité ; leur bonheur sanctionna une révolution qui s'était opérée par la violence.

Quand Childéric III, dernier rejeton de la race des Mérovingiens, laissa tomber de ses faibles mains les rênes de l'état; et que les grands du royaume, après l'avoir relégué dans un monastère, mirent la couronne sur la tête de Pepin, les peuples protégés, par son épée, contre les ennemis du dehors, plus heureux au-dedans sous la protection des lois, légitimèrent par leur consentement et leur obéissance ce changement de dynastie ; et lorsqu'ensuite les descendans de Charlemagne, étant tombés dans le même état de faiblesse et d'incapacité, et que le comte de Paris, Hugues Capet, arracha le sceptre des mains impuissantes de Louis le simple, la nation entière couvrit par son accession l'usurpation de ce chef de la troisième race.

Pourquoi la légitimité des Stuarts ne les a-t-elle pas maintenus sur le trône de la Grande-Bretagne ? parce qu'étant originairement une concession du peuple anglais, celui-ci la leur a retirée, et l'a déférée avec la couronne à Guillaume, prince d'Orange et à ses descendans.

Ce qui étonne dans les débats dont la légitimité est aujourd'hui la cause ou le prétexte, c'est qu'elle soit défendue par la seule intervention d'un peuple qui doit sa grandeur, ses prospérités et ses rois à l'exercice qu'il a fait de sa souveraineté, en se donnant une constitution qu'il n'eût pas acceptée, même plus parfaite, du prince qu'il a choisi ; et ce peuple et son roi s'arment, pour imposer à la France un roi qu'elle rejette, une charte octroyée, un régime d'oppression et de sang qui n'aura de durée que celle de la violence.

Est-il d'autres causes des révolutions que les actes tyranniques, contraires à la liberté, à l'honneur, aux

divers intérêts des peuples ? L'histoire offre-t-elle un seul exemple du renversement d'un gouvernement protecteur et fidèle exécuteur des lois !

Combien elle atteste, au contraire, la reconnaissance des peuples envers les princes qui se sont signalés par de grands services rendus à l'état, quels que soient d'ailleurs les vices, les faiblesses, les crimes qui souillent une vie politique et privée.

Les Anglais tiennent compte à ce Guillaume, duc de Normandie, d'avoir comprimé l'anarchie féodale, et lui pardonnèrent son cruel despotisme. Ils comptent parmi leurs plus grands souverains le capricieux et sanguinaire Henri VIII, qui affranchit l'Angleterre du joug des superstitions romaines et qui rompit tout pacte avec la papauté. Et quel rang n'occupe-t-il pas dans l'estime comme dans l'histoire de la nation anglaise, cet illustre usurpateur qui, après avoir traîné à l'échafaud le roi légitime administra l'état en grand homme, fonda la puissance maritime de sa nation, fit rechercher son alliance par le plus superbe des rois et mourut, sinon regretté, du moins admiré, ne manquant rien à sa haute fortune qu'un fils plus ambitieux et plus capable de tenir après lui les rènes de l'état. Il est probable que si Cromwel eût eu l'intention et le tems de rendre au peuple sa liberté, sous la garantie d'une constitution parlementaire, la seule qui lui convienne, il eût laissé l'empire à sa postérité, et que l'usurpation aurait été légitimée dans la personne de Richard par le consentement du peuple (1).

Les royalistes constitutionnels qui déplorent les maux passés, qui en craignent le retour à la suite de me-

(1) La France, dit un homme célèbre, que ses compatriotes regrettent et que les étrangers honorent, avait souscrit à la puissance de Napoléon ; elle lui avait même confirmé le surnom de Grand, que ses flatteurs s'étaient trop pressés de lui donner ; et cette même nation sera plus vigoureuse aujourd'hui envers son prince *légitime*, parce que quand on fait chasser quelqu'un pour occuper sa place, on prend l'engagement de faire mieux que lui.

(Mémoire au roi par Carnot).

sures qui ont tous les caractères d'une réaction combinée et complette, prévoyent, avec un mortel effroi, le terme, où peut tout entraîner ce principe de la légitimité des dynasties, appliqué, par les royalistes purs, à Louis XVIII avec un enthousiasme qui ressemble aux accès du délire, aux fureurs de la démence. Ils semblent avouer par là que le titre *du meilleur des rois* à la royauté héréditaire était perdu, et que le congrès de Vienne en a fait la découverte, comme d'ingénieux fossoyeurs ont découvert, dans d'immenses monceaux de cendres, celles de deux rois ses prédécesseurs. Nous ne nous en étonnons pas, sous un règne marqué par tant de faveurs de la providence. Tout ce qui a embelli celui de Louis XI et de Charles IX, a allumé dans Louis XVIII une si noble émulation qu'une seule année de son glorieux règne, les actes de sa clémence et sa loi d'amnistie effacent déjà tout ce qu'imagina pour satisfaire sa piété et sa justice, le génie fécond de l'un, tout ce que l'autre déploya de haute politique et de bonté, pour ramener dans ses bras *paternels* des enfans que l'erreur et la persécution en avaient éloignés. En effet les Bourbons avaient déchiré de leurs propres mains leur titre de succession héréditaire au trône des Français, titre confirmé en faveur de son dernier roi par la France réunie en assemblée nationale. Nous ne rappellerons pas ici l'émigration de 1792, plus que tolérée par Louis XVI, qui recevait aux Tuileries les émigrans à mesure qu'ils arrivaient des provinces, avec une publicité qui fût observée et non contrariée. Les infortunes de ce prince, sa fin tragique marquée au doigt de la fatalité; quelques qualités privées subjuguées par les intrigues d'une cour qui n'était pas la sienne, tout nous impose un religieux silence à l'égard de ce dernier roi légitime de la famille des Bourbons.

Mais la conduite des frères du roi nous dégage, à leur égard, de tout ménagement et de ces pieuses obligations qu'imposent aux ames sensibles des malheurs

qui ne sont pas mérités. C'est pourquoi nous dirons, nous publierons, contradictoirement à la légitimité perpétuelle des dynasties, qu'ils ont interrompu; pour eux, la ligne de succession qui les appellait au trône; et qu'ils se sont exhérédés eux-mêmes, en désertant leur patrie, en provoquant contre elle et contre son roi constitutionnel la guerre extérieure et l'horrible fléau de la guerre civile, en suscitant des factions dont ils tenaient les artisans et les chefs à leur solde, en représentant la constitution comme un appel à la révolte et le roi comme captif; en soufflant la discorde au sein du royaume, pour ouvrir aux armées ennemies et à leurs nombreux embaucheurs un chemin plus facile à travers la confusion et les désordres, enfans dégénérés du grand Henri, qui jamais ne se montrèrent à la tête de leur parti pour conquérir leur héritage.

VOYAGE EN ENFER,

Poëme en quatre chapitres et en prose sublime, par F. A. de Chateaubriant de l'académie française et chevalier du St.-Sépulcre, traduit en langue vulgaire par A. F. Bicoqueterne, de l'académie de Beaune et chevalier de l'ordre de l'éteignoir.

Préface des éditeurs.

Il importe peu au public de savoir comment cet ouvrage inédit est tombé entre nos mains; mais il lui importe de le lire. Nous ne le croyons pas moins digne d'occuper l'attention que les autres ouvrages du même auteur, y compris *Atala*.

Ce poëme est originairement écrit en prose si sublime, qu'il était presque toujours au-dessus de l'intelligence des lecteurs. C'est ce qui a déterminé le chevalier de *Bicoqueterne* à le traduire en prose vulgaire. Ce traducteur qui, sous ce rapport, ne le cède en talent à quelque traducteur que ce soit, pas même au célèbre Gail, chevalier de Saint-Ane, professeur au collège de

France, a parfaitement réussi dans son entreprise. M. de *Chateaubriant* qu'il rapetisse aurait mauvaise grace de s'en fâcher. Comme Gulliver au milieu des Lilliputiens, il faut que ce géant consente à s'abaisser, toutes les fois qu'il voudra se mettre à la portée du commun des hommes. M. de *Bicoqueterne*, au reste, ne lui a imposé que les sacrifices indispensables. La quantité de passages obscurs et bizarres, que les esprits timides croiront rencontrer dans cette traduction, attestent le respect et l'admiration de ce traducteur pour notre original.

Dans ce poëme comme dans ses *Martyrs*, l'auteur mêle souvent le profane et le sacré, la mythologie et la bible, le roman et l'histoire, le présent et le passé, le grave et le bouffon, l'éloge et la satire. Il n'est pas inventeur en ceci. Un autre homme de génie, *le Dante* l'avait fait avant lui dans cette satire politique qu'il a intitulée *Divina Comedia*. Ne dissimulons pas qu'une partie des beautés de M. de *Chateaubriant* rappelle les défauts des grands poëtes; mais qu'on nous accorde aussi que ses ouvrages abondent en beautés qui lui sont propres et que pour la plûpart du tems ils ne ressemblent à rien.

CHAPITRE 1er.

Le sommeil, la sibylle, les pélerins, la meûte.

Il y avait long-tems que je me reprochais non pas d'avoir fait un poëme épique, mais de l'avoir fait sans enfer et sans paradis. Je ne songeais qu'à réparer cette omission. Je me creusais la tête pour trouver quelque chose de neuf à dire à ce sujet sur lequel on a tout dit. Voulant être à la fois original et sublime je relisais mes ouvrages; quand atteint insensiblement par cet ennui qu'on éprouve quelquefois à la lecture des plus belles choses, je m'endormis d'un sommeil de plomb, d'un sommeil si profond, que la chûte de mon livre, ne me réveilla pas; et j'eus bientôt une vision si bizarre, qu'il me semblait me relire encore. Sans

avoir rendu l'esprit, sans avoir figuré dans ses obsèques académiques qui signalent la mort de chaque immortel, sans avoir été *aspergé de l'eau consacrée et parfumée des beaumes du ciel ;* sans avoir entendu le *de profundis* du curé, sans avoir reçu le dernier adieu du perpétuel, M. Suard qui depuis si long-tems enterre ses confrères avec tant de grâces, il me semblait que je n'étais plus sur la terre des vivants, et que j'avais entrepris ce terrible voyage que font tous les mortels, et dont personne n'est revenu, si ce n'est Orphée, Hercule, les fils de Léda, le vainqueur du Minotaure, le père d'Ascagne, le fils d'Ulysse, l'amant de Béatrix (1) ; et l'intrépide Epistemon (2), compagnon de Panurge et de Pantagruel.

Comment ont-ils obtenu l'entrée des sombres demeures ? Comment en ont-ils trouvé la sortie ? Telles étaient les pensées qui roulaient dans ma tête comme les cailloux entrainés par les eaux du torrent ; quand la voix d'une femme vint frapper mes oreilles et me retira des profondes réflexions où mon ame était abimée. C'était la voix d'une sibylle !

Cette pytonisse n'était ni celle de *Cumes*, qui conduisait les héros dans l'empire des morts, ni celle *d'Endor* qui évoquait les ombres des prophêtes ; l'obscurité lui est cependant assez familière. Sans être assise sur le trépied, elle rend des oracles qui souvent ne sont pas plus clairs que ceux de Delphes. Vêtue d'une robe aux couleurs changeantes comme la gorge de l'oiseau qui roucoule, les bras nus, les cheveux en désordre, l'œil égaré plutôt qu'inspiré, elle roule entre ses doigts une petite girouette, et débite au milieu d'un cercle de statues qu'elle prend pour des interlocuteurs, un éternel monologue qu'elle prend pour une conversation ; torrent de paroles, assemblage bizarre de lumière et de ténèbres, de sagesse et d'extravagances, de poësie et de métaphysique, où

(1) Le Dante. (2) Rabelais, livre 2. chap. 30.

tout le galimathias de *Kant* est allié à tout le galimathias de *Corinne*.

Je devine le sujet qui vous amène, me dit-elle, sans me laisser le tems de lui adresser une question; je vous entends; vous voulez aller, *quò pius Æneas, quò Tullus dives, et Ancus pulvis et umbra;* aux lieux où le pieux Enée, où l'opulent Tullus, où l'antique (1) Ancus ne sont plus qu'ombre et poussière. Sachez de moi, qui endoctrine volontiers les autres, quels moyens et quel chemin vous devez prendre. Marchez ou ne marchez pas, vous arriverez. Le tems vous traîne sans que vous le sentiez. Le difficile n'est donc pas de descendre mort chez les morts, mais d'y descendre vivant et sur-tout d'en revenir vivant. *Revocare gradum, superasque evadere ad auras, hoc opus, hic labor est.* Pour y réussir, munissez-vous d'un triple cadeau, un pour Caron, un pour Cerbère et l'autre pour le diable. Caron, comme les sieurs *Chéron* et *Roux-Laborie*, ne fait rien pour rien. Quoiqu'il soit moins avide qu'eux, il ne vous passerait pas sans argent. Vous n'en devez pas manquer quoique vous en redemandiez sans cesse. S'il ne vous reste rien des dix mille francs que dans les jours de sa prospérité, vous donna à titre de prêt, *la Sémiramis de Lucques*, et qu'aux jours de son malheur vous ne lui avez pas rendus, il doit vous rester au moins un écu des quinze mille francs dont *Rovigo* paya les éloges que vous aviez donnés à son maître, et que depuis leur chûte vous avez si courageusement démentis; présentez-le à Caron et vous en verrez l'effet. Quant à Cerbère, si vous n'avez pas de gateau à lui donner, prenez au hazard quelques feuilles dans vos divers ouvrages, pétrissez-les, formez-en une boule, jettez-la au monstre à triple gueule, et vous en verrez l'effet! reste à faire la part du diable. Ne pensez pas au rameau d'or. Le

(1) *Antique* qui n'est pas dans le latin est évidemment mis ici pour l'euphonie.

prince *in partibus*, qui règne sur les *Bienévents* a passé par ici, il y a quelques heures, non seulement il a cueilli le rameau, mais il a emporté l'arbre entier, mais il en a arraché jusqu'aux moindres racines. Il n'y a pas même à glaner là où il a moisonné. N'importe : Orphée armé de sa lyre triompha de la volonté de Pluton. L'instrument que vous possédez, aurait-il moins de pouvoir sur le diable? recourez-y dans l'occasion; et vous en verrez l'effet! Elle dit : et rentrant dans le cercle silencieux de ses immobiles auditeurs, elle reprit son incessable conversation sans me donner le loisir de lui adresser seulement une parole.

Après l'avoir remerciée par signes je suivis le premier chemin qui s'offrit à moi. C'était le bon. Il était large comme le lit du Meschassebé; et couvert de pélerins qui tous marchaient dans le même sens, se poussant avec murmure, comme les vagues du fleuve. Les uns riaient, les autres pleuraient, les uns sautaient, les autres se traînaient, marchant vers le but avec plus ou moins de vitesse, et pour la plûpart n'ayant pas l'air d'y penser. Parmi cette multitude d'inconnus se trouvaient quelques personnes que je reconnus très-bien.

(1) Un vieillard attira particulièrement mon attention. C'était un homme à la taille élevée, à la figure pâle et décharnée; *on voyait que ses jours avaient été mauvais, et les rides de son front montraient les belles cicatrices des passions guéries; son nez aquilin, sa longue barbe avaient quelque chose de sublime dans leur quiétude et comme d'aspirant à la tombe par leur direction naturelle vers la terre*. Est-ce vous, père Aubry, criai-je à *cet homme des anciens jours*? Est-ce vous *enfant de l'homme à la chair blanche?* me répondit *l'ancien des hommes*. Où allez-vous avec tant de pré-

(1) M. De Chateaubriand se répète quelquefois. Les passages marqués en italique dans ce poëme se retrouvent dans ses autres ouvrages.

cipitation, ajouta *le chef de la prière*. Au diable, répondis-je à *l'homme du désert*. Dieu vous y conduise, répliqua *l'homme de paix, dont les vieux os s'étaient ranimés par l'ardeur de la charité.* »

Cette conversation fut interrompue par des acclamations mêlées de joie, d'admiration et de désespoir. Elles étaient excitées par la présence d'un homme qui, entouré de sa famille dont ses domestiques font aussi partie, revenait du but vers lequel nous tendions, et semblait s'éloigner des portes de la mort. Sur sa figure se peignait le calme d'une conscience sans reproche et d'un courage inaltérable. Le visage de sa femme, sur laquelle il s'appuyait, rayonnait d'une joie céleste, de cette joie qui n'appartient qu'aux cœurs les plus tendres qui sont aussi les plus généreux; de cette joie qui ranimait Alceste mourante, quand elle se dévouait pour son époux. *Je vis qu'il y avait des larmes au fond de leur histoire.* Derrière ce couple heureux marchaient trois hommes vêtus de rouge, qui le protégeaient dans sa retraite, et le défendaient contre une meûte de chiens furieux, obstinés à les poursuivre et dont les hurlemens semblaient redemander leur proie. Ils avaient tous le nez plus long encore que celui du père Aubry. Quels hommes formaient cette troupe héroïque? Est-il besoin de le dire? Ce sont les noms des méchants qu'il faut écrire sur le papier; ceux des bons sont gravés dans le cœur des hommes. Il me sembla que ces héros levaient les épaules et qu'ils se disaient je ne sais quoi de mystérieux en me regardant d'un air ironique, mode qui commence à gagner. Cependant les chiens enragés les harcelant de plus belle, ils les apostrophaient en ces termes; Tais-toi, *Bouville*, disaient-ils à un roquet qui tâchait de leur mordre les jambes. C'est un enragé, que ce *Sesmaisons*, disaient-ils à un vilain choupille auquel l'un d'eux adressa un coup de pied que l'animal ne reçut pas dans la gueule. A la cour, *Bellart*, disaient-ils aussi, a un vilain caniche noir qui les menaçait en se tenant hors de leur portée. Cache-

toi, monstre, crièrent-ils tous ensemble à un vieux mâtin édenté, éreinté, éclopé qui, tout en boitant, les poursuivait de ses rauques aboiements et dans l'infâme museau duquel j'ai cru reconnaître la noble tête de M. *Férand :* et la foule répétait cache-toi, monstre !

Nous arrivâmes bientôt à l'entrée d'une caverne dans laquelle disparaissaient tous les pélerins qui m'avaient précédé. Je n'y vis rien d'abord. Mais une fois le seuil franchi, je distinguai, à la faveur d'une clarté que je ne saurais définir, les objets que je vais décrire.

SIXIÈME FRAGMENT DU LIVRE DE LAMUEL.

MANUSCRIT HÉBREU.

CHAPITRE XXII.

Le seigneur condamne l'impatience d'Israël qui se plaint de la lenteur avec laquelle s'accomplissent les prophéties ; il promet qu'elles ne tarderont pas à avoir leur entière exécution. Il console les fidèles qui ont été proscrits et dispersés parmi les nations.

1. Heureux celui qui lit avec respect et qui écoute avec docilité la parole de cette prophétie, et qui garde les choses qui y sont écrites ; car le temps où elles doivent s'accomplir est proche. *Apoc.* 1. 3.

2. Le seigneur m'adressa encore la parole, et me dit : Fils de l'homme, que prétend ce peuple en disant : ce qu'on nous prédisait est différé ; les visions des prophètes s'évanouissent comme la fumée. *Esech. XII.* 21. 22.

3. La maison d'Israël a coutume de dire : les visions de celui-ci sont bien éloignées, et il prophétise pour les temps futurs. 27.

4. Eh bien ! dites-lui donc : voici ce que dit le seigneur dieu : Mes paroles ne seront point différées et tout ce que j'ai dit va s'accomplir. 28.

5. Dites-leur encore : Je ferai cesser vos doutes, on n'en élevera plus à l'avenir dans Israël ; assurez-les que

les jours sont proches, et que vos visions seront bientôt réalisées. 23.

6. Et quand tout ce qui aura été prédit par vous sera arrivé comme il est tout prêt d'arriver, c'est alors qu'ils sauront qu'il y a un prophète parmi eux qui leur aura dit la vérité. *Esech. XXXIV*. 33.

7. Le temps présent n'est pas la fin de l'homme, la gloire y trompe fréquemment ceux qui y vivent.... *IV. Esdr. III*. 42.

8. Faites donc retentir la trompette de Sion, jetez des cris sur la montagne sainte..... car le jour du seigneur va venir, il est déjà proche. *Joël. II*. 15 (1).

9. O Jérusalem, célébrez ce jour de fête, élevez vos actions de grace au seigneur, parce que Bélial va tomber pour jamais. Il périra avec tous les siens. *Nah. II*. 15.

10. O terre d'Israël, cessez de craindre, tressaillez d'allégresse et soyez dans la joie, car le seigneur va faire de grandes choses en votre faveur. *Joël II*. 21.

11. Le seigneur est sorti pour sauver son peuple, pour le sauver par son oint...... Il a frappé le chef de la famille de l'impie, il a ruiné sa maison de fond en comble. *Habac. III*. 13.

12. Car le seigneur l'a frappé d'un mal incurable à la plante des pieds..... *Deut. XXVIII*. 35.

13. Sans que le P. Elisée puisse le guérir, comme il fit de Naaman qui avait la lèpre. *IV. Rois. V*. 1. etc.

14. Quittez donc, ô Jérusalem, les vêtements de votre deuil et de votre affliction, parez-vous de l'éclat et de la majesté de cette gloire qui vous sied si bien. *Bar. V*. 1.

15. Voici ce que dit le seigneur : Eternel des armées, j'ai conçu une grande indisposition contre les nations

(1) Voyez aussi *Isaïe XIII*. 6. *Amos*. 15. *Sophonie* 1. 7. etc.

puissantes qui ont affligé mon peuple avec excès....... *Zach. I.* 25.

16. Je demanderai compte touchant mon héritage à ceux qui ont dispersé les fidèles de mon peuple entre les nations, et qui se sont partagés leurs dépouilles. *Joël III.* 2.

17. Mes enfans les plus chéris ont marché par des chemins âpres, ils ont été conduits comme de vils troupeaux et dispersés chez les ennemis. *Bar. IV.* 26.

18. Peuple de Moab (2), assemblez-vous, attirez sur vous la miséricorde du seigneur en l'exerçant vous-même sur des victimes innocentes, cachez celles qui s'enfuient, et protégez ceux qui sont réduits à errer sur vos terres. *Isaïe. XVI.* 3.

19. Car mes fugitifs habitent dans votre terre, ô Moab; servez-leur de retraite, mettez-les à couvert de celui qui les persécute, et ne craignez pas d'attirer sur vous la fureur du tyran dont on dira bientôt : la poussière a trouvé sa fin; le misérable qui opprimait n'est plus, et celui qui foulait pesamment la terre est réduit en cendres. 4.

20. Les méchants qui auront tourmenté mes fugitifs périront; ceux qui auront fait de leurs peines, le sujet de leur joie, seront fugitifs à leur tour. *Bar. IV.* 21.

21. Mes enfans, ayez bon courage, criez au seigneur, car celui pour qui vous souffrez se souviendra de vous. 27. Je sais quelles sont vos œuvres, que vous avez souffert pour ma lumière, et que vous ne vous êtes pas découragés. *Apoc. II.* 1. 3.

22. Que votre bouche étouffe donc sa plainte, que vos yeux cessent de verser des larmes, parce que vos œuvres auront leur récompense, dit le seigneur, et que vous rentrerez dans votre pays. *Jer. XXXI.* 16.

---

(2) *Moab* signifie *du père*, ce qui indique assez que le peuple de Moab dont il est ici question est un peuple hospitalier, bon, libre et heureux sous le gouvernement d'un prince éclairé qui est son véritable père.

23. Mes enfans, souffrez encore quelque temps et avec patience la colère qui s'est appesantie sur vous. Si votre ennemi vous a persécuté, vous verrez bientôt sa ruine, et vous foulerez sa tête sous vos pieds. *Bar. IV.* 25.

24 Comme les peuples voisins de Sion ont vu la captivité à laquelle l'éternel des armées avait permis que vous fussiez réduits, ils verront aussi le salut que l'éternel des armées vous enverra et l'éclat éternel de la gloire qui vous est réservée. 24.

25. Car le temps vient, dit le seigneur, que je ferai revenir les exilés de mon peuple, je les ferai revenir sur la terre de mon peuple, et ils y seront en honneur. *Jer. XXX.* 3. (3).

26. C'est pourquoi le temps vient qu'on ne dira plus : vive l'éternel des armées qui avait tiré la maison d'Israël de l'antique servitude ; mais vive le seigneur qui a ramené les enfans de la maison d'Israël, de la terre d'Aquilon, et de tous les pays dans lesquels ils avaient été dispersés. *Jer. XXIII.* 7. 8.

27. Je vois un peuple qui vient de l'Aquilon, une nation forte, et un grand roi qui s'élève des extrémités du monde. *Jer. LI.* 41.

28. Jérusalem, regardez aussi vers l'orient, et considérez la joie que l'éternel vous prépare. *Bar. IV.* 36.

29. Voici vos enfans qui ont été dispersés en plusieurs endroits, qui reviennent, et la parole du dieu saint les réunira depuis l'orient jusqu'à l'occident. 37.

30. Et vous Sion, soyez dans des transports d'allégresse : réjouissez-vous dans le seigneur des armées votre dieu, parce qu'il vous prépare un prince plein de justice, et qui répandra sur vous comme une pluie réparatrice de l'automne ou du printemps. *Joel II.* 23.

31. Or, l'enfant donné par dieu (4) s'avançait en âge

---

(3) La même chose est formellement promise par les prophètes *Baruch V.* 5. et *Sophonie III.* 20.

(4) On trouve *l'enfant Samuel* dans le texte du premier livre des rois, mais Samuel signifie littéralement *donné par dieu.*

et croissait devant le seigneur, pendant que toutes ces choses se passaient, et il était agréable à dieu et aux hommes. *I. Rois II.* 26.

♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠ ♠

BIOGRAPHIE GENERALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

(Auger) ♠ *Mens sana in corpore sano*. Tel est en deux mots le portrait de M. Auger : il suffit de le voir un moment dans le négligé du corps et de l'esprit pour être juge de la ressemblance : rien de plus frais et rien de plus franc que cet écrivain journalier, à qui M. Feuillant donne douze mille francs de gages, par an, pour rédiger les dénonciations du Journal Général et déclamer contre ces funestes idées libérales dont M. Auger a jadis outré les conséquences dans la décade philosophique où il a fait son apprentissage de journaliste.

On se souvient encore de sa querelle avec le Danois Malte-Brun ; il ne manqua que très-peu de choses de part et d'autre pour qu'elle devînt sanglante : l'inquiétude publique fut calmée par un expédient très-heureux : les deux champions déclarèrent dans leurs journaux, qu'ils professaient l'un pour l'autre une estime réciproque, ce qui ne compromit personne et fit cesser les transes affreuses que la France entière éprouvait, en songeant aux deux grands hommes qu'un coup fourré pouvait lui ravir.

Chauveau-Lagarde ♠, avocat ordinairement choisi par les jeunes filles mères pour défendre la cause de l'innocence abusée. Si la pureté de son style répondait à celle de ses intentions, nous n'aurions pas osé lui adresser un brevet. Mais l'hommage que nous rendons au galimathias nous fait un devoir de citer cette phrase extraite d'une lettre où les meilleurs sentimens d'un bon sujet sont admirablement obscurcis par le talent de l'écrivain.

« Mon fils aîné, âgé de seize ans vient de me demander comme une récompense de mon amour pour lui, de s'enrôler dans la garde nationale, où je l'ai mis, sire, à votre disposition, et je m'y suis enrôlé moi-même à ses côtés pour lui servir de guide et d'appui. »

Ce généreux Cicéron, défend, dit-on, gratis les causes de ses pauvres clients; s'il plaide, comme il écrit, il leur en donne pour leur argent.

Laval ♭ (M. le duc de), l'une des plus fortes têtes mathématiques de l'Europe. Il a réduit en démonstrations sur une multitude de tapis verts, les calculs de M. de la Place sur la théorie des probabilités. Ceux qui taxent la nation française de frivolité afin d'avoir le droit de lui refuser toute organisation politique, ne manquent pas de faire sonner bien haut quelques quolibets innocents échappés à la verve de cet illustre duc, mais la vérité est qu'en restituant à qui de droit les coq-à-l'âne et les dictons qu'on lui a prêtés, il lui restera ce qu'on ne peut lui disputer, une force de combinaison prodigieuse, un profond savoir démontré par quarante ans de succès à tous les jeux, et une connaissance de la constitution d'Angleterre, qui fait honte à ceux de ses confrères qui n'ont pas une mémoire aussi éprouvée.

Livry ♭ (Hypolite chevalier de) continune son entreprise de *Pensées Boutades* et *Impatience*; il en est ainsi que ses lecteurs à sa 2963e. impatience. M. le chevalier n'aime que les chiens et les femmes; nous en savons la raison, nous sommes discrets, nous ne la dirons pas.

C'est un bien honnête homme que M. de Livry, ce qui ajoute encore à son originalité.

Moncabrié ♭ (M. de), capitaine de vaisseau,

Moncabrié ♭ (M. de), trésorier des invalides de la marine; deux personnes en une, une personne en deux comme on voudra; mêmes opinions, mêmes principes. Le capitaine veut couler à fond toutes les idées libérales, le trésorier prétend qu'il les tient sous clef dans sa caisse........ qui n'est pas un coffre fort.

BOUCHE DE FER.

— Le succès brillant qu'a obtenu la cour de France dans le procès du Mercure-Surveillant, l'a mise en goût de plaider. On assure qu'elle veut intenter un procès au Nain Jaune. Que dieu l'assiste dans ce noble dessein! Le ridicule s'épuise à la longue, et ce sera nous rendre service que de fournir un nouvel aliment à la gaieté de nos lecteurs.

Au moins, dites-leur bien que je ne les crains guère ;
Ils me feront plaisir : je les mets à pis faire.

Il ferait beau voir intenter un procès en calomnie au Nain Jaune par ceux-là même qui ont encouragé la publication de *l'Histoire secrète du cabinet de St.-Cloud*, et qui ont dit à l'auteur en présence de toute la cour de St.-James que sa plume n'avait pas été une des armes les moins puissantes pour accomplir le grand œuvre de la restauration.

— Le Mercure-Surveillant a complettement battu messieurs du vieux tems avec leurs propres armes. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la convenance, de la clarté, de la force des raisonnemens, du choix des exemples, ou de l'éloquence tout à-la-fois noble et touchante, qui distingue ce discours sur LE DROIT D'ASILE ET L'EXTRADITION. *Si vous ne l'avez pas lu, lisez-le, si vous l'avez lu, relisez-le encore et apprenez-le par cœur.*

— Du Surveillant à l'Oracle la transition est brusque, et ceux qui aiment les contrastes seront satisfaits de voir figurer l'un près de l'autre deux journaux

Hurlant d'effroi de se trouver ensemble.

L'Oracle s'est montré sensible à nos reproches ; mais il *s'amende* d'une manière qui n'appartient qu'à lui. Nous l'accusions d'être insignifiant, il devient atroce. Il n'était que l'écho de journaux dénonciateurs, il dénonce aujourd'hui de son propre mouvement ; il nomme, il signale, il livre autant qu'il est en lui, au glaive des bourreaux, les infortunés que poursuit une aveugle vengeance.

Si les vœux de l'Oracle étaient exaucés, si les individus qu'il désigne étaient livrés et exécutés, que serait en effet l'Oracle ?...... Un assassin.

— Madame Jacotot, peintre sur porcelaine, doit être proposée à l'académie royale de peinture pour y occuper la place de David, mort *amnistieusement*. Ses titres reposent moins sur ses ouvrages que sur le compliment que vient de lui adresser si spirituellement, et avec tant de connaisance de cause : S. M. T. C. *Si Raphaël vivait, madame vous le rendriez jaloux*.

— La phrase suivante, extraite du Journal-Genéral du 26 juin ne laisse aucun doute sur la tactique prévoyante des journaux.

« Au reste, les moyens justificatifs du général Gilly sont fondés sur les principes les plus condamnables ; c'est *l'honneur*, c'est le *devoir*, c'est la voix de *la patrie* qui, dans son langage, ont dirigé sa conduite. »

Supprimez ce membre incident : *dans son langage* qui n'est là que pour mettre le journaliste à l'abri de la police, et vous ne diriez pas mieux en Belgique ; l'ironie est manifeste, et revèle l'inquiétude ou peut-être l'espérance du rédacteur.

— L'Oracle prétend que les rédacteurs des journaux libéraux de la Belgique ne sont d'aucune nation. Lui plairait-il de nous faire connaître la patrie de ses rédacteurs ; leur caractère n'a rien de Belge, leur style n'a rien de français.

ANNALES DE L'HYMÉNEE

OU

BOUQUET ROYAL,

Formé, au lieu de fleurs, des faits, gestes et dits, tant de la princesse Caroline que du prince son époux et des augustes membres de sa famille ; des anecdotes, discours, stances, couplets, etc. dont la princesse a été l'objet depuis son entrée en France jusqu'après la consommation de son mariage : par M. Williaume, entrepreneur général des mariages ; chevalier du lys, aspirant à plusieurs académies.

N. B. Cet ouvrage, publié avec l'autorisation de la police, peut être considéré comme un extrait fidèle des journaux et du rapport officiel promis au public par M. le marquis de Brezé, grand maître des cérémonies de S. M. T. C.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Je ne sais quel effet produira un jour dans les livres la description des fêtes du mariage de monseigneur le duc de Berry, et si les écrivains de notre tems seront, à ce sujet, aussi pompeux que leurs devanciers ; quoi

qu'il en soit, il est fort vraisemblable que la cour de France ne s'est jamais montrée brillante de plus d'éclat, avec plus de grâces, d'élégance et de majesté.

(Journal des Débats.)

ITINÉRAIRE.

Nouvelles télégraphiques. La princesse part; elle est en route; elle est arrivée.

Marseille. MM. les intendants de la santé, après s'être assurés qu'elle n'apportait pas la peste, ont été chargés du cérémonial de la réception qui ne le cédait en rien à celle *du Malade Imaginaire.*

L'ensemble de cette réception avait quelque chose d'imposant et de majestueux qu'on ne peut attribuer qu'à l'heureuse influence de la noble princesse qui en était l'objet.

(Journal Général.)

Toulon : messe, *Te Deum*, enthousiasme.

Grenoble : enthousiasme, messe, *Te Deum.*

Lyon : Te Deum, enthousiasme, messe.

A mesure que la duchesse de Berri s'avance vers nous, les jugemens se rapprochent et se concilient; on est généralement d'accord aujourd'hui *que* cette jeune princesse joint à une taille élégante et noble la physionomie la plus agréable et la plus expressive..... Elle délassera notre bon prince des pénibles soins du pouvoir; elle écartera de son auguste *front* les soucis qui l'assiègent et fera succéder aux ennuis de l'étiquette les aimables jeux d'une décente liberté.

(Auger académicien.)

Fontainebleau. Le curé d'une commune voisine a eu l'honneur de sermoner, en manière de harangue, les augustes époux. Ce bon pasteur partageant le délire de l'ivresse générale a fait succéder aux chants sévères de l'église, les chants d'un gai troubadour, et s'animant, par degré, comme le corrégidor dans le procès du Fandango, il s'est abandonné, en étole et en surplis, aux plaisirs de la danse. M. le duc de Berri enchanté du caractère jovial de ce ministre des autels, lui a, dit-on, assigné une pension sur l'académie royale de musique et de danse, et lui a permis d'ajouter à son nom celui de *Poussatin.*

(Gazette de France.)

— PARIS. — *Coup-d'œil.* — Jamais la capitale ne s'est

montrée plus universellement royaliste : la joie publique a été constamment protégée par vingt pièces d'artillerie chargées à mitraille. Il avait plu la veille, la nuit et le matin; le ciel était couvert et sombre; le roi a mis, pour la première fois, son habit d'uniforme et ses bottes; la procession a commencé, et tout-à-coup le ciel et la terre on repris les couleurs du printems :

> Nocte pluit totâ; redeunt spectacula manè;
> Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

C'était le matin une fête religieuse; c'était le soir une fête nationale. Le matin on adorait dieu, le soir on célébrait une jeune vierge dont les pieds en foulant des fleurs ont écrasé l'hydre des partis, resserré les liens de quatre monarchies, consolidé les destins de la France, et le repos de l'Europe.

On a *remarqué* que le roi et monseigneur le duc de Berri étaient nu-tête dans leur calèche, et qu'ils daignaient saluer le peuple. Quel éclat! Quelle fête! par-tout des guirlandes, des festons, des couronnes; par-tout des inscriptions, des emblêmes; des transparens; une illumination spontanée, de riches cordons de lumière sur les palais, des lampions sur la fenêtre du pauvre, des bouts de chandelles sur la lucarne de l'indigent: heureuse époque où la patrie est dans le roi, où le roi est dans la patrie, où les augustes époux se confondaient dans les mêmes sentimens!

La journée du 16 juin était toute populaire : fête du duc d'Angoulême! fête du duc de Berri! fête de la princesse de Naples! Le spectacle que s'est donné à elle-même une immense population, les ages, les rangs, les opinions, les sentimens confondus, la curiosité satisfaite et jamais assouvie, les acclamations de l'enfance se mêlant à la voix de nos guerriers (les gardes du corps) les larmes de nos vieillards, la robe blanche des jeunes filles, les fleurs, les couronnes, les drapeaux, les *surprises*, les murs devenus les échos des vœux du peuple, voilà ce qu'il fallait voir et ce qu'il fallait entendre.

Semblable à ces décorations qu'on faisait voyager dans les déserts de la Russie, pour faire croire à une grande impératrice que ses états étaient couverts de villes et de villages, la population se reproduisait dans tout

les lieux publics. Tout Paris était à Nôtre Dame ; on retrouvait tout Paris aux spectacles *gratis* ; tout Paris était aux Tuileries ; on retrouvait tout Paris aux Champs Elysées. Les distributions étaient abondantes ; l'activité des dernières classes se fatiguait à livrer de vigoureux assauts aux échoppes d'où le vin coulait, et l'Auvergnat en perdant la raison criait : *vive le roi* ! Qui eût alors parlé de la cherté du pain ? Des pains d'une blancheur éblouissante tombaient sur la multitude et trouvaient à peine assez de mains pour les recevoir.

Cependant la famille rivalisait de joie et d'appétit : il y a eu banquet sur banquet, gala sur gala. En sortant de table, nos princes qui ont le vin tendre, ont donné au public le spectacle le plus attendrissant. *Monsieur* tenant par la main *Madame* duchesse d'Angoulême et madame la duchesse de Berry, s'est fait voir à l'une des croisées de l'appartement du roi ; monseigneur le duc de Berry vêtu à la Henri IV (l'habit ne fait pas le moine) pressait affectueusement dans la sienne la main de sa *nouvelle* épouse : dans un mouvement d'effusion qui n'était pas préparé les deux princesses se sont précipitées dans les bras l'une de l'autre et se sont embrassées avec cette grace qui ne caractérise que les descendans de St.-Louis. Durant cette *scène muette* le roi occupait, à lui seul, une croisée de l'étage supérieur, et planait majestueusement sur sa famille et sur le peuple qui est aussi sa famille.

(Voyez dans le Geant vert, les articles Nodier, Villenave, Chéron, Chazet, etc.

FÊTES INTÉRIEURES.

Gorges chaudes sur les amusemens du peuple. — Restauration complette. — Toasts aux vainqueurs de Waterloo. — Couplets de la *muse follette* chantés par l'ange-consolateur.

(Article communiqué.)

PETITS APPARTEMENS.

Le roi et *Monsieur* que les soins de l'état obligent à se lever de bonne heure se sont retirés avant la fin du bal.

Après le bal le duc et la duchesse d'Angoulême ont regagné leur appartement : o o o o o o o o o o

Le duc et la duchesse de Berry....... Ici le respect aussi bien que l'amour doit tirer le rideau.

(Williaume.)

Le lendemain, présentation des différens corps de l'état : le préfet, en offrant suivant l'usage antique, des confitures sèches et des chandelles de cire à la bergamotte, a prononcé un discours de congratulation.

Leurs altesses royales ont accepté, avec grace, ces présens symboliques ; et pendant que la jeune épouse paraissait goûter le discours et les confitures, l'époux, non moins complaisant, daignait tenir la chandelle.

(*Moniteur*, *partie officielle.*)

DEVISES.

Sous ce titre nous avons recueilli les hommages poétiques qui n'ont rien de commun avec ceux que le mariage de l'usurpateur a fait éclore, bien que les mêmes auteurs aient célébré dans leurs chants l'une et l'autre époque.

Ces hommages, multipliés en devises, ont été présentés sous mille formes aussi ingénieuses que variées. Des devises, au milieu du feu d'artifice, retombaient avec les fusées, les chandelles romaines et les artichauds ; des devises pleuvaient, comme la grêle du haut du paradis dans tous les spectacles honorés de la présence des augustes époux ; des devises emmaillotaient les saucissons prodigués à la populace, farcissaient, en guise de truffes, les dindons du banquet royal : partout, sur le passage conjugal, la terre, au lieu de fleurs, était jonchée de devises : enfin c'était encore des devises qui servaient à la princesse de papillotes nuptiales, si je puis m'exprimer ainsi. (*Charles Malo.*)

D'un bonheur qui nous luit, ah! bénissons les causes ;
Fêtons, d'un même accord, dieu, les lys et les roses.

(*De la Chabeaussière.*)

Brillez, Astres, enfans du Salpêtre qui tonne,
En disques lumineux rayonnez dans les airs ;
Et faites resplendir, dans l'ombre qui s'étonne,
Les noms des deux époux dessinés en éclairs.

(*Baour Lormian.*)

Preux chevalier, sans reproche et sans peur,
Berry, sois fier de ton épouse
Si tu nous promets le bonheur ;
Oui, de faire le tien Caroline est jalouse.

(*Othon d'Ast.*)

Sesostris, César, Alexandre
Qui parmi le *sang et la cendre*,
Dictez vos conquérantes lois,
Cedez la palme à ce monarque.

Il n'a pas enrichi la parque
De ses pacifiques exploits.

Oui, dieu dans ses décrets sublimes
Adopte les rois légitimes,
Et de son sceau marque leurs fronts;
Dieu rend Louis à ma patrie
Et durant *cinq lustres lui crie* :
Tu périras sans les Bourbons.

(Mollevaut membre de l'institut de France.)

Tendre hymen, hâte-toi d'allumer ton flambeau,
Le trône d'un bon roi te demande un berceau.

(Le comte Henri de Valori, chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem.)

Hymen, tourne long-tems le fuseau de l'amour,
Et prolonge la nuit jusqu'à la fin du jour.

(Auguste Hus.)

Eh! quelle autre race,
A tant de bonté
Joindrait tant de grâce
Et de majesté?

(Viennet.)

Notre pièce est bien légère;
Mais dès long-tems on nous dit,
Que pour fêter ce bon père,
On n'a pas besoin d'esprit.

(Georges Duval.)

PARABOLE.

Vois le lys, dit l'évangile,
Qui ne sème ni ne file,
Et pourtant dans la saison
Est plus beau que Salomon.

Explication.

Lys équivaut à Bourbon.

(Marduel, curé de St.-Roch.)

Vertus, talens, philosophie,
Illustrez son règne à jamais;
Lois, mœurs, amour de la patrie,
Consacrez ses nombreux bienfaits.

(J. H. Hubin de l'Oracle.)

Au Duc de Berry.

En vain ton courage sommeille
Je connais le cœur des guerriers :
Aisément le canon réveille
Celui qui dort sur des lauriers.

(Merle.)

Air : *de l'Amnistie.*

Elle est l'orgueil, le soutien d'un grand nom,

Et la gloire de la Sicile ;
Son noble cœur, son esprit doux, facile
Indique assez la race des Bourbons.

(Brazier.)

Si le malheur nous accabla long-tems,
C'est que long-tems nos rois furent absens.
Elle a fui sans retour cette époque orageuse,
Personne n'est surpris de voir la France heureuse ;
Les Bourbons sont présens.

(Théaulon.)

Air: *Sans mentir.*

Qu'on chante un roi débonnaire
Le père de ses sujets,
Qui donne enfin à la terre
Et le bonheur et la paix ;
Qui prend Henri pour modèle,
Et de l'Europe admiré,
Dans sa bonté paternelle,
Est sage autant qu'éclairé ;
je dirai :
C'est LOUIS-LE-DÉSIRÉ.

(Mayeur, *poëte Gascon.)*

Un seul jour peut flétrir les fleurs,
Un seul jour peut faner la rose,
Pour les sentimens de nos cœurs,
Par bonheur c'est tout autre chose,
Et ce sont là de ces bouquets,
Que rien ne peut faner jamais.

(Le chevalier Alissan de Chazet.)

Bourbon
Rime à bon ;
D'Angoulême
Rime à j'aime ;
D'Artois
A courtois,
Et Berri
A chéri.

(Le chevalier de Piis.)

Vous autres, Bonapartistes
Vous feriez plus de façon,
Mais pour nous, vrais royalistes,
Tout, jusqu'aux coups de bâton,
Tout est bon
Tout est bon,
Quand ça nous vient d'un Bourbon.

(Le chevalier Martin-vil, autrement appelé Martin-bâton.)

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

SOMMAIRE.

Il sont d'âge à marcher tout seuls. — Hubin. — Le saint homme! — Le plat auteur! — J'ai tort. — Quel enfer! — On dit, et sans gaîté je ne puis le redire. — La turlupinade en vaudeville.

LES ALLIÉS ET LES BOURBONS.

Les puissances alliées une seule exceptée peut-être, n'ont pu avoir d'autre but, en favorisant la rentrée des Bourbons en France, que celui de faire cesser l'esprit de conquête et de révolution dont les effets avaient agité si cruellement le monde. Certes, jamais coalition des souverains et des peuples n'eut un but plus respectable, et jamais résultat n'en fut plus glorieux. Tout était rentré dans l'ordre, l'Europe avait reconquis son ancien équilibre, et toute la prudence du siécle avait été employée pour empêcher la nation française de venir désormais le rompre. Les souverains alliés ne s'étaient point bornés au secours inévitable de la force, ils avaient aussi, par les conseils les plus sages et les plus libéraux (1), rendu au peuple français l'espoir d'être enfin

(1) Voyez la note du corps diplomatique au ministre Richelieu sur la nécessité de gouverner les Français *constitutionnellement*, avec *modération*, *sagesse*, sans acception *de classes* ni de *religions* et avec tous les ménagemens qu'exige un peuple agité par 25 ans de révolution.

gouverné par les principes de la modération et de la véritable justice. Quelque grands que fussent les sacrifices qui lui furent imposés, les hommes raisonnables de cette nation ne pouvaient s'empêcher de mêler à leurs gémissemens quelques bénédictions sur la main même qui les avait frappés. Il semblait désormais que le repos intérieur de la France dût être assuré, que les mécontens dussent être, non-seulement contenus par la force, mais ramenés par la conduite et les maximes équitables des souverains alliés. Il semblait sur-tout que le gouvernement français ne pût concevoir l'idée de s'écarter des principes nécessaires à sa propre conservation.

C'est au sein de ces espérances de l'Europe que de nouveaux troubles s'annoncent en France....... qu'une conjuration presque générale éclate en même tems..... qu'en présence des armées alliées, que sur les cendres encore fumantes des victimes d'un dernier mouvement populaire, un parti désarmé, dispersé, cherche à lever de nouveau la tête...... Ce premier effort est, à la vérité, comprimé; le parti victorieux célèbre son triomphe, mais un mécontentement sourd, une agitation intérieure et profonde se manifeste de toutes parts.... tout annonce de nouveaux orages !..... Vingt conjurations *particulières* peuvent encore être déjouées, les imprudens peuvent encore payer de leur tête des efforts prématurés, mais pour tout homme attentif, une conspiration *générale* de l'opinion n'est plus douteuse; ce sera l'effet de l'indignation publique, une explosion subite qui éclatera en même tems sur tous les points, et n'aura d'autre terme qu'une extermination peut-être réciproque et universelle.

D'après des symptômes aussi allarmans, d'après le rang qu'occupe la nation française dans le système de l'Europe; il est de l'intérêt, non seulement de tout philosophe, mais encore de tout citoyen de la grande confédération européenne, d'examiner scrupuleusement les *véritables* causes de ces dispositions hostiles de la part de la nation, afin de ne point tenter d'apporter au mal des remèdes qui, sans doute, ne feraient que l'aggraver et le rendre plus insupportable. Certes dans la médecine politique, comme dans celle du corps humain, l'amputation d'un membre est quelquefois inévitable....... mais l'homme de l'art, qui faute d'observation, ou qui, par suite d'un tempérament fougueux, viendrait à né-

gliger les moyens plus doux de guérison et ne parlerait que de couper le membre malade.... Un tel homme serait regardé comme le bourreau de l'humanité !....

Examinons donc attentivement si, chez la nation française, cette disposition aux révolutions est un vice radical que rien ne peut guérir, s'il ne provient que du besoin constant de trouble et de désordre chez certains hommes et dans certaines classes de l'état, ou si, tout au contraire, les hommes les plus sages et les plus éclairés ne sont pas réduits à la triste perspective de ne pouvoir espérer aucun repos durable d'après la marche même du gouvernement des Bourbons et de la faction dominante. Pour y parvenir, voyons quelle a été la conduite respective du corps de la nation et du gouvernement depuis 1814.

S'il est d'une vérité incontestable que les Bourbons, à cette première époque, ne furent présentés au peuple français et aux souverains alliés que par suite d'une petite intrigue diplomatique (2), il faut aussi convenir qu'on fit très peu d'efforts pour soutenir alors la précédente dynastie. La première abdication de Bonaparte ne laissa que peu de regrets en France, l'armée elle-même, quoique encore formidable se soumit sans peine, et parmi les citoyens, les Bourbons n'auraient peut-être point, dans le principe, trouvé de plus zélés défenseurs contre le retour de Napoléon que dans les anciens républicains et les libéraux, qu'il avait cruellement persécutés. C'est qu'alors on était plein du sentiment de toutes les souffrances qu'il avait fait éprouver à la nation et des dangers auxquels il l'avait exposée. Chacun se livrait donc à l'espérance de voir les Bourbons ramener le calme et le bonheur au sein de la patrie. Avec de telles dispositions, il leur était si facile de se faire aimer, d'effacer jusqu'au souvenir de celui qui paraissait alors le seul fauteur de tyrannie en Europe !.... Mais par quelle fatalité se fait-il qu'en peu de mois un murmure général d'improbation et d'allarmes se répandit dans toute la nation ? par quelle fatalité se fait-il qu'après dix mois d'un règne vraiment favorable dans ses premiers effets, à la seule approche d'un homme naguère détesté, une partie considérable de la nation se lève par un mou-

(2) Voyez notamment l'ouvrage de M. de Pradt sur les événemens du 31 mars 1814.

vement spontané, tandis que l'autre portion ne fait pas le moindre effort pour soutenir les possesseurs de la couronne ?...... Comment se fait-il qu'une foule considérable d'hommes riches, de fonctionnaires éminens, que presque tous les hommes éclairés en France, prennent aussitôt le parti du nouveau prétendant, malgré la présence de l'Europe encore armée contre lui ?..!.. Comment ? Les fautes multipliées d'un gouvernement de mauvaise foi vont nous l'expliquer.

En premier lieu le roi, qui s'était jadis annoncé comme un prince éclairé et libéral, et au nom duquel tant de promesses avaient été faites, est à peine sur le trône que loin de paraître sensible au retour du peuple Français pour sa dynastie, il déclare à la face du monde qu'il ne tient ici-bas sa couronne que d'un prince étranger..... (3) il viole en même-tems, par un coup d'autorité qui rappelle le despote qu'il ne faisait que remplacer, les diverses conditions qui lui avaient ouvert les avenues du trône. Enfin, comme par une grace insigne, il accorde, il *octroye* une constitution dont le texte doit se prêter à toutes les interprétations de l'intrigue et du pouvoir, et qui, bien qu'octroyée, est violée chaque jour sans pudeur par les ministres, dont on persiste à ne point vouloir établir la responsabilité. Ces mêmes ministres parodient ceux du gouvernement impérial, contre lesquels ils ne cessent pourtant de déclamer; ils commencent à vouloir égarer l'opinion publique; ils établissent dans leurs journaux et dans les tribunes publiques un système de calomnie et de diffamation contre les hommes et les choses les plus recommandables de la révolutiou ou du gouvernement impérial. Ils font flétrir sous le nom de *jacobins* ceux là qui seuls ont eu le courage de lutter contre les excès révolutionnaires et donnent le nom de *fidèles* à ceux qui ont lâchement fui, ou qui, par leurs affreuses trames, ont eux-mêmes cherché à pousser le peuple à tous les excès. Ils donnent le nom de *bonapartistes* au petit nombre qui avaient eu la générosité de lutter sans cesse contre le despotisme de Napoléon dans le tems de sa puissance, pour prodiguer des éloges à ses plus misérables satellites, qui le trahirent lorsqu'il n'était plus en son pou-

(3) Voyez la lettre du roi de France au prince régent d'Angleterre.

voir de les combler de bienfaits.... En même-tems, les princes de la famille royale parcourent la France; l'un pour organiser dans le midi des bandes d'assassins et de fanatiques, l'autre pour insulter à l'opinion publique et aux braves qui avaient versé leur sang pour la patrie. Les anciens nobles commencent à traiter avec hauteur et mépris les habitans des campagnes, ils leur annoncent le retour de l'ancien joug, ils menacent les acquéreurs de biens nationaux et extorquent par là des révocations de ventes consommées. Enfin les ministres du culte prennent la première part dans ce système de divisions intestines; ils allarment les consciences, ils cherchent, sous prétexte d'erreurs passées, à désunir l'époux et l'épouse, le père et le fils. Ils établissent une inquisition vexatoire hors du temple et jusques sur les objets les plus innocents. Bientôt ils laissent entendre le mot de dîme, de restitution des biens du clergé......

Cependant Bonaparte dans son isle, s'instruit de tout; il médite sur les fautes de ses adversaires, il lit avec avidité tous les journaux de l'opposition, et ceux du gouvernement plus favorables encore à ses desseins.... Bientôt il croit devoir s'élancer..... Il s'empare des vœux des mécontens, il exagère, il est vrai, leurs motifs d'allarmes, il leur parle du retour peut-être chimérique du régime féodal..... mais les autres motifs n'étaient-ils pas assez puissans pour réveiller le peuple en sa faveur?..... que font alors les Bourbons? ils mettent le comble au mécontentement et au mépris par des protestations ridicules de fidélité à la charte, de respect à toutes les libertés de la nation..... retour inutile qui ne trompa personne et qui ne leur fit trouver aucun défenseur. Ils se retirent enfin, non pour aller combattre, mais pour intriguer lâchement auprès des cabinets étrangers, et pour allumer la guerre civile dans le sein de la patrie qui les repousse.

Cependant l'artisan principal de cette révolution donnait encore de trop justes sujets d'allarmes aux puissances coalisées.... il avait même déjà donné en France des motifs trop légitimes de défiance aux amis de la liberté..... Ce réveil de la nation française, opéré sous de tels auspices, devait lui être funeste..... Le destin prononça contre elle, et les Bourbons remontèrent sur le trône pour la seconde fois.

A leur retour, ils feignent d'avouer quelques fautes (4), ils veulent, disent-ils, pardonner, tout oublier même. Ils parlent de liberté de la presse, ils conservent quelques ministres populaires, ils flattent l'armée encore puissante, ils s'efforcent, par des raisonnemens spécieux, de prouver qu'on les avait méconnus, calomniés; mais à peine l'armée de la Loire est-elle dissoute, à peine les forteresses sont-elles occupées par les alliés, que leur système se dévoile tout entier. Plus de liberté de la presse, plus de liberté individuelle, plus de sureté de conscience. Les écrivains sont obligés de se taire ou de se prostituer au pouvoir, les cachots se remplissent, les exils se multiplient, les assassinats s'organisent contre les protestans du midi....... Cependant, le pouvoir de la faction regnante avait encore besoin d'un appui. Il fallait le secours des notables ultra-royalistes; on veut avoir une chambre toute dévouée, mais on craint encore l'impartialité des électeurs quoique choisis dans les classes les plus opulentes de la société. Une ordonnance royale autorise alors les préfets à choisir un certain nombre d'électeurs. Ainsi, le parti ultra-royaliste, obtient la majorité. Les chambres se réunissent, et l'on n'entend plus parler que d'épurations, de destitutions et de projets de lois *révolutionnaires* contre tout ce que la révolution a produit de grand et d'utile. Vainement, la chambre a été ajournée; l'esprit qui l'a dirigée dirige encore le ministère.

Toutes les espérances sont déçues; il ne reste plus que la perspective de la terreur et de l'avilissement.

Après ce récit trop fidèle de la marche des évènemens en France, il est important de suivre la marche de l'opinion publique au milieu de cette fluctuation d'espérances et de malheurs, pour démontrer que les Bourbons, bien loin de rattacher les Français aux idées de paix et de soumission politique, ont tout fait pour les ramener promptement à un systéme opposé.

Au commencement de 1814, tout esprit de domination militaire, tout esprit de révolution démocratique et violente était entièrement détruit en France. Chacun convenait que les conquêtes, en violant la justice, avaient fait le malheur de la nation; et le parti de l'opposition publique n'aspirait qu'à mettre de justes bornes à l'ar-

(4) Voyez la proclamation du roi, datée de Cambrai, 1815.

traire du pouvoir; mais en se rattachant toujours à la monarchie héréditaire; on semblait avoir oublié jusqu'au nom de *république*. Sur la fin de la même année, il est vrai, l'opinion avait déjà subi quelques changemens: la conduite des Bourbons en France, en Espagne, celle du roi de Sardaigne, du pape comme prince temporel, commençaient à indisposer les esprits contre la monarchie et à réveiller d'anciens souvenirs en faveur du système contraire; souvenirs qu'aurait bientôt fait évanouir un gouvernement monarchique équitable. Au commencement de 1815, le même esprit se manifesta sous le rapport des opinions politiques; et si le sort des armes eût été favorable à la France, qui sait si le système militaire n'eût pas repris quelqu'empire. Enfin, dans les derniers troubles, dans les dernières conjurations, il paraît que l'esprit de républicanisme tendait à se propager davantage encore. Cependant, si les Bourbons venaient à succomber sans que la France eût à soutenir une lutte étrangère, nul doute que le parti de la monarchie constitutionnelle en faveur d'un prince ami des lois ne triomphât sur tous les autres partis..... Mais si l'oppression dure encore long-tems, si tout se réunit pour accabler en France les amis d'un gouvernement légal, si tous les fléaux viennent encore fondre sur cette malheureuse contrée..... elle succombera sans doute encore, mais ce ne peut plus être que par une extermination générale!..... Et si, par hazard, le destin, dont les décrets sont au-dessus de toutes les combinaisons humaines, venait à renouveller le tems de ses triomphes........ je le demande; quels dangers pourraient de nouveau menacer la paix du monde et la cause des rois?.....

D'après cette marche de l'opinion publique en France, résultat unique de la conduite des Bourbons, il me paraît bien démontré qu'ils ont agi directement contre le but des souverains alliés, et que sous ce premier point de vue, ils ne méritent plus aucune protection. Il est également démontré qu'il ne s'agit point en France de deux partis aveugles et momentanés pour ou contre la personne des dominateurs; mais d'une guerre éternelle et raisonnée de deux systêmes opposés, inconciliables: l'esprit de domination exclusive d'une part, et d'autre part le désir d'une égale participation pour tous les citoyens aux avantages sociaux. Qu'on ne s'y trompe

point : ce n'est pas à la monarchie même que l'opinion publique a déclaré la guerre, mais aux monarques qui persistent à vouloir favoriser l'aristocratie de classes particulières et le retour des tems d'ignorance et de barbarie.

Les développemens, peut-être trop étendus, dans lesquels nous avons été obligés d'entrer spécialement sur la première partie de la question, ont l'avantage de nous dispenser d'un examen plus particulier sur la seconde partie de la proposition, savoir : s'il serait de l'intérêt des alliés de soutenir les Bourbons de nouveau, dans le cas où la majorité des Français se déclarerait contre eux ? Il est évident que, puisque ces princes ont si mal répondu à l'attente de leurs illustres protecteurs, que si, malgré les leçons répétées de l'expérience, que si, malgré les conseils les plus sages des souverains, ils ne font qu'exposer sans cesse les peuples à prodiguer, pour une querelle personnelle, le plus pur sang des citoyens ; il est évident qu'il est de l'intérêt des alliés, non de les soutenir dans un système aussi déplorable, mais de les abandonner à leur malheureux sort, et de déserter les bannières d'un prince qui s'est ouvertement déclaré le chef d'une faction oppressive du reste de la nation !.....

COMMISSION DES RÉCLAMATIONS.

La séance du 5 Juillet est ouverte à midi moins un quart. Un garçon de bureau remet entre les mains du secrétaire une lettre portant le timbre *Bruxelles*. Le président l'ouvre, et passant rapidement à la signature, il ne lit pas sans surprise le nom de M. Hubin.

Un membre demande et obtient la parole. Messieurs, dit-il, cette lettre ne peut qu'être une mystification de M. Hubin qui est plus malin qu'on ne pense, et je fonde l'opinion que j'émets sur une déclaration officielle insérée dans l'Oracle du 3 juillet, déclaration dans laquelle M. Hubin manifeste l'intention *de ne point s'avilir en se mettant, en quelque sorte, sur la même ligne que les auteurs du Nain Jaune*. L'Orateur conclut par demander qu'on passe à l'ordre du jour.

Un autre membre soutient une opinion contraire : les sermens des poëtes comme ceux des amans s'envolent avec le sentiment qui les dicte, et certes M. Hubin est

un poëte de la première volée ; tout le monde lit M. Hubin : témoin sa dernière fable qui est devenue la fable du public.

Les avis se partagent, la discussion s'anime. L'ordre du jour ! Aux voix ! La parole ! — Un membre : l'impartialité nous fait un devoir d'admettre toutes les réclamations : celle de M. Hubin (je parle de sa réclamation et non de son impartialité), celle de M. Hubin, dis-je, doit être dirigée contre nous : c'est un nouveau motif pour la lire et pour l'insérer.

Le président annonce qu'il va consulter la commission.

La première épreuve est douteuse. L'appel nominal a lieu, et M. Hubin long-tems ballotté, obtient enfin les honneurs de la lecture.

Messieurs du *Nain Noir*,

N'avais-je pas raison de vous appeller les dignes successeurs de *Marat* et du *Père Duchesne* ? Les crimes qu'ils ont commis ne sont que des peccadilles en comparaison du double sacrilège dont vous venez de vous rendre coupables. N'est-ce point un sacrilège, en effet, d'avoir exhumé de la poussière où il était enseveli l'enfant infortuné que je mis au jour en 1812 ; mon recueil de POESIES DIVERSES enfin, *puisqu'il faut l'appeller par son nom*, qui mourut en naissant et dont la mort me causa tant de larmes ? N'est-ce point un sacrilège plus horrible encore d'avoir appliqué à Lous XVIII des vers consacrés à *Napoléon le Grand*, comme je l'appelle en tête de mon ode qui commence par cette strophe où, par une fatalité inexplicable, Apollon lui-même m'inspira pour la première et pour la dernière fois ?

Toi dont le sublime génie
Sauva la France à son déclin :
Toi que la sage Germanie
A nommé *l'homme du destin* ;
Napoléon ! grand roi, grand homme !
En vain dans la Grèce et dans Rome
Clio chercherait ton égal :
Seul, dans ta carrière immortelle,
Nul homme ne fût ton modèle,
Et nul ne sera ton rival.

Je le répète, messieurs, le sens détourné que vous avez donné à quelques-uns des vers de cette ode, est une injurieuse parodie. Mon ouvrage n'offrait-il donc

pas mille autres passages applicables aux circonstances présentes ? Et pour vous citer un exemple qui vous prouvera en même tems combien mon ame sensible sait compâtir aux maux de mes semblables, je le tirerai d'une pièce de vers très-touchante, intitulée *les exilés*.

Dans ce siècle fertile en illustres victimes,
Les vertus ont souffert le châtiment des crimes.
Les malheurs ont un terme : un dieu réparateur
Peut-être en ce moment de crise et de souffrance,
Destine au salut de la France
Un illustre libérateur.
Il brisera nos fers ; à leur douce patrie
Il rendra les infortunés
Que la haine et la barbarie
Au triste exil ont condamnés.

Voilà, messieurs, voilà les vers que vous eussiez transcrits si votre ame n'était pas aussi noire, comme je l'ai déjà dit, que la couverture de votre feuille du 18 juin. Puis-je espérer, du moins, qu'en réparation, vous les insérerez dans votre prochain n°. ainsi que l'adresse du libraire où mes poésies sont à vendre! Je vous promets, en récompense, non pas de ne vous plus injurier, mais de le faire en français et avec esprit; et certes ce n'est pas peu vous promettre.

La commission est si enchantée du délire poétique qui règne dans l'ode du Pindare de Bruxelles, si touchée de la mélancolie élégiaque empreinte dans le dialogue sur *les exilés*, morceau digne de Tibulle, qu'elle n'a pas le courage de reprocher à l'auteur toutes les fautes de langue, toutes les naïvetés, toutes les inepties qui fourmillent dans son recueil, ni de rappeler au public les méchants vers et les vers méchants qu'il a depuis si courageusement publiés contre les victimes de la tyrannie et contre les braves morts au champ d'honneur. Elle s'empresse de faire droit à sa réclamation en apprenant au public qu'il trouvera chez M. Stapleaux, libraire, marché aux herbes, n°. 286, l'édition complette et intacte des œuvres de M. Hubin.

On passe à une autre réclamation.

Au Nain Jaune.

Tivoli, le 20 juin.

Mon fils,

Quoique placé tout près du St.-Siège je suis fort mal-assis dans ce monde. Est-il une position plus embarrassante que la mienne? Titulaire de deux

archevêchés Paris et Montéfiascone, je reste à Rome entre les deux sièges épiscopaux comme on dit fort *improprement* le cul à terre. A Paris je me trouve placé d'une manière tout aussi incommode, entre deux fauteuils académiques, celui de l'ancienne académie et celui de l'institut.

Ne pourriez-vous, mon fils, répondre à ce dilême que j'ai vainement soumis à la sagacité du ministre de l'intérieur. Ou Louis XVIII est un roi constitutionnel et du choix du peuple, ou bien S. M. est un roi légitime et par la grace de dieu. Dans le premier cas il a promis de respecter les nominations faites avant son avènement au trône, et par conséquent je dois rester académicien comme membre de l'institut. Dans le second cas il est obligé de maintenir les nominations approuvées par le roi son prédécesseur, et, à ce titre, je dois encore mieux, comme membre de l'ancienne académie, demeurer académicien.

✠ Le cardinal Maury.

La commision est prête à donner à Monseigneur toute satisfaction sur les conséquences, lorsqu'il aura démontré par des faits l'existence des prémisses.

Amsterdam, 2 *juillet*.

Messieurs,

Quelle a été ma surprise, je puis dire mon indignation, en lisant dans vos annales de l'Hymenée (25me. livraison) le couplet qui se termine par cette pensée aussi ingénieuse qu'élégamment exprimée : les sentiments de nos cœurs sont des bouquets.

« Que rien ne peut faner jamais. »

Certes il y a peu de délicatesse à trafiquer ainsi des vers qui m'appartiennent, non comme auteur, a dieu ne plaise ! mais à titre d'éditeur. Il est facile de vous convaincre de la vérité par l'exemplaire que je joins à ma réclamation. Vous y verrez ces mêmes vers qui s'adressent maintenant à la duchesse de Berry, figurer à la fin d'un petit divertissement intitulé le *chantier de Saardam ou l'impromptu hollandais*, pièce qu'on a représentée en 1811 sur le théatre de la cour *à l'occasion de l'entrée* SOLENNELLE *de LL. MM. impériales et royales dans* LEUR *ville d'Amsterdam* ; ainsi que l'écrivait à cette époque M. Allissan de Chazet qui n'était point encore chevalier.

Convenez-en, messieurs, le procédé n'est pas d'un loyal chevalier puisque chevalier il y a. Déflorer ainsi un ouvrage dont j'ai fait toute la dépense et dont je n'ai rien retiré, est un trait abominable ! M. de Chazet, j'en suis bien certain, se sera fait payer par la cour de Louis XVIII ces vers que lui avait déjà fort largement payés celle de Napoléon. Et moi j'en suis pour mes frais; car, je ne puis vous le cacher, je possède encore toute l'édition de ce divertissement dont l'impression ne m'a pas plus diverti que le public ne s'est diverti à la représentation.

J'ai L'honneur etc.
Van-Serrure, libraire
à Amsterdam.

La réclamation de M. *Van-Serrure* ne paraît point fondée en justice : lorsqu'un homme peut prouver qu'on lui a fait souscrire des billets le pistolet sur la gorge, il n'est pas tenu de les acquitter, et il en peut disposer à son gré. Or, comme M. le chevalier de Chazet nous a merveilleusement appris dans la Quotidienne qu'il n'a fait des vers pour l'usurpateur, qu'afin de n'être pas fusillé; comme chacun sait qu'il en courait le risque, il est évident qu'il peut casser tous ses marchés poétiques, et vendre sa muse à qui bon lui semble.

Le président : Messieurs, l'article PARIS, inséré dans la 24e livraison du Nain Jaune, a provoqué un très-grand nombre de réclamations, la plûpart signées par des bourgeois même de Paris. J'en ai distingué deux qui sont, en quelque sorte, le résumé de toutes les autres, et, à coup sûr, l'expression fidèle des sentimens de nos concitoyens. Je vous invite à en autoriser la lecture et l'insertion. — Adopté.

Aux Rédacteurs du Nain Jaune.

Messieurs,

La peinture que vous avez faite, dans votre dernière livraison, du caractère et de l'esprit des Parisiens est un modèle de malice mais non pas de ressemblance.

J'arrive de Paris; personne ne rit, personne n'est tenté de rire, je vous assure : on ne rit pas même aux Tuileries, quoique les malheurs publics soient à leur comble : le peuple a horreur du présent, la cour tremble pour l'avenir. Les emprisonnemens, les exils,

les mises en surveillance se multiplient de jour en jour. Je n'ai pas ouï dire qu'on fût très-gai dans le donjon de Vincennes, ou dans les cours de la conciergerie.

Il ne faut pas juger de tout Paris par quelques élégants de la chaussée d'Antin, de toutes les sociétés, par celle du café Tortoni; de toutes les femmes, par quelques folles. Il y a à Paris deux mille individus qui se moquent de tout. La cité est pour eux dans les galeries du Palais-Royal, la gloire dans la possession d'une caillette, la liberté dans le droit de se promener au jardin des Tuileries. Cette espèce d'oisifs et d'indifférens se rencontre dans toutes les capitales comme dans celle de la France, et il serait injuste de flétrir le caractère de tout un peuple, par une accusation qui ne doit atteindre que la plus méprisable fraction de la société.

A l'auteur de l'article Paris.

Non, la peinture que vous faites de notre caractère n'est point d'un Parisien : un compatriote nous connaîtrait mieux; non, la froide assurance avec laquelle vous annoncez que nos fers sont rivés pour toujours n'est point d'un Français : un Français ne saurait même concevoir la possibilité d'un éternel esclavage. Pour toujours !..... Pardonnez; mais il y a de l'absurdité à le dire sérieusement, et de la barbarie à en plaisanter.

Les Athéniens non moins légers, non moins frivoles que nous, adoraient cependant la liberté : nous sommes les Athéniens d'aujourd'hui. Comme eux nous avons de glorieux souvenirs et la conscience de nos droits; comme eux le badinage et la satyre savent quelquefois nous charmer, mais de plus nobles loisirs nous occupent et nous captivent : les jeux de Bellone ne nous sont pas moins familiers que ceux de Melpomène; et l'on nous a vus plus d'une fois nous élancer du théâtre au champ d'honneur. Avant que nos plaies, empoisonnées par l'appareil posé pour les guérir, ne fussent rouvertes par la main même qui devait les cicatriser, il y avait du courage peut-être à rire de blessures que nous avions alors l'espérance de voir bientôt fermées; mais nous avons pu rire d'une infortune, jamais d'un affront; et, quoique vous en disiez, l'esprit chez les Parisiens comme chez les Athéniens, n'a point gâté le cœur. Plus heureux! s'ils luttèrent long-tems contre la tyrannie, ils conquirent enfin leur indépendance, et la conservèrent long-tems; nous avons

aussi conquis la nôtre au prix de bien du sang; mais elle nous a été ravie aussitôt, et, chez nous, toute l'amertume des regrets se joint à toute l'impatience du desir.

Où sont, dites-vous, les preuves de cette impatience? Où sont-elles?..... Interrogez nos tyrans: les terreurs dont ils sont assiégés, la triple garde dont ils s'environnent, les échafauds qu'ils dressent de toutes parts, ne parlent-ils pas éloquemment en notre faveur? Où sont-elles? Interrogez les milliers de victimes entassées dans les cachots; leurs fers n'attestent-ils pas et nos vœux et nos efforts? Où sont-elles? Est-ce de bonne foi que vous nous adressez une pareille question? Jamais Paris n'a manifesté sa pensée par des actes plus nombreux et plus éclatans. Un siècle tout entier offre moins de plaintes, de murmures, de révoltes, de séditions, de conspirations que n'en offre l'année qui s'écoule. Toute l'activité des tribunaux peut à peine suffire à juger les mécontens de tous les rangs, de toutes les classes, de tous les sexes: les grands, les militaires, le peuple, tout conspire: il y a mille conspirations, ou plutôt il n'y en a qu'une: chacun se devine, s'entend; un degré d'audace de plus, et tout le monde s'expliquera. Reconnaissez-vous à ces traits le tableau que vous avez tracé des Parisiens? En vérité, des pleurs d'indignation s'échappent de mes yeux. Vous parlez de nous comme en parlent nos ennemis: vous vous êtes fait l'écho des sarcasmes de nos voisins qui ne s'arrêtent qu'à la surface, et jugent de la masse qu'ils ne voient pas par quelques individus qui se donnent en spectacle.

O Paris! ô noble et malheureuse cité! si ta voix gémissante, depuis trop long-tems étouffée, pouvait enfin se faire entendre: l'Europe, dirais-tu, m'accuse de baiser en souriant la main qui me frappe: si ce reproche n'est point une cruelle ironie; si l'Europe veut en effet savoir de quelle manière je suis façonné au joug qu'elle m'imposa; je n'invoque point son appui, j'en appelle seulement à sa loyauté: qu'elle déclare hautement que ses armées, promptes à repousser toute aggression qui les menacerait, assisteront, en silence, à nos querelles de famille; qu'elle proclame, en un mot, *sa neutralité;* qu'elle la proclame aujourd'hui, et demain......... demain l'Europe n'aura plus de reproches à me faire!

La séance est levée.

VOYAGE EN ENFER,

Poème en 4 chapitres, traduit du français de **F. A. de Chateaubrillant;** *en français par* **A. F. De Bicoqueterne.**

CHAPITRE II.me

Invocation, le Styx, Caron, la bouteille, les maringouins, les journalistes, les crapauds, Minos.

Divinités infernales! morts qui vivez au sein de l'éternelle nuit, éclairés par des feux qui ne s'éteignent jamais; malheureux qui de vos cris continuels fatiguez les échos de l'éternel silence, permettez-moi de révéler des secrets que personne n'ignore, et de les répandre parmi les hommes, comme la lune *répand dans les bois ce grand secret de la mélancolie qu'elle aime à raconter aux vieux chênes et aux rivages antiques des mers*. Et toi qui m'as dicté les lignes poétiques où j'ai chanté les *martyrs*, muse *des Agonnonsionis* (1), *muse* d'Atala! *toi qui sais des paroles magiques qui endorment*, échauffe mon imagination, inspire mon génie; fais qu'on retrouve dans mes chants *cette incohérence, ce désordre, cette sorte de noir sublime, qui a quelque chose de disproportionné et de gigantesque, comme le cahos dont ils tirent leur origine!*

La porte de la mort est étroite. On ne la franchit pas sans être horriblement froissé, soit qu'on y arrive avec la foule, comme cela se voit dans les jours où les peuples en proie aux grandes calamités, tombent sous le fléau de la famine ou de la contagion, sous le glaive de la guerre ou de la proscription, sous le plomb de la vengeance ou de l'amnistie; soit ce qui se voit plus rarement, lorsqu'on y arrive seul, fût-on même *découragé* de la vie (2). Comment se fait-il que ce passage trop resserré pour chacun en particulier, soit suffisamment large pour tant d'hommes ensemble? Il y a, je le sais, trop de mortels chez qui l'âme est si peu de chose que, sous cette forme, ils passeraient par milliers, de front et sans se gêner, par le trou d'une aiguille; Celui qui, par exemple, franchirait le seuil fatal entre l'âme d'un *Martin-Vil*, et celle d'un

(1) Nom poétique des iroquois. Voy. Atala.
(2) Belle expression de *Corinne*.

Chazet, aurait tort de s'en prendre à elles s'il n'avait pas ses coudées franches...... Cela explique bien comment on devrait passer à l'aise ; mais pourquoi est-on si gêné ? qui m'éclaircira ce mystère d'angoisse, me disais-je tout en poursuivant mon terrible voyage ?

De même que l'esprit qui s'obstine dans la lecture des rêveries de *Rabelais*, de *Daniel*, ou de *Nostradamus* finit par comprendre quelque chose aux passages qui d'abord semblent les moins intelligibles dans les livres de *ces fils de l'avenir* (3), de même, à mesure que je m'enfonçais dans les ténèbres, les ténèbres devenaient moins obscures ou devenaient plus *visibles*, pour parler la langue du génie. Sans être éclairé soit par le jour qui n'a jamais lui chez les morts, soit par les flammes du Tartare dont j'étais encore bien loin, je voyais, je discernais les objets ; et cependant j'étais toujours dans l'obscurité.

J'arrivai aux bords d'un fleuve. C'était le Styx. Là erraient une foule de défunts qui, décédés sans le sou, ne pouvaient le traverser faute d'argent; des parasites, des bouffons de société, hommes sans talent et sans dignité ; là erraient aussi quelques hommes qui ont eu moins de dignité que de talent, les *Baculard*, les *Murville*, qui ne trouvent plus à emprunter même au chansonnier *Dieulafoi*, lequel, comme aux vivants, ne veut prêter aux morts que sur gages. Un homme empourpré de la tête aux pieds, le visage y compris, jurait après Caron. Je fus peu surpris de reconnaître en lui le cardinal *Mauri*. Chargé d'or, il marchandait avec ce batelier comme avec un fiacre. En l'autre monde comme en celui-ci, son éminence n'est ni dehors ni dedans. Mais quelle fut ma douleur de rencontrer parmi les infortunés que repoussait le nocher avare, ce pauvre *Chaclas*, condamné à transir cent ans sur la rive, parce qu'*aucun ami n'a songé à mettre un peu d'herbe sur son corps pour le garantir des mouches*. Il me dit à ce sujet *des choses que je trouvai fort instructives et parfaitement belles, parce qu'il y mit la fleur du désert, la grace de la cabane, et une grande simplicité à conter la douleur*. Aussi lui promis-je, en récompense, qu'à mon premier voyage au pays des *Musco*-

(3) Nom donné aux prophètes par M. De Chateaubrillant qui fait naître les fils avant le père.

culges, je le ferais descendre *dans la petite cave garnie de peaux d'où l'on ne sort jamais.*

Caron n'est pas aimable. A une figure presqu'aussi basse que celle du dépositaire *Chéron* joignez la brutalité de l'amiral *Decrès*, la dureté du duc de *Feltre*, la fiscalité du comte *Bérenger*, et vous aurez une idée assez juste de son physique et de son moral. Je voulais passer seul. Il avait exigé vingt francs. Je ne veux pas *de ce louis-là*, *il est faux*, me dit-il, en refusant une pièce d'or marquée au millésime de 1816 et qu'il me fallut remplacer par une pièce de la même valeur à une autre effigie. Son caprice satisfait, j'entrai seul dans la barque.

Cette barque n'est plus celle qui porta le fils d'Anchise. Le tems et les fatigues l'ayant mise hors de service, au bout de trois mille ans, cette nef de bois a été remplacée par une nef de carton, fabriquée d'après les procédés inventés par le chancelier *Ducrest*. Comme elle est destinée à porter les ombres aux rivages des morts, on n'a employé à sa confection que des papiers employés antérieurement dans la même intention, tels que des dénonciations, des actes d'accusation, des dépositions, des réquisitoires, des sentences, des ordonnances, des déclarations de jury, des lettres de grâce. Aussi les noms de *Hua*, de *Deséze*, de *Ferrand*, de *Villefosse*, de *Bellard*, de *Richelieu* se lisaient-ils très-distinctement sur ces papiers, qui conservent les traces de leur première destination, et qui de tous côtés offraient à mon œil respectueux l'empreinte de la griffe royale. La barque, comme par instinct, gagna d'elle-même la rive des morts.

Mon premier soin après le débarquement, fut de remplir de l'eau du Styx une bouteille d'osier dont je m'étais muni. On sait que mon habitude est de prendre des échantillons de tous les fleuves. J'en usai ainsi aux bords du Jourdain. J'en userai de même quand je passerai le fleuve d'oubli des eaux duquel je veux faire provision et pour cause.

Cependant Caron qui me regardait se mit à rire.

Je me dirigeai vers une lueur semblable à celle que jette l'incendie dans l'éloignement. Des aboiemens féroces se firent bientôt entendre; c'étaient ceux de Cerbère. Je n'ai de ma vie rencontré une bête si braillarde, soit à l'institut, soit à la chambre des représentans.

Veau-Blanc lui-même, quand avec sa voix de Stentor il hurlait le panégirique de *Napoléon*, faisait trois fois moins de bruit que n'en produisent les infatigables poumons de ce hurleur éternel. Ses hurlemens s'échappaient de trois énormes gueules, organes de trois têtes qui sortent de trois rabats, dont la première, sous la ressemblance de l'abbé *Salgues*, représente l'injure; la seconde, la dénonciation, sous la figure de l'abbé *Feletz* et la trosième sous les traits de l'abbé *Mutin*, la calomnie. J'éprouvais plus de dégoût encore que d'horreur à l'aspect de ce monstre que je crus calmer en lui jettant une boule composée conformément aux avis de la sybille. Vaine espérance! A l'aspect de cette proie, les trois têtes également avides s'alongèrent en même tems pour la saisir, et comme cela se passe *au Journal des Débats*, ou au *Journal Général*, lorsque les rédacteurs s'y disputent le plaisir de déchirer un livre ou un homme, le triple chien dont les têtes s'entre-mordaient me donnait le spectacle de son combat contre lui-même. Mais comme il me barrait toujours le passage, force me fut de terminer cette querelle, j'y parvins en sacrifiant un exemplaire complet de mes œuvres pour satisfaire la voracité de chacun des monstres dont ce monstre est formé. O merveille! Aprés un long baillement, il s'étendit bientôt par terre; et les échos infernaux ne répétèrent plus que ses ronflemens.

J'espérais poursuivre tranquillement ma course; quand les mouches, les moucherons, les cousins, les moustiques, les maringuoins du Cocyte qui là s'appellent des *Chazet*, des *d'Artois*, des *Théaulon*, des *Chéron*, des *Martin-Vil*, vinrent me harceler de toutes parts, et m'importuner de leurs bourdonnemens et de leurs piqûres. Je ne serais jamais parvenu à me délivrer des attaques de ces ombres d'insectes, si je n'avais eu sur moi un pistolet. A la seule odeur de la poudre le nuage se dissipa comme par prodige. Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre!

Ce n'est pas là le seul service que m'ait rendu mon pistolet. Au bruit qu'il produisait quantité de grénouilles coassantes et de reptiles sifflants qui s'étaient rassemblés sous mes pieds se précipitèrent dans les marécages. Pourquoi te plais-tu à nous épouvanter, me dit l'un d'eux, lequel, quoique crapaud, portait des

plumes; ne reconnais-tu pas la voix de tes amis? Peux-tu, sans ingratitude, traiter *du Vauxelles*, *La Harpe*, comme le commun des journalistes, peux-tu, sans ingratitude pour prix de tant de louanges, jetter la terreur dans l'ame de ton dévoué *Geoffroi?* Il dit: et se dressant sur ses pattes de derrière, il s'élança dans l'eau qu'il cherchait pour la première fois, *(que ne peut la terreur sur l'esprit des mortels!)* et disparut bientôt dans la fange avec ses compagnons amphibies.

Ainsi dans les jeux du théâtre, j'ai vu à Paris près de Montmartre, les autres sauteurs qui font aussi le charme des badauds, s'élancer d'un jarret nerveux dans un faux Phlégéton où une fausse Psyché avait été précipitée. L'homme plaît là parce qu'il ressemble au crapaud. Ici le crapaud déplaît parce qu'il ressemble à l'homme. Mille formes fantastiques se présentèrent ensuite à moi. C'était des nains, des géants verds, blancs, roses et noirs. Les ombres qui ne sont pas des esprits, s'efforcèrent en vain de retarder ma marche. Je les voyais se trémousser avec autant d'indifférence que l'homme raisonnable en témoigne pour les tableaux de la lanterne magique, et que Paris en montre pour les folliculaires qui ont pris les couleurs et les dénominations de ces spectres ridicules.

En dépit de tous ces obstacles j'arrivai enfin à la porte d'un vieux bâtiment, sur le fronton duquel je lus en lettres de feu ce seul mot *justice*, qu'ailleurs on tracerait en lettres de sang. C'est en effet le tribunal où siègent les juges infernaux. Minos les préside. Devant lui est l'urne fatale; autour de lui se presse la foule palissante des coupables. Chacun est appellé à son tour et jugé selon ses œuvres par ce terrible magistrat, au regard duquel rien échappe. Différent des juges de la terre, impassible, inflexible, incorruptible, il n'est ni rigoureux ni indulgent, ni sensible ni cruel, il est juste.

Un huissier qui avait l'air d'un diable, ou un diable qui avait l'air d'un huissier, m'introduisit dans la salle d'audience et me plaça de manière à tout voir et à tout entendre.

Je vous dirai dans le chapitre suivant ce que j'ai vu et entendu.

BOUCHE DE FER.

LES ON DIT.

Je reçois vingt avis qui me glacent d'effroi :
Hier, *dit-on*, de vous on parla chez le roi,
Et d'attentat horrible on traita la satire.
Et le roi, que dit-il ? — Le roi (1) se prit à rire.
BOILEAU.

Le bruit court dans Bruxelles que le Nain Jaune va être attaqué en calomnie. Qui peut lui intenter un pareil procès ? Voici tout ce que nous avons pu recueillir à cet égard.

On dit que Bonaparte nous traite de calomniateurs, parce que nous l'avons fait figurer dans la *galerie des éteignoirs*.

On dit qu'une autre tête couronnée se plaint d'être accusée de *clémence*. Les journaux français nous en ont donné l'exemple ; mais comme nous ne sommes pas payés pour cela, *on dit* que sa majesté prend tous nos éloges pour des calomnies.

On dit qu'un individu qui n'a réclamé contre aucun des sobriquets qui lui ont été donnés, tels que ceux de *Martin-Pecq* (il s'est vanté d'avoir livré à l'ennemi le pont du Pecq. Voyez le n°. du 10 juillet de l'ancien Nain Jaune), de *Martin-Fange* et enfin de *Martin-Vil*, sous lequel il est plus particulièrement connu, réclame contre celui de Martin-Bâton, attendu, dit-il judicieusement, que ce nom a toujours été employé à l'actif et non au passif.

On dit que le prince du sang nous reproche de ne le désigner que sous le nom de *héros du midi* ; gasconade que l'on ne se permet plus, même sur les bords de la Garonne.

On dit qu'un journaliste femelle que nous avons citée comme étant *forte sur l'article*, va nous citer à son tour pour que nous soyons tenus de lui en administrer la preuve.

On dit qu'une petite fille de Catherine de Médicis est outrée que nous laissions planer sur elle le soupçon d'avoir *demandé une grace*.

(1) Ce n'est pas le roi de France, à moins qu'il n'ait ri jaune.

On dit que le plus acharné de nos accusateurs est un gros pair que ses vieilles affections devraient rendre le protecteur *des Nains*, et qui, pour se venger d'un mauvais calembourg, veut nous faire boire le calice jusqu'à *la lie*.

On dit qu'un démon qui n'est pas *le diable à quatre*, a juré, *ventre saint gris*, qu'il nous ferait déporter dans la province de *Virginie* pour avoir ri aux dépens d'une femme dont il était coëffé.

On dit que la *Quotidienne* de Bruxelles, confondant la médisance avec la calomnie, nous attaque avec confiance, assurée qu'elle est d'endormir nos juges.

On dit que le ministre Clake qui prend un *R* si mal à propos, va nous faire une mauvaise affaire pour avoir avancé qu'il avait eu une affaire d'honneur.

On dit que plusieurs victimes de l'amnistie vont nous faire traduire en justice pour avoir insulté au malheur, en répétant, d'après les journaux, qu'ils avaient remercié S. M. ou crié *vive le roi*.

On dit qu'un pair capucin se donne à tous les diables depuis que nous l'avons mis en enfer; et qu'à défaut du bon dieu, il prie la justice de nous envoyer en paradis.

On dit que le ministre *qui case* nous accuse d'insigne calomnie pour avoir prétendu qu'un jour il n'avait arrêté que vingt personnes. Il prouvera par les écrous que le nombre des arrestations quotidiennes ne s'est jamais élevé à moins de trois cents.

On dit enfin, et le cas est grave, que le procureur royal Bellart doit se transporter en personne à Bruxelles pour nous poursuivre devant les tribunaux comme usurpateurs : attendu que l'un des *Patriotes de* 1816 a révélé au grand chancelier le projet que le *Nain Jaune* avait formé de monter sur le trône.

Voilà ce que l'on dit ; voici ce que nous disons :

Nous ne sommes plus en France ; nous sommes en Belgique.

Ce n'est point la cour prévôtale, c'est un tribunal constitutionnel qui nous jugera.

Nous ne craignons point la justice, nous ne redoutons que la Clémence.

— Charles VI, roi de France, qui était imbécille (en dépit de la légitimité), et dont la folie a causé tant de maux à ce royaume, avait été surnommé le *bien aimé*. Louis XV, de galante mémoire, grand père de Louis XVII. + I, usurpa le même titre.

On engageait Louis XVI à prendre le nom d'*Auguste*; « je veux, répliqua-t-il, mériter que mes peuples me le donnent. » On l'appela Louis *le désiré*. Comme on rappellait au roi de France actuel ce mot sublime de son frère, en l'engageant à attendre ce surnom de l'amour des Français ; « non, répondit-il : il y a plus de 25 ans que je suis Louis le *désirant*, je veux être aujourd'hui Louis le *désiré*. »

— Au mois de janvier dernier, le commandant de la succursale des invalides d'Arras, voulant prouver son dévouement à l'auguste famille des Bourbons, fit traduire devant un conseil de guerre et condamner à trois mois de prison, vingt sept malheureux invalides, les uns pour avoir répété dans quelques cabarets que Bonaparte revenait en France avec 300,000 Turcs; les autres pour avoir osé dire qu'il était affreux d'exiler tant de braves gens ; un, entre autres, parce qu'il avait conservé dans son sac une cocarde tricolore, dont la moitié avait été emportée par un biscayen à la bataille d'Austerlitz, et que depuis ce tems il conservait comme un monument de sa bravoure.

Trois mois de prison sont peu de chose pour des militaires qui ont essuyé tant de fatigues. Aussi comme on ne saurait trop punir quiconque ose se ressouvenir des actions brillantes qui ont illustré les armées françaises, les malheureuses victimes furent chassées d'Arras, envoyées ignominieusement à Lille, et à l'expiration de leurs trois mois de prison, on leur signifia que ne faisant plus partie des invalides, leur pension leur était retirée.

Cependant le marquis de Jumillac leur fit dire que S. M. très-clémente prenant en considération la punition qu'ils avaient déjà subie, voulait bien pourvoir à leur sort et les faire admettre dans des dépôts de mendicité. En conséquence, ils furent tous dirigés sur leurs départements respectifs, escortés par la gendarmarie. Voilà comme le petit fils du fondateur des invalides récompense les braves !

— L'article suivant textuellement extrait du journal de Francfort a beaucoup amusé la cour du roi d'Haïti.

Les 25,000 ames promises aux ducs de Saxe Cobourg et d'Oldembourg, sont prises dans le département de

la Sarre. Le landegrave de Hombourg, à qui l'on en avait promis 10,000, aura le bailliage de Messenheim dans le pays des Deux-Ponts.

— Nous avons annoncé dans une de nos premières livraisons le jugement rendu par un tribunal français contre un séditieux qu'on avait remarqué dans le jardin des Tuileries au mois de février dernier, portant des bas blancs avec un gilet rouge, et ayant le nez bleu de froid. On nous écrit que S. M. vient d'ordonner, vû la saison, la mise en liberté de cet individu. Nous nous empressons de faire connaître ce nouveau trait de l'inépuisable clémence de Louis XVIII.

— Comme il n'y a plus à espérer de journée de Quiberon, de combat d'Aboukir ni de Trafalgar, S. M. vient d'accorder, pour la plus grande prospérité de la marine française, *amnistie* pleine et entière à tous les marins, voir même à ceux qui sont au-dela du cap de Bonne Espérance.

KI KI KI TURLUPIN.

Couplets en l'honneur de l'ambassadeur de la Chine, chantés le jour de la St. Jean, fête de son excellence; par M. le prince des nains.

AIR : *C'est M. Dumollet.*

1.

Buvons, cher camarade,
A tire-larigo ;
Buvons à l'ambassade
Qui nous vient de Congo.
Chantons tous en refrain :
Ki ki ki Turlupin !
Ki ki ki Turlupin !
Ki ki ki Turlupin !

2.

De Pekin jusqu'à Rome,
Comme il s'est illustré !
C'est un bon gentilhomme ;
Ce n'est pas un lettré.
Chantons, etc.

3.

Il a fait des harangues
Dont on sait le succès,

Il sait toutes les langues,
Excepté le français.
Chantons, etc.

4.

Grace à lui l'harmonie
Va renaître ici bas;
Car il a du génie
Comme l'on n'en a pas.
Chantons, etc.

5.

S'il servit plus d'un maître,
La faute en est au sort,
Car fut-il jamais traître
Au parti du plus fort?
Chantons, etc.

6.

Pour un grand ministère
Ce grand homme était fait.
Vit-on jamais sur terre
Un magot plus parfait?
Chantons, etc.

7.

D'après son savoir-faire
Si l'on veut l'employer,
Je sais bien, mon compère,
Où l'on doit l'envoyer.....
Chantons, etc.

8.

Aussi comme il se guinde!
Comme il est ferme et droit!
On le prendrait dans l'Inde
Pour un coq de l'endroit!
Chantons, etc.

9.

Quelle agréable mine!
Quel air de majesté!
Que le roi de la Chine
Est bien représenté!
Chantons tous en refrain;
Ki ki ki Turlupin!
Ki ki ki Turlupin!
Ki ki ki Turlupin!

LE

NAIN JAUNE

RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

SOMMAIRE.

XIV JUILLET MDCC LXXXIX.

Enfin elle eut lieu cette époque à jamais mémorable. Les troupes nationales des départemens distinguées par leurs bannières, les troupes d'infanterie, de cavalerie et de marine étant disposées avec ordre : le roi et l'assemblée nationale prêtèrent le serment de maintenir la constitution ; tous les citoyens armés le répétèrent, et la multitude immense des spectateurs applaudit à leurs engagemens. Tous jurèrent aussi de vivre libres ou de mourir. Ce serment fut prononcé le même jour dans toute l'étendue du royaume.

RABAUD DE ST.-ETIENNE

LE DRAPEAU TRICOLORE.

Monument sacré de l'indépendance et de la gloire françaises, salut! Par quelle fatalité as-tu disparu de la terre dont tu fus si long-tems l'orgueil et le palladium! Ton nom même y est proscrit : tu vis dans tous les cœurs, et t'invoquer, te pleurer même est un crime! Ici du moins, quoique sur un sol étranger, nous vivons au milieu d'hommes libres auxquels tout ce qui est noble et généreux n'est point étranger; nous pouvons avec confiance exprimer et nos regrets et nos vœux.

La bannière tricolore n'est point un signe indifférent en lui-même auquel les Français tiennent par un vain entêtement. Son origine aussi pure que touchante rappelle et consacre une journée de réconciliation, de bonheur et de liberté: elle fut solennellement choisie, unanimement adoptée par le peuple; nos droits les plus chers, nos plus beaux souvenirs, nos garanties les plus précieuses s'y rattachent : les trois couleurs sont incontestablement les couleurs nationales : la volonté, les sermens, l'honneur, l'existence de la nation, tout est là; toute autre couleur est une livrée particulière qui insulte à la volonté de la nation, la force au parjure, la déshonore et la tue moralement. Le seul fait de l'abolition des couleurs nationales replace la France dans la situation où elle était avant 89, révoque toutes les concessions qui lui ont été faites, annulle le pacte constitutionnel, anéantit les transactions publiques et particulières consenties en vertu de ce pacte, réveille tous les partis, flétrit du sceau de la révolte et du brigandage nos triomphes intérieurs et extérieurs, constitue le souverain maître absolu et indépendant du peuple, et le peuple esclave né du souverain.

Elles étaient si chères à la France ces couleurs choisies

et illustrées par elle, que l'homme dont le joug pesa si long-tems sur sa tête n'eut besoin, pour renverser son rival, que d'arborer l'étendard tricolore; elles lui étaient si chères que, pour en obtenir la conservation, elle descendit jusqu'à la prière (1) auprès d'un Monarque dont le retour, dû à une force étrangère, lui coûtait la perte de ses plus braves défenseurs, dont tous les pas étaient marqués par le carnage et la dévastation. Exemple mémorable de hauteur et de bassesse, d'entêtement et de pusillanimité! Un prince qui n'est rien, qui ne peut rien par lui-même voit à ses pieds la nation suppliante, et refuse. Refus honteux et cruel! refus impolitique, qui priva le trône d'une vaillante armée, lui créa autant d'ennemis implacables qu'il y a de vrais Français, ne laissa au prince d'autre moyen de régner que la terreur, terreur qu'il ne peut entretenir qu'en l'augmentant et qu'il ne peut augmenter sans en être tôt ou tard la victime; refus insensé qui, pour parler le langage même des royalistes, fait nécessairement de chaque citoyen un mécontent ou un coupable, en le réduisant à l'alternative de lutter sans cesse contre l'empire de la nature et de l'habitude pour obéir à l'autorité, ou de s'exposer à la vengeance de l'autorité s'il se laisse entraîner par la force de l'habitude et du sentiment; refus enfin qui perpétue un signe de révolte, laisse aux *factieux* un prétexte toujours nouveau, un moyen de ralliement prompt et facile, entretient des complices toujours disposés à seconder quiconque osera se déclarer leur chef, et met la couronne à la merci du premier audacieux qui, au milieu d'un rassemblement populaire, s'armera du drapeau tricolore.

(1) Voyez au commencement de juillet 1815 la démarche de plusieurs hommes d'état, celle des maréchaux et la déclaration de la garde nationale.

Voilà dans quel abyme s'est volontairement précipitée une famille qu'un peu de magnanimité ou de prudence eût sauvée en sauvant l'état ; voilà où l'ont entraînée de gothiques préjugés moins encore que le désir d'humilier la nation. Elle n'est point venue calmer nos ressentimens, mais venger les siens ; elle n'est point venue régner sur un grand peuple, mais châtier des esclaves révoltés : la France est sa propriété par droit d'héritage ; droit inaliénable que rien ne peut lui enlever, ni la force des évènemens, ni la volonté des citoyens, ni ses propres fureurs. Un Bourbon, fût-il d'ailleurs souillé de tous les crimes, eût-il de ses propres mains déchiré les entrailles de la patrie, fût-il l'opprobre et l'horreur du monde, un Bourbon doit régner et règne par cela seul que c'est un Bourbon. Telle est la doctrine dont la conséquence nécessaire a été la proscription des couleurs nationales.

Cette proscription, si elle n'a pas d'autres motifs avoués par ses auteurs, en a qui, pour être secrets, ne les déterminèrent pas moins puissamment, motifs puisés dans la conscience d'eux-mêmes, et dans un rafinement de vengeance. Au drapeau tricolore se rattachent de si grands, de si glorieux souvenirs que sa vue serait pour eux un reproche continuel, un supplice toujours présent. Nos victoires les irritent parce qu'elles ont prolongé leur exil, et plus encore parce que ce sont des victoires ; c'est-à-dire les preuves d'un courage dont ils n'ont pas même le sentiment, et dont ils sont d'autant plus jaloux qu'ils ne trouvent à cet égard de consolation ni dans ce qu'ils ont fait, ni dans ce qu'ils peuvent faire. Un brave ne voit pas sans plaisir un autre brave, fût-il son ennemi : chacun du moins au récit des exploits de son rival, se dédommage par un noble retour sur lui-même. Mais qu'y a-t-il de commun entre

la bravoure et les bourreaux de notre patrie? Lorsqu'en présence d'un million de héros on ne trouve rien dans le passé, on ne voit rien dans l'avenir, il ne reste plus que la rage de l'impuissance: eh bien! par elle ils triompheront des vainqueurs du monde: par elle, en un seul jour, d'un seul coup, ils aboliront nos victoires, ils en flétriront le gage et le symbole: le drapeau tricolore sera proscrit.

Quel triomphe pour nos tyrans, après vingt-cinq annés d'absence, d'imposer des lois à un peuple qu'ils n'ont pas vaincu; de punir une génération toute entière du crime de ne les avoir pas connus; d'humilier ceux qu'ils n'ont jamais osé combattre! avec quelle douce volupté ils ont dit aux Français si long-tems rebelles: vos droits, votre gloire et vos garanties sont attachés au drapeau tricolore; qu'il soit remplacé par le drapeau blanc; *car tel est notre bon plaisir*; et aux militaires en particulier: le drapeau tricolore est pour vous l'embléme de l'honneur; l'honneur vous est plus cher que la vie; le drapeau blanc ne s'offrit jamais à vos yeux que dans les rangs ennemis; on vous apprit dès l'enfance à le détester comme un signe de honte et de guerre civile; que le drapeau blanc remplace le drapeau tricolore: *car tel est notre bon plaisir*.

Que parles-tu de récompenses, soldat vieilli par les fatigues; pourquoi montrer ta poitrine couverte de blessures mal cicatrisées? Les plaies d'un assassin n'inspirent pas même de pitié: oui, d'un assassin: tu te flattes peut-être d'avoir versé ton sang pour la patrie; c'est contre elle que tu as porté les armes: car la patrie est dans le prince, et le prince absent suivait une autre bannière que la tienne; tu as combattu sous le drapeau tricolore: le drapeau blanc flotte aux Tuileries.

Ainsi par le simple changement des couleurs nationales en couleurs royales, la révolution est effacée, vingt-cinq ans de disgraces sont vengés avec usure, et toutes les idées, toutes les affections des Français sont cruellement bouleversées. Ils doivent haïr ce qu'ils ont chéri, s'honorer de ce qui était un affront, combattre ce qu'ils ont constamment défendu. Ce trophée qu'ils portaient avec orgueil est devenu un signe de réprobation; le drapeau tricolore qui les conduisait à la victoire ne les conduit plus qu'à l'échafaud.

Mais si un seul acte de vengeance a tout détruit, tout peut renaître par un seul acte de courage...... Voulez-vous, disait-il y a un an, un guerrier célèbre dont les conseils furent méprisés, voulez-vous réunir tous les triomphes, dans un seul triomphe, rendre à chaque soldat l'honneur, à chaque citoyen ses droits, à la nation son indépendance et son énergie, re conquérir vingt-cinq années en un jour?..... Arborez le drapeau tricolore.

Un vieux soldat.

LE PRINCE ET LE PEUPLE.

Les relations politiques et commerciales des états ne restant point constamment les mêmes, le degré de civilisation ne pouvant parmi les peuples demeurer à un point fixe, il arrive nécessairement, dans tous les gouvernemens, une époque où les lois ne sont plus en harmonie avec l'intérêt des citoyens, où la forme du gouvernement se trouve en opposition avec l'esprit public. Si alors la résistance du peuple aux volontés d'un souverain est la cause première d'une révolution, la résistance du souverain aux vœux d'un peuple en détermine l'explosion et en prolonge la durée.

La nation anglaise refuse des subsides à l'infortuné Charles I, parce qu'on ne fait point droit à ses représentations ; mais celui-ci ne tient pas compte des plaintes, il s'aigrit du refus des communes, ne fait de concessions que celles qu'on lui arrache ; la lutte s'engage, la révolution éclate, et tous les excès populaires sont commis. Tant de calamités n'ouvrent cependant les yeux ni au vindicatif Charles II ni à l'astucieux et fanatique Jacques second ; la marche rétrograde qu'ils veulent imprimer à la volonté nationale, indispose les esprits, prolonge les troubles et amène une catastrophe nouvelle.

Dès l'avènement de Louis XVI au trône, le besoin d'un changement s'était fait sentir. L'inquiétude était dans tous les esprits, la fermentation dans toutes les ames. De là ce caractère d'opposition que les différens ministères rencontrèrent dans le sein du parlement et jusque dans celui des moindres corporations toutes les fois qu'il fut question de proposer des moyens de combler le déficit et de vôter des impôts.

D'un autre côté, à mesure qu'on voulait exiger du peuple de nouveaux sacrifices, le peuple réclamait de nouvelles concessions, mais il trouvait dans la cour la même obstination qu'il apportait lui-même, et la révolution commença.

Au bon droit le peuple joignait la force. Ce fut le parti qui triompha. Il avait voulu une représentation nationale, une égale répartition des impôts, l'égalité des droits civils, la liberté des cultes, la liberté de la presse, une nouvelle organisation du clergé catholique, l'abolition de la noblesse, la suppression des dîmes et des droits féodaux, etc. — Tous ces avantages lui furent garantis par la constitution de 1791.

Là se serait terminée la révolution sans doute si par une politique aussi fausse que tortueuse on n'eût cherché à ravir au peuple un bien qu'il aurait voulu obtenir et qu'il avait été obligé d'arracher.

A la place de Louis XVI qu'on suppose un prince ayant assez de capacité et d'énergie pour *dépouiller tout-à-fait le viel homme*, un prince capable de mesurer avec l'œil du génie toutes les obligations que lui imposait le nouvel ordre de choses ; tous les avantages qu'il en pouvait retirer. En consentant à perdre quelques privilèges, quelques prérogatives, la couronne n'aurait-elle pas acquis le droit d'atteindre toutes les classes, et de faire voter dans l'assemblée constituante toutes les sommes nécessaires pour payer les dettes de l'état, et le monarque en s'aliénant l'esprit de quelques courtisans, n'aurait-il pas gagné l'affection du peuple tout entier. Loin d'entraver par des irrésolutions continuelles la marche de la constitution, il en eût secondé l'impulsion dans tout ce qu'elle avait de sage et d'utile. Maître de sa propre famille au lieu de chercher à l'être de son peuple, il eût empêché ses frères d'aller convoquer au dehors l'arrière-ban de la noblesse, et d'y exciter la guerre contre le pays où il régnait encore. Un prince de ce caractère loin de prendre honteusement la fuite pour aller se joindre à l'armée des révoltés n'eût pas craint de se montrer au milieu d'un peuple toujours disposé à recevoir des impressions généreuses lorsqu'on ne trompe point sa crédulité. Un prince enfin tel que nous le supposons et que Henri IV (1) en offrait le modèle,

(1) Si ce monarque n'a pas hésité pour ramener la paix parmi son peuple à quitter une religion en faveur de laquelle il n'avait cessé de combattre pour embrasser une religion contre laquelle il avait toujours combattu, on a tout lieu de penser que placé dans les circonstances où s'est trouvé Louis XVI, il n'eût pas balancé à se ranger du parti du tiers état.

aurait changé à son gré et lorsqu'il en était encore tems la face de la révolution. Pour y parvenir il ne s'agissait que de seconder sans aucune hésitation et sans arrière-pensée les vœux du peuple, d'abandonner tout d'un coup le parti anti-populaire qui se trouvant en minorité, et sans appui dans le gouvernement n'était plus qu'un parti d'opposition peu dangereux, nous dirons même utile, car dans un gouvernement loyal le parti de l'opposition sert de frein et non de véhicule aux abus du pouvoir.

Mais telle n'a point été la conduite de Louis XVI. Incapable de vouloir le mal comme d'exécuter le bien, ce malheureux monarque, qui a payé si cher les fautes qu'on lui a fait commettre, n'a jamais su faire respecter ses volontés ni céder aux vœux du peuple, et toutes ses tentatives pour défendre ou resaisir la portion despotique de son autorité, n'ont servi qu'à précipiter la chûte de sa puissance constitutionnelle et à porter au dernier degré d'exaltation les fureurs populaires.

Un jour l'impartiale histoire, en blamant les excès de la révolution ne craindra pas d'en attribuer la cause principale à l'incapacité et la mauvaise foi peut-être *involontaire* de celui qui a été la plus illustre victime de ces excès. Elle donnera des regrets au malheur de ce prince, sans en dissimuler les fautes. Mais son langage sévère épargnera bien moins encore cet autre monarque qui n'apporte point, pour excuse, son inexpérience et la droiture de ses intentions. Elle redira que replacé sur le trône de ses pères après un long exil ce prince s'est obstiné à méconnaître l'esprit de son siècle et à résister aux vœux du peuple. Pendant 25 années de privations, il semble n'avoir fait aucune réflexion utile pour le bonheur de ses sujets; tout son tems, et ce sont ses fidèles serviteurs qui nous l'ont appris, (1) paraît avoir été passé dans les intrigues les plus odieuses pour acheter des traîtres dans son royaume, et

(1) Précis historique de Fauche-Borel. Prix : 3 francs, chez les libraires du Nain Jaune réfugié.

pour lui susciter des ennemis au dehors. Gâge de paix pour l'Europe, il a déjà servi une fois de prétexte et de cause à la guerre la plus sanglante; qui peut prévoir les malheurs dont son obstination et son aveuglement menacent encore la patrie!

Quel souverain cependant eut jamais à jouer un plus beau rôle. Assuré de la paix avec tous ses voisins, il pouvait donner tous ses soins à cicatriser dans son royaume les plaies de la guerre. La nation qui l'avait accueilli était fatiguée, mais non pas abattue, s'il lui restait assez d'énergie pour résister à un joug honteux elle n'avait plus cette effervescence qui fait briser les liens les plus légitimes; instruite à l'école du malheur, elle avait essayé à ses dépens du gouvernement démocratique, du gouvernement militaire, elle ne demandait plus que du repos, elle était disposée à tous les sacrifices, et une monarchie constitutionnelle était l'objet de tous ses vœux, le remède à tous les maux qui l'avaient agitée.

A l'époque de la première restauration tout était créé, il suffisait de ne pas détruire. Mais on ne voulait rien conserver; peu-à-peu on attaqua les idées libérales qui avaient germé dans tous les cœurs, on sapa les fondemens de toutes les institutions nouvelles, on reveilla toutes les haines, on excita les citoyens les uns contre les autres, on espérait en semant ainsi le trouble et la méfiance dans les esprits mettre plus facilement à exécution un plan bien concerté d'avance. Fol espoir! le peuple s'apperçut qu'on voulait lui forger des fers et il se précipita dans les bras du premier audacieux qui s'est présenté.

Qu'on ne répète donc plus que le retour de Napoléon est cause de tous les maux qui nous accablent. Ce retour n'est que la conséquence de la conduite du gouvernement, la véritable cause est dans le mécontentement général de toutes les classes qui voulaient une monarchie constitutionnelle et non le rétablissement de l'ancien régime. La France avait rejetté Napoléon, elle aurait accueilli de préférence tout autre libérateur, et si elle a combattu pour lui c'est uniquement parcequ'on a voulu imposer à une nation fière la honteuse obligation de livrer celui qu'elle avait choisi pour chef.

Nous le demandons à tout homme impartial: si, au lieu de Napoléon il se fut présenté un autre Guillaume qui au-

rait déjà donné dans son pays une garantie suffisante ; qui, étranger à tous les partis, n'aurait voulu reconnaître d'autres services que les services rendus à l'état et non à la personne du souverain, qui ne tenant compte d'aucune opinion aurait replacé chacun suivant son mérite et sa probité, qui enfin premier conservateur d'une constitution acceptée et non octroyée se serait fait un devoir de maintenir et de sanctionner les libertés du peuple, nous le demandons, un pareil prince n'aurait-il pas mis fin à la révolution française, comme le Prince d'Orange a terminé la révolution d'Angleterre en éloignant pour jamais du trône Jacques II, et toute la famille des Stuarts.

Cette fois le sort en avait ordonné autrement. Il n'a pas permis que le germe des dissentions politiques de la France fût entièrement étouffé. La seconde restauration a eu lieu. Qu'amènera-t-elle ? On ne peut le dire encore. Mais que l'on consulte l'histoire et, l'on verra, lorsque la lutte est engagée entre une nation et une dynastie, laquelle des deux doit finir par succomber.

CHRONIQUE LITTERAIRE.

Vie privée, polique et morale de Carnot, par M. Bourienne.

Le bizarre métier que celui de rédacteur d'un journal ! A quelles étranges vicissitudes il est obligé de se soumettre ! Quel contraste perpétuel dans la nature de ses occupations ! C'est bien pour lui que les jours se suivent et ne se ressemblent pas..... Naguère encore je retraçais avec complaisance à mes lecteurs les précieuses particularités de la vie du meilleur des rois ; on veut aujourd'hui que je les entretienne de l'histoire du plus signalé des républicains. Il y a loin du tendre frère, du fidèle ami de Louis XVI au conventionnel qui fut l'un de ses juges ; si du moins, comme M. Barras, il expiait sa conduite par ses remords. Mais au contraire ne s'en vante-t-il pas hautement ? n'a-t-il pas affiché dans tous ses écrits cette doctrine abominable qui permet aux peuples opprimés de secouer le joug de leurs maîtres ? N'a-t-il pas prétendu que des millions de citoyens avaient provoqué par des adresses menacantes

la condamnation du monarque français? Misérable sophisme! insolente excuse! Voyez un peu où nous conduiront de pareils principes.... Adoptez les aujourd'hui, et demain la France insurgée proscrira jusqu'au dernier rejetton de l'auguste famille de ses rois.

Je m'élevais dernièrement contre l'abus des biographies contemporaines. Avant d'écrire la vie de Louis XVIII, disais-je à M. Antoine, attendez que ce bon roi soit dans la tombe; un peu de patience, je vous prie; votre héros n'est pas immortel; de nouveaux événemens donneront peut-être à son histoire un intérêt plus dramatique. M. Antoine qui est un homme rempli de finesse et de tact a senti toute la justesse de mes observations. Il a défendu à son libraire de faire une seconde édition de son ouvrage, et je sais pertinemment qu'il ne s'en est pas vendu un seul exemplaire depuis que mes deux articles ont paru dans le Nain Jaune. Voilà certes un trait de courage et de docilité peu commun parmi les auteurs. Ce premier succès m'enhardit, et je veux rendre à M. Bouriennne le service que j'ai rendu au panégyriste de Louis XVIII. M. Bourienne m'objectera, je le sais, qu'il ne se trouve pas dans le cas de pouvoir attendre aussi patiemment que M. Antoine; qu'il n'est guère plus jeune que Carnot; et que ce régicide se porte à merveille, tandis que le roi de France est rongé de goutte. Songez-y mûrement, lui répliquerai-je à mon tour, prenez garde que le général Carnot entraîné par votre exemple ne s'avise un jour de faire l'histoire de son historien. Vous savez quelle partialité conduit habituellement sa plume' comme il possède l'art odieux d'empoisonner les actions les plus pures. Qui l'empêchera de dire que vous avez dilapidé les caisses publiques à Hambourg où votre conduite toute entière a été un modèle d'intégrité? que, chargé de la police de Paris au mois de mars 1815, vous avez fait d'inutiles efforts pour entrer en marché avec Bonaparte, quoique dans la vérité du fait ce ne fût qu'un stratagême habilement choisi pour mieux tromper l'usurpateur?..... Je n'en finirais pas si je voulais passer en revue toutes les calomnies qu'il ne manquera pas d'imaginer. C'est un singulier homme que ce Carnot; il est fier de sa pauvreté comme les autres le sont de leurs richesses; il s'attachera sur-tout à flétrir votre désintéressement et votre probité. Prenez

y bien garde, monsieur Bourienne, vous êtes trop bon et trop confiant : renoncez, croyez-moi, à une entreprise périlleuse..... Vous ne m'écoutez pas. Tant pis pour vous. Quant à moi, je n'aurai rien à me reprocher ; je vous ai consciencieusement averti des dangers que vous courez. Il ne me reste plus qu'à examiner comment vous avez fait cette histoire que vous n'auriez pas dû faire.

On croirait que l'auteur entraîné par un invincible penchant a dû, au moins, se dissimuler à lui-même les difficultés de son sujet ; il les avoue au contraire, et c'est là l'objet de sa préface qui pourrait bien, dit-il, *ou n'être pas lue, ou endormir le lecteur*. Je l'ai lue, et j'y vois que M. Bourienne passe condamnation sur les principaux inconvéniens de son travail. *De quelque façon qu'il s'y prenne il fera des mécontens ; il est précisement dans le cas du meunier de Lafontaine*. Je ne dis pas cela, je ne dis même pas qu'il soit dans le cas du fils du meunier ; mais nous sommes d'accord sur le fond de sa pensée ; c'est l'essentiel. Pourquoi donc en ce cas publier l'ouvrage ? — Pourquoi ? *Afin que les contemporains connaissent les portraits des premiers personnages de notre révolution et puisent dans cette immense collection de grands préceptes et de terribles leçons*. Voyons quels préceptes et quelles leçons l'histoire du général Carnot va nous offrir.

Pour être véritablement instructive l'histoire doit principalement être exacte. Ici mon embarras devient extrême. J'ai sous les yeux une relation sommaire des principaux événemens de la vie de Carnot, qui m'a été communiquée par un honnête homme de mes amis. J'y remarque sur plusieurs points importans des contradictions manifestes avec l'ouvrage dont je rends compte. Auquel croire ? Lecteur, c'est à vous de décider. Or, voici le parti que je prends. Je vais rapporter d'abord la version de l'honnête homme, je ferai connaître ensuite celle de M. Bourienne.

Lazarre-Nicolas-Marguerite Carnot naquit à Nolay en 1753 de parents riches mais honnêtes. Ses premières études furent brillantes ; entré de bonne heure dans la carrière militaire il était à 25 ans capitaine dans l'arme du génie.

En 1783 l'académie des sciences, arts et belles-let-

tres de Dijon lui décerna le prix pour l'éloge du maréchal Vauban ; il fut couronné par le prince de Condé. On a dit qu'il devait son avancement à ce prince : le fait est faux ; en 1791 il avait encore le même grade qu'en 1783.

Pendant le séjour que Carnot fit à Dijon, il publia son traité sur les machines. Cet ouvrage qui fut traduit en plusieurs langues peut être considéré comme le commencement de la réputation qu'il s'est acquise dans les sciences exactes.

Successivement élu a l'assemblée législative, et à la convention nationale il fut envoyé en mission dans les Pyrénées où il organisa l'armée qui s'opposa avec succès aux entreprises des Espagnols.

La Convention formée en jury national avait déclaré que Louis XVI était coupable de haute trahison; conséquent à cette déclaration Carnot dut voter l'application des peines voulues par les lois. Membre du comité de salut public, il parut rarement à la tribune. Exclusivement chargé du porte-feuille de la guerre il *créa* quatorze armées, dirigea seul tous leurs mouvemens, et fixa constamment la victoire sous les drapeaux de la république. La trahison de Dumourier avait ouvert à l'ennemi les portes de la France; déjà Condé, Valenciennes, Landrecies et Lequesnoi étaient au pouvoir des alliés. Carnot part, conduit en chef toutes les opérations, monte lui-même à l'assaut à la tête des grenadiers, revêtu du costume de représentant. Maubeuge est débloqué, les quatre placessont reprises et le salut de la France est dû à sa bravoure personnelle, autant qu'aux diverses combinaisons de son génie.

Carnot combattait constamment la tyrannie de Robespierre, de Couthon, et de Saint-Just , qu'il désignait sous le nom de triumvirs. Ce dernier proposa en sa présence de l'expulser du comité. *Tu sortiras du comité avant moi*, répond fièrement Carnot ; *triumvirs vous disparaîtrez.*

La chûte de Robespierre ne fut que le succès d'une autre faction : cette faction voulut perdre Carnot. Il est vivement dénoncé à la convention nationale, sa mise en accusation va être décrétée. Bourdon (de l'Oise) s'élance à la tribune. *Oubliez*-vous, s'écrie-t-il,

que celui qu'on attaque devant vous a lui seul organisé la victoire dans nos armées...... L'enthousiasme de la reconnaissance succède tout-à-coup aux cris de la haine et Carnot est sauvé.

Lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3, Carnot fut député au corps législatif par dix-sept départemens. Il passa au conseil des anciens et bientôt après au directoire où il fit de vains efforts pour assoupir les haines et calmer les factions. Compris dans la proscription du 18 fructidor, il parvint à se sauver en Suisse où il protesta contre la mesure dont il était victime dans un écrit énergique où il se qualifiait de *citoyen français*, *l'un des soldats de république*, *membre constitutionnel du directoire exécutif.*

Eliminé de l'institut en l'an 6; Bonaparte y fu nommé à sa place; mais au retour de son exil il fut réélu par la classe des sciences physiques et mathématiques, et remplaça le célèbre Lagrange à la commission de l'école polytechnique. C'est à Carnot qu'est due la première pensée de ce bel établissement.

Bonaparte devenu premier consul le nomma inspecteur général des revues et peu après ministre de la guerre. L'époque de ce ministère est marquée dans l'histoire par les mémorables batailles de Hohenlinden et de Marengo. Il remit le porte-feuille en l'an IX, et rentra dans la condition privée jusqu'en l'an 11 où il fut appellé au tribunat. Cet intervalle est rempli par la publication de deux ouvrages importans, le *traité de la correlation des figures de géométrie*, et la *géométrie de position.*

On sait avec quel inutile courage le tribun du peuple s'opposa au consulat à vie et à l'établissement de l'empire. Le tribunat fut supprimé. Un membre proposa de lâches remercîmens à l'autorité impériale. *Charmant! citoyen tribun, charmant!* lui dit Carnot, je suis *seulement curieux de savoir ce que vous auriez dit si l'empereur nous eût chassés à grands coups de pied dans le derrière.*

Depuis cette époque jusqu'à la désastreuse et honorable campagne de 1814, Carnot vécut dans la retraite avec un modique revenu qui, pour tout autre qu'un sage, n'équivalait pas au nécessaire. Le 24 janvier 1814, lorsque les armées coalisées

inondaient la France, il offrit ses services à l'empereur dans une lettre que l'on peut qualifier de sublime. Le gouvernement d'Anvers lui est confié; il accepte la défense d'une place réduite à la dernière extrémité, mais où les moyens de résistance sont bientôt rétablis par ses soins. L'ennemi est battu dans toutes les sorties commandées par le général Carnot en personne; et c'est le premier mai seulement qu'il quitte ce poste glorieux, long-temps après que Napoléon a abdiqué le pouvoir, long-tems après que le comte d'Artois a signé en riant la reddition de toutes les places fortes de la France. Les habitans d'Anvers ont rendu à leur gouverneur un hommage dont la durée est garantie et protégée par la magnanimité des princes de la maison d'Orange : ils ont inscrit en lettre d'or le nom de Carnot sur la première maison d'un faubourg dont il a empêché la démolition, et la reconnaissance municipale a placé son portrait dans la maison commune.

Les événemens qui ont fait rentrer le général Carnot dans la carrière politique sont récents et connus. Sa conduite au ministère de l'intérieur et au gouvernement provisoire lui a donné de nouveaux titres à la reconnaissance de ses concitoyens; aussi a-t-il été proscrit par l'ordonnance royale du 24 juillet.

Carnot est maintenant à Varsovie. . . . . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Dans mon prochain article je rendrai compte du roman de M. Bourienne.

L'hermite du Brabant.

BOUCHE DE FER.

— On *nous écrit* que nos *on dit* relativement à notre procès ne sont pas fondés ; l'attaque aura lieu, ajoute la lettre ; mais elle a pour but de démontrer l'absurdité de l'assertion suivante, avancée par vous : *Les dix-neuf vingtièmes de la France ne se doutaient pas de l'existence de Louis le désiré :* en conséquence cette portion de citoyens calomniés doit être, en vertu du pouvoir discrétionnaire, appellée en témoignage, à Bruxelles ; et à cet effet les relais, les vivres et les logemens sont déjà commandés. La poursuite sera faite au nom du roi de France.

A cette nouvelle nous nous sommes empressés de faire des offres réelles de 16 fr. *minimum* de l'amende à laquelle la loi oblige les condamnés.

— Sous Lous XIII le colonel Gassion fut invité par le cardinal de Richelieu à feindre d'embrasser le parti du comte de Soissons qui, d'accord avec les Espagnols et les ducs de Bouillon et de Guise, se préparait à la révolte. « Vous pénétrerez, dit le ministre, les secrets » des conspirateurs, et vous en instruirez la cour : » comptez sur notre reconnaissance. » — Ma vie appartient au roi, répondit Gassion ; mais il ne m'est pas possible de lui sacrifier mon honneur.

M. le chevalier De Verneuil à qui l'on racontait cette anecdote, le jour même où il fit des *révélations* contre les patriotes de 1816, répondit sans rougir : cela peut bien être ; Gassion n'était point chevalier de St. Louis.

— Un gros *monsieur* s'est avisé, dit-on, de passer dernièrement en revue toute la garde nationale et la garde royale de Paris. Son costume de colonel et son chapeau mis en tapageur lui donnaient une tournure grotesque qui a beaucoup diverti la troupe; aussi la musique de tous les régimens a-t-elle joué à son passage l'air :

Jamais je n' t'ai vu comm' ça
Faire des bamboche' avec tes soldats.

— Les conspirations actuelles sont d'une nature toute particulière, et doivent ouvrir les yeux à tout homme qui observe sans passion. Elles ne sont point provoquées par l'ambition ou par des ressentimens particuliers, mais par la lassitude d'un joug odieux; elles ne sont point organisées par des hommes d'état, mais par le peuple; et les complices et les chefs appartiennent à la classe la plus obscure. Les prisons sont encombrées d'artisans de toute espèce : la conspiration de Grenoble, celle des patriotes de 1816 ne comptent pas un seul personnage illustre. On vient d'en découvrir une nouvelle dans le département du Calvados dont le chef est un concierge. Que la légitime famille vienne nous répéter encore qu'à son retour toutes les portes étaient ouvertes! Nous lui répondrons avec un homme d'esprit : il faut dire *enfoncées*.

— En vertu d'une ordonnance royale tous les officiers de la ligne et de la garde royale doivent à l'instar des troupes alliées porter une écharpe. Bien pensé! disait à ce sujet un mauvais plaisant, le roi est certain maintenant que l'armée se fera *écharper* pour son service.

— En voyant vingt mille individus regarder froidement de malheureuses victimes de la légitimité, conduites à l'échafaud par une cinquantaine de bourreaux

en uniforme, un Anglais ministériel s'écriait : dieu me damne ! je crois que les Français sont tombés dans la stupeur. — Dites donc dans la stupidité, répondit un membre de l'opposition.

— En remplacement de l'inscription révolutionnaire LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT, on doit inscrire, sur les monumens publics en France, ces mots, ROYAUTÉ, FÉODALITÉ, LÉGITIMITÉ OU LA MORT.

— M. Morgan Béthune, ancien avocat, qui passe pour avoir une tête vive et un esprit borné, fut nommé, il y a trois mois, procureur général près la cour d'Amiens. Ses anciennes intrigues et sa nouvelle charge l'avaient rendu d'une intolérance insupportable : il répétait sans cesse qu'il ne fallait pas transiger avec les révolutionnaires, et qu'on devait expulser de toutes les places les individus qui en avaient accepté sous le gouvernement précédent. Enveloppé dans cet anathême M. Clouet, colonel de la légion départementale, et ancien aide-de-camp du maréchal Ney, résolut de concert avec M. le baron Séguier, préfet du département de mistifier M. le procureur général. Le lendemain il se rend chez M. Morgan et le prévient qu'il existe à Amiens une association formée pendant les orages de la révolution, et qui a entretenu en secret le feu sacré de l'amour du roi ; il ajoute que ses membres desiraient vivement l'avoir pour collègue et qu'il dépendait de lui d'être reçu le même jour à neuf heures. Monsieur Morgan donne dans le piège, et à l'heure dite on lui bande les yeux et on le conduit dans une maison hors de la ville.

[illegible] trouvaient réunies un grand nombre de per[illegible]asquées : celui qui présidait l'assemblée pro[illegible] Néophite les questions suivantes :

D. Quel est le but unique de la présente association?

R. De maintenir les principes dans toute leur pureté.

D. Quel est le devoir sacré d'un royaliste pur?

R. De combattre de tout son pouvoir quiconque porte atteinte à ces principes.

D. En quoi consistent ces principes?

R. Dans la monarchie et la religion de nos pères?

D. Tout acte tendant à altérer la pureté de ces principes n'est-il pas un acte coupable?

R. Sans doute.

D. Celui qui le commet ne doit-il pas trouver dans tout royaliste pur un ennemi irréconciliable?

R. Certes.

D. Ne seriez-vous pas le premier à délivrer la monarchie d'un homme aussi dangereux?

R. Je ne banlancerais pas.

D. En feriez-vous le serment?

R. Je le jure.

D. Convenez-vous que la monarchie du tems de nos pères était absolue et la religion exclusive?

R. Cela est évident.

D. Or le système représentatif et la liberté des cultes ne sont-ils pas en opposition directe avec les principes fondamentaux de la monarchie, principes qui sont l'essence de la royauté, comme la toute puissance est l'essence de la divinité.

R. Cela est vrai.

D. Louis XVIII n'a-t-il pas octroyé de son propre mouvement une charte qui garantit le système représentatif et la liberté des cultes?

R. Les faits parlent.

D. N'avez-vous pas dit que tout acte tendant à altérer la pureté des principes qui constituent la monarchie de nos pères était un acte coupable?

R. Oui.

D. N'avez-vous pas dit que vous ne balanceriez pas à délivrer la monarchie d'un homme aussi dangereux ?

R. Je l'ai dit.

D. Ne l'avez-vous pas juré ?

R. Je l'ai juré.

D. Louis XVIII étant cet homme, à quoi vous engagent vos sermens ?

R. A maintenir les principes dans toute leur pureté.

Le président satisfait de cette réponse dit à M. Morgan, vous pouvez vous regarder comme *frère*. Il était une heure du matin, M. Clouet reconduisit le Néophite dont l'imagination encore exaltée s'aveuglait sur les terribles conséquences de cette réception. Mais l'oreiller porte conseil, et le lendemain M. Morgan sentant toute l'étendue de sa faute et voulant en prévenir les suites ; écrivit au garde des sceaux pour pallier ses torts aux dépens de ceux qui l'avaient mystifié ; mais il était trop tard : Le préfet et le commandant militaire avaient déjà adressé au ministre de la police le procès-verbal de la réception.

Les deux courriers arrivèrent presque en même temps. Le garde des sceaux et le ministre de la police après avoir pris connaissance de la lettre adressée à chacun d'eux, se rendirent au conseil des ministres, et là, fut résolue la destitution des trois fonctionnaires, qui jouent un rôle dans ce récit.

— La femme de Pleignier condamné à la peine capitale a présenté au roi une demande en grace le 8 juillet anniversaire de la rentrée de ce monarque paternel ; mais, ajoutent ingénûment les journaux fran- le meilleur des rois n'a pas même voulu entendre tte malheureuse femme, et l'a repoussée avec une extrême bonté.

— On sait que la cour a remplacé l'ordre du lys par l'ordre de la fidélité. Le peuple prompt à saisir cette nouvelle plaisanterie l'a surnommé *l'ordre du chien de Montargis*.

— Les journaux français en annonçant que les travaux de la fontaine de l'éléphant vont être incessamment repris, nous apprennent que la place où figurera cet animal portera le nom de *place Louis* XVIII.

— Si vous doutez encore que le gouvernement des Bourbons soit un gouvernement paternel, lisez le jugement des patriotes de 1816, et vous y verrez que *l'intention* d'un complot contre notre père de Gand équivaut au crime de parricide.

— Au tems de l'usurpateur la *question intentionnelle* servait à faire absoudre un homme convaincu d'un crime; sous le règne légitime on condamne un accusé sur la simple intention d'un délit.

— Un pauvre paysan des environs de Tournay va être traduit devant la cour prévôtale, parce qu'on a trouvé sur le toit de sa chaumière deux pigeons qui à l'instar de ceux d'Egypte portaient chacun au col, non une lettre, mais un numéro du Nain Jaune. Les deux pauvres volatiles prises *en flagrant délit* ont été sur-le-champ mises à mort par ordre du préfet et aux cris mille fois répétés de *vive le roi*.

— MM. Malte-Brun, Coriolis et Durdent ont été chargés, de célébrer dans leurs journaux respectifs le 8 juillet anniversaire de la rentrée de Louis *le désiré*, *le regretté*, *le pleuré* pour nous servir de leurs expressions. Voici ces trois discours reduits à leur plus simple expression : sa majesté a été accueillie par le vœu *libre* et *spontané* de sa bonne ville hérissée de trois cent mille bayonnettes étrangères.

PETIT PARALELLE
entre
UN GRAND ROI ET UN PUISSANT MONARQUE.

DEMETRIUS *Poliocrète*, surnom qui signifie *preneur de villes*, s'est signalé par ce genre de conquête.

LEGITIMICUS *Poliscariote*, surnom qui signifie *bailleur de villes*, a livré 50 à 60 places fortes au desir de ses protecteurs.

Demetrius était fils d'un des premiers généraux d'Alexandre le Grand.

Legitimicus doit le jour à un prince qui aurait été bon tout au plus à devenir général......... des capucins.

Demetrius fit la guerre avec succès et paya de sa propre personne.

Legitimicus ne fit point la guerre, mais trouva plus commode de la faire faire pour sa personne.

Demetrius s'empara du Piré, et prit Megare.

D'autres se sont emparés d'un grand royaume et en ont pris la capitale pour *Legitimicus*.

Demetrius perdit la fameuse bataille d'Ipsus.

Legitimicus n'a jamais couru le risque de perdre une bataille.

Demetrius pilla et saccagea la ville de Samarie 29 ans avant Jesus Christ.

Vingt-un ans après la délivrance du peuple, on ravagea au nom de *Legitimicus* les plus belles villes de son royaume.

Demetrius assiégea Rhodes. Il n'avait qu'un seul moyen de réussir, c'était de brûler le quartier de la ville habité par Protogène, peintre célèbre ; il préféra lever le siége.

Legitimicus arrivé à la suite des bagages des armées étrangères signala son respect pour les arts en forçant à s'expatrier le chef et le régénérateur de la peinture.

Informé que Protogène n'avait point cessé ses travaux pendant le siége, *Demetrius* le fait appeler et lui demande la cause d'une ...rité si grande. Je sais, répond ...intre, qu'un monarque éclairé ...t faire la guerre aux Rhodiens, ...is non pas à ceux qui cultivent ...arts.

Privés de leur chef tous les élèves d'un autre Apelle vont au pied du trône de *Legitimicus* supplier qu'on leur rende leur maître, leur ami, la gloire de l'école. *Legitimicus* répond froidement qu'il faut que *l'amnistie* s'exécute.

Demetrius honorait les arts jusque dans la personne d'un ennemi étranger.	*Legitimicus* les insulte jusques dans la personne d'un sujet qui n'était pas son ennemi.
Demetrius lève le siége d'une ville pour ne point exposer aux ravages de l'incendie l'attelier d'un artiste.	*Legitimicus* permet qu'on livre aux flammes les plus beaux ouvrages du premier peintre de son siècle.
Demetrius après avoir régné sept ans, fut chassé par des conquérants étrangers.	Après 22 ans de règne on ignore ce que le ciel réserve à *Legitimicus*.
Demetrius eut recours à la *clémence* de Seleucus, son gendre, qui l'envoya à Apamée	Que dieu préserve *Légitimicus* de la *clémence* dont il a fait un si noble et si généreux usage!
Demetrius vécut peu de tems dans son exil. Il y mourut, dit l'histoire, *de bonne chère et d'embonpoint*.	*Legitimicus*, . , . . il se porte à merveille Gros et gras, le teint frais et la bouche vermeille.
Demetrius passait pour être le plus bel homme de son siècle.	Demandes plutôt à M. Antoine.

POLICHINELLE.

— *Matériaux pour l'histoire.* Lorsque le corps municipal a été présenté au roi le 8 juillet, S. M. a DAIGNÉ dire au préfet et à ses adjoints *avec l'air de satisfaction et de bonté qui donne à sa physionomie une si heureuse expression :* MESSIEURS JE SUIS BIEN AISE DE VOUS VOIR : Paroles sublimes qui nous rappellent ces vers de la *Henriade travestie :*

Pour trouver phrase tant honnête,
Il ne se gratta point la tête.
Aussi le compère avait-il
L'esprit extrémement subtil?
Et plus encore qu'il ne l'annonce
Par cette agréable réponse.

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! .....

SOMMAIRE.

On ne s'affermit point par des assassinats. — Retiens cela, Bigot! — Trisottin préfet. — Zig-zag. — Quatre pieds huit pouces. — Ça brûle. — La fin du monde. — Le prince légitime, le code de l'usurpateur à la main. — Les caméléons. — La bastonnade. — Equipages de guerre. — Réponses et question adressées à l'Oracle.

LA TERREUR.

Quelques personnes séduites par la bonté de leur cœur et par la droiture de leurs intentions, tout en avouant que le régime actuel des Bourbons est un régime de violence et de sang, aiment encore à se persuader que cette famille a été entraînée par un concours funeste de circonstances indépendantes de sa volonté; mais que son penchant aussi bien que son intérêt la ramèneront à un système de justice et de modération. Nous croyons avoir démontré que les Bourbons ne connaissent d'autre politique que le dogme de la légitimité, lequel par cela seul que c'est un dogme, rencontre nécessairement un grand nombre d'incrédules, et ne peut s'établir que par la persécution; nous croyons avoir démontré aussi que profondément ulcérés par vingt-cinq ans d'exil, par le supplice de leurs parens, par la perte d'une partie

de leurs prérogatives, et par des humiliations récentes, des princes qui, certes, ne sont pas doués de cette force d'ame ou de génie sous laquelle les ressentimens humains disparaissent, doivent trouver et trouvent des charmes dans la persécution. Quelle que soit cependant la force de ces argumens puisés dans la nature même des choses, dans le caractère connu des Bourbons, dans les faits dont l'Europe est chaque jour témoin, je consens aujourd'hui à n'en pas faire usage; j'accorde que les Bourbons ont le projet de régner un jour avec douceur; je dis qu'en eussent-ils sincèrement la volonté, ils n'en ont plus le pouvoir, qu'ils sont *forcés* de persécuter aujourd'hui, et qu'ils sont dans *l'obligation* de persécuter toujours parce qu'ils persécutent aujourd'hui; que le sceptre leur échappera dès qu'ils ne l'appesantiront plus sur les peuples; qu'en un mot ils ne peuvent être rois sans être tyrans.

Disserter froidement sur les calamités de la France, c'est une tâche difficile pour un Français; n'importe: il est une classe de lecteurs, logiciens avant tout, pour qui les meilleures raisons deviennent suspectes dès qu'on leur imprime la couleur d'un sentiment un peu vif, qui ne voient dans les élans du cœur qu'un artifice de rhétorique, et qui cessent d'être convaincus dès qu'ils commencent à être touchés; je veux pourtant les convaincre, et en leur faveur, j'étoufferai mes larmes et mon indignation en rappelant les maux affreux dont ma patrie est victime; j'oublierai que je parle des lieux qui m'ont vu naître et des infortunes de mes concitoyens: c'en est fait, un siècle me sépare de la période qui nous occupe.

Dans l'espace de cinq lustres le régime de la terreur a pesé trois fois sur la France, sous trois formes différentes. A la *terreur populaire* a succédé la *terreur militaire* que remplace la *terreur royale*. (1) La terreur popu-

(1) Il est inutile sans doute d'avertir le lecteur qu'ici *terreur royale* est une locution abrégée qui signifie régime de terreur établi par la famille royale des Bourbons.



laire excessive dans sa violence, épouvantable dans ses effets, n'a eu et ne pouvait avoir qu'une courte durée qui eût été beaucoup plus courte encore si on ne l'eût prolongée *artificiellement* dans l'intérêt de la vengeance et de l'ambition de quelques individus. Le peuple, proprement dit, après une longue irritation, se soulève, se venge et se retire : rien ne peut empêcher que l'accès n'ait son cours ; mais la colère assouvie, s'éteint, et la nature reprend ses droits. Cela est vrai au moral comme au physique, pourvu, je le répète, qu'on n'aide pas à la nature.

On n'y aida que trop pendant la révolution, et la crise populaire provoquée par la tyrannie fut prolongée par de faux amis de la liberté et habilement détournée au profit même de la tyrannie d'une foule de rois éphémères, jusqu'au jour où un homme de génie s'empara de l'impulsion donnée et lui imprima une direction nouvelle et fixe. Alors commença la terreur militaire. Celle-ci avait du moins l'avantage d'être déguisée sous des apparences glorieuses, et si l'homme qui l'avait créée, au lieu d'en abuser jusqu'à l'excès, ne l'eût maintenue que le tems nécessaire à l'affermissement de son autorité, la terreur n'étant plus que dans le souvenir de ce qu'il avait fait et dans la crainte de ce qu'il pouvait faire, ce souvenir et cette crainte n'ayant d'ailleurs rien d'humiliant, se seraient transformés en un respect qui lui eût garanti jusqu'à la fin, un pouvoir presqu'absolu. Ce qui lui assurait, dans cette hypothèse, une domination aussi longue que sa vie, c'est que la terreur qu'il inspirait prenait sa source en lui et non hors de lui. Cette dernière assertion va recevoir tout à l'heure sa preuve et son application. Les deux espèces de *terreur* que j'ai rapidement exposées ne sont que les antécédens nécessaires au développement du sujet principal de cet article, la *terreur royale*, ses effets présens et ses conséquences à venir, sujet que je me hâte d'aborder.

J'admets qu'on ait à tort accusé les Bourbons en 1814 de n'être pas de bonne foi ; j'admets que le principe

de la légitimité, la proscription des couleurs nationales, la charte octroyée, l'abolition de la liberté de la presse, la faveur et les menaces des émigrés n'aient pas dû alarmer la nation et les acquéreurs de biens nationaux; un préjugé défavorable sur les intentions secrètes de la cour existait généralement, et la priva de défenseurs lorsqu'elle fut attaquée. Il était donc d'une saine politique en 1815 de détruire ce préjugé par une conduite franche et par des actes constitutionnels; mais à son retour elle a changé les soupçons en certitude, non seulement en proclamant de nouveau les mêmes principes, en maintenant les infractions précédemment commises; mais en portant atteinte à toutes les garanties publiques et particulières. L'expulsion des votans, par exemple, est une première attaque dirigée contre les acquéreurs de biens nationaux: il était impossible d'arriver à ceux-ci, sans se débarrasser des premiers. Cette barrière franchie, la seconde ne peut pas être long-tems respectée. Le soldat et ce qu'ils appellent la populace n'ont pas été traités avec plus de ménagement. Mon intention n'est point de faire ici la longue énumération des fautes de la cour; j'ai voulu seulement démontrer et constater par un petit nombre de faits authentiques que les Bourbons se sont mis en état d'hostilité avec la majorité de la nation, état d'hostilité qui les a contraints de recourir au régime de la terreur.

Tant que les armées étrangères séjournèrent en France, l'épouvante qu'elles inspiraient et à la faveur de laquelle la famille des Bourbons s'était introduite au Louvre, comprima l'explosion du mécontentement général et protégea le trône; mais lorsque cette famille se vit réduite à une garde de cent cinquante mille hommes, elle sentit que ce rempart était trop faible pour arrêter l'effort de l'indignation nationale, et prit aussitôt des mesures pour suppléer au nombre des troupes par l'appareil des supplices, et ne laisser ainsi nul relâche à la terreur, le moindre intervalle de repos et de liberté pouvant devenir funeste au salut de la monarchie.

Qu'on se mette un instant, s'il est possible, à la place des Bourbons après les actes qui leur ont aliéné le cœur des Français, et l'on verra que leur première démarche a décidé de toutes les autres, et que leur propre sureté les oblige à traiter le royaume conquis pour eux en pays de conquête. Cette idée jette un grand jour sur leur politique : elle en est le mobile, et tout dans leur conduite en dérive. Nous avons dit qu'à l'épouvante inspirée par l'invasion étrangère succéda, sans intervalle, l'épouvante des échafauds ; mais pour qu'ils remplaçassent avec avantage les bayonnettes ennemies, il fallait qu'ils atteignissent promptement tout homme dangereux : les commissions militaires, et les cours prévôtales furent donc établies. Mais elles ne pouvaient pas siéger par tout en même tems, et un citoyen peut être dangereux sans qu'il soit possible d'en administrer aucune preuve ; un procès d'ailleurs, même par-devant une commission militaire, traîne toujours un peu en longueur ; le nombre immense des individus à surveiller, les conséquences d'une seule plainte, d'un seul murmure, d'un seul cri proféré au milieu d'une multitude que déjà l'on a peine à contenir, pouvaient rendre inutiles et le nombre et l'activité des bourreaux : cela explique la loi sur les cris séditieux et sur-tout la loi des prévenus. Par elle tout le monde est menacé partout et à toute heure. C'est un glaive suspendu sur la tête du coupable et sur celle de l'innocent. Ses résultats sont immenses : elle embrasse tout, elle contient tout, elle prévoit tout. Par elle on peut à volonté ou faire un exemple qui inspire un salutaire effroi, ou s'assurer sans bruit d'un homme qu'il ne serait pas prudent de juger ; on étouffe jusqu'à la pensée, on dévoue, malgré eux, aux intérêts du gouvernement ceux même qu'il est impossible de corrompre, et, par la peur, on se rend maître de leur conscience. La plus belle, la plus noble des institutions, celle du jury n'est plus que l'instrument des volontés du prince. Un juré choisi par le sort, juge ordinairement avec impartialité ; mais quand il s'agit,

d'un accusé que le gouvernement a intérêt à trouver coupable, il faut qu'il soit doué d'un grand courage pour n'écouter que sa conscience ; car si l'on ne peut l'attaquer comme juré, on peut l'atteindre comme citoyen prévenu, et le jetter dans un cachot. Ainsi en fait de crime d'état le gouvernement est juge et partie. Lavalette, par exemple, était *accusé* d'avoir entretenu des correspondances avec Bonaparte ; mais il n'y avait que des présomptions et pas une preuve ; cependant le jury intimidé le déclara *convaincu*. Il est peu de procès intentés par le gouvernement qui n'offrent quelque trait semblable, et la condamnation de Pleignier et de ses deux complices à la peine réservée au parricide est une preuve nouvelle et frappante des effets de la loi des prévenus. Cette loi agit et réagit de telle sorte qu'elle rend les citoyens les bourreaux les uns des autres, et crée une armée qui sert utilement les maîtres qu'elle déteste, une armée invisible et toujours présente, et qui, outre les satellites nés de toute l'autorité, compte autant de soldats qu'il y a d'individus qui ne veulent pas ou qui n'osent pas se compromettre.

J'ai parlé avec quelqu'étendue de cette loi qui l'emporte au sentiment de M. Lanjuinais (2) sur la loi même des suspects : car encore fallait-il que l'on fût suspect pour être arrêté, tandis qu'aujourd'hui il suffit que l'on soit prévenu d'être suspect ; j'en ai parlé, dis-je, avec étendue, parce qu'elle me dispense de citer une foule de preuves particulières qui démontrent que les Bourbons ne doivent quelques instans de calme qu'à un régime bien organisé d'épouvante et d'effroi : la loi des prévenus renferme tout : c'est la perfection et le complément du code de la terreur.

Transportons-nous maintenant à l'époque où les Bourbons se croyant enfin affermis sur le trône, adopteront une politique moins violente. Mais cette époque elle-même comment la fixer ? par quelle prodige les tortures

(2) Voyez *l'opinion* de M. Lanjuinais, membre de la chambre des pairs, lors de la discussion sur la loi des prévenus.

morales et physiques auront-elles éteint l'animosité au lieu de l'accroître ? comment s'opérera le passage de la terreur à un système tempéré ? sera-t-il subit ? Il faudra donc révoquer toutes les institutions tyranniques, ouvrir tous les cachots, rappeller les exilés, et dégager tout-à-coup le peuple de ses fers ? Mais les agents de la tyrannie qui ont tout à craindre du ressentiment de leurs victimes se prêteront-ils franchement à de pareilles mesures, et ces nombreuses victimes elles-mêmes cesseront-elles de haïr du moment qu'elles cesseront de craindre, et embrasseront-elles leurs assassins dès que ceux-ci n'auront plus le droit de les égorger ? Ce passage s'opérera-t-il graduellement ? Mais les mêmes inconvéniens subsistent pour la plupart. Par où commencera-t-on ? Par la liberté de la presse ? Elle ne peut exister avec la loi des prevenus. Par la suppression des cours prévôtales ?, La loi des prévenus n'en met pas moins chaque citoyen à la disposition du gouvernement. Par la mise en liberté de tous les détenus pour cause politique ? mais il ne peuvent regarder comme une faveur un acte de justice qui peut à chaque instant être révoqué en vertu de la loi des prévenus. Par le rappel des exilés ? mais quitteront-ils une retraite où leur tête du moins n'est plus exposée aux couteaux, pour la livrer aux caprices de la loi des prévenus ? Ils est donc évident que le gage nécessaire de la sincérité d'une conversion au moins extraordinaire est l'abolition de la loi des prévenus. Nous retombons alors dans toutes les difficultés d'un changement brusque et subit ; la compression cesse tout-à-coup ; et si l'expérience des siècles n'est pas vaine, si les mêmes causes produisent en tout tems les mêmes effets, si le cœur de l'homme en général et celui du Français en particulier nous est bien connu, l'explosion est inévitable, et c'en est fait du gouvernement s'il n'a recours à une compression nouvelle et plus forte que la première.

Dans l'une ou l'autre hypothèse, il est impossible que les Bourbons conservent les autorités qui se sont

rendues les instrumens de leur tyrannie, sans inspirer de justes défiances, il leur est impossible de les remplacer par des hommes d'un caractère et d'une opinion tout-à-fait opposés sans concevoir eux-mêmes des défiances non moins justes. Peut-on croire d'ailleurs qu'ils se détacheront de leurs serviteurs les plus zélés pour s'entourer d'agens tièdes et peu sûrs? Prendre le terme moyen dans des circonstances pareilles, ce n'est point offrir assez de garanties; et où trouver des gens doués de tout le talent et de toute l'énergie nécessaires et qui n'aient figuré ni dans les rangs des royalistes ni dans ceux des patriotes? Il est absurde au reste de supposer que leurs plus chauds partisans qui se sont trop compromis pour rentrer impunément dans la classe des simples citoyens, cesseront tous et tout-à-coup d'exercer aucune autorité ou du moins aucune influence. La défiance qu'inspire leur conduite passée perpétuera donc le mécontentement qu'il faudra réprimer, et nous rentrons dans le système de la terreur.

Indépendamment de ces obstacles multipliés au retour présumé des Bourbons, vers un gouvernement modéré, leur conduite et leur personne en offre deux insurmontables. Les résultats de leur conduite sont renfermés dans ce proverbe vulgaire : *l'on n'ajoute pas foi aux discours d'un menteur lors même qu'il dit la vérité.* Toutes les promesses des Bourbons ont été violées; quiconque en douterait peut s'en convaincre aisément : qu'il se donne la peine de relire ce qu'ils ont écrit et se rappelle ce qu'ils ont fait. De nouvelles promesses et un appel nouveau à la générosité de la nation, ne produiraient comme en 1814, que le rire et le mépris; quelque fût leur sincérité, l'on n'y croirait pas : on supposerait toujours que la crainte seule les force à changer de langage : s'ils caressent le peuple, dirait-on, c'est qu'ils en ont besoin; dès que le péril sera passé, ils l'accableront. Les plaintes, les murmures, les sarcasmes ne seront que le prélude de menaces plus directes contre lesquelles il faudra nécessairement sévir; et nous retombons encore sous le régime de la terreur

Si, du moins, cette terreur était inhérente à leur personne; c'est-à-dire, si une grande force de caractère, si des actes éclatans qu'ils ne devraient qu'à eux, les recommandaient à l'admiration de la multitude; enfin si, comme individus, ils avaient quelque chose d'imposant, peut-être pourraient-ils détruire impunément l'échafaudage qui soutient leur trône. Le nom seul de Napoléon contenait les plus mutins et opérait des prodiges parce que *sa force était en lui.* Mais quelque redoutés que soient les Bourbons, l'épouvante qu'ils inspirent est artificielle; chacun au fond, leur rend justice. On sait bien qu'ils ne seraient pas si terribles s'ils étaient plus forts. On n'est jamais si féroce que lorsqu'on a peur. Si l'entourage menaçant qui les protège disparaît et les montre à nud, non seulement il n'y a plus de terreur; mais il n'y a plus de majesté; dès lors plus de frein à la licence et à l'insulte qu'ils doivent reprimer pour n'en être pas victimes; et nous revenons toujours au régime actuel de la France, au régime de la terreur.

Ainsi de quelque côté que l'on présente la question; soit que l'on considère la nature des moyens que les Bourbons ont choisis pour établir leur domination ou l'usage qu'ils en ont fait; soit que l'on examine le caractère de leurs instrumens ou le nombre de leurs victimes; soit que l'on envisage leur puissance politique ou leur valeur individuelle, il reste démontré que leur *existence* est attachée au maintien du régime de la terreur, et qu'en conséquence, le règne de la terreur aura pour durée celle du règne des Bourbons. Il ne s'agit plus que de savoir jusqu'à quel point les Français s'habitueront à un pareil gouvernement.

BIOGRAPHIE GENERALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

BIGOT (de Préameneu). Il n'y a si chétif mauvais plaisant qui ne se soit escrimé sur son nom, lorsqu'il

prit le porte-feuille des cultes ; mais quelle détestable turlupinade ! ne valait-il pas mieux remarquer, combien son air paterne et sa docte prud'hommie convenaient au métier d'agent général de tous les clergés. On lui a cherché noise mal-à-propos sous prétexte qu'il a voulu un instant couvrir la France de petits séminaires subalternes ; mais la suite a bien prouvé qu'il n'y entendait pas malice, et que dans son opinion, être dans les ordres, être sous les ordres, cela revenait à-peu-près au même ; témoin cette escouade de séminaristes de Gand qu'un décret impérial a convertie en un peloton de dragons.

Maintenant que la religion catholique est religion de l'état ; retrouverons-nous des bigots ?

Daru (comte, membre de l'institut.) Les Muses ont assez prouvé en sa faveur :

« Que jamais intendant n'a trouvé de cruelles. »

Nous devons à son rare talent d'avoir soumis le brillant génie d'Horace aux lois d'une traduction solide dégagée de cet éclat de style qui ajoute tant de séductions aux préceptes d'une dangereuse philosophie. La tâche était difficile à remplir, mais M. Daru a été bien récompensé de la peine qu'il s'est donnée pour mettre le poète latin à la portée des bourgeois de Paris par le succès prodigieux de son ouvrage ; il était tellement répandu dans toute l'Europe que même au fond de la Pologne, l'auteur ne recevait pas un ballot, une dépêche qui n'en fussent enveloppés ; tant il est vrai qu'un chef-d'œuvre peut aller loin de toutes les manières.

Delvincourt (M.) est un des professeurs les plus renommés de l'école de droit de Paris, où il forme tous les ans un grand nombre d'élèves dans l'art de plaider le pour et le contre. On cite une infinité de jeunes gens que son éloquence n'était pas parvenue à persuader, mais qui n'ont pu résister à l'autorité de son exemple.

Laya (M.) « Homme à part des autres hommes, exception vivante. » C'est de Bonaparte qu'on a dit

cela, et c'est M. Laya qui l'a dit. Il s'est brouillé avec les idées libérales qui ne lui ont jamais inspiré que de mauvais vers. On a retenu les deux meilleurs de la tragédie de *Calas*.

> Mon fils est catholique et jamais je ne sus
> Gêner aucunement mes enfans là-dessus.

M. Laya n'a pas toujours été aussi bien inspiré.

On prétend qu'il sait mal le latin ; ce n'est pas le reproche que lui font ceux qui ont lu ses discours français.

Lepelletier d'Annay, ♣ le plus fier baron de la chrétienté, le comte de Tufière des Auditeurs, et le Conradin des préfets. Il est sans exemple que les dames de Montauban se soient assises en sa présence. Nul ne pourrait être employé avec plus de succès au rétablissement de cette étiquette cérémonieuse dont M. Desmasures déplorait la perte avec non moins d'amertume que M. le Baron d'Annay, et qui est si nécessaire à la stabilité des institutions monarchiques.

Labergerie ♣ (Rougier de). Au premier rang parmi les poètes que la carrière administrative a donnés à la France.

M. La Doucette a tenu d'une main également ferme le sceptre du madrigal et les rênes du département de la Roër ; et ses pièces fugitives font l'ornement et les délices de Spa.

M. De Labergerie a donné en beaux vers alexandrins des préceptes d'agriculture, voici quelques-uns de ces vers :

> Le navet est venteux, la vesce est assez bonne
> Sur-tout alors qu'un peu de beurre l'assaisonne
> . . . .
> Et sur-tout préservez le pudique melon
> Du souffle libertin du petit potiron.

On peut juger par là du mérite de ses poésies Géorgiques, Bucoliques et Potagères.

Lillers ♣ (M. le comte de). L'influence de l'habit sur le moral a plus de pouvoir qu'on ne croit ; l'uniforme

écarlate brodé en argent nous donne telle façon de penser ; l'uniforme bleu sans broderie nous en donne telle autre, du soir au lendemain ; mais il existe des hommes si heureusement organisés, que le changement d'habit n'en apporte aucun aux dons heureux qu'ils ont reçus de la nature. Qu'ils soient vêtus de blanc, de rouge ou de bleu ; qu'ils portent ces couleurs ensemble ou séparément, comme ils ne se montrent jamais de jour et que dans la nuit *tous chats son gris* ; on aurait mauvaise grace à les chicaner sur leur costume ; l'important c'est qu'ils soient toujours là, l'éteignoir à la main, prêts à éteindre ces clartés funestes qui ne pénètrent de tems à autres dans le palais des rois que par la négligence des chambellans : à cet égard M. le comte de Lillers est irréprochable.

Périgord (Archambaud de), chargé de représenter, à la génération présente, tout l'éclat et toute la grace dont il fut le bijou.

Roger (M.) L'un des honorables rédacteurs du Journal Général, où il a pris, pour parler de spectacles, le titre, les formes et l'esprit *d'un vieil émigré*. Quelques personnes habituées à raisonner par la plus trompeuse des analogies, s'obstinent à douter de la droiture de ses intentions, en le voyant marcher à la tête des voltigeurs littéraires. Nous le connaissons mieux et nous lui rendons plus de justice. Si l'on remarque un peu de zig-zag dans sa marche, il n'en va pas moins à son but ; qu'importe l'allure pourvu qu'on arrive.

M. Roger fait partie d'un triumvirat d'extinction, dont les travaux ténébreux seront un jour mis en lumière ; c'est alors, et alors seulement, qu'on pourra apprécier justement la noblesse, la loyauté, l'importance des services qu'on peut tirer d'un homme au-dessous du médiocre, quand cet homme est possédé de l'envie qui fait vouloir, de la vanité, qui fait entreprendre, et de la persévérance qui fait réussir.

Rossel (M. de), membre du bureau des longitudes,

haut de 4 pieds 8 pouces. Il a fait le tour du monde ; ceux qui le voyent souvent doivent le savoir, car ce tour du monde a fait le tour de tous les salons. Si M. de Rossel consultait ses intérêts, il risquerait encore un voyage pour avoir quelque chose de neuf à dire, ne fût-ce que le voyage de St.-Cloud par terre et par mer. Que de découvertes précieuses attendent sur cette route l'œil observateur et le génie de M. de Rossel ! Allons, M. de Rossel, faites ce voyage, nous vous en prions au nom des longitudes, des latitudes et des platitudes.

VOYAGE EN ENFER,

Traduit du français de F. A. de Chateaubrillant ; par A. F. de Bicoqueterne.

Le jugement, les harpies, les parques, les furies, le supplice.

Un silence profond regnait dans cette assemblée composée de coupables de tous les rangs, de tous les peuples, qui tous devaient comparaître à leur tour devant le juge souverain.

La première ombre appellée fut celle d'un homme long, sec, maigre, décharné, qui d'une voix fêlée si ce n'est cassée répondait avec autant d'astuce que le libraire *Michaud* ou le libelliste *Suard* avec lesquels elle avait encore d'autres ressemblances. Elle ne niait aucun des crimes qui lui étaient imputés ; mais lui reprochait-on une perfidie, une calomnie, un trait d'hypocrisie ou de trahison, elle répondait en souriant, qu'en des tems de révolution tout cela n'était que bagatelles ; qu'il n'y avait ni bien ni mal positif en pareilles circonstances ; qu'enfin elle ne s'était permis ces facéties que dans des intentions louables, et pour la plus grande utilité de la bonne cause ; qu'elle devait donc aller droit à l'Elysée.

Par ordre du juge, les démons se saisirent de ce misérable, et à l'aide d'une longue couleuvre qu'ils lui avaient passée autour du cou en guise de corde,

ils l'entraînèrent dans le cercle des fourbes où je l'ai vu gémissant auprès de *Sinon* le perfide.

A ce vendeur, à cet acheteur de paroles succéda un vendeur, un acheteur d'hommes : lâche à qui le juge reprocha d'avoir trahi par marché, les nobles pour le peuple et le peuple pour les nobles, la monarchie pour la république et la république pour la monarchie ; lâche qui, *gueux* parmi les grands, et grand parmi les *gueux*, a terminé, dans les vils offices de l'espionage, une vie commencée dans les honteuses complaisances de la débauche, et ignominieusement illustrée un moment par l'intrigue. Un arrêt qui ne me parût pas sévère, envoya dans le cercle de *Sysiphe*, ce brigand honoré d'un nom plus court et non moins connu que celui de *Barrabas* qu'il déshonorerait aussi s'il le portait tout entier.

Approcheras-tu fils de Nabopharzan (1)? dit Minos, à un fantôme de roi qui, confondu dans la foule, attendait son tour auprès du dernier de ses sujets. Le fantôme s'avança lentement sous la protection d'une étroite ombrelle de papier sur laquelle était tracé en caractères persépolitains, un mot qui équivaut au mot latin *charta* et au mot français *chiffon*, si j'en crois l'interprétation d'une ombre de savant qui avait le tort de ressembler au célèbre *Gail*, lecteur au collège de France.

Le Fantôme marchait pesamment et dans ses nombreux faux pas s'appuyait sur la pointe d'une épée que lui présentait un de ses satrapes ; il arriva enfin au pied du tribunal. Roi de la grande ville, entends-tu les peuples déposer contre toi? Tes promesses n'ont été que des pièges ; tes serments que des parjures ; tes décrets que des arrêts d'exil, de spoliations et de proscriptions ; tes pardons que des assassinats ! était-ce donc pour venir tyranniser le pays qui t'a vu naître

(1) Voyez le livre 18. de Télémaque, par Mss^re François Lamotte Salignac de Fénélon, archevêque de Cambrai, précepteur du duc de Bourgogne.

et que tu avais déserté; était-ce donc pour venir noyer ta patrie dans les pleurs et dans le sang, que tu as quitté l'antique Tabropane où tu passais pour un sage; où tu vivais du moins sagement en savourant l'esprit des vins et celui des poëtes? J'y vivais en politique, répondit le tyran, avec un sourire hypocrite. Dans cette active oisiveté, je ne songeais qu'aux moyens de me ressaisir du bien qui m'était échappé. Persépolis est à moi : les peuples de Persépolis sont à moi. J'ai usé de la ville comme le pasteur use de la bergerie; j'ai gouverné le peuple comme le pasteur gouverne son troupeau. Né pour régner, je devais régner, j'ai régné.

Tu n'as pas régné, répondit Minos; homme non moins coupable envers les rois qu'envers les peuples; en abusant du pouvoir royal tu l'as compromis, tu n'as pas régné. Le glaive remplaçait dans tes mains le sceptre et la houlette : tu n'as pas été un roi mais un tyran; tu n'as pas été un pasteur mais un boucher.

Minos qui alors me parût ressembler au président de *Montesquieu*, expliqua comment les peuples ne sont pas la propriété d'un homme; comment dans l'état de civilisation, s'il n'y a pas oppression, tout individu appartient à la société qui ne peut appartenir à personne; comment la plus précieuse propriété de l'homme est sa liberté, dont il sacrifie une partie pour l'intérêt de la société qui en récompense lui garantit de la jouissance du reste. Quoique partisan du despotisme, je l'avoue, je n'entendais pas sans plaisir le développement de cette doctrine généreuse sur laquelle ont été fondées la gloire et la prospérité de la Grèce; il est vrai que je rêvais. Le sort de tes sujets, poursuivit Minos, ne devait pas plus dépendre de ton caprice, que ton sort du caprice de tes sujets. Vos droits réciproques étaient réglés par des loix que tu juras de respecter, que tu as violées. C'est pour régner que tu as fait tous ces crimes; que ta punition pour tous ces crimes soit de régner.

Il dit: et un diable Hibernois, s'empare du roi de Persépolis. Après lui avoir mis dans la bouche, en guise de mors, un bâton de commandement auquel se rattachaient des rênes de cuir de Panonie, cet habile écuyer lui saute sur le dos et le gouverne à son caprice, soit avec de longs éperons semblables à ceux dont les Teutons sont armés, soit avec ce fouet tout-puissant, dont les peuples qui boivent le Tanaïs et le Borystène, se servent pour faire marcher les chevaux et les hommes. Ce fantôme de roi ne parut ni humilié ni affligé de porter un pareil fardeau et d'obéir à de pareils stimulants. Courbé sous le faix, il sortit du tribunal d'un air satisfait en disant je vais régner.

Entraîné par la curiosité, je le suivis; et du lieu terrible où se rendent les sentences, je passai au lieu plus terrible où elles s'exécutent. A l'entrée sont les harpies qui ne sont plus des *Aello*, des *Celœno*, des *Alopes* mais des *Bolly*, des *Guizot*, des *Bourgoin*. Elles prennent le titre de *Madame*. Du reste, à présent comme autrefois, importunes, criardes, malfesantes, elles ont plus que jamais le privilège de gâter tout ce qu'elles touchent, et elles touchent à tout. Ces vilains oiseaux, en voltigeant sous les sombres voûtes, étourdissaient l'enfer de leurs caquets glapissants. Ils sont portés sur des ailes de chauves-souris; et de leur corps de levrette, revêtu de poil de louve, sort une vieille tête à face presqu'humaine, et ombragée d'une touffe de plumes de pie mêlées de plumes de bécasse.

Je cherchai en vain les trois Parques. Elles sont destituées. Le roi des ombres trouvant qu'elles remplissaient leurs fonctions avec trop de négligence, a chargé trois agents plus alertes de peupler les noirs états. L'un est un président de conseil de guerre; le second grand prévôt, le dernier accusateur public. L'enfer gagne beaucoup à ce changement. Autrefois le concours des trois parques était nécessaire pour la mort d'un homme; aujourd'hui chaque parque peut expédier son homme sans avoir besoin de ses sœurs, ce qui accroît le bé-

néfice de la tombe dans les rapports de trois à un, à ce que m'assurait en riant le mathématicien *Laplace*. Ces agents de mort ont laissé la quenouille, le peloton et les ciseaux pour prendre des instruments plus actifs. Dans les mains du premier qui s'appelle *Cannuel* est un fusil; une corde se noue entre les doigts du second qui s'appelle Saignant de Serre (1); de la bouche du troisième nommé *Bellard*, sort un glaive à deux tranchants qu'il fait agir avec une mobilité égale à celle de la langue du plus bavard des avocats.

Voulez-vous être remué? me crièrent tout-à-coup les harpies; *voulez-vous connaître la poésie des tortures et les hymnes de la chair et du sang? descendez en enfer* (2). Je ne me refusai pas à cette invitation, et je m'enfonçai dans les profondeurs de l'abîme, conjointement avec ces dames qui en effet sont très-remuantes.

Les furies s'offrirent bientôt à moi. Non moins actives mais plus redoutables que les harpies, elles parcourent incessamment le Tartare, poursuivant les ombres avec des cris féroces et les flagellant avec des vipères irritées. Leur nombre était augmenté. Je te félicite, ô terre, je te félicite! peut-être y a-t-il sur ta surface une furie de moins, puisqu'il y a dans le sein de l'enfer une furie de plus. Plus cruelle à elle seule que toutes les autres, cette cadette accuse ses aînées de douceur et d'humanité. D'après sa volonté, Mégère, Alecton, Tisiphone, ont changé leur nom contre ceux d'*Indulgence*, de *Clémence* d'*Amnistie*, elle les appelle sans cesse et dans l'autre monde comme dans celui-ci, c'est en fesant retentir ces mots menteurs, que l'on multiplie les tortures et les supplices.

Je ne veux pas dire quel était le nom de cette furie; je ne veux pas dire de quelle figure ses yeux rougis des pleurs de la rage, ses joues tantôt pâles, tantôt en-

(1) Nom du grand prevôt de l'Isère. *Saignant* ne convient pas moins à un grand prévôt que le nom de *Grillandus*, nom de famille aussi, ne convenait à un inquisiteur qui l'a porté.

(2) Voir le Génie du Christianisme. (ib. V. Chap. XIV.)

flammées de colère, et ses lèvres agitées par d'éternelles convulsions, m'offrirent sa ressemblance. Quant aux autres, elles me rappelaient les traits des duchesses de *Duras*, de *Mouchi*, et de la *Rémusat*.

Le spectre qu'un décret infernal condamnait à régner leur avait été livré. Elles ne semblaient pas le haïr, et pourtant les éloges qu'elles lui prodiguaient étaient plus injurieux que des reproches, comme les soins dont elles l'entouraient, plus pernicieux que des outrages. La furie qui n'a pas de nom, tourmentait surtout le malheureux de son infatigable activité; et dans les apprêts de son couronnement hâtait ceux de son supplice. Chacun des attributs royaux en devait être l'instrument. Voici le trône, règne, dit la furie : Quel supplice ! dit le damné en s'asseyant sur ce trône de fer rouge. Voici la couronne, règne, dit la furie : Quel supplice ! dit le damné en plaçant sur son front cette couronne de fer rouge. Voici le sceptre, règne, dit la furie : Quel supplice ! répéta le damné en saisissant ce sceptre ardent qui était aussi de fer. Torturé par l'appareil même de la royauté, ce malheureux ne pouvait cependant s'en détacher. De sa main droite il serrait le sceptre que la douleur ne pouvait lui arracher, et de la gauche il raffermissait, sur sa tête réprouvée, la couronne prête à tomber à chaque convulsion dont son règne douloureux était agité. Il demanda à manger. On lui servit avec empressement un brouet amer et bouillant. Il se jetta avec avidité sur ce mêts qu'il repoussa soudain avec fureur. L'infernale cuisine ! s'écria-t-il ; et le déplaisir qu'il en éprouvait lui fut une peine plus insupportable que toutes ses autres peines. Il avait demandé à boire : on lui versa un breuvage composé des larmes, des sueurs et du sang des peuples. Ce breuvage lui plut. Il le but avec délices et en telle abondance, qu'il finit par s'enivrer. Le sommeil le saisit au milieu des tortures. Il rêva, sans doute, car tout en dormant, comme s'il eût été au conseil, il dictait un édit, qu'il datait de la vingtième année de son règne. Comme à son réveil il

répétait la même chose : roi de Persépolis, quel rêve avez-vous fait ? quel rêve faites-vous, lui dis-je ? il n'y a pas encore vingt minutes que vous êtes sur le trône, et vous datez de vingt années. Hélas ! s'écria-t-il en soupirant : sur le trône ce sont donc des années que les minutes ? Mot de l'énigme !

BOUCHE DE FER.

— A quoi nous réduit la nécessité ! La couverture de notre n°. est marquée du nombre qui nous est le plus anthipatique. On voit bien que ce jour est un jour de malheur. C'en est fait : notre dernière heure approche : c'est aujourd'hui la fin du monde. Mais le *Nain Jaune* du moins, en vrai soldat français, ne mourra que les armes à la main (1).

— Un pair qui ne reconnaît point d'égaux s'était rendu à La Haye tout exprès pour demander l'expulsion des Français qui sont établis en Belgique. Il fondait sa demande sur un article du code Napoléon en vertu duquel aucun étranger ne peut acquérir domicile dans l'EMPIRE sans s'être préalablement conformé à telle ou telle disposition. On a trouvé fort plaisant, à ce que la chronique nous rapporte, d'entendre un agent du pouvoir légitime invoquer, en faveur de sa cause et contre la loi fondamentale, le code de l'usurpateur.

— Gare à ceux qui ne sont pas fermes sur leurs étriers ! Un homme *de manège* vient d'arriver, monté sur ses grands chevaux.

(1) Comme avant tout et même après tout il faut tenir ses engagemens, nous prévenons ceux de nos lecteurs qui seront damnés avec nous, que dans l'autre monde, comme dans celui-ci, nous continuerons à nous moquer de tous ceux qui ne sont pas bons diables.

— Le pain renchérissant et la solde diminuant tous les jours, le ministre de la guerre vient d'ajouter à l'uniforme une ceinture afin que le soldat puisse se serrer le ventre.

— M. le comte de Pradel, directeur de la maison du roi, a bien recommandé au peintre chargé d'exécuter le portrait de Pichegru, de mettre des fleurs de lis à l'uniforme et une cocarde blanche au chapeau du général, quoiqu'il soit représenté au moment d'une des batailles de la révolution. Quelque ridicule que soit ce petit anachorisme, il trouve des imitateurs autre part qu'en France.

— Pourquoi ne prenez-vous donc pas cette magnifique épée, disait un ancien militaire à un officier des gardes-du-corps ; il fait nuit, répondit ce dernier ; on pourrait me la voler.

— Tous les journaux s'accordent à faire l'éloge des qualités morales de la duchesse de Berry, et se taisent sur le reste. Nous savons ce qu'on doit penser des filles d'un bon caractère.

— N. B. Des personnes qui n'ont pas fait leurs études au théâtre des Variétés aiment mieux chanter les couplets de *Ki ki ki Turlupin*, sur l'air : *Ça ne durera pas toujours.*

— D'après une instruction ministérielle, tous ceux qui possèdent en France des portraits de Napoléon ne seront plus tenus de les jetter au feu, s'ils s'empressent de faire peindre une cocarde blanche sur le chapeau de l'usurpateur.

— On a trouvé dans les environs de Louvain un porte-feuille où sont tracées au crayon les notes suivantes. Si ce porte-feuille ne donne aucun indice sur le nom du propriétaire, il laisse peu de doute sur sa qualité et sur sa profession.

— Reçu de S. E. 54,000 fr. en or — Dit en confidence au bavard R... que je me rendais à Londres. — Donné

à plusieurs personnes mon adresse dans cette ville. — Parti ostensiblement le 30 mai, et réellement le 2 juin.

Quievrain. — Ecrire à M. de Barente pour qu'il intime aux douaniers l'ordre secret d'une surveillance toute particulière à l'égard des officiers anglais.

Mons. — On ne saurait trop multiplier ici le nombre des hommes dévoués. — L'esprit est détestable, et les relations continuelles de cette ville avec les villes frontières ont déjà eu des conséquences funestes. J'ai communiqué à cet égard mes observasions à L... qui est excellent.

Bruxelles, nulle communication avec les 23 agens. — Renoué d'anciennes liaisons qui ont complettement donné le change. — Ce pauvre C..... comme il a été dupe de mes protestations, il me croit compromis au dernier point. — D.... mettrait sa main au feu que je suis pour le cousin. — Ce diable de G.... est le plus méfiant des hommes! Il m'a fallu perdre mille écus au club pour m'en faire bien venir. — Malgré toutes les tentatives faites jusqu'à présent, les réfugiés continuent a être généralement vus avec intérêt.

J'ai sondé plusieurs militaires. Leur exaspération est au comble. Je leur ai communiqué le plan de conspiration concertée avec S. E. Hommes, argent, moyens de toute espèce, rien ne manquera, j'allai jusqu'à préciser les faits, nommer les personnes, désigner les lieux. Je les trouvai sourds à toutes mes propositions. Ils ne craignent pas d'exprimer leur vœu pour un changement; mais ce genre de guerre leur répugne. — J'ai vu les autres classes de réfugiés, je leur ai fait part de divers projets également vraisemblables, j'ai gourmandé leur apathie : ils attendent tous de la force des choses une catastrophe prochaine.

Vingt-cinq louis pour un dîner où j'ai obtenu les détails qui sont le sujet de mon rapport coté M.

— Deux mille cinq cents francs pour un cachemire dont

j'ai fait présent....... Confirmation de ma nouvelle du 17 juin.

Toutes dépenses nouvelles en courtisannes; absolument superflues.

Nécessité de faire des mutations parmi les agens. — Beaucoup de mal-adroits, la plûpart usés, plusieurs mal traités, quelques-uns gagnés. On doit particulièrement se défier de G.......i et de P.....n. Ce dernier a fait faire son rapport par un réfugié qui s'est moqué de lui.

On peut compter sur l'Oracle; mais il faut envoyer de Paris les articles tout faits.

Les individus chargés des mesures de rigueur sont surveillés de très-près. L'enlèvement est presqu'impossible...... Il faudra recourir aux derniers moyens; des gens bien déterminés sont indispensables.

— *Louvain*. J'ai choisi cette ville pour point central de mes opérations : il y a trop d'yeux à Bruxelles.

— *N. B.* Les traces du crayon sont ici tellement effacées que nous avons beaucoup de peine à les déchiffrer; nous remettrons à une autre livraison la suite de ces notes.

— Le premier ouvrage qui doit sortir sous peu de jours des presses de l'imprimerie royale, porte pour titre le *Machiavelisme en action;* par Antoine, historiographe, biographe et nécrographe honoraire de S. M. Louis XVIII.

— Pour le coup voilà bien les bruits de guerre solemnellement démentis. Le roi de France vient de nommer quatre maréchaux, savoir : deux hommes de la vieille cour et deux courtisans de Napoléon. Un tems arrive, où la lie de tous les partis se confond pour en former un troisième.

Les nouveaux élus sont : MM. le duc de Coigni, le comte de Vioménil, le duc de Feltre (Clarke) et le comte Beurnonville.

On ne peut nier qu'ils ne soient aussi dignes du bâton les uns que les autres.

— Prouver que les trois couleurs, bleu, blanc et rouge n'existent pas réellement dans l'arc-en-ciel : tel est le prix proposé par l'académie des sciences. On donnera une médaille en sus du prix à celui qui démontrera en même-tems la non existence de la couleur orange au nombre des couleurs primitives.

— La cour de France a une telle aversion pour le drapeau tricolore, qu'elle consentirait à donner une moitié de sa marine pour que la marine hollandaise cessât de hisser le pavillon honoré par l'intrépidité des Tromp et des Ruyter.

— L'expédition des Anglais contre les Barbaresques sera vraiment philantropique, si nous ne sommes pas obligés d'ajouter avant peu les noms d'Alger, de Tunis, de Maroc et Tripoli, à la liste des établissemens coloniaux escamotés.

« Timeo Danaos et *bella* ferentes. »

— On assure que le roi en envoyant au comte de Vioménil et au duc de Coigny le bâton de maréchal, leur a fait présent de deux chaises à porteur afin qu'ils puissent passer la revue des troupes dont ils doivent prendre le commandement. Il paraît qu'en cas de guerre le matériel de l'armée consistera principalement en équipages, savoir : calêche pour S. M. qui commandera en personne, diligence pour Monsieur, coupé pour le duc d'Angoulême et casse-cou pour le duc de Berry.

— Les paysans s'accoutument difficilement aux noms nouveaux, et il est rare qu'il ne les écorchent pas. En parlant de *Pont-sur-Seine* que l'on appelle depuis quelques jours *Pont-le-Roi*, il leur arrive souvent de dire le *Roi-Pont*.

— Les médisans prétendent que le duc de Feltre n'a pas eu grand peine à escamoter le bâton de maréchal, parce qu'aucun ministre de la guerre ne connaît mieux que lui le *tour* du bâton.

— Je n'aime pas Monsieur, disait Potier. — Et pourquoi? — On ne sait jamais à quoi s'en tenir avec lui. — Expliquez-vous. — Soit qu'on l'irrite, ou qu'on lui plaise, il montre toujours les dents.

— Sa majesté a choisi, pour appeler la garde nationale, *garde sédentaire*, le moment où chacun s'empresse de quitter la place.

— L'Oracle a mis à la *question* tous les lecteurs qui ont l'haleine un peu courte, et lui-même s'est mis à la torture pour établir sur un échafaudage de grands mots un délit d'une nouvelle espèce.

Il demande dans une petite phrase de quinze lignes si la couleur du papier sûr lequel on imprime ne doit pas, dans certains cas, constituer un délit de la presse : les rédacteurs de l'Oracle ont bien leurs raisons; ils ont appris en Espagne et en France à dire comme Frontin : il n'y a point de si belles couleurs que celles de la livrée.

— Nous avions proposé la question suivante : — Quels doivent être les résultats du mariage du duc de Berry? Le tems seul peut nous l'apprendre, plusieurs de nos souscripteurs ayant demandé neuf mois pour accoucher d'une réponse.

QUESTION.

Le sôrt de la Belgique ayant été lié pendant vingt ans à celui de la France ; les habitudes, les institutions, les mœurs, le langage et le caractère étant les mêmes dans les deux pays, comment se fait-il que leur situation politique soit si différente ?

QUATRAIN.

Monsieur Lubin, quelle lubie!
Quoi! plus de fables, plus d'esprit!
— Vous vous trompez : par modestie
Le grand Lubin s'est fait *Petit*.

De Mons.

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ......

SOMMAIRE.

De la loi d'amnistie par une société d'amnistiés. — Il n'est plus rien, pas même académicien. — Cet antidote est un veritable poison. — La vertu dans l'exil est toujours la vertu. — Nouvelle boussole politique. — Vive le roi! Alibert est mort. — Drelin din din. — Marchand de ciboules se connaît en oignons.

EXAMEN

De la loi du 12 janvier 1816, appellée loi d'amnistie.

Quand le mot *amnistie* fut prononcé, quelle impression dut-il produire sur les esprits? Déjà le maréchal *Ney*, *Labédoyère*, les frères *Fauchet* et plusieurs autres victimes moins illustres avaient succombé. On crut la vengeance assouvie et le gouvernement revenu à un système de modération.

Tel eût été le vrai caractère d'une *amnistie*; mais celle-ci ne devait point ressembler aux autres; quelques *milliers* de Français étaient encore désignés au *glaive judiciaire*: l'on voulait proscrire *sans jugement* quelques *centaines* de citoyens dont la présence importunait l'autorité.

Ce déplorable but a été atteint; et en profanant ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, *clémence* et *amnistie* sont venues couvrir de leurs noms jusqu'alors

respectés les *vengeances* et les *proscriptions* ; il ne faut pour s'en convaincre que lire et suivre le texte de la loi article par article.

ARTICLE PREMIER.

Amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui directement ou indirectement ont pris part à la rebellion et à l'usurpation de Napoléon Bonaparte, sauf les exceptions ci-après.

Par cette espèce de préambule on semble absoudre tout le monde, et cependant l'on se réserve de n'absoudre personne ; car la masse entière de la population avait ou favorisé le retour de Bonaparte, ou ne s'y était point opposé, et par conséquent avait pris une part directe ou indirecte à ce qu'on appelle *la rebellion*. Or ce serait le comble de l'absurdité d'amnistier un peuple tout entier puisqu'on ne serait pas en état de le punir. L'amnistie ne pouvait donc avoir pour objet que ceux qui avaient pris une part tout à fait active à la rebellion. Dans ce cas, si on voulait les persécuter, ce n'était pas une loi d'amnistie qu'il fallait rendre.

ART. II.

L'ordonnance du 24 juillet continuera à être exécutée à l'égard des individus compris dans l'article premier de cette ordonnance.

Quels sont ces *individus* ? Les principaux officiers de l'armée. Plusieurs d'entre-eux, tels que *Bertrand*, *Drouot* et *Cambrone*, fidèles à leur ancien chef, l'avaient suivi dans sa nouvelle principauté ; ils étaient restés ses sujets, et c'était insulter à la fidélité même que de poursuivre comme coupables ces nobles compagnons du malheur ; ils n'étaient que vaincus.

On conçoit que des vaincus pris les armes à la main, soient immédiatement livrés à la vengeance des lois : tel est le droit que la guerre a consacré envers les sujets appelés *rebelles*, mais ce droit cesse, ou plutôt il reste inapplicable, quand les prétendus rebelles n'ont posé les armes que sous la condition qu'ils ne seraient point recherchés pour leur conduite.

Et que les Bourbons ne viennent pas dire aujourd'hui que cette capitulation n'est pas obligatoire pour eux. Du moment que l'on accepte sans réserve les avantages d'un contrat, on s'oblige d'en supporter les charges. Or, tous les articles de la capitulation de Paris en ce qui favorisait leur retour ayant été maintenus et exécutés par les Bourbons, ils ne peuvent rejetter l'article 12 sans lequel la capitulation n'eût point eu lieu.

ART. III.

Le roi pourra, dans l'espace de deux mois, à dater de la promulgation de la présente loi, éloigner de la France ceux des individus compris dans l'article 2 de ladite ordonnance qu'il y maintiendra et qui n'auront pas été traduits devant les tribunaux, et, dans ce cas, ils sortiront de France dans le délai qui leur sera fixé et n'y rentreront pas sans l'autorisation expresse de S. M. Le tout sous peine de déportation.

Le roi pourra pareillement les priver de tous les biens et pensions à eux concédés à titre gratuit.

Trente-huit fonctionnaires civils ou militaires sont l'objet de cette disposition : par l'article 2 de l'ordonnance du mois de juillet ces trente-huit fonctionnaires avaient été simplement déclarés susceptibles d'être envoyés devant les tribunaux après un examen approfondi de leur conduite ; la justice n'était point encore saisie de leurs personnes ; elle ne pouvait l'être qu'en vertu d'un acte subséquent et légal, et la disposition royale du 24 juillet n'était tout au plus qu'une menace.

Cette menace avait produit peu d'effet ; forts de leur conscience, la plupart attendaient paisiblement la justice promise, mais elle leur a été déniée, et le défaut de preuves a fait trouver plus commode et plus sûr d'écarter tout examen et tout jugement, pour y substituer la mesure la plus arbitraire.

Ainsi la chambre des députés et après elle celle des pairs, se sont crues compétentes pour conférer ou déléguer au roi le pouvoir de bannir sans aucune forme

de proces des citoyens hors de leur patrie ; de son côté, le roi n'a pas craint d'accepter ce pouvoir et d'en faire usage.

Dans toute société bien organisée, nul ne peut être condamné sans jugement, ni jugé autrement que selon les formes établies par la loi.

L'ordonnance même du 24 juillet avait reconnu ce point incontestable en annonçant un examen et un jugement, si l'examen donnait pour résultat l'envoi devant les tribunaux. Ainsi cette garantie reposait non seulement sur le droit commun, mais encore sur la promesse spéciale du souverain.

Et pourtant nul des trente-huit n'a été *jugé* ; tous ont été *bannis* !

On les a, sans jugement, expulsés de leur patrie et ce qu'on n'avait osé faire au mois de juillet, lorsque la chaleur des premiers instans semblait rendre tout exécutable ; on l'a fait de sang-froid, six mois après, dans une délibération solennelle et dans une loi dite *amnistie*.

ART. IV.

Les ascendans et descendans de Napoléon Bonaparte, ses oncles et ses tantes, ses neveux et ses nièces, ses frères, leurs femmes et leurs descendans, ses sœurs et leurs maris, sont exclus du royaume à perpétuité et sont tenus d'en sortir, dans le délai d'un mois, sous la peine portée par l'art. 91 du code pénal.

Ils ne pourront y jouir d'aucun droit civil, y posséder aucun bien, titre, pensions, à eux accordés à titre gratuit, et ils seront tenus de vendre dans le délai de six mois les biens de toute nature qu'ils possédaient à titre onéreux.

Les rigueurs que la raison et la politique admettent et consacrent sont celles dont la fin est utile : *Napoléon* et son fils sont incontestablement, aux yeux des Bourbons, des ennemis redoutables : le premier, craint de l'Europe entière, est le prisonnier des gouvernemens

européens ; son fils encore enfant a certainement en France plus de partisans que les Bourbons eux-mêmes ; il était donc pour eux un rival dangereux et conséquemment digne d'exclusion.

En était-il ainsi de cette foule de collatéraux que l'article désigne ? Napoléon avec ses qualités et ses défauts avait été le seul artisan de son étonnante fortune ; il était *tout par lui-même et rien par ses ayeux ;* en tombant, il a ramené ses collatéraux à leur primitive condition, et certes la France ne songe guère à placer la couronne sur la tête d'aucun d'entre-eux.

Dans une position absolument inverse de celle de Napoléon, les Bourbons qui ne sont *rien par eux-même, mais tout par leurs ayeux*, pouvaient bien laisser aux collatéraux de leur compétiteur, redevenus de simples particuliers, une faculté de résidence dont il est assez vraisemblable que ceux-ci n'auraient point fait usage.

Au contraire en les banissant, on a paru les craindre, et si cette mesure était peu juste, elle était encore plus mal-adroite.

Lorsque dans d'autres tems, le territoire français avait été interdit aux Bourbons, ce n'avait point été par une loi d'*amnistie*, et dans ces tems déplorables on savait encore respecter certaines convenances.

ART. V.

La présente amnistie n'est pas applicable aux personnes contre lesquelles ont été dirigées des poursuites ou sont intervenus des jugemens avant la promulgation de la présente loi : les poursuites seront continuées et les jugemens seront éxécutés conformément aux lois.

Jusqu'ici les dispositions exceptionnelles n'avaient atteint qu'un certain nombre de personnages plus ou moins éminens et spécialement désignés, mais ici l'horison s'agrandit, et l'on serait effrayé, sans doute, si la police de France daignait nous révéler combien de milliers de citoyens sont exceptés de l'amnistie par cet article 5.

Ainsi loin d'arrêter aucune des anciennes poursuites,

l'amnistie les confirme toutes, elle en ordonne la continuation, et on sait comment on s'est empressé de marquer les victimes avant l'époque où la loi serait venue les absoudre ; l'on se rappelle les ordres du ministre transmis par le télégraphe, afin que les poursuites fussent commencées en tems utile contre le général Travot ! N'est-ce pas là joindre l'ironie à la cruauté ?

ART. VI.

Ne sont pas compris dans la présente amnistie les crimes ou délits contre les particuliers, à quelqu'époque qu'ils aient été commis ; les personnes qui s'en seraient rendues coupables, pourront être poursuivies conformément aux lois.

Voilà donc encore des poursuites autorisées, non seulement dans le cas où elles auraient été commencées avant la loi, mais sans distinction d'époque.

Des millions de citoyens formés en *corps francs* ou en *bataillons de fédérés* s'étaient volontairement constitués les auxiliaires de l'armée ; autorisés, mais non salariés par le gouvernement, ce qu'ils ne prenaient point sur l'ennemi, ils devaient souvent le demander aux habitans.

Qu'il en soit résulté des mesures oppressives, c'est ce qu'il serait difficile de nier : mais après les désastres inséparables de l'état de guerre, la politique conseille ordinairement de ne considérer que comme des malheurs, les actions qui en tems de paix, seraient classées parmi les délits. Toute amnistie suppose un grand trouble de l'ordre public, trouble dont la punition pèserait sur un trop grand nombre d'individus, si la peine n'était remise à aucun ; et delà il suit que lors même qu'il est mis des restrictions à l'amnistie dans l'intérêt des parties lésées, *l'action publique* n'en doit pas moins être éteinte.

Ici l'on a laissé subsister tout à la fois et l'action publique, et l'action civile ; et pour en fournir un exemple bien singulier, nous citerons ce procès d'un militaire qui après avoir été condamné à la peine capi-

tale à la requête du gouvernement, vient à celle d'un particulier d'être condamné à quinze ans de travaux forcés.

ART. VII ET DERNIER.

Ceux des régicides qui, au mépris d'une clémence presque sans bornes, ont voté pour l'acte additionnel, ou accepté des fonctions ou emplois de l'usurpateur, et qui, par là, se sont déclarés ennemis irréconciliables de la France et du gouvernement légitime, sont exclus à perpétuité du royaume et sont tenus d'en sortir dans le délai d'un mois, sous la peine portée par l'art. 33 *du code pénal; ils ne pourront y jouir d'aucun droit civil, y posséder aucuns biens, titres ni pensions à eux concédés à titre gratuit.*

Cet article est un vrai *hors-d'œuvre*: qu'est-ce en effet que le jugement de 1793 avait de commun avec les événemens de 1815? et suffirait-il d'avoir été juge de Louis XVI pour être réputé rebelle envers Louis XVIII, ou bien était-il suffisant pour le devenir, d'avoir voté l'acte additionnel avec 1,500,000 autres citoyens, ou accepté des places ainsi que l'avait fait 2 ou 300 mille autres Français?

Les conventionnels durent s'attendre au sort des *vaincus*, si les Bourbons rentraient *vainqueurs*; c'était le droit de la guerre auquel il faut se soumettre quand on ne peut s'y soustraire; mais l'on sait comment après 25 ans les Bourbons furent rendus à la nation qui les avait rejettés de son sein; l'on connaît les événemens et l'intrigue qui replacèrent sur le trône cette famille à laquelle ne songeaient, quelques jours auparavant, ni le peuple Français, ni les puissances étrangères; l'on se rappelle enfin que ces *Bourbons* inconnus sur les champs de batailles rentrèrent, non en vainqueurs qui font la loi, mais en supplians qui la reçoivent et à la faveur de conditions dont l'une des plus remarquables était le total oubli des *votes* et opinions.

Et c'est ce contrat, cette transaction acceptée par les Bourbons, que la loi du 12 janvier qualifie pom-

pensément de *clémence sans bornes !!* Ah! si quelque chose était sans bornes dans les arrangemens de 1814, ce fut l'aveugle confiance que les Français ajoutèrent aux promesses des Bourbons.

A l'ombre de ces promesses, 2 à 300 ex-conventionnels qui avaient survécu aux orages de la révolution, la plupart âgés et infirmes, et presque tous jouissant de l'estime de leurs concitoyens, ne songeaient qu'à terminer tranquillement leur carrière, quand la même main qui, en 1814, les avait repoussés de toutes les places, les a, en 1816, exclus de leur patrie.

Et comment a-t-on voulu pallier cette manifeste infraction des promesses les plus sacrées? Un deuxième délit, a-t-on dit, a fait revivre le premier, et ce second délit est d'avoir rempli des *fonctions ou emplois publics* pendant l'usurpation, ou d'avoir accepté les articles *additionnels*.

Quelle ineptie, ou plutôt quelle atrocité dans ce raisonnement. La charte constitutionnelle proclame l'oubli des votes, et par conséquent les votans ne font point exception; ils rentrent dans la classe des autres citoyens, leurs droits deviennent égaux, la garantie constitutionnelle se trouve commune pour tous. Cependant un changement arrive, les votans n'y prennent pas plus de part que deux millions d'autres citoyens, ils ne font aucun acte particulier; et voilà que la peine infligée à *ce délit* commis par tous, ne frappe que sur les seuls votans. Certes si ce prétendu délit devait être pardonné à quelques-uns, c'était à ceux-là que les Bourbons avaient, pendant la première restauration, traités en véritables îlotes, et qui ont sous l'usurpation, recouvré la véritable égalité de leurs droits civils et politiques.

Nous l'avons parcourue dans son ensemble et dans ses détails, cette fameuse loi si ridiculement décorée du nom d'*amnistie*. Peuple français, a-t-on pensé qu'il n'existât plus dans ton sein d'hommes qui sussent réfléchir, et ne croirait-on pas avoir rétrogradé jusqu'à

ces tems déplorables où le duc d'Albe, à la honte de son siècle et pour le malheur des provinces belges, proclamait une amnistie dont il exceptait tout le monde ? Trois siècles après lui, sa méthode a été retrouvée et appliquée à un plus vaste territoire ; elle a été amplifiée aussi, car, la proscription s'est étendue à des hommes qu'on n'accusait pas d'avoir pris part à la rebellion.

L'on ne sait ce qui, dans une telle loi, doit surprendre le plus, ou de la conduite oblique et tortueuse du gouvernement, ou des fureurs de la chambre des députés, ou enfin de la bassesse de la chambre des pairs : dans celle-ci, quelques hommes dignes encore de ce nom voulaient parler contre la loi ; leurs voix ont été étouffées et l'on a adopté sans discussion une loi qui vouait à la mort ou à l'exil tant de milliers de citoyens !

Hommes de toutes les nations, si vous pouviez voir de sang-froid ce honteux monument des misères humaines, c'est alors qu'il faudrait s'écrier avec Tacite : *ô homines ad servitutem natos ! ! !*

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Fables ; par A. V. Arnault, d'aucune académie.

La littérature a aussi ses préjugés qui sont embrassés aussi avec fanatisme et défendus avec fureur. C'est une opinion très-sérieusement accréditée parmi les gothiques admirateurs de ce qui n'est plus, qu'il est absolument impossible de composer aujourd'hui de bonnes fables, attendu que Jean Lafontaine en a fait autrefois d'excellentes ; et il est probable qu'on opposerait encore la désespérante perfection de Phèdre à l'émulation des poëtes vivants, si ce premier épouvantail n'eût pas déjà complettement échoué auprès de Lafontaine lui-même..... Que prétendent ces intolérans sectateurs d'un culte exclusif? Espèrent-ils nous persuader que Racine a eu tort de donner Athalie à la

scène qui possédait déjà les Horaces, et que Voltaire a multiplié vainement les chefs-d'œuvre pour s'élever à la hauteur de ses deux illustres devanciers? David a-t-il brisé son pinceau devant les chefs-d'œuvre de Raphaël, ou l'a-t-il égalé par les siens? La carrière du génie est-elle devenue trop étroite pour recevoir tous les concurrens qui viennent y disputer les prix? et si le langage allégorique n'est pas déplacé dans un article où je traite de l'apologue, Jupiter était-il donc le seul habitant de l'Olympe à qui la Grèce élevât des autels, et ne voyons-nous pas qu'Alcide méritât par ses travaux de partager l'immortalité du maître des dieux.

Mais Lafontaine est un de ces génies originaux dont la nature ne reproduit pas la merveille, Lafontaine est par excellence le poëte *inimitable*. — Je le sais bien, pédants; qui vous parle de *l'imiter?* L'apologue n'a-t-il pas comme tous les autres genres ses innombrables variétés? le grand fabuliste du dix-septième siècle n'a-t-il rien laissé à moissonner après lui dans le vaste champ de nos vices et de nos ridicules? de nouvelles mœurs, de nouveaux rapports n'étendent-ils pas incessamment le domaine de la philosophie satyrique? et s'il est vrai, comme l'a dit Lafontaine, que l'apologue soit un drame,

A cent acteurs divers
Et dont la scène est l'univers,

Le temps dont la main imprime a chaque âge la physionomie qui lui est propre, n'offre-t-il pas au fabuliste aussi bien qu'à l'auteur comique, dans une succession presque constante de phénomènes toujours nouveaux, une source abondante et intarissable de sujets d'étude et d'imitation?.... Si Lafontaine et Molière vivaient de nos jours, leur génie enfanterait des chefs-d'œuvres que ne comportait pas le siècle qu'ils ont illustré. La *fable* des animaux malades de la peste est l'*histoire* de Louis XIV et de ses courtisans; celle des Charbonniers et du Marguillier (1) dut paraître sous un autre règne.

(1) Fable de M. Arnault.

Concluons de ces observations qu'il n'est ni aisé ni impossible de faire aujourd'hui de bonnes fables ; que les difficultés viennent du genre et non de l'écrivain qui les a surmontées ; et que des chefs-d'œuvre qui sont la preuve de tout ce que l'esprit humain peut atteindre ne sauraient être présentés comme la mesure des défiances qu'il doit concevoir.

M. Arnault a répondu aux détracteurs des talents contemporains, comme le philosophe d'Athènes devant lequel on niait le mouvement, et le succès le plus incontestable a déjà justifié ses efforts. Une partie des fables dont se compose le recueil qu'il publie aujourd'hui parut pour la première fois en 1812. De grands changemens se sont opérés depuis cette époque dans la situation personnelle de l'auteur. Dépouillé de ses emplois acquis par trente ans de travaux ; exilé de sa patrie qu'il honore ; poursuivi jusques dans le sanctuaire des arts ; de tout ce qu'il posséda autrefois il ne lui reste plus que son talent. Lafontaine, moins malheureux, fut méconnu aussi du monarque dont le règne fut illustré par ses écrits. Mais Louis XIV, injuste envers le courageux ami de Fouquet, comblait en même temps Racine de ses bienfaits, et de nos jours la proscription n'épargne pas l'auteur de Marius.

S'il suffit à la tyrannie de punir la gloire par l'infortune, elle est satisfaite ; si elle a espéré que l'injustice et le malheur flétriraient le talent proscrit, elle s'est trompée. Accueilli avec honneur sur cette terre hospitalière,

Où l'héritier du grand Guillaume
N'a pas peur de la liberté, (2)

M. Arnault vient d'ajouter en peu de mois un nouveau titre à ces titres glorieux que la fortune n'enlève pas. Comme Ovide, il a trouvé aussi dans l'exil les inspirations du génie.

---

(2) Vers de M. Arnault.

Si les premières fables de M. Arnault reçurent en paraissant de justes éloges, elles essuyèrent aussi un grand nombre de critiques, qui, pour la plûpart, sont faciles à réfuter. On accusa l'auteur d'avoir trop souvent substitué les formes acerbes de la satyre aux graces naïves de l'apologue, la malice épigrammatique de Voltaire à la bonhommie de Lafontaine. Je demanderai à ceux qui ont adressé ce reproche à M. Arnault, où est la poétique de l'apologue? Boileau qui traça les règles de la chanson n'a pas défini l'art du fabuliste. Dirons-nous que son silence fut un oubli, ou le regarderons-nous comme un aveu de la liberté qui appartient à ce genre de composition? Si la fable fût inventée pour corriger le vice en lui offrant le spectacle de sa laideur dans un portrait allégorique, le choix des couleurs qu'elle emploie n'est-il pas toujours assujéti à la nature même du modéle dont elle se propose l'imitation? Malheur au siècle où l'apologue doit être une satyre! mais honneur au poëte philosophe qui sait observer ses contemporains et reproduit fidélement leurs traits dans ses écrits! Ceux qui condamnent les productions ne s'apperçoivent pas qu'ils reprochent à la copie les défauts de l'original; ils ressemblent à ces coquettes surannéès qui accusent le talent du peintre des difformités de leur image.

On a critiqué sous un autre rapport *un très-petit nombre* de fables du même auteur, dans lesquelles on n'a voulu voir que des allégories ingénieuses, des contes piquants, reproduits sous le titre de l'apologue. Cette observation ne manque pas de justesse: mais que prouve-t-elle?..... La fable des deux amis est-elle moins morale et moins parfaite que celle des deux pigeons? Si l'ouvrage me plaît, que m'importe le nom que l'auteur lui a donné? J'admire les chefs-d'œuvre de l'art, comme j'honore le talent de l'artiste sans m'informer du rang qu'il occupe dans le monde, et de la condition à laquelle il appartient.

Prétendez-vous dire, me demandera-t-on, que M. Arnault se soit élevé, dans l'apologue, à toute la sublimité du génie de Lafontaine? Non sans doute; M. Arnault n'accepterait pas un pareil éloge, et je ne sais pas non plus flatter à ce point le talent et le malheur. Nous apprenons de lui-même qu'il regarde comme impraticable aujourd'hui la route qui fut ouverte par l'inimitable *fablier*.

Sans rivaliser ses travaux,
De Jean j'adoptai le système.
Je me dois *le peu que je vaux*,
Je suis moi comme il est lui-même.
« Ne forçons point notre talent,
« Nous ne ferions rien avec grâce,
A dit cet esprit excellent
Dont je n'ai point suivi la trace.

Le mérite de l'invention dans le choix de tous les sujets, l'originalité des narrations, la nouveauté des leçons morales qu'elles expriment, l'art du style porté à la plus haute perfection, voilà ce qu'il faut savoir apprécier pour avoir une idée du *peu que vaut* M. Arnault, d'*aucune académie*.

Dans un prochain article, je justifierai mes éloges par des citations et je soumettrai à l'auteur quelques critiques dont plusieurs de ses fables me paraissent susceptibles.

L'hermite du Brabant.

Antidote au congrès de Vienne, ou l'Europe telle qu'elle doit être sous le rapport de la politique et de l'équilibre des états. (1)

Je dirais volontiers à l'auteur de cet ouvrage ce que Malherbe disait au confesseur chargé de le mettre dans la voie du salut : Mon père, je crois tout cela, mais de grace, ne m'en parlez plus, si vous ne voulez pas m'en dégoûter.

---

(1) En Belgique, chez les marchands de nouveautés, et à Bruxelles, chez DEMAT, libraire, Place de la Ville.

Je crois avec l'auteur que le congrès de Vienne s'est ouvert sous des auspices plus favorables que ceux qui ont précédé l'ouverture du congrès de Westphalie. Je crois qu'il était possible d'y arrêter les bases d'une nouvelle confédération européenne propre à rétablir l'équilibre et à maintenir la paix sur le continent. Je crois que pour arriver à cet heureux résultat, ce n'était pas du principe de la légitimité qu'il fallait *accoucher*. Je crois au contraire que l'adoption du système représentatif pour tous les royaumes où le besoin d'une constitution s'était fait sentir, offrait un moyen beaucoup plus assuré d'empêcher à l'avenir les guerres d'invasion et d'étouffer le germe de l'esprit révolutionnaire ; je le crois, quelques bons esprits sont tout disposés à le croire, mais pour que la conviction devienne générale, il faut savoir le dire et le prouver sans être ni déclamateur ni ridicule.

Par exemple l'auteur veut apprendre au public que si le régime affreux de la terreur n'avait succédé à la constitution de 1791 ; que si le despotisme militaire n'avait effacé ce que les constitutions de l'empire avaient de philosophique et de libéral, l'exemple d'un monarque constitutionnel et d'un peuple libre eût insensiblement gagné les peuples et les rois, et que peut-être on ne compterait plus aujourd'hui en Europe de monarchie absolue. Cette proposition n'est pas sans vraisemblance. Exprimée ainsi elle n'a rien de choquant et tout le monde peut l'entendre. Eh bien ! comment croit-on que l'auteur la présente dès le début de son ouvrage. *La révolution, dit-il, aidée de Napoléon a manqué de nous débarrasser des rois*. A la vérité il ajoute dans une note, que par roi il entend l'être moral et non la personne, les rois féodaux, c'est-à-dire la féodalité ; cette explication ne suffit pas et l'on est forcé de dire à l'auteur qu'à la tribune des jacobins on n'eût pas tenu un autre langage.

La même virulence d'expression se fait remarquer dans

beaucoup d'autres passages que nous ne citerons pas; nous préférons de faire connaître avec quelle emphase ridicule l'auteur parle de lui et de son ouvrage.

« Si mon livre a du succès il le devra à la majesté de son sujet, et à la grandeur des principes qui y sont énoncés; principes que l'auteur n'a point tirés *ou* de ses préjugés *ou* de ses passions, mais de la nature des choses.

« Pour s'élever à cette nature des choses il a fallu faire abstraction, c'est-à dire se débarrasser des tems et des hommes et se jetter dans l'avenir.

J'ai cherché la vérité, je n'ai craint que l'erreur, je n'ai pas craint les rois.

Je me suis dit: il y aura un homme du moins en Europe, qui sera vrai, qui n'aura ni les préjugés des heureux, ni les passions ni les lâchetés des malheureux et des égoïstes.

« Placé hors de la sphère où dans un tourbillon éternel se meuvent les grands et leurs satellites innombrables qui se composent de leurs victimes, de leurs dupes ou de leurs complices; libre comme la vérité, j'ai le droit de prétendre *en* être cru de ceux qui ne sauraient voir par eux-mêmes. »

Certes il n'y a qu'un fou, qu'un illuminé capable d'écrire ainsi, excepté toutefois M. de Chateaubriant ou Bonaparte; M. de Chateaubriant, comme écrivain stipendié pour détourner des idées libérales en les revêtant de toutes les formes du jacobinisme, Bonaparte cherchant à se venger de la perte du pouvoir en lançant en Europe un brûlot propre à mettre tout en feu une troisième fois. Cette dernière supposition quelque bizarre qu'elle paraisse au premier apperçu se présentera sans doute plus d'une fois à l'idée de ceux qui liront dans l'antidote au congrès de Vienne, plusieurs passages aussi singuliers que celui par lequel nous terminerons cet article.

« Jusqu'ici on ne s'est point encore servi d'un corps de principes politiques en matière de religion; on n'a pas encore un esprit des lois à cet égard ; mais Talleyrand était là , De Pradt vivait , on pouvait, on devait de plus consulter l'Europe; J'AURAIS DONNÉ MON AVIS. »

LE XXIV JUILLET.

Dialogue entre X et Z.

Messieurs X et Z ne sont pas des gredins ; qu'on ne s'avise pas de les confondre avec les rédacteurs du Journal Général où du Journal des Débats. Ils seraient gens à prendre cette erreur pour une injure et à faire assigner celui qui la commettrait en réparation s'ils ne jugeaient pas plus à propos de lui en demander raison.

Messieurs X et Z, sont des gens d'honneur et même d'honnêtes gens, aussi injustement proscrits qu'aucun *des trente-huit* parmi lesquels ils figurent. Ils vivent tranquillement dans les environs de Bruxelles, attendant sur les bords des lacs la fin de leur exil, comme les fils d'Israël attendaient sur les rives du fleuve la fin de leur captivité. C'est dans leur dernière promenade qu'ils eurent la conversation qu'on va lire.

Z. Bon jour mon cher X, quoi de nouveau ?

X. Rien mon cher Z; si ce n'est qu'il y a aujourd'hui tout juste un an que nous avons été proscrits.

Z. N'y a-t-il qu'un an ?

X. Pas d'avantage et c'est bien assez.

Z. C'est trop ; je n'imaginais pas que cela durerait si long-tems.

X. Et moi, je ne vois pas par quel motif cela serait déjà fini.

Z. Ne sommes-nous pas victimes de l'injustice la plus révoltante ?

X. D'accord ; mais plus notre exil est injuste, plus l'autorité qui l'a voulu doit s'opiniâtrer à le maintenir.

Z. Plus elle devrait s'empresser de le révoquer.

X. Pourquoi le gouvernement nous a-t-il exilés?

Z. Parce qu'il nous soupçonnait de peu l'aimer.

X. Après un traitement pareil à celui qu'il nous a fait éprouver, ses soupçons n'ont-ils pas dû se changer en certitude? Peut-il douter que ceux qu'il a traités en ennemis ne le soient devenus, peux-tu penser enfin qu'on nous rappelle jamais quand nous avons évidemment les sentiments sur l'apparence desquels on nous a si cruellement persécutés?

Z. Ta logique m'épouvante : je ne vois pas de motif pour que nous sortions jamais d'ici.

X. Ni moi non plus, si l'ordre de choses actuel ne change pas en France; car il n'y a pas de pays que j'habitasse de préférence à celui-ci où nous vivons protégés par de bonnes loix et par un bon roi. Mais cet ordre de choses peut-il ne pas changer?

Z. Je te le demande.

X. Pour résoudre la question, il faut se reporter à des circonstances analogues à celles où nous nous trouvons; il faut remonter aux premiers tems de la révolution; en rechercher les causes; s'en rappeller les effets; et tâcher de lire l'avenir dans le passé.

Z. J'ai tout cela présent à l'esprit. Renfermer l'autorité royale dans de justes limites; donner à la liberté du peuple toute l'extension qu'elle doit avoir pour détruire les priviléges; établir l'égalité des droits; faire supporter également par tous les charges publiques : voilà le but où tendait la révolution; voilà les résultats qui semblaient déjà assurés à la France par sa première constitution.

X. Quel est le but où tend aujourd'hui le parti qui domine? Rendre au roi le pouvoir arbitraire dans toute son intensité; ramener le peuple dans un esclavage, plus étroit encore que celui dont il était sorti; rétablir les priviléges et les immunités des deux ordres; réserver exclusivement à la noblesse les places dans l'armée, dans les tribunaux, dans la finance, dans l'administration, qui plus est, et qui pis est dans sa police : voilà ce que veut faire; voilà ce que

depuis un an surtout, fait le gouvernement; qui loin de respecter ses principes établis et maintenus dans les diverses constitutions que la France a successivement acceptées, se rit même de ceux qu'il avait jugé utile de consigner dans ce contrat gothique, dans cette *charte* que sa libéralité parcimonieuse nous avait, dit-elle, *octroyée*.

Z. Tel est en effet l'état actuel de la France. Elle est réellement revenue à son ancienne condition; bien plus, à une condition pire que l'ancienne. Triste effet de certains inconvénients attachés aux nouvelles institutions; triste effet des abus d'autorité que l'on est en droit de reprocher à Napoléon! Il faut être franc: le nouvel ordre de chose avait été pris en haine par bien des gens. Les Bourbons seuls n'ont pas tort dans cette affaire-ci.

X. Non. Mais les Bourbons ont seuls le tort de n'avoir jamais eu raison. Rapellés par la révolution la plus inespérée; ont-ils cru que c'était leur gouvernement qu'on redemandait? toute expérience a-t-elle été perdue pour eux? les faits ne leur ont-ils pas appris ce que les peuples qui détestaient la totalité de l'ancien systême, réprouvaient dans le nouveau? C'est le nouveau, sauf les institutions réprouvées, qu'il fallait maintenir; car ce n'était pas de sa constitution, mais de son gouvernement que la France s'était détachée. L'empereur n'avait pas été abandonné par dégoût pour les bases du gouvernement, mais par dépit de ce qu'il ne les respectait pas. La France tenait plus que jamais à sa liberté. Il y avait peu de choses à faire pour réparer, pour perfectionner le grand édifice de ses lois, édifice approprié aux mœurs, aux besoins, aux lumières de ce siècle. Les Bourbons ont trouvé plus sage de l'abattre pour relever sur ses ruines leur palais barbare auquel ils ont scrupuleusement rendu et les vices qu'il tenait de l'ignorance de ses premiers architectes, et les avaries qu'il devait à sa vétusté.

Z. Que conclure de ces faits? Que les Bourbons ayant

rétabli les choses sur le pied où elles étaient en 1789, les événemens de 1789 se renouvelleront ?

X. En peut-il être autrement? Les Français qui, après quatorze siècles d'esclavage ont rompu leurs chaines pour conquérir la liberté qu'ils ne connaissaient pas, sont-ils véritablement résignés à supporter les mêmes chaînes, après vingt-cinq ans de liberté ?

Z. Je crois que les Français retourneraient volontiers à la liberté, s'ils le pouvaient. Mais le peuvent-ils ? mais cette tendance n'est-elle pas réprimée par toutes les précautions dont le gouvernement le plus tyrannique qui ait existé, s'environne ; par cette surveillance d'une police plus active que jamais ; par une terreur toujours croissante, entretenue par des lois qui toutes terribles qu'elles sont, le sont moins encore que les tribunaux de tous genres qui en font l'application ?

X. Le passé nous instruit encore ici de l'avenir. Ce n'est pas avec la terreur que l'on consolide un gouvernement. On obtient, par elle, une obéissance passagère ; on parvient à étouffer momentanément les cris ; mais le moment vient, où une circonstance imprévue fait éclater d'une manière effroyable, des sentimens qu'on croyait anéantis et qui n'étaient que comprimés. C'est la poudre qui dormait innocente et silencieuse dans la mine jusqu'à ce qu'on en eût approché l'étincelle. Les résultats de la première terreur annoncent assez ceux qui naîtront de la nouvelle. Les moyens de rigueur peuvent être employés avec succès par la politique, dans l'intérêt de la population contre la résistance d'un parti; mais employés par un parti contre la résistance de la population, ils ne peuvent qu'assurer la ruine des extravagants qui en usent.

Z. Cela est juste, pour une nation indépendante des autres nations. Mais la France est dans un état d'exception. Environnée de troupes étrangères, elle ne peut rien dans ses propres affaires, sans l'aveu, sans le concert des puissances qui l'assiègent. Or l'intérêt de ces puissances, si long-tems malheureuses de la prospérité

de la France, n'est-il pas de vouloir la continuation d'un état de choses qui la ruine ?

X. L'intérêt des puissances était de faire cesser un état de choses qui les ruinait. Cet objet rempli, leur intérêt est d'empêcher la ruine absolue de la France, ruine plus nuisible qu'utile à l'Europe.

Z. Je t'arrête ici. Explique-moi en quoi la nullité de la France peut être nuisible à l'Europe.

X. Deux mots suffiront : parce que cette nullité n'est pas absolue. La France nulle pour elle-même, ne l'est pourtant pas pour celles des puissances qui par leur situation géographique peuvent agir immédiatement sur elle, et jugeraient utile de s'aider des ressources qui lui restent. La France dans l'état actuel, ne peut pas prendre les armes pour elle-même et ne peut pas ne pas les prendre pour telle puissance qui voudrait l'y contraindre. Or, toutes les puissances sont-elles en situation de l'y contraindre ? La Russie, par exemple, pourra-t-elle sous ce rapport, ce que peut l'Angleterre ? La France, dans l'état actuel, est vraiment en politique ce qu'en arithmétique est le *zéro*. Sans valeur par elle-même, elle peut accroître dans une grande proportion la valeur de la puissance qui se l'adjoindrait. N'est-il pas de l'intérêt de l'Europe de la voir sortir de cet état par lequel sans poids pour conserver l'équilibre Européen, elle peut être d'un grand poids pour le rompre? n'est-il pas de l'intérêt de l'Europe, de lui laisser reprendre la valeur que lui rendrait la révolution où elle tend ?

Z. Sans doute.

X. Patience, donc.

Z. Attendons.

X. Espérons.

BOUCHE DE FER.

— Le Nain Jaune, disait dernièrement un libraire, me sert de boussole pour connaître l'esprit de tous les

cabinets de l'Europe. — Comment cela? — Réfugié et accuelli en Belgique, il est bien vu en Russie, redouté en Angleterre, désiré en Prusse, toléré en Allemagne, mis à l'Index en Italie, proscrit en France et brûlé en Espagne.

— Les docteurs Itard et Alibert vivaient à la cour dans la meilleure intelligence, tous deux royalistes beaucoup plus purs que médecins habiles. Le roi tombe malade, grand sujet d'inquiétude pour nos deux docteurs. — Quel remède appliquer? On se consulte et comme il arrive toujours Hypocrate dit oui et Gallien dit non. Bref l'avis d'Alibert l'emporte et l'on applique à sa majesté un emplâtre qui la met en peu de jours, aux portes du tombeau. A cette nouvelle Itard ne se sent pas de joie, l'amour propre du médecin l'emporte dans son cœur sur l'amour du sujet et dans un transport dont il ne fut pas maître, il s'écria : si le malade était mort, mon rival en créverait de dépit. Depuis ce tems le Bulletin de la santé de M. Alibert est devenu d'un intérêt public.

— Au milieu des bruits de guerre dont on s'entretient dans tous les salons de Paris, le gouvernement ne paraît s'occuper que de la pluie et du beau tems. Des prières de quarante heures sont ordonnées. On promenera incessamment la châsse de St.-Geneviève, le Suisse sera brûlé dans la rue aux Ours. Déjà l'on agite le bourdon de notre Dame pour implorer de beaux jours, mais on assure qu'ils ne luiront en France qu'au son du tocsin.

— *Le Moniteur* qui ne laisse jamais échapper l'occasion d'honorer le caractère belge, a fait justice de la dénonciation de l'Oracle contre les officiers généraux Fressinet et Excellemans. Il a su allier, dans cet article, le style grave et touchant qui convient à la situation des dénoncés avec le ton d'ironie et de supériorité qu'on doit prendre à l'égard des dénonciateurs.

— M. Cafardo vient d'enrichir la langue d'une nouvelle locution ; lisez dans l'Oracle son article sur le petit monstre jaune, et vous ne direz plus seulement : *il parle*, mais *il écrit français comme une vache espagnole.*

— Erratum de *l'Oracle*. Dans la fable des Abeilles

et du Crapaud, M. Hubin se mettant lui-même en scène dit qu'il figure parmi les *ruches;* lisez : parmi les *cruches*.

— A propos de cette fable, un élève du lycée, répétait ce dicton populaire, ma foi ! ce fabuliste est *chargé d'esprit comme un crapaud de plumes*.

— Le serment des maréchaux rappelle pour le fond celui qu'on exige des agents de la police, et pour la forme les sermens libellés par Rabelais et prêtés ès mains de *Gargantua* par ses lieutenans généraux.

— C'est après plusieurs mois de réclusion et au moment même du sejour de M. le duc d'Angoulême à Lyon que *le lieutenant général* Mouton-Duvernet est traduit... non pas devant *un conseil de guerre* mais devant une *cour prévôtale*. Certes les autorités lyonnaises ne pouvaient porter plus loin l'attention pour flatter les goûts et les inclinations d'un prince du sang.

— 24 *juillet*. Est-ce comme expiation, ou par un raffinement de cruauté que le gouvernement français a fait concorder la mise en liberté de messieurs Wilson, Bruce et Hutchinson avec l'anniversaire du jour où trente-huit Français recommandables, par leur mérite ou leurs services, ont été portés sur une liste de proscription?

— On assure que S. M. en décorant de la grand'croix de la légion d'honneur son frère et ses augustes neveux et cousins, a fait déposer dans le tombeau de son ayeul Henri IV un insigne de cet ordre que le bon roi avait oublié d'emporter en mourant, bien qu'il en fût, comme chacun sait, le fondateur.

— Tous les journaux de Paris font mention de l'accueil distingué que le Dey d'Alger a fait à M. Dubois Thinville, consul de France. Mais ils n'en ont pas rapporté fidélement la véritable cause. Ce n'est pas en effet parce que M. Dubois Thinville parle passablement l'arabe, que le Dey l'a trouvé digne d'être turc mais bien parce qu'il est sujet du prince qui a inventé l'amnistie et autres gentillesses tout a fait *barbaresques*.

— Depuis que les *révélations* du sieur Verneuil, chevalier de St.-Louis ont été louées en plein tribunal plusieurs militaires qu'on avait contraints d'accepter un ordre qui impose des devoirs si honteux, ont renvoyé leur décoration. Les serviteurs même les plus dé-

voués au roi rougissent de porter un signe juridiquement avili. Dernièrement le duc de Brancas a été arrêté pour avoir dit publiquement que pour être digne aujourd'hui de la croix il fallait avoir mérité la corde.

— L'Oracle qui n'est susceptible d'aucun sentiment noble, d'aucune affection généreuse, trouve fort étrange, qu'en prenant le deuil pour l'anniversaire de Waterloo, nous donnions des larmes au courage malheureux de nos braves compagnons d'armes. Il ne peut concevoir non plus que la proscription des couleurs nationales inspire de justes regrets à ceux qui furent témoins du jour mémorable où le roi, d'accord avec son peuple, jura de maintenir la liberté des Français. Nous devrions bien le laisser raisonner sur toutes les couleurs en véritable aveugle et ne pas répondre à ses sottes questions. Cependant comme il se montre jaloux de savoir quelles couleurs nous adopterons aux époques désastreuses de la révolution ; voici notre profession de foi : nous continuerons d'arborer les couleurs qu'ont portées les Lanjuinais, les Lafayette et tant d'autres victimes des fureurs révolutionnaires, qui combattant toujours pour une sage liberté, ont été et sont encore persécutés par toutes les factions et honorés enfin, comme nous le sommes aujourd'hui par l'Oracle, des invectives et des calomnies de ce que la lie des journalistes compte de plus ignoble.

— Cette fois ce n'est plus une plaisanterie : notre imprimeur est sommé, en bonne et due forme, de comparoir par-devant le juge d'instruction. Nous aurons soin de tenir nos souscripteurs au courant de cette affaire. Génie de Beaumarchais ! nous t'invoquons ; guide nos pas dans cette carrière environnée d'écueils : dis-nous comment, sans être condamnés par la gravité de nos juges, nous nous ferons absoudre par nos lecteurs qui sont aussi nos juges, et dont la gravité n'est pas le défaut !

AVIS

Quelques exemplaires de la XXVIIme livraison ont été distribués avec une feuille fautive. La feuille blanche page 193 doit commencer par cette phrase : aurait changé à son gré *et lorsqu'il en était encore tems* la face de la révolution. *Pour y parvenir* etc etc. On prie les souscripteurs à qui l'on n'aurait pas envoyé la feuille corrigée de la faire demander aux divers bureaux de souscriptions où elle a été remise pour leur être délivrée en échange et sans aucun frais.

CHANSON

DE CADET BUTTEUX POLITIQUE.

AIR : *Y a d' l'oignon.*

1.

On dit que not' paix est faite
Avec tout' les nations ;
Mais l' roi qui n'est pas bête
Fait l'ver des conscriptions.
Y a d' l'oignon,
Y a d' l'oignon, d' l'oignon, d' l'oignette,
Y a de l'oignon.

2.

Je n' lui gard' pas d' rancunes,
Mais comme j' connais l' garçon,
J' dis qu' c' n'est pas pour des prunes
Qu'est parti Wellington.
Y a d' l'oignon, etc.

3.

Not' fameuse héroïne
Qu'était fier' comme un lion,
Depuis queuqu' tems fait mine
D' nous pardonner tout d' bon.
Y a de l'oignon, etc.

4.

Not' monarqu' dont l'adresse
Sait prendr' la balle au bond,
D'puis plus d'huit jours sans cesse
Parl' d' la constitution.
Y a d' l'oignon, etc.

5.

Hier d' la gard' nationale
Monsieur vit chaq' légion,
Et quoiqu' j'eusse la main sale,
Il m' la prit' sans façon.
Y a d' l'oignon, etc.

6.

Un miracl' ben étrange
Se prépar', nous dit-on,
On doit voir en orange
S' changer un potiron.
Y a d' l'oignon,
Y a d' l'oignon, d' l'oignon, d' l'oignette,
Y a d' l'oignon.

DESAUGIERS.

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ......

SOMMAIRE.

Une fois ... deux fois ... gare à la troisième! — Il trahit la vertu sur un papier coupable. — Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. — Ils sont punis par où ils ont péché. — Jean qui pleure et Jean qui rit, sur l'air : Landerira, landerirette. — Le roi et Talleyrand. — La buche. — Les allusions. — L'heureux hazard. — Grace demandée. — Grace refusée. — Péritde oraculanienne.

TABLETTES HISTORIQUES.

Les événemens *grandissent*. Les résultats que naguères on n'appercevait qu'à une certaine distance, s'avancent rapidement. Tout annonce que le but deux fois manqué, sera bientôt atteint, et que des combinaisons à la fois meilleures et plus justes, donneront enfin la paix à l'Europe, en arrêtant le cours des révolutions.

L'expérience faite et renouvellée en France a démontré l'impossibilité absolue de laisser plus long-temps ce pays, en proie à la tyrannie qui l'opprime. Les vœux presque unanimes de ses habitans ont été entendus. La protection se relâche, et dès-lors la chûte est prochaine. Comment aurait-il pu compter sur sa durée, ce pouvoir que le hazard et l'incertitude avaient produit, et qui tirait sa force, non de l'assentiment de la nation, mais de certaines convenances mal appréciées, ou d'une bienveil-

lance dont il fut toujours indigne ?..... La coalition victorieuse n'a pas cru qu'il fût honorable ou possible d'anéantir la France en la divisant. Elle aurait dû penser qu'il était encore plus impossible de la plier à un joug qu'elle redoutait avant de le connaître, qu'elle abhorre depuis qu'on le lui a fait sentir. Ce fut une grande faute des puissances liguées, que de terminer la campagne de 1815 par le rétablissement des Bourbons. Un tel dénoûment ne convenait ni à la grandeur de l'entreprise, ni à la gloire de la plûpart de ceux qui y avaient concouru.

Les événemens s'étaient succédé dans un ordre qui semblait indiquer de lui-même une autre fin. Il avait pu y avoir en 1814 une raison d'agir ainsi. On pouvait alors avoir eu en vue de dégoûter les peuples des grands mouvements, en lui montrant qu'après un cercle péniblement parcouru, on se retrouve au point de départ. Il y avait au moins là une sorte de moralité attachée à la plus importante période de l'histoire moderne. C'était une leçon pour les peuples et une garantie pour le pouvoir. La leçon aurait pu être profitable, si on ne l'eût corrompue par l'abus insigne qu'on en fit. Pour qu'elle fût réellement utile, il aurait fallu qu'on rendît ce nouvel état favorable ou tout au moins supportable pour la France, et qu'elle put croire avoir gagné quelque chose à retrouver ses anciens souverains.

Mais lorsque par une succession de fautes graves, présage trop certain de crimes qui ont été commis depuis, les Bourbons eurent éloigné l'affection de leurs sujets et se furent placés avec eux dans une situation hostile ; lorsque leur puissance effacée en un jour et sans résistance eut démontré qu'ils n'avaient, par eux-mêmes aucun moyen de régner ; on devait suivre d'autres combinaisons, et chercher, dans d'autres élémens, les moyens d'assurer le repos de l'Europe. Les choses étaient alors disposées de manière à ce que les rois pussent accomplir les vues de leur politique, sans attenter aux droits des nations et blesser les règles de la justice. On conçoit

qu'ils aient dû poursuivre dans la personne de Napoléon, l'homme qui avait conjuré leur abaissement ou leur ruine, l'homme qui pour se consoler de la privation des mers, avait naguères entrepris de subjuguer le continent. Mais on ne conçoit pas qu'ils se soient volontairement réduits à l'alternative de ne choisir qu'entre Napoléon et Louis XVIII. L'un avait abusé de la fortune, l'autre n'avait pas su en profiter. L'un avait allarmé ses voisins, l'autre avait allarmé son peuple. L'un avait été l'artisan de la guerre extérieure, l'autre était une cause permanente de guerre civile. L'un avait écrasé les trônes en se plaçant au-dessus; l'autre déshonorait la royauté en restant au-dessous des devoirs qu'elle impose. Il fallait les écarter tous les deux. Par là on donnait un grand et mémorable exemple; on faisait cesser une dangereuse rivalité, parce que deux compétiteurs se neutralisent réciproquement. Le nouveau possesseur aurait réuni les vœux trop long-tems divisés de la nation. Son gouvernement aurait été facile. Deux écueils également funestes lui traçaient la route à suivre. Il lui aurait suffi de ne pas entreprendre au dehors, de ne pas opprimer au dedans. Et si, contre toute apparence, les factions s'étaient encore agitées, il aurait pu les contenir l'une par l'autre, s'attacher les révolutionnaires par la crainte des Bourbons, et les royalistes par la crainte de Napoléon. Cependant les puissances coalisées restaient fidèles à leur parole; elles n'infligeaient pas à la France un gouvernement repoussé; elles se montraient après la victoire, ce qu'elles avaient promis d'être avant le combat; elles ne détruisaient pas leur ouvrage, car le rappel de Louis-Stanislas-Xavier avait été prononcé par le sénat; elles n'offensaient pas le principe de la légitimité, car Louis XVIII inutilement rétabli avait abdiqué lui-même, en abandonnant son peuple et sa couronne.

Par là tout était concilié. Les vainqueurs obtenaient une satisfaction durable. Les vaincus trouvaient une sorte de consolation en ce que, du moins, on ne les replaçait pas sous le joug qu'ils avaient secoué.

L'histoire dira comment une conclusion si simple et si désirable a fait place à des opérations purement *transitoires*, et comment une trève orageuse a été substituée à la paix.

Maintenant on éprouve le besoin de revenir aux idées qui furent alors négligées; mais c'est surtout en politique que les retours sont difficiles. Le bien qui s'opère par secousses, n'est jamais un bien parfait. Plus on le diffère, plus il en coûte pour y arriver. Cependant les choses tendent nécessairement à prendre leur assiette. L'harmonie est évidemment troublée; tout souffre, et la certitude d'un autre avenir est le seul contre-poids du mal qui afflige en ce moment l'Europe. Les rapports qui existent entre les différens états sont tels désormais que la situation de l'un ne peut plus être indifférente aux autres. Tous les intérêts sont liés; une douleur locale occasionne la fièvre dans toutes les parties du corps politique. Si le remède n'était prompt, le mal deviendrait incurable.

La lutte à laquelle la révolution de France a donné lieu ne peut se terminer que par deux moyens. Il faut réduire l'état militaire et réconcilier les nations avec le pouvoir monarchique.

Or tant qu'on laissera une famille aux prises avec vingt-cinq millions d'hommes, il existera un foyer redoutable autour duquel il faudra laisser un grand appareil de force. Comment pourrait-on désarmer quand on est prêt à crier aux armes? Chacun ne doit-il pas, pour des mouvemens prévus, inévitables, se réserver une influence *armée*? Il résulte de cette anxiété, une condition mixte dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire. Les traités renferment une cause de révolution si probable, si prochaine, qu'on ne peut y trouver une ombre de sécurité. La guerre est finie; mais la paix n'est pas faite. On est obligé de tenir les soldats en haleine, on passe des revues, on s'observe, l'inquiétude est générale; on éprouve partout ce mal-aise par lequel les crises violentes sont annoncées. On dirait, à entendre

ces sourdes rumeurs, que tout le monde est initié aux secrets de la plus profonde politique. Il n'y a déjà plus de mérite à prédire, tant les événemens sont à découvert. En cet état comment ne pas rester debout ?

D'autre part la majesté du pouvoir suprême est compromise par cette situation précaire. Il ne faut pas laisser vivre les peuples dans ce besoin d'agir. Le respect ne s'attache qu'à ce qui emporte une idée de stabilité; et il n'y a de stable, au jugement de l'opinion, que ce qui n'est pas en opposition avec l'esprit du siècle. Les Bourbons paraissent n'avoir ressaisi le sceptre que pour l'avilir. Leur administration offre le mélange confus des préjugés gothiques, et de quelques institutions nouvelles : ou plutôt ils n'ont retenu de la révolution que ce qui était propre à servir leurs passions et leur despotisme. Ne pouvant se dissimuler qu'ils règnent en dépit de la nation, ils ne se piquent pas de régner pour elle. Après de longues agitations, après l'essai rapide de toutes les théories politiques, les esprits s'étaient réunis en faveur d'une monarchie tempérée. Par quelle fatalité cette transaction serait-elle impossible ? Sous Napoléon, l'ambition du prince étouffa le contrat à sa naissance. Louis ne l'a pas mieux respecté, quoiqu'il fût son ouvrage. Il est temps cependant de voir se réaliser des avantages sollicités par tant d'efforts, mérités par tant de sacrifices. Un mauvais règne déconsidère la royauté, et sous ce rapport tous les souverains sont intéressés à introduire un nouvel ordre de choses.

Malgré l'extrême tension des ressorts de la police, malgré la terreur des supplices, l'opinion irritée se fait jour. Elle éclate en discours, elle se manifeste par des actions. Une conspiration déjouée engendre d'autres conspirations. Le gouvernement a des satellites : il n'a pas pu se donner une armée. Sa marche est incertaine et débile. Il ne se montre fidèle qu'à la cruauté. Inhabile à punir, inhabile à recompenser, il se fait des ennemis jusques parmi ses créatures. Tel reçoit aujourd'hui ses faveurs qui hier était aux pieds de l'écha-

faud et sera demain encore suspect de trahison. Par là il dissuade le petit nombre de ceux qui seraient enclins à s'attacher à lui. On dirait qu'il sent lui-même la fragilité de ses liens, tant il multiplie les sermens, tant il en varie les formules, tant il exige de garanties. Les événemens du mois de mars 1814, auraient dû pourtant lui apprendre combien peu il y a de sûreté dans ces ignobles précautions. Mais il lui faut une nouvelle et dernière leçon!.....

CHRONIQUE LITTERAIRE.

Vie privée, politique et morale de Carnot; par monsieur Bourrienne. — *Deuxième Article.*

J'ai quitté M. Bourrienne pour M. Arnault, et j'abandonne un moment M. Arnault pour revenir à M. Bourienne. J'espère que les abonnés du Nain Jaune me sauront quelque gré du soin que je prends de varier leurs lectures, en passant ainsi tour-à-tour de la poésie à la politique, de la fable au conte, du proscrit au proscripteur. Le favori du roi de France a cependant avec l'héritier de Lafontaine un rapport que je dois indiquer; c'est de n'appartenir à aucune académie,...... pas même à celle de Hambourg. Les distinctions littéraires ont toujours eu pour lui peu d'attraits. Il préfère à toutes les vanités académiques les solides avantages que procurent la richesse et le pouvoir. Son ambition n'a jamais été dirigée vers d'autres objets, aussi a-t-elle été pleinement satisfaite : il y a peu d'hommes aujourd'hui, même à la cour du meilleur des rois, qui soient environnés de plus d'opulence, et couverts de plus de crachats.

Il est donc évident que M. Bourienne en écrivant la vie de Carnot n'a pas été guidé par la puérile tentation d'acquérir une vaine renommée, et de disputer la palme de l'histoire aux auteurs contemporains. De plus nobles motifs ont dirigé sa plume : il a voulu

éclairer l'opinion publique égarée, en appréciant à sa véritable valeur une réputation dont l'éclat impose encore aux plus incrédules, et substituer, dans le cœur de tant de Français abusés, les sentimens de la haine et du mépris, à ceux de la reconnaissance et de l'admiration. On apperçoit déjà combien la narration de M. Bourienne est loin de ressembler à celle de l'honnête homme dont j'ai parlé. On a vu dans la version que j'ai rapportée le tableau de toutes les vertus unies à tous les talens, ce que le patriotisme à de plus ardent, la valeur de plus héroïque, le désintéressement de plus pur. On a cru lire en même temps l'histoire de Caton et celle de Léonidas...... Ecoutez M. Bourienne, et votre illusion va s'évanouir aussitôt; cette vie illustre dont le récit a fait couler vos larmes n'est qu'un roman inventé par une faction en délire; cette modération dans le pouvoir, cette philosophie dans l'adversité, ce sacrifice illimité de l'intérêt personnel à celui de la patrie, ne sont que des masques habilement choisis pour voiler l'ambition la plus démesurée. Vous avez cru, sur la foi de l'honnête homme, que les énergiques protestations du tribun Carnot contre le consulat à vie et l'empire avaient leur source dans des sentimens aussi purs que courageux. Détrompez-vous; l'adroit tribun n'a recherché qu'à se singulariser à propos; il n'a voulu sauver la patrie que par esprit de contradiction, et, chose dont vous ne vous seriez jamais doutés, si par hasard tous ses collègues eussent unanimement défendu la cause de la liberté, il aurait infailliblement élevé la voix en faveur du despotisme. L'honnête homme vous a dit encore qu'au 26 janvier 1814 le général Carnot disgracié depuis long-temps offrit ses services à l'Empereur qui les accepta avec autant d'empressement que d'admiration. Contes d'enfant! La nomination de Carnot au gouvernement d'Anvers n'a été que le résultat d'une intrigue; il connaissait heureusement plusieurs grands seigneurs qui s'intéressèrent vivement à lui, et ce ne

fut qu'à force de démarches, et de sollicitations qu'il obtint la faveur d'aller s'enfermer dans une place forte de la Belgique pour s'y défendre avec neuf mille braves contre plus de trente mille hommes qui l'assiégeaient. La relation de l'honnête homme contient encore beaucoup de traits qui vous ont frappé au premier abord, mais dont le faux éclat ne soutient par les regards de M. Bourienne. Croyez-moi, méfiez-vous désormais de toutes ces histoires fabriquées par d'honnêtes gens; leur plume timide n'écrit que sous la dictée de l'opinion populaire; leur voix n'est que l'écho servile de la crédulité publique. Jamais ils ne risquent un paradoxe; ils sont à genoux devant les rénommées; *vox populi vox dei* est pour eux un principe invariable, une règle infaillible, un axiôme sacré. Si jamais vous êtes tenté d'écrire l'histoire, gardez-vous bien de marcher sur les traces de ces auteurs routiniers : des guides plus hardis et plus éclairés s'offrent à vous; suivez les avec confiance. Votre héros est-il un homme chargé de mépris et d'exécration? Vous avez dans M. Antoine un modèle que vous ne pouvez trop consulter. Celui dont vous retracez la vie est-il au contraire environné de l'amour et de la vénération de ses concitoyens? meditez l'ouvrage de M. Bourienne; c'est un fanal qui dirigera tous vos pas et vous préservera de tous les écueils.

L'histoire du général Carnot mêle souvent à son récit des réflexions politico-satyriques qui attestent l'originalité de son esprit et la vivacité de son dévouement à l'auguste famille de ses rois. L'audacieux juge de Louis XVI n'a pas craint d'avancer dans son mémoire ce principe insurrectionnel : *que le monarque ne pouvait plus régner du moment que son sceptre était avili. Etrange raisonnement*, s'écrie avec indignation M. Bourienne, *du moment qu'un sceptre est avili on ne peut donc plus régner? Ouvrez l'histoire*, *M. Carnot*, *et vous y trouverez vingt exemples du contraire;* et M. Bourienne part de là pour citer avec cette or-

gueilleuse satisfaction que donne une connaissance approfondie de l'histoire, tous les rois capétiens qui se sont maintenus paisiblement sur le trône en bravant le mépris de leurs sujets. M. Bourienne qui a trop de noblesse dans le caractère pour chercher à faire la cour aux vivants, borne avec soin cette interressante nomenclature à ceux des monarques français que la tombe a livrés au jugement de la postérité.

Qu'importe le mérite littéraire de cet ouvrage? C'est un genre de succès dont M. Bourienne lui-même ne fait aucun cas. J'avouerai donc avec toute hardiesse que son style n'est pas moins lâche que plat..... après cela osez dire encore avec Buffon que le *style est tout l'homme*.

L'hermite de Brabant.

Des prêtres, de leur doctrine et de leur conduite en opposition avec l'ordre social et avec la vraie religion. (1)

En général on trouvera dans l'ouvrage que nous annonçons, un acharnement exprimé avec trop d'amertume contre une classe d'hommes aujourd'hui peu redoutables.

Nous sommes à un mauvais point de vue pour juger combien l'influence des prêtres est pernicieuse à la prospérité et à la sûreté des états. Depuis 25 ans ils n'ont pris qu'une part indirecte aux affaires publiques. Dispersés par la révolution, ils n'ont recouvré avec le concordat que la portion spirituelle de leur autorité. Mais laissez *leur prendre un pied chez vous*, qu'on cesse un moment de réprimer l'insolence de leurs prétentions, qu'il leur soit permis de recruter des auxiliaires parmi les jésuites, et l'on reconnaîtra, mais trop tard, la justesse de la proposition principale que contient cette brochure : c'est que l'ordre social et la religion ne comptent pas d'ennemis plus dangereux que les prêtres.

(1) A Bruxelles, chez les principaux libraires et chez les marchands de nouveautés.

VOYAGE EN ENFER,

Traduit du français de F. A. de Chateaubrillant ; par A. F. de Bicoqueterne.

CHAPITRE 4.me

Les scélérats, triomphe de la mélodie, le paradis des sots, l'Élysée, les héros, le cauchemard, le réveil.

Plus fatigué des tortures du roi de Persépolis que lui-même, je me dérobai aux angoisses de ce spectacle, et je continuai à parcourir le Tartare. Il ressemble assez à la description que Fénélon en a faite d'après Virgile, à cela près que les suppliciés qu'y rencontrèrent le pieux Enée et le sage Télémaque, y sont remplacés au bout de quatre mille ans par des scélérats encore plus grands ; ce qui prouve que même en enfer, il ne faut désespérer de rien. Ainsi, l'insatiable *Tantale* a cédé sa place à l'insatiable *Marat*. Il y a toute foiscette différence dans leur supplice, que pour ce dernier l'eau s'est changée en sang, et que loin de le fuir, cet horrible breuvage vient continuellement chercher ses lèvres. Non loin de lui *Hyde Neuville* est torturé sur la roue *d'Ixion* ; c'est *Barrabas* qui entretient dans un éternel mouvemeut le rocher de *Sysiphe* ; et *Promethée* lui-même a quitté son lit de douleur où *Blacas*, en proie à mille vautours, leur livre, à défaut de cœur, ses entrailles toujours renaissantes.

Ces pauvres *Danaïdes* qui après tout n'avaient chacune assassiné qu'un homme, encore était-ce leur mari, ces pauvres Danaïdes sont relevées par cinquante autres filles qui ont chacune empoisonné plus de cinquante hommes, sans avoir la même excuse. Je crus reconnaître dans ce groupe avide des physionomies que j'avais rencontrées soit aux promenades, soit au théâtre, soit ailleurs ; telles que celles des *Volnais*, des *Nonac* et autres.

Les vices capitaux tels que la luxure, l'avarice, la

fraude, l'ambition, l'envie, l'orgueil, sont punis dans des cantons différents, où règne leur démon particulier. Quel fut mon étonnement de trouver à chacun de ces vices une ressemblance parfaite avec des personnages connus! l'envie, par exemple, aux yeux rouges et creux, aux joues pâles et décharnées, aux discours amers et dédaigneux, me rappela à tel point M. *Suard*, que j'aurais cru M. *Suard* parmi les morts si je ne savais M. *Suard* immortel. L'avarice a plus d'un trait d'un petit fils du grand *Condé*. Qui voit le duc de *Virginie* a vu la luxure. La fraude ressemble singulièrement à l'effigie empreinte sur la mauvaise pièce refusée par Caron, à ce louis dont personne ne veut. J'aurais pris l'ambition pour le duc de *Reggio* si je n'avais la certitude qu'il se survit et commande encore la garde nationale. Et l'orgueil, me direz-vous, à qui ressemble-t-il? Je ne sais; je ne vis sûr son trône qu'une glace qui m'offrit ma propre figure. Au pied de ce trône est la vanité, petite personne aux courtes jambes, à l'aide desquelles elle croit tout escalader, et aux bras non moins courts avec lesquels elle veut tout étreindre; enflée, gonflée, boursouflée comme M. de *Lally*, elle ne marche pas, elle roule; elle ne saute pas, elle rebondit; elle est tout vent et se croit tout esprit; l'air qui la remplit s'échappe de tous les côtés, même de sa bouche avec un bruit qu'elle prend pour des paroles; et ce bruit est quelquefois celui des tempêtes quand il sort par les piqûres que la gaîté lui fait même innocemment. Les ouragans qu'Ulysse tenait renfermés dans ses outres, n'étaient pas plus bruyants; heureusement ces derniers sont moins formidables.

Si j'avais cent bouches, cent voix et une poitrine de fer, j'entreprendrais de vous nommer tous les réprouvés que je rencontrai dans le cercle de chaque vice. Comme je n'ai qu'une bouche, qu'une voix et qu'une très-faible poitrine, je vous parlerai seulement d'un homme qui, présent dans tous ces cercles en même tems, subit, en même tems dans tous, les diverses peines attribuées à

ses œuvres diverses. C'est le prince des *Bien Éventés*. Apostat, adultère, concussionnaire, agioteur, conseiller perfide, agent infidèle, ici il figure en bonnet carré, là en mître épiscopale, ce qui ne l'empêche pas d'être torturé ailleurs en habit de ministre, et ailleurs encore en habit de prince. Effroyable prodige! par lequel l'homme est multiplié pour le châtiment dans la proportion où il s'est multiplié pour le crime.

Les traîtres à la patrie ne sont rares nulle part et sont odieux partout. Mais *Bourienne*, *Feltre* et *Veau-blanc* sont ceux que l'enfer voit avec le plus d'horreur et de mépris. Vêtus comme les bedeaux, d'habit de deux couleurs, ils portent les livrées de deux partis. Quant à leur supplice, modelé sur celui de la vestale *Tarpeia*, il consiste dans des tourments éternels dont le prix même de leur trahison est l'instrument. *Bourienne* le speculateur qui a voulu de l'argent, est continuellement la pidé par une grêle d'écus. Enseveli dans un vaste porte-feuille, *Veau-blanc* le ministre, qui s'est vendu pour un porte-feuille, étouffe sous des liasses de papier; quant à *Feltre*; comme c'est pour le bâton qu'il fit tout, excepté la guerre, c'est avec le bâton qu'il est payé de toutes ses félonies.

Je ne pouvais sortir du Tartare sans la permission de *Satan*. Arrivé au pied de son trône, je la lui demandai, en lui prouvant par de nombreux passages de mon *génie du christianisme* que je ne pouvais lui appartenir. Un démon qui avait encore plus d'esprit que l'abbé *Morellet* théologien de l'encyclopédie, tranchant aussi du théologien, ne prétendit-il pas prouver que mon livre n'était qu'un tissu d'opinions hasardées, mal sonnantes, hérétiques et sentant l'hérésie, et qu'en conséquence j'appartenais de droit au diable. Il est des nôtres, ajouta le roi cornu, en justifiant cette assertion par plus d'un trait de ma vie dont je ne me suis pas encore confessé. A ces mots, les démons qui me fermaient le passage, s'apprêtaient à m'entraîner; menaçants de la griffe et des cornes, déjà ils s'élançaient sur moi.

Les conseils de la sibylle et l'exemple d'Orphée se représentèrent heureusement à ma mémoire. Je n'ai jamais touché la lyre ; comme chrétien, j'ai toujours eu une secrète répugnance pour cet instrument profâne ; mais en revanche, j'ai toujours eu une prédilection publique pour l'instrument sacré qui fait retentir les voûtes de ma paroisse, pour le serpent qui par sa forme et ses accents nous rappelle l'éternel ennemi de dieu hurlant malgré lui les louanges de dieu. Je le porte partout avec moi ; il me tient lieu des pipeaux champêtres ; de la flûte élégiaque, du galoubet de Therpsicore, du clairon de Bellonne, de la trompette de Clio ou de Calliope ; et j'en joue, sans me vanter, assez passablement. Après avoir fredonné un court prélude que l'enfer n'entendit pas sans surprise, je me mis à moduler, sur cette flûte tonnante, un des plus terribles morceaux de la terrible musique de notre plus sacré musicien, de l'abbé *Lesueur*, qui est le *Gluk* de l'église comme j'en suis *l'Homère*. De même qu'à la voix de l'Onagre, les habitans des bois s'enfuient épouvantés; de même aux sons formidables du serpent se dispersèrent les démons dont les accens étaient couverts par des accens plus barbares que les leurs. Satan lui-même n'y tint pas ; et en me criant *à revoir*, il me livra le chemin de l'Elysée.

On ne parvient à l'Elysée qu'en traversant le paradis des sots ; innocente contrée peuplée de moines, de musards, d'érudits, de vierges, de badauds et de visionnaires. Il est divisé en autant de districts qu'il y a de béatitudes. Je ne les parcourus pas tous. A la tête des bienheureux qui pleurent, je reconnus *Bouilly* le *lacrymateur*, qui, vêtu de noir, en baptiste, en pleureuse et le mouchoir à la main, fesait à chacun des bienheureux qui l'entouraient lecture de leur oraison funèbre. Dans le district *des pauvres d'esprit*, il y a des cantons à part pour les traducteurs, les commentateurs et les poëtes. Les prédestinés de la dernière espèce entre lesquels domine le poëte *Danchet*, passent leur éternité à dormir aux chan-

sons des *Sévrin*, des *Despréaux* (1), des *Coupigni*, ou aux chants des *Coriolis*, des *Villar*, des *Aignant*, qui ont encore plus de titres pour entrer là qu'à l'académie. L'atmosphère qui les entoure est si épaisse, que le son et la lumière ne la pénètrent qu'à demi. Elle est surtout extrêmement assoupissante. Je me hâtai de la traverser en dirigeant mes pas vers le point d'où venait sa clarté. A mesure que j'approchais de ce point, les brouillards se dissipaient, et la lumière la plus douce comme la plus pure m'éclairait lorsque j'arrivai dans l'Elysée.

De même que l'imagination ne peut rien inventer de plus gracieux, de plus riant, de plus suave que les tableaux qui m'étaient offerts de tous côtés dans ces heureuses campagnes, de même elle ne peut rien inventer de plus doux, de plus pur et de plus lumineux que le jour qui les embellit. Cette lumière surnaturelle comme les objets qu'elle éclaire, diffère autant de celle qui affecte nos sens, que l'homme débarrassé de son corps diffère de lui-même ; c'est une émanation de la divinité ; c'est le jour qui luit dans la conscience du juste, dans l'intelligence du génie.

Les grands hommes des tems anciens et modernes partagés en groupes divers se promènent disséminés sur le gazon et sous l'ombrage. Leur bonheur est de se rappeller le bien qu'ils ont fait aux hommes et de pardonner le mal que les hommes leur ont fait. Là *Numa*, *Henri IV* et *Salomon* raisonnaient avec *Platon*, *Montesquieu et Rousseau*. Ces grands esprits me parurent, soit dit sans les fâcher, un peu faibles en politique ; ils blâmaient quantité d'actions que j'ai louées, et louaient quantité d'actions que j'ai blâmées, ils prétendaient qu'on ne peut être grand roi sans bonté, bon roi sans justice, et roi juste sans bonne foi. Morale de l'autre monde ! Toute fois je dois l'avouer, les intentions de ces honnêtes-gens étaient pures.

(1) Ce Despréaux-là n'est pas Boileau.

Que font là haut, mes héritiers, me dit le chef de la maison de Bourbon ? Sire ils ne s'occupent qu'à faire bénir votre mémoire. Ils feraient mieux de s'occuper à faire chérir leur présence, me répondit-il, avec sa vivacité gasconne.

Sous des lauriers je reconnus le maréchal *Ney*, *Judas Machabée* et le général *Labédoyère*. Les héros français ne regrettent pas la vie; nous jouissons, disaient-ils d'une félicité éternelle, non parce que le ciel a exaucé les prières du roi, mais parce que le roi n'a exaucé les prières de personne. Notre bonheur serait plus grand cependant si comme vous, *fils de Matathias*, nous étions morts en combattant pour la liberté de notre peuple. Vous êtes morts, dit Judas, pour épargner à votre peuple les horreurs de la guerre civile; vous êtes morts en héros ! Votre mort, par cela même qu'elle a été injuste sera utile à la France. Votre sang a ravivé dans ses racines l'arbre de la liberté. Si la France gémit sous les *Antiochus*, elle aura aussi ses *Machabées*. Il dit : et les héros grecs et romains applaudissaient !

Parmi les *Curtius*, les *Décius*, grands hommes morts pour leur patrie était le général *Desaix*, auprès de *Bayard*, qui, n'en déplaise au *Journal Général*, ne ressemble nullement au général *Macdonald*; je fus fort étonné de n'y point voir le général *Moreau*; il passait pour si bon Français à Londres et à Gand!

Non loin d'eux, *Archimède*, *Averoës et Euclide*, s'entretenaient avec *Fourcroi*, *Lagrange* et *Lavoisier*. Ils parlaient de grandes et de petites choses; *de la méchanique céleste* et de son auteur; ils parlaient de *Laplace* et témoignaient autant de mépris pour son caractère qu'il a d'estime pour sa science. Des accents mélodieux frappèrent mes oreilles. C'étaient ceux des poëtes les plus sublimes de tous les peuples et de tous les âges. *Homère*, *Virgile*, *Horace*, mêlaient leurs voix à celles *du Tasse*, de *Voltaire*, de *l'Arioste* et de *Milton*.

Jamais je n'ai entendu musique comparable à celle que produisait cet accord de tous les chants du génie. Ne pouvant contenir mon admiration, je l'exhalais par des phrases plus belles encore que celles qui ont fait la réputation d'*Atala*, et ma gloire. « Dieux immortels ! quel jargon est celui-là ? Quel fils de Marsyas ose mêler ses rauques accents aux chants des nourrissons des Muses ? Ce n'est là ni la, langue de *Racine*, ni celle de *Fénélon*, c'est celle du père *Lemoine*, du père *Aubri* ou d'un Algonquin. Se moque-t-on de nous, de nous débiter ce galimatias dont je me suis tant moqué et dont M. de *Fontanes* se moque lui-même quand il oublie d'être homme de parti pour être homme de goût ? » En disant cela, le fils d'Apollon me serrait la gorge et arrêtait au passage ce qui me restait de sublime à expectorer. C'était *Chénier*. Son discours exprimait l'opinion générale. Les huées dont je fus accablé ne me permettaient pas d'en douter. Sur sa proposition, les poëtes décidèrent en chœur, que je serais traité par lui, comme jadis le Satyre avait été traité par Apollon. Déjà la critique avait remis entre ses mains son terrible scalpel. Où fuir ? Comment éviter l'opprobre et le supplice ? Mes genoux se dérobaient sous moi. La sueur inondait mon visage. La terreur oppressait ma poitrine haletante. Je voulais crier, la voix me manquait ; je me débattais sous le poids du plus pénible et du plus long des *cauchemars*, quand l'excès de mon mal même le fit cesser. Je me reveillai, et après avoir ramassé mon livre qui ne me paraît pas moins bon qu'auparavant, je me hatai de jetter sur le papier les rêves que l'on vient de lire. *Ægri somnia.*

♟ ♟ ♟ ♟ ♟ ♟ ♟ ♟ ♟ ♟ ♟ ♟ ♟

BIOGRAPHIE GENERALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

Barthélémy ♟ (banquier, frère du précédent). Un bon principe une fois posé suffit pour toute une famille ; M. Barthélémy applique, au commerce, cette

même théorie d'obscurantisme que son frère a cru devoir adapter aux institutions politiques; il est de ceux qui professent hautement qu'il importe peu que la balance du commerce soit ou non favorable au reste de la France, pourvu que quelques villes maritimes ou même simplement quelques individus fassent une fortune considérable. En effet de quoi se compose le bonheur public? Du bonheur particulier: or je fais le mien; faites le vôtre, que chacun en fasse autant, et tout le monde sera heureux: donc M. Barthélemy raisonne très-juste, donc il faut le faire ministre du commerce: c'est ce qu'il était utile de démontrer.

Brissac. ♦ Tel est le désintéressement de cet illustre duc, qu'il a soutenu l'ordonnance de M. Beugnot, comme s'il avait eu encore une préfecture à demander, c'est le plus vigoureux logicien de la chambre des pairs. Il est si attaché aux choses d'autrefois qu'on ne dirait pas qu'il eût administré sous l'empereur, il est si dévoué au régime introduit par l'empereur qu'on ne dirait pas qu'il eût rien de commun avec le temps passé.

Caméraní ♦ (M.), semainier perpétuel et non éternel du théâtre Feydeau (1), le doyen de tous les pantalons du monde; ce n'est point à ce double titre que nous lui donnons place dans ce dictionnaire d'où nous avons exclus tous les gens excommuniés, mais pour rendre hommage à cette aversion, à ce mépris, si juste, si raisonnable qu'il professe pour les auteurs vivants à qui les comédiens sont forcés de payer une rétribution pour leurs ouvrages. M. Camerani observe avec beaucoup de raison qu'il est l'inventeur d'un potage célébre qui porte son nom et que cependant il n'a pas même le droit de l'aller manger *gratis* chez les restaurateurs qui *l'exécutent*, d'où il conclut fort judicieusement que les auteurs devraient se trouver fort heureux d'avoir leurs entrées au spectacle le jour où l'on joue leurs pièces.

Ladoucette ♦ (le baron). Ce nom seul est un portrait, et l'on ne doit pas s'étonner de trouver dans l'original qui le porte toutes les vertus champêtres d'un Berger de l'Astrée jointes aux qualités précieuses d'un courtisan

(1) La table et le théâtre ont depuis quelques mois à déplorer sa perte; nous lui consacrons cet article biographique en forme d'oraison funèbre.

doucereux : élevé dans une école de chirurgie, M. La Doucette passait déjà pour un grand saigneur avant d'être baron, pour un bon intendant avant d'être préfet et pour un grand écrivain avant d'être poëte. Il débuta dans la carrière politique par cette partie mystérieuse de l'administration où l'on agit dans l'ombre. Se distinguer par son zèle ténébreux, renverser ses ennemis, s'asseoir à leur place ; tout cela fut pour lui l'affaire d'un clin-d'œil. Nous l'avons vu depuis justifier cette noble ambition pour tous les sentimens d'un sultan généreux. A chaque levée de conscription c'est lui qui répondait à l'usurpateur par ces vers d'Orosmane:

« Au lieu de dix *conscrits* que je crus t'accorder »
» Je t'en veux donner cent : tu peux les demander. »

Tant de dévouement pour la patrie fut récompensé par les bienfaits d'un maître reconnaissant.

Un directeur comique séduit par la tournure de ce jeune amoureux qui semblait être échappé de sa troupe, le chef des comédiens de la porte St.-Martin résolut de se l'attacher pour toujours en lui donnant sa fille unique, mais M. La Doucette accoutumé à jouer sur un plus grand théâtre n'en voulut pas changer.

Au milieu de ses travaux administratifs ce préfet poëte n'a cessé de sacrifier aux muses sous toutes les espèces. Nous devons à son talent littéraire plusieurs opuscules poétiques parmi lesquels on doit distinguer un ouvrage en prose, intitulé : *Du oui et du non dans la bouche des femmes ; avec cette épigraphe* :

Résiste-moi, belle Aspasie,
Tu me charmes quand tu dis non.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer le passage suivant :

« Un jour je composerai sans doute un solfège pour » le *non*; en attendant je prends un violon et je m'a- » baisse aux dénominations connues. Le premier *non* » de Florise peut être comparé au *sol* sur la grosse » corde qu'on appelle bourdon, le son en est fort, » grave, austère ; le second *non* serait le *ré* à la se- » conde corde du violon, elle a des vibrations plus » douces, aussi vous avez vu que, craignant d'en avoir trop » dit, Florise voulut s'enfuir. J'entendis le *la* déjà plus » gai, plus animé, promettant davantage, dans un » moment plus tendre nous en vînmes au *mi*, ce fut » la corde du plaisir. »

BOUCHE DE FER.

LE NAIN JAUNE SUR LA SELLETTE.

De quel délit suis-je accusé? cher lecteur, je vous le donne en cent, je vous le donne en mille.

Je suis accusé, direz-vous, d'avoir fait une peinture vraie mais tant soit peu satyrique du gouvernement paternel. — Non.

D'avoir arraché le masque de douceur et de clémence sous lequel la vengeance se flattait de dissimuler longtems ses fureurs? — Point du tout.

C'est donc d'avoir tracé le tableau fidèle du gouvernement des Pays-Bas, d'où il résulte une comparaison plus dangereuse et plus perfide que les épigrammes les plus ingénieuses et les satyres les plus sanglantes? — Vous n'y êtes pas.

M'y voilà maintenant; vous êtes attaqué par la ligue furibonde des Chazet, des Martainville, des Ki. Ki. Ki., des Lubin, des Cafardo? — On ne saurait calomnier pareille engeance.

Ma foi j'y renonce. — Il faut donc vous le dire. Je suis traduit en justice par deux graves magistrats que je n'ai jamais vus, et dont la réputation même n'était pas parvenue jusqu'à moi. Ils ont bien voulu se reconnaître sous les noms de *Lent Bête* et de *Jean Sucre*.

Souvent notre amour propre éteint notre bon sens.

En vérité cette étrange application d'une plaisanterie dont ils ne peuvent se croire l'objet, m'engage à taire cette fois, leur véritable nom. J'attendrai...... Du moins ne pourront-ils pas m'accuser d'avoir, le premier, donné un éclat scandaleux à un procès dont le ridicule ne saurait, en aucun cas, retomber sur le Nain Jaune.

Au reste, pour leur prouver qu'il n'y a pas dans mes intentions autant de malice qu'ils en supposent, je m'engage à rayer de mon dictionnaire tous les mots analogues à ceux qui ont paru les effaroucher; tels que *Lanterne*, *Jean Farine*, *Lantimèche*, *Jean Logne*, *Lanturlurette*, *Jean de Nivelles*, etc. etc.

Quoique l'un des candidats au trône de France, on voit que je suis bon prince.

— Un sacristain, chargé de lire, tous les matins, l'Oracle à un chanoine de Malines, nous écrit le billet suivant:

26 juillet.

Ouf! je n'en puis plus; encore une phrase comme celle-là, et je suis mort. Je défie au plus robuste chantre de Ste Gudule de lire tout d'un trait, sans étouffer, la *phrase-article* ou l'*article-phrase* dont nous assomme aujourd'hui l'Oracle. Par pitié pour mes poumons ne le mettez plus en colère, ou indiquez-lui le moyen de couper ses interminables périodes.

N. B. La plainte du sacristain est mal fondée : en bâillant on reprend haleine.

— C'est à tort qu'on a traité de *fagot* la découverte (si pompeusement annoncée par la *Quotidienne*) d'une fleur de lis dans l'intérieur d'une pièce de bois; chacun sait que depuis long-tems ce signe ne se trouve plus que dans le cœur des buches.

— Eh bien! disait ironiquement S. M. au prince Talleyrand, vous aviez juré de ne pas quitter Paris. — Ah! sire, ne parlons pas de cela, c'est mon 20 Mars.

Suite des notes au crayon que renferme le porte-feuille trouvé sur la route de Louvain.

— Outre le cachemire, j'ai donné 25 louis à madame de N..... pour retourner à Paris. Elle est chargée de ma lettre du 28 juin, contenant deux alphabets en chiffres et un patron en papier bleu que T....n. m'a procuré et qui donne la clef de la correspondance du *Cousin* avec son ami de Bruxelles. Il ne faut rien ménager pour se procurer des intelligences sûres dans les ports d'Ostende et de Douvres.

Un portrait fait par... *(Ici du blanc, le crayon est effacé.)* Il hésite......Quelques garanties...... *(Le reste est indéchiffrable.)* (1)

A présent il faut attendre au moins quinze jours pour savoir par quelle voie le Nain Jaune pénètre en France. Des offres *trop obligeantes* ont inspiré de la méfiance aux rédacteurs. A....d. que S. E. avait envoyé sans m'en prévenir est un sot qui s'est fait berner.

Il serait absolument nécessaire d'avoir pour agens des Français capables de soutenir la conversation;

(1) Quoiqu'il nous eût été facile de suppléer ce qui est effacé, nous ne voulons être que simples copistes.

ou, à défaut, des étrangers que l'on écoute avec plus de complaisance : sous ce rapport, D. serait parfait s'il était de meilleure compagnie.

Dans ma tournée à *Liège* je n'ai pu, comme je l'espérais, m'assurer des nouvelles du Nord. Les deux femmes que j'avais avec moi n'ont cependant négligé aucun moyen de séduction. Je m'en suis vengé sur le colonel.

J'ai obéi à des ordres supérieurs et réitérés en envoyant Ch... à Spa. S.... dont je réponds m'assure qu'il travaille pour *le Petit*. La réunion de Spa offre plus d'inconvéniens que d'avantages ; on y découvrira peu de choses, et les esprits même les plus indifférens ne pourront se préserver du poison des écrits et des nouvelles.

Remis à H.... 400 fr. pour les domestiques de place. Un tripot eût été bien nécessaire........ Madame D. serait mieux là qu'à Londres.

Comment n'ai-je pas reçu d'instruction pour *Aix-la-Chapelle ?* Que signifient toutes ces rumeurs ?

On se croit bien sûr à Paris du valet de chambre de..... Mais on....... (*Manque.*) Pourquoi cette entrevue ?

On ne s'entend point avec *La Haye*. Dix lettres avant de recevoir une réponse. Cet autre promettait monts et merveilles. Ce n'est pas assez de parler chaudement, il faut agir de concert. Le premier est dégoûté. Là les femmes ne devraient être qu'en seconde ligne. — Les princes en savent plus que le duc. — C'est par l'indiscrétion d'un de leurs agens que j'ai appris la nouvelle de Leyde.

(*Ici se trouvent deux pages de chiffres entremêlés de quelques mots sans suite et que nous offrons à la sagacité de nos lecteurs.*)

Ancienne confédération. — Licencier. — Protection. — En argent.

700,000 hommes. — Galli... 6 — Danube.

Barbarie. — Change. — Baltique. — Vendée. — Montmélian. — Se hâter.

Quel agent est-ce là...., son esprit est commun ; sa figure est vilaine.

— Dans l'Oracle, M. Petit de Mons crie au *loup*. Il ferait mieux de crier au *renard* ; car celui-ci est pour les *dindons* ce que l'autre est pour les *agneaux*.

— On dit que le général Beurnonville ayant refusé de rendre à l'ancienne propriétaire l'hôtel de Sabran où il demeure, et qu'il s'est fait donner pendant la révolution en indemnité de ses bons et loyaux services, S. M. vient de lui accorder le bâton, afin qu'il y ait un maréchal de France dans la *maison* de Sabran.

— Sur la foi de son baromètre, sa majesté très-chrétienne s'est décidée à intimer aux vicaires généraux, l'ordre d'inviter le ciel à devenir plus pur et plus serein. Certes, si dieu mesure la sincérité de la foi du monarque sur la véracité de ses assertions, il ne peut manquer d'exaucer les prières du meilleur des rois et du plus heureux des peuples. On lit dans la lettre de S. M. : *Notre royaume jouit de toutes les faveurs que la providence se plaît à répandre sur les états qu'elle affectionne. Le calme et l'union renaissent; encore quelques jours;* un rayon de soleil, et tout ira bien.

On a remarqué qu'*aussitôt la réception de la présente* la pluie avait redoublé et oncques depuis n'a discontinué.

— On assure que si le roi très-chrétien a repoussé durement la femme du général Mouton-Duvernet, c'est qu'il était absorbé par la rédaction d'une prière touchante pour implorer la bonté de Dieu.

— On a remarqué que la seule voiture qui ait traversé la place Vendôme pendant la dégradation de l'infortuné général Bonnaire, est celle de *Madame*, duchesse d'Angoulême. *Trahit sua quemque voluptas.*

— L'Oracle prétend qu'au lycée on ne se moque pas de M. Hubin; qu'on trouve même du sens et de l'esprit dans ses fables; il le fait dire au moins aux élèves de cet établissement. Mais qu'est-ce que cela prouve? sinon que *la vérité ne sort pas toujours de la bouche des enfans.*

— Après la représentation *d'Adélaïde Duguesclin* sur le theâtre de la cour, sa Seigneurie, qui avait beaucoup de peine à se contenir, était sortie fort mécontente. Les membres de la famille royale se réunirent incontinent dans une salle voisine de la chambre du roi. Encore tout étourdis de ce qui venait d'arriver, ils eurent entre eux le dialogue suivant :

Le duc de Berri.

Comment diable notre oncle qui est un savant, notre oncle qui a publié plusieurs ouvrages sous des noms supposés, a-t-il pu choisir une pièce aussi inconvenante ?

Le duc d'Angoulême.

Nous voilà étrangement compromis ! Un homme à qui nous devons tout, le blesser de la sorte !

Le duc de Berri.

Encore si nous n'en avions plus besoin.

Monsieur.

Avez-vous remarqué l'impatience et la colère qui se peignaient sur son visage en entendant ces vers :

Je vois que des Anglais la race est peu chérie,
Que leur joug est pesant, qu'on aime la patrie.

Savez-vous qu'il est de mauvais ton de dire ces choses-là en face des gens ?

Madame.

Le rouge lui montait au visage ; il se mordait les lèvres ; j'étais furieuse. L'acteur n'aurait-il pas dû passer ces horribles vers ? Il faut l'arrêter.

Le Duc de Berri.

Il faut le sabrer. Le misérable l'a fait à dessein ; il est impossible que M. Papillon n'ait pas donné des ordres.

Le Duc d'Angoulême.

Je ne peux veiller à tout : j'ai bien assez du commandement des armées.

Le Duc de Berri.

Sans doute : on ne devient pas littérateur dans les camps : je ne connais que mon épée, moi ; tout le monde sait cela ; mais notre oncle qui, depuis trente ans, est enseveli dans les livres....

Le Roi, attiré par le bruit.

Qu'est-ce ? qu'avez-vous, mes chers enfans ? épanchez vos douleurs dans mon sein paternel.

Tous.

Sa Seigneurie est d'une colère...... cela est très-impolitique..... cette pièce est absurde.

Le Roi.

Je suis instruit de tout ; mais qui pouvait s'attendre à des applications aussi forcées, lorsque cette tragédie en offre de si naturelles ? vous connaissez mon cœur ; je n'ai vu que les passages dont l'allusion vous était

favorable. Qui pourrait ne pas reconnaître les Bourbons dans ces vers admirables et doublement vrais ?

Que des cœurs sans faiblesse et des princes parfaits ....
. . . . . . osent le nommer roi ;
Il l'est, il le mérite.....
Un ramas de mutins, troupe indigne de vivre,
Vous méconnut assez pour oser vous poursuivre.....
Que vous donnez au monde un rare et grand exemple !.....
Nos guerriers sur vos pas marchaient à la victoire,
Et suivre les Bourbons, c'est voler à la gloire.....

Le duc d'Angoulême.

La justesse de ces citations ne fait pas moins d'honneur à l'érudition qu'au discernement de votre majesté; mais malheureusement quelques autres passages n'ont pas été saisis moins avidement. Ceux-ci, par exemple, ont généralement produit un mauvais effet :

Je vois avec regret la France désolée,
A nos dissentions la nature immolée ;
Sur nos communs débris l'Anglais trop élevé ;
Menaçant cet état par nous-même énervé.

Madame.

C'est une horreur; j'ai toujours détesté Voltaire. C'était un révolutionnaire. Mais ce qui a excité un murmure général d'indignation c'est ce vers qu'il faut absolument faire disparaître de toutes les éditions :

Et ce bras qui n'est teint que du sang des Français.

Monsieur.

Comment ! est-ce qu'il s'applique.........

Le Roi l'interrompant.

Ce qu'il y a d'urgent c'est de réparer le mal qui est fait. Quel moyen de ramener?.....

Le duc de Berri.

Ventre saint gris ! je ne bois plus que du *porter.*

Le duc d'Angoulême.

Ce n'est pas le moment de plaisanter. Il faudrait peut-être suspendre les massacres des protestans.

Madame.

Mauvais expédient ! Il vaudrait beaucoup mieux mettre en jugement des gens tels que Ney ! Pourquoi a-t-on laissé échapper le maréchal Soult ?

Monsieur.

C'est peut-être multiplier un peu les exécutions ? N'aurions-nous pas encore quelque place forte peu utile ? Le matériel est plus considérable qu'on ne pense.....»

L'écuyer tranchant coupa court à l'entretien en venant annoncer le souper.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

SOMMAIRE.

Fiez-vous-y! — Accumulation de preuves. — Nouvelles têtes à perruque coiffées d'un éteignoir. — Toujours les scélérats ont recours au parjure. — Laquelle citer? — L'Oracle aux abois. — Les conspirations. — Refus. — Les bêtes curieuses. — Qu'une épizootie viendrait à propos.

TABLETTES HISTORIQUES.

« Voyez quels sont ses dons! Les prisons d'état, la » déportation, le meurtre public et clandestin, la cons» cription, des impôts accablans, votre commerce anéanti.......

Tel était le langage que Louis XVIII du fond de sa retraite adressait aux Français par une proclamation du 2 décembre 1804. C'est en peignant, de ces noires couleurs, l'administration de celui qui, de l'aveu de l'Europe, plus encore que de l'assentiment du peuple, tenait un sceptre acquis par la victoire et perdu depuis par l'ambition; qu'il s'efforçait d'armer contre lui la haine des citoyens et celle des soldats.

Voici comment il tentait de se concilier à lui-même, l'amour de la France, et d'étouffer les craintes qui s'opposaient à son retour.

» On ose vous dire que nous ne pouvons recouvrer
» le trône qu'en *désolant vos foyers*, en *versant des flots*
» *de sang !*... (1) Français nous en appellons à vous. Ces
» terreurs sont-elles les vôtres ? Pouvez-vous douter *du*
» *cœur de votre roi*, des engagemens pris par lui *et tous*
» *ses proches* à la face de l'Europe ?. (2) Le frère de Louis
» XVI traîner après lui la désolation ! marcher sur vos ca-
» davres !. (3) (Voir les preuves à la fin de cet article.)

Les paroles des rois sont gravées sur l'airain. L'histoire les recueille, et c'est sur elle que la postérité fonde son jugement. Mais ce droit appartient aussi aux contemporains. La vérité n'a pas toujours besoin de l'appui du tems, pour répandre ses clartés redoutables.

Il n'est pas de dissimulation dont la soif de régner ne soit capable, et s'il était besoin de prouver que la volonté des peuples est le vrai moyen d'acquérir justement le suprême pouvoir, on trouverait cette preuve dans le besoin qu'on a de les flatter pour y parvenir.

Au moment où cette proclamation pénétra furtivement dans l'empire français, son auteur n'était connu en France que par une faible coopération aux premiers travaux de l'assemblée des notables, et pour s'être présenté à l'hôtel de ville de Paris *avec la cocarde tricolore*, lorsqu'en 1789 il se détermina à désavouer publiquement le malheureux Favras, à le laisser périr sur un infâme gibet. On savait que depuis il avait suscité la première coalition dont les fondemens avaient été jettés à Pilnitz, qu'il avait armé les rois contre sa propre patrie *alors gouvernée par son frère*, qu'il avait placé ce prince infortuné entre son peuple et sa famille, que par là il était parvenu à se rendre suspect aux yeux de ceux-là même qui naguères l'avait proclamé *restaurateur de la liberté française* ; et qu'en mêlant aux désordres inséparables d'une révolution, les dangers de la guerre extérieure, il avait aigri les esprits, irrité la volonté nationale par la résistance et préparé la sanglante catastrophe de la chûte du trône.

En 1790 les princes français entourés d'une partie de la noblesse, chefs d'une petite armée, et protégés par les puissances, avaient aussi fait entendre leur voix et connaître leurs desseins. On se croyait alors à la veille d'une facile invasion; on n'imaginait pas qu'un peuple au milieu de tous les élémens de la désorganisation pût trouver en lui-même les moyens de se défendre et de rejetter sur ses ennemis tous les périls d'une vaine entreprise. Ivres d'un succès qui paraissait infaillible, on s'expliquait sans contrainte. Il ne s'agissait rien moins que de rétablir tous les priviléges, d'effacer jusqu'à la trace des plus utiles réformes, de détruire cette assemblée nationale dont tous les sages de l'Europe avaient admiré les travaux, de punir du dernier supplice les orateurs qui avaient tenté de régénérer la monarchie, en un mot d'étouffer dans le sang tous les germes de la révolution.

On parlait ainsi parce qu'on s'estimait fort.

En 1804 les puissances avaient déserté la cause des Bourbons et reconnu successivement la république et l'empire. La guerre n'était plus de leur part, qu'une guerre défensive. L'armée des princes était dissoute. Leurs preux chevaliers avaient imploré de l'usurpateur leur pardon, les débris de leur fortune, et enfin des emplois et des dignités. Quelques-uns s'étaient tellement retrempés dans les rangs de nos braves, qu'on les avait vu se montrer véritablement *nobles* sur le champ de bataille.

Les temps étaient changés!....... Il fallait substituer aux menaces de Coblentz, les artifices de Mittau. Il fallait prodiguer les insinuations, les promesses captieuses, faire envisager le repos à un peuple fatigué de gloire, et montrer le port à des hommes brisés pas une longue tempête.

Le langage était plus doux; mais la pensée était la même, c'est ce que les événemens ont prouvé.

Dix ans après, Louis XVIII est miraculeusement rétabli sur le trône de son frère. Lequel des deux systêmes suivra-t-il? S'il s'abandonne à sa propre impulsion, il se

crée une puissance orageuse, il s'expose à être désavoué par ceux-là même qui lui ont rendu la couronne, il attaque une masse imposante d'intérêts consolidés. En voulant opérer une révolution subite, non dans les choses, mais dans la pensée, il prépare une explosion nouvelle et plus terrible, et livre aux coups de la fortune les biens que le hazard lui a rendus.

D'un autre côté s'il s'identifie franchement à la pensée publique, s'il maintient les institutions formées en son absence, il devient infidèle à sa propre doctrine, il fait avec le peuple un pacte qui lui ferme à jamais l'accès du pouvoir absolu. S'il maintient cette noblesse récemment conquise au prix du sang dans mille combats, il déshonore l'ancienne noblesse et force à rougir ceux qui ont besoin de remonter à leur trisayeul pour trouver une action d'éclat. S'il emploie des hommes de la révolution, il désespère les deux ou trois cent vieillards qui lui sont restés fidèles; s'il tente de rebâtir l'antique édifice, il s'expose à manquer de matériaux.

Eh bien! il saura se faire un chemin entre ce double écueil: il posera des fondemens et les cachera d'abord dans la terre pour ne pas inspirer de trop promptes allarmes. Puis, chaque jour et d'une main lentement habile, il posera une pierre, ensorte que l'édifice s'élevera insensiblement, sans blesser les regards d'une nation qu'on sait être facile à distraire. Des réserves générales seront le contre-poids des concessions que la nécessité lui impose. S'il a l'air d'approuver ce qui s'est fait sans lui, il datera ses actes de la vingtième année de son règne, afin qu'on puisse en tout tems révoquer en doute la légitimité de ceux qui ne seront pas l'émanation immédiate de sa volonté. La France veut-elle une constitution? il se gardera de la lui donner sous la forme d'un contrat réciproque, parce qu'alors il serait inviolable des deux parts: il *l'octroyera*, afin de pouvoir la reprendre. Il préludera à la restitution des biens vendus, par des indemnités adjugées, il exercera à cet égard sur les consciences une influence sourde; pour

se dispenser de faire usage de son autorité. Pour rendre son administration moins suspecte, il tolérera la conduite imprudente des princes de sa maison, il se laissera gagner par eux de vîtesse; afin que tandis qu'on blâmera leur fougue, on admire sa prudence. Il s'établira entre eux et le peuple, comme un arbitre, un modérateur; la haine qu'ils inspireront, lui tiendra lieu de confiance et d'harmonie; et la crainte de lui voir de tels successeurs, fera désirer la durée de son règne.

Toutefois la liberté de la presse pourrait bien faire échouer ces profondes combinaisons, tenir l'opinion en éveil, donner aux peuples des avertissemens utiles et découvrir la tranchée où l'on a besoin de s'ensevelir pour marcher surement. La presse sera donc enchaînée, mais avec des ménagemens tels, que l'on ne verra qu'un sacrifice momentané dans la perte irrévocable de cette inappréciable garantie. Assuré du silence par la censure, il devient certain du succès par la lenteur et la persévérance. La contre-révolution s'opère à tâtons, seul moyen de la consommer si elle était possible.

Ce système de temporisation active, aurait pu réussir en effet, si la nation eût été moins éclairée, et moins intéressée à en arrêter les progrès. Déjà l'alarme était répandue; la minorité de la chambre des députés en avait donné le signal. L'orage se formait, il allait éclater, et Louis aurait été forcé de renoncer à ses desseins ou à sa puissance, lorsqu'un de ces événemens impossibles à prévoir, vint brusquer le dénouement, ouvrir une nouvelle carrière aux esprits et préparer des calamités d'un autre genre. Napoléon reparaît.

On sait avec quelle rapidité commode il ressaisit un empire mal occupé par les Bourbons; mais ce qu'on ne sait point encore assez en Europe, c'est que le peuple applaudissait plus sincèrement à la fuite des Bourbons, qu'à l'invasion de Bonaparte. On fut si follement satisfait d'être délivré des uns, qu'on ferma les yeux sur les dangers que la présence de l'autre amoncelait sur

la France. Elle n'eut point le temps de s'interroger. Entre deux maux, elle choisit celui qui lui parut le moindre.

Privé de son pouvoir, relégué à Gand où il régnait entre Chateaubriant et Bellart, Louis eut de nouveau recours aux proclamations. Il avoua des fautes, il promit de les réparer. Il menaça la France de la colère des étrangers, moins redoutable que sa *clémence*. Il se fit un mérite du mal qu'il n'avait pas eu le tems de faire.... Le canon de Waterloo lui rouvrit les portes. Mais le peuple était encore en armes, les desseins des alliés n'étaient pas arrêtés, les chances de la guerre sont variables. Il crut devoir dissimuler encore, et la fameuse proclamation de Cambrai fut lancée.

Paris est livré. Louis est aux Tuileries. Il s'est donné des ministres propres à rassurer. Il caresse encore les esprits, parce que la fermentation n'est pas éteinte.....

Mais bientôt il a retrouvé la chambre *introuvable*, il a rallié le petit nombre des siens, le ministère est réorganisé, l'armée est licenciée. Cent cinquante mille étrangers veillent sur lui.

Cette fois il renoncera à une expérience, dont le succès passe ses forces; et tout en s'enveloppant d'une *mistérieuse* bonté, il donnera un libre essor à des passions trop péniblement étouffées.

C'est là que commence l'histoire du règne.

Un an s'est à peine écoulé. Par ce qui est arrivé, qu'on juge de ce qu'on doit attendre. (4) Fidèle à un conseil qui lui avait été donné par M. d'Avaray, Louis a tourné contre la révolution, les formes de la révolution elle-même. (5) C'est pourquoi il existe en France, un simulacre de représentation qu'on ne peut appeler nationale....... Encore quelques mois et l'on verrait tomber ces signes dérisoires d'une liberté qui n'est plus. Déjà le sang a coulé sur l'échafaud, sous le poignard. (6) L'œuvre depuis si long-temps médité s'accomplit par la violence. (7) On emploie, à vieillir la France, les moyens à l'aide

desquels les filles d'Eson tentèrent de rajeunir leur père.... Il ne reste plus qu'à savoir si la cruauté sera plus heureuse que l'hypocrisie !.......

PREUVES.

(1) Ordonnance du 24 juillet qui exile 38 individus non jugés.

Labédoyère a été fusillé en août 1815.

Le maréchal Moncey a été condamné le 29 août 1815, par une ordonnance royale, à trois mois d'emprisonnement.

Les frères Faucher ont été fusillés le 26 septembre 1815.

Lavalette a été condamné à mort le 21 novembre 1815. Son épouse a demandé vainement sa grace.

Le maréchal Ney a été fusillé le 7 décembre 1815. Son épouse n'a rien pu obtenir de la clémence royale.

Le général Boyer a été condamné à la peine de mort le 12 mars 1816.

Le général Travot a été condamné à la peine de mort le 21 mars 1816.

Le général Debelle a été condamné à la peine de mort le 24 mars 1816.

Commutation pour les deux premiers en vingt ans de détention et pour le troisième en dix années.

Wilson, Bruce et Hutchinson honorent la cour d'assises de Paris de leur présence, en avril 1816, et sont condamnés à trois mois d'emprisonnement.

Le général Gruyer a été condamné à la peine de mort, en mai 1816. Acte de clémence, commutation en vingt années de détention.

Le général Chartran a été fusillé le 22 mai 1816.

L'aide-de-camp Miéton a été fusillé le 29 juin 1816.

Le général Bonnaire condamné à la déportation par l'application d'un des plus atroces décrets de l'usurpateur est dégradé le 29 juin 1816, etc. etc.

Le maréchal Bertrand, le général Gilly, et plusieurs autres ont été condamnés à la peine de mort, mais par contumace.

Le 26 juillet, Pleignier, Tolleron et Carbonneau sont mutilés puis exécutés pour avoir *conçu l'idée* d'un attentat. En même tems le brave Mouton-Duvernet est fusillé à Lyon pour avoir eu la générosité de se constituer prisonnier lorsqu'il ne tenait qu'à lui d'échapper aux fers de ses bourreaux.

(2) Charte constitutionnelle de 1814, promesse de l'oubli du passé, conservation des emplois et des honneurs.

(3) La France a été envahie en 1815 par un million d'étrangers. Elle est aujourd'hui occupée militairement par cinquante mille soldats de diverses nations.

Le licenciement de l'armée, la France n'a plus de frontières que pour les douanes.

Le 12 avril 1815, une ordonnance royale supprime l'école polytechnique.

L'épuration des administrations civiles, de l'institut, l'armée, etc. etc.

Le dépouillement du musée, etc. etc.

(4) La guerre de la Vendée est aujourd'hui reconnue légitime.

La bataille de Waterloo, et les résultats qu'elle a produits, coûtent à la France plus de soixante mille de ses meilleurs guerriers.

(5) La loi qu'on peut appeler des suspects est du 29 octobre 1814.

La loi sur les cris séditieux est du 9 novembre 1815.

La loi sur la cour prévôtale est du 15 décembre 1815.

La loi d'amnistie est du 12 janvier 1816.

Le 18 janvier, ordre à lord Kinnaid de quitter la France.

L'expulsion des militaires à demi-solde des villes où ils n'étaient pas domiciliés.

Pendant le mois d'octobre 1815. 974 officiers et 2314 sous-officiers ou soldats à demi-solde sont forcés de quitter Paris.

(6) Le maréchal Brune a été assassiné à Avignon.....

Le général Ramel est mort, assassiné le 17 août 1815. Nous ne connaissons pas la condamnation de leurs assassins.

Nismes pendant les mois d'août, septembre, octobre, 1816, a été en proie aux fureurs des royalistes ou des assassins.

(7) Il est question en France de mettre en activité la conscription de l'an 1815.

La France doit payer 700000000 fr. en cinq ans.

La contribution extraordinaire de guerre de cent millions.

En septembre 1815, traites à domicile pour le payement de cette contribution.

Les droits réunis sont maintenus.

On emploie tous les moyens, soit promesses, soit menaces pour faire *offrir* des dons *volontaires* à la garde nationale et à toutes les corporations.

BIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

Berton, professeur au conservatoire. Dans l'âge où l'on ne connaît point encore les avantages de l'obscurité, il débuta par un ouvrage qui fit beaucoup de bruit de toutes les manières, et dans lequel on remarque les défauts d'une imagination brillante. Mais depuis il a su réparer ce tort en prouvant combien un compositeur économe peut faire d'opéras avec les mêmes idées, soit en les répétant soit en les empruntant. Ces titres joints à beaucoup d'autres l'ont fait nommer chevalier de l'éteignoir; honneur qu'on pouvait d'autant moins lui refuser que la nature le lui avait accordé d'avance, en plaçant la décoration de l'ordre au milieu de son visage.

Boullanger, inspecteur des postes et relais pour l'usurpateur et pour le roi, toujours poudré, toujours content, toujours prêt à partir pour l'un et pour l'autre, à préparer le service pour entrer en France ou pour en sortir. Il est de la famille des inamovibles et avec juste raison; quand on passe sa vie à courir la poste on n'a pas le tems de prendre un parti.

Camuzat (M.), notaire connu dans la société par quelques poésies légères qui font attendre avec impatience un gros poème de sa conception. Un de ses anciens confrères avait mis en vers la coutume de Paris; M. Camuzat va rendre le même service au code civil.

Cassans (M. de). Beau danseur, beau parleur, grand tacticien, grand politique, surnommé jadis à Toulon le beau Cassans. La beauté passe, mais les talents restent. M. de Cassans danse supérieurement le fandango. On parle de lui pour un régiment.

Cavillier (M. de), chef de division à la chancellerie de France, chargé de l'expédition des brevets de l'éteignoir, autrement appelés lettres de noblesse, en

attendant qu'il obtienne pour lui un de ces honorables diplomes, nous nous empressons de lui consacrer un article dans notre recueil, ce qui vaut pour le moins des lettres de noblesse.

Chauvelin *b* (marquis de). Si l'homme qui sait borner ses desirs à sa fortune nous paraît un sage; combien devons nous plus admirer encore celui dont l'ambition soutenue n'aspire qu'à descendre ! D'abord ambassadeur, après cela tribun, ensuite préfet, puis intendant et enfin conseiller d'état honoraire, M. de Chauvelin s'est constamment fait distinguer dans ces différens grades, par une conduite mâle et un courageux dévouement pour l'autorité. Ses discours au tribunat sont autant de modèles de cette éloquence badine, où l'art de parler sans rien dire se fait remarquer à chaque phrase. Il est à regretter qu'un si précieux talent ne trouve point d'héritiers, mais c'est un malheur attaché à la stérilité du genre.

On nous promet de M. de Chauvelin un traité savant sur l'inutilité des visites.

Dalmassy *b* (M.), ex-législateur distingué par son éloquence peu commune et digne du plus laconique spartiate : deux mots, sans plus, composent son dictionnaire. *Fort bien*, dit M. Dalmassy dans les cas ordinaires, *fort bien*, *fort bien*, quand les choses en valent la peine. On n'a pas d'idée de l'effet qu'il produit avec ces deux mots, qui expriment tout, qui répondent à tout, et toujours si admirablement comme on s'en doute. Pendant que nous rédigeons cet article, M. Dalmassy est allé essayer le pouvoir de son éloquence dans son département et dire *ses deux mots*. Avec lui les discussions ne sont pas longues et l'on ne perd pas son tems en vaines paroles. On peut d'ailleurs compter sur le *fort bien* toutes les fois qu'on proposera d'éteindre les lumières; la trop grande clarté lui fait mal aux yeux.

Desportes *b* (M.), ancien conseiller à la chambre des comptes, et depuis juge au tribunal de première instance à Orléans. Si l'on voulait peindre, sous une figure

humaine, la routine, le jansénisme et les vieux préjugés, on ne pourrait choisir un modèle plus accompli. C'est dans la gazette de France à l'ombre des lettres E. B. que ce père des ténèbres prêche depuis une dixaine d'années contre cette philosophie audacieuse qui ne vise à rien moins qu'à éclairer les peuples et à régenter les rois. M. E. B. qui pourrait sans inconvénient prendre une lettre de plus à la fin de ses articles, est un vieil ami du despotisme qu'il regarde, ainsi que M. Bonald, comme un gouvernement d'institution divine, attendu que dieu n'est autre chose que le grand despote des mondes. Il faut que cette idée mère soit bien féconde puisque M. Desportes, qui n'en a pas d'autre en politique, en littérature et en morale, y trouve le texte d'une douzaine de colonnes de journal qu'il noircit tous les mois.

Gallais *b* (M.), ancien prêtre, bon père, excellent époux, modèle de toutes les vertus *domestiques*; les réputations qu'il a cherché à faire aux autres ont un peu nui à la sienne; il a noirci plus de papier qu'aucun homme vivant, au service des journaux,

Et Gallais qui n'a pas, mais qui donne la gloire,
Croit que le sort du monde est dans son écritoire.

au demeurant pas la moindre malice : il fait le mal innocemment, on ne lui en veut pas plus qu'au pavé contre lequel on se heurte.

Marigué *b* (M. inspecteur de l'ex-université). Gloire à l'un des vétérans de la littérature. Son quatrain pour M. de Saussure lui a fait un honneur infini; il a mis six jours à cette création, et s'est reposé jusqu'en 1814. A cette époque il est rentré dans la carrière par une lettre à l'empereur de Russie, dans laquelle il prouve clairement que la France n'a pas besoin de constitution; idée hardie qui ne pouvait tomber que dans une forte tête; malgré tout le talent qui brille dans cet ouvrage, nous croyons que l'auteur a plus de disposition pour le quatrain; nous lui conseillons de publier ses idées

politiques sous cette forme, et de se reposer encore une vingtaine d'années.

Mercier (M. le), membre de l'institut : encore une brebis ramenée au bercail : Népomucène s'est fourvoyé dans sa jeunesse ; sa tragédie d'*Agamemnon* sentait son antiquité d'une lieue ; il en a fait pénitence ; *Ophis*, *Pinto*, *Colomb*, *l'Atlantide* doivent obtenir grace pour quelques scènes de collège et pour quatre *métamorphoses*, où le malin se fait encore sentir : n'eût-il fait que son poème *physico-electrico-chimico-didactico épique*, M. Mercier serait déjà fort supérieur à Lycophron pour la densité de la pensée, et à Ronsard pour l'harmonie des vers.

Portalis. M. Portalis est de la coalition des ténèbres, depuis qu'il en existe une ; ce qu'il a étouffé de lumières, ce qu'il a empêché d'éclore lorsqu'il était directeur de la librairie est infini ; mais malgré tout son zèle et tout ses efforts, il n'a pas pu réussir encore à obscurcir son nom.

SERMENT DES MARÉCHAUX.

Le style bizarre de cette formule surannée est ce qui frappe d'abord, et cette première impression, lorsqu'on s'y arrête, déguise, sous le ridicule, ce que le serment a d'odieux et de perfide. En l'exhumant de la poussière des archives féodales le gouvernement a obtenu le triple avantage d'en dérober l'intelligence au peuple, d'entretenir le culte de la vieille monarchie, et d'offrir aux maréchaux, sinon comme excuse, du moins comme prétexte, l'exemple de leurs prédécesseurs, et cette vénération pour les usages qui se perdent dans la nuit des tems. Qu'on ne nous accuse point ici de tourmenter le sens des mots pour y puiser des argumens contre les Bourbons ; ces argumens jaillissent du plus simple examen. Au reste cet acte n'est point un crime nouveau : c'est la suite nécessaire d'une

politique criminelle ; ce n'est donc point ceux qui ont exigé serment qui en portent l'ignominie ; mais ceux qui l'ont prêté ce serment qui, dépouillé de ses formes gothiques et traduit en langue vulgaire, les eût épouvantés eux-mêmes. Mais avant d'arriver à ce qu'il y a de funeste et de honteux dans ses conséquences, relevons rapidement quelques détails ridicules, équivoques, contradictoires, et complètement inapplicables aux mœurs actuelles.

Vous jurez à Dieu *sur la foi et loi que tenez de lui*. Quelle est la *foi* que nous tenons de Dieu ? Un catholique, un protestant, un juif, promus à la dignité de maréchal, tiennent-ils également leur foi de Dieu même ! Et si ceux-là qui jurent *sur la foi* font profession de n'en avoir aucune, leur incrédulité n'infirment-elle pas leur serment ? *Le roi ci-présent*. Ci-présent ! On n'est donc pas engagé envers son successeur quelle que soit sa légitimité ? Ou bien l'on n'est engagé envers le roi même, qu'en tant qu'il est présent, et si la fuite du 20 mars se renouvelle on n'est pas tenu de défendre le roi qui n'est plus présent ? Vous veillerez *à la forme de vivre des gens de guerre*. Puisqu'il est dit plus haut : *Vous les ferez vivre en bon ordre, justice et police* ; il faut donner à cette locution : *forme de vivre* une interprétation différente de *bon ordre, justice et police*. Or si l'on remonte au tems où ce serment était en vigueur, on verra que *forme de vivre* ne signifie autre chose ici que *pratiques religieuses* ; les militaires qui se rappellent quelles étaient alors les pratiques d'une religion exclusive et persécutrice, doivent compter, si les maréchaux sont fidèles à leur serment, sur une discipline d'une espèce bien nouvelle pour eux. Terminons cette analyse fastidieuse, car il n'est pas un mot qui n'offre un texte aux plus justes critiques, en faisant observer cette continuelle répétition : *ledit seigneur*, *de lui*, de *son* royaume, chose qui *lui* soit préjudiciable, à *sa* solde, *ses ordonnances et*, *ferez et accomplirez entièrement*

tout ce qui vous sera ordonné selon icelles, etc., etc., etc.

Quoi lui ! encore lui ! toujours lui ! et, pas un mot de la patrie. Mais, dites-vous, on prêtait bien autrefois ce serment. Outre que ce fait n'en justifie pas la teneur, outre qu'un abus ne cesse pas d'être un abus parce qu'il est ancien, nous trouvons dans son ancienneté même l'argument qui en démontre la perfidie. S'il convenait aux mœurs et à la politique d'autrefois, il est absurde d'en faire usage aujourd'hui que ses mœurs et la politique sont changées ; s'il convenait à des princes absolus et à des sujets serfs, il ne convient plus à des princes constitutionnels et à des hommes libres : ainsi ou cette formule n'a pas de sens et n'engage à rien, ou nous devons la considérer comme une déclaration authentique par laquelle les institutions nouvelles abrogées de fait, le sont aussi de droit ; par laquelle la charte octroyée elle-même est regardée comme non avenue, par laquelle enfin renaît en 1816, l'antique monarchie de Louis XI.

Aussi le mot *charte* n'est pas prononcé une seule fois : c'est le prince, c'est *lui*, c'est lui seul, c'est lui individu dont les maréchaux ont juré d'exécuter et de faire exécuter non pas les lois, mais les ordonnances. Les maréchaux ne sont donc pas de leur propre aveu, les hommes de la patrie, mais les hommes, les satellites, *les gens* du souverain. Bonaparte lui-même n'avait pas osé pousser l'impudeur à ce point : les maréchaux juraient fidélité à l'empereur et *aux constitutions de l'empire*. Aujourd'hui Louis XVIII peut à son gré disposer des maréchaux et les réduire à l'alternative de violer tous les droits de leurs concitoyens, ou de violer leur serment, de marcher en armes contre les représentans même de la nation, ou d'être parjures *audit seigneur*. En un mot les maréchaux ont déclaré à la face du monde, par ce serment, qu'ils n'étaient plus que les exécuteurs des hautes œuvres.

L'article par lequel ils s'engagent à remplir les fonctions de délateurs, serait maintenant un sujet de reproche frivole; ce qui est ignominieux pour des militaires français devient un devoir pour des *complices* à l'égard de leur chef.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Fables; par A. V. Arnault, (1) *d'aucune académie.*

IIe ARTICLE.

Faites tous vos vers à Paris,
Et n'allez plus en Allemagne.

Quand Voltaire donnait à Jean-Baptiste Rousseau cet avis plus spirituel que fondé, il était encore permis de faire des vers à Paris sans courir le risque d'être traduit devant une cour prévôtale, ou incarcéré comme suspect. Le despotisme de Louis le *bien-aimé* était *tempéré* du moins par des chansons. Mais hélas! *ces beaux jours* ont fui loin de nous! on ne chante plus depuis la dix-neuvième année du règne de Louis le *désiré*; le despotisme n'est *tempéré* aujourd'hui que par la *clémence*, M. de Case occupe la place de M. de Sartines, et les poètes français n'ont plus le droit de prendre la plume que pour célébrer les vertus de la famille royale. Il est donc évident qu'il est devenu absolument impossible de *faire ses vers* à Paris, et que le principe posé par Voltaire n'est pas applicable à notre époque. Ce n'est pas assez; il faudrait prouver encore qu'on peut faire d'excellents vers ailleurs qu'à Paris..... Me voilà arrivé aux fables de M. Arnault.

Laquelle citerai-je?.... *l'aigle, l'aiglon et le soleil au roi de Rome?* Non. L'Oracle m'accuserait d'être un bonapartiste. *Le bon grain et le mauvais grain aux amis qui me restent?*..... M. Auger serait homme à

(1) A Bruxelles, chez Lecharlier, libraire, montagne de la Cour, De Mat, Grand' Place, et Wahlen, rue de l'Évêque. Prix: 4 francs.

croire que j'ai voulu jouer un mauvais tour à ceux qui dînaient chez M. Arnault en 1812, et qui l'ont dénoncé en 1815. Ferai-je connaître la fable *de l'aigle et du chapon?*..... qu'il se trouve par hasard à la Chine ou dans le royaume de Maroc quelque prince qui ne soit pas un aigle, et me voilà une mauvaise affaire sur les bras. Si je transcris *la cruche et la bouteille*, M. Hubin va d'abord me demander raison de cette insulte personnelle. Comment faire? Ne trouverai-je donc pas dans ce recueil une seule fable dont le titre même ne soit pas une épigramme? Voyons, feuilletons bien..... le ciel soit loué! En voici une qui ne saurait offenser les plus susceptibles : *les dieux jouant au colin maillard!!*..... Je ne risque rien de citer celle-là. Les dieux sont en général d'assez bons diables; on ne se compromet guères avec eux; ils n'ont point ici bas d'ambassadeurs chargés de persécuter en leur nom les écrivains qui disent la vérité.

Dans l'Olympe on s'ennuie, y pensez-vous, grands dieux!
— Oui, messieurs, oui j'y pense et je veux le redire :
Dans l'Olympe on s'ennuie ainsi qu'en d'autres lieux
Qui souffrent peu le mot pour rire.
Dieux d'en haut, dieux d'en bas, vous jettez quelquefois
Des regards envieux sur la fange où nous sommes.
Il est beau d'être dieux, il est bon d'être rois;
Mais il est doux par fois d'être hommes.
Jupiter le pensait ainsi;
Un soir libre de tout souci,
Voulant se divertir sans user son tonnerre,
Or ça, dit-il aux dieux, amusons nous ici
Comme on s'amuse sur la terre.
Momus, un jeu bien gai! — bien gai! dit l'égrillard,
Qui des jeux dans sa tête a tout le répertoire.
Jouons un jeu d'enfans; si vous voulez m'en croire
Nous ferons un colin maillard.
En quatre mots il fait connaître
Le jeu terrestre à la céleste cour;
Comment on prend, comment on est pris tour-à-tour.
Junon prête un mouchoir; c'est au plus jeune à l'être.
Le plus jeune c'était l'amour.
L'enfant qui déjà n'y voit goutte,

Un voile de plus sur les yeux,
Va d'un côté, de l'autre; et les éclats joyeux
De l'Olympe étonné font retentir la voûte.
Les dieux qui riaient fort, comptaient rire encore plus
Quand notre espiègle eut mis la main sur la justice.
Cet autre aveugle au jeu n'entendra pas malice;
Elle est là pour long-tems, disait sur-tout Momus.
Il se trompait, elle entre en lice,
Et dès le premier pas elle attrapa Plutus.
Celui-là devait-il s'attendre
A sortir jamais d'embarras?
Il est quelque peu lourd. Venus, tu m'apprendras
Comment il a fait pour te prendre.

J'ai relu dans Lafontaine la charmante fable de *l'amour et la folie*, et je ne sais pas décider de quel côté est l'avantage, soit pour la délicatesse de l'allégorie, soit pour l'élégance de l'expression, ou la finesse de la moralité.

Les fables de M. Arnault ont toutes un cachet original; ce qui ne veut pas dire qu'elles aient toutes le même degré de perfection. La médiocrité seule n'est jamais inégale. Lafontaine a fait *la cigale et la fourmi*, *le renard et le corbeau*, et quelques autres encore que des critiques sévères lui ont beaucoup trop reprochées. Il n'en est pas d'un recueil d'opuscules détachés comme d'une composition *unique*. Telle fable de Lafontaine vous paraît faible et triviale. Supposez qu'il ne l'ait pas faite; en sera-t-il moins l'auteur *du chêne et du roseau*? La fable *du fromage* est indigne de figurer à côté de celle que j'ai rapportée plus haut : j'en conviens. C'est donc la seule que vous ne relirez pas; mais vous relirez dix fois *les sabots de polichinelle*, *la plume et l'épée*, *le hanneton*, *la débacle*, *la feuille*, *le colimaçon*, *les deux bambous*, et cet épilogue aussi noble qu'ingénieux où l'auteur paye le tribut de sa reconnaissance à un peuple *libre* et hospitalier gouverné par un prince *libéral*.

J'ai dit que les fables de M. Arnault avaient le mérite d'offrir des moralités absolument neuves; je dois

excepter *l'insecte utile et l'insecte nuisible* qui m'a paru reproduire un apperçu saisi déjà depuis long-tems ; d'un autre côté la moralité qui se déduit de *l'enfant et du frelon* n'offre-t-elle pas une contradiction réelle avec la leçon tirée de la fable *du lésard et de la vipère ?* J'abandonne ces observations à la sagacité de M. Arnault, dont je ne crois pas pouvoir mieux louer le nouvel ouvrage qu'en le signalant comme le plus distingué de tous ceux qui sont sortis de sa plume.

L'auteur a placé à la suite des fables un assez grand nombre de notes : une analyse de journal les ferait mal connaître ; il faut les lire : elles font rire et penser.

L'Hermite du Brabant.

BOUCHE DE FER.

— Nous ne voulons pas la mort du pécheur, et nous consentons de bien bon cœur à ne plus nous moquer de *l'Oracle*. On nous apprend qu'il a mis tous ses ouvriers et ses rédacteurs à *demi-solde*. On nous assure même qu'il est convenu avec cette grace simple et naïve qui *caractérise* la plupart de ses articles, que depuis trois mois il lui est *survenu* 800 abonnés de *moins*.

— La discussion *obligée* des journaux de Paris sur le sens qu'on doit attacher au mot ultra-royalisme prouve combien Louis XI + VII veut en revenir à un système de modération et de douceur. Ce qui le prouve bien mieux encore c'est que la *justice*, pour me servir de la belle expression du meilleur des rois, *continue d'avoir son cours* et que les poignets et têtes tombent tout à-la-fois.

— Les journaux français qui ont conservé un reste de pudeur, particulièrement le Constitutionnel, ont rapporté en peu de mots l'horrible exécution de Pleignier, Tolleron et Carbonneau. La Gazette de France et la Quotidienne se sont complues dans tous les détails du supplice. L'Oracle a fidèlement copié ces deux feuilles.

— La Chronique de Paris a copié mot à mot, pour donner une idée de l'esprit public en France, un de nos articles du Journal des Bruits absurdes. C'est un plagiat que nous lui pardonnons d'autant plus volontiers que la *Chronique de Paris* est la source principale où nous puisons ordinairement ces sortes de bruits.

— Le rapporteur du second conseil de guerre, le sieur Viotti, vient de recevoir pour prix du sang de Labédoyère, la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Tôt ou tard le *mérite* a son juste salaire.

— On a regardé comme un acte de justice et d'humanité (nous dirions, nous, de repentir) la permission accordée par le gouvernement au général Wilson de sortir de la force pour aller voir sa femme qui était dangereusement malade. Quelle erreur ! C'était un marché qu'on voulait faire. Il n'est sorte de démarches que le duc de Richelieu n'ait faites pendant ce tems pour obtenir de la part du général une lettre de remercîment au meilleur des rois. Par là on aurait prévenu l'effet de toute publication ultérieure. Mais sir Robert Wilson s'y est constamment refusé ; il aurait dit plutôt comme cet ancien au tyran de Syracuse : *qu'on me remène aux carrières*.

— Il ne tient pas à la police que le systême de duplicité et de mensonge organisé pour la France ne s'étende chez l'étranger. A la poste on décachète toutes les lettres qui sont adressées hors des frontières et l'on brûle toutes celles qui donnent les moindres détails sur la situation de la France. Aux seuls journaux est réservé le droit de faire connaître l'esprit public des Français. De là toutes ces jongleries des feuilles publiques pour donner le change. La dernière, celle qui fait le plus d'honneur au génie inventif de M. de Cazes, c'est la publication d'une correspondance saisie entre le soi-disant colonel B. et un agent des troupes alliées. — Le rédacteur de cet article a reçu mille francs de gratification.

— Les journaux de Paris et en particulier le Journal Général, racontent d'un ton moitié grave moitié plaisant, les grands détails d'une conspiration imaginaire, dont le siège était la Vendée, et l'inventeur un nommé Blanchart. Aux noms près le fait est exact. Cette conspiration n'est autre que celle dont il est question dans le porte-feuille de Louvain, qui a été concertée entre Mr. de Caze et le propriétaire du porte-feuille. Mêmes termes, mêmes offres, mêmes moyens. Allez, allez Mr. de Caze, le piège est trop grossier ; percez-nous en d'une autre.

— Le ministre Clarke qui a reçu tour-à-tour les noms de comte d'Hunebourg et de duc de Feltre, vient d'être surnommé le maréchal d'Ancre. — Est-ce une plaisanterie ? Est-ce une prédiction ?

— La Gazette de France prétend que les Français réfugiés à Bruxelles ne sont reçus nulle part ; que personne ne veut les voir ; qu'enfin ils sont astreints aux mesures les plus rigoureuses de police. La gazette est bien sure de son fait. Elle tient cela d'un personnage de la plus haute distinction. La gazette a choisi pour nous conter cette nouvelle le moment même où les gouverneurs des provinces belges recevaient une instruction toute contraire. Un personnage de la plus *grosse* distinction est parti pour le lui annoncer.

— Un particulier s'ennuyait dernièrement à l'éternelle partie de chasse de Henri IV et bâillait de tout son cœur. — Que faites-vous, monsieur, lui dit un de ses voisins ? — Je bâille monsieur. — Cette pièce apparemment n'a pas le don de vous plaire. — Que vous importe ! — Les allusions en faveur de notre bon roi ne sont pas du goût de monsieur. — Pas plus que vos remarques et notre homme de bâiller de plus belle. — Il vous serait facile d'être plus poli. — Et vous moins importun. — Savez-vous qui je suis ? — Dieu m'en préserve ! — J'appartiens à la famille des Montmorency. — Et moi, répliqua notre bâilleur à celle des *Bayard*.

MENAGERIE AMBULANTE.

Les nouvelles de Paris annoncent qu'une ménagerie qu'on y voit depuis quelque tems, en partira incessamment pour faire une nouvelle tournée en Europe. Elle est nombreuse et composée d'animaux singuliers, mais plus curieux par leur monstruosité que par leur beauté. Aucun d'eux n'est de nature franche.

1°. Une espèce de *solipède* participant comme le mulet de la nature du cheval et de l'âne. On le croirait neutre comme lui, s'il n'avait eu long-tems la faculté de se reproduire. Quoique vain et entêté, il se laisse mener par des femmes et des valets; on n'a jamais pu cependant le mener à la bataille. Il a des allures de cheval anglais et porte au vent, mais il n'est pas sur et est ruiné sur le devant. Sa tête est toute ganache. Il a été élevé dans les écuries de Versailles. Ce n'est pas un Normand comme quelques gens voudraient le faire croire. Nous savons à n'en pas douter qu'il est d'Artois. Si vous ne tenez pas cela pour vérité, prenez-le pour un conte.

2°. Deux espèces de *gallinacées*. L'une de ces volatilles ou de ces volailles ressemble à une poularde qui n'est pas grasse, et l'autre à un chapon maigre. Leurs cris sont désagréables. Ils ont des goûts plus tracassiers que belliqueux, et se battent avec plus de fureur que de courage, et de perfidie que d'adresse. Il leur faut pour vivre de la chair indépendamment du grain. Ils mangent beaucoup et ne pondent point. La femelle, si l'on en croit les savants, est de l'espèce des chouettes, et le mâle de celle des ducs.

3°. Un papillon à couleurs changeantes qui parle, mais qui à la vérité ne raisonne pas. A tout ce qu'on lui dit, il répond *vive le roi*. Je ne sais si cet insecte ami des plaisirs, a été décrit par les *entomologistes*; au reste, ce n'est pas dans les gros qu'il faut le chercher, mais dans les menus.

4°. Un *fissipède*, espèce de bélier à poil de bouc, à cornes de cerf, autant qu'on peut en juger sur les apparences, ses cornes ne faisant que poindre; animal

brutal, lascif, vorace, frugivore, carnivore, avide de liqueurs fermentées, mais hydrophobe même en état de santé. Il faut se garer de ses coups de tête et de ses coups de pieds, quoique de fait il ne soit pas du tout malin. Il a des goûts abjects et ne se plaît que sur le fumier. Quelques personnes ont entrepris de le dresser. On n'en a jamais pu rien faire. Il n'est propre à rien. On a pourtant trouvé utile de l'appareiller. Beaucoup de gens spéculent déjà sur la fécondité de la pauvre brebis qu'on lui a livrée, et fondent leur fortune à venir sur la multiplication de cette nouvelle race de Berri.

5°. Un autre mouton à toison noire, aux dents aigües, aux pieds armés de griffes et divisés en doigts, ce qui lui donne comme aux procureurs et aux chats la faculté de saisir, et de retenir. Il prend volontiers l'attitude d'un *bipède*; doué comme l'homme et le singe du mouvement de rotation, il agite souvent ses pattes de devant à l'instar de l'avocat qui plaide, et rend des sons quasi articulés, comme ceux de l'avocat qui parle. Bêler est sa manie, comme plaider était celle de M. *Patelin*. C'est ce qui a probablement déterminé les naturalistes à le nommer le *bêlard*, comme on nomme un avocat qui parle trop un bavard; et pour le distinguer des autres *bêlants* et particulièrement des *moutons* avec lesquels il a de nombreuses affinités.

6°. Une bête de somme noire, aussi aux oreilles longues, à l'échine forte, à la voix rauque et retentissante. Souple avec son maître, auquel elle rend toutes sortes de services, elle est rogue et récalcitrante avec tout le monde. On l'a pendant quelque tems chargée au-delà de ses forces; ce qui a obligé son propriétaire de l'envoyer paître pour se refaire avec la mule du pape. Ce quadrupède qui a vécu long-tems en Angleterre, a quelque ressemblance avec l'animal que les poëtes épiques appellent onâgre; cette conformité et sa couleur lui ont sans doute valu le nom de *black as* (âne noir) qu'il n'a pas perdu en France.

7°. En fait de canards on sait qu'il en est de *musqués*. En fait de dindons, il en est d'*Ambray!* (*) On voit dans la ménagerie en question, un dindon de ce genre, qui ne glousse jamais que pour finir le gloussement commencé par un autre; ce qui rappelle cette phrase bannale, *mon chancelier vous dira le reste*.

8°. On y voit aussi une espèce de veau qui beugle dès qu'il voit une figure nouvelle, lêche les pieds de tous ceux qui se présentent, et cela pour ne pas changer de place. Cette pauvre bête ne peut pas se soutenir quelque effort qu'elle fasse. On ne sait pas, vu la litière et le foin qu'elle gaspille, pourquoi on ne l'a pas tout-à-fait mise à la porte. Sa robe est assez sale. C'est probablement parce qu'elle n'est pas de couleur décidée et que le blanc est une couleur négative, qu'on l'appelle le Veau-blanc.

9°. Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle *Martin;* on ne s'étonnera donc pas de trouver sous ce nom, dans la ménagerie française, un âne de la râce la plus ignoble. Il descend, dit-on, de celui de Silène; aussi boit-il, brait-il à outre mesure, suffit-il de lui montrer une pinte pour le faire chanter. Il sait, au fait, plus d'un tour, escamote assez habilement, connaît l'heure qu'il est, et aime mieux le pain que le chardon, et le vin que l'eau, ce qui le fait passer aux yeux de quelques personnes pour âne d'esprit. Il y a entre lui et les ânes cette ressemblance qu'il porte la croix. Mais il y a entre les ânes et lui cette différence qu'au lieu de la porter comme eux sur le dos, il la porte sur la poitrine comme le chevalier *Gail* ou le chevalier *Jaquelin*. C'est pour le distinguer du commun des *Martins* que l'on a ajouté au nom générique une épithète assortie à ses mœurs et qu'on le nomme *Martin-Vil*.

10°. Un vilain roquet écourté, efflanqué, et hargneux. Il a passé long-tems dans le nord pour enragé; venu en France on l'a laissé vivre parce qu'on y a

(*) Erratum : lisez, d'Ambrés.

reconnu qu'il buvait. Cet animal s'attaque à tout le monde et ne craint pas le bâton. L'odeur de la poudre seule le fait trembler. Au reste avec un morceau de pain, on en fait ce qu'on veut, on le fesait sauter pour l'empereur, on le fait sauter pour le roi, on le ferait sauter pour le diable. Il se donne pour Danois, mais il n'est au vrai qu'un pauvre chien de Malthe brun.

11°. Un *ruminant*, masse épaisse et informe, rivalisant sous ce rapport avec le rinocéros, l'hippopotame et l'éléphant. Il n'a pas une trompe comme ce dernier, mais un pied de nez; d'ailleurs, plus rusé qu'adroit, plus dissimulé que doux, plus lourd que grave, il n'a ni l'habilité ni la générosité qui caractérisent l'autre colosse. Doué du don des larmes comme le crocodille, il en use dans le même intérêt. C'est une image vivante de l'égoïsme dans toute sa monstruosité. Condamné par la nature à la condition du bœuf qui ne peut être qu'*oncle*, il n'a pas d'enfant; il est omnivore et d'un entretien ruineux. On ne savait depuis long-tems ce qu'il était devenu, lorsqu'un beau jour on l'a vu reparaître. La gravité de ses attitudes jointe à l'énormité de sa corpulance en impose à beaucoup de personnes qui croyant que le génie d'un animal est en raison directe de sa masse, se prosternent devant celui-ci comme le Siamois devant l'éléphant blanc et l'ont proclamé roi des animaux. Peut-être ont-ils raison! On montre celui-là pour un Louis.

Suit une foule de bêtes, grimpantes, rampantes, volantes, bêtes de volière, bêtes de cages, bêtes de loges, bêtes de cases; et surtout quantité d'étournaux de buses, de butors, de dindons et force bécasses; animaux bavards, criars, *piaillards*, pillards; animaux qui n'ont rien de curieux et ne sont propres qu'à figurer dans une basse-cour, où ils font nombre et cortège. Comme ils ne valent pas ce qu'ils coûtent, le maître est disposé à s'en défaire à la première occasion.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

SOMMAIRE.

C'est au moment du partage que les vainqueurs *se désunissent. — Lecture séditieuse. — Berchoux, Bricogne, Cuvelier, Piis, Roy, Royer-Collard, Sémonville. — Désaveu d'un pair. — La condamnation des braves. — La grace d'un brigand. — Quelques calembourgs. — Naïveté d'un soldat. — Nouveau plan de finances. — Quelle est la plus grosse bête? — Chazet défrise. — Chûte prophétique.*

TABLETTES HISTORIQUES.

Dans un avenir chargé d'événemens, chacun place hardiment ses conjectures, et les conjectures se ressentent de la trempe du caractère de chacun..... La politique moderne a enfanté tant de résultats disparates, que le cercle des possibilités semble s'être agrandi. Comme depuis un quart de siècle on s'est plus attaché à étonner qu'à satisfaire, on dirait que les présages les plus outrés sont ceux qui doivent s'accomplir. Comment arriverait-il quelque chose de naturel et de juste, après ces bouleversemens successifs, qui ont trois fois changé la face de l'Europe?

Voilà par quels raisonnemens les esprits vulgaires se laissent entraîner à croire vrai, ce qui n'est pas seulement vraisemblable.

Ils ne sentent pas qu'il s'est fait depuis peu une ré-

volution dans le système européen et que l'ambition elle-même a dû changer de route. La gloire militaire est usée. Rien ne peut faire désormais oublier les grands succès et les grands revers dont nous avons été témoins. Une victoire n'ajouterait rien à la réputation d'un prince, et ne distinguerait pas un général de la foule de ceux qui ont triomphé avant lui. Le courage est devenu si commun que ce n'est presque plus une vertu. La vertu est devenue si rare, que le vrai courage consiste à la pratiquer. Les hauts faits d'armes peuvent bien un moment faire absoudre, par les hommes faciles à éblouir, la violation éclatante des traités, les surprises, le mépris de la foi publique et l'abus de la force; mais le prestige cesse, quand la fortune, par un de ses caprices, nous fait voir en poussière le colosse qu'elle avait élevé. Ces grandes leçons n'opèrent que pour un temps, il est vrai : leur souvenir s'affaiblit, et l'on voit, à des intervalles marqués se reproduire, sur la scène du monde, les mêmes passions, les mêmes catastrophes. Mais c'est seulement lorsque la cendre est refroidie, qu'on ose reporter ses pas. Quand les événemens se touchent, ils y diffèrent nécessairement.

La guerre a eu pendant dix ans pour objet, un système déréglé d'envahissement et de destruction. On jouait les empires sur le champ de bataille. On vendait les hommes par les traités. Les résultats d'un pareil système ne pouvaient être stables. La force est toujours relative : dix opprimés sont plus forts qu'un oppresseur, et comme l'oppression fait naître la nécessité de s'unir, tôt ou tard on parvient à lui arracher sa proie.

C'est ce dont une expérience récente a dû convaincre tous les bons esprits. Aussi a-t-on vu d'autres idées présider aux dernières transactions politiques, et commander la conservation des traités. Si une égale sagesse avait été apportée à leur organisation, l'Europe aurait déjà retrouvé son équilibre, et de nouvelles allarmes n'empoisonneraient pas une paix si péniblement obtenue.

Il ne suffit pas de respecter l'intégrité du territoire ; il faut encore ne pas offenser l'indépendance des nations et leur laisser choisir un régime convenable. Un peuple n'est pas moins humilié de se voir imposer un souverain qu'il désavoue, qu'il ne le serait de voir ses provinces passer au pouvoir du vainqueur. Ce procédé n'est pas un moindre abus de la victoire. Prendre pour soi, ou donner à un autre, c'est toujours disposer : dans l'un ou l'autre cas on trouve les caractères de l'usurpation ; ou bien il faut dire que Napoléon n'avait pas usurpé Naples, et l'Espagne et la Westphalie.

La faute est donc toute entière dans le rétablissement *forcé* d'une maison qui n'avait, pour régner, d'autre titre que d'avoir régné autrefois, et qui, par l'emploi qu'elle fait de sa puissance, prouve bien qu'elle n'était pas digne de la recouvrer.

Cette faute est sentie, et ceux qui l'on commise ont eux-mêmes à s'en plaindre, parce que du défaut d'accord entre le prince et la nation résulte l'impossibilité d'acquitter des engagemens solemnels. On achète la liberté avec joie, et rien ne coûte pour l'obtenir. Mais payer l'esclavage !...... c'est un sacrifice auquel on ne peut se résoudre.

Cependant il est juste que les traités s'accomplissent. La France n'est pas au-dessous de sa dette ; mais le gouvernement est au-dessous de la France. Il ne peut exister entre elle et lui que des rapports de contrainte qui sont exclusifs de toute volonté. Chaque citoyen s'isole et refuse à une famille les tributs qu'il offrirait avec empressement à la patrie. Ce ne sont pas les conditions du traité de Paris que l'on repousse ; c'est la domination des Bourbons. Leur honneur seul est engagé envers les puissances, parce que c'est à eux que la France a été livrée, parce qu'une stipulation souscrite en leur nom n'est point une obligation nationale. Or dans leurs mains la fortune publique n'est autre chose que le produit des recettes ou des opérations du fisc. Un gouvernement est toujours pauvre, quand il ne peut pas compter,

dans les moments critiques, sur l'appui des fortunes particulières. Le discrédit croît tous les jours, l'exportation des capitaux s'opère dans une effrayante progression ; bientôt au don de la couronne, il faudra joindre le don d'une besace, et telle est l'aversion du peuple pour les maîtres qu'on l'a forcé de recevoir, qu'il n'y a pas même de place à la pitié.

Au milieu de la stupide ivresse qui préside aux délibérations des Tuileries, on a pourtant fini par s'appercevoir de ce danger. Les Bourbons ont beau dire *que les peuples sont faits pour les rois;* le moment vient où les rois éprouvent qu'ils ont besoin des peuples. Ce moment est venu. On voudrait déployer un appareil militaire ? on ne trouve pas un soldat. Les vieux braves préfèrent une mort volontaire à la honte de les servir. On voudrait subvenir aux besoins énormes du trésor ? L'or s'enfouit, chacun déguise sa richesse, les plus vives excitations demeurent sans effet. Point de générosité sans patriotisme. Les Bourbons ne sont que les conducteurs d'un troupeau d'esclaves. Il n'y a rien à attendre d'une nation avilie. La France l'a été, non par les désastres de ses armées ; assez de trophées avaient préparé la consolation de ses revers ; non par l'occupation momentanée de ses provinces ; assez, et trop long-temps ses légions avaient inondé l'Europe ; non par sa détresse actuelle ; la nature et le genie de ses habitans lui ont ménagé les moyens d'en sortir ; mais parce qu'elle a été contrainte à subir un joug abhorré, et que les promesses des souverains ont été éludées par une ignoble intrigue.

Pour vaincre cette léthargie, on a imaginé de semer l'épouvante d'un mal plus grand. On publie qu'à défaut de paiement des indemnités, la France sera démembrée. Dans d'autres tems et sous une autre domination, cette mesure aurait excité un soulèvement général. On aurait vu la France se grouper autour de ses *Lares* et vouer tous ses enfans à la défense de la patrie. Mais où donc est la patrie ? où sont les signes révérés qui

se déployaient naguères pour sa gloire et son salut ? Il n'y a plus que des maîtres et une livrée. La France sent bien qu'elle existe ; mais elle sent qu'elle n'existe pas pour les Bourbons. Elle a bien le sentiment de sa dignité ; mais elle le comprime, parce qu'il contrasterait trop avec sa servitude présente. Sa pensée est toute dans l'avenir.

En proie à des douleurs intestines, la France peut-elle être sensible aux affronts qui lui viendraient du dehors ?

D'ailleurs si elle est privée de sa liberté, elle ne l'est pas de sa raison. Et il ne faut pas de grands efforts pour se convaincre que ce bruit n'est qu'un stratagême employé par la cour pour exciter une haine plus forte que la haine qu'elle inspire. Elle n'y a point réussi, et si elle explique bien le silence profond dont cette rumeur a été suivie, elle doit savoir que si on peut fléchir devant elle, on aura du moins le courage de ne pas la défendre. Autre chose est la France, autre chose l'héritage des Bourbons.

Cette chance du démembrement est évidemment impossible.

Quel en serait le prétexte ? l'infraction du traité du 20 novembre ? Mais à qui pourrait-on l'imputer ? au gouvernement seul. Eh bien ! qu'elle soit vengée. C'est aussi le vœu des Français. Il serait injuste de les rendre victimes de l'impuissance du gouvernement, qui devrait prévoir que le despotisme engendre la stérilité. Dira-t-on que la nation était obligée par le fait, à indemniser les vainqueurs ? Mais les vainqueurs avaient aussi promis de respecter son indépendance, de ne point s'initier dans son organisation. Ils avaient proclamé qu'ils ne faisaient la guerre qu'à un seul homme, et qu'ils protègeraient le vœu général. A ces conditions, la France reconnaîtra qu'elle est obligée ; elle se précipitera au-devant de tous les sacrifices, elle croira s'y soumettre

en retour d'un bienfait, et les étrangers emporteront à la fois ses trésors et sa reconnaissance. En un mot qu'on laisse à la France ses immunités, ses lois, les souvenirs de sa gloire, la liberté...... elle sera toujours assez riche et n'aura rien à regretter. Mais qu'on lui enlève tous ses biens, les seuls dont elle soit avide; et qu'on lui reproche de ne pas livrer le peu d'or qui lui reste !.......

Avant de prendre des provinces il est juste d'examiner s'il n'existe pas d'autres moyens de se procurer le paiement de la dette. Qu'on se reporte au moment où, après la seconde abdication de Napoléon, la France offrit de stipuler pour elle-même. Etait-ce pour les indemnités que l'on insistait ? ne convenait-on pas qu'il fallait supporter les frais de la guerre ? n'a-t-on pas dans cette occasion manifesté une sage résignation ? Il n'y a qu'une condition à laquelle on n'ait pu se résigner...... et c'est celle-là qu'il a fallu subir. Qu'on la supprime et les autres seront fidèlement accomplies, parce que le peuple et le souverain qu'il aura choisi n'auront qu'une seule volonté, et qu'alors les moyens abondent.

Le démembrement serait aussi funeste à l'Europe qu'à la France. Il n'enrichirait personne et diviserait tout le monde. L'exemple d'une grande nation effacée, serait, dans un siècle belliqueux, un aiguillon pour l'ambition et un prétexte pour l'audace. Il n'y aurait bientôt plus de limites, et chaque peuple devrait trembler pour ses foyers. On n'a point assez dit que la France est un contrepoids indispensable, et qu'on ne peut remplacer. Dans la chaleur du ressentiment, on a pu concevoir une pareille idée; mais née de la vengeance, elle s'est évanouie au retour de la raison. Des quatre grandes puissances, deux ne peuvent y prendre part, et les deux autres doivent éprouver le besoin de se concentrer au lieu de s'étendre. On se plaint aujourd'hui de n'avoir pas encore trouvé le point de repos. Que serait-ce si l'on ouvrait cette source nouvelle de débats et de rivalités ?

Enfin de ce que le démembrement s'opérerait aujourd'hui peut-être sans opposition, il faut qu'on se garde de conclure qu'il serait durable. Pour quiconque connait la France, il est évident qu'il est plus facile de la détruire que de la démembrer.

L'homogénéité des différentes parties de son territoire, la conformité des mœurs, des habitudes, la communauté d'intérêts, tout concourt à donner à la France, si elle était divisée, une tendance invincible à se réunir. L'Europe serait forcée de rester en armes pendant plus d'un siècle, pour maintenir les nouveaux possesseurs. Les dissentions et les haines particulières qui seules ont affaibli la France, seraient bientôt amorties : elles feraient place au besoin de recouvrer une existence, et ce besoin enfanterait plus de prodiges, que n'en a produit récemment, en Espagne, la résistance à l'introduction d'une dynastie étrangère.

Ce n'est donc là qu'un péril imaginaire, dont la crainte est semée, pour faire supporter la tyrannie actuelle. On veut diviser les braves, créer un faux point d'honneur, égarer la loyauté, et faire servir l'amour de la patrie à la défense de ses oppresseurs. C'est un piège tendu à la nation. C'est en même-temps une insulte faite aux puissances alliées, qui dans un tems, où la guerre encore allumée aurait pu servir de prétexte au démembrement, ont cependant proclamé que la France devait conserver le rang que lui assurent le nombre et le génie de ses habitans.

RECIT DE DEUX MOIS D'EMPRISONNEMENT

De M. le comte Jh. Sierakoski, officier de la légion d'honneur, etc.

Vous avez cru bonnement jusqu'ici que pour éviter de se compromettre sous le gouvernement du meilleur des rois, il suffisait qu'on s'abstînt de parler, d'écrire et d'entendre ; lisez, je vous prie, la relation de M.

le comte Jh. de Sierakoski; vous y verrez qu'une simple lecture faite dans l'isolement du cabinet peut constituer un délit d'une nature assez grave pour motiver votre arrestation pendant soixante jours et votre expulsion du territoire français. Vous riez!... Je pensais, dites-vous, que les sourds et muets de l'abbé Sicard étaient à l'abri de la loi des suspects.... Trève de plaisanterie, s'il vous plaît. Sous un régime vraiment paternel la justice ne reconnaît aucune exception. Les sourds et muets de l'abbé Sicard sont tous par bonheur d'excellents royalistes. S'il en était autrement et que le Nain Jaune, par exemple, vînt à leur tomber sous les yeux, je connais assez M. de Cases pour leur souhaiter bien sincèrement de devenir subitement aveugles.

M. le comte de Sierakoski peut se dire, comme Ovide; *cur aliquid vidi, cur noxia lumina feci?* Il porte aussi la peine de sa curiosité, quoiqu'il l'ait appliquée à un objet bien différent. Le gentilhomme polonais est coupable d'une *lecture séditieuse* et l'on sait que le poëte latin n'avait pas craint de repaître ses yeux d'un spectacle que les regards les plus profanes chercheraient en vain à la cour de Louis XVIII..... Quel est donc cet écrit abominable qu'il suffit de lire tout bas et sans témoins pour encourir toute l'indignation de la police? Est-ce le tartuffe? Non; car le roi très-chrétien permet qu'on le joue.... Ce n'est pas la tragédie intitulée *la mort d'Abel ou le frère peu délicat*, puisque tous les exemplaires en ont été brûlés le même jour qu'on a rendu la loi des *régicides*; ce n'est pas une proclamation, puisque M. de Sierakoski possède encore sa tête et son poing droit.... Il faut donc le dire, c'est le fameux rapport attribué au général *Pozzo di Borgo*; ministre de l'empereur Alexandre; c'est la lecture de cette pièce *manuscrite* qui a servi de base à l'accusation dirigée par M. de Cases contre M. de Sierakoski.

Beaucoup de personnes s'obstinent encore aujourd'hui à regarder l'ambassadeur russe comme le véri-

table auteur de ce rapport ; elles fondent leur opinion 1°. sur ce qu'il ne l'a pas désavoué, 2°. sur le mérite et la véracité de cette production diplomatique. M. de Sierakoski paraît éviter avec soin de donner son sentiment personnel sur une question aussi délicate ; il s'est borné à faire imprimer cette pièce à la suite de sa narration. Les lecteurs jugeront par eux-mêmes et de la sincérité du rapport et de la gravité d'un délit dont ils pourront du moins se rendre coupables avec une entière sécurité.

Les circonstances de l'emprisonnement de M. de Sierakoski sont curieuses, et la relation qu'il en donne offre beaucoup d'intérêt. Mais qu'est-ce qu'un emprisonnement de deux mois ? fallait-il donc faire tant de bruit pour une pareille bagatelle ? M. de Sierakoski croit-il par hasard qu'un régnicole s'en serait tiré a si bon marché ? *Lire dans son cabinet le rapport de M. Pozzo di Borgo !!!..* Voilà de ces crimes que le législateur n'a pas pu prévoir, ou, qu'à l'exemple de Lycurgue, il n'a pas voulu définir parce qu'il ne les supposait pas possibles. La loi des suspects, œuvre du génie de M. de Cases, remédie heureusement à cette omission du code pénal ; autrement, qui sait où s'arrêteraient les désordres auxquels pourrait se livrer une nation dans laquelle on compte un si petit nombre de royalistes et une si grande quantité de gens qui savent lire ?

Le Mercure-Surveillant a déjà publié un fragment de la relation de M. Sierakoski ; on a vu dans cet extrait toute la théorie de la police française, la multiplicité des ressorts qu'elle fait mouvoir, l'habileté des agents qu'elle emploie, ce que la cour doit de reconnaissance à M. de Cases, ce que M. de Cases doit de reconnaissance aux cochers de fiacre, aux portiers et aux filles publiques. L'ouvrage de M. de Sierakoski est devenu sous ce rapport un *manuel* indispensable pour tous les étrangers qui se proposent de voyager en France ; aussi la première édition a-t-elle été en-

tièrement épuisée avant que j'aie pu en rendre compte.

Le passage suivant suffira pour faire connaître le talent de l'auteur à ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore lu *ce récit de deux mois d'emprisonnement*.

» Poussé par le torrent jusques dans les murs de Paris, j'y étais comme Polonais, attendant que le sort de ma patrie fût fixé. J'y étais sous la sauve-garde du droit des gens.

» Je pouvais donc à mon tour, et avec plus d'avantage, jeter les yeux autour de moi, observer dans cette vaste lanterne magique cette multitude de faits rapides, inexplicables, que la providence, comme par un effort, semble avoir renfermés dans le cercle de deux ans. Le vaste empire écroulé sous les murs de sa capitale; le dictatoriat du gouvernement provisoire reconnu et la fille des Césars errante; le sénat présentant un pacte; une lieutenance du royaume occupant l'intervalle; les Bourbons retrouvant un patrimoine et octroyant une constitution; voilà ce qui, d'abord, avait fixé mes méditations. Puis, tous les objets se présentant sans ordre à mon esprit, j'avais vu des acclamations d'amour et des transports de haine, des serments prêtés et révoqués, la liberté de la presse renaissante et bientôt étouffée, la doctrine de la légitimité du trône enseignée comme un dogme politique et des actes au nom du peuple français publiés en présence du roi, des couleurs moins variables encore que les adresses et les protestations, des sujets fidèles et des souverains fugitifs, les pairs refrappés à trois ou quatre coins différens, l'empire populaire et le peuple devenu impérial *grace à l'acte additionnel*: j'avais entendu le testament politique d'une chambre imperturbable, sublime dans le danger, et les discussions délirantes d'une autre chambre furieuse au sein même de la paix. J'avais vu le Champ-de-Mai et celui de Waterloo, des trophées et des cyprès, des taupes rongeant les racines du laurier frappé de la foudre, le sommeil de la religion et le réveil du fanatisme, l'é-

gide des capitulations brisée et les proscriptions naissant d'une amnistie, le licenciement des braves et l'organisation des prêtres.

» Comment n'être pas frappé de cette succession tumultueuse, de cette étrange mobilité? Comment ne pas sourciller sous un horizon sillonné de tant d'éclairs ? »

Je conçois que M. de Sierakoski déjà suspect à M. de Cases, comme lecteur, n'a pas dû se réconcilier avec lui, comme écrivain. Je ne lui conseillerais pas, quant à moi, de faire aujourd'hui un nouveau voyage en France. Dans ma manière de voir personnelle je ne crois pas qu'il puisse y retourner sans danger avant trois mois.

L'hermite du Brabant.

♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝ ♝

BIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

Berchoux ♝ a glorieusement fait pénitence de ses saillies gastronomiques, par un opuscule sur la danse qui parut de dure digestion à ceux même qui lui avaient pardonné la platitude et la barbarie de ses premiers vers. Il a depuis racheté encore mieux l'un et l'autre œuvre de poésie burlesque, en alignant dans un gros volume ces plaisanteries délicates dont feu M. Geoffroy gratifia, durant quelques années, ce pauvre Voltaire. Il y a des gens qui offrent de parier, attendu la disposition des mots, et certaines consonnances qui se rencontrent de tems à autre, que l'intention de M. Berchoux a été de translater ce centon dans la langue des dieux. Comme cet ouvrage a complettement réussi, on assure que M. Michaud a chargé notre auteur d'ajouter en rimes, le plus proprement que faire se pourra, les gaillardises tant soit peu patibulaires de la Quotidienne, et les mesures de salut public.

Bricogne. ♝ Ce cinquième premier commis du ministre des finances, confident éternel et taciturne des ministres

impériaux et royaux, a des droits aux premières dignités de l'ordre par la constante persévérance avec laquelle il gourmande les employés qui oublient d'aller à la messe, à vèpres et à *ténèbres*.

CUVELIER ♭ (M.). Pourquoi les chevaux n'ont-ils pas de sculpteurs? nul doute qu'ils ne fissent élever une statue équestre à M. Cuvelier qui s'est depuis long-tems dévoué à leur gloire dans le cirque de Franconi. C'est en vain qu'on s'obstinerait à lui refuser une place sur le Parnasse; Pégase en dépit des jaloux y portera son palefrenier.

PIIS. ♭ C'est une chose surprenante que la manière dont s'acquièrent et dont se conservent en France les réputations d'esprit...... Qui sait jusqu'où serait allée celle de M. de Piis s'il n'eût pas publié ses ouvrages ?

ROY. ♭ On déclame tous les jours contre les girouettes et on a raison. Vivent les hommes qui, comme M. Roy, ne devient jamais de la ligne qu'ils se sont tracée. Pendant tout le tems qu'il a été à la chambre des représentants, on l'a vu invariablement fidèle aux ministres dont il avait embrassé le parti; ses commettants l'ont toujours trouvé incorruptible.

Quoique avocat, M. Roy ne plaide plus depuis long-tems; mais il jouit au barreau de toute la considération qu'une grande fortune donne à un *procureur*.

ROYER-COLLARD ♭ (M.) conseiller de l'ex-Université, etc. etc ex-directeur général de la librairie, quel dommage!.... Quelle perte pour l'empire ténébreux!.... On s'inquiète, on s'allarme avec raison; on tremble de voir l'audacieuse pensée reprendre de nouveau l'essor, on craint que les lumières ne transpirent, que ces maudites idées libérales ne se propagent sur nouveaux frais; les nombreux amis de l'obscusrantime frémissent et redemandent, à grands cris, M. Royer-Collard; c'en est fait, disent-ils, si ce grand homme ne reprend la direction du Baillon et du Bandeau ! où trouver son pareil? *Il se présentera gardez-vous d'en douter;* tout n'est pas perdu. Au reste nous ne som-

mes pas flatteurs, c'est à l'homme et non pas à la place que nous aimons à offrir le tribut de notre admiration; nous recherchons le mérite obscur, et quoique M. Royer-Collard ne soit plus souverain de la librairie, nous nous empressons de lui décerner les honneurs de l'éteignoir qu'il a mérités par d'importans services.

Semonville, le (comte de) ex-sénateur, grand référendaire de la chambre des pairs. Semblable à ce joueur de trente et quarante qui mettait à chaque coup une somme égale à la noire et à la rouge, pour être toujours au pair, M. Sémonville nous prouve depuis longtems, en profitant de toutes les chances, que le talent d'un bon joueur comme celui d'un grand diplomate se réduit à prévoir le moment où la veine de bonheur s'échappe d'une main pour passer dans une autre, et qu'en politique comme à tout autre jeu de hazard, il faut se dire avec l'optimiste de Collin d'Harleville.

« Voyons celui qui gagne, et non celui qui perd. »

Le monde n'attache de gloire qu'aux actions d'éclat, et ne sait pas apprécier le mérite de la vertu modeste et résignée. On ne rend pas assez justice à M. Sémonville qui pendant les dix années qu'il a été sénateur, a supporté courageusement les malheurs de la patrie sans proférer une plainte et sans souffler un seul mot. On assure que la patience de M. le sénateur était encore bien loin d'être à bout lorsque sont venues les circonstances qui l'ont heureusement dispensé d'en prolonger les pénibles épreuves.

CORRESPONDANCE.

Le vicomte de Chateaubriant *aux auteurs du* Nain Jaune.

J'ai reçu, messieurs les Nains, le poëme que vous avez eu la bonté de m'envoyer. En me faisant passer successivement les quatre chapitres *du Voyage en Enfer*, votre intention n'était sans doute que de me faire une

politesse. Vous avez cru sincèrement et vous croyez, j'en suis convaincu, que cet ouvrage était originairement de moi; mais votre crédulité en ceci, fait-elle autant d'honneur à votre jugement que vos procédés en font à votre courtoisie? Avec l'esprit qu'on vous prête, avez-vous pu m'attribuer ce fatras qui n'est qu'une satire virulente des hommes que j'aime, des opinions que je professe et des opérations que j'approuve? Voilà ce que j'ai peine à concevoir; voilà ce que je veux examiner dans cette lettre qui doit être publiée tout au moins pour ma justification.

Quel est donc ce M. de *Bicoqueterne* qui se dit mon traducteur? Mon français a-t-il donc besoin d'être traduit? C'est une langue nouvelle, j'en conviens, mais n'est-elle pas devenue la langue à la mode pour les poëtes et les orateurs? S'il fallait me traduire, il faudrait donc traduire aussi les beaux vers de M. de *St.-Victor*, les magnifiques passages du discours de M. *Laborie* sur la restitution des bois du clergé, et tout ce qu'il y a de sublime et de profond dans la prose philosophico-poëtique de Mme *de Stael?* Ces plumes célèbres font-elles autre chose que d'imiter mes hardiesses, et que d'exagérer mes beautés?

Non, messieurs, *le Voyage en Enfer n'est pas de moi.* Il contient, il est vrai, quantité de passages *soulignés* que j'avoue et ce ne sont pas les plus mauvais; mais ne font-ils pas disparate avec le style général de l'ouvrage? mais loin de servir de preuve contre moi, ne prouvent-ils pas que tout ce qui est écrit avec naturel et simplicité, dans cette infernale production, ne peut m'être imputé que par l'ignorance, la bêtise, ou la mauvaise foi?

Parlerai-je des opinions qui y dominent? y peut-on reconnaître les miennes? est-ce moi qui vouerais à une éternelle exécration les pairs qui ont vôté la mort du maréchal Ney? les militaires qui ont prononcé l'arrêt de mort de *Labédoyère?* les jurés qui ont déclaré que *Lavalette* méritait la peine capitale? bien que je n'aie

pas fait partie de tous les tribunaux d'où sont émanés ces grands actes de justice ; ne sait-on pas que je les ai provoqués et approuvés par mes cris et par mes écrits ; et qu'en toute occasion j'ai fait éclater mon admiration et ma reconnaissance, pour les bourreaux, les juges, les jurés, les prévôts, par qui s'opère l'épuration sociale ; pour les *Canuel*, les *Samson*, les *Saignant*, les *Bellart* dont l'inflexible courage, dont l'infatigable activité s'est empressée de multiplier les actes de clémence qui signalent l'an de grace 1815 et l'an de grace 1816 où l'on n'a fait grace à personne ?

Nombre de littérateurs sont attaqués dans le *Voyage en Enfer*. Ce sont, à ce qu'on dit, les rebuts de notre littérature, des gens sans talent et sans considération. Je le crois ; mais l'aurais-je dit ? mais n'aurais-je pas eu quelques égards pour des hommes qui, s'ils n'écrivent pas comme moi, pensent du moins comme moi, pour des royalistes aussi purs que les chevaliers *Chazet*, *Michaud*, *Suard* et *Martin-vil* ? Signalerais-je même au ridicule le chevalier de *Piis* qui célèbre aujourd'hui les Bourbons dans l'idiôme qu'il employait autrefois pour chanter les *sans-culottes*, et dit en mauvais français ce que pensent les bons Français? Tous ces gens-là ne rendent-ils pas d'éminents services au roi, et n'étendent-ils pas sa popularité en fesant l'éloge de ce père du peuple dans le style des halles et de la Courtille.

Autre preuve. On lit dans le chapitre 3 dudit *Voyage : je te félicite, ô terre ! je te félicite : peut-être y a-t-il sur ta surface une furie de moins, puisqu'il y a dans le sein de l'enfer une furie de plus*. Ai-je pu écrire une pareille phrase ? D'abord remarquez qu'il ne s'y trouve pas une seule épithète ; et puis, ne constate-t-elle pas un fait évidemment controuvé ? Il est bien clair que par ce mot furie, l'auteur a voulu désigner une des dames qui font éclater un zèle égale au mien pour la cause légitime. Or j'en sais le compte sur le bout du doigt. Comment l'enfer compterait-il une furie de

plus, lorsqu'à la cour nous n'avons pas une princesse de moins?

Ceci me conduit tout naturellement à vous parler de l'épisode du roi de Persépolis. J'ai peu lu de traits aussi terribles et aussi moraux dans le *Dante* lui-même. Fénélon, j'en conviens, a donné à Louis XIV une leçon moins vigoureuse dans son dix-huitième livre de Télémaque. Je ne doute pas que l'oppresseur de la France ne lise celle-ci en frémissant. Mais à propos de quoi M. de *Bicoqueterne* place-t-il auprès de ce réprouvé les duchesses de *Duras* et de *Mouchy* qui ne quittent pas la cour de notre bon roi, et qui n'ont pas été complaisantes sous tous les régimes comme la comtesse de Rémuzat? Je n'aurais pas fait cette faute.

L'idée de multiplier les coupables pour la punition, comme ils se sont multipliés pour le crime, est belle et neuve, quoiqu'elle ne soit pas de moi. Mais croyez-vous que si je l'eusse mise en œuvre, j'eusse été si parcimonieux dans la juste application qu'on en faite au prince des *Bien Éventés*? Toutes les frasques de cet honnête ecclésiastique sont-elles punies? Quelle peine lui inflige-t-on pour ce mariage, où le moins scrupuleux des casuistes ne peut pas trouver moins d'un double sacrilège? Il était si facile de le punir de ce crime par l'effet du crime même, en fesant resserrer et bénir par l'enfer cet hymen non moins condamné par la morale que par la religion, en fesant pour l'éternité, à ce couple qui s'exècre, un lit conjugal du tombeau même! Voilà ce à quoi je n'aurais certes pas manqué.

Je suis juste. J'avoue que j'ai lu avec quelque plaisir le portrait de M. *de Lally* ou de la vanité; car c'est tout un. Il n'y manque qu'un trait. C'était de rappeler qu'il a essayé de se mesurer avec moi, et que ce jour-là il se faisait modéré, pour briller à la faveur de l'opposition. Cet homme-là est capable de tout par vanité!

A toute force vous avez pu me croire inventeur de ces derniers traits; mais me croire auteur de la scène qui termine ce maudit rêve cela est impossible! Com-

ment avez-vous pu ne pas vous appercevoir que cette scène qui se passe entre moi et *Chénier*, n'est qu'une satire sanglante où l'on rappelle les opinions de *Chénier* sur mon talent, et mes opinions sur la personne de *Chénier*; n'est qu'une allusion continuelle aux critiques dont il m'a accablé, moi, vivant, dans son rapport à l'institut, et aux attaques dont je l'ai poursuivi après sa mort, dans le discours académique qui devait contenir son éloge? Est-il vraisemblable que j'aie pu me complaire à divulguer ces scènes scandaleuses, que mes ennemis seuls avaient intérêt à tirer de l'oubli?

Est-il vraisemblable enfin que j'aie pris la plume pour entretenir le public de mes affaires domestiques, de mes secrets les plus délicats, de l'argent que m'a prêté la dame *Bacciochi* ou de celui que le sieur *Savari* m'a donné. A propos de quoi aurais-je été lui apprendre des choses que j'avais presque oubliées et dont il ne m'importe nullement de me ressouvenir?

Les faits peuvent être vrais, mais qu'en conclueraiton? que j'ai gardé l'argent de la dame et l'argent du monsieur? et n'est-ce pas ce que j'ai dû faire? j'en appelle à tout homme impartial!

La condition de la dame *Bacciochi* a changé plus d'une fois depuis l'époque où elle m'aurait obligé. De simple particulière, elle est devenue princesse. Ne serait-ce pas manquer de courtoisie envers la princesse que de lui restituer ce que la particulière m'aurait prêté? Une princesse donne; une restitution qui aurait satisfait ma délicatesse, n'aurait-elle pas outragé la sienne? et cet acte d'honnêteté qui lui eût rappelé son état passé, n'eût-il pas été un outrage à son état présent? Voilà des considérations que je prie les gens délicats d'apprécier. Ce n'est pas le tout que d'être honnête, il faut encore être poli.

Quant aux quinze mille francs et à tout ce que je puis avoir reçu du sieur *Savari*, loin de songer à les rendre, je me crois plus que jamais en droit de les garder. N'est-ce pas à titre d'encouragement et de récompense

littéraires que cette petite gratification m'a été octroyée par ce ministre de la police qui tranchait du ministre des arts ? Ne sait-on pas que sa munificence était sans bornes pour tout poëte qui consacrait un vers ou une ligne à célébrer les vertus et les exploits de son maître et de son héros ? Qui donc avait plus de droit que moi à ses libéralités ? ne trouvait-on pas alors dans tous mes ouvrages l'éloge de *Napoléon ?* Voyez mon *Génie du Christianisme*, voyez mon *Itinéraire*, voyez mon discours de réception à l'institut où je n'ai pas été reçu. N'y ai-je pas célébré *Napoléon* non seulement comme empereur, mais comme époux de *Marie Louise*, mais comme père du *Roi de Rome*, mais comme chef de la dynastie à laquelle l'empire me semblait assuré par ce *berceau qui contenait les destins du monde ?* Quel argent fut jamais mieux gagné ? Je puis le garder, je crois, en sureté de conscience.

Concluons. Non seulement il est évident que le Voyage en Enfer n'est pas de moi, mais que vous ne le croyez pas de moi ; qu'il m'a été méchamment et injurieusement attribué par le chevalier de *Bicoqueterne* et par vous. Je vous déclare donc, messieurs les Nains, en désavouant cet ouvrage, que je vais rendre plainte en calomnie contre ledit *Bicoqueterne* et contre vous-même par-devant l'autorité compétente.

Ne vous étonnez pas si je termine cette lettre en me disant sans considération votre serviteur,

A. F. Vicomte de Chateaubriant.

BOUCHE DE FER.

— Le général Bonnaire qui compte vingt-cinq années de service est tellement couvert de blessures, qu'il a fallu des efforts inouis pour le faire mettre à genoux ; sa dégradation, dont l'ignominie rejaillit toute

entière sur ses bourreaux, l'a donc livré à toutes les tortures morales et physiques.

— L'officier Mietton, aide-de-camp du général Bonnaire est mort avec un courage d'autant plus héroïque que son grade le mettait moins en évidence. Il a refusé de se laisser bander les yeux, et a juré, de nouveau, sur l'honneur, que son général était innocent. Il est tombé après avoir fait entendre le noble cri de vive la France, et après avoir lui-même commandé le feu.

— S. M. le roi de France vient d'accorder des lettres de grace au nommé César Espert, condamné aux galères pour vols de diligences.

— Un étranger demandait à madame de Stael lequel elle estimait le plus de Clarke ou de M. de Talleyrand. Ma foi, je ne sais, répondit-elle; l'un est aussi brave homme que l'autre est bon apôtre.

— Le duc de Berri est encore plus habile navigateur qu'intrépide guerrier; de la Virginie à la Caroline il n'a fait qu'un saut.

— Depuis le dernier exploit du chevalier Verneuil, on n'aborde plus les gens décorés de la croix de St.-Louis sans leur adresser ce compliment : eh bien! Vous êtes donc aussi *des honorés?*

— *Monsieur*, en visitant une des casernes de la garde royale, demandait à un vieux grenadier s'ils étaient contents de leurs nouveaux officiers. — Sans doute, Monseigneur, ce sont de bien bons enfans. — Etes-vous satisfaits de la manière dont ils vous instruisent? — Ils nous traitent avec beaucoup de douceur. — Mais si la guerre venait à se déclarer? — Oh! alors il faudrait nous en donner d'autres.

PROJET

Présenté au conseil, par le ministre des finances (1).

Les coffres du trésor public sont vides; les rentrées

(1) La copie de ce projet a été oubliée par M. Lally Tollendal au Cabinet littéraire de Bruxelles.

presque nulles ; les revenus même de l'année prochaine sont dévorés ; le commerce est anéanti ; il n'y a plus de vente que par expropriation ; les capitalistes n'osent se livrer à aucune spéculation ; chaque citoyen s'empresse de réaliser ; le fisc reçoit à peine de quoi payer les employés ; dans quelques mois il sera impossible de remplir les engagemens pris avec les puissances alliées, si l'on n'apporte à l'épuisement du trésor un remède aussi prompt qu'efficace.

On a bien songé à grossir la liste des émigrés de quelques milliers de riches mécontens, et de vendre leurs propriétés ou de les exploiter comme biens royaux, mais outre que la plûpart ont pris leurs suretés, cette mesure n'aurait qu'un résultat instantané. Le projet suivant tend à créer un impôt facile à percevoir, un impôt volontaire dont l'effet nécessaire sera d'affermir le gouvernement qui, à son tour, en perpétuera nécessairement la durée.

1°. Les détenus pour cause politique pourront racheter leur liberté à raison de 10 fr. 20 fr. 50 fr. 500 fr. etc. etc. par tête, chacun selon ses moyens. Evaluons-en le nombre, pour ne point exagérer, à cent mille, nombre que l'on peut augmenter ou renouveller à volonté, et supposons l'un dans l'autre leur rançon de 20 fr. voilà d'un seul coup de filet, sans compter le plaisir de faire des heureux. . . . . 2,000,000 fr.

2°. Les gardes nationaux et les citoyens forcés de prêter le nouveau serment ou de porter l'ordre de la fidélité en seront dispensés moyennant 10 fr. Quoique nous arrivions un peu tard sous ce rapport, nous trouverons bien encore dans toute l'étendue de la France cinquante mille gardes nationaux qui n'ont pas prêté le serment ; d'ailleurs la décoration de l'étoile peut être proposée à chacun d'eux. Terme moyen : trois cent mille individus à 10 fr. 3,000,000

Cinq millions une fois donnés, ce n'est qu'une bagatelle; des besoins toujours renaissans veulent des ressources toujours nouvelles. Continuons :

3°. Les chants injurieux, les cris séditieux, etc. seront punis d'une amende de vingt-cinq centimes à vingt-cinq louis, selon le rang et la fortune du délinquant. Le produit de ce seul article, vu le nombre des amateurs est immense : on peut aisément le porter par jour à . . . . . . 500,000 fr.

4°. Dans chaque ville, dans chaque village un espace déterminé, une vaste enceinte recevra moyennant une rétribution de. . . . . tous les citoyens qui voudront sans danger s'entretenir librement ou se livrer à la lecture des journaux et des ouvrages prohibés. L'effet de la loi des prévenus sera suspendu à leur égard. Supposer cette rétribution de 1 fr. par heure, c'est la porter à un prix bien modéré, surtout à Paris et dans les grandes villes : ce n'est pas être moins modeste que de porter le nombre des lecteurs à deux millions par jour. 2,000,000

Je pourrais donner plus d'extension à ce projet; il me suffit d'en avoir indiqué les avantages incalculables. Quand il n'offrirait qu'un casuel de cinq millions et un revenu qui ne coûterait presqu'aucun frais, et que les contribuables s'empresseraient d'acquitter et d'augmenter; revenu dont le *minimum* s'élèverait par an à près d'un milliard, il me semble qu'un pareil projet mériterait de fixer toute l'attention du conseil des ministres de sa majesté.

Le nouvel impôt que je viens de proposer a le double avantage de se renouveller et de s'accroître dans une proportion égale au nombre et à la mauvaise volonté

des ennemis du gouvernement, sans être onéreux aux sujets fidèles. C'est un impôt tout à-la-fois ingénieux et paternel : par lui sa majesté acquittera la dette de la reconnaissance avec les deniers qu'il ne devra qu'à l'ingratitude; et plus les séditieux se multiplieront, plus elle aura de ressources pour maintenir la stabilité du trône. Le roi gagnera en force et en richesses ce qu'il perd en amour et en considération : ainsi, grace à mon projet, il deviendra bientôt le monarque le plus puissant de l'Europe.

— Le roi étant allé à Versailles dans le cours du mois de mars, dit à la garde nationale : « je vous avais donné rendez-vous l'an dernier à pareil jour; je n'y suis pas venu, mais ce n'est pas ma faute. » — Sire, lui répondit avec émotion un officier; vous y êtes venu aujourd'hui, mais ce n'est pas la nôtre.

— A la dernière revue, les gardes du corps avaient orné leurs fusils de lys et de bouquets blancs. Quel brillant parterre ! s'écria un spectateur. — Quelles *plates bandes !* répondit un vieux grenadier.

— Soit hazard, soit malice, deux bateleurs avaient élu domicile non loin des Tuileries; leurs baraques étaient contigües : dans l'une on montrait les bustes du roi et des princes de sa famille, dans l'autre un rhinocéros vivant. Lorsque le bateleur du n°. 1 avait crié : voici Louis XVIII en cire, etc. celui du n°. 2 criait à tue-tête : animal féroce pesant dix-huit cents livres..... La police leur a intimé l'ordre de s'établir chacun dans un quartier différent.

— Un brave homme sans malice est arrêté et interrogé pour avoir répandu des bruits allarmans. — Vous avez dit qu'un nouveau prince allait occuper le trône. — Cela est vrai. — Eh bien ! n'avez-vous pas, par cette fausse nouvelle, allarmé tous les bons citoyens ? — Mon dieu ! non; je vous jure que cela n'allarmait personne; ils paraissaient tous encore plus contens que moi.

— Un autre citoyen est accusé d'avoir semé des bruits

de guerre. — Mais, répond-il, les journaux ne parlent que de mouvemens de troupes, d'enrôlemens volontaires et de promotions nouvelles. — N'importe; les journaux sont payés pour parler, et vous allez être payé pour vous taire. Il fut condammé à une forte amende.

— Un jour Sixte-Quint se fit servir à dîner pendant l'exécution d'un gentilhomme espagnol qu'on pendait devant les fenêtres de son palais. En sortant de table sa Sainteté s'écria que jamais elle n'avait dîné avec plus de plaisir. Le lendemain on vit *Pasquin* avec un grand bassin rempli de chaînes, de haches, de roues et de potences, répondant à Marforio qui lui demandait où il allait: — *Je porte un ragoût pour réveiller l'appétit du saint père.*

— Jamais le meilleur des rois n'a mieux dîné que le jour où il a rencontré sur son passage l'aide-de-camp Miéton qu'on traînait au supplice. C'est une remarque qu'on a faite à la cour, et si Pasquin n'en a rien dit, c'est que l'appétit de S. M. n'a pas besoin d'être réveillé.

— M. Chazet, paré de fleurs de lis, s'étant présenté à son altesse monseigneur le duc de Berri pour célébrer son glorieux hymen, débuta d'un ton emphatique par ce vers :

Prince, veux-tu que je te peigne?

Le prince qui prit ce mot pour une allusion à ses intrigues amoureuses avec la fille d'un perruquier, interrompit brusquement notre poëte par un soufflet; ce qui n'empêcha pas celui-ci d'achever d'assez bonne grace la lecture de son Epithalame afin que le duc en démêlât le véritable sens.

— Le 28 juillet dernier la société littéraire et politique d'Arras avait réuni dans un banquet ses sociétaires et plusieurs prosélytes qu'on cherchait à ramener dans le sentier de l'amour de la légitimité. Cette fête avait pour but l'inauguration du buste de sa majesté. A cet effet on décora de feuillages toute la façade du bâtiment, et on plaça le buste de Louis le désiré au centre de cette espèce d'arc triomphal. Le soir grande illu-

mination, feu de joie et auto-da-fé. Au milieu du bûcher et vis-à-vis le buste s'élevait une perche à laquelle était suspendue l'effigie de Napoléon. La flamme dépassait de beaucoup la perche et enveloppait la gravure sans la brûler. Il est connu du diable, s'écriait-on; c'est un sorcier! D'autres disaient: on voit bien qu'il a été souvent au feu; il ne le craint pas....... On attise la flamme qui s'élance, et brûle le lien par lequel l'image est fixée..... L'image est emportée dans les airs; les badauds de crier qu'elle prend son vol vers les cieux. Tandis que tous les regards sont fixés sur le portrait volant, les maudits lampions mettent le feu aux branches qui décorent l'arc de triomphe, et le buste du meilleur des rois s'enfume comme un jambon de Mayence. On se hâte, pour éteindre l'incendie, d'abattre le trophée, et voilà que le buste s'écroule avec l'échafandage et vient lourdement se casser le nez en estropiant par-ci par-là quelques-uns de ceux qui l'ont élevé.

— Un homme qui fait une étude toute particulière des journaux prétend que d'après la nouvelle définition donnée dernièrement au mot *calomnie*, toutes les feuilles périodiques, y compris *l'Oracle* et la *Gazette des Pays-Bas* sont passibles d'une accusation de même nature. Il doit en administrer la preuve dans notre prochaine livraison.

— On assure que l'éditeur du Mercure-Surveillant va prendre à partie l'éditeur du *Morning-Cronicle*.

— Le lendemain du décret qui a changé le nom du faubourg St.-Antoine, on lisait sur les murs de la maison de Beaumarchais le quatrain suivant:

De notre faubourg, St.-Antoine
A cessé d'être le patron.
Grace au décret, ce pauvre moine
A fait place à son compagnon.

AVIS.

— La 2e. édition des 18 premières livraisons est en vente chez Horgnies-Renier et les principaux libraires. Vol. in-8o. de 432 pages, avec table systématique et alphabétique des noms et des matières. Prix: 15 fr.

LE

NAIN JAUNE

RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ......

SOMMAIRE.

REPONSE

A la Question *proposée dans la vingt-huitième livraison du* Nain Jaune.

« Le sort de la Belgique ayant été lié pendant vingt ans à celui de la France ; les habitudes, les institutions, les mœurs, le langage et le caractère étant les mêmes dans les deux pays, comment se fait-il que leur situation politique soit si différente ? »

C'est une question d'une haute importance que celle dont l'examen nous offre une double et vivante leçon ; dont la solution qui dérive de l'ordre immuable de la raison et du droit, se fonde encore sur des faits présens, sur des monumens irrécusables. Qu'elle est touchante et vraie cette théorie si étrangement combattue,

dont les preuves, tout à-la-fois morales et matérielles, parlent à l'esprit par d'invincibles argumens, au cœur, par tant et de si nobles bienfaits !

Loin de nous l'idée de rabaisser nos concitoyens dans un parallèle adulateur, et de payer aux dépens du patriotisme la dette de l'hospitalité ! Quoique nous écrivions sous la protection du gouvernement belge, nous n'oublierons pas que nous sommes Français : nous ferons plus ; en parcourant ce sol fertile en productions libérales, nous ne craindrons pas de signaler quelques ronces qui le hérissent encore ou qui menacent d'y reparaître. Un homme libre témoigne à des hommes libres sa reconnaissance par sa franchise, et cette franchise même est leur plus bel éloge.

Unie pendant un quart de siècle à la France, la Belgique déjà française par le caractère et par le langage, s'était identifiée avec sa nouvelle patrie. Avant 1814 toute la génération active et forte, la jeunesse, n'avait pas connu d'autre gouvernement, et la nation toute entière avait partagé de droit et de fait les erreurs, la gloire et les revers de la France. Les institutions, les lois, les mœurs, la sympathie, les liens qui unissent le plus étroitement les hommes, et au nombre de ces liens je placerai le malheur, tout était commun à la France et à la Belgique, lorsque celle-ci fut subitement et violemment détachée du vaste empire par une de ces commotions politiques, qui, pareilles aux tremblemens de terre, renversent ou déplacent, en un clin-d'œil, les plus immenses comme les plus solides édifices. Le même peuple, ainsi divisé, passe sous les lois de deux monarques différens, tous les deux long-tems exilés, tous les deux descendans d'une antique famille qui avait constamment occupé le trône où chacun d'eux remontait enfin. Jusqu'ici l'identité de situation est parfaite ; voyons si elle se prolongera. Mais si lorsque les circonstances sont les mêmes, lorsque les élémens avec et sur lesquels on agit sont les mêmes, les résultats sont opposés, il faut que l'action soit bien différente, il faut que le système

de l'un soit évidemment contraire au système de l'autre ; et si ces résultats désastreux et dignes de larmes à l'égard d'une portion de cette masse de citoyens si long-tems liés entre-eux, n'offrent à l'égard de l'autre portion qu'un sujet de bénédiction et d'espérance, la conduite des deux monarques est jugée par ce fait même, et l'on peut à coup sûr décider quel est le plus habile et le meilleur.

On ne nous accusera point de charger le tableau de la France lorsque nous dirons qu'elle se trouve dans un état d'irritation toujours croissante, que les partis, loin de se calmer, sont continuellement en présence, que le commerce est mort, que le sang ruisselle sur des échafauds toujours plus nombreux, que les révoltes se multiplient, qu'une crise violente et prochaine est attendue par l'Europe en armes. On ne nous accusera pas de flatter le tableau de la Belgique lorsque nous dirons qu'elle goûte une paix profonde, qu'elle jouit d'une liberté entière et qu'elle voit se développer rapidement les germes de sa prospérité. D'où peut naître un pareil contraste chez deux peuples homogènes ? Osons parler ici le langage de la postérité.

L'un et l'autre souverain ne reprirent la couronne qu'en donnant une constitution dont la forme pouvait être plus régulière, mais qui, au fond, contenait des garanties suffisantes pour être considérée comme un bienfait. De son observation religieuse dépendait en même-tems et le bonheur des peuples et la sûreté du trône : voyons lequel des deux souverains sut la faire respecter.

A la cour de France il était de bon ton de plaisanter sur les idées libérales ; la *charte* elle-même fut traitée de hochet populaire, de concession momentanément utile et qu'il était facile d'éluder en attendant qu'elle tombât en désuétude : les princes protestèrent assez hautement contre cette innovation dérogatoire aux prérogatives royales. On ne s'en tint pas aux paroles : des faits privés, isolés, démentis au besoin, mais bientôt

renouvelés (1) préparèrent peu-à-peu les esprits à des violations d'abord insensibles, puis à une abolition complette : car la suppression de la liberté de la presse étoit celle de la constitution elle-même, puisqu'il n'y a plus de droits constitutionnels là où le droit de plainte et de réclamation est anéanti; puisqu'en un mot, toute liberté est illusoire sans la liberté de la presse : cela n'a pas besoin de démonstration. Le contrat que le prince avait rédigé, présenté, signé, a donc été violé par le prince lui-même : la nation, si elle était engagée, a donc cessé de l'être : les sujets ont donc pu, sans être parjures, cesser d'être fidèles à un monarque qui, le premier, avait cessé d'être fidèle à sa parole.

Quelques atteintes, disons mieux, quelques attaques, ont pu être portées à la constitution des Pays-Bas; mais ces actes arbitraires et passagers n'ont point été sanctionnés et consacrés en principes; mais des réclamations aussi justes qu'énergiques n'ont point été étouffées; mais le rempart de la constitution, la garantie de la liberté politique et individuelle, la liberté de la presse s'est maintenue dans toute son intégrité; mais le roi et sa famille ont donné les premiers l'exemple du respect que l'on doit à la loi fondamentale de l'état. Aussi, dans le péril, les sujets ont-ils protégé le trône qui avait protégé leur indépendance. N'hésitons pas à le dire : la constitution a été le bouclier du monarque : en la brisant, il eût, comme Louis XVIII, brisé d'avance les épées de ses défenseurs.

Telle est la double cause, la cause première et souveraine du contraste frappant que l'on remarque dans la situation politique des Français et des Belges; une cause secondaire qui peut n'être que la conséquence d'une administration constitutionnelle, mais qui tient beaucoup au caractère personnel de celui qui administre, une cause de détail, si je puis m'exprimer ainsi, est aujourd'hui la double source d'où s'échappent pour les

(1) Voyez les *quarante causes* de la chûte des Bourbons dans le 36e. no. du *Nain Jaune* publié à Paris. (10 juin 1815).

uns ces eaux fétides qui ont tout corrompu, qui ont porté partout le poison et la mort, et pour les autres ces eaux pures et vivifiantes qui rajeunissent et fécondent une terre de liberté.

On a dit des Bourbons qu'ils n'avaient rien appris ; on peut dire à plus juste titre encore qu'ils n'ont rien oublié. Leur apparition a été le signal de la résurrection de tous les partis : toutes les dénominations effacées par une politique habile ont été rappellées avec affectation par la vengeance : tous ceux qui avaient joué un rôle depuis vingt cinq ans ont été individuellement signalés : la cour s'est fait une foule d'ennemis actifs et déclarés de tous ceux qui ne demandaient qu'à se dérober à ses regards : elle a ulcéré les braves par d'injurieuses défiances et par d'injustes récriminations ; elle n'a pu sortir du cercle étroit de ce qui lui était personnel ; et celui qui devait être roi de France ne s'est montré sur le trône même que le chef des émigrés.

Qu'a fait, au contraire, le souverain des Pays-Bas? *Il ne s'est pas souvenu, il ne s'est pas apperçu.* Vous avez servi sous Bonaparte : qu'importe ? Etes-vous bon soldat, officier distingué, magistrat intègre, administrateur fidèle ? Oui : vous êtes donc excellent citoyen. Je ne prétends pas dire que personne n'ait intrigué, et même avec succès, que de vieux titres n'aient été plus d'une fois préférés à de nouveaux et d'utiles services ; que tel individu n'ait obtenu en faveur de son nom la place d'un rival qui n'avait que du mérite ; ce sont des abus, sans doute, mais ils ne sont point le résultat d'un systême de vengeance et de réaction ; l'immense majorité n'a pu en concevoir et n'en a point conçu d'allarmes ; pour une place donnée à l'intrigue, à la faveur, à l'opinion même, il en est mille obtenues et conservées sans faveur, sans intrigue et en dépit de l'opinion.

Les trois mois du second règne de Bonaparte offrent une preuve sensible de la tolérance du gouvernement

que j'appellerais *paternel* si ce mot n'eût été prostitué. A la nouvelle du débarquement de cet homme extraordinaire, au récit de sa marche paisiblement triomphale, de cette conquête du trône tout à-la-fois miraculeuse et facile ; au bruit de l'approche de ce foudre de guerre ; les têtes s'exaltèrent, il y eut des cris séditieux, des réunions coupables, des actes de révolte...... Le colosse tombe sous les coups de l'Europe qu'il menaçait ; les rois vainqueurs sont tout-puissants pour venger leur autorité méconnue........ Que fera le souverain philosophe ? Il connaît la nature humaine et l'empire de l'habitude : il est, dira-t-il, des impulsions auxquelles on cède en dépit de soi : tout ce qui est prodigieux frappe, émeut, entraîne les imaginations ardentes : c'est une fièvre politique dont l'accès est passé, et que les irritans rallumeraient et rendraient peut-être contagieuse : il fermera donc les yeux, et toutes les haines s'éteindront, et tous ceux que leurs allarmes même auraient rendus plus mutins, deviendront sujets dociles et repentans, et il n'y aura ni bonapartistes, ni royalistes, ni bourreaux, ni victimes ; car, qui osera murmurer ou se venger, lorsque le prince *ne s'est pas souvenu*, *lorsqu'il ne s'est pas apperçu ?*

Louis, au contraire, est rentré en France le cœur plein de souvenirs amers ; il a vu des coupables où il n'y avait que des vaincus : encore n'avait-il pas sur eux les droits de la victoire ; et tandis qu'il se venge sur ses sujets de ses propres fautes, de ses propres infidélités, ses agens exercent leurs fureurs particulières à l'ombre de la vengeance royale : un an s'est écoulé depuis le retour des Bourbons, et de tous les points de la France s'élève un cri de douleur et de rage...... Cependant la Belgique voit ses plaies cicatrisées, elle ne connaît ni les factions ni les supplices, et si tous ses vœux ne sont pas encore remplis, du moins peut-elle les exprimer librement, sans que la sûreté du trône ou la tranquillité publique reçoivent la plus légère atteinte.

Maintenant, nobles avocats du despotisme, renouvelez vos captieux argumens; mes argumens à moi sont des faits. Les tems sont trop critiques, avez-vous dit, pour que la liberté de la presse soit illimitée sans compromettre le salut de l'état: la presse est libre en Belgique, et les tems sont les mêmes. La prudence commande *d'épurer l'administration*, et de n'employer que des sujets recommandables par leur dévouement et par la pureté de leurs principes: je ne sache pas que le gouvernement belge ait à se repentir d'avoir préféré l'expérience à l'opinion et le talent au fanatisme. Punissez, exilez, égorgez les séditieux, ou c'en est fait de la France: je ne vois pas que c'en soit fait de la Belgique parce que les têtes des séditieux ne sont pas tombées. Qu'un effroi général et salutaire comprime la licence française, ou le trône va s'écrouler: hier encore la Belgique était française; aucune *loi des prévenus* n'a comprimé l'effervescence des citoyens: chacun d'eux a dit sa pensée toute entière et l'a dite tout haut; le trône a-t-il chancelé un seul instant? Mais qu'ai-je besoin de prolonger une discussion où nos adversaires ne sont pas de bonne foi? Au lieu de défendre un systême où ils sont écrasés par les preuves, qu'ils nous dévoilent leur véritable politique: si elle est affreuse, du moins elle est conséquente. Sans doute les mesures sanglantes du gouvernement des Bourbons, loin d'assurer la paix de l'état, l'ont compromise; aussi tel n'était pas le but où l'on tendait. Ces mesures étaient commandées par la soif de la vengeance et par la volonté constante de rétablir sur les débris de nos libertés la monarchie absolue de nos pères.

Ainsi se trouve résolue la *question* proposée: ainsi d'un côté la politique astucieuse et vindicative du gouvernement, sa marche d'abord tortueuse, puis franchement tyrannique, ont versé sur la partie de la France que les Bourbons occupent, tous les fléaux de l'humanité; tandis que de l'autre la Belgique dont le sort fut si long-tems lié à celui de la France, doit à l'oubli du

passé, à un régime doux et constitutionnel, l'union, la paix et la force.

A un régime *constitutionnel!* Ainsi donc chaque attentat (2) contre ce palladium sacré est un attentat contre le peuple, est un attentat contre la personne du souverain. Que les ministres aient cette pensée toujours présente, que la double leçon qu'ils ont sous les yeux ne soit pas vaine pour eux ; qu'ils choisissent ! Un exemple touchant leur offre dans un prince *constitutionnel* le conquérant des cœurs, non pas seulement de ses sujets, mais de ses voisins qui jettent au délà de leurs frontières des regards d'envie et de regrets : un exemple effrayant leur montre un despote qu'une armée de délateurs et de sicaires rassure à peine contre la haine universelle qu'il attise en voulant l'éteindre dans le sang, qui n'aspire à régner que pour se venger sans voir que le monceau de cadavres dont il croit étayer le trône, se grossit et s'élève pour rendre sa chûte plus terrible.

(2) Et le premier et celui qui entraînerait tous les autres, c'est l'atteinte que l'on porterait à la liberté de la presse. Le jugement que rendra le tribunal de cassation dans l'affaire du Surveillant aura donc les plus grandes conséquences. Aussi tous les Belges fixent-ils sur ce tribunal des regards inquiets. On peut partir de ce point pour asservir la presse. Je ne dis pas que l'on en ait l'intention, mais ce serait beaucoup trop d'avoir un prétexte fondé sur une triple condamnation. *Principiis obsta.*

Jusqu'ici du moins si des abus se sont glissés, on s'en est plaint ; si l'impôt ou le mode de perception a paru vexatoire, on l'a dit ; si la situation précaire des juges allarme sur leur indépendance, on ne s'en cache pas ; si quelques arrestations arbitraires ont eu lieu, on a réclamé. Un grand nombre de feuilles, et l'Observateur surtout ont conservé leur franc-parler, et en usent dans toute son étendue ; nous-mêmes aujourd'hui, quoiqu'étrangers, nous ne montrons pas moins de franchise, et sans prétendre nous initier dans des affaires qui ne sont pas de notre ressort, nous signalons les abus qui sont d'un intérêt général, et nous donnons ainsi la preuve la plus éclatante de l'existence actuelle de la liberté de la presse.

PASQUIN ET MARFORIO.

DIALOGUE SUR LES BEAUX ARTS.

Pasquin. Pourquoi cette humeur sombre?

Marforio. Ce *cher* monsieur *Blucher!*

Pasquin. Il ne commande pas à Bruxelles, dieu merci! et nous pouvons y parler tout à l'aise de la bibliothèque d'Alexandrie (1), voire même du musée: d'ailleurs si j'en crois les renseignemens que je me suis procurés avant de quitter Paris, on s'est servi du nom de ce général, pour ôter aux propriétaires du journal des Arts (2) tout prétexte de réclamations.

Marforio. Quoi! ce serait un tour de la police.

Pasquin. Nul doute. Au surplus, il usait du droit de la guerre.

Marforio. A la bonne heure; mais *il troppo, celebre* Canova, n'a pas la même excuse. A moins qu'on ne le considère comme un soldat du pape.

Pasquin. En effet il n'a pas tenu à lui de nous faire emballer; bien que nous fussions une propriété particulière (3), il nous aurait traités comme l'ambassadeur d'Espagne a fait pour les trois tableaux de Murillos et pour celui de Zurbaran (4). Chacun alors faisait ses farces.

Marforio. Une fois à Rome, dieu sait si Pie VII n'au-

(1) Voir le volume des FANTAISIES. Ce volume supprimé par la police fait suite aux deux volumes du Nain Jaune publié à Paris. Il sera mis incessamment en vente et contiendra la clef de toutes les anagrammes de ces deux volumes.

(2) Le dialogue de Pasquin et de Marforio inséré dans le n.° 23 du Journal des Arts fut cause de la suppression de cette feuille. On feignit à la police d'être poussé à cette mesure par le commandant de l'armée prussienne. Le fait est que le gouvernement français seul craignait un journal d'opposition.

(3) Voir le 11me vol. du Nain Jaune, page 338.

(4) Ces tableaux avaient été donnés au musée par un particulier et ne faisaient point partie des objets conquis en Espagne.

rait point effectué la menace d'Adrien VI (5), qui donc a pu donner dans ce tems au signor Canova ce dont il a toujours manqué?

Pasquin. Ce n'est pas, à coup sûr, le refus d'un prince magnanime à qui l'on avait osé faire offrir pour prix de sa protection l'Apollon du Belvédère. Ce ne sont point non plus les excellentes considérations que le ministre de ce prince a fait valoir au congrès de Paris pour l'intérêt des beaux arts et celui de la France.

Marforio. Qu'importe! les réclamations de la cour de Rome n'en ont pas moins été écoutées, et l'on s'est emparé militairement de ce qui avait été cédé par des traités.

Pasquin. Je le sais. Ne trouvant point de protecteurs dans les amis de la justice, Canova n'en a point manqué parmi les ennemis de la France. L'un, grand professeur de morale, dans la seule vue des bonnes mœurs et afin de rendre *à dieu ce qui appartenait à César*, a bien voulu faire appuyer les menaces du soldat du pape par quelques milliers de bayonnettes qui n'étaient nullement à la solde du successeur de St. Pierre. L'autre s'est chargé de plaider la cause de sa sainteté au tribunal des ministres réunis. Élève diplomate, et marchant *pede claudo* sur les traces de l'illustre Pitt, il n'avait garde de laisser échapper une aussi belle occasion de nuire à la France. C'est lui qui a débité au sein de cette assemblée ministérielle tous les faux arguments que le Danois Maltebrun a répétés deux jours après dans la Quotidienne.

Marforio. Il est assez singulier que ce soient deux hérétiques qui, pour enrichir le père aient dépouillé le fils aîné de l'église.

Pasquin. Il est vrai que ce dernier s'y est prêté avec une complaisance merveilleuse.

Marforio. Vous vous moquez, Pasquin. J'ai entendu

(5) Ce pape voulait faire précipiter dans le Tibre les statues de Pasquin et de Marforio.

dire au contraire qu'il avait protesté, qu'il avait même voulu un moment opposer la force à la force.

Pasquin. Sans le respect que j'ai pour mon nom je vous dirais que c'étaient de véritables pasquinades. Jamais comédie n'a été mieux jouée. Tout était convenu d'avance. Il fallait bien à Paris feindre de céder à la violence, ce qu'on avait promis à Gand de gaieté de cœur; autrement on risquait de pousser à bout l'apathie parisienne. Un jour viendra où je pourrai tout dire. Les pièces de ce grand débat simulé ne sont pas perdues pour l'histoire.

Marforio. Ma foi, je n'y conçois rien. Quel intérêt la France avait-elle à éprouver cette nouvelle perte. Quel pouvait!...

Pasquin. J'admire votre simplicité, *Marforio*. Il s'agit bien de l'intérêt de la France : vous ne savez donc point que le grand œuvre de la légitimité est d'effacer jusqu'aux vestiges de ce qui a été fait depuis 25 ans; non pas en mal, c'est un sujet trop commode de reproche, un prétexte trop plausible de réaction; mais de ce qui s'est fait pendant cette période, d'honorable, de grand, d'utile pour la nation. Or, rien n'était plus propre que l'établissement du musée à reveiller de nobles souvenirs; c'était le plus beau monument élevé à la gloire nationale; il attestait d'anciens triomphes, il attestait l'amour, le goût, le respect des Français pour les productions des arts et du génie.

Marforio. Jamais aucun peuple ne fit un usage plus libéral des trésors qu'il avait conquis.

Pasquin. Détruire ce monument c'était anéantir à la fois toutes les idées de grandeur et de magnificence, dont le présent et l'avenir ne pouvaient offrir de comparaisons.

Marforio. Sans contredit; mais c'était se priver en même-tems de la seule ressource qui restât. Vaincue deux fois, resserrée dans d'étroites limites, dépouil-

lée d'un immense matériel, la France ne pouvait plus aspirer à la prépondérance militaire. Mais il ne lui était pas impossible par la richesse de ses monuments, par le génie de ses artistes, d'exercer une grande influence sur le continent. Elle aurait été l'Athènes des tems modernes, et s'il ne lui était plus permis de compter des Miltiades, des Thémistocles, des Péricles, elle pouvait s'énorgueillir de posséder des Coræbus, des Mnesicles, des Phidias, des Praxitèle, des Zeuxis, des....

Pasquin. Vous arrêterez-vous Marforio? ne vous appercevez-vous pas que vous tournez toujours dans le même cercle? Si l'éclat du musée était importun, la renommée de la nouvelle école ne devait pas plaire davantage. La génération d'excellents artistes dont elle se compose s'est élevée pendant les vingt années de rebellion; elle a puissamment contribué à la gloire de cette période.

Marforio. Voilà donc les artistes presqu'aussi coupables que les militaires.

Pasquin. Assurément. Voyez aussi comme on les traite. L'auteur du tableau des Sabines, du tableau de Léonidas est exilé loin de sa patrie. En vain les principaux artistes sont allés jusqu'au pied du trône solliciter une exception à la plus atroce des lois; en vain ils ont représenté que l'absence du régénérateur, du fondateur de l'école, était nuisible à la prospérité des arts; que ses leçons, ses conseils n'étaient pas moins précieux que ses ouvrages; ils l'ont redemandé comme leur maître, leur ami, leur père. Rien n'a pu toucher le cœur du meilleur des rois.

Marforio. Le légitime Charles II n'a jamais poussé si loin la vengeance. L'amnistie qu'il eut aussi le travers d'accorder à son peuple, loin de proscrire Milton, lui garantit sa liberté. Ah! s'il eût persécuté le plus beau génie d'Angleterre, s'il eût contraint l'auteur du Paradis Perdu à terminer ses jours sur un sol étranger, le nom de ce prince serait depuis long-tems en exécration parmi ceux qui cultivent les lettres.

Pasquin. Savons-nous ce que penseront un jour ceux qui cultivent les arts! les monuments mutilés, des ta-

bleaux livrés aux flammes, des vases précieux mis en éclat; voilà ce que les amis des arts auront de reproches à ajouter à ceux qui peseront de toute part sur la mémoire.....

Marforio. Pasquin; mon ami Pasquin, la passion vous entraîne! Garre aux procès en calomnie!

Pasquin. Ah! je ne les crains guère; je puis justifier par des faits toutes ces allégations. Je veux bien croire que les bas-reliefs de l'arc de triomphe n'aient été que décrochés et relégués dans les magasins, mais le bas-relief du fronton du corps législatif n'a-t-il pas été détruit à coup de pioche et de marteaux? C'était cependant le dernier ouvrage de Chaudet, du sculpteur qui depuis vingt-cinq ans a fait le plus d'honneur à l'école française. Et le beau portrait de Napoléon passant les Alpes, chef-d'œuvre de David, n'a-t-il pas été brûlé en place publique? n'a-t-on pas forcé Raphael Morghen à briser la planche qui devait en reproduire et en multiplier les images. Ignorez-vous aussi que la bataille d'Austerlitz, le tableau le plus capital qu'on doive au pinceau de Gérard, a été arraché de la salle du conseil aux Tuileries, que la belle tapisserie exécutée aux Gobelins d'après le sublime tableau de l'Hôpital de Jaffa, est devenu la proie des vers dans le coin de quelque atelier. Mille autres beaux ouvrages ont été lacérés ou sont enfouis. Qui ne sait enfin que les plus belles tables, que les vases les plus riches de la manufacture de Sèvres ont été réunis au garde-meuble pour être mis en pièces.

Marforio. Ah! Pasquin, nous voilà retombés au tems des iconoclastes. C'en est fait des beaux-arts.

Pasquin. Pour la France, peut-être; mais non pour tous les pays et en particulier pour la Belgique.

Marforio. Est-ce une plaisanterie?

Pasquin. A dieu ne plaise. Dans un autre entretien je prétends vous en convaincre.

Marforio. J'y consens, car nous n'avons pas ici comme en France à craindre que quelque héros ou quelque ministre nous prive de la parole une seconde fois.

DES REPRESENTANS,

DES REPRÉSENTÉS, OU DE LA REPRÉSENTATION.

« Quelle agréable mine !
Quel air de majesté !
Que le roi de la Chine
Est bien REPRÉSENTÉ !
Chantons tous en refrain,
Ki Ki Ki Turlupin ! »

Dans ce couplet qui se chante sur l'air : *c'est monsieur Dumolet* ou *Ça n' dur'ra pas toujours* (*ad libitum*) ; ce n'est pas d'un portrait du roi de la Chine qu'il s'agit ; c'est de l'ambassadeur qui représente ce monarque ; et, à ce qu'il paraît, le représente à faire illusion, ce qui est aussi flatteur pour la copie que pour l'original. Cela vous prouve, ami lecteur, qu'un individu peut en représenter un autre, opinion d'ailleurs aussi vieille que le monde, ou presque aussi vieille, car elle date du jour de la création de l'homme, que le sixième jour dieu fit, comme il est écrit, à son image et à sa ressemblance. L'homme au fait représente si bien dieu par rapport aux autres bêtes qu'après le déluge, lors du pacte universel, il leur fut défendu de porter *la main* sur l'homme, même pour le manger, sous peine d'en rendre compte à dieu. *Voyez la Genèse.*

Ce n'est pas tout. Dieu représenté par l'homme en général l'est plus particulièrement par le pape qui, s'il n'a pas la toute puissance, du moins affecte ici bas les droits du père tout-puissant. De plus, indépendamment de ce qu'il est vice-dieu, le pape qui est souverain, a des légats *à latere* qui le représentent, ce qui fait qu'il est à-la-fois représentant et représenté.

Tous les rois se font aussi représenter par des ambassadeurs ; tous les particuliers par des procureurs, et dans quelques pays, *où le roi n'est pas la nation*, le peuple, être collectif, est représenté par des députés, dont la réunion forme ce qu'on appelle une représentation nationale. Voilà les faits.

Mais ces images ressemblent-elles toujours à leurs originaux, mais les délégués représentent-ils leurs commettans en toutes circonstances ? C'est ce dont nous voudrions nous assurer ; c'est ce que nous allons examiner, ne fût-ce que pour nous divertir.

J'aime a voir dans l'homme de bien, dans l'homme de génie, dans le bienfaiteur de l'humanité, une image de la divinité, lors même qu'il ne serait pas plus beau que *Socrates*, ou qu'il serait aussi laid que feu *Lalande*. On dit au sujet de ce dernier :

Un jour qu'il avait du courage,
Jérôme, en voyant son portrait,
Disait, dieu doit être bien laid
Si l'homme est fait à son image.

Ce n'est là qu'une plaisanterie, bonne dans la bouche de *Lalande*, qui, s'il se rend ici justice, ne se piquait pas toujours, comme on sait, de la rendre à dieu. Ce n'est pas par des rapports matériels que l'on ressemble à l'être essentiellement intellectuel. Cela explique comme quoi *Lalande* qui ressemblait à *Socrates*, pouvait ne pas ressembler à dieu. Cela explique aussi comme quoi le président *Chabaud Latour*, qui depuis cinquante ans est beau comme un ange, ne lui ressemble pas davantage. Quand dieu se fit homme, il se fit galant homme. S'il fût né protestant, il n'eût pas protégé *le Journal de l'Empire* où l'on anathématise les protestans de tems immémorial. S'il eût fait fortune ici bas en se montrant l'appui des idées libérales ou de la liberté, il n'eût pas fini par se réunir aux amis des idées serviles ou de la servitude, ainsi que le fait cet ex-tribun, qui s'efforce d'accroître sa fortune en affichant, comme *M. de Caze*, des principes diamétralement opposés à ceux qui

la lui ont fait commencer. MM. *Lalande* et *Chabaud Latour* ne sont donc pas des images de dieu, non plus que M. *de Caze*, bien qu'il parodie quelquefois le dieu des vengeances. La réunion d'un beau corps et d'une belle âme, d'un visage noble et d'un esprit sublime, représenterait sans doute la divinité autant que l'être infini peut être représenté par l'être borné. Je n'eusse pas hésité à reconnaître son image dans *le beau Létorierre*, par exemple, s'il eût été doué du génie et des vertus de *Fénélon*. Mais dût-on m'accuser d'hérésie, je ne puis la retrouver dans un *Marat*, dans un *Michaud*, dans un *Hyde Neuville*, bien que de fait ils soient depuis long-tems respectés par les bêtes, non par suite d'un pacte entre elles et dieu, mais d'un pacte entre elles seules, en vertu duquel *les loups ne se mangent pas toujours*.

Je ne puis me résoudre non plus à retrouver cette image dans tous les papes. *Léon quatre*, *Sixte quint*, *Grégoire le grand*, j'en conviens, n'ont pas mal représenté sur la terre le maitre du monde. J'admire souvent en eux le grand pontif, et toujours le grand homme. Mais parmi leurs prédécesseurs et leurs successeurs, que d'hommes indignes de porter l'encensoir et le sceptre! Les *Hildebrand*, les *Borgia*, les *Roverre* étaient moins les vicaires de dieu que du diable. Soyons francs. Les passions humaines n'ont pas été toujours étrangères aux princes des prêtres; ils se sont montrés souvent vindicatifs comme des rois. Les états de l'église comme l'église elle-même n'ont pas toujours été ouverts à tous les malheureux qui ont voulu s'y réfugier; c'est quand il en sera autrement que je verrai dans un pape miséricordieux l'image du dieu de miséricorde. J'irai alors volontiers à Rome, ne fût-ce que pour admirer cette ressemblance; mais je ne passerai pas par la Suisse.

Lorsqu'un ambassadeur signe un traité, au nom de son souveraiu, lorsqu'il contracte pour lui une alliance, lorsqu'il met une jambe dans le lit d'une princesse accordée à son maître, il n'y a pas de doute qu'il ne

se représente, puisqu'il l'engage; mais s'en suit-il que dans tous les cas, ces rapports subsistent entre le représentant et le représenté ? Si, par supposition, le ministre mettait plus d'une jambe dans le lit de la fiancée, comme cela aurait pu arriver à celle *du roi de Garbe*, est-il sûr que le prince se tiendrait pour représenté par cet excès de représentation ?

Louis quatorze regarda comme une injure personnelle l'outrage fait à Rome par la garde corse, au duc de *Crequi* (dès ce tems-là il y avait guerre entre les Corses et les Bourbons) : une pyramide attesta la réparation que le pape, image de dieu, avait été obligé de faire à l'ambassadeur image du roi. Mais si *Louis* eût été moins fier ou moins puissant, n'eût-il pas pu regarder comme personnel à cet ambassadeur, l'injure que par orgueil il prit pour son compte ? Il n'y a guère que les hommes très-forts qui soient si susceptibles. Tous les descendants de *Henri quatre* ne le sont pas à ce point, et ils ont leurs raisons pour cela, ne fût-ce que pour ne pas s'exposer à la réplique que *Bassompière* fit à *Louis le juste*, par lequel il avait été envoyé en ambassade à Lisbonne. C'était au sujet de l'entrée qu'il y avait faite, monté sur une mule. *Cette mule*, dit le roi, *portait donc un âne ? Sire, je vous représentais*, répondit l'ambassadeur.

Cela n'était pas vrai. Mais il est très-vrai que les ambassadeurs de *Henri le grand* le représentaient réellement qnand prosternés dans l'église de St.-Pierre, ils reçurent entre les épaules et les jarrets, je ne sais combien de coups de verges qu'Aldobrandini, administra au roi de France, sur l'échine, les omoplates ou le sternum des diplomates qui avaient négocié sa réconciliation avec l'église catholique, apostolique et romaine. C'est ainsi que les instituteurs des dauphins les fustigeaient sur le derrière d'un *ménin*; acte de sévérité non moins profitable pour le jeune prince, qu'honorable pour le jeune favori qui dans cette circonstance seule représentait l'héritier de la couronne.

Les procureurs représentent sans doute leur partie, soit qu'elle perde soit qu'elle gagne un procès. Mais quand dans le cours du procès, le procureur est appellé frippon, ou quand à la fin du procès le patrimoine de la partie, à l'honneur près, est devenu la propriété du procureur; la partie est-elle encore représentée par le procureur? Je le demande au sieur *Chéron*, aujourd'hui homme de lettres et ci-devant homme d'affaires.

Des députés élus légalement, c'est-à-dire en toute liberté, et dans les formes voulues par la loi représentent incontestablement le peuple qui les a nommés. Ils le représentent lorsque pour subvenir aux besoins de la société, ils complettent les lacunes qui se trouvent dans la législation, réforment les lois insuffisantes ou vicieuses, et prennent les lois fondamentales pour bases de leurs opérations; comme l'ont fait pendant leur trop courte session, les législateurs qui furent nommés lors de la seconde fuite de *Louis le désiré*. Mais si au contraire ces députés ont été nommés illégalement; si la ruse et la violence ont écarté de l'assemblée où leur élection a été faite, tous les électeurs et les éligibles qui ne pensaient pas comme eux, si les loix qu'ils ont portées, loin de fortifier la constitution n'ont eu pour but que de la violer et de l'anéantir; si loin de défendre, en conséquence de cette constitution, le roi contre le peuple, le peuple contre le roi, ils ont sacrifié l'un à l'autre, ou même sacrifié l'un et l'autre, à des intérêts de factions, ils ne sont pas les représentans du peuple, mais ceux d'une faction; ils ne sont que des usurpateurs du pouvoir législatif, et tous les actes de ce pouvoir, vicié dès son principe, ne sont que des attentats contre la liberté publique. On a déterminé des peines contre l'homme qui usurperait le pouvoir exécutif. Pourquoi n'en établirait-on pas contre ceux qui usurpent l'autorité législative? Qu'en pensez-vous *maître Bellart*? Qu'en dites vous marquis de *Sesmaisons*? Que vous en semble monsieur *Roux de la Borie*?

Messieurs de la chambre basse ou de la basse chambre, voilà une belle question à discuter à votre prochaine session. Méditez-la et hâtez-vous de la mettre à l'ordre du jour, si vous voulez avoir la gloire de la résoudre. Il y a urgence.

Conclusion. Personne ne peut être continuellement représenté par un autre. Exceptez-en pourtant *le roi de la Chine*, et je l'en félicite si son ambassadeur est un homme de génie. Mais si le roi de la Chine est tout autre chose qu'un homme de génie, dois-je féliciter l'ambassadeur qui le représente si bien? n'en répétons pas moins :

Quelle agréable mine,
Quel air de Majesté
Que le roi de la Chine
Est bien représenté.
Chantons, etc.

BOUCHE DE FER.

— Après la mort de son époux une femme de la côte de Malabar qui, suivant l'usage, devait être brûlée, trouva moyen d'échapper à ses bourreaux, et se réfugia dans une colonie anglaise. Les prêtres du pays réclamèrent leur victime et, à l'appui de leur demande, représentèrent que récemment ils avaient livré au gouverneur de la colonie un Anglais en faillite. La veuve fit valoir, auprès des membres du conseil, les droits de la justice et de l'humanité. L'assemblée fut publique : un cri d'indignation s'éleva de toutes parts, et l'on ne voulut pas même mettre en délibération, si le vain prétexte de réciprocité allégué par les prêtres, pouvait engager le gouvernement de la colonie à se flétrir par une extradition qui outrageait à-la-fois la nature et le droit des gens. Cet élan généreux fut inspiré par un sentiment d'équité naturelle ; la veuve eût-elle moins obtenu du conseil s'il eût existé, dans le pays, une

loi fondamentable où le droit d'asyle fût expressément consacré ?

— Le comte Barruel de Beauvert vient d'être condamné à 25 fr. d'amende pour avoir calomnié le sieur Biennait, marchand de volailles rôties, et à 300 fr. pour avoir également calomnié S. M. Louis XVIII. On admire dans ce jugement la justice distributive du tribunal qui a su mesurer la distance qui existe entre le *rôtisseur* et le *restaurateur*.

— MM. Comte et Dunoyer, rédacteurs du Censeur, ont été mandés dernièrement par le duc de Richelieu. Eh bien ! messieurs, leur a dit son excellence, le tems approche où vous pourrez reprendre la publication de votre journal. La loi qui enchaînait la presse touche à son terme. — Mais la loi qui enchaîne tout citoyen sans jugement préalable, la *loi des prévenus*, enfin, est-elle révoquée ? Le ministre garda le silence. — Vous voyez donc bien, monseigneur, qu'une pareille liberté de parler équivaut à un ordre de se taire.

— Le général Lallemant presqu'au terme de sa longue navigation, apprend que le port où il se réfugie est désolé par une maladie contagieuse. Voulez-vous, ajouta le capitaine qui lui donnait cet avis, monter à mon bord ; je fais voile pour la France. — Dieu m'en préserve, répliqua le porscrit, je crains moins la peste que la clémence!

ATTAQUE EN CALOMNIE.

Notre lecteur de journaux a tenu parole. Voici la lettre où sont administrées les preuves que nous attendions.

Messieurs,

Au moment même où je dénonçais aux tribunaux la Gazette des Pays-bas comme passible d'une accusation en calomnie, cette feuille semi-officielle, à dessein sans doute de me narguer, s'est rendue coupable de ce délit au premier chef. Les articles contre lesquels le ministère public a si éloquemment fulminé pâlissent auprès de l'article que je vais vous mettre sous les yeux, article consigné dans le n°. du 11 de ce mois. Avant d'en transcrire les plus horribles passages, je proteste que je n'ajoute à leur publicité que dans la vue du bien public, que je n'augmente le scandale qu'ils ont déjà

produit que pour mieux prouver combien ils sont susceptibles en effet de produire de scandale, scandale, dis-je, attentatoire à la réputation d'un souverain, digne à tous égards de servir de modèle à tous ceux qui ont la noble ambition d'être surnommés *princes très-cléments*. Je commence, et *horresco referens*.

« Les agens du gouvernement saisissent avidement les moindres prétextes pour *persécuter* les paisibles habitans du département de l'Aube, par des CONSPIRATIONS IMAGINAIRES ! ! *Par des conspirations imaginaires ! ! ! ! ! !* Ai-je besoin, messieurs, de vous faire appercevoir tout l'odieux d'une pareille imputation. Quoi sous un prétexte *imaginaire* on juge, on condamne, on punit réellement, et comment punit-on? Vous le savez, messieurs. Je ne m'étendrai donc pas davantage sur ce point. Continuons : Ici, (notez bien cette phrase) ici, comme dans le reste de la France, on n'attend que l'occasion de secouer un *joug devenu insupportable*. O le plus doux et le plus paternel des monarques, ton gouvernement adoré par tous les Français est traité de joug insupportable ! Je ne supporte pas cette expression, et je passe à une citation nouvelle. Je passe sous silence l'injurieuse kyrielle de conspirations qu'on se plaît toujours à traiter *d'imaginaires*, et vous savez, messieurs, quel est le sens de ce mot *imaginaire*, quelles sont ses conséquences, ses suites, ses effets, ses résultats! Je passe sous silence l'assertion où M. *Trouvé* se trouve nominativement, publiquement, épouvantablement semi-officiellement calomnié; pour arriver à l'imputation d'un fait atroce, fait qui n'exposerait pas seulement le roi de France à la haine et au mépris, mais à toute l'animadversion de ses sujets, à tous les poignards d'une vengeance légitime. La Gazette avance qu'il existe en France des OUBLIETTES. Des *oubliettes* grand dieu ! des *oubliettes !* oublie-t-elle donc ce que c'est que des *oubliettes !* Je pourrais vous prouver à cet égard..... Mais il est au-dessous de moi de répondre à une calomnie de cette espèce. L'effroyable diatribe dont vous avez lu, avec un effroi mêlé d'indignation, les plus audacieux fragments, est dignement terminée par cette calomnie nouvelle et contre laquelle la France toute entière s'est déjà empressée de réclamer : *De toutes les conspirations dont on parle en France, il n'en est qu'une*

de réelle, c'est celle de l'opinion publique, dans laquelle sont impliqués vingt millions d'individus.

Messieurs si ce n'est pas là de la calomnie toute brute, toute crue, je ne sais plus ce qu'il faut entendre par calomnie. Il est donc évident que nous *versons dans le cercle* de la double condamnation qui pèse sur la tête du Mercure-Surveillant, il est donc évident que la gazette doit lui aller tenir compagnie en prison, si un fait ne change point de nature en changeant de journal, si le crime est toujours crime, si la loi est égale pour tous, si ce qui était vrai, juste, équitable, hier, l'est encore aujourd'hui, le sera demain, après demain et *in secula seculorum.*

— On trouve mauvais que l'Oracle fasse l'apologie de la traite des noirs; et à qui donc s'il vous plaît, sera-t-il permis de prouver que tout homme à vendre doit trouver des gens qui l'achètent, si ce n'est à l'Oracle?

— Les dénominations les plus ridicules ont été données successivement à la croix du lys. Maintenant on l'appelle dans les environs de Liège l'ordre de l'*oison*.

— Le roi d'Espagne commence un de ses décrets par ces mots : *mon cœur paternel*, et s'explique ainsi par l'organe d'un de ses agens principaux. « Je vous enjoins formellement de mettre à part toute considération d'humanité. Tous les insurgens et ceux qui les suivent doivent être fusillés sur-le-champ, sans aucune forme de procès. Vous ne ferez quartier à personne; vous incendierez la place de St.-Jean et vous reviendrez *après avoir rétabli la tranquillité.* » On voit que la *clémence* est chez les Bourbons une maladie de famille.

— La sempiternelle gazette, que l'on peu traiter de *laide* sans lui dire pis que son nom, affirme que la maréchaussée fait sentinelle à la porte de plusieurs réfugiés français; ce serait la traiter trop *cavalièrement* que de lui répondre qu'elle en a menti; mais nous pouvons lui faire observer avec tous les égards, dus à son sexe et à son âge que si elle a exprimé un vœu en racontant un fait, elle mérite que tous les amis de la liberté se *gendarment* contre elle.

— Cela est impossible. — Cela est vrai; prenez et

lisez la *Quotidienne* du 14. Vous y verrez que l'observation seule de la charte peut sauver la France. — La Quotidienne parle de constitution! Il n'y a donc plus de ressource.

— Une adresse touchante doit être présentée à la chambre des députés. Elle contient les offres les plus générenses pour subvenir aux besoins de l'état, et prévenir une crise inévitable. Les émigrés s'y engagent par serment à faire la remise et l'abandon de la moitié de la valeur des biens nationaux qui doivent leur être rendus.

— Les journaux de Paris rapportent que le roi et toute sa cour qui étaient allés par diverses routes au-devant de *madame* duchesse d'Angoulême, n'ont pu la rencontrer qu'à *Charenton*. Est-ce un effet du hasard ou de l'instinct.

— Dans le dernier combat qui décida de la reddition de Dantzick, le maréchal Oudinot fut blessé grièvement. La nouvelle de la prise de la ville, et celle de la blessure du maréchal parvinrent en même tems à l'empereur, qui s'écria : Je n'en suis pas étonné *quand Oudinot commande, il n'y a jamais à craindre que pour lui.* Quelques jours après il envoya au maréchal une très-belle pipe en or trouvée dans la ville, et sur laquelle on avait fait graver les paroles échappées à Napoléon. Il est impossible de peindre la joie d'Oudinot à la vue d'un présent si délicat. C'était de l'ivresse, du délire, long-tems il le fit voir comme la récompense la plus flatteuse de ses services. Mais les tems sont changés; ce gage de l'usurpateur était devenu un objet de honte et de reproche pour le maréchal assermenté d'un roi légitime. Il fallait le rendre ou le purifier. C'est le dernier parti qu'à choisi le maréchal, et maintenant on lit sur sa pipe, quand *Oudinot commande il n'y a jamais à craindre pour le roi.*

— Un hasard, dont la décence ne nous permet pas de rendre compte, vient de faire tomber entre nos mains le *Mercure d'Anvers*, qui paraît avoir la tête à *l'envers* si nous en jugeons par le style et les idées du nº. où il daigne s'occuper de nous. Nos sarcasmes, dit-il, portent à des excès condamnables *le parti* qui de-

mine en France. Ainsi c'est uniquement pour se venger du Nain Jaune, que le meilleur des rois expédie chaque jour quelque nouvelle victime, c'était, sans doute, par esprit de prévoyance qu'avant l'apparition du *Nain réfugié*, il portait les lois de sang en vertu desquelles on assassine aujourd'hui le plus juridiquement du monde, et c'était seulement pour se mettre en haleine qu'il faisait tomber les têtes de Ney, de Labédoyère, des frères Faucher, etc., etc., etc. C'est à nous, c'est à nous seuls qu'il faut attribuer les mesures de terreur, et par conséquent toutes les conspirations qu'elles ont provoquées : en un mot, à l'en croire, ce n'est pas Louis XVIII c'est le *Nain* qui est le Néron de la France, ou du moins Louis XVIII ne l'est que par ricochet. Quand on lit de pareilles choses on se demande pour qui sont faites les petites maisons.

— Entre les *Actes des apôtres* et le *Nain Jaune* il y a cette différence que dans celui ci, on plaide la cause d'une nation toute entière contre les intérêts d'une faction, et que dans les seconds c'étaient les privilèges d'une faction qu'on cherchait à soutenir malgré la volonté nationale; mais il y a cette ressemblance entre les deux ouvrages que dans l'un comme dans l'autre on a choisi de préférence pour attaquer et pour combattre les armes du ridicule et de la plaisanterie. Or, ce point de comparaison établi, il est assez singulier de voir les collaborateurs des *actes des apôtres* se disputer en plein tribunal et dans les journaux l'honneur d'avoir travaillé à cet ouvrage et s'en faire un titre aujourd'hui aux faveurs de la cour, tandis que l'on fulmine en France contre le *Nain Jaune*, qu'on crie à l'outrage, à la calomnie, au scandale contre ses bons mots, et qu'on voudrait à tout prix et n'importe comment se défaire des rédacteurs. Cette double manière d'envisager les choses ne rappelle-t-elle point la colère d'arlequin qui après avoir frappé un homme de sa batte trouve fort mauvais que celui-ci riposte à coup de houssine ?

QUESTION.

Quel est celui qui joue le mieux la comédie en France ?

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

SOMMAIRE.

LES MODÉRÉS.

Il ne s'agit point ici des victimes du délire révolutionnaire ; j'emploie cette expression, non dans le sens détourné qu'elle dut au crime et au malheur ; mais dans le sens propre et naturel ; les modérés dont je parle ne sont point tués, et ne tuent personne ; mais ils laissent tuer fort tranquillement : ils voient le mal, le blâment quelquefois ; ils désirent le bien, l'indiquent tout au plus, et ne feraient pas une démarche pour l'obtenir. Ce n'est pourtant pas chez eux précisément de l'égoïsme ; car ils obligeront un ami, un étranger même ; mais la patrie est un être moral qui ne saurait les affecter ; quand vous leur parlez de la chose publique ils vous renvoient à la force de choses, et décorent cette indifférence du beau nom de sagesse et de mo-

dération. Ces êtres impassibles ne seraient pas dangereux, car on pourrait les considérer comme absens ou comme non avenus, si, toujours concentrés en eux-mêmes, ils s'abstenaient de juger comme ils s'abstiennent d'agir, et si *modérés* sur tous les points ils l'étaient également sur l'article de la *modération*.

De l'impartialité, de la modération! interrompait à chaque pause un homme de ce caractère avec lequel je m'entretenais de politique; cela est trop fort, beaucoup trop fort! — Mais, monsieur, cela est-il vrai? voilà l'essentiel. — Mais quand cela serait, ne pouvez-vous le dire froidement? La modération est le cachet de la vérité: la modération seule persuade: il n'est point d'impartialité sans modération. — Ne confondons point, je vous prie; quand vous dites: il faut user de modération, entendez-vous qu'il ne faut pas user d'exagération: dans ce cas je suis de votre avis, et de plus je me crois, à cet égard, exempt de tout reproche. — Vous rédigez le *Nain Jaune*? — Sans doute, et je persiste. — Je vous écoute.

— Est-il vrai que le retour du roi ne se soit effectué qu'à l'aide de combats meurtriers, d'une invasion désastreuse, qu'au prix de la ruine et du massacre d'une nombreuse portion de Français? Est-il vrai qu'une fois replacés sur le trône, les Bourbons aient incarcéré, proscrit, exilé, mis à mort une foule de citoyens? Est-il vrai que tous ces actes aient eu lieu en dépit ou plutôt en vertu de la loi d'amnistie? Est-il vrai qu'il y ait, dans la série de ces actes qui se renouvellent encore tous les jours, des détails plus révoltans les uns que les autres? Est-il vrai, en un mot, que la double terreur d'une police insidieuse et du glaive des bourreaux comprime en ce moment la nation? Tout cela, je le répète, est-il vrai, positif, avoué?

— Ce sont des faits: l'exposé que vous en tracez aujourd'hui est simple, et rentre dans le domaine de l'histoire. Ils ne me pénètrent pas d'une douleur moins vive que vous-même; mais vous êtes-vous toujours

contenté de les présenter avec cette *modération* ? N'en avez-vous pas, au contraire, accompagné le récit, souvent répété, de réflexions acerbes, d'injurieuses personalités, d'ironies sanglantes ?

— C'est ici que je vous attends. Vous m'avez accordé les faits ; et il n'est pas facile de les contester, vous m'avez tout accordé. Nous touchons au véritable point de la question, et pour la mettre dans tout son jour, je me contenterai de la poser d'une manière plus précise.

Le même fait, évident pour tous, produit cependant sur chacun une impression différente qui tient à la différence d'organisation et de caractère : de cette diversité d'impression ne résulte-t-il pas nécessairement autant d'expressions diverses ? En d'autres termes, chacun n'a-t-il pas sa manière de sentir et d'exprimer ce qu'il éprouve ? Ce fait qui m'émeut ou m'irrite et que je peins sous les couleurs du sentiment ou de la colère, vous le racontez aussi, et vous dites d'un ton froid et laconique : c'est un acte touchant, c'est un acte cruel : qu'est-ce que cela prouve ? la différence de nos caractères ; mais le fait n'a pas changé de nature.

— Cela peut être vrai dans le cours ordinaire de la vie privée ; mais la politique est d'un ordre si élevé ! les personnages que nous jugeons alors sont d'un rang si éminent ! et parmi ces personnages, n'en est-il pas qui méritent dans tous les cas, sinon l'estime du moins des égards et des ménagemens ? le souverain par exemple ?...

— Ainsi, plus les crimes qu'un homme a commis sont grands, plus il en peut commettre, plus leurs conséquences sont terribles, moins je dois en être affecté, ou, si l'on veut, moins je dois être énergique et vrai dans mes peintures ! Ainsi l'expression doit s'adoucir en raison de l'énormité du forfait, je dois m'envelopper dans de nouveaux ménagemens à mesure que les victimes se multiplient ; et, par une conséquence naturelle, si le despote croît à-la-fois en pouvoir et en cruauté,

je devrai passer des ménagemens aux respects et des respects à l'admiration ! Sans doute la sphère politique est d'un ordre bien élevé ; les personnages dont nous signalons l'épouvantable tyrannie sont placés dans un rang bien éminent ; et c'est pour cela même que nos traits plus acérés sont lancés d'une main plus vigoureuse : c'est parce que nos ennemis sont puissans et puissans pour le mal, c'est parce qu'ils ne connaissent dans leur affreux système d'autres bornes que leur puissance, que nous ne devons, à notre tour, connaître d'autres bornes que la vérité, l'inflexible vérité, et user de toute la puissance de ses armes.

Eh quoi ! je puis, selon vous, défendre un intérêt privé et l'intérêt général doit me trouver indifférent, et chaque citoyen ne peut s'armer pour la querelle de tous ! Ce qui serait devoir lorsqu'il ne s'agit que d'un individu, deviendrait témérité quand il s'agit d'un peuple. Que signifie cette *force de choses* à laquelle vous me renvoyez sans cesse, si non l'opinion générale que chacun partage et fortifie, et qui éclate enfin par une trop longue et trop forte compression ? Si chacun suit votre exemple, quand éclatera-t-elle cette opinion, ou plutôt y aura-t-il une opinion ? et que devient alors cette force de choses qui nous dispense, à votre avis, de soutenir la chose publique ? Mais revenons.

De quelle douleur ne seriez-vous pas saisi en apprenant la mort d'un ami, d'un frère ? et si ce frère ou cet ami étaient morts dans les supplices ? et si la haine, en dépit de leur innocence les eût conduits à l'échafaud ? et s'ils eussent été entraînés dans le piège par la foi qu'ils auraient ajoutée à la parole de leurs ennemis ? Vous frémissez !... Eh bien ! cet ami, ce frère, c'est pour moi le brave, le patriote, le vrai Français que depuis un an on immole chaque jour et à chaque heure du jour : ce sont les deux Faucher, ces modèles sublimes d'amitié fraternelle ; c'est Travot, cet infortuné vieillard qui au moment où je vous parle, expie au fonds des cachots le crime de n'avoir pas voulu faire

une bassesse ; c'est Pleignier... car ses bourreaux eux-mêmes le conduisirent par la main sur le bord de l'abyme, le torturèrent pour un complot en idée dont ils étaient les premiers inventeurs ; puis enfin, par un rafinement de cruauté, versèrent son sang goutte à goutte, pour prolonger et multiplier la mort de cette victime d'une infâme politique.

De la modération ! Encore une fois ces faits ont-ils ou n'ont-ils pas existé, et ne se renouvellent-ils pas tous les jours? et vous voulez me condamner moi Français, moi pour qui la patrie est tout, à rester spectateur indifférent ou à devenir froid historien de pareilles atrocités ! Vous voulez, sous le nom de modération, faire passer dans mon ame la sécheresse de la vôtre ! Mes expressions sont violentes! C'est que j'éprouve à la vue des crimes de la tyrannie une violente indignation, à la vue des malheurs de la France une douleur profonde.

Tant que dans sa politique apparente le gouvernement garda quelque mesure, mes expressions furent mesurées ; mais il a franchi toutes les bornes ; mais nos tyrans marchent la tête levée ; mais ils violent impudemment leurs propres serments ; mais ils joignent la dérision à la cruauté ; mais des lois de sang qui ne sont que trop ponctuellement exécutées, ont remplacé le pacte que le souverain lui-même avait solennellement juré ; mais les têtes de mes compatriotes tombent journellement sous le glaive de la légitimité ; mais les prisons sont engorgées, mais le gouvernement lui-même est épouvanté de l'épouvante qu'il inspire.... Je ne suis donc que trop disculpé du reproche que m'adressent les *modérés* qui n'osent eux-mêmes, tant les faits parlent ! m'accuser d'exagération ; et si vous appellez *modération* le sang-froid avec lequel vous contemplez le spectacle de la patrie mutilée, je rends graces au ciel de n'être pas *modéré*,

Pour conserver encor quelque chose d'humain.

BIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

Bonald, précurseur de M. de Chateaubrillant. *Sa législation primitive* fut la véritable voix criant *dans ce vaste désert d'hommes.*

Si l'abîme dans lequel Curtius s'est précipité, était réellement sans fond comme le raconte Tite-Live, il est certain que l'infortuné roule encore dans ce moment pour le plus grand bien de la défunte république romaine en suivant la loi de progression de la chûte des *graves* reconnue par Galilée ; il serait à désirer que quelque *grave* voulût bien se dévouer ainsi tête baissée dans le gouffre des pensées de M. de Bonald, car enfin il n'est nullement démontré que le salut de la patrie ne soit pas là, et il y a bien long-tems que nous le cherchons ailleurs.

Cet illustre écrivain a profondément médité sur la nature de la société, et il l'a trouvée toute entière dans la famille; aussi a-t-il fait un livre sur le *père*, la *mère*, *l'enfant* et le *prêtre ;* un autre sur le *prêtre*, le *père*, la *mère* et *l'enfant ;* un troisième sur l'*enfant*, le *prêtre*, le *père* et la *mère*. Les mathématiciens seuls peuvent déterminer combien il nous doit encore de volumes.

Chazet (M. le chevalier, le comte, le marquis de *ad libitum*), voilà ce qui s'appelle une réputation ferme, inébranlable, fondée sur des principes, établie sur des titres, et quels titres encore ! Soixante-trois quarts de vaudeville, un éloge de la Harpe en bouts rimés et une histoire de la Pologne en huit pages in-8.° ! La postérité sans doute n'en demandait pas tant ; mais M. de Chazet ainsi que César, *nil actum reputans si quid superesset agendum*, s'est dévoué dans la Quotidienne aux travaux des Danaïdes : il y travaille jour et nuit à combler un abîme sans fond. M. Desmazures n'avait pas plus d'esprit et ne l'employait pas d'une manière aussi

honorable; cependant le premier allait en voiture, et à la honte du siècle où nous vivons, l'auteur des *Innocens* va encore à pied. A chaque session, il ne fait qu'un saut de la chambre des députés dont il rédige les séances, à la salle des variétés dont il a enrichi le répertoire. Tant de travaux patents et de services cachés n'ont pas été tout-à-fait sans récompense; ils ont valu à leur auteur un *petit ruban bleu* qu'il a quitté pour un *petit ruban blanc* et pour un *petit ruban rouge*. Un *ruban* n'est pas une *faveur* quand on a mérité le *cordon*.

Feuillant • (M. Etienne). A quel métier, quand on est né sans un sol; quand on a tout juste ce qu'il faut d'esprit pour ne faire envie ni pitié à personne; quand on est jetté dans la foule sans aucun moyen de s'y faire faire place; à quel métier, disons-nous, peut-on amasser cent mille livres de rentes? A faire et à vendre en 1792 et 1793 *un Journal du Soir de l'imprimerie des frères Chaigneaux*, au moyen duquel en poussant de toutes ses forces à la roue révolutionnaire, on parvient à ramasser une centaine de mille francs en gros sols, après quoi on change ces gros sols en assignats que l'on convertit en biens nationaux, lesquels vendus et revendus en tems utile finissent par laisser entre vos mains un domaine patrimonial d'un revenu égal à votre première mise de fonds.

Cette fortune une fois acquise, s'il advient qu'une comédienne en mange la moitié et que des procès vous fassent craindre de perdre le reste, comment s'y prendre pour rétablir ses affaires et remonter au point numérique dont on était descendu? établir en juin 1814 un *Journal Général* dans les mêmes principes que ceux du *Journal du Soir de l'imprimerie des frères Chaigneaux*, avec cette seule différence que vous prêchiez en 1792 en faveur de l'anarchie, et que vous déclamerez en 1814 en faveur du despotisme; que vous proscriviez les émigrés et les royalistes en 1792, et que vous proscrirez les républicains et même les constitutionnels en 1814.

Nous indiquons la méthode; pour l'application, s'a-

dresser rue Ste.-Hyacinthe, près du marché des Jacobins.

Leroi à (M.). Quel est monsieur Leroi ? Un de ces hommes que le siècle présent peut opposer avec orgueil aux siècles passés, avec confiance aux siècles à venir, le dieu du goût, l'oracle des belles, le génie....... de la mode. Que de remerciemens les hommes lui doivent ! Sans lui ne fallait-il pas céder la palme aux femmes dans tous les genres. *Peinture*, *musique*, *romans*, *comédie*, *poésie*, *philosophie*; tout est maintenant à la bienséance de ces dames. Indigné de l'envahissement des femmes sur les domaines masculins, M. Leroi s'est présenté pour venger l'honneur de son sexe. C'est sur leur propre terrein qu'il ose attaquer les femmes, et c'est là qu'il remporte une victoire complette. Grace à lui, l'homme tient le sceptre de la mode. Continuez, mesdames, cultivez en paix les arts et la littérature, tandis que nous prononcerons en dernier ressort sur la toque, le chapeau, le turban, le schall, la tunique, le spencer, les garnitures, etc. etc.

Richelieu à (Le duc de). Le dernier Fleury vient de mourir ; le cardinal de Tencin n'a pas même fait souche d'enfans naturels, comme sa sœur ; le ciel n'a point daigné bénir le mariage du cardinal Dubois. Madame la duchesse de Richelieu ne nous promet pas de rejettons ; il serait bien tems que nous eussions des cardinaux premiers ministres, pour réparer les brêches de notre ancienne noblesse, laquelle ne peut être légitimement recrutée, que par la voie du népotisme.

C'est fort bien fait d'avoir civilisé les bords de la Propontide, porté l'humanité et les humanités dans les lieux où Iphigénie faisait pièce aux voyageurs, et où Pangloss termina ses jours en prêchant inutilement le libre arbitre et la volonté déterminée, tout cela nous aurait donné fort bonne opinion de M. le duc de Richelieu, s'il ne s'était montré depuis plus impitoyable que les anciens habitans de la Chersonèse et plus entiché de sa noblesse que le baron jésuite de Tunder-Ten-Trunk.

DES DITS ET FAITS DE GARGANTUA, (1)

ROI DES PARPAILLONS.

Dissertation par Messire MICHAUD *de Vilette*, *imprimeur*, *chevalier*, *libraire et colonel à Paris*.

Rien de plus utile que la critique appliquée à l'histoire; elle est pour la vérité ce que la chimie est pour l'or. Grace aux procédés du chimiste, ce précieux métal dégagé des substances hétérogènes auxquelles il était mélé dans la mine, finit par briller dans tous son éclat. Grace aux procédés du critique, la vérité dégagée de toutes les fables, de toutes les erreurs dont elle est trop souvent accompagnée dans l'histoire, finit aussi par briller dans toute sa pureté.

Cette opération à laquelle le *commandeur Michaud*, mon illustre frère, a soumis plus ou moins rigoureusement les matières dont se compose son *histoire des Croisades*, je veux la répéter sur celle de GARGANTUA. J'ai lu et relu avec attention cette histoire que nous devons à maître *Rabelais*; elle est amusante, instructive, édifiante même, et plus spirituellement écrite encore que la vie de *Louis le désiré*, par M. *Antoine*. Mais il faut convenir que si M. *Antoine* n'est pas tout-à-fait aussi spirituel que maître *Rabelais*, maitre *Rabelais* n'est pas à beaucoup près, aussi véridique que M. *Antoine*. *Rabelais* est quelquefois aussi incroyable qu'*Hérodote*, et n'est pas toujours aussi croyant que M. *de Chateaubriant*; raison plus que suffisante pour ne croire ce qu'il dit qu'après avoir pris ses précautions, *adhibitis legitimis cautelis ;* raison pour l'éplucher avec la plus scrupuleuse attention. C'est ce que j'ai fait dans un gros in-quarto dont j'offre ici le résumé.

Cette critique faite, suivant l'habitude de ma famille, avec autant de courage que de bonne foi, contrariera quelquefois trois hommes respectables : *le curé de Meudon*,

(1) Voyez Rabelais. Tom. 1. Liv. Chap. 9.

le seigneur de Ferney, et le sous-bibliothécaire, auteur d'un vaudeville où les héros de *Rabelais* sont joués ne plus ne moins que dans la tragédie sont joués les héros d'*Homère* ; c'est un des inconvénients attachés à mon entreprise. Je ne l'en poursuivrai pas moins, tout en protestant de mon estime pour les doctes susnommés et particulièrement pour le bibliothécaire de *Mersant* ou du *Mersant*, galant homme, assez drôle, qu'il ne faut pas confondre avec le référendaire de *Mersant*, lequel n'est que trop drôle, et ne fait pas des rapports seulement pour la chambre des comptes. Je sais ce que je dois au génie ; mais je sais aussi ce que je dois à la vérité. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

D'après ces autorités, GARGANTUA, fils de *Grangousier*, serait père de *Pentagruel*. Première erreur. Je ne nie pas que GARGANTUA soit le fils de son père ; mais je nie qu'il soit le père de son fils. GARGANTUA qui a porté l'habit militaire comme l'eunuque *Narsès*, ne laissait pas de lui ressembler, quoiqu'il n'ait pas commandé les armées. Non plus que ce héros, il n'a pas fait souche, ce qui peut arriver au plus grand roi quand il n'est pas puissant sous tous les rapports. Sa femme est morte vierge. *Pentagruel* n'est pas son fils, mais son neveu, héritier de GARGANTUA, et du vivant de son oncle le représentant déjà par sa chasteté, ce neveu n'a lui-même été qu'un oncle. Mais avouons le meilleur, parent encore que son oncle, il a été le plus tendre des frères, même dans l'état de mariage.

Voilà ce que les auteurs précités sauraient comme moi, si comme moi, ils avaient puisé aux véritables sources ; si, au lieu d'en croire les historiens, ils avaient consulté les mémoires secrets ; car *Suétone* est plus véridique que *Tacite* ; s'ils avaient consulté les valets de chambre, comme l'a fait M. *Antoine*, qui a su prêter tant de graces artificielles aux graces naturelles qui caractérisent l'esprit et les récits de M. *Hue*, de M. *Papillon* et du père *Élisée*.

Mais poursuivons. On rapporte force merveilles de

GARGANTUA. Il se passa des choses merveilleuses pendant sa vie, il est vrai; mais il n'est pas prouvé qu'elles appartiennent à son règne. Les opinions varient, au reste, sur l'époque à laquelle commença ce règne, et l'erreur n'est guère que d'une vingtaine d'années. Rien de plus facile que d'éclaircir ce point d'histoire. Il suffit pour cela de rappeller et de discuter les faits.

D'une part, d'après les actes publics et particuliers il conste que GARGANTUA, par la grace de dieu, roi des *Parpaillons* ou de *Parpaillonie*, ce qui n'est certes pas la même chose, comptait déjà dix-neuf ans de règne en 1514. D'autre part, d'après l'histoire, il apert que depuis 1500 jusqu'en 1514, les *Parpaillons* ont été soumis au conquérant *Pichrocole*, qui n'a pas toujours manqué de tête, et que les grands et le peuple appelaient l'oint du seigneur, ainsi que le témoignent dans leurs homélies plusieurs dévots personnages, tels que dom *Lillalotendal* le bénédictin, le carme père *Louis de Tonfâne*, et frère *François*, dit *Castel Luisant* le capucin, qui sont quasi des pères de l'église. De plus, il est notoire que ledit *Pichrocole*, long-tems arbitre des destinées des peuples, a stipulé des traités, contracté des alliances, provoqué des lois, rendu des décrets diamétralement opposés aux intérêts de GARGANTUA et quelquesfois même expressément et nominativement dirigés contre sa personne. Bien que tous ces actes soient faits au nom de GARGANTUA, peut-on les regarder comme constatant le règne de GARGANTUA? GARGANTUA, roi des *Parpaillons*, a-t-il réellement rendu des décrets par lesquels il était défendu aux sujets de GARGANTUA d'obéir à GARGANTUA? GARGANTUA a-t-il remporté réellement sur les alliés de GARGANTUA cent victoires qui ont ruiné cent fois les espérances et le parti de GARGANTUA? J'aime mieux en croire ici la vérité que la vraisemblance. En vain m'allègue-t-on que tous les contrats passés par-devant notaire pendant ces douze années sont tous datés du règne de GARGANTUA. J'en conclus que les contrats sont faux ou que les notaires sont

fous: autrement il faudrait que GARGANTUA eût été faux et fou, ce que je suis loin d'affirmer; car j'aime mieux me brouiller à jamais avec tous les notaires du monde, qu'un quart d'heure seulement avec le moins redouté des rois.

GARGANTUA d'ailleurs n'était pas un prince ordinaire, Il fut pacifique, clément et pieux.

Pacifique, à tel point qu'il fit deux fois la paix sans avoir fait une seule fois la guerre. Par un premier traité, il céda la moité de son royaume pour avoir le plaisir de régner en paix sur l'autre. Par le second, il paya de tout l'argent de son royaume, cette paix qui, disait-il, ne pouvait se payer trop cher. Il est vrai que le trésor du prince ne se ressentit pas de ce sacrifice. Son peuple en souffrit plus que ses commensaux. Sa table royale fut toujours largement défrayée. Un roi doit sacrifier à la représentation. Aucun monarque n'a plus sacrifié que GARGANTUA pour représenter la royauté à table. Du reste, pour ôter à ses ennemis tout prétexte de l'attaquer, il s'ôta tout moyen de les combattre: il licencia son armée. Aussi vécut-il en paix avec tout le monde; et ses ennemis se trouvaient-ils chez lui comme chez eux.

GARGANTUA fut clément; les actes de justice qui signalent son règne le prouvent: il n'a jamais signé un arrêt sans pleurer, et il a pleuré tous les jours. Pour employer sa plume et son tems c'était à la fois *Néron* et *Titus*.

GARGANTUA fut pieux! Jamais il n'a manqué la messe. Quand il n'allait pas chez dieu, dieu venait chez lui, et sur un meuble à trois fins qui servait de bureau, de buffet et d'autel, ses aumôniers la lui disaient dans sa chambre ses jours de goutte ou d'indigestion. Dévot à la vierge comme *Louis onze*, il la priait souvent et jamais en vain. Il croyait à l'efficacité de ses prières à tel point, qu'il pria un jour pour le repos de l'ame d'un homme tué qui n'était pas mort. Un père de l'oratoire qui l'a vu de près, le soupçonne d'avoir été

un peu jésuite. On peut vérifier la possibilité du fait, à l'aide de l'Atlas de *Lesage*.

Gargantua aima les lettres. Un prince n'est véritablement grand qu'autant qu'il protège les lettres. Cette vérité a été affirmée de poëte en poëte par tous les poëtes de tous les âges et de toutes les nations. Gargantua en était si persuadé, il aimait avec tant de passion les lettres, qu'on dit *humaniores*, qu'il abandonnait volontiers le soin des affaires, et retardait même l'heure de son dîner pour écouter les vers que le premier venu composait en son honneur. Quoique plus libéral d'ordinaire en applaudissements qu'en argent, il prodigua ces doubles preuves de sa royale satisfaction à *Janotus de Bragmardo* (1) *le docteur*, qui savait le latin comme *Merlin de Cocaïe*, l'astronomie comme *Mathieu Lansberg*, et n'excellait pas moins que le chevalier *Chazet* dans l'art de tourner le calembourg qu'alors on nommait *coq-à-l'âne*; bel esprit, orateur et versificateur de nos jours, il ne l'eût pas cédé soit pour la délicatesse des idées, soit pour la fierté des sentimens, soit pour l'élévation du style, ni au susdit chevalier *Chazet*, ni au chevalier *de Piis*, ni même au chevalier de *Martin-vil*.

Gargantua possédait ses auteurs et les citait au bal comme au conseil, ce qui déroutait quelquesfois son chancelier qui ne pouvait *pas dire le reste*. On conserve à la bibliothèque, dite du roi, deux belles et savantes dissertations de ce prince, l'une intitulée *de utilitate patepelutationis* (2), et l'autre, *de differentiis souparum* (3); ouvrages pleins de sel et de goût, la première en latin macaronique, la seconde en latin de cuisine, et l'une comme l'autre écrites avec une excessive élégance. Le savant M. *Millin* me les a communiquées; il doit en faire au premier jour une édition

(1) Voyez Rablcais. Tome 1. Liv. Chap. 17.
(2) De l'utilité du patelinage.
(3) Des différentes soupes.

aux frais du gouvernement et à son profit, *cum notis*.

Reste à parler de GARGANTUA sous les rapports physiques. On l'a fait d'une stature colossale. Il y a exagération de moitié au moins. Un colosse est un individu dans lequel les formes particulières à son espèce, sont exagérées dans toutes les proportions. Tel n'est pas GARGANTUA. Rien ne ressemble moins à un grand homme que ce prince; rien ne ressemble plus que ce prince à un gros homme. Si j'étais artiste et que je voulusse représenter d'une manière héroïque soit en peinture, soit en sculpture, GARGANTUA qui est tout ventre, je mettrais sa tête sur le vase qui portait celle du dieu *Canope*, vase égyptien dont les nobles formes se rapprochent de celles de nos marmites, et dont les anses ne représentent pas mal les deux bras gros et courts qui se replient et se rattachent sur les côtés de GARGANTUA.

Ce que maître *Rabelais* dit de la quantité d'étoffe employée aux chausses de GARGANTUA, est d'autant plus vrai qu'il les portait très-amples et *à queue de merlus*. Il est faux qu'il ait porté des cottes ou des cotillons, ainsi que l'ont répété certains chroniqueurs, pour faire pièce aux deux sexes.

Ils ont aussi débité beaucoup de contes au sujet de son appétit qui fut réellement des plus insatiables. Voici la vérité. L'empire entier contribuait pour satisfaire ce besoin toujours renaissant, toujours croissant; les bœufs, les moutons, le gibier, la volaille, abondaient continuellement par les cent portes de sa capitale, pour s'engloutir dans la capacité de l'estomac royal. GARGANTUA qui ne connaissait que le feu du rôti, avait fait de son palais une cuisine et de ses courtisans des cuisiniers. La première place de l'empire était celle de premier moutardier; le chancelier ne venait qu'ensuite. Les fonctions de toute nature étaient presque exclusivement accordées à la science des *Méot*, des *la Reynière*, des *Beauvilliers*, excepté pourtant quelques places de confiance, comme celles de *procureur-général*, de

grand-pourvoyeur et de *grand-prévôt*, que ce prince judicieux réservait à ses bouchers, et pour cause. Gargantua attachait un grand prix à l'art de cuire et d'assaisonner. Il avait le goût plus fin encore en cuisine qu'en poësie. Nul dans le royaume ne se connaissait mieux que lui en soupe et en ragoût: gourmand et gourmet, il en parlait avec enthousiasme, avec génie; il avait même inventé une sauce. Mais sont-ce là des motifs pour affirmer qu'il avalait les bœufs comme les œufs sans les mâcher; qu'il dévorait les viandes sans qu'il fût besoin de les bouillir, de les rôtir ou de les griller? Gargantua n'a jamais mangé en chair crue que des huîtres; à plus forte raison n'a-t-il jamais mangé de chair humaine, comme il en a été accusé par de mauvais plaisans. Il fit tuer, je le sais comme tout le monde, quelques honnêtes gens qu'il n'aimait pas; mais cela seulement pour les faire mourir; mais loyalement, mais juridiquement; non par des cuistres, mais par des juges, comme cela se fait tous les jours; humains jusque dans la clémence, Gargantua n'a mangé personne, même de caresses; il aurait mieux aimé faire mourir cent mille hommes que de goûter d'un seul. Renvoyons donc avec l'histoire du *petit Poucet* et du *petit Chaperon rouge*, les anecdotes qui font un antropophage, un cyclope, un ôgre d'un si bon vivant, qui de fait n'a point aimé les hommes même en fricassée.

Gargantua est-il mort? Les uns disent que oui, les autres disent que non. Moi, je ne dis ni oui ni non. Douter qu'il soit mort, c'est porter le *pirrhonisme* moins loin que ceux qui doutent s'il a vécu. En effet, soit de vive voix, soit par écrit, maints témoignages constatent sa naissance, aucun ne constate son décès. Ni maître *Rabelais*, ni M. de *Voltaire*, ni M. de *Mersant* ou du *Mersant*, n'en parlent. La mort d'un roi n'est pourtant pas une chose de si peu de conséquence, qu'il en puisse disparaître un sans qu'on s'en apperçoive. Ce petit évènement qui change d'ordinaire les affaires d'un peuple du blanc au noir, les change quel-

quesfois aussi du noir au blanc ; or, je ne sache pas que les affaires des *Parpaillons* aient changé de couleur. Gargantua vivrait-il ? peut-être est il encore au château d'*Avalon* où *Rabelais* le dit avoir été *translaté par la fée Morgue*, avec le roi *Artus* et *Ogier le Danois* (1). Peut-être enlevé comme *Enoch* et *Elie*, est-il allé en calèche au ciel, où il vit sans vieillir, en attendant le jour du jugement. Peut-être bien aussi est-il immortel comme les quarante, comme M. *Suard* le perpétuel, qu'aucuns disent éternel. Ce fait mérite d'être éclairci. Si j'étais en fond, je fonderais un prix *ad hoc*, lequel serait donné à l'auteur du meilleur mémoire, au jugement de l'académie *des inscriptions et belles lettres*. Gueux comme je suis (2), je ne puis qu'inviter *les petites affiches* à annoncer à mes frais qu'on désirerait savoir des nouvelles de Gargantua qu'on croit perdu, et qu'il est promis à celui qui en donnera, *récompense honnête*.

Adresser les renseignemens chez les frères *Michaud*, rue des *Bons Enfants*.

N. B. Nous donnerons dans l'une de nos prochaines livraisons le Gargantiana, recueil des apothégmes, aphorismes, maximes, sentences, plaisanteries et salsè dicta seu dictorum de Gargantua.

BOUCHE DE FER.

— Le 25 de ce mois, le roi doit célébrer l'heureux anniversaire de sa fête par un grand nombre d'actes de clémence. En attendant S. M. vient de procéder à la nomination d'une foule de prévôts.

— On a fait venir une légion à Nîmes, sans doute pour arrêter le cours des massacres ; mais n'est-ce pas appeler le médecin quand le malade est mort ?

(1) Voyez *Pantagruel*. Liv. II. Chap. 23.

(2) *Gueux !* Monsieur le colonel choisi bien mal ses expressions.

— *L'Oracle* sollicitait depuis long-tems l'autorisation d'ouvrir en France un bureau d'abonnement. Le gouvernement paternel a daigné enfin lui accorder cette *faveur*. C'est, dit-on, après trois pages de *considérant* où les raisonnemens les plus absurdes sont présentés sous les formes les plus ridicules, que le ministre de la police a pris la demande de l'*Oracle* en *considération*. Il est bien naturel que ce Journal trouve en France ce qu'il a entièrement perdu en Belgique.

— *Nouvelle recette pour alimenter les cours prévôtales*. Lorsqu'après un an d'exercice tous les procédés ordinaires de l'inquisition royale sont usés; lorsque les dénonciations ministérielles et privées, les correspondances les plus intimes saisies et perfidement interprétées, les promesses et les garanties insidieuses, sont devenues des moyens insuffisans; on s'adresse à un citoyen dont la tête est exaltée et le cœur ulcéré par les humiliations; on l'environne de traîtres qui le stimulent, l'irritent, l'excitent à la vengeance et lui en tracent le chemin..... Mais ce serait trop peu d'une victime : elle-même doit entraîner dans le précipice ses propres amis; on pousse l'infortuné à des démarches auxquelles seul il n'eût pas songé; on prodigue l'or; on lui crée des complices; et lorsque le complot est amené à ce point où les preuves sont faciles et le danger apparent, le premier instigateur disparaît, le citoyen que l'on a rendu coupable est arrêté avec ses amis, atteint et convaincu d'un crime qu'on lui a sucité, traîné à l'échafaud comme auteur d'une trame dont il n'aurait pas même conçu l'idée.

Pour avoir les détails de ces raffinemens inventés sous le règne du meilleur des rois, on peut consulter les pièces du procès des patriotes de 1816, et suivre celles de la conjuration de Troyes qui offrira cela de plus odieux encore qu'un fils s'y trouve dénoncé par sa mère.

— Un pauvre officier rencontre au jardin des plantes un de ses camarades encore plus pauvre que lui. — Que fais-tu ici ? — Je suis des cours de botanique pour apprendre à végéter.

— Le jour où M. de Richelieu annonçait le retour de la liberté de la presse, M. de Case supprimait le *Nain Vert* pour avoir dit que cette liberté était dangereuse dans les circonstances actuelles. Est-ce un démenti donné au rédacteur ou au premier ministre ?

— Comme il ne peut y avoir de malheureux en France sous le régime d'un gouvernement paternel, le duc de Berry exerce sa libéralité sur les indigens de Londres. S. A. R. a donné d'abord 200 liv. sterling, puis il a assuré 50 liv. par mois tant que l'indigence durera dans cette ville hospitalière.

— Sir Sidney Smith a fait mettre dans les journaux anglais que l'expédition d'Alger avait pour but principal de donner une *leçon de morale* aux barbaresques. On se rappelle que c'était aussi pour donner une *leçon de morale* à la France que les Anglais ont assisté Canova pour le dépouillement du musée. Depuis l'envahissement des états de Typpo-Saëb, que de *leçons de morale* ces messieurs ont données au monde !

— De ce qu'un homme ivre a été condamné en Belgique à trois jours de prison pour avoir fait entendre un *cri séditieux*, les journaux de Paris infèrent qu'on ne peut se refuser à livrer à ses juges ou pour mieux dire à ses bourreaux, le S. Simon réfugié Français en Belgique. — Entre un acte ridicule et un acte infame, le gouvernement français est le seul en Europe qui ne connaisse point de distance.

— Le duc de Berry rencontra le colonel Moncey, fils du maréchal qui a été incarcéré au château de Ham pour s'être récusé dans l'affaire du prince de la Moscowa. — Eh bien, colonel, dit le duc, quand prendrez-vous du service ? — Quand mon père aura obtenu satisfaction. — Mais nous verrons ça, nous verrons ça ; venez toujours me voir. — Dès que vous le voudrez, mon prince, nous nous verrons.

TABLETTES D'UN MALADE.

— . . . . . En me conseillant les eaux de Spa, c'est le moral qu'on a voulu guérir. L'avilissement, les maux de ma patrie, m'ont plongé dans un état de mélancolie noire qu'aggravait chaque jour l'appareil des supplices, et qu'a porté au dernier degré le spectacle récent des trois malheureux torturés et mutilés avant de périr avec une barbarie dont vingt-cinq ans de révolution n'ont point offert d'exemple. Depuis mon arrivée en Belgique je me sens déjà mieux, l'air de la liberté produit sur moi l'effet de la rosée et du soleil sur des plantes étiolées, lorsqu'elles sont hors de la serre :

le séjour de Bruxelles aurait suffi à mon rétablissement si je n'y étais passé au moment où une expédition de gendarmerie m'a fait douter si j'étais en Belgique.

A Spa tous les hôtels sont remplis, je dis hôtels, car la moindre bicoque est décorée de ce titre pompeux écrit en lettres d'or au-dessus d'une porte bâtarde. Pourquoi cette affluence ? est-ce la santé, le repos, la distraction même qu'on vient y chercher ? Je demande quelle est l'espèce de voyageurs qui prennent les eaux ? On me remet la liste imprimée *des princes*, *seigneurs et personnages de haute distinction qui honorent* la *ville*, etc. Des hôtels ! une ville ! des seigneurs ! Comme les eaux de la Garonne et du Mançanarès, les eaux de Spa ont donc aussi leurs propriétés morales.

Un petit nombre de Français, quelques Prussiens, beaucoup d'Anglais, qui là comme ailleurs voyagent par économie. Autrefois les Anglais hors de leur île cherchaient le plaisir à quelque prix que ce fût ; maintenant l'ennui ne les effraye pas plus ailleurs que chez eux, pourvu qu'ils le trouvent à meilleur compte.

Le goût de la promenade est poussé à Spa jusqu'à la manie. On passe une grande partie du jour sur le dos d'un *Escalin*, c'est le nom des chevaux de louage. Est-ce pour jouir de la beauté des sites ? Interrogez le plus intrépide promeneur ? demandez-lui quel est le vallon le plus riant, le coteau le plus pittoresque, la chûte d'eau la plus rapide ? Votre curiosité ne l'embarrassera pas moins qu'elle ne l'étonnera.

C'est un Arabe ! non c'est un Anglais ! il est de pure race. Je me retourne pour savoir quels étaient les interlocuteurs de cet intéressant dialogue. J'apperçois au milieu d'un groupe de maquignons un homme d'une figure commune. Chacun le traitait de prince, d'altesse. J'ai su depuis que ce n'était pas une plaisanterie.

Encore un prince ! J'ai eu le malheur de prononcer quelques mots d'allemand devant lui. Il m'a fallu entendre le récit de sa seule et unique campagne, pendant laquelle il a franchi toutes les palissades, réduit toutes les places, passé au fil de l'épée toutes les garnisons. Après dix ans de victoires nos militaires parlaient avec moins d'assurance ; il y avait d'ailleurs dans leur forfanterie même quelque chose de spirituel et d'élégant

qui la faisait excuser. Ici c'est de la fanfaronade toute crue ; entre un homme à bonnes fortunes de Paris et un homme à bonnes fortunes de province, il y a cette différence que le premier n'est qu'un fat.

Plus d'urbanité ; les liens de la société paraissent brisés ici comme en France. Chacun vit à part et n'en est pas plus gai. Que sont devenues ces *causeries familières*, charme principal des anciennes réunions de Spa ? Pourquoi les étrangers ne cherchent-ils plus comme autrefois la société des Français ? est-ce la diversité de langage ? la différence d'opinion ? Comme j'y réfléchissais, mes yeux se portent par hazard sur les murs de mon *hôtel*, et je lis ces caractères tracés au crayon : « Une courtisanne qui se fait appeller *madame de*.... Son mari ancien mouton des prisons révolutionnaires, et qui se donne pour un officier supérieur, son Sigisbé qui fut le complice de M.... et qui tranche aujourd'hui de l'homme comme il faut : tel est l'aimable trìo soldé par M. de Caze pour représenter aux eaux la bonne compagnie de France. »

Je dînerais tous les jours à table d'hôte, si j'étais sûr d'y voir se renouveller la scène dont je viens d'être témoin. Toutes les places étaient remplies une seule excepté. Un homme fort bien mis s'en empare ; aussitôt à l'extrémité de la table, se lève avec humeur, un autre homme d'assez mince apparence. Comme il allait sortir, le dernier venu lui adressa ces mots : C'est fort bien fait à vous, monsieur ; je suis flatté de vous donner cette leçon ; les tables d'hôte sont instituées pour les gens de mon espèce et non pour ceux de votre rang. — Quels sont ces deux hommes demandai-je tout bas au garçon. — Le dernier est un marchand de chevaux fort brave homme du reste, généreux et pas fier. Il n'en est pas ainsi de l'autre, on le nomme le comte Thibaut de Montmorency. — J'ai voulu savoir le lendemain si la leçon lui avait profité ; il avait déjà pris la poste.

Deux cabinets littéraires ; pas une feuille de Paris. On ne trouve que des journaux anglais et de la Belgique... On les lit publiquement sans crainte d'espions ni de prévôts. Je ne retourne plus en France.

La danse n'est pas ce que j'aime. Il faut que chacun en dise autant, car la redoute est déserte. En revanche la salle de jeu est remplie. La roulette et le trente et quarante y font passer des heures bien tristes à en juger

par la figure de ceux qui s'y amusent le plus. Il paraît que moins on joue gros jeu plus on est mauvais joueur. J'ai vu un lord risquer en pâlissant des pièces de 40 sols, tandis qu'un jeune officier belge perdait sans trop se fâcher quelques centaines de napoléons. J'ai vu un homme, les coudes sur la table, et comme absorbé dans le calcul des chances et la progression des pontes, cet homme, se disait-on tout bas, est un moraliste profond, un écrivain célèbre.

Somme toute, dans ce siècle de légitimité, on trouve aux eaux de Spa ce qu'on chercherait vainement à celles de Vichi, de Plombières, d'Aix, de Tœplitz, de Carlsbad, voire même de Sheltenam.... la liberté.

— On lit dans le Moniteur français (germinal an 6) que le comte de Lille protesta au parlement de Paris contre la légitimité des enfans de Louis XVI, ce qui prouve que Louis XVIII n'a jamais varié sur le principe de sa légitimité.

— *Bobèche* déclarait l'autre jour vouloir absolument une *place*. Son ami lui demande quelle place il voulait? — Ça m'est égal, répond-il. — Veux-tu la place de la Bastille? — Non. — La place Louis XV? — Non. — La place Vendôme? — Ah! oui, c'est une belle place celle-là, elle doit rapporter gros. — Mais, il y a un petit inconvénient, c'est qu'elle est occupée par *la colonne*. — *Eh bien*, répond Bobèche, *je dénoncerai la colonne, et j'aurai la place*.

— Chacun sait ou doit savoir que l'héroïne de Bordeaux est un ange envoyé sur la terre pour le bonheur et la réconciliation des Français. Voilà pourquoi elle a daigné promettre d'intercéder auprès de son oncle en faveur de quelques déserteurs, que, par respect pour la dignité nationale, on lui a présentés à Dijon, la tête et les pieds nuds, les mains jointes et à genoux.

— En attendant que sa majesté très-chrétienne ou très-clémente en revienne au système de douceur et de modération dont les journaux de Paris nous annoncent incessamment le retour, on va traduire à la cour prévôtale un directeur de spectacle de marionettes atteint et convaincu d'avoir donné l'exemple de la révolte et de la sédition au moyen d'une scène de polichinelles. Le pauvre homme au contraire avait arrangé une petite parade tout exprès pour faire allusion au triomphe de

la bonne cause. Après une dispute de trétaux, un polichinelle portant cocarde blanche devait terrasser un autre pantin décoré d'une cocarde tricolore. Malheureusement celui qui tenait les fils se trompa de main, il plaça à droite le polichinelle qui devait être à gauche et *vice versâ*, de sorte que ce fût l'homme aux couleurs nationales qui remporta la victoire. Cette méprise fit grand effet, et tous les spectateurs d'applaudir, excepté cependant le grand prevôt qui ayant appellé à son aide et mouchards et gendarmes, fit conduire en prison le pauvre batteleur et les marionettes.

— Entre Louis le désiré
Et son ayeul le révéré
On établit maint parallelle :
La différence, quelle est-elle ?
On immola les Francs sous l'une et l'autre loi,
Lors au bon Dieu, *nunc* au bon roi.

— Le jour de l'anniversaire du vœu de Louis XIII d'où résulta Louis XIV, Louis XVIII a supplié la sainte vierge d'exaucer les désirs de *Madame* et de la France. Le duc d'Angoulême, quoiqu'absent, a joint à leur prière ses oraisons ferventes. Il est très-louable, sans doute, de remplir le vœu de la religion, mais il faudrait encore accomplir le vœu de la nature.

— Le tribunal de Meaux vient de mettre en délibération, si les victimes de la guerre qui se sont retirées dans les forêts voisines ne doivent pas payer les dégâts qu'elles y ont causés. De pareils juges ne seraient-ils pas plus dignes que leurs accusés d'habiter avec les loups ?

— Une quatrième *amnistie* doit être proclamée le jour de la St. Louis. Rédigée toute entière de la main d'un prince célèbre par son érudition, elle portera, dit-on, pour épigraphe ce vers de Phèdre :

Habent insidias hominis blanditiæ mali.

— Quand on a connu les membres du gouvernement des Bourbons, on se demande s'il a jamais existé une aggrégation d'hommes d'une ignorance, d'une impéritie, d'une sottise plus consommée..... Leur tête étroite ne concevait d'autre ordre de choses que celui qu'ils avaient vu, d'autre moyen de renouveller la France que de la vieillir..... Ils se retirent enfin

avec l'indignation des gens de bien, la haine des victimes qu'ils ont blessées et le mépris de tous.

Ces phrases sont extraites du Journal de Paris 1.er avril 1815, article de M. Salgues qui rédige maintenant la feuille *ultra-royaliste*, intitulée le Bon Français; de M. Salgues qui nous accuse aujourd'hui d'avoir figuré parmi les révolutionnaires de 93; nous à qui notre âge donne le droit de répondre.

Comment l'eussions-nous fait si nous n'étions pas nés?

L'Oracle s'est empressé de se rendre l'écho de ces diatribes que nos principes bien connus ont déjà réfutées. Incessamment nous mettrons l'Oracle aux prises avec lui-même comme nous venons d'opposer M. Salgues de 1815 à M. Salgues de 1816.

— Un étranger attribuait à la crainte, l'usage adopté par un monarque de ne se montrer au peuple qu'à une fenêtre et à travers les vitres. Vous pourriez bien avoir raison répondit une dame; c'est moins un roi de cœur qu'un roi de carreau.

— On demande pourquoi le cachet de l'ambassadeur de France en Angleterre n'est pas apposé d'une manière uniforme sur tous les passeports; on demande pourquoi, lorsque le cachet est éloigné de la signature, le voyageur peut circuler librement en France; pourquoi, lorsque le cachet touche à la signature, le voyageur se trouve, en arrivant, sous la surveillance de la haute-police; enfin pourquoi, le porteur d'un passeport où le cachet couvre la signature, est mis en arrestation au moment de son débarquement.

— Il n'est bruit dans les journaux que de l'entrevue miraculeuse de S. M. T. C. et d'Ignace-Thomas Martin, laboureur envoyé de dieu. Ce prophète qui n'est pas sorcier a revelé au roi la cause des maux qui désolent la France. Il faut bien que la divinité intervienne là où l'humanité n'existe plus.

— On raconte qu'Alexandre le grand avait la tête de travers, et que pour lui plaire ses courtisans ne la portaient jamais droite.

Serait-ce aussi pour faire la cour à son maître qui n'est rien moins qu'un Alexandre, que le rédacteur du Journal de Paris demande pour le théâtre royal de Feydeau un Colin d'opéra du *poids de deux quintaux*.

RÉPONSE NÉGATIVE A LA QUESTION

proposée dans notre dernière livraison.

Quel est celui qui joue le mieux la comédie en France ?

N'est-ce pas l'Histrion qui, impassible lui-même, sait feindre toutes les affections ; qui, dans la vie privée comme en public est toujours en scène ; dont les paroles, les gestes, les regards sont calculés ; dont le talent pour la pantomime, au sein même des excès ou de la douleur, ne s'est pas un instant démenti ?

Quel est donc le nom de ce comédien auquel les personnages de tyran et de père, de Cassandre et de raisonneur, de niais et de plaisant ; auquel les rôles à manteau, à travestissemens, la livrée même sont également familiers ?

Ce n'est pas Talma quoiqu'il sache affecter tant de sérénité lorsqu'il est dévoré de la soif de la vengeance ;

Ce n'est pas Fleury dont le masque est si heureux dans le Tartuffe ;

Ce n'est pas Volnais qui a toujours des larmes à sa disposition ;

Ce n'est pas Bourgoin quoiqu'elle brave les huées et les sifflets avec tant d'intrépidité ;

Ce n'est pas Perroud qui excelle dans les scènes à tiroir ;

Ce n'est pas l'arlequin du Vaudeville, si insolent quand il est le plus fort, si poltron au moment du péril ;

Ce n'est pas Baptiste cadet qui semble né pour le rôle de Trissotin ;

Enfin ce n'est pas Huet quoiqu'il ait joué la comédie à Gand.

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses.

QUESTION.

Fixer le terme probable du règne des Bourbons soit qu'ils persévèrent dans leur politique actuelle, soit qu'ils l'abandonnent pour adopter un système constitutionnel et modéré.

(*Le prix*, après l'accomplissement de la prophétie, sera le bonheur et la reconnaissance de la France toute entière.)

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ......

SOMMAIRE.

Contemplez le triomphe des droits que vous avez méconnus, et frémissez. — Est-ce bien son excellence monseigneur le comte de Cazes? Voilà quatre bêtes qui mettront bien des esprits à la torture. Dignum laude virum musa vetat mori. — *La fête du roi. — Le mot de l'énigme est sur la couverture. — Beaucoup de bruit. — Chanson.*

Quoique nous nous soyons imposé la loi de n'insérer dans le *Nain Jaune* aucune pièce déjà publiée, nous croyons devoir faire une exception en faveur du *projet d'adresse* présenté aux ÉTATS GÉNÉRAUX par M. *d'Otrenge*. Dans un tems où les droits du peuple sont comptés pour si peu de chose, par quelques princes; on ne saurait trop multiplier les moyens de répandre un discours, modèle du respect que l'on doit à son souverain, comme sujet, et de la fermeté avec laquelle on doit, comme représentant, défendre les garanties constitutionnelles.

De La Haye, le 26 août.

Projet d'une adresse au roi, présenté par M. d'Otrenge, membre de la seconde chambre des états-généraux, dans la séance du 20 août.

« Sire, une plainte en transgression de l'un des plus importans articles de la loi fondamentale nous a été adressée. Les états-généraux, Sire, dont chaque membre ambitionne d'être compté parmi les plus fidèles,

les plus dévoués et les plus sincères sujets de V. M., n'ont pas de moyen plus direct de faire cesser cette transgression, si elle existe, qu'en lui transmettant la plainte dont elle est l'objet.

« La liberté individuelle de quiconque se trouve sur le territoire du royaume de V. M. lui est garantie par l'article 4 de la loi fondamentale :

« *Tout individu qui se trouve sur le territoire du royaume, soit régnicole, soit étranger, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens.* »

« Les membres des états-généraux jurent, à leur entrée en fonctions, entre les mains même de V. M., d'observer et de maintenir la loi fondamentale du royaume, et qu'en aucune occasion et sous aucun prétexte quelconque, ils ne consentiront à ce qu'on s'en écarte. Cette seule partie de leur serment suffirait pour leur imposer le devoir de réclamer contre les atteintes portées à l'un des articles de cette loi. Mais la liberté individuelle est un bien si précieux que la loi fondamentale a voulu charger les états-généraux de veiller à son maintien, par une clause plus spéciale encore de leur serment. Ils jurent de conserver et de protéger de tout leur pouvoir la liberté publique et individuelle. C'est cette attribution conservatrice et protectrice des états-généraux, qui se trouve en ce moment invoquée par un étranger habitant ou réfugié dans l'une des provinces des états de V. M.

« Il expose qu'il est né Français, que depuis le mois de mars dernier, il habite le château de Bervard, commune d'Esch sur l'Alzette, au grand-duché de Luxembourg, régi par la loi fondamentale, commune à toutes les parties du royaume ; qu'il y est même inscrit au tableau des habitans depuis le mois d'avril ; qu'il conste d'un passe-port à l'étranger, qui lui a été délivré le 9 mars par le ministre d'état de V. M., chargé du département des affaires étrangères, que sa résidence à Bervard remonte à cette époque ; que le 22 juillet dernier la maréchausée est venue l'enlever chez lui, et l'a conduit à la maison d'arrêt de la ville de Luxembourg, que le 27 seulement du même mois le procureur criminel de V. M. dans le grand-duché de Luxembourg lui a fait signifier, par ministère d'huissier, l'ordre d'arrestation donné par lui le 20, en-

suite d'une lettre du 12 du procureur-général près la cour de justice supérieure de Liège.

« Il invoque l'art. de la loi fondamentale, et son art. 168, portant que *hors le cas de flagrant délit, nul ne peut être arrêté qu'en vertu de l'ordonnance du juge qui doit être motivée et signifiée à la personne arrêtée, au moment de l'arrestation ou immédiatement après.*

« Il ne paraît pas que l'arrestation du plaignant ait été précédée ou accompagnée des circonstances prévues et des formalités établies par la loi fondamentale.

« Le cas du flagrant délit est ou paraît exclu par le certificat du maire de la commune d'Esch. Il déclare que Louis-Nicolas Simon (c'est le nom du plaignant) demeure dans sa commune depuis le mois de mars dernier: qu'il s'y est comporté en homme probe, social, paisible, et soumis aux lois du pays, et qu'il n'a rien à lui reprocher concernant sa vie privée, morale et politique.

« D'un autre côté un ordre du procureur criminel, une lettre du procureur-général ne sont pas une ordonnance du juge : et cet ordre même du procureur criminel n'a été signifié au plaignant, ni au moment même de son arrestation, ni immédiatement après, mais le sixième jour seulement. Au moment de cette arrestation, le plaignant se trouvait au château de Bervard, commune d'Esch, et par conséquent dans le grand-duché de Luxembourg, régi par la loi fondamentale du royaume. Il était inscrit au tableau des habitans de cette commune, mais cette circonstance n'est pas d'une pertinence absolue à l'objet de la plainte. Le plaignant est nécessairement ou régnicole, ou étranger. Il est donc, d'après l'article 4 de la loi fondamentale, de tout point qualifié à réclamer l'observation, en ce qui le concerne, des formalités qui, seules, d'après cette loi, peuvent rendre égale l'arrestation d'un habitant. Il est des circonstances extraordinaires, où l'autorité publique peut faire arrêter un habitant, sans faire précéder cette arrestation des formalités voulues par l'article 16. Cette exception est l'objet de l'article 169.

Si, dans des circonstances extraordinaires, l'autorité publique fait arrêter un habitant du royaume, celui par

ordre de qui l'arrestation aura été faite, sera tenu d'en donner connaissance dans les vingt-quatre heures au juge du lieu, et de lui livrer au plus tard dans les trois jours la personne arrêtée.

Les tribunaux criminels sont tenus de veiller, chacun dans leur ressort, à l'exécution de cette disposition.

« Il est possible que l'une des circonstances extraordinaires dont cet article entend parler, se soit rencontrée dans le cas du sieur Simon. Mais alors même, la loi fondamentale ne paraîtrait pas avoir été observée à son égard; car il a été arrêté le 22. Il ne paraît pas que, dans 24 heures, il en ait été donné connaissance au juge du lieu, puisque la signification qui lui a été faite le 27, à la requête du procureur criminel, lui a été notifiée à la maison d'arrêt de Luxembourg, et ne fait point mention de cette information.

« Il ne paraît pas davantage que, dans les trois jours au plus tard, sa personne ait été livrée au même juge, car la même signification du 27 n'en dit rien, et se borne à lui faire connaître l'ordre de son arrestation. La surveillance du tribunal criminel paraît aussi avoir manqué au plaignant. Il paraît difficile même qu'elle pût avoir été, ou réellement exercée par le tribunal, ou utilement réclamée par celui dont seule elle pouvait, ou rendre l'arrestation l'égale, ou la faire cesser, si elle ne l'était pas.

« Les tribunaux criminels dont la loi fondamentale a garanti l'érection, n'existent pas encore. Les tribunaux, criminels actuels ne sont pas permanens. Ils ne sont en activité que pendant la tenue des assises. Il serait dérisoire qu'on fût réduit, pour toute ressource à invoquer une autorité inexistante au moment où on a besoin de son appui. Quiconque a droit aux garanties données par la loi fondamentale doit pouvoir les réclamer, indépendamment de l'existence des autorités qui peuvent et doivent l'aider dans sa réclamation. Leur inexistence ou leur mise hors d'activité ne prouverait autre chose que la nécessité du recours immédiat aux autorités supérieures, et l'impossibilité de recourir, même provisoirement ou intermédiairement, ailleurs. Les faits positifs que le plaignant articule paraissent

prouvés par les pièces jointes à sa plainte; les autres, le défaut de connaissance donnée au juge du lieu dans les 24 heures; la non délivrance au même juge, dans les trois jours, de la personne arrêtée l'inactivité ou l'inaction du tribunal criminel du ressort; sont des faits négatifs, que le plaignant n'a pu faire autre chose qu'alléguer.

« Les états-généraux de votre royaume, Sire ne peuvent demeurer indifférens à une plainte en violation de la loi fondamentale, dans le point qui intéresse et doit le plus vivement et le plus constamment intéresser tous ceux dont elle garantit les droits.

« Tant de constitutions ont été violées, au moment même où on venait de les établir, par le silence, la connivence ou la participation de ceux qui devaient assurer leur maintien! Dès ce moment, il ne leur a plus été possible d'exercer une influence utile, ni de se relever dans l'opinion publique du mépris qu'ils avaient encouru. Il importe à V. M., à la nation, à toutes les parties du service public, que les états-généraux du royaume ne tombent pas dans une pareille faute. En tout temps, elle serait presque irréparable. Elle le serait tout-à-fait, au moment, pour ainsi dire, de la fondation d'une monarchie constitutionnelle, dont elle détruirait la base. Une représentation nationale, tombée dans la déconsidération, ne peut plus être utile, ni au peuple, qui s'en défie, ni au roi, dont sa coopération suffirait pour rendre les intentions suspectes.

« Nous avons l'honneur, sire, de transmettre à V. M. la plainte du sieur Simon, avec les pièces qui y sont jointes, en la suppliant respectueusement de faire prendre, sur les faits qui forment l'objet de cette plainte, des informations pertinentes et exactes, et, s'il y a lieu, faire réparer l'infraction qui se trouverait avoir été commise à la loi fondamentale, en ordonnant à l'un, et, le cas échéant, à l'autre égard, la diligence et l'accélération que la nature de la réclamation requiert, sauf en tout, les droits, tant de la partie publique que de la partie lésée, contre qui il sera trouvé appartenir.

« Si quelque infraction à la loi fondamentale a été commise, si la liberté individuelle a été violée, V. M. s'empressera de faire tout rentrer dans l'ordre constitutionnel. La loi fondamentale ne sera point chez nous un vain for-

mulaire : sous le règne de V. M., nous n'avons besoin d'autres garans de son observation que son cœur, ses principes et ses vertus. »

Heureux pays où le monarque sait entendre la vérité, où les représentans savent la dire ! Si, lors de la première infraction à la *charte constitutionnelle*, la chambre des députés eût compté d'aussi nobles défenseurs des droits du peuple, la tyrannie arrêtée dans son premier essai, ne marcherait pas maintenant le front levé ; notre patrie ne serait pas noyée dans les larmes et dans le sang ; nous remplirions une tâche plus facile et plus douce, et ceux que nous poursuivons sans relâche avec les armes du ridicule et de la raison obtiendraient de nous le tribut d'éloges et de reconnaissance que nous payons aujourd'hui à un gouvernement hospitalier.

VIRTUTEM VIDEANT ; INTABESCANT QUE RELICTA.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Nain,

Je vous entends souvent parler d'un M. de Cases qui paraît jouer pour le quart-d'heure un assez joli rôle à Paris : à la manière dont vous vous exprimez sur son compte il est aisé de voir que vous le connaissez parfaitement. Vous pourriez donc m'apprendre, mieux que personne, si le favori actuel du roi de France est le même qu'un jeune homme avec lequel j'ai été très-lié autrefois et que j'ai entièrement perdu de vue depuis quelques années. L'éclaircissement que je prends la liberté de vous demander m'intéresse beaucoup, attendu que je suis un gueux et que si mon ancien ami est effectivement ministre je ne puis manquer d'être pourvu d'un très-bel emploi du moment où je me serai rappellé à son souvenir. Vous me demanderez pourquoi je ne m'adresse pas directement à M. de Cazes lui-même : ce moyen paraît en effet le plus simple, et mon intention était bien d'en faire usage,

mais on m'en a dégoûté en me citant un ancien proverbe lequel prouve à merveille qu'il peut très-bien se trouver en France plus d'un individu qui se nomme *de Cazes*, et en me faisant observer que si par hasard ce ministre allait ne pas être l'ami que je cherche, je courais le risque d'être mis en prison comme suspect, vu que M. de Cazes est l'auteur d'une loi admirable en vertu de laquelle il fait incarcérer tous ceux qui ne sont pas ses amis.

Vous saurez donc que j'ai servi en qualité de valet de chambre chez madame Lætitia Bonaparte, mère de l'usurpateur de ce nom. Ne vous hâtez pas, je vous prie, d'en concevoir contre moi une prévention défavorable. J'étais jeune et sans expérience; on m'avait fait accroire que les Bonaparte étaient gens de bonne famille. Tout ce qui s'est passé m'a bien désabusé, je vous jure, et je n'ai pas attendu jusqu'à ce jour pour faire éclater mon indignation et mon repentir : depuis le mois de mars 1814 que j'ai quitté madame Bonaparte je n'ai pas manqué une occasion d'en médire assez hônnêtement, et quoique je ne sois pas ministre je puis vous assurer que je n'ai rien à me reprocher à cet égard. Or, il y avait dans le nombreux domestique de madame Lætitia un jeune homme qui portait absolument le même nom que le ministre chargé aujourd'hui de la police générale des royaumes de France et de Navarre. Je ne pourrais pas vous dire précisément l'emploi qu'il remplissait dans la maison, car il se mêlait un peu de tout; mais comme il avait une belle main et une grande taille il était plus spécialement chargé d'écrire les billets d'invitation et d'éteindre les lustres, fonction dont il s'acquittait à merveille. La nature l'avait doué de plusieurs talens agréables dont il tirait un parti fort utile, comme par exemple de chanter au clavecin, de figurer dans la contredanse, et de jouer la comédie, ce qui lui procurait souvent l'avantage d'amuser la société de son al-

tesse. Sa complaisance et la gentillesse de ses manières avaient séduit la mère du despote, à ce point que de simple serviteur qu'il était d'abord, il était devenu l'ami de la princesse, à-peu-près comme le père Elisée est devenu aujourd'hui *l'ami du prince* dont il n'était autrefois que le médecin. On ne l'appellait jamais autrement que le *petit de Cazes*, nom d'amitié qui contrastait un peu avec sa taille, mais qui allait merveilleusement à la tournure de son esprit.

Qu'en pensez-vous, monsieur le Nain? Reconnaissez-vous à ces traits le ministre de Louis le désiré? faut-il encore que je vous fasse la peinture de son caractère?.... Je n'en connais pas de plus souple, de plus liant, et de plus facile; un service excellent, pas la plus légère impatience; pas le moindre mouvement d'humeur, comprenant un geste, un coup-d'œil; jamais récalcitrant, quoiqu'on pût lui commander; résigné aux plus vils offices pour plaire à ces maîtres; détestant au fond du cœur celle qu'il servait, mais la servant avec zèle et gagnant loyalement ses gages; ne mentant que lorsque cela pouvait lui être utile, qualité précieuse et rare dans un valet; humain, doux, affable, poussant même, à ce qu'on disait, la *philantropie* un peu trop loin; fidéle, en un mot, tant qu'il fut au service de la princesse, qui cependant a eu l'indignité de lui refuser un certificat.

Si ces renseignemens ne vous suffisaient pas, monsieur le Nain, pour constater l'identité d'un officier de l'antichambre de madame Bonaparte avec un ministre du cabinet de Louis XVIII, je pourrais encore vous donner son signalement avec autant d'exactitude pour le moins qu'on en a mis dans aucun des passeports délivrés aux trente-huit proscrits qui troublent aujourd'hui l'Europe entière, comme vous savez, après avoir défait l'année dernière en bataille rangée vingt millions de Français qui défendaient le trône du meilleur des rois.

M. de Cases est comme je vous l'ai déjà dit, d'une taille élevée, mais cet avantage est totalement perdu par suite de l'habitude qu'il a prise de se courber d'une manière extraordinaire, au point que madame Bonaparte qui était très-petite était toujours obligée de se baisser pour l'entendre. Il a la vue tellement basse qu'il lui arrive très-souvent de ne pas reconnaître le lendemain des gens chez lesquels il a dîné la veille. Tous ses traits respirent un air de béatitude et de satisfaction que l'on serait quelquefois tenté de prendre pour la fatuité d'un sot, mais qui n'est au fait que le résultat d'une conscience pure, et le produit d'une noble confiance fondée sur les talens les plus incontestables, ou si vous voulez, les moins *suspects*.

J'espère, M. le Nain, que toutes ces notions vous mettront à même de me satisfaire : je ne vous parle pas de ma reconnaissance; vous devez bien penser que mon camarade le ministre n'aura rien à me refuser. L'amitié qui nous liait était si étroite que nous étions dans l'usage de nous tutoyer; ce qui vous prouve en passant que je ne suis pas fier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Antoine Verdet, ex-premier valet de chambre chez madame Lætitia Bonaparte ou Buonaparte.

Angoulême le 8 août de l'an de *grâce* 1816.

Réponse. — M. Verdet se trompe; tous les Decazes du monde n'ont et n'auront jamais rien de commun avec nous, et quand nous avons parlé du ministre nous n'étions que l'écho du public. Si M. le valet de chambre persiste à prendre en Belgique des renseignemens qu'il lui est si facile de se procurer en France, nous lui enverrons la liste de plus de trente personnes qui, à Bruxelles, comme à Paris, sont en relation continuelle avec *son excellence*.

VIIe FRAGMENT DU LIVRE DE LAMUEL.

MANUSCRIT HÉBREU.

CHAPITRE XXIV. *

Le prophète, ravi en esprit, voit quatre animaux mystérieux dont il donne l'interprétation. Il prédit la ruine de trois de ces bêtes.

1. Moi, Lamuël, qui suis votre frère, et qui ai part à vos tribulations, ayant été relegué dans une île qui se nomme *Maderrot* pour avoir annoncé la parole du seigneur; je fus ravi en esprit un jour de dimanche, et j'entendis une voix forte et éclatante comme le son d'une trompette. *Apoc. I.* 9. 10.

2. Je vis au même instant un trône dressé dans le ciel et l'éternel des armées était assis sur ce trône. *Apoc. VI.* 3.

3. Vis-à-vis était une mer transparente comme du verre, et semblable au cristal. Au milieu étaient quatre animaux, pleins d'yeux devant et derrière. 6.

4. La première était comme une lione avec des ailes d'aigle. Ses ailes lui avaient d'abord été arrachées; mais elle s'était relevée sur ses pieds avec un grand courage, et le cœur d'un homme lui fut donné au lieu du cœur grossier qu'elle avait naguères. 4.

5. C'était l'empire de Gog (1) de la terre de Magog,

* On s'est servi de la bible de Decarrières qui se trouve dans toutes les mains, pour la traduction de l'ouvrage auquel ce fragment appartient. On a cité exactement les passages identiques afin que les incrédules puissent les vérifier et se convaincre par là que c'est la parole de Dieu.

Quand on a eu recours aux paraphrases pour lier le sens des versets, qui présentent de l'obscurité dans la version de la vulgate, on a pris celles de St. Jérôme, ou des commentateurs les mieux accrédités.

(1) Le grand St. Ambroise promettant la victoire sur les Goths à l'empereur Gratien lui dit que *leurs guerres ont été prédites par Ezéchiël sous le nom de Gog.* (*Amb. lib.* 11 *de fide* c. 16.) Gog, serait donc le prince des Goths, peuples septentrionaux. Quant à Magog dont il est parlé dans la Génèse (X. 2.), et dans les Paralipomènes (I. 15.), il fut le père des Scythes ou des Tartares. Marc Paul, célèbre voyageur vénitien a cru retrouver Gog et Magog dans *Gug* et *Mongug*, hordes asiatiques (*lib.* I et II. ch. 64. 46., etc.), donc Gog est le prince de ces vastes contrées qui s'étendent du nord à la Caspienne et à la Mer Noire.

prince et chef de Mosoch (2), etc. *Ezech. XXXVIII.* 2., qui a été annoncé par Daniel VIII. 5, etc., et par Isaïe, XXIII.

6. La seconde bête était semblable à un veau. *Apoc. IV.* 7. Elle était si faible qu'elle n'avait pu produire un homme pour être roi, et qu'elle n'eût pu disposer d'une couronne. *Bar. VI.* 33.

7. Elle désignait Béhémot dont il a été parlé dans ce livre du seigneur, et dans le livre de Job, XL. 10., etc.

8. Et une étoile ardente comme une torche incendiaire étant tombée du ciel dirigeait cette seconde bête. Cette étoile se nommait Absinthe, parce qu'un grand nombre d'hommes mourut empoisonné pour avoir bu des eaux corrompues par son amertume. *Apoc. VIII.* 10. 11.

9. La troisième bête était semblable à un léopard. *Dan. VII.* 6. Elle montait de la mer avec une force et une puissance de dragon. *Apoc. XIII.* 1. 2.

10. Elle figurait Tyr, cité commerçante, contre laquelle ont écrit Ezéchiël, fils de Buzi. XXVI, etc., et Isaïe XXIII, etc. et le prophète Amos. I. 9. 10.

11. La quatrième bête était semblable à une aigle qui vole. *Apoc. IV.* 7., et cette aigle avait deux têtes. (3)

12. Elle représentait l'empereur de Babylone située au pays du grand fleuve, et sur laquelle a prophétisé Isaïe, fils d'Amos, fils de Joas. *XIV.* 4., etc.

13. Ces quatre animaux ainsi que les deux vieillards étaient épris d'une ardente passion, pour une belle femme éplorée, appellée Suzanne. (4) *Dan. XIII.* 8. etc.

---

(2) *Mosoch*, fils de Japhet (*Gen. X.* 2.) est communement regardé comme le père des Moscovites, ainsi Gog, prince des Goths, des Scytes et des Tartares, l'est encore des Russes.

(3) Il est remarquable que dans ces deux versets le mot *aigle* soit employé au féminin, ce qui indiquerait que le prophète entend parler d'un signe d'armoiries; car *aigle* est toujours masculin excepté dans les phrases héraldiques telles que celles-ci : Les armes d'Autriche sont *une* aigle à deux têtes : L'aigle *autrichienne*. etc.

(4) *Suzanne* est un nom allégorique qui veut dire proprement *un lys*. Les Espagnols d'après les Arabes en ont fait *Azuzena* qui désigne indifféremment cette fleur, ou tout ce dont elle est l'emblême. Par exemple, on trouve *la Azuzena descaida* (le lys déchu), dans Diamante, poëte Castillan pour désigner la France humiliée.

14. Et s'étant arrêtés devant la femme, chacun voulait la dévorer, dès qu'elle serait délivrée des prétentions des trois autres. *Apoc. XII.* 4.

15. En même tems je vis paraître un cheval blanc : celui qui le montait avait un arc, on lui donna une couronne, il partit en vainqueur, et ne cessa plus de vaincre. *Apoc. VI.* 2.

16. Son nom était Remmon (5). Il sortit de son pays, de sa famille et de sa parenté pour entrer dans la terre que le seigneur des armées lui montrait. *Gén. XII.* 1, etc., et Gog lui dit : Je ferai alliance avec vous et avec votre race après vous. *Gén. IX.* 9., etc. Et voulant agir de bonne foi avec lui, il lui donna dans sa famille une princesse d'une excellente beauté. *Dan. XI.* 17.

17. En vain la bête, et les rois ses alliés, avec toutes leurs armées rassemblées, voulurent-ils faire la guerre à celui qui était monté sur un cheval blanc. La bête fut prise avec tous ses faux prophètes et ceux qui avaient adoré ses images, et ils furent jettés vivants dans l'étang de feu et de soufre. *Apoc. XIX.* 19.-21.

18. Alors le seigneur me parla en ces termes et me dit : *Ezéch. XX.* 2. etc. Vous userez de discours figurés contre le roi de Babylone. *Isaïe, XIV.* 4.

19. Parlez-lui et lui dites : Voici ce que dit le seigneur : Je viens à vous, vrai Pharaon (6), grand dragon, qui vous cachez dans les eaux de votre grand fleuve. *Ezéch. XXIX.* 3., et j'acheverai de briser votre bras qui a été fort, mais qui maintenant rompu, ne peut plus se servir de l'épée. *Ezéch. XXI.* 2.

20. Parce que, lorsqu'Israël a mis sa confiance en vous, en demandant votre main pour le soutenir, loin de lui prêter l'appui qu'il vous demandait, vous l'avez laissé tomber. *Ezécn. XXIX.* 6. 7.

21. Je ferai tomber la guerre sur vous. Votre pays sera le plus faible de tous les royaumes ; il ne s'élevera plus à l'avenir. 8. 15.

---

(5) On ne trouve dans la Bible que le dieu de Syrie, pays situé au *nord-est* de la terre d'Israël qui s'appella *Remmon.* (IV. Rois V. 18.). Ce mot signifie un fruit, comme une grenade, ou comme une pomme d'orange.

(6) Pharaon sert souvent de comparaison dans les livres sacrés quand il est question d'un prince aveuglé par un ridicule entêtement politique, endurci dans ses préjugés, ne se rendant jamais à l'évidence.



22. Voilà, Babylone, ce qu'auront produit vos enchantements, vos secrets de magie ténébreuse auxquels vous vous appliquez si fort avec vos sages et vos conseillers. *Isaïe*, *XLVIII*. 12. - 13., dont le principal est devenu aveugle par l'ordre de Dieu, qui a voulu que cette infirmité d'un ministre servît d'exemple à la postérité. *Tobie*, *II*. 11. 12.

23. Alors le seigneur m'adressa encore la parôle et me dit : Fils de l'homme, dites à Béhémot, voici ce que dit le seigneur des armées. *Ezéch*. *VII*. 1. *XIV*. 2. etc.

24. Mane thecel phares. C'est-à-dire pour la seconde fois : « Dieu a compté les jours de votre règne, et il » en a marqué le terme : vous avez été pesé dans la » balance, et vous avez été trouvé insuffisant : votre » royaume sera divisé et a été donné à un étranger. » *Daniël V*. 26. - 28.

25. Alors le seigneur m'adressa encore la parole et me dit : *Ezéch*. *VII*. 1. *XIV*. 2. etc., fils de l'homme, dites au prince de Tyr : voici ce que dit le seigneur Dieu. *Ezéch*. *XXVIII*. 1.

26. Vous avez été un marteau dont je me suis servi pour briser les armées d'Apollyon, sa nation et la force des royaumes les plus puissants. *Jérémie*, *LI*. 20.

27. Mais je vous rendrai ainsi qu'à Béhémot tous les maux que vous aurez faits dans Sion, sous les yeux de mon peuple et du seigneur. 24.

28. Voici ce que dit le seigneur : Je vais faire venir du septentrion contre Tyr, un empereur puissant. Ce roi des roi viendra avec des chariots de guerre, de la cavalerie et de grandes troupes composées de divers peuples. *Ezéch*. *XXVI*. 7.

29. Vous qui habitez sur les grandes eaux, vous qui êtes si abondante dans vos trésors, votre fin est venue, votre entière destruction est écrite. *Jér*. *LI*. 13.

30. Hurlez, vaisseaux de la mer, parce que le lieu d'où les navires avaient accoutumé de faire voile sera détruit. Sa ruine viendra de la terre de Cethim (7). *Isaïe*. *XXIII*. 1.

(7) *Cethim*, autrement *Kittim* ou peut-être *Sétim*, est le nom par lequel l'auteur du premier livre des Machabées désigne le royaume héréditaire d'Alexandre. Dans d'autres passages *Cethim* ou *Sétim* s'applique aussi à une contrée d'où venaient en abon-

31. Poussez des cris, hurlez aussi, habitans de l'île. 6. Car votre terre ne sera plus qu'un amas d'épines, un amas de sels, une solitude éternelle. *Sophon. II.* 5. Elle deviendra au milieu des mers la simple retraite où les pêcheurs viendront faire sécher leurs filets. Elle sera livrée en proie aux nations qu'elle a tant outragées. *Ézéch. XXVI.* 5. 14.

32. Ouvrez vos portes, ô Sion, on vous amène un prince juste, observateur de la vérité, et qui ayant en horreur vos vaines idoles, vient banir l'antique erreur, et vous porte enfin la paix que l'éternel des armées vous a promise. *Isaïe*, *XXVI.* 2. -3.

33. Il porte déjà la marque de la principauté; il sera appellé l'admirable, le consolateur, le fort, le père du siècle futur, le prince de la paix. *Isaïe*, *IX.* 6.

34. Il fera venir, il rappellera à lui tous les fugitifs et les exilés de mon peuple, il les élevera en honneur et en dignité à la face de la terre. *Sophon*, *III.* 20.

35. Dès qu'il aura purifié les souillures de la fille de Sion, qu'il aura lavé Jérusalem du sang qui a été répandu au milieu d'elle. *Isaïe*, *IV.* 4. Il cônvoquera l'assemblée du peuple selon la coutume. *IV Esdr.* 9. 18.

36. Il fera lire par un docteur de la loi, devant cette assemblée, le livre de la loi distinctement et d'une manière fort intelligible, afin que le peuple l'entende bien. *II Esdr. VIII.* 4. 8.

37. Le prince ainsi établi fortifiera son empire, et la paix qu'il donnera, n'aura plus de fin. Il s'assièra légitimement sur le trône de David, pour l'affermir par l'égalité et par la justice, depuis ce temps jusqu'à jamais; le zèle de l'éternel des armées fera ce que je dis. *Isaïe*, *IX.* 7.

38. Ces paroles sont très-certaines et très-véritables, et le seigneur des armées, le dieu de l'esprit prophétique, a envoyé son ange pour découvrir à ses serviteurs ce qui doit arriver dans peu de temps. *Apocal. XXII.* 6.

AMEN.

---

dance des bois de construction aussi célèbres que ceux du Liban, et tellement bons que Moyse s'en servit pour faire les ais, les brancards du tabernacle, l'autel et ses bâtons, etc. (*Exod. XXVI* et *XXVII.*)

GRAND CONCOURS

De poésie, d'histoire, de peinture, de sculpture et de musique.

Projet trouvé dans le *porte-feuille* perdu par M. de *Veau-blanc*.

Cet excellent ministre persuadé, à ce qu'on nous mande, que la gloire des arts peut seule dédommager la France de la perte de la gloire des armes, et la consoler des fléaux sans nombre qui l'accablent sous le règne du plus tendre des pères; du plus clément des rois, aurait fait préparer dans ses bureaux le rapport et le projet d'ordonnance dont la teneur suit.

RAPPORT.

Sire, la prospérité renaît dans toutes les parties du royaume. Le peuple a retrouvé le bonheur sous le règne d'un autre *Henri quatre*. Votre majesté le sait, les journaux l'affirment; mais la France l'ignore, mais l'univers le nie. Ne vous importe-t-il pas, Sire, d'apprendre cette vérité aux ignorans, et d'en convaincre les incrédules?

J'en ai trouvé le moyen. C'est de s'emparer de toutes les bouches de la renommée. Elle a cent bouches ainsi que l'affirme ce Virgile que votre majesté préfère même à M. *de Blacas*; ce Virgile que votre majesté nous cite si à-propos et à tout propos. Que ces cent bouches, Sire, ne soient pleines que de vous, ne parlent que de vous, ne s'ouvrent que pour vous!

La capitale est remplie d'hommes de génie, qui ont aussi des bouches. Ordonnez, et ces bouches qui ont à-la-fois le besoin de parler et celui de manger, ne chanteront plus que vos louanges. Déjà même elles préludent en attendant salaire, comme ces Savoyards qui font ronfler l'orgue, dans l'espérance qu'on les payera si ce n'est pour continuer, du moins pour se taire. Que ce salaire leur soit promis, Sire, et croyez que lorsque ce dernier stimulant se joindra aux deux premiers, il ne se fera pas une ligne en vers, ou un vers en prose qui ne soit à la gloire de votre majesté.

Une multitude d'artistes, peintres, dessinateurs, sculpteurs, attend aussi du pain et de la gloire. Ces gens pour la plûpart non moins avides que la plûpart des poëtes, étaient entretenus dans une grande activité par le gouvernement *illégitime*. Il leur a tout prodigué, depuis les honneurs jusqu'à l'argent. Politique bonne à imiter, Sire, il faut en convenir entre nous; par elle les arts, en multipliant les monuments de leur gloire, multiplient aussi ceux de la gloire de l'usurpateur; par elle seule, vit encore la mémoire de cet *aventurier*, que le hazard s'est obstiné à protéger pendant trois lustres; et qui sans courage et sans génie, comme tout le monde en convient, a fait plus en quatorze ans, que vos illustres ayeux en quatorze siècles, avec tout leur courage et tout leur génie. Tout l'a loué; tout, jusqu'aux *pierres*, pour me servir des expressions d'un illustre académicien (1). Que tout désormais, Sire, se fasse pierre pour vous louer.

Votre majesté, plus clémente encore envers les pierres qu'envers les hommes, n'a pas donné une faible preuve de sagacité, quand elle a traité les monuments qu'elle a voulu s'approprier, à l'instar des héros qu'elle a su gagner; quand elle a attaché au Louvre cette fleur de lys que porte aussi le maréchal Oudinot. L'empreinte de notre marque, Sire, ne constate-t-elle pas en effet notre droit à la propriété de l'objet marqué? Cela est applicable à un palais comme à un mouchoir. Continuons, Sire, à en user ainsi envers ceux des ouvrages de l'usurpateur, qui sont protégés par leur masse et leur utilité; qu'une nouvelle consécration les purifie et les régénère en leur fesant perdre le nom qui les déshonore. Quant à ceux de ces monumens qui ne sont que de luxe et dont la destruction ne peut affliger que les arts, qu'ils disparaissent dans la flamme, ou sous le marteau. Brûlons ces tableaux peints par David, Gérard, Gros, Guérin, Vernet, etc. Brisons ces bas-reliefs sculptés par Chaudet, Bosio, Callamard, Lemot, etc.

(1) M. Auger.

rien de ce que leurs ouvrages représentent n'est français pour nous. De même que les belles actions des payens ne sont aux yeux du chrétien fidèle à l'église que des péchés illustres, de même les grandes actions de l'usurpateur ne sont aux yeux du Français fidèle à la légitimité, que d'illustres forfaits, et rien ne se ressemble moins que sa gloire à la vôtre.

Mais ce n'est pas assez, Sire, que d'avoir fait disparaître toutes les traces d'un règne destructeur, il faut y substituer partout celle d'un règne réparateur. On a déjà nommé le pont *d'Iéna* pont des *invalides*, autant aurait valu le nommer pont de la *vieille noblesse*. Pourquoi le pont *d'Austerlitz* ne s'appellerait-il pas pont de *Waterloo* ? celui des arts, dit par quelques-uns pont *aux ânes*, pont de *l'académie*; et le pont ci-devant *rouge* qui pour avoir été refait dix fois n'en est pas plus solide, et auquel personne ne se fie, pont de *la charte* ou de *la constitution ?* Que ce projet s'étende aux quais, aux places, aux marchés. Nous ne donnerons pas au marché des *innocens* le nom de marché *des deux chambres ;* mais le quai de la *féraille* perdrait-il à s'appeler *quai de Berri*, et celui *de la volaille* quai *d'Angoulême* ? La place de *l'éléphant* a déjà reçu un nom auguste ; qu'elle le garde, mais ne puis-je sans trop de vanité, Sire, demander qu'en mémoire de mon ministère la place *aux veaux* prenne le nom de place *Veaublanc ?* Que votre règne unique dans l'histoire des hommes, occupe de toute part la plume, le pinceau et le ciseau ! Que tant de faits imprévus, incroyables, inouïs, transmis à la postérité, éternisent votre mémoire et celle des poëtes, des peintres et des sculpteurs qui jusqu'à présent ne les ont retracés qu'en chansons et en caricatures ; en les immortalisant et les fixant sur le papier, la toile et le marbre ! Sire, soyez à-la-fois le bienfaiteur de l'âge présent et de l'âge futur ; reproduisez de belles actions par de beaux ouvrages ; laissez des exemples pour les politiques et des modèles pour les artistes. Ainsi vous releverez la gloire des lettres ne

fût-ce que pour la consolation de M. *Suard*, qui vous a si généreusement sacrifié son ami *Garat*. Ainsi vous releverez la gloire des arts pour la satisfaction de M. *de Quatremère* qui s'est si bien conduit dans le procès de *Vafras*; ainsi vous réparerez au grand applaudissement de tous les artistes, les pertes que le *muséum* a faites par l'enlèvement des chefs-d'œuvre de toutes les écoles; prix auquel il a fallu acheter l'inappréciable bienfait de votre dernier retour; ainsi vous vous assurez à ce titre encore le surnom de *restaurateur!*

Si ces idées étaient adoptées par votre majesté, je soumettrais à son approbation le projet d'ordonnance suivant :

Louis, etc..... par la grace..... l'an de grace..... de notre règne le vingt-deuxième, avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Tous les évènemens qui signalent notre règne depuis notre joyeux avènement jusqu'à ce jour, les dix-neuf premières années exceptées, seront chantés par les poëtes, racontés par les historiens, célébrés par les orateurs, sculptés par les sculpteurs, peints par les peintres.

ART. 2.

Il sera fondé à ce sujet des prix de différentes valeurs proportionnés aux différens genres; lesquels prix seront distribués solemnellement d'après le jugement des académies compétentes.

ART. 3.

Notre secrétaire d'état ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

A ce projet était joint le programme suivant, où les sujets, les conditions et le prix du concours sont déterminés.

GRAND PRIX DE POÉSIE.

Laquelle de ces trois vertus, la loyauté, la sobriété ou la clémence se fait le plus éminemment admirer dans sa majesté?

Second Prix.

Des bienfaits de l'amnistie.

Troisième Prix.

Le roi n'est pas moins bon père que bon frère.

GRAND PRIX D'HISTOIRE.

Campagnes de Louis *le désiré* contre Buonaparte.

Second prix.

Conquêtes de Mgr. le duc d'Angoulême.

Troisième prix.

Comparaison entre la retraite de la maison du roi, et la retraite des dix mille.

GRAND PRIX DE PEINTURE.

Trait de clémence de sa majesté.

Le roi recevant M. *De Labédoyère*, après l'exécution de son frère, lui adresse ces paroles pleines de bonté, *M. De Labédoyère, je suis content, très-content, on ne peut pas plus content de vous voir.* La physionomie de sa majesté doit porter l'empreinte de ce contentement et ressembler autant que possible à celle de *Louis douze*. (Ce tableau doit être fait dans les mêmes proportions que celui qui présentait *Buonaparte* brûlant à Berlin, en présence de la princesse d'*Hasfeldt*, les pièces qui servaient de preuves aux accusations portées contre son mari. Il doit le remplacer au Louvre et être mis dans le même cadre.)

Second prix.

Trait de loyauté de sa majesté. Dans la séance royale du 15 mars 1815, le roi environné de sa famille prête serment de fidélité à la charte en présence des législateurs. (Peindre la sincérité sur la figure de sa majesté, le faire ressembler à *Henri quatre*; mais n'y pas mettre d'exagération.)

Troisième prix.

Trait de piété de sa majesté.

Le roi fesant chanter dans la cathédrale de Gand un *Te Deum* en action de graces pour son heureuse sortie de France; bel exemple que la France aurait dû suivre! (Tâcher que la physionomie de sa majesté ait un peu du caractère de celle de *St. Louis*, exprimer la piété et non l'hypocrisie : il y a là de quoi exercer le génie.

GRAND PRIX DE SCULPTURE.

Statue équestre de sa majesté. (Il faut tâcher de concilier ici la vérité avec la vraisemblance, et ne pas faire le cheval beaucoup moins gros que le cavalier. Je servirai de mannequin, et poserai s'il est nécessaire.)

Second prix.

L'ange tutélaire des Français, sous les formes d'un

ange répandant d'une main la coupe des vengeances et tenant de l'autre l'épée flamboyante.

Troisième prix.

Mgr. le duc *de Berri* en St. Georges, en Bacchus ou en Cupidon, *ad libitum*.

A ces prix on pourrait ajouter un prix de musique. Il serait donné au compositeur qui trouverait le moyen de remettre en faveur l'air : *vive Henri quatre*.

La valeur des prix sera réglée ultérieurement.

BOUCHE DE FER.

— Les bruits d'une amnistie générale et d'un retour sincère au régime constitutionnel circulaient presqu'officiellement depuis plusieurs semaines : la clémence du monarque, moins encore que les insinuations ministérielles, accréditait cette nouvelle : l'Europe attentive commençait à espérer cette conversion tant de fois promise : c'était le 25 août, jour anniversaire de la fête du roi de France, que sa majesté devait donner sa *grande parole*..... Le Moniteur paraît, et ses immenses colonnes ne contiennent en fait d'*amnistie* que la nouvelle officielle de l'arrestation de tous les Français réfugiés en Belgique.

— Nous avons extrait l'article suivant d'un journal intitulé le *Sphinx*, qui circule en France à l'insçu de M. de Case, et qui malgré la miraculeuse activité des agens de ce ministre, y compte un grand nombre d'abonnés.

« Il se manifeste depuis quelque tems dans la Belgique une nouvelle espèce de fièvre jaune qui, entre autres singularités, offre cela de remarquable, que loin de travailler à s'en garantir, on semble la rechercher avec une sorte de fureur, et qu'elle n'est réellement funeste qu'aux imprudens qui entreprennent de s'opposer à ses progrès. La description qu'on nous en a donnée mérite toute l'attention des observateurs.

« Ses accès n'ont point de périodicité déterminée ; ils reviennent à-peu-près tous les cinq jours, mais quoique le principe en soit constamment le même, les formes sous lesquelles la maladie se manifeste sont tellement variées, que le malade offre chaque fois un nouveau spectacle.

« Le premier symptôme est un rire léger qui dure au plus quelques secondes, et qui sert comme de prélude.

« Survient ensuite une crise grave et sérieuse qui s'empare de toutes les facultés du malade, et leur donne un degré d'énergie extraordinaire. Il semble doué dans cet état du don merveilleux de prédire l'avenir, et sans parler comme *un Oracle*, il raisonne comme si tous les secrets de la politique Européène se dévoilaient à ses yeux; on croirait que tous les cabinets de l'Europe lui sont ouverts, et qu'il a obtenu sur les desseins de toutes les puissances des révélations particulières.

« Il n'affecte point de déclamer contre les rois, comme l'ont fait d'autres malades, qui ont fait encore pis, et qui ne s'en sont pas mieux trouvés, mais il soutient que les peuples ne doivent pas non plus être comptés pour rien; il annonce les plus funestes catastrophes aux souverains qui s'obstineront à les regarder comme de vils troupeaux, et présage les destinées les plus glorieuses à ceux qui seront assez forts pour se mettre en harmonie avec l'état actuel de leur civilisation.

« Dans cette espéce d'extase qui n'a cependant aucun rapport avec le somnambulisme de M. de Puysegur, le malade disserte, raisonne aussi bien au moins que l'abbé de Pradt.

« Il ne rejette point le dogme de la légitimité; il l'explique. La légitimité dérive selon lui d'un contrat exprès ou tacite entre le prince et le peuple. Le peuple chez lequel l'état des lumières a fait naître un contrat formel, ne peut plus retourner au pacte tacite. Quiconque prétendra règner sur un tel peuple à ce dernier titre, fût-il descendant de Charlemagne ou de Hugues Capet, ne sera qu'un usurpateur précaire, et sa situation sera d'autant plus critique que pour l'affermir il se croira obligé de recourir à la violence; telle est, par exemple, la situation des Bourbons partout où ils se trouvent, mais surtout en France.

« Au surplus, comme nous l'avons déjà dit, chaque accès donne de nouveaux développements aux idées du malade, et sans s'écarter de son but, on remarque qu'on ne le rencontre jamais dans les mêmes voies.

« Quand la crise grave est passée, sa gaieté renaît peu-à-peu; elle est intarissable. Elle se communique

à tout ce qui l'approche ; malheur pourtant à ceux qu'il poursuit de ses sarcasmes sanglans ; il ne les laisse plus respirer ; mais il sait discerner les victimes, et c'est au bon sens, c'est à la raison, c'est à la vérité qu'il les immole.

« Soit qu'il parle sérieusement, soit qu'il plaisante, il est toujours Français par excellence. Aussi la police a-t-elle établi cordons sur cordons pour empêcher cette singulière maladie de pénétrer en France. Mais la police a beau faire, les précautions ont déjà été déjouées plus d'une fois ; le mal gagnera ; son invasion sera bientôt universelle, et alors il n'y aura plus d'énigme. »

— L'Oracle si habile en fait de dénonciation est novice encore dans l'art de l'espionage. Il rapporte en observateur infidèle les scènes dont il croit avoir été témoin. Il tient pour rendu ce qui n'a été que donné. L'habitude de se prendre toujours pour terme de comparaison fait tomber dans d'étranges méprises.

GRAND ATTENTAT CONTRE LE PETIT NAIN JAUNE.

Deux des rédacteurs s'entretenaient gaiement des moyens violens dont leurs ennemis voulaient user contre eux, après avoir vainement employé tant de propositions et de menaces.... Tout-à-coup un grand bruit se fait entendre, la porte est enfoncée plutôt qu'ouverte : un homme, qu'une dame accompagne, se présente, et d'un air furieux : Messieurs, dit-il, c'est moi que vous avez désigné dans un des articles de votre 34e. livraison. — *Un des rédacteurs avec calme* : monsieur êtes-vous nommé ? — Non ; mais je me reconnais. — Vos initiales s'y trouvent-elles ? — Non, mais c'est moi. — Songez-y, monsieur, l'application seule fait l'injure, et c'est vous qui la faites. — *D'un ton plus violent et en frappant sur la table* : N'importe, j'en veux connaître l'auteur, et je me vengerai, dussé-je être pris ensuite et condamné en Belgique à la peine capitale. — *Le rédacteur avec le même sang froid*. — Encore une fois, vous n'êtes point nommé, vous prenez gratuitement pour votre compte un article dans lequel vous n'auriez pas même dû avoir la pensée de vous reconnaître. — Quoiqu'il en soit j'exige que vous m'en nommiez l'auteur c'est *à lui seul* que je veux avoir affaire. — La délicatesse nous défend de donner son nom avant d'y être autorisé : dans tous les cas lui ou moi nous vous donnerons satisfaction.

La-dessus grandes exclamations, justifications à

n'en plus finir, et sortie digne de l'entrée. Nous passons sous silence toutes les scènes de café dont nous n'avons pas été témoins ; nous dirons seulement, d'après les récits de personnes dignes de foi, que la provocation contre l'auteur de l'article et la menace *d'assassinat* sur la personne des rédacteurs a été bien positivement réitérée. (1)

Le lendemain scène d'une autre espèce : la dame que nous avions vue, la veille, pour la première fois, revient seule : elle nous présente le modèle d'une *rétractation* et à l'appui, une foule de papiers que nous n'avions ni le droit ni la volonté d'examiner. Nous faisons entendre avec tous les égards dus à une femme, qu'une pareille *retractation* outre qu'elle serait une injure pour le réclamant, ne peut en aucun cas être publiée par nous. On recevra *demain matin*, ajoute l'un des rédacteurs, de l'auteur de l'article ou de moi la *réparation* que peut demander un militaire.

Deux heures après nouveau message : la même dame remet au rédacteur qui avait jusqu'alors le moins figuré dans cette querelle une lettre où on lui déclare que c'est *sur lui* sur *lui seul* qu'on veut se venger de al prétendue insulte.

Cependant le soir *l'auteur* se fait connaître ; le plaignant qui avait demandé à grands cris *l'auteur* décline alors la compétence de celui-ci, et répondant *tout haut* à une invitation faite à *voix basse* cause dans un endroit public, un scandale qu'il aurait dû être le premier à éviter.

Depuis, la même *invitation* les mêmes refus se sont renouvellés, et le plaignant à répété qu'il ne voulait avoir affaire qu'à la personne qui devait le moins avoir affaire à lui. Cette détermination tardive fait naître plus d'une reflexion.

Pourquoi, se disaient entre eux les redacteurs, cet acharnement *personnel* contre celui qui n'est pas l'offenseur, si offenseur il y a ? Pourquoi attendre enfin que l'auteur se soit nommé pour s'en prendre à celui qui n'avait pas été provoqué d'abord ?

Sur ce, les rédacteurs reprirent leur premier entretien dont le sujet ne laisse pas d'être infiniment propre à les mettre en gaiété.

---

(1) Comme, par exemple, de nous attendre au coin d'une rue avec un fusil à deux coups, et autres bagatelles de ce genre.

CHANSON.

AIR : d'une ronde de Désaugiers ; *de la patience et nous verrons ça.*

MONTEZ dans vos chaires,
Moines éloquens ;
Rentrez dans vos terres,
Nobles du vieux tems !
L'oisive opulence
Pour vous renaîtra.
De la patience,
Et nous verrons ça.

Devenus esclaves
Par les droits divins,
Nous avions des braves,
Nous aurons des saints.
Honneur et vaillance,
On vous proscrira,
De la patience,
Et nous verrons ça.

Chefs-d'œuvres antiques,
Vous disparaissez !
Mais par des reliques
Soyez remplacés.
Agnus, indulgence,
Bulle *et cætera*,
De la patience,
Et nous verrons ça.

Mais ceux qui ramènent
De si doux bienfaits,
Croit-on qu'ils enchaînent
Long-tems les Français ?
Moi j'ai l'espérance
Qu'on les chassera ;
De la patience,
Et nous verrons ça.

LE

NAIN JAUNE

RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ......

AVIS.

Notre intention était de terminer, ainsi que nous l'avions annoncé, la publication du *Nain Jaune réfugié* avec la trente-sixième livraison; mais les menaces *de toute espèce* qui se renouvellent depuis peu et la joie prématurée de certaines gens, nous décident à publier encore six livraisons: ainsi le second volume du Nain Jaune réfugié et le quatrième de la collecton complette contiendra vingt-quatre livraisons. La dernière renfermera la fin des *Mémoires* du Nain Jaune, une carricature et la table.

EXTRADITION.

Je suis, ainsi que tant d'honorables victimes, Français et réfugié. L'antique hospitalité des Belges, la loi fondamentale, la loyauté du monarque nous offraient en Belgique les plus touchantes comme les plus sûres garanties: c'est donc au gouvernement de la Belgique que nous sommes venus, pleins de confiance, demander asile et protection. Que de titres, depuis cette époque, et le prince et son peuple ont obtenus à notre reconnaissance! Ah! s'il en est parmi nous dont les ouvrages aillent à la postérité; de quelles énergiques couleurs ils lui peindront et nos infortunes et les bienfaits de nos protecteurs!

Mais c'était trop peu pour nos nouveaux compatriotes de se montrer à notre égard, hospitaliers *de fait;* eux mêmes se sont empressés de proclamer *nos droits* à leur

hospitalité : il n'est pas un journal, quelle que soit l'opinion politique de ses rédacteurs, qui ait combattu ce généreux principe ; et la plûpart ont élevé la voix en sa faveur. L'*Observateur* a signalé avec force et courage une première infraction ; le *Moniteur Belge* a consacré à cette vertu, dont il fait un devoir, un article spécial où la noblesse du style ne le cède point à la noblesse de la pensée ; le *Mercure-Surveillant* a traité la question du *droit d'asile* avec toute l'éloquence de la raison et de l'humanité.

Tout récemment, au sein des états-généraux, cette cause sacrée a été solennellement défendue ; l'enceinte auguste de la représentation nationale a retenti de ces paroles :

La liberté individuelle de quiconque se trouve sur le territoire du royaume des Pays-Bas lui est garantie par la loi fondamentale..... et la loi fondamentale ne sera pas chez nous un vain formulaire.

Dans cette même séance M. d'Otrenge a invoqué à l'appui de cette liberté la constitution, le serment spécial de la chambre, les vertus et la bonne foi du souverain : son discours, consigné dans toutes les feuilles publiques, fut accueilli par les applaudissemens unanimes de ses concitoyens dont il était l'organe, par les larmes et les bénédictions des infortunés dont il protégeait les droits. Pour moi, fort d'une déclaration aussi authentique, je me reposais, avec sécurité, sur la double sauvegarde de la parole nationale et royale ; lorsque le bruit se répand qu'au mépris de cette parole, la liberté individuelle vient d'être indignement violée dans la personne du sieur Simon, Français réfugié.

Cet acte porte un caractère si odieux, offre une telle complication de cruauté, de perfidie et de témérité qu'il me semble impossible d'en pénétrer le mystère. Quoi ! au moment même où la seconde chambre accueille la réclamation d'un citoyen, au moment où en sa faveur, elle rappelle avec énergie les garanties constitutionnelles, au moment où la loyauté du monarque

est invoquée, un individu, le procureur criminel de Luxembourg, décide ce qui est en délibération, et, de son autorité privée, livre, pieds et poings liés, une victime qui compte parmi ses avocats les représentans de la nation. Quoi ! le souverain est supplié de faire procéder à un *examen*, et le sujet *exécute !* Quoi ! le régnicole protégé par toutes les lois, tant qu'il n'est pas jugé, est traité en criminel par un fonctionnaire chargé de faire respecter les lois ! Quoi ! lorsque la chambre est convaincue *qu'il importe au roi, à la nation, à toutes les parties du service public, que la constitution ne soit violée, ni par la participation ni par la connivence ni même par le silence de ceux qui doivent en assurer le maintien*, un magistrat la viole *dans le point qui intéresse et doit le plus vivement et le plus constamment intéresser tous ceux dont elle garantit les droits* *, il la viole publiquement, impudemment aux yeux du roi et de la nation ! On l'accuse d'avoir injustement plongé un citoyen dans les fers, et il répond en l'envoyant à la mort ! Il se justifie par un assassinat ! Où en sommes-nous, grands dieux ! Si notre existence est abandonnée à la merci d'un individu qui peut se jouer de la sorte de la majesté nationale et royale, et outrager impunément la nature et les lois ! Quelles inductions ne peut-on pas tirer d'un attentat semblable commis à la face de l'Europe ! Quels soupçons naissent en foule !..... Est-ce un trafic du sang humain ? Est-ce un piège tendu à la bonne foi ? Sommes-nous dans ces contrées sauvages, au milieu de ces hordes barbares qui vous comblent de caresses pour vous égorger plus surement ?

Non sans doute ; car nous vivons sous l'empire d'une constitution que les membres des ÉTATS GÉNÉRAUX *ont juré d'observer et de maintenir et dont ils ne souffriront pas que l'on s'écarte sous aucun prétexte quelconque.* * Nous vivons sous les lois d'un monarque dont *le cœur les principes et les vertus* * nous offrent d'infaillibles

* Texte du projet d'adresse.

garanties. Un grand exemple va donc être donné : une éclatante violation du droit des gens va donc être effacée par une réparation non moins éclatante : l'insulte publique faite à la nation et au roi sera publiquement vengée, et un gouvernement perfide et tyrannique aura vainement tenté de compromettre un gouvernement libéral et franc en l'associant à ses forfaits.

Les ÉTATS-GÉNÉRAUX n'oublieront pas *qu'une représentation nationale, tombée dans la déconsidération, ne peut plus être utile ni au peuple qui s'en défie, ni au roi, dont la coopération suffirait pour rendre les intentions suspectes.* * Et si la seule arrestation illégale d'un regnicole a éveillé toute leur sollicitude, son *extradition* armera toute leur justice et toute leur puissance.

Cependant qu'il me soit permis de déplorer ici la lenteur nécessaire des délibérations et la funeste activité du pouvoir exécutif: je plaide aujourd'hui pour les principes, et peut-être n'est-il déjà plus tems de plaider pour l'homme envers lequel ils ont été violés ! Nouveau Calas, son ombre seule obtiendra justice !..... Mes craintes ne sont-elles pas trop fondées : c'est aux Bourbons qu'il a été livré !

Elle retentit encore dans tous les cœurs cette voix noble et touchante qu'il éleva du fond des cachots :

« Prêt à quitter le sol de la Belgique, s'écriait-il, » ce sol que tranquille, libre et soumis aux seules lois » je m'attendais à ne quitter jamais ; auquel pourtant » la violence m'arrache aujourd'hui, je crois de mon » devoir, et comme homme et comme citoyen, de pro» tester contre l'acte qui non-seulement me repousse » de ma nouvelle patrie, mais me livre à la vengeance » de mes ennemis les plus acharnés. »

Mais c'est en vain qu'il fit parler l'humanité, la justice et les lois : le *procureur criminel* fut impitoyable, et acheva froidement son ouvrage. Cet acte si révoltant de sa nature, si funeste dans ses résultats, est

encore environné de circonstances tellement aggravantes, qu'on ne sait si le délire ne l'emporte pas sur l'atrocité. Un démenti solennel est donné par un particulier à la nation et au roi ! l'opprobre est publiquement déversé sur ce qu'il y a de plus auguste, de plus sacré ! Les plaintes de l'innocence sont étouffées, la plus insigne barbarie éclate au milieu des cris d'allégresse et de bonheur ; au moment de l'arrivée d'un prince généreux ! Le sang d'une victime injustement immolée jaillit presque sous ses yeux ; et le poignard de la trahison se lève et frappe au moment où apparaît au milieu de nous un héros si renommé par ses vertus chevaleresques !........

Naguères encore, paisible au sein de sa retraite, l'infortuné Simon blâmait un ami d'oser concevoir des allarmes. « Moi, craindre ! disait-il ; et quoi ? l'arbi-
» traire ? la constitution est là. Les lois ? je m'y con-
» forme. Le prince ? je serais un monstre si je payais
» d'un soupçon l'hospitalité qu'il m'accorde. Non, non,
» l'*extradition* est rangée maintenant au nombre des assas-
» sinats. Si le gouvernement des Pays-Bas dont je n'ai
» jusqu'à présent reçu que des bienfaits, voulait,
» contre toute vraisemblance, changer de conduite, un acte
» législatif ne nous laisserait aucun doute sur sa vo-
» lonté ; ou, du moins, à tant de bienveillance il ajou-
» terait une dernière grâce, celle de nous *prévenir* que
» nous ne pouvons plus compter sur sa protection.
» Non, mon ami, encore une fois, non je n'ai rien à
» craindre. »

J'ai tenu long-tems ce langage : un exemple fatal ne m'en fait point changer : j'attends avec confiance LA DÉCISION qui calmera les inquiétudes de tant d'infortunés, et tous les Belges qui attachent quelque prix à la liberté et à la loyauté ne l'attendent pas avec moins d'assurance. Plaise au ciel que l'infortuné Simon vive encore afin que le triomphe de la justice soit en même, tems celui de l'humanité !

DIALOGUE

DES PLUS DRÔLES.

Vous avez été à Paris ; vous avez par conséquent dîné chez *Very*, au palais royal, galerie de la Rotonde, assez près du fameux café Montansier où les gardes du corps remportèrent en 1815 une victoire si mémorable. Madame *Very* est, comme vous savez, une femme accorte, polie et gracieuse qui ne refuse l'entrée de sa maison à personne, et rien ne peut empêcher quatre intrigants qui sont en fonds d'aller s'y faire servir un repas magnifique à côté des plus honnêtes gens de la terre. — Que signifie ce préambule, et où voulez-vous en venir ? — Un peu de patience, ami lecteur ; veuillez m'écouter jusqu'au bout. Vous connaissez de réputation M. *Chéron* l'agent d'affaires. — Sans doute. — M. Chazet le vaudevilliste. — Parfaitement. — M. Martinvil le journaliste. — A merveille. — M. Suard le libelliste. — Tout aussi bien. — Comptez un peu ; cela ne fait-il pas *quatre* ? — Assurément. — Eh ! bien, apprenez donc que ces quatre messieurs sont depuis plus d'un an dans l'habitude de se réunir en pique-nique chez Very le trente de chaque mois, jour où chacun d'eux touche à la caisse générale les honoraires dont un ministre protecteur des beaux-arts se plaît à gratifier les talens utiles. Vous seriez curieux, n'est-il pas vrai, de savoir ce que d'aussi bons amis peuvent se dire dans ces moments de joie et d'abandon où le cœur se montre à découvert ?...... C'est un plaisir que je veux vous procurer à l'instant même ; vous allez avoir sous les yeux la relation véridique d'une conversation assez instructive qu'ils ont eue le mois dernier *inter pocula et scyphos* ; ils la nieront indubitablement, ils y engageront même leur parole d'honneur ; mais j'ai une confiance sans réserve dans la sincérité du garçon restaurateur qui m'a transmis les détails que vous allez lire, et cela par les *quatre* raisons que voici : 1°. ce domestique a toujours été fidèle à ses maîtres, 2°. il

fait son service sans être insolent, 3°. il n'est point espion de la police, 4°. on n'a point d'escroquerie à lui reprocher.

N. B. Je ne me suis pas permis de faire le moindre changement au manuscrit du garçon restaurateur, attendu que j'ai une peur effroyable d'être attaqué en calomnie.

Martinvil (s'adressant à Chazet). Eh bien! chevalier, nous apportes-tu le Nain Jaune?

Chazet. En voici un exemplaire que le petit Villemain vient de me remettre en me recommandant de ne le montrer absolument qu'à vous trois.

Chéron. Garçon, laissez-nous.

Suard. Laissez-nous, garçon.

(Je me retirai l'espace d'environ un quart d'heure après lequel je fus rappellé par un coup de sonnette très-violent. Trois de ces messieurs paraissaient fort agités; ils avaient la figure enflammée et l'œil agard, quoique les bouteilles fussent encore toutes pleines).

Martinvil. C'est abominable.

Chéron. Cela crie vengeance.

Chazet. Ce sont des scélérats à qui on devrait couper le poing droit, comme à Tolleron, afin de leur apprendre à écrire.

Suard. Un peu de modération, mes amis, je vous en conjure. Ne peut-on se venger sans faire du bruit? en vérité, mon cher Martinvil, aussitôt qu'il est question du *Nain Jaune* je ne vous reconnais plus; je n'entends absolument rien à votre courage; vous recevez en héros je ne sais combien de coups de bâton pour le soutien de la cause légitime, et vous vous révoltez comme un enfant contre une épigramme! Cette épigramme est un peu vive; j'en tombe d'accord...... Cela vous ôte-t-il votre croix d'honneur? J'en dis autant à *Chazet*, j'en dirai autant à *Chéron*, aussitôt qu'il sera décoré. Je serais votre père à tous, moi qui vous parle, messieurs. Savez-vous qu'il y a soixante ans que je brave les facéties et les quolibets de la meilleure compagnie de Paris?

avez-vous fait le compte de tous les pamphlets et de tous les journaux où l'on m'a déchiré sans pudeur quoique je n'aie pas composé un seul ouvrage? avez-vous jamais essuyé à vous trois le quart des affronts que Chénier m'a fait à l'institut, moi présent? et aujourd'hui même, si le meilleur des rois n'avait enchaîné la liberté de la presse, pensez-vous qu'on aurait le moindre égard pour mon âge?..... Croyez-moi, mes amis, la colère est un mauvais conseiller. Où voulons-nous en venir? quel est l'objet de vos vœux et des miens? la suppression du Nain Jaune, n'est-il pas vrai? La chose n'est pas aisée, j'en conviens; mais elle n'est pas impossible si l'on se conduit avec prudence. Nous travaillons tous quatre aux journaux, grace au ciel; nous écrivons sans nous flatter d'une manière assez drôle, et pourvu que nous ne signions pas nos articles, leur effet me paraît infaillible. Or, voici, ce me semble, la marche que nous avons à tenir : couvrir nos ressentimens personnels du masque de l'intérêt général, affirmer que le Nain Jaune est fait par des jacobins qui ont résolu le renversement de tous les trônes, et menacer adroitement le souverain des Pays-Bas d'une révolution prochaine dans son empire, s'il ne livre pas au roi, notre doux maître, les auteurs de ce libelle incendiaire. En agissant ainsi, soyez surs, mes bons amis, que nous arriverons à nos fins.

Chéron. Fort bien dit, si le roi des Pays-Bas entendait raison : mais le moyen de persuader jamais de pareilles choses à un souverain qui n'a pas su se mettre au-dessus de la constitution qu'il a donnée et qui laisse écrire contre lui dans ses propres états!

Martinvil. Ce n'est donc pas un roi *légitime* que ce roi-là?

Chéron. Si fait bien, quant à la naissance, mais non pas quant aux principes. Vous lui demandez l'extradition d'un proscrit? il vous envoie en réponse un article de sa loi fondamentale. L'arrestation d'un écrivain?... Ce serait le plus volontiers du monde, mais la loi fon-

damentale s'y oppose expressément. L'expulsion d'un réfugié ?.... La loi fondamentale qui a tout prévu contient encore une disposition formelle à cet égard.... et toujours la loi fondamentale ; *il ne sort pas de là*. Quant à moi, messieurs, je crois qu'il n'y a pas deux partis à prendre ; puisqu'on ne peut pas supprimer le Nain Jaune il faut gagner les rédacteurs.

Martinvil. Eh ! eh ! cette idée a du bon.

Chazet. Le moyen ne réussira pas.

Cheron. Je soutiens moi, que ces moyens-là réussissent toujours..... Mes amis permettez-moi une supposition dont je vous prie de ne pas vous offenser et à l'aide de laquelle je rendrai ma proposition plus sensible. Figurez-vous un moment qu'au lieu d'être dans les bonnes graces de M. de Cazes, vous avez encouru son animadversion, qu'au lieu d'être redoutés à Paris, vous êtes exilés à Bruxelles, qu'au lieu de défendre les intérêts d'une famille adorée, vous servez la cause du peuple, en un mot que vous êtes les rédacteurs du Nain Jaune. Un négociateur habile vient vous trouver ; il vous retrace avec les plus vives couleurs l'oubli de *vos devoirs*, le danger de vos écrits, *les bienfaits* de la restauration, et fait briller à vos yeux une somme d'or considérable, prix légitime dont le meilleur des rois veut payer votre retour aux vrais principes et votre dévoûment à la plus juste des causes. Répondez-moi : ne vous convertiriez-vous pas sur-le-champ ? ne rentreriez-vous pas avec transport dans le chemin de *l'honneur* et du *devoir ?*

Tous. Assurément.

Cheron. Pourquoi donc ne pas faire usage d'une recette si efficace ?

Chazet. Efficace sur des hommes comme nous, sur d'honnêtes gens chez lesquels toute ressource n'est jamais perdue, et qui, dans leurs écarts les plus blâmables conservent toujours un fond de sensibilité. Mais les rédacteurs du Nain Jaune ! Y pensez-vous, Cheron ? pouvez-vous juger de leur âme par la vôtre ?...

ne savez-vous pas qu'ils se sont exilés volontairement et pour l'unique satisfaction d'écrire avec liberté? ne vous souvient-il plus de leur Nain Noir, de leur Nain Tricolore, du roi de la Chine, du roi de Persépolis et de tant d'autres abominations qui vous ont si justement révolté et qui ont même fait rougir M. Suard?.... En vérité plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu qu'il n'y a plus qu'un moyen d'atteindre le but; il est violent, mais il est infaillible: c'est de faire enlever les rédacteurs. Je ne veux pas qu'on leur fasse du mal; à dieu ne plaise! je désire seulement qu'on les mette hors d'état de nous nuire en s'assurant de leur personne, et qu'on les livre tous à l'inépuisable clémence du roi.

Suard. Un rapt! chevalier; la proposition me paraît un peu grave.

Cheron. On n'enlève pas un homme, comme une caisse.

Suard. Mes amis, j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que je ne suis pas un enfant; enlèvement de vive force, offres d'argent; je connaissais tout cela avant que vous fussiez nés. Croyez-en mon expérience, *experto crede Roberto*, le plan que je vous ai tracé est le plus simple et le plus à notre portée. Répétons jusqu'à satiété que les auteurs du Nain Jaune sont des révolutionnaires, des jacobins, des maratistes, des septembriseurs. Peu de personnes savent que les rédacteurs sont des jeunes-gens qui étaient encore au collège lorsque je travaillais déjà au journal de Feuillant sous les ordres de mes amis St-Just et Danton. On nous accusera d'abord d'imposture: nous persisterons; on hésitera, et l'on finira par nous croire: ainsi vont les choses. En attendant rien n'empêche qu'on ne prenne les mesures les plus sévères pour empêcher l'introduction du Nain Jaune. Il existe déjà trois lignes de douanes; je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on en établisse trois de plus. Nous pouvons dès demain nous mettre à l'œuvre,

et à notre prochain nous aviserons ce qu'il appartiendra.

Tous. Approuvé !

Suard. Mes amis, voilà qu'il se fait tard ; je suis obligé de vous quitter ; j'ai à terminer ce soir un article contre la liberté de la presse.

Chazet. Et moi j'ai un rendez-vous chez M. de Cazés.

Martinvil. Et moi, je vais rejoindre ma maîtresse qui demeure à deux pas d'ici.

Cheron. Et moi j'ai deux mots à dire au caissier du Mercure.

COMMISSION DES RECLAMATIONS.

Séance générale du 5 *septembre* 1816.

Tous les rédacteurs du Nain Jaune étant réunis (et leur nombre est plus considérable qu'on ne pense) le sécretaire donne lecture des lettres ci-après.

Mon cher Nain,

Personne ne s'était avisé de me soupçonner de conspiration, lorsqu'un beau matin l'on m'a vu figurer sur la liste des 38 comme un conspirateur avéré. Depuis ce jour, errant, signalé à toutes les polices de l'Europe, obligé de cacher un nom que tant de gens avaient ignoré jusqu'alors, j'avais fini par imaginer que je devais avoir trempé, à mon insçu, dans quelques complots, puisque toute l'Europe ministérielle avait signé mon arrêt ; je ressemblais à *Cadet Roussel esturgeon* auquel on répète si souvent et si affirmativement qu'il est poisson, que le pauvre homme se persuade à la fin, qu'en effet, il pourrait bien être poisson.

Mais voilà qu'un procès célèbre m'apprend que toute assertion injurieuse dont on ne peut pas administrer la preuve *légale* est une calomnie. Cette idée est un trait de lumière pour moi : elle me rappelle que je n'ai subi aucun jugement, et qu'en conséquence celui qui m'accuse de conspiration est un calomniateur puisqu'il

lui est impossible de fournir la *preuve légale* de ce fait. Ce procès m'apprend aussi qu'un souverain ne dédaigne pas d'entrer *personnellement* en lice avec un simple particulier, d'où j'infère qu'un simple particulier peut fort bien intenter à un souverain l'action de calomnie lorsque celui-ci lui a imputé un fait dont il ne peut pas apporter la preuve légale. J'ai donc l'avantage de vous prévenir, mon cher Nain, que je vais citer devant les tribunaux compétens l'auteur de l'accusation calomnieuse sous le poids de laquelle je gémis depuis si long-tems : ce n'est pas ma faute si mon calomniateur est un souverain, et encore moins si ce souverain est Louis XVIII.

La commission, vû son incompétence, renvoie le réclamant par-devant la cour de Liège.

Un membre : messieurs, j'arrive de Paris où, entre autres serviteurs du roi, j'ai vu le grand fossoyeur lequel s'occupe sans relâche d'exhumer les ossemens des ancêtres de S. M. T. C. pour les replacer dans la tombe de St.-Denis. Quelle a *été* sa surprise de trouver près du corps d'Henri IV le billet suivant!

Ventre-saint-gris ! Je n'entends pas cela, mes chers neveux ; vous me mettez en jeu à tout propos, et si cela continue ma réputation sera bientôt dans un aussi bel état que cette pauvre France que j'avais conquise moins par mes armes que par mes bienfaits. Vous enchâssez à tort et à travers des expressions qui, chez moi, partaient du cœur ; et mes *jurons* jurent étrangement dans votre bouche. Vous vous êtes servis de moi comme d'un marchepied pour gravir jusqu'au trône, et en récompense vous me compromettez de la sorte ! Adressez-vous à Henri trois si vous cherchez des traits de ressemblance ; mais, ventre-saint-gris, laissez-moi en repos, et sous le prétexte d'une parenté dont je ne réponds pas, n'accollez pas vos noms au mien ; et surtout, ne me rendez pas coupable d'un faux en gravant mon effigie sur une décoration que je n'ai pas instituée !

Est-ce donc une consolation pour vous d'exposer aussi votre aïeul à la risée des braves ? Nous nous verrons bientôt.

Henri Quatre.

Passé à l'ordre du jour.

Un muet, après un long préambule, nous a dit en style oriental qu'il était chargé de nous remettre les deux firmans ci-après, scellés du sceau du grand seigneur.

Constantinople.

Monsieur le Nain,

Sa hautesse, mon auguste maître, cousin de la lune, frère du soleil, arrière-petit-fils de Mahomet, grand seigneur de la porte ottomane se disposait à vous attaquer en calomnie par-devant les tribunaux compétens. Mais, moi, son premier visir, quoique je ne sois qu'un atôme, j'ai osé lui faire observer que le nom d'un souverain tel que lui n'aurait pas auprès des juges de votre pays l'influence d'une majesté européenne. Des catholiques, lui ai-je dit, ne donnent jamais gain de cause à un Turc ; j'en appellerais plûtôt au tribunal même de mon agresseur ; car il est en guerre ouverte avec un roi très-chrétien, d'où l'on peut inférer que sans être croyant il se montrera impartial à notre égard. Eh bien ! a daigné me répondre sa hautesse, qu'il soit fait comme tu le dis : ta tête me répond du succès.

C'est donc auprès de vous, monsieur le Nain Jaune, que va réclamer le chef de l'empire du croissant.

Le grand Visir.

Un *Nain* qui s'est introduit dans l'appartement de ma sultane favorite a fait retentir jusqu'à mes sublimes oreilles une comparaison capable d'exposer à la haine ou au mépris un descendant du prophête ! On a établi un injurieux parallelle entre le gouvernement turc et le gouvernement paternel. Je suis un despote, cela est vrai, et je m'en glorifie. Mes sujets sont mes esclaves : ils le savent aussi bien que moi. J'use en maître qui ne doit compte à personne de sa conduite, du droit de vie et de mort ; mais j'en use franchement et sans

éteur. Je n'ai ni donné ni accepté de constitution ; Je ne prends le surnom ni de désiré, ni de père du peuple ; quand j'honore du cordon un de mes sujets, je lui envoie un muet qui l'expédie promptement et avec dextérité, et jamais je ne me suis avisé de commuer une peine d'une seconde, en des tortures de vingt années ; jamais je n'ai proclamé de pardon en faisant rouler des milliers de têtes, jamais je ne me suis mis à pleurer lorsque le supplice d'un ennemi me comblait de joie. En un mot, je ne suis nullement grand seigneur dans l'acception légitime ; je suis turc, archi-turc, et si vous tenez tant aux comparaisons, comparez-moi au lion, mais non pas au serpent qui, pour donner la mort, se cache sous les fleurs, ou au crocodile qui verse des larmes pour mieux dévorer ses victimes.

Allah.

Signé : *Mahamoud*.

Le muet, chargé d'une *rétraction* en bonne et due forme, a été invité à regagner la porte.

Le sécretaire continue :

Messieurs les Rédacteurs,

Je lis dans la gazette de France du 25 août, sous la rubrique de Bruxelles, une note concernant quelques victimes de l'ordonnance du 24 juillet 1816. Ce journal m'y fait l'honneur de rappeller mon nom, auquel malgré tous les efforts que je fais pour vivre ignoré, il veut absolument donner de la célébrité ; il me signale comme le principal rédacteur du Nain Jaune. Ce n'est certainement pas l'espion qui le tient au courant de ce qui se passe chez vous, qui lui aura fourni un pareil renseignement. On sait bien à Bruxelles que je n'habite pas la Belgique, et l'on sait encore mieux où je suis, que je n'écris pas pour les journaux. Il est visible que les limiers d'un parti implacable m'attribuent à Paris vos saillies, afin d'attirer sur moi une persécution nouvelle.

Je signe en général ce que j'écris. Lorsque je fus frappé par l'ordonnance du 24 juillet, que la police

connaissait l'asile où je vivais dans la vallée de Montmorency, et que l'on fusillait les premières victimes d'une réaction aussi imprudente que cruelle, je n'hésitai point à attacher mon nom à un mémoire justificatif, en m'exprimant avec cette franchise et cette fermeté que personne ne s'est encore avisé de me contester, je ne craignis pas d'allumer tout le courroux des réacteurs parmi lesquels je vivais.

Si j'entreprenais aujourd'hui de me plaindre du déni de justice dont je suis l'une des victimes, me gênerai-je plus que je ne l'ai fait il y a un an dans la chambre des représentans, face à face de nos persécuteurs qui venaient à nous sous l'étendard de la vengeance? et la liberté de la presse dont on jouit hors de France, ne me fournirait-elle pas les moyens d'attaquer sans déguisement ce qui choque les yeux de toute l'Europe. Ils me connaissent bien mal ceux qui croient que je garderais l'anonyme si je voulais me plaindre tout haut, et me moquer des gens que je crois méchans ou ridicules!

Je vous prie messieurs de vouloir bien donner un démenti formel à la gazette de France, qui m'a accordé d'un trait de plume, plus d'esprit que je n'en ai jamais eu. Ne croyez pas au reste, messieurs, que ce soit parce que je ne partage pas vos principes, que je sollicite de vous cette démarche; je m'estimerais fort heureux d'être l'auteur de la presque totalité des grands articles qu'on m'attribue; j'applaudis aux efforts que vous faites pour venger la France désolée, des outrages qu'elle éprouve. Il serait à souhaiter que certains princes vous lussent, il n'est pas douteux qu'ils trouveraient chez vous de salutaires conseils, mais il ne faudrait peut-être pas mettre aussi souvent l'absinthe au bord de la coupe au lieu de miel.

J'attends de votre impartialité, messieurs, que vous voudrez bien insérer dans votre prochain numéro cette lettre telle qu'elle est.

J'ai l'honneur de vous saluer, etc.

Bory de Saint-Vincent.

Aix-la-Chapelle, ce 30 août.

Nous sommes fâchés que M. le colonel Bory de St. Vincent se croie obligé, pour sa sureté personnelle, de démentir les bruits que font circuler les journaux français. Sans chercher à les accréditer, nous avions vu avec plaisir désigner au nombre de nos collaborateurs, un écrivain dont le nom ne pouvait qu'ajouter un nouveau prix à notre feuille.

La séance est levée.

GARGANTIANA.

Gargantua était à-la-fois un homme puissant par le poids et pesant par la puissance. Il trouvait son peuple trop léger, et son peuple le trouvait trop lourd.

Les *Parpaillons* étaient en effet extrêmement légers, extrêmement mobiles, extrêmement vains. Cela porterait à croire que *Parpaillon* pourrait bien ne signifier que *Papillon*. Les *Parpaillons* se bigarraient de diverses couleurs. Les plus estimés n'étaient pas les blancs. Ainsi en est-t-il des *papillons*. *Ménage* et l'abbé *Morellet* nous ont donné des étymologies tirées de plus loin.

Gargantua avait une grande idée du caractère que devait avoir un roi. Le roi, disait-il, devrait être le premier en tout et partout. Aussi ne sortait-il pas de son palais et s'y montrait-il toujours entouré de sa cour. Entouré des sujets les plus minces, il y paraissait d'autant plus gros, escorté de nains il y paraissait d'autant plus grand.

Gargantua fesait peu de cas de notre espèce. Voici l'échelle de la proportion dans laquelle il distribuait ses affections. J'aime mieux, disait-il, un bœuf qu'un cochon, un cochon qu'un mouton, un mouton qu'un dindon, un dindon qu'un chapon, un chapon qu'un homme; mon neveu excepté.

Gargantua affectait d'être *papimane*, *id est théophage*, et n'était au fait que *gastrolâtre*; secte qui adore la divinité sous la forme d'un ventre. C'est à ce dieu qu'il sacrifiait tout. Son *credo* commençait ainsi : *credo in*

unum deum ventrem ; (je crois qu'il n'y a de dieu que le ventre).

C'est dans le ventre que GARGANTUA plaçait le centre de ses affections. Ainsi que madame la duchesse de *Mamamouchi*, il avait le *cœur au ventre*, sans être toutefois sensible ou sensuel de la même manière. Milord *Barington* lui demandant de ses nouvelles à la suite d'une grande disgrâce ; *j'ai bien dîné*, *milord*, *j'ai bien dîné*, répondit-il, en frappant sur son ventre ; c'était pour lui, mettre la main sur sa conscience.

GARGANTUA aimait les animaux, il en était sans cesse entouré jusque dans son conseil ; observons cependant qu'il y avait une exception : il ne pouvait souffrir les aigles.

GARGANTUA n'a jamais eu beaucoup à se louer de ses sansonnets quoiqu'ils aient répété très-exactement tout ce qui sortait de sa bouche royale ; mais il a eu beaucoup à se louer d'un certain Merle. D'ordinaire c'est le maître qui prête des bons-mots à l'oiseau ; dans ce cas-ci, c'était l'oiseau qui prêtait des bons-mots au maître.

GARGANTUA était le plus clément des princes. Nul ne s'est plus efforcé que lui d'oublier les torts réels et même supposés. Chaque matin il se fesait rappeller par un secrétaire les choses qu'il voulait oublier.

GARGANTUA n'avait que des goûts raisonnables. Il n'a eu ni maîtresse ni confesseur. Il n'était passionné ni pour l'amour ni pour la gloire, mais il aimait les lettres et les huîtres.

GARGANTUA avait une telle modestie que jamais il ne disait ce qu'il pensait de lui-même. Seulement lorsqu'il voulait faire connaître ses droits à l'amour de son peuple, il rappellait ses ayeux et invitait les *Parpaillons* à se ressouvenir *qu'il était le petit-fils de son grand père*.

GARGANTUA était optimiste. Tous ses discours le prouvent. A tout propos comme à tout venant, il disait, il répétait, *je suis content*, *très-content*, *on ne peut*

pas plus content. A l'entendre, son long règne n'a été qu'une longue suite de sujets de contentements.

Gargantua aussi confiant que constant en amitié, n'avait que des amis dévoués. Apprenant qu'un de ses affidés, le capitaine *Vafras*, était sur le point d'être pendu pour lui, c'est dans l'ordre, dit-il, je n'ai que des amis *à pendre et à dépendre.*

Gargantua ne manquait cependant pas de sensibilité. L'anecdote suivante le prouve. Comme *Henri huit* dont l'histoire a servi de patron à celle de la *Barbe bleue*, Gargantua était souvent incommodé de la goutte. Une femme implorant un jour à ses pieds la grace de son mari, les embrassait et les pressait de toute sa force. Une vive émotion se peignant sur la figure du *fils de Grandgousier*; je vous ai touché, Sire ! je vous ai touché ! s'écria-t-elle avec l'accent de l'espérance. *Oui, madame*, répondit-il avec cette grace qui lui était particulière, *vous m'avez touché les pieds.*

Gargantua non moins clément que sensible, voulait qu'on mît de la douceur en tout même dans la sévérité. On lui demandait un jour son agrément pour trancher la tête à quelques-uns de ses ennemis. Les égorger dit-il, serait trop sévère, il suffit de les *égorgetter.* Il avait donné à l'exécuteur de *haute justice* le nom d'exécuteur de *haute clémence.*

Gargantua ambitionnait surtout le titre *de père du peuple.* Il se montra paternel dans tous les actes de son autorité. Le besoin qu'il avait de persuader à ce sujet les incrédules, car il y en a toujours, fut tel qu'il condamna à mourir du supplice des parricides, des scélérats convaincus d'avoir été soupçonnés de douter de sa paternité.

Nous terminerons cet article par quelques mots sur les *Parpaillons* auxquels nous revenons pour n'y plus revenir. Nous avons fait d'immenses recherches à leur sujet. Nous savons et nous avons indiqué d'une manière assez précise l'époque à laquelle florissait cette nation ; mais nous ignorons en quelle contrée. La terre

est pleine de sa renommée et l'on ne sait quel coin de terre elle occupait.

Voilà un peuple plus maltraité encore par la fortune que les Romains. Ces maîtres du monde après l'avoir rempli depuis les sources de l'Euphate jusqu'aux bouches du Tage; depuis les sables de Lybie jusqu'à ceux de la Chersonnèse Cimbrique, ont fini par se replier sur eux-mêmes, par rentrer dans leur coquille comme le limaçon, et ne plus occuper que Rome qu'ils n'ont pu remplir. Les peuples de Parpaillonie qui ont été aussi de grands conquérants, ont fini, non par se resserrer dans leur capitale, mais par disparaître avec elle. Les Romains ont été réduits à *l'unité* arithmétique, les *Parpaillons* à *zero*. Cela ne prouverait-il pas qu'une puissance perd souvent en solidité ce qu'elle gagne en étendue, semblable au métal qui à force de se dilater sous le marteau, finit par se réduire en poudre impalpable. Sujet de méditation pour les conquérants!

BOUCHE DE FER.

— Le *Journal de Gand* s'élève avec force contre l'extradition du malheureux Simon. Nous citerons le passage suivant : « en se retirant dans le royaume des Pays-Bas, il a choisi un asile que la loi constitutionnelle doit rendre inviolable; il s'est jeté dans des bras qu'il croyait hospitaliers et généreux, et ces bras l'ont enchaîné et livré à ses bourreaux. C'est donc pour avoir cru à nos lois et à notre générosité qu'il est sur la route de l'échafaud. »

— Par décision de S. M. T. C. *Un ordre du jour* défend expressement aux troupes de pousser des acclamations en aucune circonstance. Cette mesure n'est pas mal-adroite; aussi se propose-t-on de l'étendre à toutes les réunions publiques des fidèles sujets de S. M. — Ils se taisent, direz-vous; eh! c'est par excès de dé-

vènement. — Cette manière d'interpréter *le silence* n'est assurément pas d'un despote.

— Un Journal ministériel anglais, *The Courier*, pour prouver la parenté de la maison de Bourbon avec la famille royale d'Angleterre, offre un arbre généalogique des princes et des princesses qui se sont succédés depuis Jacques Ier. jusqu'à sa majesté très-chrétienne. Mais, chose assez singulière, il résulte de cette généalogie que le prince d'Orange appartient à la branche régnante, et que Louis XVIII descend en ligne directe de la branche détrônée.

— Le ciel semble avoir ouvert toutes ses cataractes, depuis la belle ordonnance du roi sur la pluie et depuis les prières publiques recommandées par les vicaires généraux. — En vérité, disait un bon curé de village, le roi a dans cette circonstance compromis gratuitement son autorité et notre crédit. — Eh ! pourquoi diable, répondit un paysan, vous mêlez-vous, l'un et l'autre des affaires du tems ?

— Malgré l'effroyable supplice des patriotes de 1816, la cour est loin d'être tranquille. Vraiment, disait un capitaine des gardes à la princesse de V..... ; je ne suis pas sans inquiétude pour les jours de S. M. — Eh ! qui peut vous donner de si funestes pressentiments ? — Je ne sais ; mais comme on l'a fort bien dit pour son ayeul Henri IV, les bons rois trouvent toujours des assassins. — En ce cas, réplique la princesse, je suis assurée qu'il mourra comme on dit de sa belle mort.

— Plusieurs capitalistes ont offert de fortes sommes au gouvernement français, s'il voulait leur accorder ainsi que le faisait Bonaparte pour les denrées coloniales, des licences d'importation en France pour des Nains Jaunes et d'autres écrits imprimés en Belgique ; mais M. Lainé s'est vivement opposé à cette proposition en répondant que ce qui entrait alors était tout sucre.

— On va incessamment instruire le procès du gé-

néral Decaen. L'opinion des juges est connue d'avance ; et les royalistes purs ne doutent point de l'issue du jugement. — A quand l'exécution, demandait l'autre jour un de ces messieurs au prince Talleyrand ? — Je l'ignore, mais demandez à M. Papillon Laferté. — Laferté ! et qu'a-t-il de commun ? — N'est-ce pas lui qui est l'intendant des menus plaisirs de la cour ?

— On sait que madame Mouton Duvernet est venue se jetter aux pieds du roi pour demander la grace de son mari, que le maire de Lyon s'est rendu aux Tuileries pour implorer au nom de tous ses concitoyens la clémence de S. M. et qu'à toutes ces sollicitations le meilleur des rois s'est montré le plus inexorable des princes. Mais ce que l'on ignore, ce que l'on aura peine à croire, c'est qu'après l'exécution du général les agens du pouvoir royal ont impitoyablement refusé à cette malheureuse veuve le corps de son époux. Ni ses prières ni ses larmes, n'ont pu lui faire obtenir une faveur qu'on accorde même aux parens des derniers criminels. Elle et sa fille ont été arrachées de vive force de leur appartement et conduites hors de la ville par une brigade de gendarmerie.

— Depuis que M. Lafitte a présenté au gouvernement un nouveau plan de finance, on remarque que les cours prévôtales n'appliquent plus la peine de mort à ceux qui sont en état de payer des sommes considérables. Le jugement des sieurs Rosset, Lavalette et autres soi-disant conspirateurs condamnés à une longue réclusion et à fournir chacun cent mille francs de cautionnement, prouve que le gouvernement légitime connaît aussi les moyens *de battre monnaie*

— Comme on observait au général Mouton que de se constituer prisonnier c'était se livrer entre les mains des bourreaux, que voulez-vous, répondit-il en souriant, je serai donc le premier mouton qui se soit présenté de lui-même à la *boucherie*.

— La sagacité du grand-prévôt ayant été mise

plusieurs fois en défaut il est question de lui adjoindre le docteur Gall pour reconnaître les protubérances séditieuses des prévenus.

LES VINGT-QUATRE LETTRES DE L'ALPHABET.

Les visites se multiplient ; les plaignants abondent, et comme il nous est impossible de suffire à la rédaction et à la conversation, nous nous sommes déterminés à nous adjoindre *un rédacteur du parloir*. Le lecteur jugera, par le récit d'une seule *matinée de dialogue* combien cette mesure était nécessaire.

Hier se présentent quatre personnages, suivis de six autres auxquels se joignent successivement de nouveaux visages dont le nombre toujours croissant comme dans les comédies de Picard, s'élève bientôt à vingt-quatre et remplit l'étroite enceinte de notre bureau.

— Monsieur je suis désigné dans votre feuille. — Et moi aussi. — Et moi. — Moi de même. — Comment, expliquez-vous ? — Monsieur, mon nom commence par un A. — Ah ! — Et il y a un A avec des points dans votre n°. — Monsieur, vous vous êtes permis de mettre un B. — Bah ! — Un C. — Un D. — Un E. — De grâce.... — Un F. — Un moment, s'il vous plaît. — Un F, vous dis-je. — Sans doute ; mais vous avez tort : car à prendre les choses au pied de la lettre, il n'y aurait que la moitié de votre nom ; mais, messieurs, puisque vous avez si bien commencé, achevez votre *croix de par dieu*. — Ce K que veut-il dire ? — Diable ! ce cas est grave, j'en conviens. — Et cet O. — Oh ! — Et cet R. — *Quel air* chantez-vous ? — Et l'S. — C'est une *petitesse*. — Comment une petite S. — Oui, messieurs, c'est une folie ; une lettre initiale ne désigne personne par cela même qu'elle désigne trop de personnes. — Cela est vrai ; mais après L, vous ajoutez c'est un royaliste. — Après l'N, c'est un imbécille. — Après le T, c'est un éteignoir. — Eh bien ? — Eh bien ! c'est moi. — C'est moi. — C'est moi. — Ah ! c'est vous ! Eh bien ! bon soir ! Nous ne voulons avoir affaire ni à des royalistes, ni à des éteignoirs. — Mais vous n'entendez pas. — Ah ! vous ne l'êtes pas ; vous vous plaignez donc à tort ; ainsi, MM. *les gens de lettres*, bon soir.

— Pourquoi le duc d'Otrante a-t-il attendu jusqu'à

présent pour publier un manifeste en forme de mémoire ? (1)

Pourquoi lord Wellington et tout son état-major ont-ils quitté Paris ?

Pourquoi le prince Talleyrand est-il arrivé à Paris en même tems qu'un grand personnage étranger ; et s'est-il retiré au moment du départ de ce personnage ?

Pourquoi le recrutement de l'armée royale est-il l'objet de tous les soins du ministre de la guerre ? Pourquoi le ministre des finances présente-t-il tous les jours de nouveaux projets ? Pourquoi les ministres s'assemblent-ils si souvent ? Pourquoi la reception du corps diplomatique n'a-t-elle pas eu lieu le 3 septembre ?

KAN, KAN, TATILLON.

Chanson par un gros pair en l'honneur de l'ambassadrice de la Chine, à laquelle KI KI KI TURLUPIN, fait pendant. *(voir la page 183.)*

AIR : *c'est monsieur Dumollet, ou ça, n'du'r'a pas toujours.*

1.

Je me sens en goguette
Amis sur le refrain,
De notre chansonnette
Pour monsieur Turlupin,
Chantons en carillon
Madame Tatillon ;
Chantons en carillon,
Madame Tatillon.

2.

Le bon cœur, la belle âme ;
Que cet objet chéri !
C'est bien la digne femme,
De son digne mari !
Chantons.

3.

Aussi l'autre en son zèle
A-t-il mis son appui,
Il ne fait rien sans elle ;
Elle fait tout sans lui,
Chantons.

(1) Les fragments de cette lettre viennent d'être réunis en une seule brochure qui se vend 50 cent. au bureau du Moniteur Belge.

4.

Écrit-il une lettre,
Qui lui dicte un brouillon,
Ou bien ce qu'il faut mettre,
S'il joue au corbillon?
Chantons en carillon, } bis.
C'est kan kan Tatillon. }

5.

Qui veille à son ménage,
Qui lui fait son caffé?
A l'air de son visage,
Qui l'a toujours coéfé?
Chantons, etc., c'est kan etc.

6.

De fièvre où de migraine,
Voit-on trembler ki ki?
Quelque bouillon qu'il prenne
Qui le lui donne? qui!
Chantons etc., c'est kan etc.

7.

Je conçois qu'on jalouse,
Un bonheur si complet,
N'est-ce pas son épouse
Qui l'a fait ce qu'il est?
Chantons en carillon } bis.
Madame Tatillon. }

8.

De tous tems la marotte,
De *kan kan Tatillon*,
Fut de porter culotte,
Dessous son cotillon,
Chantons.

9.

A tort on en caquette,
Madame fait très-bien,
Puisque sous sa jaquette
Monsieur ne porte rien.
Chantons en carillon
Madame Tatillon,
Chantons en carillon,
Madame Tatillon.

LE

NAIN JAUNE

RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

LOI FONDAMENTALE.

ART. IV.

— « Tout individu qui se trouve sur le ter-
» ritoire du royaume, soit régnicole soit étran-
» ger, jouit de la protection accordée aux per-
» sonnes et aux biens. »

Discours de M. D'OTRENGE *aux Etats-Généraux.*

« La loi fondamentale ne sera point chez nous un vain formulaire. »

(Voyez le IVme. volume du Nain Jaune, page 177 et suivantes; page 401 et suivantes.)

. . . .

Toutefois s'il le faut je veux bien m'en dédire,
Et pour calmer enfin tous ces flots d'ennemis,
Réparer *en ce jour* les maux *que j'ai* commis ;
Puisque vous le voulez, je vais changer de style :
Je le déclare donc . . . .

LA CONSTITUTION.

Au moment où nos ennemis repoussaient nos raisons par d'injurieuses clameurs, un grand aveu est venu nous absoudre. *La Constitution* : tel fut à toutes les époques notre cri de ralliement ; le salut de la France est attaché au maintien de la *Constitution* ; disions-

nous en 1814; la *Constitution* est l'arche sainte qui, seule, peut nous sauver du naufrage, avons-nous répété en 1815 : depuis, la *Constitution* fut sans cesse invoquée par nous, alors même qu'elle n'était plus qu'un vain simulacre : dans notre exil, chacun de nos écrits a été une protestation nouvelle en faveur de la *Constitution;* et voilà qu'aujourd'hui la voix royale daigne enfin s'unir à la nôtre; voilà que Louis XVIII lui-même s'écrie avec nous : *la Constitution ! la Constitution !*

Déjà sans doute, la malveillance s'est hâtée d'empoisonner les motifs de cette conversion tout à-la-fois brusque et tardive. On ne peut l'attribuer, aura-t-elle dit, qu'à la puissante médiation des alliés; peut-être à leurs menaces; peut-être à des menaces d'autant plus effrayantes qu'elles sont mieux déguisées. Elle aura prétendu qu'un pareil acte ne pouvait être que l'effet d'une intrigue ministérielle; qu'il avait été arraché à la faiblesse par la crainte; que le monarque, après de longues hésitations, n'avait cédé qu'à l'impérieuse nécessité; que c'était une ruse de guerre, une contre-mine politique pour prévenir l'explosion du mécontentement général. Quelques-uns se seront permis de proposer ces questions insidieuses : pourquoi le nombre des régimens suisses s'accroît-il de jour en jour? Pourquoi leur marche est-elle accélérée? Pourquoi impose-t-on silence aux troupes les plus dévouées? Pourquoi désarme-t-on la garde nationale? D'autres n'auront pas craint de faire des rapprochemens perfides : peu de jours avant le 20 mars, la *Constitution* fut jurée solennellement par le roi et par sa famille, auront-ils dit : car à quels excès ne se porte pas la méchanceté? il en est même qui, faute de raisons, se seront couverts du masque d'une frivole pitié, et qui, sous le prétexte de plaindre leurs compatriotes, auront évoqué tour-à-tour les ombres des victimes que la *Constitution* n'a pas protégées : ils auront renouvelé le récit cent fois rebattu des crimes commis par les agents du pouvoir; ils auront retracé, après toute l'Europe, le tableau des misères publiques;

ils auront fait retentir les cris des citoyens chargés de fers et amoncelés dans les cachots ; comme si la France ne les entendait pas depuis long-tems ! Une classe non moins nombreuse d'incrédules volontaires et mal intentionnés aura poussé la témérité jusqu'à s'informer si après tant de promesses prodiguées dans le péril et violées ensuite, ces promesses nouvelles s'appuyaient sur de nouvelles et de plus sures garanties, comme si l'univers ne savait pas que Louis XVIII *ne donna jamais sa parole en vain !*

Pour nous, loin de partager cette injurieuse défiance, nous sommes les premiers à gémir sur les circonstances fatales qui, au premier aspect, sembleraient l'autoriser ; et nous voudrions ; de grand cœur, effacer des annales françaises les événemens qui se sont passés sous nos yeux, et qui fourniront à l'indocilité populaire une excuse éternelle. Mais dans l'impossibilité où nous sommes de faire que ce qui est ne soit pas, nous aurons recours à des armes d'une trempe plus forte que celles de l'expérience ; aux armes de la dialectique et de la politique.

On demande quelles sont les garanties de l'exécution des promesses nouvelles de S. M. Louis XVIII ? Nous ne dirons point qu'elles se trouvent dans sa franchise, dans sa loyauté, dans les actes de sa vie toute entière : nous parlons à une classe de lecteurs trop prévenus, aux Français qui s'obstinent à juger de l'avenir par le passé.

Nous puiserons nos preuves à des sources plus pures : nous trouverons les garanties que l'on exige dans l'acte même à l'appui duquel ces garanties sont exigées. Oui, l'ordonnance de sa majesté est tout à-la-fois l'objet et l'argument de la démonstration.

Personne ne révoque en doute les lumières et la sagesse de Louis XVIII : sa majesté a donc prévu toutes les conséquences qui dérivent de l'engagement solennel qu'elle a bien voulu prendre ; elle a mesuré de l'œil du génie et du courage, et l'effrayante distance où elle

se trouve du but, et la vaste étendue de la carrière où elle se propose de rentrer. Eh bien! ces conséquences, les dangers de la retraite, les dangers plus grands encore qui entraveront sa marche; mais surtout les aveux qui jaillissent d'un seul aveu : voilà les garanties contre lesquelles viennent échouer toutes les alarmes, toutes les récriminations, toutes les interprétations, tous les efforts de la méchanceté. Non, un roi qui n'hésite point à se condamner lui-même en condamnant ceux qui n'agissaient que pour lui et par lui; un roi qui s'expose à toutes les chances d'une réaction dont il donne lui-même le signal; un roi qui affronte et l'impatience depuis long-tems concentrée de tous les patriotes, et le ressentiment de ses propres amis : un pareil roi ne peut manquer de franchise et de fermeté dans l'exécution d'une mesure dont l'idée seule demandait tant de fermeté et tant de franchise; et lorsque l'on vient à considérer que ce roi est Louis XVIII, cet argument se fortifie de toute la force de sa grande ame, de toute la majesté de ce digne représentant de dieu même.

Si les preuves d'ensemble portent déjà la conviction dans tous les esprits, qui osera élever quelques doutes en parcourant les preuves de détail ?

Quels aveux, avons-nous dit, jaillisent d'un seul aveu ! La chambre dissoute était inconstitutionnelle et pour le nombre des députés et pour l'âge d'un grand nombre d'entr'eux et surtout pour les actes et les opinions de l'immense majorité. Cependant la loi des prévenus, la loi sur les cris séditieux, la loi du 12 janvier, lois attentatoires à la liberté et à la vie des citoyens, lois proposées au nom de sa majesté, discutées par les chambres, acceptées et promulguées par sa majesté ne doivent le jour qu'à cette chambre que sa majesté déclare inconstitutionnelle : ces lois ont toujours force de lois en dépit de la constitution, et le premier acte de la nouvelle chambre constitutionelle doit être de les abroger, c'est-à-dire de déclarer à la face du monde que

des milliers de Français ont été et sont encore aujourd'hui exilés, déportés, emprisonnés, mutilés, exécutés contre toute espèce de justice; d'où l'on tirera la conséquence que toutes les fois que S. M. n'a pas daigné leur faire grace, ils ont été assassinés, et que toutes les fois que S. M. a daigné commuer leur peine, S. M. n'a pas même fait un acte de justice; d'où l'on tirera la conséquence que les journaux ont continuellement et grossièrement insulté à la bonne foi des lecteurs, et que tous ceux qui ont été punis pour avoir tenu un langage différent de celui des journaux sont des martyrs de la vérité; d'où l'on tirera enfin la conséquence qu'une ordonnance royale qui offre matière à de semblables conséquences, est un acte du plus sublime courage, et d'une franchise dont l'histoire offre bien peu d'exemples.

Sa majesté est convaincue que les besoins et les vœux de ses sujets se réunissent pour conserver *intacte* la charte constitutionelle.

Intacte! remarquez bien ce mot: intacte est le synonime de vierge: et nous devons nous féliciter qu'il n'en soit pas de la virginité de la *Constitution* comme de la virginité humaine: car toute la puissance de sa majesté elle-même échouerait dans le noble dessein de rendre à la charte sa pureté originelle. Mais si cette grande restauration n'est pas impossible, elle offre, dans les circonstances présentes, des difficultés que Louis XVIII seul était capable de surmonter. Ici le courage ne suffit pas; il faut de l'audace: car sa volonté, pure dans son principe, reçoit un démenti dans son exécution puisqu'au moment où le roi jure le maintien de la *Constitution* dans toute son intégrité, on procède à la nomination de ses défenseurs par des voies inconstitutionnelles; puisque les députés vont être choisis par des électeurs inconstitutionnels, sous l'influence de présidens inconstitutionnellement désignés par les préfets, en vertu d'une ordonnance inconstitutionnelle? Une difficulté nouvelle se présente ou plutôt un nouveau sacrifice

est imposé à l'héritier de Louis XVI. Par une inconcevable fatalité les membres de la convention se trouvent placés sous la protection spéciale, expresse de la charte : sa majesté va donc, en les rappellant, ajouter à la garantie de sa parole, une garantie de fait, et signaler son retour sincère à la *Constitution* en provoquant lui-même leur retour et en protégeant leur personne. Un prince légitime qui achète à ce prix l'intégrité de la *Constitution* n'est-il pas digne d'une confiance aveugle et d'une reconnaissance sans bornes ?

Jusqu'à présent des circonstances qui ne se renouvelleront plus ont induit sa majesté nous ne dirons pas à manquer à sa parole royale, mais à n'observer qu'une faible partie des engagemens qu'elle avait contractés dans la mauvaise fortune. Sa majesté est convaincue aujourd'hui

Qu'il faut des actions et non pas des paroles

pour guérir l'incrédulité générale ; qu'il ne suffit pas après tant de proclamations, de déclarations, de protestations, de publier une ordonnance plus ou moins constitutionnelle ; que ce premier pas doit l'entraîner à de nouvelles et nombreuses démarches, et que dans cette course rapide, tout est perdu si elle regarde en arrière. Toutes les institutions que n'avoue pas la charte seront donc abolies. Les cours prévôtales disparaîtront, le nombre immense des citoyens distraits de leurs juges naturels seront de nouveau traduits par-devant les tribunaux compétens, leurs jugemens seront revisés et cassés ; car si les victimes ne sortent pas pour cela du tombeau, du moins les principes reprennent une vigueur nouvelle et nécessaire. La liberté de la presse règnera dans toute l'étendue de son pouvoir, et l'exercice le plus modéré qu'en puissent faire les sujets de sa majesté sera de réclamer publiquement les uns leur fortune injustement ravie, les autres leur liberté, ceux-ci la réhabilitation de leurs parens ; ceux-là leur propre honneur flétri contre tous les droits de la

justice et de l'humanité. Sa majesté a prévu elle-même que ces réclamations se multiplieraient à l'infini ; mais elle a senti qu'elle ne pouvait pas moins faire pour conserver *intacte* la charte constitutionnelle ; ce qui ne fait pas moins d'honneur à la sagacité de son esprit qu'à la droiture de son cœur, ce qui nous offre un nouveau gage de l'exécution de sa parole royale.

Poursuivons l'examen des garanties que nous présente la situation même où S. M. s'est placée par son ordonnance du 7 septembre.

Dissoudre une chambre c'est la désaprouver ; la dissoudre dans des circonstances aussi critiques, sans lui accorder un seul mot d'éloge c'est la désaprouver hautement : cependant cette chambre *introuvable* selon la belle expression de S. M. n'est que le foyer du royalisme le plus pur, autour duquel se réunissent par conséquent tous les royalistes dévoués. Il est donc naturel que le roi, par un acte semblable, se soit aliéné au moins leur affection. Ainsi S. M. s'est peut-être fait des ennemis de ses amis et ne s'est point encore fait des amis de ses ennemis : il y a donc de la part de S. M. une preuve évidente de bonne foi et de grandeur d'ame à se fermer lui-même tous les chemins qui pourraient le ramener, malgré lui, à des mesures arbitraires : S. M. s'est donc imposé, à dessein, la nécessité de marcher franchement dans l'étroit sentier de la constitution ; pouvait-elle nous donner un gage plus certain de la pureté de ses intentions ?

Parlerons-nous de la disposition des esprits après une longue compression, des dangers qui peuvent résulter d'une liberté soudaine, du choc des opinions dans les assemblées électorales, des intrigues du parti qui succombe, des espérances du parti qui se relève ? Parlerons-nous des efforts des fonctionnaires pour se maintenir dans des places auxquelles leur existence est doublement attachée ? Des efforts contraires de leurs subordonnés qui n'ont été que leurs victimes ; en un mot de l'ef-

fervescence générale qui succédera nécessairement à un régime de terreur ? Non, sans doute : tous les élémens de réaction qui mis en mouvement sous un monarque moins loyal et moins aimé, inspireraient de justes alarmes s'évanouissent en présence du caractère et de la bonne foi bien connue de Louis XVIII. Offrons donc à sa majesté, si elle persiste (et qui oserait en douter ?), offrons ici le double tribut de notre admiration et de notre reconnaissance. Espérons même que, frappés et entraînés par un si grand exemple, les héritiers du trône nous donneront à leur tour des garanties non moins réelles dans leur respect religieux pour la charte, et que ni le comte d'Artois, ni le duc ni la duchesse d'Angoulême, ni le duc de Berri ne le cèderont en loyauté et en libéralité à l'auguste restaurateur de la constitution.

PANGLOSS ET PLEIGNIER

TRAVERSANT LE STYX.

Pangloss. Dans quel état sortez-vous donc du meilleur des mondes possibles ?

Pleignier (portant sa tête et son poignet droit sous son bras gauche.) Comme vous voyez : dans l'état où m'a fait mettre le meilleur des rois possibles à qui je n'ai jamais pû parler.

Pangloss. Voilà une chose singulière, et je serais curieux de connaître la raison suffisante d'un pareil effet. Qui êtes-vous, mon ami ?

Pleignier. On me nomme Pleignier ; je suis ou plutôt j'étais cambreur de tiges de bottes à Paris ; mais avant de vous répondre ne pourrais-je savoir à qui je parle ? Seriez-vous encore quelque procureur, quelque juge ?

Pangloss. A dieu ne plaise ! je suis Pangloss.

Pleignier. Quoi ! ce fameux docteur, l'ami, le compagnon de Candide dont l'histoire m'a tant diverti !

Pangloss. Lui-même.

Pleignier. Mais comment vous trouvé-je ici occupé à ramer comme un galérien.

Pangloss. Tel est l'arrêt du destin. Comme j'ai été autrefois un peu pendu, et que j'ai manié l'aviron sur une chiourme, le sage Minos a jugé à propos de m'adjoindre à Caron pour transporter d'une rive à l'autre les ombres des condamnés à la peine capitale. Dieu merci, je m'acquitte assez bien de mon emploi et j'y trouve même quelque plaisir. C'est moi qui interroge le premier les ombres les plus malheureuses, je leur demande des nouvelles de la terre qu'elles viennent de quitter, et j'ai la satisfaction de leur prouver que tout s'y passait pour le mieux.

Pleignier. La tâche est difficile

Pangloss. Moins que vous ne pensez, puisque toutes n'arrivent ici qu'à regret. Mais brisons là-dessus, et contez-moi, je vous prie, comment un cambreur de tiges de bottes a pu s'attirer, dans le meilleur des royaumes possibles, un châtiment qu'on n'inflige plus depuis long-tems, même chez les nations les moins civilisées du continent.

Pleignier. Hélas ! il faudrait remonter trop loin pour que vous pussiez comprendre combien ce châtiment est injuste et cruel.

Pangloss. Dispensez-vous de ce soin. Je suis au fait. Depuis plusieurs mois, je ne fais rien autre chose que de passer les ombres de ceux qu'expédient les cours prévôtales, les cours d'assises, les commissions militaires, etc., etc. Les frères Faucher, Ney, Labédoyère, et tant d'autres ne m'ont rien laissé ignorer.

Pleignier. En ce cas vous saurez donc que gémissant sur les maux de ma patrie...

Pangloss. (L'interrompant). Et pourquoi gémissiez-vous?

Pleignier. Pourquoi ! pourquoi ! Parce que la France était plongée dans l'avilissement, parce que mes compatriotes étaient abreuvés d'humiliations, parce que la misère était au comble, parce que la tyrannie la plus insupportable pesait sur chaque citoyen, parce qu'enfin..

Pangloss. Doucement, mon ami. Tout cela était pour le mieux et ne pouvait être autrement. Après une révolution d'un quart de siècle, après avoir servi tour-à-tour les gouvernemens populaires, le gouvernement impérial et le gouvernement royal, vos compatriotes devaient être nécessairement divisés d'intérêts et d'opinions, et l'amour de la patrie ne devait plus entrer pour rien ni dans leurs calculs ni dans leurs affections. Or dans un tel état d'égoïsme et de division, il n'y avait qu'un seul moyen de rallier les esprits vers le même centre, et de leur donner une énergie commune, c'était d'établir un ordre de choses tel, qu'il froissât également toutes les opinions et touts les intérêts. Car supposez un gouvernement mixte et modéré : chaque citoyen occupé de conserver une fortune acquise, ou d'en amasser une nouvelle n'aurait nullement songé à la chose publique.

Pleignier. En vérité, je crois encore entendre raisonner l'avocat général de la cour d'assises. Quoi! vous prétendez que le mal présent doit amener un bien futur?

Panglost. Voilà le fond de mon systême.

Pleignier. Quoi! vous voulez me persuader qu'on a bien fait de me plonger dans les cachots?

Pangloss. Sans doute.

Pleignier. De m'y torturer pour me faire avouer des projets que je n'avais point conçus ?

Pangloss. Assurement.

Pleignier. De me mutiler ensuite, et de me trancher la tête?

Pangloss. C'est mon avis.

Pleignier. Vous êtes donc plus corrompu que les agents de la police, plus mercenaire que mes juges.

Pangloss. Vous confondez.

Pleignier. Lorsque j'ai formé mon association des patriotes de 1816, mes intentions étaient pures. Une

catastrophe me paraissait prochaine, inévitable, je voulais réunir tous mes concitoyens aigris par le malheur afin de donner à leur esprit une direction uniforme et de les empêcher ainsi au moment d'une révolution, soit de commettre des excès, soit de se laisser séduire par le premier audacieux qui aurait voulu établir une nouvelle tyrannie militaire. Mais à peine la police eut-elle connaissance de cette association, qu'elle me détacha des agens de toute espèce et en particulier un nommé Schenetien qui m'entraîna dans l'abîme. C'est lui qui me suscita tous les projets d'explosion et d'assassinat dont on a fait semblant au tribunal de me croire l'inventeur. Je l'avouerai; né avec un caractère inébranlable, une imagination forte, j'ai eu un moment d'illusion; j'ai cru pouvoir rendre la liberté à mon pays; mais l'idée d'un crime m'a dessillé les yeux, et je n'ai jamais commencé une seule tentative qui ait pu amener ce que nous attendions du tems et de la force des choses. Or, je vous le demande, n'est-ce pas une injustice, une atrocité de m'avoir condamné à mort moi et quelques-uns de mes camarades abusés comme moi, après nous avoir poussés par des insinuations de toute espèce à des complots qui n'étaient point de nous et qui n'ont jamais reçu un commencement d'exécution.

Pangloss. J'en tombe d'accord; mais c'est précisément parce que cela est odieux que cela est à merveille; car votre but n'était-il pas de servir votre pays?

Pleignier. Je n'en eus jamais d'autre.

Pangloss. Ne desiriez-vous pas éclairer vos concitoyens sur la cause des maux dont ils étaient victimes?

Pleignier. C'était l'objet de tous mes vœux.

Panglos. N'aviez-vous pas l'intention de leur prouver, que la tyrannie ne frappait pas seulement sur les riches, les militaires, les chefs de parti; mais qu'elle atteignait encore les hommes de la classe la moins opulente?

Pleignier. J'en offre un exemple frappant puisque je n'étais qu'un cambreur de tiges de bottes, et que l'on m'a coupé la tête et tranché le poignet.

Pangloss. Eh bien, si l'on n'avait pas violé, pour vous juger, toutes les formes de la justice, si la police ne vous avait tendu un piège si grossier que tout le monde a pu l'appercevoir, si la prétendue conspiration où vous avez figuré en première ligne avait été conduite par un homme d'un rang plus élevé, si vous n'aviez pas enfin été torturé, mutilé et guillotiné avec la plus insigne barbarie, tout ce que vous disiez aux patriotes de 1816 vos associés, pour exciter leur zèle et soutenir leur courage, n'aurait paru que des déclamations, et nul n'aurait été convaincu de la nécessité d'un changement. Vous aurez donc été la *raison suffisante* de tout ce qui ne peut manquer d'arriver très-incessamment.

Pleignier. Peste!. docteur vous en parlez bien à votre aise; mais j'admets pour un moment la justesse de votre raisonnement. Il n'en est pas moins vrai que ceux qui commettaient de pareils actes de barbarie n'agissaient pas dans l'intention d'amener un résultat plus avantageux pour le peuple.

Pangloss. Eh! qu'importe leur intention s'il n'en pouvait être autrement. D'ailleurs, il ne m'est point démontré que le roi se soit livré de gaîté de cœur à l'esprit de vengeance et de réaction dont se plaignent vos compatriotes; il ne voulait que donner une petite leçon à sa famille et à ses serviteurs qui ont une toute autre manière d'envisager les choses, et auprès de qui toutes remontrances auraient été vaines.

Pleignier. S'il en était ainsi, le roi n'aurait pas refusé de m'entendre, lorsque je demandais à lui parler. Je lui aurais confessé la vérité, je l'aurais persuadé, attendri.

Pangloss. Eh! voilà justement ce qu'il fallait éviter, car S. M. a, m'a-t-on dit, un penchant irrésistible pour

le pardon; car le résultat n'aurait plus été le même; car vous auriez obtenu votre grace, et le peuple aurait continué de supporter patiemment un joug qui lui devient de jour en jour plus insupportable. La France, comme je vous l'ai déjà dit, est une nation corrompue par l'égoïsme, elle a besoin d'être régénérée par un baptême de sang, et c'est le roi qui s'est chargé de le lui faire administrer dans l'intérêt seul de la patrie. Remerciez donc ce bon prince de tendre vers un but que vous vouliez atteindre et de s'être servi de vous pour y arriver plustôt.

Pleignier. Moi le remercier! Moi qui ai vainement répété pendant quinze jours: *Je parlerai au roi!* J'aimerais mieux être repris, rejugé, retorturé, avoir l'autre poignet coupé, recoupé, hâché menu comme chair-à-pâté que de commettre une pareille bassesse.

Pangloss. Vous ne croyez donc pas à mon système?

Pleignier. C'est une folie.

Pangloss. Eh bien! avant peu je passerai des ombres qui ne vous laisseront aucun doute sûr ce que je vous ai dit, car rappellez-vous bien que c'est de l'excès du mal particulier que doit naître le bien général.

— Pleignier allait répondre lorsque Caron le força de débarquer; une foule d'ombres attendaient celui-ci sur l'autre rive; c'étaient autant de *raisons suffisantes* pour arriver au résultat prédit par Pangloss.

SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES.

Nous ne croyons pas pouvoir donner un gage moins équivoque de notre réconciliation avec l'auguste famille des Bourbons qu'en publiant une des pièces qui ont concouru pour l'éloge de la campagne méridionale du duc d'Angoulême, proposée il y a quelques mois par l'académie royale de Lyon comme on peut s'en souvenir.

Ce sujet devait, d'après le programme, être traité en vers; mais l'auteur de la pièce qu'on va lire s'est moqué du programme; il a pensé qu'il était inconvenant que

la conduite héroïque du duc d'Angoulême fût célébrée dans la langue des fictions et du mensonge ; et c'est sans doute ce qui est cause que l'académie ne lui a pas décerné le prix. L'auteur, aussi modeste qu'éloquent, n'a pas voulu se faire connaître ; il s'est borné à signer son ouvrage des initiales J. F., ce qui ne laisse pas que d'ouvrir une carrière assez vaste aux conjectures. Cependant, comme chaque auteur a son cachet qui lui est propre, quelques personnes ont cru reconnaître dans M. J. F. un des aides-de-camp de son altesse royale ; quant à nous, nous serions assez disposés à croire que c'est un officier des gardes du corps ; peut-être le lecteur pensera-t-il de son côté que ce pourrait bien être un des rédacteurs de l'Oracle ou de la Quotidienne.

ÉLOGE

De la campagne de S. A. R. le duc d'Angoulême dans le midi, avec cette épigraphe :

Venit, vidit et cætera.

Messieurs,

Le panégyrique des héros ordinaires n'est que l'histoire des malheurs du genre humain. Les noms trop célèbres d'Alexandre, de César, de Charlemagne et de tant d'autres, ne rappellent que des idées de carnage et de dévastation ; et la philantropie indignée frémit en écoutant le récit de leurs déplorables exploits. Tels ne sont pas, messieurs, les sentimens qu'excitera dans votre âme la peinture exacte et fidèle des illustres faits de mon héros. Sa vie militaire ne présente, j'ose le dire, qu'un contraste perpétuel avec celle des conquérans que je viens de nommer. Guerrier pieux, humain et pacifique, Philippe Antoine n'a jamais répandu de sang dans les combats : la campagne que nous célébrons aujourd'hui est absolument la seule qu'il ait faite, oui, messieurs, la seule, et son armée toute entière attestera qu'il la fit malgré lui, en même-temps que la France reconnaîtra qu'elle n'a jamais joui d'un calme plus pur, d'une tranquillité plus parfaite que pendant la durée de cette guerre mémorable.

L'envie, dont rien ne désarme la fureur, n'a point épargné Philippe Antoine : c'est le sort de tous les hommes extraordinaires d'être méconnus de leurs contemporains, et la justice ne rend hommage à leurs vertus qu'à l'aspect de leur tombeau. *C'est un grand défaut que d'être vivant*, a dit un auteur célèbre..... A qui ces paroles pourraient-elles mieux s'appliquer, messieurs, qu'aux membres de l'auguste famille des Bourbons ?.... Mais si la calomnie peut ternir l'éclat des plus belles actions, il appartient aux écrivains courageux de s'élever contre ses obscures attaques et de parler d'avance le langage que tiendra l'équitable postérité..... Heureux sujet que celui où le panégyriste n'a besoin que d'être historien, où la vérité est trop riche par elle-même pour emprunter des secours étrangers!..... Non, messieurs, je ne chercherai point hors de mon héros des ornemens qu'il désavouerait lui-même ; tout ce que l'imagination pourrait feindre n'approcherait point ici de la réalité : pour atteindre le but que je me propose, il me suffira de montrer Philippe Antoine tel qu'il est. Trop heureux si la copie retrace avec fidélité tous les traits de l'original !

Elle est trop près de nous encore cette époque funeste où le meilleur des rois obligé de fuir devant le plus lâche des Corses alla, seul, escorté de toutes ses vertus, et dans le plus déplorable abandon, solliciter auprès des nations étrangères l'appui que lui refusait son peuple révolté. Ce monarque qui a toujours eu un si tendre attachement pour tous les princes de sa famille, sans compter son auguste frère le roi martyr, ne goûtait pas même dans son infortune la triste consolation qu'il eut trouvée dans la société de son neveu. Philippe Antoine parcourait alors les départemens méridionaux qui allaient devenir le théâtre de sa gloire, excitait le zèle des préfets et des procureurs criminels, punissant d'avance et par un instinct de prescience admirable l'esprit de sédition qui devait se manifester plus tard parmi les protestants, et comprimant par une sévérité salu-

taire tous les ennemis de ce trône qui s'écroulait à son insçu et loin de lui........ Il apprend que l'ennemi du genre humain et de sa famille a débarqué au rivage de Cannes avec *six cents hommes*, et menace l'Europe entière d'une nouvelle invasion..... Concevez-vous bien, messieurs, tous les sentimens qui, à cette nouvelle, agitent la grande âme de son altesse ?..... Faibles mortels ! vous croyez qu'à ce coup terrible et inattendu un invincible effroi va le saisir !........ Vous verrez tout-à-l'heure, messieurs, si le petit-fils d'Henri Quatre est capable d'éprouver la crainte. En ce moment toutes ses facultés sont absorbées dans une profonde méditation ; il a vu le danger, il le mesure dans toute son étendue ; il conçoit, avec cette rapidité d'imagination que vous lui connaissez, le plan de campagne qu'il exécutera bientôt avec tant d'éclat. Il appelle sous ses drapeaux tous les fidèles royalistes épars dans les départemens, et attend de pied ferme l'usurpateur trop prudent pour se mesurer avec lui.

Cependant les estafettes se multiplient : *Grenoble* est au pouvoir de l'ennemi ; *Lyon* a ouvert ses portes...... *Lyon !*..... qu'ai-je dit ? ô trop cruel souvenir !..... Pardonnez, messieurs, à cette partie de mon récit. Le prince est juste autant qu'éclairé ; il ne vous confond point avec une population odieuse ; il sait que la ville ne se serait jamais rendue, si l'on eût consulté l'académie : vous lui avez donné, en proposant son éloge, une preuve irrécusable de vos sentimens. Son altesse est fière d'opposer le suffrage des gens de lettres à la haine des négocians et des manufacturiers.

Le ciel lui-même semble enfin conspirer avec la nation pour trahir la plus juste des causes. La fortune a couronné tous les efforts du plus implacable ennemi de la France ; le crime est heureux et triomphant ; je m'explique : *Buonaparte* a fait son entrée à Paris, et l'étendard aux trois couleurs flotte sur le palais des Tuileries. Tous les mots ont perdu dans la bouche du tyran leur signification habituelle ; la légitime résistance

de Philippe Antoine est traitée de rebellion ; la perception extraordinaire des impôts est appelée brigandage, et celui à qui vous avez donné le titre si flatteur de héros est dénoncé dans des proclamations incendiaires comme le chef d'une troupe de bandits. Trois généraux sont envoyés à sa rencontre, et le tyran qui les a désignés connaît si bien la haine dont ils sont animés contre leur prince légitime, qu'il ne leur donne pour les seconder que de faibles détachements. Il faut signaler, messieurs, ces traîtres à toute l'exécration de la postérité: c'est Grouchy, c'est Piré, c'est Gilly..... Tous les trois aujourd'hui sont en fuite, messieurs; ils n'ont pas osé soutenir les regards du héros lorsqu'il a reparu triomphant dans l'héritage de ses ancêtres.

Les évènemens se pressent avec rapidité. Tout ce que les départemens méridionaux contiennent de nobles émigrés, de Vendéens illustres, de chouans intrépides s'est réuni avec transport sous les bannières du petit-fils d'Henri Quatre. Plus de sept mille braves assemblés sont prêts à suivre le prince dans toutes les directions où il va se porter. C'était un beau spectacle, messieurs, que celui de tous ces héros bordant la grande route qui conduit à *Montélimart*, agitant leurs sabres dans les airs, et s'échauffant mutuellement par le récit de leurs honorables exploits.... A cet aspect imposant et terrible, le voyageur surpris se sent arrêté malgré lui et ne peut plus continuer son chemin.... Cependant le prince, monté sur un cheval magnifique qui surpasse en vîtesse les plus agiles coursiers de la Thrace, arrive précédé d'un nombreux état-major, et parcourt tous les rangs de ces braves. La pâleur d'une rage concentrée est dans ses traits; tout son corps est agité par le frisson de la vengeance; des larmes d'indignation roulent dans ses yeux. Tout-à-coup il tire son épée; chacun l'observe avec inquiétude, et le héros prononce cette courte et mémorable harangue qui sera recueillie un jour par l'histoire: « Braves défenseurs du trône de St.-Louis » et d'Henri Quatre, le peuple français s'est soulevé

» contre mon oncle ; il l'a dépouillé de sa couronne
» pour la placer sur le front d'un usurpateur ; c'est à vous
» qu'est réservée la gloire de la reconquérir. Vos pères
» ont versé leur sang dans vingt combats pour la cause
» de mes ancêtres : ce glorieux contrat passé sur le champ
» de bataille entre vos ayeux et les miens, il me sera
» bien doux de le renouveller aujourd'hui. Je suivrai
» toutes les opérations; j'observerai tous vos mouvemens.
» Quant à mon panache, vous le trouverez toujours là
» où il doit être. Braves soldats ! si la fortune trahit
» vos efforts, je m'en consolerai par le souvenir de vos
» belles actions. Ceux qui auront le malheur de succomber
» deviendront immortels. Quant aux guerriers qui sur-
» vivront, je ne les abandonnerai pas. Les campagnes
» de l'ouest leur sont ouvertes, la Vendée a encore des
» lauriers, et leur valeur peut s'exercer encore sur les *im-*
» *périales*. Braves soldats ! je n'exige aucune contrainte ;
» répondez-moi avec franchise : avez-vous envie de vous
battre ?.... Guerre, guerre, s'écrient au même instant
tous ces valeureux soldats. Je partage vos sentimens, dit
le prince, Philippe Antoine est digne de vous; vous êtes
digne de Philippe Antoine.

A peine le héros a-t-il achevé ces mots, qu'un aide-de-camp arrive couvert de sueur et de poussière et annonce qu'une armée formidable s'avance sur la rive opposée de l'Isère écrasant tout sur son passage. C'était le général Grouchy à la tête de 1500 hommes. Le prince n'hésite pas un instant sur le parti qu'il doit prendre. Il ordonne aux avant-postes de se replier, fait mettre son armée en bataille, se porte aussitôt sur les flancs et des flancs à l'arrière-garde, pour examiner par lui-même si tous ses ordres ont été ponctuellement exécutés... Hélas! messienrs, pourquoi faut-il que ma plume décrive les malheurs de cette journée? pourquoi suis-je condamné à retraçer des désastres que je voudrais racheter de tout mon sang?.... que ne suis-je dans les champs de Waterloo, au lieu d'être sur les rives de l'Isère ?.. ô douleur ! ô souvenir exécrable!..

ce sublime excès de zèle et de sages précautions, cette infatigable activité du héros qui voudrait se multiplier et être présent partout à la fois, sont précisément ce qui lui a été funeste. Des émigrés, des Vendéens ne sont point des soldats ordinaires; ils ne se battent pas comme des automates; ils ne se laissent pas emporter par un courage aveugle et irréfléchi. Ces braves n'appercevant plus le prince au milieu d'eux s'imaginent que la bataille est perdue, le désordre se met dans tous les rangs, l'épouvante s'empare des plus intrépides et chacun cherche son salut dans la fuite. Soldats de l'usurpateur cessez d'exalter ce triste et facile succès.... l'impartiale histoire dira que l'action ne fut pas même engagée, qu'un seul coup de fusil ne fut pas tiré, qu'une seule goutte de sang ne fut pas répandue; elle dira à la gloire des troupes royales qu'on ne leur a fait aucun prisonnier.

Cependant l'armée se disperse et ne peut plus être ralliée. Quelques détachemens isolés rejoignent le héros et lui servent à peine d'escorte....... Hélas! messieurs, la fortune lui réservait un coup plus cruel encore que celui qui vient de le frapper. Il apprend que sa chère *Gioia*, cette fidèle épouse qu'il aime comme une sœur, est réduite dans Bordeaux aux plus tristes extrémités; il l'apprend, et sa position déplorable le condamne à ne faire pour elle que des vœux trop impuissants!..... Ce dernier malheur détermine sa grande âme. Il n'attend pas que d'insolents plénipotentiaires viennent lui dicter une capitulation offensante. Des officiers vont en son nom annoncer au quartier-général des rebelles la résolution qu'il a prise de quitter la France. Cette proposition est acceptée sans aucune restriction.... Le vaisseau qui doit transporter le héros est frété aux dépens de l'usurpateur.... Il part accompagné d'un petit nombre de serviteurs fidèles, et semblable à ce marin que son malheur a rendu illustre, il recommande son âme à dieu et sa vengeance *à l'Angleterre*.

J'ai rempli, Messieurs, l'honorable et pénible tâche

que je m'étais imposée. Je vous ai présenté Philippe-Antoine au milieu des horreurs de la guerre : d'autres le peindront dans les douceurs de la paix, s'exerçant aux travaux politiques. Je vous ai montré le héros ; vous n'avez rien vu : c'est l'homme d'état qu'il faut connaître.

J. F.

BOUCHE DE FER.

ACTE DE CONTRITION DU NAIN JAUNE.

Puisque le meilleur des rois vient de donner l'exemple d'un repentir sincère, je me fais un devoir de l'imiter, et c'est avec la même bonne foi que je m'empresse d'avouer mes torts.

Je me repens d'avoir trop souvent armé la raison des traits du ridicule pour combattre les mesures involontairement arbitraires et despotiques du gouvernement légitime.

Je me repentirai d'avoir démontré l'innocence des *trente-huit*, lorsqu'un tribunal compétent aura démontré qu'ils étaient coupables.

Je me repentirai d'avoir signalé à l'Europe l'*amnistie* comme une loi de proscription ; lorsque, conformément à l'un des articles de la charte, les conventionnels, de retour en France, ne seront recherchés ni pour leurs votes ni pour leurs opinions.

Je me repentirai d'avoir comparé la loi des prévenus à la loi des suspects ; lorsque les prisons ne seront plus encombrées de citoyens arrêtés sur un ordre émané du premier faquin de la police.

Je me repentirai d'avoir donné des larmes au sort de Labédoyère, des frères Fauchet, du maréchal Ney, de Chartran, Mietton, Pleignier, Tolleron, Carbonneau, Mouton-Duvernet, etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc ; lorsque l'on aura publiquement réhabilité leur mémoire,

puisque c'est la seule satisfaction qu'ils puissent obtenir aujourd'hui.

Je me repentirai de m'être réjoui avec le monde entier de l'évasion de Lavalette et de la prévoyance de tous les contumaces condamnés à mort; lorsque les juges et les jurés qui ont figuré dans ces assassinats juridiques feront amende honorable à la face de la nation.

Je me repentirai d'avoir dit qu'il y avait plus de cruauté dans la commutation des peines non méritées que dans les peines elles-mêmes ; lorque Travot et ses compagnons d'infortune seront réintégrés dans les emplois qu'ils ont honorés par leurs talents, leur bravoure et leur patriotisme.

Je me repentirai d'avoir gémi sur le massacre des protestans ; lorsque sa majesté signalera ses bonnes intentions pour la ville de Nismes par des bienfaits encore plus utiles que le présent fait à notre Dame de St.-Castor de deux pièces de canon pour être transformées en cloches.

Je me repentirai de m'être déclaré le champion de l''armée française lorsque l'armée suisse sera licenciée ; lorsque les chouans et les Vendéens auront cessé d'usurper les grades de tous nos braves à demi-solde ; l'orsqu'enfin on ne fera plus un crime aux soldats des blessures qu'ils ont reçues pour la cause de la patrie, dans les champs de Fleurus, de Hohenlinden, d'Aboukir, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Mozaisk et de Waterloo.

Je me repentirai d'avoir douté de la bravoure du héros du midi lorsqu'il aura remporté une victoire, du moins sur lui-même.

Je me repentirai d'avoir laissé entendre que l'ange consolateur pourrait bien n'être que l'ange exterminateur, lorsque cet ange aura sollicité et obtenu la grace de toutes les victimes qu'il est encore tems de soustraire au glaive de la vengeance.

Je me repentirai d'avoir stigmatisé les Chateaubriant, les Malte-Brun, les Clarke, les Chazet, les Decazes, les Chéron, les Dambray, les Martinville, les Bellart, les Laborie, les Ferrand, les Hyde de Neuville et tant de milliers d'autres adhérens de la plus cruelle tyrannie, lorsque revenus à des sentimens d'honneur et de pa-

triotisme, ils prêcheront, autant par leurs actions que par leurs discours, la constitution, la tolérance et l'humanité.

Enfin je me repentirai d'avoir avancé dans les Tablettes Historiques de la sixième livraison et dans l'article de la Terreur de la vingt-huitième livraison *qu'après s'être imprudemment engagé il n'est plus possible de consulter la prudence, et que le moindre mouvement rétrograde devient le signal d'une déroute;* je m'en repentirai lorsque l'heureuse issue de l'ordonnance constitutionnelle du 7 septembre aura prouvé que je suis un faux prophète. *Ainsi-soit-il.*

ACTE DE FOI DU NAIN JAUNE.

Depuis que j'ai lu l'*ordonnance du 7 septembre*, je crois que ce retour subit et inattendu à la constitution n'a point été suggéré au roi par les puissances quoiqu'en ait dit la gazette de Leyde du 6 septembre laquelle, à coup sur, était mal informée, puisqu'elle parlait d'une mesure qui n'existait encore que dans le futur contingent.

Je crois donc que le roi a pris cette détermination de son propre mouvement ou du moins à l'instigation de sa famille.

Je crois que sa majesté n'a point nommé les Bellart, les Briche, les Malteste, les Moncalm, les Jumillac, les d'Autichamp et autres du parti des *ultra* pour influencer les colléges électoraux, dans l'esprit qui a présidé aux élections de l'année dernière.

Je crois que chacun des actes de la nouvelle chambre sera la contre-partie des actes de la chambre dissoute, malgré les éloges et les remerciemens prodigués à celle-ci par sa majesté.

Je crois enfin que Louis XVIII lancé dans une carrière toute nouvelle va marquer chacun de ses pas, par des mesures toutes plus constitutionnelles les unes que les autres; et que par une conséquence nécessaire, le petit-fils d'Henri IV faisant, comme son ayeul, le sacrifice de ses affections particulières au bonheur de son peuple, ne *dédaignera* point d'arborer la cocarde nationale que son altesse royale *Monsieur* s'est fait gloire de porter en 1789 à la commune de Paris.

— On a remarqué que la dernière pièce représentée dans les petits appartemens du château des Tuileries, portait pour titre *Jocrisse corrigé*.

— Aussitôt après la belle ordonnance du roi qui dissout la chambre des députés, on a expédié un courrier à Yvry pour faire suspendre les opérations de grattage sur l'Obélisque élevé à la mémoire de Henri IV; mais quand le courrier est arrivé, les inscriptions n'étaient plus. Nous nous faisons un devoir de les consigner ici afin que le gouvernement sache où les retrouver, lorsqu'il jugera à propos de les rétablir.

PREMIERE INSCRIPTION.

Napoléon Bonaparte; premier consul à la mémoire d'Henri IV, victorieux des ennemis de l'état aux champs d'Yvry, le 14 mars 1590.

« *Le roi se reposa en ce lieu après la victoire.*

2e. INSCRIPTION.

Les grands hommes aiment la gloire de ceux qui leur ressemblent.

3e. INSCRIPTION.

L'an XI. de la rep. francaise, le VII brumaire. Bonaparte premier consul après avoir parcouru cette plaine a ordonné la réédification du monument destiné à consacrer le souvenir d'Henri IV et la victoire d'Yvry.

4e. INSCRIPTION

Les malheurs éprouvés par la France à l'époque de la bataille d'Yvry étaient le résultat de l'appel, fait par différens partis français, aux nations espagnoles et anglaises; toute famille, tout parti qui appelle les puissances étrangères à son secours a mérité et méritera la malédiction du peuple français.

« Paroles de Napoléon sur le champ de bataille
« d'Yvry, le VII brumaire XI. »

— Quelques jours avant le retour du roi à la constitution, on faisait circuler dans les cafés de Paris le distique suivant de M. Charles Malo.

» Trois fléaux différents désolent la patrie.
» La légitimité, la clémence et la pluie.

— Nous ne réimprimons ici la pièce suivante que pour mieux faire sentir la différence qui existe entre l'époque où elle a été publiée et le règne constitutionnel sous lequel la France a le bonheur de vivre depuis quelques jours.

LES J'AI VU.

Tristes et lugubres objets !
J'ai vu le donjon de Vincennes,
Le Châtelet, Bicêtre, et mille prisons pleines
De braves citoyens, de fidèles sujets;
J'ai vu la liberté ravie,
De la droite raison la règle poursuivie;
J'ai vu le peuple gémissant
Sous un rigoureux esclavage;
J'ai vu le soldat rugissant
Crever de faim, de soif, de dépit et de rage;
J'ai vu les sages contredits,
Leurs remontrances inutiles;
J'ai vu des magistrats vexer toutes les villes
Par des impôts criants et d'injustes édits;
J'ai vu sous l'habit d'une femme
Un démon nous donner la loi,
Couvrir d'un zèle faux la noirceur de son âme;
Pour séduire l'esprit d'un trop crédule roi;
J'ai vu cet homme épouvantable,
Ce barbare ennemi de tout le genre humain,
Exercer dans Paris les armes à la main,
Une police abominable;
J'ai vu les tyrans impunis;
J'ai vu des gens d'honneur persécutés, bannis;
J'ai vu ces maux sous le règne funeste
D'un prince que jadis la colère céleste
Accorda; par vengeance, à *nos desirs ardens*;
J'ai vu ces maux et je n'ai pas vingt ans.

AVIS.

Depuis le retour du gouvernement français à la constitution, on souscrit pour le *Nain Jaune* chez M. Michaud, libraire destitué et lecteur du roi.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

LOI FONDAMENTALE.

Art. 4.

— " Tout individu qui se trouve sur le territoire du royaume, " soit régnicole soit étranger, jouit de la protection accordée aux " personnes et aux biens. "

Discours de M. D'OTRENGE *aux Etats-Généraux.*

" La loi fondamentale ne sera point chez nous un vain formule " laire. "

(Voyez pour l'extradition de Simon, le IVme. volume du Nain Jaune, page 177 et suivantes; page 401 et suivantes.)

La satire en leçons, en nouveautés fertile
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile,
Et d'un trait qu'elle épure aux rayons du bon sens
Détromper les esprits des erreurs de leur tems;
Elle seule bravant l'orgueil et l'injustice,
Va jusques sous le dais faire pâlir le vice,
Et souvent sans rien craindre à l'aide d'un bon mot
Va venger la raison........ BOILEAU.

COUP-D'OEIL POLITIQUE.

Après un an d'une sanglante monotonie, quelques nuances légères attirent de nouveau tous les regards de l'Europe sur le tableau de la France. Jusqu'ici rien n'est changé si ce n'est le langage du prince. La chambre n'est plus; mais elle vit dans ses lois; l'impulsion qu'elle a donnée subsiste; son règne se prolonge alors même

qu'elle a disparu ; et la nation entière courbe encore la tête sous le joug que lui ont imposé les nobles qui ont enfin cessé d'être ses législateurs. Nous ne prétendons pas ici émettre une plainte ; mais consigner un fait : les lois, quelque impure qu'en soit la source, les lois commandent tant qu'elles ne sont point constitutionnellement abrogées. Mais on ne saurait trop regretter que le monarque ait attendu pour provoquer le libre choix des vrais représentans du peuple, le moment où ce peuple ne jouit d'aucune espèce de liberté. Quelque confiance que puisse inspirer l'ordonnance du roi, la loi des prévenus, les cours prévôtales, la présence des autorités dont la conduite récente n'offre pas autant de garanties que celle de sa majesté, intimideront un grand nombre d'électeurs et justifieront peut-être les doutes qu'on élèvera sur l'indépendance de leurs votes et sur la constitutionnalité de la chambre nouvelle.

Ces graves inconvéniens, dus au malheur même des circonstances que l'on se propose de réparer, pouvaient cependant disparaître en partie. On aurait pu, en faveur de la nécessité et dans l'intérêt même de la constitution, se relâcher un peu de la rigueur avec laquelle on maintient la stricte exécution d'une loi qui doit expirer à la prochaine session : nous voulons parler de la loi qui enchaîne la liberté de la presse. Il nous semble que le meilleur moyen de répondre d'avance à toutes les interprétations ; de convaincre et les Français et les alliés, de calmer toutes les inquiétudes, eût été, non pas d'abolir la censure, puisqu'un pareil acte ne pouvait légalement avoir lieu, mais d'enjoindre aux censeurs de fermer les yeux sur les opinions individuelles manifestées par la voie des journaux et des écrits imprimés.

Cette réflexion nous est suggérée naturellement par le désir que nous aurions de satisfaire la juste curiosité de nos lecteurs et de guérir l'incrédulité d'un grand nombre d'entre-eux, en leur offrant une peinture exacte

de la situation des choses et des esprits en France depuis la dissolution d'une chambre trop fameuse. Toutefois nous essayerons de suppléer l'absence de la liberté de la presse, et de saisir quelques lueurs à travers les ténèbres qui enveloppent l'exécution de l'ordonnance libérale de sa majesté: nous présenterons à cet effet à la sagacité de nos lecteurs le résumé comparatif des nouvelles et des réflexions consignées dans les journaux de France, dans les journaux étrangers et dans les renseignemens particuliers que nous avons obtenus.

Le jour qui précéda *l'ordonnance royale*, les feuilles françaises conservaient encore leur caractère de bassesse et d'exagération. Le jour qui la suivit ne fut marqué par aucun de ses élans si naturels aux cœurs français : seulement, *le Journal Général*, l'ancien panégyriste de la chambre, s'écria que le renvoi de cette chambre *sauverait peut-être la France. Le Journal des Débats* releva cette expression avec amertume, et prétendit que cet acte de l'autorité souveraine avait uniquement pour but de *vieillir la chambre haute*, et de limiter le nombre des députés d'après les termes de la charte ; il ajouta que S. M. n'avait point eu l'intention de retracter par cette mesure les justes éloges qu'elle avait prodigués à cette chambre composée de ses sujets les plus fidèles et les plus dévoués. *Le Journal de Paris* dans un article dont l'intention véritable n'est pas facile à saisir, affirma, sans le prouver, *que dissoudre la chambre, ce n'était pas la punir ; que c'était encore moins la craindre. Le Journal des Maires*, cité par le *Moniteur*, répondit en ces termes : « Le *considérant* de cet acte mémorable est d'une clarté qui ne permet aucune équivoque. Ce n'est pas simplement l'exécution d'un article de la charte, c'est le retour ferme et décidé aux principes consacrés par cette loi fondamentale ; c'est une déclaration solennelle qu'aucune atteinte ne lui sera portée *désormais* ; enfin, c'est une mesure de la plus haute et de la plus loyale politique, et telle

qu'il n'en existe point d'exemple dans les fastes des peuples. » Quelques articles dans le même sens et dont la rédaction était identique, parurent peu après et le même jour dans divers journaux. *Le Journal de Paris* annonça qu'à la nouvelle de la dissolution de la chambre, *une allégresse générale s'était manifestée dans les départemens et que l'on s'embrassait en pleine rue;* quelques autres journalistes, répétèrent cet article, oubliant aussi bien que leur confrère, qu'ils avaient cent fois parlé de *l'allégresse publique* dans un sens absolument opposé. La *Quotidienne* qui, jusqu'alors, avait gardé un silence profond, s'excusa en disant: « qu'il y avait une grande différence entre un *projet de loi* et une *Ordonnance*: qu'un projet de loi par cela même qu'il était proposé provoquait la discussion, mais que l'ou devait s'abstenir de discuter une *ordonnance* qui est un acte impératif de la volonté souveraine. » Elle se rangeait, du reste, à l'avis du *Journal des Débats*. Une feuille dont le titre, et autant que les circonstances le permettent, la véracité, inspirent le plus d'intétêt et de confiance, *le Constitutionnel* parla en peu de mots et avec beaucoup de circonspection d'un évènement qui occupait exclusivement l'attention publique. Depuis, la plûpart des journaux se renfermèrent dans leur silence accoutumé et reprirent leur couleur habituelle. Si cette mesure ne surprend pas de la part du Journal des Débats, de la Quotidienne et des autres journaux du parti des *ultra* dont les éloges avaient été *obligés;* on a droit de la remarquer avec étonnement dans une feuille consacrée à la défense des principes, surtout lorsque l'on sait que ni le talent, ni la fermeté, ni le patriotisme ne manquent à ses rédacteurs. L'étonnement s'accroît encore lorsqu'on le voit user d'adresse et de subterfuge pour glisser, à la dérobée, dans des articles littéraires, quelques traits, quelques réflexions qui, après l'ordonnance du cinq septembre sembleraient devoir former chaque jour le sujet d'un article spécial.

On nous répondra que si le *Constitutionnel* se tait,

le *Journal des Maires*, toujours cité par le *Moniteur*, et enfin le Moniteur lui-même de son propre mouvement, ont donné plusieurs articles à l'occasion des élections prochaines.

Le *Journal des Maires* contient en effet une espèce de circulaire dans laquelle il gourmande les électeurs sur *le peu d'empressement* qu'ils montrent pour remplir les importantes fonctions auxquelles ils sont appellés; mais il ne nous dit pas si ce *peu d'empressement* est l'effet de la crainte ou d'un défaut de zèle.

Le *Journal Officiel* consacre plusieurs colonnes à prouver que *l'autorité royale* est la meilleure garantie de la constitution; ce qui porterait à croire que des doutes ont été manifestés à cet égard; il insiste sur la *sincérité* du retour à la constitution, et répète avec une sorte d'affectation que *l'autorité du pouvoir royal* ne manquera point de vigueur pour faire respecter la volonté constitutionnelle de sa majesté. Il tance d'un ton presque menaçant certains individus qui *lèvent déjà la tête*, et qui, fiers d'une *première victoire*, voudraient user de la liberté dont ils jouissent à peine contre ceux qui leur accordent cette liberté. N'est-il pas surprenant, s'écrie-t-il, que des gens qui pliaient avec tant de souplesse sous le joug, montrent tant d'audace dès qu'on cesse de l'appesantir sur eux? Le *Journal Officiel* du 17, s'avance, seul, et combat dans l'arène commune à tous les citoyens; et tout en avouant que la chambre était le centre d'une faction, il tonne contre ceux qu'il traite de *faction révolutionnaire* et dissimule à peine l'espoir général.

(1) Aujourd'hui le *Constitutionnel* hazarde un second article où un œil pénétrant et bien exercé peut entrevoir, au milieu d'un déluge de précautions oratoires, l'intention d'insinuer que les *nobles* ne doivent pas être exclusivement choisis pour représenter la nation. Cependant le *Journal des Maires*, toujours cité par la gazette officielle, se déclare formellement pour les pro-

(1) Voir tous les Journaux du 8 au 18, inclusivement.

priétaires ; (et l'on sait ce que les royalistes entendent par ce mot). La *Gazette de France* annonce positivement « que tout le monde est on ne peut plus content, qu'on s'inquiète fort peu si l'ordonnance a été suggérée ou non ; qu'on se ferait un crime de douter de la bonne foi d'un souverain qui daigne lui-même et de son plein gré mettre des bornes à sa puissance. » Les autres feuilles se taisent ou copient le Moniteur.

L'aridité même du dépouillement que nous venons d'achever n'est point sans intérêt : car, ou *l'ordonnance du* 5 *septembre* a été accueillie avec indifférence et froideur, et un tel accueil serait la plus injurieuse satyre des intentions du gouvernement ; ou cette ordonnance a produit son effet naturel, a éveillé tous les intérêts, remué toutes les passions, et alors les esprits sont d'autant plus agités que les journaux sont plus mornes.

La triste certitude que dans les feuilles publiques tout est dicté, jusqu'au silence, ne laisse à l'observateur curieux que la fastidieuse ressource d'interpréter ce silence même en raison des circonstances, de la nature des sujets, de la moralité des rédacteurs ; ou d'étudier l'idiôme des journaux, de deviner ce qui est dans ce qu'ils disent, d'épier leurs inadvertences, de rapprocher leurs contradictions, de saisir leurs moindres aveux. A l'aspect du travail pénible et tous les jours nouveau auquel doit se livrer quiconque veut avoir une idée plus ou moins exacte de la véritable situation de la France, on ne peut se défendre d'un préjugé défavorable sur la politique d'un gouvernement qui ne marche que dans l'ombre et par des voies tortueuses pour atteindre un but si noble en apparence et qu'on ne saurait avouer trop hautement.

Si les journaux de France sont muets ou peu s'en faut, sur ce qui touche personnellement les Français, ce n'est pas la sechéresse que l'on reprochera aux Journaux étrangers sur des intérêts qui ne sont pas les leurs. Nous ne parlerons ici que des feuilles an-

glaises comme étant le mieux et le plus promptement informées : et plaise au ciel que *le franc parler* sur les affaires du continent ne leur soit pas bientôt uniquement dévolu.

Les feuilles d'outre mer dévoilaient les intrigues diplomatiques et ministérielles qui agitaient le cabinet des Tuileries long-tems avant qu'elles n'éclatassent. Les échos de l'opposition en prédisaient l'issue prochaine et favorable : les organes du parti des princes en combattaient les avantages avec chaleur, et lorsqu'enfin *l'ordonnance du* 5 parut, si les avis furent partagés sur le mode et la nécessité d'une pareille mesure, si des chants de triomphe ou des plaintes amères se firent entendre de l'un ou de l'autre côté; si l'honneur en fut attribué par les uns à la coalition toute entière des puissances, par les autres aux *conseils* de Wellington, par un grand nombre aux intrigues et à l'adresse de quelques ministres; tous s'accordèrent à dire que cet acte avait été surpris et arraché à Louis XVIII ; tous s'accordèrent dans le récit de la lutte qu'on eut à soutenir, des refus réitérés, de la constante opposition de sa majesté. La veille encore, elle répétait : « *Je n'ai jamais rien promis en vain ;* j'ai « donné ma parole que la session de 1816 serait ou« verte le 1er. octobre, et parmi tous les motifs allé« gués, je n'en ai trouvé aucun d'assez puissant pour « me faire manquer à ma parole. «

Cet accord unanime, la pensée du prince plus d'une fois manifestée, les délais apportés à une mesure si urgente, ne permettent pas de révoquer en doute la vérité de cette assertion. Mais, dans ce cas, une *ordonnance* étant, comme le dit la *Quotidienne*, un acte de la volonté royale, quelle garantie offre pour l'avenir cet acte particulier de sa volonté momentanément séduite ou intimidée, en opposition avec la volonté générale et fixe du souverain ? C'est ce qui explique et justifie les documens qui nous sont par-

venus et cette sourde rumeur qui gronde et retentit jusqu'au-delà des frontières.

Aussi, à en croire ces documens, l'incrédulité est presqu'universelle. De toutes parts on demande des garanties : de toutes parts on les cherche en vain : elles ne reposent que sur les institutions : ces institutions ne sont plus, et des *paroles* ne leur rendent pas l'existence. La méfiance entre les individus se joint encore à la méfiance générale. On n'ignore pas que l'armée de la police est par-tout *invisible et présente :* si les échafauds reposent, les lois de la chambre et les cours prévôtales peuvent à chaque instant leur rendre l'activité. On n'a point oublié le *serment* qui commande aux royalistes la dénonciation. De bonne foi, un appel à la franchise des citoyens lorsqu'ils sont environnés de pièges, un appel à la libre émission de leurs votes, lorsque toute publicité est interdite, n'est-il pas un appel dérisoire? Voilà ce que les plus hardis se confient à l'oreille : le reste se tait, et parle assez par son silence. Vous m'accusez de lâcheté, disait un électeur, parce que j'hésite à me rendre à mon poste? Il y en aurait davantage à m'y rendre pour voter contre ma conscience : et pourtant où sont les garanties de l'inviolabilité de ma personne. Ne peut-on pas arrêter comme *prévenu* celui qu'on n'ose atteindre comme électeur? Si l'on m'écarte par la violence, devant qui me sera-t-il permis de protester, puisque la presse est enchaînée? Donnez-moi une preuve *de fait* de la sincérité de cette conversion tant prônée dans les journaux : dans quelle ville les cachots ont-ils été ouverts? Quels sont les exilés que l'on a rappellés? Où sont les assassins que l'on a punis? Que dis-je punis, lorsque plusieurs d'entre eux nous président! Cinq ou six préfets ont été remplacés, j'en conviens, mais la plûpart demeurent en place, et dieu veuille que leurs subordonnés votent librement sous leurs yeux!

Peut-être ces craintes sont-elles exagérées; mais elles ne sont malheureusement que trop générales. D'un autre

côté, le parti en apparence vaincu, la faction de la chambre, comme l'appelle le *Moniteur*, faction qui n'en gouverne pas moins la France par ses lois, les *Purs* enfin jettent les hauts cris, et font circuler des pamphlets anonymes où les reproches, les récriminations et les menaces, ne sont point épargnés. On les croit puissamment soutenus, et bien des gens ne doutent pas, vû l'influence exercée sur les collèges électoraux, qu'ils ne reparaissent à la prochaine session du moins dans la personne de leurs amis. Dans ce conflit d'opinions, d'intérêts opposés, de terreurs, de souvenirs cuisans d'appréhensions plus ou moins vives ; il se manifeste cependant une sorte d'espérance que l'on ne s'avoue pas, mais que l'on éprouve. Le plus léger changement est un bien quand le malade est désespéré : il peut amener une crise favorable, peut-être une guérison complette. Qui sait ? il n'est pas impossible que la chambre soit vraiment nationale ; ne le fût elle pas, un seul député courageux peut élever une voix libre, et opérer bien des réformes. Quelle gloire d'attacher son nom à une époque mémorable ; de maintenir par son dévouement l'intégrité de la constitution, et de rendre ainsi la liberté à ses compatriotes! Encore une fois, un seul homme, doué de quelqu'énergie et de quelque patriotisme, peut seconder les intentions du ministère au-delà de ses espérances : et pourquoi ne s'en trouverait-il qu'un seul? Cette idée console et encourage tous les Français, que leurs longues misères n'ont pas entièrement abattus.

COMMISSION DES RECLAMATIONS.

Séance générale du 20 septembre 1816.

A l'ouverture de la séance, le président prend la parole :

Messieurs,

Depuis deux jours trois des rédacteurs et le secrétaire sont occupés au dépouillement de 2987 lettres qui nous

sont adressées de toutes parts. Comme elles roulent sur le même sujet, il nous suffira d'en rapporter une : *ab unâ disce omnes.*

Monsieur le Nain,

Sur la foi de la loi fondamentale, vous avez publié le Nain Jaune, ouvrage dans lequel vous avez fait voir sous mille faces différentes, toute la laideur du despotisme ; votre esprit d'indépendance nous a plu, et c'est sur la foi de votre invariabilité que nous avons souscrit à votre ouvrage. Comment allez-vous faire aujourd'hui si le projet de loi passe, car nous vous le déclarons net, nous exigeons de vous la vérité, rien que la vérité et toujours la vérité.

Que nos abonnés se rassurent ; nous ne la trahirons jamais. Seulement nous la leur offrirons sous un voile plus ou moins transparent, et avec un œil plus ou moins exercé ils la découvriront toujours.

Le Secrétaire ouvre une lettre et jette un cri d'effroi.

Le président (la saisissant). Elle est écrite comme les lois de Dracon.

Un membre. Quelle signature porte-elle ?

Le président. Aucune ; elle est datée de Nismes. — Il la remet au secrétaire qui en donne lecture.

Messieurs,

On assure que la conséquence nécessaire de l'ordonnance du 5 septembre est la destitution des principaux agents du pouvoir. Cela est impossible. N'y aurait-il pas de l'ingratitude à sacrifier aujourd'hui des hommes qui, par dévouement, ont tout sacrifié, conscience, repos, honneur ? N'y aurait-il pas de la barbarie à exposer sans défense, à la vindicte publique, ceux qui, par devoir, se sont exposés si courageusement au mépris et à la haine du peuple ?

— La commission ajourne à l'unanimité sa réponse, jusqu'à la prochaine session de la nouvelle chambre.

Le secrétaire continue :

Monsieur le Nain,

Je prié vous beaucoup fort de ne point réclamer contre le projet de loi sur le liberté de la presse, qui ne favorisé pas moins l'intérêt de mon pays que de moi. Les Belges ils sont aussi curieux que les Français pour connaître le vérité de ce qui se fesé dans les différens cabinets de l'Europe, et le satisfaction de pouvoir lire ces relations dans les *News-Papers*, les seuls journaux qui aient le droit de parler de tout librement, les engagera naturellement à apprendre une langue dont ils négligeaient l'étude. Ainsi j'y trouvé mon profit comme maître de langue et ma gloire comme Anglais, puisque les journaux de mon pays feront pour la langue anglaise ce que n'ont pu faire les chefs-d'œuvres des Milton, des Shakespear, des Pope, des Hume, des Adisson, etc. c'est-à-dire qu'ils rendront elle universelle comme elle mérite de le devenir.

TONGUEMAN.

Un membre en riant : quelque envie que le professeur anglais ait de montrer sa langue, comme personne n'est disposé à retenir la sienne, je demande l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'être membre de la *courprévôtale* séante à Paris. Jusqu'ici j'ai toujours fait mon devoir en fonctionnaire loyal et délicat qui s'imputerait à crime de tromper les intentions de ceux auxquels il doit ses émoluments. Mais depuis la trop fameuse ordonnance du 5 septembre, j'éprouve à chaque sentence des perplexités nouvelles ; je n'ai pas une heure de repos.

Il faut, en fait de jugement, une règle fixe, autant que possible. On peut choisir entre sa conscience comme homme, sa conscience comme juge, sa conscience comme sujet. La place que j'occupe ne me permet pas de consulter la première, et depuis la restauration, les deux autres se confondent assez ordinairement. La politique,

lorsqu'il s'agit de délits politiques, est sans contredit la suprême loi. Jusqu'à présent nous l'avons religieusement suivie dans tous nos arrêts., et, à cet égard, il n'y a qu'un cri en France.

Mais aujourd'hui que la politique franche et uniforme du gouvernement est remplacée, du moins en apparence, par une politique timide et incertaine, comment puis-je me prêter aux oscillations journalières du pouvoir; et que deviendrai-je si la nouvelle qui détermine la sentence que je prononce est détruite par une nouvelle contraire au moment même où cette sentence est prononcée?

La commision pense que M. le juge, à l'instar de ceux qui prennent la loi pour guide, doit s'attacher à l'esprit et non à la lettre, juger d'après l'intention véritable de ses commettans et non d'après leurs paroles. Une année d'expérience doit lui suffire pour diriger invariablement sa conduite et son opinion.

Monsieur le Nain,

L'ombre de *l'effigie* du général Clausel fusillé par contumace le jour même où l'on a publié l'ordonnance constitutionnelle, vient de nous apprendre que le gouvernement commençait à manifester l'intention de revenir insensiblement à des mesures moins rigoureuses. Si cette ordonnance est de meilleur aloi que l'amnistie, nous en félicitons nos ci-devants camarades; mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter que le meilleur des rois ait résisté à l'humanité pour céder à l'expérience, car nous en irions beaucoup mieux et les choses n'en iraient pas plus mal.

Signé *Ney*, *Labédoyère*, *les frères Faucher*, *Didier*, *Mouton-Duvernet*, *etc.*

La commission engage les défunts à se consoler, car l'ombre de l'effigie leur prouve assez jusqu'à présent que si les choses n'en vont pas plus mal, les citoyens n'en vont pas mieux.

Un membre : Messieurs, la responsabilité des ministres est exigée...... (On rit.)

Le président se couvre et ordonne la clôture *du procès-verbal*, dans la crainte *d'un procès judiciaire*.

DE L'HOMME

CONSIDÉRÉ COMME MARCHANDISE (1).

Voltaire, Pope, Buffon, Condillac et beaucoup d'autres écrivains dont on retrouverait facilement tous les noms pour peu qu'on voulût consulter l'index des cours de France, d'Espagne et de Tunis, ont traité de l'homme en général et l'ont considéré dans tous ses rapports physiques et moraux. Mais je ne sache pas qu'un seul d'entre eux ait encore envisagé l'espèce humaine comme objet de commerce et d'échange, et l'on a lieu d'être surpris qu'un si vaste sujet de recherches et de méditations ait échappé jusqu'ici à la sagacité des philosophes et des économistes. Un ministre expérimenté avait composé sur cette matière un ouvrage qu'on dit très-curieux; mais malheureusement il a vendu son manuscrit à un gros monsieur qui en a fait l'acquisition à un prix exorbitant, uniquement pour empêcher qu'il ne soit livré à l'impression; et il est vraisemblable que le fruit des veilles de ce ministre fameux a subi le même sort que plusieurs pièces également intéressantes, telles que la protestation adressée au parlement contre la légitimité des enfans d'une reine de France, la correspondance d'un prince philosophe avec Robespierre, et une infinité d'autres écrits dont la publicité n'aurait pas laissé de fournir un jour des matériaux précieux pour la composition de l'histoire.

Depuis Joseph qui fut vendu par ses frères, suivant le témoignage des auteurs sacrés le commerce des hommes a pris dans toutes les parties du monde connu, un accroissement considérable. Des plaines glacées du Kamtchaska au

---

(1) Les personnes sur qui les images font plus d'impression que les écrits, peuvent consulter la balance politique, caricature jointe au 31me. numéro de l'ancienne collection du Nain Jaune.

roc brûlant de Gibraltar, des bords de la mer noire aux rives de la Seine, l'homme-marchandise a, suivant les mœurs et le caractère de chaque peuple, sa valeur réelle et sa valeur de convention, sa hausse et sa baisse, son tarif et ses courtiers. On traite sur la place publique et à domicile, en gros et en détail, au comptant et à crédit.

Il existe cependant une espèce d'hommes assez nombreuse dont le commerce est expressément défendu depuis quelques temps. Pour jouir d'un privilège si précieux, il suffit d'avoir une peau couleur d'ébène, le nez camus, et la tête recouverte de laine frisée. Quand on possède de pareils avantages on ne court plus le risque d'être vendu à prix d'argent comme une bête de somme. Admirable résultat des progrès de la civilisation européenne; effet sublime et trop peu vanté des généreux efforts de la philantropie anglaise, qui permet d'espérer qu'une faveur aussi distinguée s'étendra tôt ou tard à ceux de nos semblables qui ont le malheur de ne pas ressembler aux nègres!.

Les grandes foires dans lesquelles sont traitées les plus importantes opérations portent le nom de *Cortès*. Les échanges et les ventes s'y font par millions; mais la marchandise ne paraît jamais sur le marché à cause des inconvénients de toute nature que cela pourrait entraîner. Les négociants se méfient assez les uns des autres et la loyauté la plus scrupuleuse ne préside pas également à toutes les transactions. Les uns vendent quelquefois ce qu'ils n'ont pas à leur disposition, les autres ne livrent pas toujours ce qu'ils ont vendu. Ceux-ci se ruinent, ceux-là font fortune; les gros capitalistes sont les seuls qui ne perdent jamais parce qu'ils font la loi; et les courtiers se moquent de tous les autres parce qu'ils font d'immenses bénéfices sans compromettre aucune avance.

Tout récemment, à l'une des foires les plus célèbres qui se soient tenues depuis long-temps, on fut témoin d'une spéculation singulière et d'un genre nouveau;

il est bon de rapporter ici l'anecdote, car tous les journaux qui en ont rendu compte dans le temps l'ont étrangement défigurée. Un vieux marchand, les uns disent Arabe, les autres disent Juif, avait fait une faillite scandaleuse. Ce désastre, attribué à son inconduite le laissait absolument sans ressource, et de vingt millions d'hommes qu'il avait possédés, il ne lui restait pas seulement une âme. Il imagine de répandre le bruit qu'un de ses frères venait de lui laisser un brillant héritage et qu'il n'avait qu'à se présenter pour être mis en possession. Cette nouvelle releva son crédit; il fit des achats considérables, et paya quelques temps après avec l'argent qu'il trouva dans les bourses des millions d'hommes dont il venait d'acquérir la propriété. Des jurisconsultes éclairés ont prétendu que ce marché était radicalement nul, que le maître ne peut en aucun cas disposer du pécule de ses esclaves, et qu'il est infâme de les dépouiller pour payer le prix de leur acquisition. Le procès s'instruit depuis quelques temps, et le public en attend l'issue avec impatience.

De tous les contrats de cette espèce les plus condamnables et les plus révoltants sont ceux par lesquels les propriétaires d'hommes se font, dans des échanges réciproques, l'abandon de leurs ennemis personnels. Ces infâmes conventions sont assimilées aux sacrilèges; aussi les distingue-t-on aujourd'hui sous le nom de *Simonie*, *marché simoniaque*, expression qui caractérise, comme on sait, les stipulations impies par lesquelles on trafique des choses sacrées.

Les ventes en détail ont lieu journellement et à l'infini, ici du moins, l'homme rendu a sa dignité n'est plus vendu par son semblable; il se vend lui-même, ce qui est bien différent. C'est un véritable contrat *synallagmatique* par lequel l'un engage son honneur et l'autre son argent. Cette définition ne vous satisfait pas? . . Vous m'objectez que M. M. tels et tels ont souvent passé des marchés de cette nature, quoiqu'ils fussent dans l'imposibilité absolue d'engager aucune des

deux choses dont je viens de parler. Je réponds qu'il ne faut pas jouer sur les mots, et qu'il n'est pas plus ridicule de parler de *l'honneur* de tel sujet, que de la clémence de tel roi dont on parle tous les jours; et dont il sera question encore plus d'une fois; jusqu'à ce qu'on ait définitivement adopté le projet de loi par lequel il est défendu de parler des souverains étrangers, autrement que pour faire leur éloge.

On se vend à la tribune, au ministère, dans les journaux, sur le Banc des jurés, dans la chaire de vérité. Et, chose remarquable! plus la marchandise est avariée, plus elle trouve d'acheteurs. La bonne foi des vendeurs est d'ordinaire la seule garantie de leurs engagements : aussi arrive-t-il souvent qu'on est tout surpris d'avoir acheté ce qui a déjà été vendu. Le trafic est poussé si loin à cet égard, qu'on a vu dernièrement un grand personnage faire une fortune considérable en vendant tous ceux qui l'avaient acheté.

BIOGRAPHIE GENERALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

Beurnonville, l'un des héros des premières armées de la république. Sa carrière militaire est à jamais illustre par le petit doigt d'un tambour. Il chérit tellement sa douce obscurité qu'il a fait quelques tentatives pour dérober à l'histoire les principales circonstances de sa vie politique. Lors de la première entreprise qui renversa Bonaparte, les chefs ne trouvèrent réuni en nul autre un aussi haut degré d'aptitude à les laisser faire.

Creusé de Lesser. (.) Quelques censeurs atrabilaires, *laudatores temporis acti* dénigrent sans cesse les auteurs de nos jours, et se plaignent de leur stérilité; ces gens-là ne savent donc rien, ne lisent donc rien, *et quel tems fut jamais plus fertile en poëtes*, et parmi tous ces poëtes quel auteur fut jamais plus fertile que M. Creusé de Lesser? Concevoir, disposer, enfanter

un poëme épique, c'est pour lui l'affaire de six mois; et déjà *la Table Ronde*, *Amadis*, *les Paladins de Charlemagne*, sortis de sa plume ingénieuse et féconde ont enrichi le Parnasse français de cinquante mille alexandrins tout au moins, auxquels il faut ajouter quelques milliers de vers de toute dimension dont se composent ses poésies légères; nous croyons ne pas exagérer en évaluant sa fortune littéraire à soixante mille vers au soleil.

Dieulafoy ♁ (Michel.) *Cent francs au denier cinq combien font-ils ? Vingt livres.*

Voilà ce que M. Dieulafoy sait à merveille, et ce qui lui fait infiniment plus d'honneur qu'une foule de parodies qu'il a composées avec M. Gersain, poëte de même force et de même réputation. M. Dieulafoy s'est dit de bonne heure que pour avoir de l'argent il fallait en gagner; que pour en gagner le moyen le plus simple est de faire valoir celui qu'on a, et qu'il n'y a pas de petite semaine pour qui sait bien ce qu'elle rapporte.

Duclosel ♁ ancien auditeur au conseil d'état, place qui le fatiguait prodigieusement, car M. Duclozel parle plus facilement qu'il n'écoute : il se dédommageait de son silence obligé, avec ses amis qu'il réduisait à leur tour au rôle d'auditeur.

Laborie ♁ Tour-à-tour homme de lettres, avocat, diplomate, journaliste, et toujours homme de bien, comme il est prouvé par les journaux qu'il a faits, par les consultations qu'il a signées et par les fonctions qu'il a remplies au ministère des affaires étrangères, d'où il a été forcé de s'éloigner un instant, pour avoir dans un moment d'indiscrétion bien pardonnable à un bon Français, confié le secret d'une nouvelle heureuse à un agent de change de ses amis.

Louis (l'abbé) offre la preuve de ce que peut une volonté ferme et longue.

Occupé depuis vingt-cinq ans du soin de persuader à ses amis qu'il a un talent supérieur, et une réputation

méritée en finances, il est facilement parvenu à les convaincre et ils l'on porté au ministère.

Trop modeste pour oser produire ses idées, il s'est fait une galerie de celles qu'il a puisées dans les œuvres de tous les auteurs français et anglais qui ont écrit sur les finances. Sa conversation, comme celle de M. Beaufils, est si bien préparée d'avance que, quelle que soit la branche du crédit public que l'on veuille traiter, hier, aujourd'hui et demain, il vous dira, et vous répétera de la même manière et dans les mêmes termes, les phrases que son heureuse mémoire a retenues des œuvres des plus habiles économistes et principalement du livre *de la richesse des nations* dont l'abbé Louis a fait son bréviaire.

Michaud ♣♣ Comme poëte M. Michaud en est encore à son *printems* : c'est un printems éternel; comme historien, il a entrepris une histoire des croisades dont il est parvenu à faire un livre très-ennuyeux. La chose n'était pas facile : mais ce ne sont pas les véritables titres de ce père des ténèbres à l'honneur qu'il a obtenu d'être nommé secrétaire de l'ordre de l'éteignoir. Fondateur de la *Quotidienne*, rédacteur principal de la *Gazette de France*, garçon machiniste du théâtre des réactions, pamphletaire en titre d'office de la secte misophanienne, sous-directeur des mines qu'il creuse et que d'autres font jouer : tels sont les droits incontestables de M. Michaud, à la considération dont il jouit dans le royaume des taupes.

Nodier. ♣ Le coryphée de cette société de philadelphes qui s'obstinent à disputer aux souverains alliés l'honneur d'avoir détruit Bonaparte et pacifié l'Europe.

BOUCHE DE FER.

— L'Oracle qui puise ses nouvelles aux meilleures sources, annonce que les généraux Savary et Lalle-

mant se trouvaient dans la ville d'Alger au moment du bombardement. Il est bien vrai qu'ils sont en Afrique, mais c'est sous la protection des Bédouins du désert pour qui l'hospitalité est comme on sait la première et la plus inviolable des lois.

— Le journal des Maires pose en principe que le *régime constitutionnel est un bienfait de la légitimité*. L'ingénieuse découverte ! En effet lisez l'histoire et vous verrez que le régime constitutionnel n'a été véritablement établi en Angleterre que depuis l'instant où l'usurpateur prince d'Orange s'est emparé du trône du légitime Charles II.

— A quelles conséquences une proposition absurde ne conduit-elle pas ? L'illustre publiciste, M. Fiévée a composé sous le titre d'*histoire de la session de* 1815, une apologie de la chambre que S. M. vient de dissoudre. Son système tout entier repose sur cette idée principale : la nation se divise en deux grandes cathégories : la première, celle des *individus payés*, se compose de sujets plus ou moins mauvais ; la seconde, celle des *individus payants*, se compose des sujets par excellence. D'où il suivrait que le souverain étant le mieux payé et ne payant rien est le plus mauvais sujet du royaume.

— Quelques esprits superficiels ont cru remarquer une contradiction manifeste entre la sentence qui condamne à mort le général Clausel, et l'ordonnance constitutionnelle qui a paru le même jour. Nous n'y voyons qu'une preuve éclatante d'un retour sincère à la *charte*, puisque la cour a rejetté le moyen préjudiciel tiré de la loi d'*amnistie*, non parce que l'accusé se trouvait hors de cause en vertu de cette loi, mais uniquement parce que l'application de cette loi qu'on doit à une chambre reconnue inconstitutionnelle, serait une nouvelle atteinte à la constitution.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Pro aris et focis.

—Savez-vous, cher lecteur, quel droit un roi attribue à ses sujets en consacrant le principe de la liberté de la presse ? C'est le droit d'examiner, de censurer, de critiquer, de fronder, de blâmer tous les actes de son gouvernement ; mais si vous vous avisez de vous permettre la plus légère observation sur les erreurs, fautes et sottises d'un gouvernement voisin, l'usage du droit alors se change en abus, et vous devenez d'autant plus coupable que vous avez plus raison.

Voilà ce que nous disions au mois de mai dernier à propos d'une théorie tout-à-fait neuve que le Journal Général présentait sous la forme de conseils à S. M. le roi des Pays-Bas. *(Voyez troisième vol. pag.* 351. *)*

— S'il est nécessaire de fixer le sens précis des mots, c'est assurément lorsqu'il s'agit d'une loi dont les diverses interprétations livreraient l'honneur et la fortune des citoyens à l'arbitraire et quelquefois à l'esprit de parti.

Le projet de loi relatif à la liberté de la presse, présenté aux états-généraux du royaume des Pays-Bas, contient le dispositif ci-après :

Ceux qui, dans leurs écrits, auront offensé ou outragé le caractère personnel des souverains et princes étrangers avec lesquels nous vivons en paix et en bonne intelligence, auront contesté ou révoqué en doute la légitimité de leur dynastie et de leur gouvernement, ou auront représenté les actes de leur administration sous un jour odieux, *seront, pour la première fois punis d'une amende de* 500 *florins etc.*

Ce dispositif a donné lieu aux questions suivantes : Devons-nous entendre par les princes avec lesquels on est en paix ceux avec lesquels on n'est pas en guerre; et par les princes avec lesquels on vit en bonne intelligence, ceux avec lesquels on ne s'est jamais brouillé ?

Dans ce cas, pourra-t-on, sans encourir l'amende des 500 florins, parler librement de l'empereur de la Chine, du grand Mogol, du Schah de Perse, du grand Lama, du grand Kanh de Tartarie, du roi de Maroc, du grand Turc et même du Dey d'Alger, cet abominable chef de corsaires, avec lequel l'Angleterre vient de conclure un traité où le roi des Pays-Bas figure comme allié ?

Que devons-nous entendre par *offenser ou outrager le caractère personnel des souverains ?*

Sera-ce *outrager le caractère personnel* du roi d'Angleterre, d'imprimer, sans de grandes précautions oratoires, qu'il ne jouit pas de l'intégrité de ses facultés intellectuelles ?

Sera-ce *offenser le caractère personnel* de S. M. le roi d'Espagne de faire entrevoir que les *Cortès* et tous les Espagnols qui ont si généreusement versé leur sang pour sa cause, n'étaient pas indignes d'un traitement plus doux ?

Sera-ce *offenser le caractère personnel* de S. M. le roi de France et des princes de sa famille, de publier que nous ne trouvons pas d'une exactitude mathématique le parallelle quotidiennement établi par les journaux entre ces augustes personnages et leur aïeul Henri quatre ?

Quelle est l'espèce de *légitimité* en fait de *dynastie* et de *gouvernement* que l'on ne peut, aux termes du projet de loi, ni contester, ni révoquer en doute, sans encourir l'amende de 500 florins ?

Est-ce le droit d'hérédité, est-ce le choix du peuple qui constitue la *légitimité ?* Agiter une pareille question n'est-ce pas émettre un *doute ;* la résoudre, par exemple, soit en faveur du gouvernement et de la dynastie de Bernadotte, soit en faveur de la dynastie et du gouvernement de Louis XVIII, n'est-ce pas *contester la légitimité* de l'un ou de l'autre prince ?

Que devons-nous entendre par *représenter les actes de leur administration* SOUS UN JOUR ODIEUX ?

S'ils sont *odieux* par eux-mêmes, les reproduire, n'est-ce pas nécessairement les présenter *sous un jour odieux ?* Si les apparences sont habilement ménagées; faire ressortir leurs conséquences n'est-ce pas encore les *présenter sous un jour odieux ?* Si, par exemple, nous venions à démontrer que l'ordonnance royale qui dissout la chambre *présente sous un jour odieux* cette même chambre à laquelle S. M. prodiguait naguères tant d'éloges, ne serait-ce point *présenter sous un jour odieux* cet acte du gouvernement ?

Autre question. Si le présent projet avait eu force de loi à l'époque où nous avons comparé la loi des prévenus à la loi des suspects, où nous avons traité la loi d'amnistie de table de proscription, où nous avons signalé, en un mot, tous les travaux de la chambre, comme autant de violations de la charte constitutionnelle, n'aurions-nous pas été condamnés à une amende de 500 florins comme coupables d'avoir présenté les actes du gouvernement français *sous un jour odieux ?* et aujourd'hui serions-nous absous par nos juges comme nous le sommes par l'ordonnance du 5 septembre dont le considérant démontre la justesse et l'utilité de nos observations; et dans ce cas, le tribunal nous restituerait-il nos 500 florins, ou bien aurions-nous notre recours sur le gouvernement français ?

Enfin, comme les bons comptes font les bons amis, ne serait-il pas à propos de faire connaître au profit de qui tournera l'amende des 500 florins?

Est-ce au profit du gouvernement des Pays-Bas? Dans ce cas la partie plaignante ne se plaindra-t-elle pas de ne retirer d'autre avantage de la condamnation qu'une publicité scandaleuse?

Est-ce au profit de la partie lésée? Mais se trouvera-t-elle suffisamment indemnisée, si elle gagne sa cause, et si elle la perd indemnisera-t-elle l'écrivain dont elle aura calomnié les intentions?

Au reste, ces questions que nous pourrions multiplier à l'infini, sont faites moins dans notre intérêt que dans celui des Belges; car le plus grand crime que nous ayons à nous reprocher, c'est d'avoir transcrit certains passages de la Gazette officielle, et d'ailleurs n'avons-nous pas donné dans notre dernière livraison la preuve de *la bonne intelligence* qui règnera désormais entre le *Nain Jaune* et le gouvernement constitutionnel?

LES SI.

Si les suites d'une mauvaise administration contraignaient le gouvernement légitime à prendre un arrêté, qui suspendît le payement des créances dues par le gouvernement de l'usurpateur aux sujets Belges, tant civils que militaires;

Si la pénurie des finances le forçait à réduire encore au tiers, le tiers consolidé; ce qui intéresse plus d'un Belge;

Si, *par impossible*, une chambre plus mauvaise que la chambre dissoute, ordonnait la restitution des biens nationaux, ce qui compromettrait la fortune de plus d'un Belge;

Si, à la veille d'une disette, une prime d'encouragement était accordée aux négocians français pour faire des accaparemens en Belgique; il faudrait que les journaux de la Belgique se gardassent bien de signaler toutes ces mesures; parce qu'en les présentant sous leur véritable jour, il leur serait difficile de ne les pas présenter *sous un jour odieux*.

Enfin, il faudrait bien que ces mêmes journaux s'abstinssent scrupuleusement d'offrir le tableau des humiliations et des vexations de tout genre qu'éprouvent

les militaires en France ; de l'état de souffrance et de dénûment auquel ils sont condamnés : car bien que ce tableau soit le moyen le plus efficace d'arrêter les progrès de la désertion, et de prévenir l'embauchage, il n'est que la conséquence des actes du gouvernement : or, plus on mettra de vérité dans le tableau, plus on présentera les actes d'un gouvernement ami *sous un jour odieux*.

Le désir que nous avons de ne point enfreindre d'un *iota* les dispositions de la loi dans le cas où elle serait sanctionnée, nous engage à supplier les états-généraux de vouloir bien mettre les points sur les I.

L'article 3 du projet de loi porte : *Ni les auteurs ou rédacteurs, ni les imprimeurs, éditeurs ou libraires ne seront admis à alléguer comme moyens d'excuse que, les écrits ou les articles d'iceux qui donnent lieu à la poursuite sont copiés, extraits ou traduits de papiers étrangers ou d'autres écrits imprimés.*

On pourrait au premier apperçu tirer de cette disposition la conséquence qu'à l'Angleterre sera réservé le monopole de la pensée ; mais de l'examen sérieux des termes de l'article dérivent une foule de conséquences qui embrassent les écrits de toutes les nations et de tous les tems, puisqu'il ne s'agit pas seulement des *papiers étrangers*, mais aussi *d'autres écrits imprimés*. (Ce qui, pour le dire en passant, nous laisse une ample latitude relativement aux manuscrits.)

Nous nous bornerons à deux exemples.

Pourra-t-on citer à l'appui des devoirs d'un prince constitutionnel, en parlant d'un prince qui ne l'est pas, cette ingénieuse comparaison *traduite* d'un auteur allemand : « La constitution est une grande route sur laquelle il est facile de conduire le char de l'état ; mais du moment que l'on s'en écarte on court le risque de verser avec lui dans les précipices qui bordent cette route. »

Pourra-t-on à propos de la conduite de tel ou tel monarque, *sans offenser ou outrager son caractère personnel*, sans *contester ou révoquer en doute la légitimité de sa dynastie et de son gouvernement*, sans *représenter enfin sous un jour odieux les actes de son administration*, *copier* ou *extraire* le passage suivant con-

signé dans *un écrit imprimé* qu'on nomme vulgairement Télémaque.

« Souvenez-vous que les pays où la domination du souverain est plus absolue, sont ceux où les souverains sont moins puissants. Ils prennent, ils ruinent tout, ils possèdent seuls tout l'état; mais aussi tout l'état languit, les campagnes sont en friche et presque désertes, les villes diminuent chaque jour, le commerce tarit. Le roi, qui ne peut être roi tout seul, et qui n'est grand que par ses peuples, s'anéantit lui-même peu-à-peu par l'anéantissement insensible des peuples dont il tire ses richesses et sa puissance. Son état s'épuise d'argent et d'hommes : cette dernière perte est la plus grande et la plus irréparable. Son pouvoir absolu fait autant d'esclaves qu'il a de sujets. On le flatte, on fait semblant de l'adorer, on tremble au moindre de ses regards; mais attendez la moindre révolution : cette puissance monstrueuse, poussée jusqu'à un excès trop violent, ne saurait durer; elle n'a aucune ressource dans le cœur des peuples; elle a lassé et irrité tous les corps de l'état; elle contraint tous les membres de ces corps de soupirer après un changement. Au premier coup qu'on lui porte, l'idole se renverse, se brise, et est foulée aux pieds. Le mépris, la haine, la crainte, le ressentiment, la défiance, en un mot toutes les passions, se réunissent contre une autorité si odieuse. Le roi qui dans sa vaine prospérité, ne trouvait pas un seul homme assez hardi pour lui dire la vérité, ne trouvera, dans son malheur, aucun homme qui daigne ni l'excuser, ni le défendre contre ses ennemis. »

Certes les tribunaux en prenant les choses au pied de la lettre, trouveront là, matière à une triple condamnation. Il est donc essentiel de s'expliquer clairement sur ce point comme sur les autres, car s'il est une fois décidé que des citations pareilles à celle que nous venons d'emprunter au vertueux archevêque de Cambray, doivent être mises à l'*index*, il ne restera plus à chaque auteur d'autre moyen, pour faire connaître sa pensée sur certain prince étranger que d'user du subterfuge dont parle Boileau.

» Puisqu'il n'est plus permis de le dire au papier,
» Il faut creuser la terre, et comme ce barbier,
» Faire dire aux roseaux par un nouvel organe,
» *Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne.*

IVme. VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ......

LOI FONDAMENTALE.

ART. IV.

— « *Tout individu qui se trouve sur le territoire du*
» *royaume, soit régnicole soit étranger, jouit de la pro-*
» *tection accordée aux personnes et aux biens.* »

Discours de M. d'Otrenge aux Etats-Généraux.

« *La loi fondamentale ne sera point chez nous un*
« *vain formulaire.* »

(Voyez pour l'extradition de Simon, le 1vme. volume du Nain Jaune, page 177 et suivantes; page 401 et suivantes.)

« Dans l'aristocratie, les magistrats sont de petits
» souverains qui ne sont pas assez grands pour mé-
» priser les injures. Si dans la monarchie quelque trait
» va contre le monarque, il est si haut que le trait
» n'arrive point jusqu'à lui. Un seigneur aristocratique
» en est percé de part en part. »

Montesquieu.

LES AVEUX.

In irâ veritas.

Les deux partis qui divisent la cour et par suite le gouvernement sont en armes. Les *ultra*, étourdis par un coup imprévu, se relèvent plus furieux. La guerre entr'eux et les ministres est une guerre à mort. Leur double police s'observe et se dénonce; leurs agens respectifs se rendent auprès des collèges électoraux. Si les ministres ont pour eux l'autorité, l'argent, la volonté publique du roi; les *ultra* ont les autorités qui leur

doivent l'existence, le fanatisme politique et religieux, l'activité : ils osent même s'étayer de la volonté secrète du souverain. Les premiers se sont exclusivement emparés de la presse : les seconds y suppléent par les nouvelles à la main, par les brochures clandestines. Enfin si la marche d'une organisation avouée est plus facile, celle des sociétés secrètes est plus sûre et plus dangereuse. La chambre nouvelle décidera de la victoire ; aussi les deux partis n'épargnent-ils rien pour influencer les élections : il y va de la ruine des royalistes, il y va de la tête des ministres. Cependant la nation qui ne saurait former un parti contemple en silence un spectacle dont les scènes, si diverses entr'elles, contrastent beaucoup plus encore avec les scènes qui les ont précédées ; dont les interlocuteurs, dans le feu du dialogue, révèlent des vérités si étranges ; dont l'intrigue enfin n'est pas tellement obscure qu'il soit impossible d'en prévoir le dénouement.

Les journaux, de gré ou de force, sont les instrumens du parti des ministres : le *Moniteur* dont toutes les autres feuilles ne sont plus que les dociles échos, frappe également sur les amis et sur les ennemis trop ardens de la *légitimité*; et cherche le vœu national dans la classe mitoyenne. Du reste il ne tarit pas sur les avantages du *régime constitutionnel*. Les *ultra* invoquent aussi à grands cris la *Charte*. Enfin les uns et les autres se réunissent à peu près quant aux mots ; puisque leur cri de ralliement est la *légitimité*; la *constitution !*

Mais quant au sens, quant aux faits, ce n'est plus la même chose. On en vient alors aux reproches, aux récriminations. Vous avez mis la charte en pièces, disent les ministres : n'est-ce pas sur votre *proposition*? répliquent les *ultra*. — Le peuple vous réprouve. — En faveur de qui existe la loi des prévenus ? — Vous avez établi un régime de terreur. — N'est-ce pas la police qui en était l'instrument? — Vous ne demandez que des victimes. — La chambre est-elle l'auteur

des deux listes ? — Mais l'ordonnance du 5 septembre, vous condamne. — Mais des ordonnances contraires nous justifient. — C'est la volonté du roi. — Est-ce bien vous qui, à la honte du nom français, avez fait intervenir l'étranger dans vos intrigues révolutionnaires, est-ce bien vous qui osez parler de la volonté royale ; de cette volonté qui, depuis 25 ans, ne s'est jamais démentie ; de cette volonté que la connaissance individuelle des principes, de la conduite, de la personne du roi nous a toujours montrée invariable, constante, en un mot, digne de lui et de ses ayeux ? — Que parlez-vous d'étrangers, vous qui ne seriez pas ici sans les étrangers ? — Vous conspirez contre le roi. — C'est vous qui conspirez contre lui en conspirant contre la nation. — C'est avec ces grands mots que l'on a perdu Louis XVI, et que l'on perdra Louis XVIII. — Oubliez-vous que la loi des séditieux peut atteindre ses auteurs ? — Vous voulez un nouveau 20 *mars*, nous le dirons, nous l'écrirons par-tout : il faut éclairer la chambre nouvelle. — La censure saura vous réprimer. — Vous parlez de constitutions et la presse n'est pas libre! — Qui l'a enchaînée ? — Qui a voulu qu'elle fût enchaînée ? — N'importe, elle l'est. — Nous verrons à la chambre prochaine. — A la chambre prochaine.

Telle est l'analyse fidèle des discours et des écrits qui circulent à la cour, dans les salons, dans toutes les provinces. On assure même que l'on ne s'en tiendra pas aux paroles, que tout s'organise, que le parti des *ultra*, qui compte des héros de plus d'un sexe, s'écrie par-tout : *vaincre ou mourir !* Il y va de notre salut, du salut de sa majesté, du salut de la France. On dit encore, mais nous sommes aussi loin de l'affirmer que de le croire, on dit que les princes sont résolus, s'il le faut, à protester contre les actes forcés du roi dans l'intérêt même du roi, comme le fit à une époque semblable, Louis XVIII, alors *Monsieur*, contre les actes forcés de Louis XVI dans l'intérêt de Louis XVI.

En attendant, M. le vicomte de Châteaubriant se déclare chef littéraire de la faction vendéenne. Il vient de fulminer une brochure qui a jeté l'effroi dans le parti ministériel. C'est une bombe dont les éclats rejaillisent jusqu'au trône. Faible et incohérent comme système politique, ridicule et contradictoire comme apologie, ce *factum* porte un coup funeste au gouvernement par les révélations et les aveux que la force de la vérité arrache à son auteur, par les principes qu'il consacre en les réclamant, par les intrigues et les turpitudes dont il dévoile le mystère aux Français et aux étrangers, que les mensonges des journaux avaient trompés sur les mesures et les intentions de la cour et sur la véritable situation de la France. *Habemus confitentem reum.* Nous nous empressons de prendre actes de ces aveux. On ne verra pas sans intérêt dans un moment où l'on attaque ailleurs qu'en France la constitution, les grandes *vérités constitutionnelles* reconnues et invoquées par leurs plus grands ennemis. C'est ainsi que le vice lui-même vaincu par l'ascendant de la vertu est forcé de lui rendre hommage.

Il y a trois manières de vouloir le roi.

1°. Avec l'ancien régime.

2°. Avec le despotisme.

3°. Avec la Charte.

Avec l'ancien régime, il y a impossibilité.

Avec le despotisme, il faut avoir, comme Buonaparte, six cent mille soldats *dévoués*, un bras de fer, un esprit tourné vers la tyrannie.

Reste donc la monarchie avec la Charte.

C'est la seule bonne aujourd'hui.

Ne fût-elle pas bonne, c'est la seule possible ; cela tranche la question.

Depuis que nous vivons sous l'empire de la Charte, nous en avons tellement méconnu l'esprit et le caractère, que c'est merveille.

A quoi cela tient-il ? A ce qu'emportés par nos passions, nos intérêts, notre humeur, nous n'avons pres-

que jamais voulu nous soumettre à la conséquence, tout en disant que nous adoptions le principe ; à ce que nous prétendons maintenir des choses contradictoires et impossibles ; à ce que nous résistons à la nature du gouvernement établi, au lieu d'en suivre le cours ; à ce que, contrariés par des institutions encore nouvelles, nous n'avons pas le courage de braver de légers inconvéniens, pour acquérir de grands avantages ; en ce qu'ayant pris la liberté pour base de ces institutions, nous nous en effrayons, et nous sommes tentés de reculer jusqu'à l'arbitraire, ne comprenant pas comment un gouvernement peut être vigoureux, sans cesser d'être constitutionnel.

Sait-on ce qui arrivera si nous ne sommes pas plus décidés dans vos vœux, pas plus d'accord avec nous-mêmes ? Ou nous détruirons la constitution (et Dieu sait ce qui en résultera), ou nous serons emportés par elle : prenons-y garde, car, dans l'état actuel des choses, elle sera probablement plus forte que nous.

Notre chambre des députés serait parfaitement constituée si les lois sur les élections et sur la responsabilité des ministres étaient faites.

Si on laisse passer cette grande phrase que les ministres du roi ne doivent compte qu'au roi de leur *administration*, on entendra bientôt par *administration* tout ce qu'on voudra.

Mais ce qu'il faut surtout, c'est la liberté de la presse. Que la chambre se hâte de la réclamer : je vais en donner les raisons.

Point de gouvernement représentatif sans la liberté de la presse. Voici pourquoi :

Le gouvernement représentatif s'éclaire par l'opinion publique, et est fondé sur elle. Les chambres ne peuvent connaître cette opinion, si cette opinion n'a point d'organes.

Dans un gouvernement représentatif, il y a deux tribunaux : celui des chambres, où les intérêts par-

ticuliers de la nation sont jugés ; celui de la nation elle-même, qui juge en dehors les deux chambres.

Comment le ministère et les chambres connaîtront-ils l'opinion publique qui fait la volonté générale, si cette opinion ne peut librement s'exprimer ?

Qu'arrive-t-il lorsque les journaux sont, par le moyen de la censure, entre les mains du ministère ? Les ministres font admirer dans les gazettes qui leur appartiennent tout ce qu'ils ont fait, tout ce qu'ils ont dit, tout ce qu'a fait, tout ce qu'a dit leur parti *intrà muros* et *extrà*. Si, dans les journaux dont ils ne disposent pas entièrement, ils ne peuvent obtenir les mêmes résultats, du moins ils peuvent forcer les rédacteurs à se taire.

J'ai vu des journaux non ministériels suspendus, pour avoir loué telle ou telle opinion.

J'ai vu des discours de la chambre des députés mutilés par la censure, sur l'épreuve de ces journaux.

J'ai vu apporter des défenses spéciales de parler de tel événement, de tel écrit qui pouvait influer sur l'opinion publique d'une manière désagréable aux ministres.

C'est ainsi qu'à la manière de Buonaparte on trompe les provinces ; c'est ainsi que l'on fait naître une fausse opinion en France qu'on abuse celle de l'Europe.

(*Voilà ce que l'on dit ; et que dis-je autre chose ?*)

Soyons conséquens : ou renonçons au gouvernement représentatif, ou ayons la liberté de la presse.

L'opinion publique doit être d'autant plus indépendante aujourd'hui que l'article 4 de la Charte est suspendu. En Angleterre, lorsque l'*Habeas Corpus* dort, la liberté de la presse veille : sœur de la liberté individuelle, elle défend celle-ci tandis que ses forces sont enchaînées, et l'empêche de passer du sommeil à la mort.

Les ministres seront harcelés, vexés, inquiétés par la liberté de la presse ; chacun leur donnera son avis.

Entre les louanges, les conseils et les outrages, il n'y aura pas moyen de gouverner.

S'ils ont tant de susceptibilité, il faut qu'ils quittent la place. Des ministres véritablement constitutionnels ne demanderont jamais que pour leur épargner quelques désagrémens, on expose la constitution. *(Cette maxime est de tous les pays.)*

Lorsque six à sept cents hommes ont le droit de parler, que tout un peuple a celui d'écrire, il faut se résigner à entendre et à lire bien des sottises. Se fâcher contre tout cela est d'une pauvre tête ou d'un enfant.

Un homme d'état ne considère que la fin : il ne s'embarrasse pas si la chose qu'il désirait, et qui était bonne, a été produite par les passions ou par la raison, par le calcul ou par le hasard. Si vous sortez des faits en politique, vous vous perdez sans retour.

Que les ministres se persuadent bien qu'ils ne sont pas des seigneurs aristocratiques. Ils sont les agens d'un roi constitutionnel, dans une monarchie représentative. Les ministres habiles ne craignent pas la liberté de la presse : on les attaque, et ils survivent : il n'y a pas de mal que cette liberté nous débarrasse du médiocre et de l'incapable. (*A bon entendeur salut.*)

Sans doute les ministres auront contre eux des journaux qui leur rendront la vie dure, mais ils auront aussi des journaux pour eux ; ils seront attaqués et défendus, comme cela arrive à Londres. Le ministère anglais se met-il en peine des plaisanteries de l'Opposition et des injures du *Morning-Chronicle* ? Que n'a-t-on point dit, que n'a-t-on point écrit contre M. Pitt ! Sa puissance en souffrit-elle ? sa gloire en fut-elle éclipsée ?

Que les ministres soient des hommes de talent ; qu'ils sachent mettre de leur parti le public, et les bons écrivains entreront dans leurs rangs, et les journaux les mieux faits et les plus répandus les soutiendront.

Ils seront cent fois plus forts, car ils marcheront alors avec l'opinion générale.

Enfin, tout n'est pas fait dans un gouvernement pour des ministres : il faut vouloir ce qui est de la nature des institutions sous lesquelles on vit ; et encore une fois ; il n'y a pas de liberté constitutionnelle sans liberté de la presse.

Une dernière considération importante pour les ministres, c'est que la liberté de la presse les dégagera d'une responsabilité fâcheuse envers les gouvernemens étrangers. Ils ne seront plus importunés de toutes ces notes diplomatiques, que leur attirent l'ignorance des censeurs, et la légèreté des journaux ; et n'étant plus forcés d'y céder, ils ne compromettront plus la dignité de la France.

Un avantage incalculable de la monarchie représentative, c'est d'amener les hommes les plus habiles, à la tête des affaires, de créer une hérédité forcée de lumières et de talens.

Sous une monarchie constitutionnelle, les ministres peuvent et doivent changer jusqu'à ce qu'on ait trouvé les hommes de la chose, jusqu'à ce que les chambres et l'opinion aient fait sortir l'habileté des rangs où elle se tenait cachée. Ce sont des eaux qui cherchent à prendre leur niveau ; c'est un équilibre qui veut s'établir.

Comme il y a des ministres qui ne peuvent l'être sous une monarchie constitutionnelle, il y a des ministères qui ne sauraient exister dans cette sorte de monarchie : c'est indiquer la police générale.

Si la charte qui fonde la liberté individuelle est suivie, la police générale est sans action et sans but.

Si la liberté individuelle est suspendue par une loi transitoire, on n'a pas besoin de la police générale pour exécuter la loi.

En effet, si les droits de la liberté constitutionnelle sont dans toute leur plénitude, et que néanmoins la police générale se permette les actes arbitraires qui sont

de sa nature, tels que suppression d'ouvrage, visites domiciliaires, arrestations, emprisonnemens, exils, la Charte est anéantie.

La police générale est une police politique; elle tend à étouffer l'opinion ou à l'altérer; elle frappe donc au cœur le gouvernement représentatif.

Je le répéterai toujours: donnez-moi le Code de Constantinople si vous voulez; mais si j'ai la Charte je prétends qu'elle soit exécutée.

La police intervient en matière criminelle: elle attaque les premiers principes de l'ordre judiciaire, comme nous venons de voir qu'elle viole le premier principe de l'ordre politique.

Si quelques-uns des agens de la police se trouvent mêlés dans une affaire criminelle, comme complices volontaires, afin de pouvoir devenir délateurs; si dans l'instruction du procès les accusés relèvent cette double turpitude qui tend à les excuser, en affaiblissant les dépositions d'un témoin odieux; la police défend aux journaux de parler de cette partie des débats. Ainsi *l'entière* publicité n'existe que pour l'accusé, et n'existe pas pour l'accusateur; ainsi l'opinion que la loi a voulu appeler au secours de la conscience du juré, se tait sur le point le plus essentiel; ainsi la plus grande partie du public ignore si le criminel est la victime de ses propres complots, ou s'il est simplement tombé dans un piège tendu à ses passions et à sa faiblesse. (*Témoin le procès des patriotes de* 1816.) Et nous prétendons avoir une Charte! et voilà comme nous la suivons!

Que faut-il pour que la police soit habile? Il faut qu'elle paie le domestique, afin qu'il vende son maître; qu'elle séduise le fils, afin qu'il trahisse son père; qu'elle tende des pièges à l'amitié, à l'innocence. Si la fidélité se tait, un ministre de la police est obligé de la persécuter pour le silence même qu'elle s'obstine à garder, afin qu'elle n'aille pas révéler la honte des demandes qu'on lui a faites. Récompenser le crime, punir

la vertu, c'est toute la police. (*Voir le serment des chevaliers de St. Louis et des maréchaux.*) *

Si à ces aveux nous joignons les aveux du parti opposé, nous offrirons au lecteur précisément la substance et le texte de nos articles les plus vigoureux : car les ministres après avoir accusé les *ultra* de folies subversives de l'ordre et de la constitution, confessent ingénûment à leur tour, que la France *était* dans un état de stupeur, qu'une crise prochaine *était* inévitable, que *des fautes ont été commises*, que la charte a été mainte fois violée, qu'on en est bien fâché, qu'on ne le fera plus *désormais* que cette fois-ci la *parole royale* ne sera point vaine, qu'il ne faut plus songer au passé : ce qui veut dire qu'il ne faut pas relire les journaux qui, sous l'influence directe des ministres, ont précédé l'apparitiou de l'*ordonnance* provoquée par les ministres, journaux qui ne parlaient que de l'allégresse publique et de l'approbation donnée par la France à toutes les mesures dirigées contre les Français, journaux dont chaque colonne était chaque jour ensanglantée du récit ou de l'apologie de quelque nouvelle exécution. Soit, dit la nation, ne songeons plus au passé; mais avant tout, faites que le présent ne nous le rappelle pas sans cesse.

NOUVELLE CHINOISE.

Je viens de lire une très-vieille chronique de la Chine qui m'a été communiquée, non pas par le Mandarin Ki Ki Ki; mais par un véritable lettré, homme de sens et d'honneur, qui sachant allier les devoirs de sa place avec ceux de l'humanité ne passe point dans le royaume de Congo son tems à dénoncer ses compatriotes, n'emploie pas toute son activité à persécuter ceux qui sont dans le malheur, et ne descend point enfin aux plus

* L'ouvrage de M. de Châteaubriand dont ces fragmens sont extraits sera mis en vente le 1er octobre prochain, chez Wahlen, imprimeur-libraire, rue de l'Evêque, n.° 1330. Prix, 3 francs.

viles complaisances pour faire appuyer ses intrigues de tout le crédit de ceux qui sont moins discrédités que lui. Mais revenons à ma vieille chronique : elle porte pour date l'an 6181 avant l'époque où la Génèse place la création du monde. Que les fidèles cependant ne s'allarment point si l'antiquité de cette chronique se trouve en contradiction apparente avec la tradition des livres saints, car j'en offre ici la traduction littérale moins comme point de chronologie que comme leçon d'histoire.

Après de longues et sanglantes révolutions l'empire de la Chine était parvenu au plus haut degré si non de prospérité du moins de splendeur sous un chef habile sorti des rangs de l'armée. Les frontières de ce vaste empire s'étendaient au loin, les troupes qui le défendaient étaient nombreuses et aguerries, les arts et l'industrie florissaient dans l'intérieur, et pour comble de gloire, les Mandarins (1) espèce de magots qui depuis long-tems déshonoraient la nation chinoise ou avaient disparu, ou s'étaient conformés aux mœurs et aux institutions nouvelles.

Cependant le même chef qui par son bon génie avait fait tant et de si grandes choses, fut bientôt poussé par son mauvais génie à commettre les excès les plus condamnables. Abusant de la fortune, il ne respecta ni le droit des gens, ni les traités qu'il avait conclus, il porta les guerres les plus injustes et les plus cruelles chez ses voisins les Tartares, et insensiblement il épuisa la population et les trésors de son pays. Qu'arriva-t-il? à force d'accabler les princes d'outrages et les peuples de vexations, il rendit la guerre nationale chez tous ses ennemis, tandis que son despotisme et l'injustice de sa cause lui aliénèrent l'esprit et le cœur de tous ses sujets. On vit alors des populations entières armées fondre sur la Chine. Deux fois la capitale fut envahie, on démolit une partie de la grande muraille, et après avoir affaibli et démembré ce vaste empire qui ne fut

(1) C'est ainsi que les Chinois appellent les nobles de leur pays.

plus qu'un royaume, on lui rendit ses anciens Mandarins pour consommer sa ruine.

Ordinairement les guerres conduisent les nations à la barbarie, celles-ci amenèrent un autre résultat. Plusieurs princes n'étaient parvenus à engager leurs peuples dans cette lutte qu'en leur promettant de respecter à l'avenir les droits de chaque citoyen et de contracter avec la nation un pacte qui fût obligatoire pour le souverain aussi bien que pour le peuple. Dès ce moment les idées de liberté et d'indépendance avaient germé dans tous les cœurs, et recevaient chaque jour un nouveau développement des observations qu'officiers et soldats avaient recueillies pendant leur séjour à la Chine, véritable foyer de toute civilisation.

Epoque bien digne de remarque et dont l'histoire n'offre point d'exemple. Presque tous les peuples de la Tartarie, excepté ceux qui se rapprochent du pôle, étaient, comme les Chinois, arrivés au même point de raison et de maturité. Egalement ennemis de l'anarchie populaire et du despotisme royal, ils ne désiraient, ils ne demandaient qu'une monarchie tempérée par des lois invariables. Encore la plûpart réclamaient-ils ce bienfait qu'on leur avait promis, moins pour mettre un frein aux volontés de leurs princes qu'ils aimaient, que pour se garantir des vexations de certains ministres qu'ils n'aimaient point.

Les avantages d'un gouvernement constitutionnel (2) n'étaient point pour ces peuples de simples spéculations politiques; à leurs yeux la théorie se fortifiait de tout le crédit de l'expérience. Depuis plus de cent ans une île (3) voisine et rivale de l'empire chinois, devait à

(2) La chronique porte *tchi-ma-kaou*, ce qui, mot à mot, signifie gouvernement fort par les institutions. J'ai cru pouvoir traduire cette périphrase par le mot constitutionnel dont je n'ai point au reste trouvé l'équivalent littéral dans le chinois.

(3) La chronique ne nomme point cette île, mais il est à présumer qu'il est ici question de l'île principale, située de l'autre côté du canal ou mer de la Chine.

des institutions de cette nature sa force, son industrie, ses richesses et sa prépondérance sur toutes les mers de l'Inde, de la Chine et du Japon. Un autre exemple plus rapproché et plus frappant était venu dissiper les doutes de ceux qui tout en avouant la supériorité d'un gouvernement où les pouvoirs sont balancés, ne regardaient point ce genre de gouvernement comme également applicable à tous les peuples.

De la réunion de quelques provinces conquises sur la grande nation (4), on avait formé un royaume de peu d'étendue, mais qui portait dans son sein tous les éléments de la prospérité. Outre un terrein fertile coupé par mille canaux, une position géographique essentiellement favorable au commerce de terre et de mer, cet heureux pays possédait des avantages plus précieux encore, il était peuplé d'habitants éclairés, généreux, hospitaliers et de tout tems jaloux de leur indépendance. A des hommes libres et mûris à l'école des révolutions, il ne faut que des institutions sages pour en former un peuple florissant. Le monarque appelé à gouverner le royaume de Peki-to (5) eut, en arrivant, le bon esprit de concevoir cette grande vérité.

Il donna un code de garanties au moyen duquel chaque citoyen était égal devant la loi et aux yeux du souverain, était libre de sa personne, de sa pensée et même de sa main lorsqu'il lui prenait la fantaisie de tracer avec un *pinceau* l'expression de ses idées. Ce monarque fit mieux, et tandis que le chef des Mandarins déchirait sans pudeur le *contrat* qu'il avait *octroyé* aux Chinois, tandis que la plûpart des Khans de Tartarie éludaient les promesses faites à leurs peuples, il se montrait rigoureux observateur de la loi qu'il s'était im-

(4) C'est le nom que prennent les Chinois.

(5) *Peki* signifie littéralement contrée, pays ; *to*, peu élevé, bas. C'était sans doute relativement à la hauteur des montagnes élevées de la Tartarie, qu'on nommait cette petite portion de terre *contrée basse*.

posée, afin que son peuple n'eût aucun prétexte de s'écarter des devoirs que cette même loi lui imposait.

Aussi en moins d'un an le royaume de Peki-to devint-il le point de mire de toute l'Asie. Les étrangers y venaient de toutes parts, mais sur-tout de la Chine, apporter leur fortune, leur industrie, et ne demandaient, en retour, que les avantages du droit d'asile. Les peuples enviaient le bonheur dont on jouissait sur ce petit coin de terre, et le prenant sans cesse pour terme de comparaison, ils répondaient aux hommes ineptes ou ambitieux qui traitaient encore de chimère la liberté publique : voyez le royaume de Peki-to, et taisez-vous. Enfin quelques princes d'Asie et en particulier le chef des Mandarins, ne portaient pas des regards moins avides sur ce royaume; mais c'était un intérêt bien différent qui excitait leur curiosité. La conduite du roi de Peki-to leur paraissait une satire aussi amère que dangereuse de leur conduite.

Eh quoi, disaient-ils, un petit prince qui a renoncé à la plus importante des prérogatives royales deviendrait plus puissant que nous! nos peuples nous le proposeraient incessamment pour modèle! ils désireraient passer sous sa domination, et les armées les plus nombreuses ne pourraient nous défendre de son ascendant! Et quoi, toutes les nations après s'être vaincues tour-à-tour pour l'intérêt de quelques familles, finiraient par s'entendre entre elles et n'auraient plus d'autre mobile que l'intérêt commun. Non, sans doute, non; et puisque les conquêtes morales sont les seules à craindre aujourd'hui, détruisons le mal dans son principe.

Dès ce moment furent mis en jeu tous les ressorts de la ruse, de la menace, de la séduction, de la mauvaise foi, enfin de tous les éléments qui constituent la politique. Les Mandarins missionnaires qui se trouvaient dans le royaume de *Peki-to* reçurent l'ordre secret de tout entreprendre pour faire cesser le *scandale* que donnait à l'Asie un gouvernement ou le prince était comme ses sujets soumis à l'empire des lois. Ils

avaient pour instructions particulières de l'entraîner dans quelques fausses mesures, telles que celles d'attenter même indirectement aux garanties qui assuraient à chacun le libre exercice de sa personne et de sa raison. Ce dernier point était recommandé comme le plus essentiel, et voici comme on raisonnait : Tant que les habitans du royaume de Peki-to pourront chaque matin confier sans crainte au *papyrus* ce qu'ils pensent sur les actes de leur gouvernement et sur ceux des gouvernements de la Tartarie avec lesquels ils sont ou ils ne sont pas en guerre, ils auront le double tort d'empêcher leur monarque de commettre des fautes et de faire ressortir celles des monarques voisins, tandis que si au contraire. . . . .

. . . .

Sans doute, cher lecteur, vous eussiez été aussi curieux que moi de savoir si les Mandarins missionnaires réussirent ou si le roi de *Peki-to* ne porta pas la condescendance jusqu'à céder à leurs perfides insinuations. Du parti qu'il prit dans cette conjoncture, dépendait peut-être pour les Chinois et les Tartares les progrès de la civilisation ou le retour à la barbarie. Malheureusement ma vieille chronique est déchirée en cet endroit et je n'ose prendre sur mon compte d'interroger le calcul des probabilités.

BIOGRAPHIE GENERALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

Béranger. (le comte de) Telles étaient les dispositions de ce conseiller d'état, pour marcher dans l'ombre que ses premiers pas ont été fermes dans une carrière où tant d'autres n'avancent qu'en tâtonnant.

On n'oubliera pas, nous l'espérons du moins, le courage qu'il déploya contre M. Benjamin Constant, dans la question du tribunat, qu'il parvint à faire supprimer

en prouvant que cette institution était pour le gouvernement un dangereux foyer de lumières, qu'il fallait s'empresser de mettre sous l'éteignoir.

COUETÉ (M. de, ancien militaire) Ah! le beau génie! le grand génie! l'étonnant génie!..... Phidias tremblait en portant le ciseau sur le bloc destiné au Jupiter Olimpien, et le pinceau hésite à l'aspect du mérite énorme de M. de Couet: semblable à Salomon, il connaît tout depuis l'hysope jusqu'au cèdre du Liban; cependant il n'a point écrit; sa bouillante éloquence a besoin d'un moyen plus prompt pour s'épancher; il parle, il parle, il parle sans fin, sans cesse, de tout, partout et toujours bien. Voyez-le commencer un discours, quel air d'inspiration!..... Il s'assied gravement, pose les mains sur ses genoux, ferme les yeux, comme s'il redoutait qu'un rayon de lumière ne pénétrât dans son cerveau, et le voilà lancé..... dans les ténèbres..... Que ceux qui n'ont pas le bonheur de l'entendre en société courent au café Tortoni, où ce grand philosophe professe trois ou quatre heures par jour; ils nous trouveront sans doute bien avares d'éloges, mais l'expression a des bornes que le sentiment ne connaît pas.

LAMOTE (Picot comtesse de) patriote intrépide en 1789: c'est elle qui disait en parlant de l'assemblée constituante: « Si le côté droit l'emporte, je suis rasée. » Entraînée depuis par sa légèreté connue, nous l'avons vu solliciter l'honneur d'être présentée à Bonaparte, comme la plus aimable de ses sujettes. Maintenant rendue à des sentimens plus légitimes elle promet d'y rester fidèle, et nous ne pouvons en douter, car elle l'a juré par sa barbe.

MONTESQUIOU (l'abbé de). L'abbé Suger gouverna fort sagement la France pendant la longue absence de son maître.

Ces deux prélats sont les seuls à qui le gouvernement de l'état n'ait pas valu la première dignité de l'église, du moins sans qu'il y eût d'empêchement canonique à cette promotion; mais la pourpre sénatoriale a fait

raison à M. l'abbé de Montesquiou des lenteurs de la cour de Rome.

Nous tenons de bonne part que ce qui a nui à son chapeau, c'est l'opposition constante qu'il a manifestée contre le rétablissement de la compagnie de Jésus. En effet comment les gens qui mènent les états, souffriraient-ils qu'on élevât autel contre autel ? est-ce que la doctrine de ce bon père n'est pas passée toute entière dans les façons de faire de tous les cabinets de l'Europe ? est-ce que le cabinet d'Angleterre ne discute pas tous les ans avec toute la gravité et la subtilité d'Escobar ou du père Bauni, les distinctions, les directions d'intention et les cas de conscience ministériels ?

Pellenc (b) a eu le malheur dans sa jeunesse d'être le secrétaire d'un homme célèbre par ses folies, par ses talens et par son éloquence. On pouvait craindre que le frottement n'aimantât l'aiguille, et qu'une étincelle de cet esprit de lumière dont Mirabeau était en quelque sorte le foyer, ne se fût attachée à son secrétaire : heureusement celui-ci sortit intact d'une pareille épreuve, et pour n'être pas même soupçonné d'avoir attaché un sens à ces mots de patrie et de liberté qu'il avait entendu répéter tant de fois, il se réfugia en Allemagne, où il mit ce qu'on appelait son esprit dans ce pays-là aux gages des ennemis de la France. Bonaparte qui s'imaginait que tout ce qui était à vendre était bon à acheter, fit l'acquisition de M. Pellenc pour une trentaine de mille francs.

De retour en France, M. Pellenc fut un des instrumens les plus actifs de la tyrannie de Bonaparte qui l'employait dans la profondeur de ses mines; il eut soin de s'y ménager une galerie de communication, par où ce *pied plat*, est arrivé de *plein pied* de l'antichambre de la tyrannie impériale à l'antichambre de la tyrannie royale.

Royer-Collard. b Il serait à coup sur bien impossible de prouver à M. Royer-Collard qu'il ait jamais écrit une seule ligne contre les idées libérales, mais ce qu'il

a empêché d'écrire pour elles est infini : aussi a-t-il l'avantage d'être entré dans l'ordre de l'éteignoir sans se compromettre.

BOUCHE DE FER.

RÉPLIQUE.

Une inculpation bien singulière est dirigée contre nous par le *Journal de Gand*. A l'en croire, les *libertés* de certaines feuilles et celles du *Nain Jaune* surtout auraient déterminé la proposition du nouveau projet de censure. Que le journal de Gand soit l'auteur ou la dupe d'un prétexte aussi ridicule, nous avons également droit de nous étonner qu'il n'ait pas la vue plus longue en politique.

Cette tendre sollicitude pour des intérêts étrangers et cette abnégation de soi-même auraient dû cependant lui ouvrir les yeux et l'empêcher de présenter un détour ingénieux comme une excuse valable. Que nous importent nos voisins, direz-vous, quand nos libertés sont maintenues ? Soit ; mais le principe est violé. Une attaque ouverte serait moins dangereuse qu'une surprise. Il serait donc beaucoup plus noble et surtout beaucoup plus utile de se réunir en faisceau pour soutenir nos droits communs que de recourir à des récriminations qui nous affaiblissent en nous divisant. La garantie de toutes les libertés, la liberté de la presse est en péril. S'il est vrai que toute l'Europe se ligue contre l'indépendance morale des Pays-Bas, c'est que cette indépendance est d'un intérêt européen. Nouveau motif de lutter. Le feu sacré brûle encore sur cette terre privilégiée : il peut éclairer le continent. S'il est éteint, le continent retombera dans les ténèbres. De tous tems les écrivains sincères se sont réfugiés dans ces contrées pour combattre par les armes de la vérité, les tyrans de la pensée. Jamais on ne brisa leur plume. Une mesure semblable serait-elle réservée au siècle des idées libérales, et à un gouvernement qui se fait gloire de ne régner que par la constitution ? Belges, la loi que provoquent, dit-on, les étrangers, vous est moins étran-

gère qu'on ne pense. Une ruse de guerre ne saurait vous abuser, et une tactique plus ou moins adroite ne vous donnera pas le change.

Pour ce qui nous concerne personnellement, nous prions messieurs du Journal de Gand de se reporter à notre article des *Modérés* et de se rappeller la marche que nous avons suivie. Notre couleur comme celle des journaux les plus estimés de la Belgique, a toujours été en harmonie avec le tableau de la France.. Tout récemment, à peine les auteurs des maux de notre patrie ont-ils paru changer de langage, que nous avons adouci le nôtre. Un pas rétrograde nous a presque désarmés. Puissent-ils désarmer aussi facilement la nation !

— Aimez-vous le roi, disait du tems de Louis XI une bonne de Paris à son enfant? — Oh surement. — Et pourquoi? — Parce que j'aime le bon dieu. — Et pourquoi aimez vous le bon dieu? — Parce que j'en ai peur. — Et pourquoi en avez-vous peur? — Parce que c'est lui qui fait mourir.

— Le journal d'Arras donne les détails suivants sur la fête du 25 août : à trois heures un superbe char de triomphe, portant le buste de S. M. est parti de l'hôtel de ville et a parcouru les principales rues d'Arras : une vingtaine de jeunes demoiselles tenant en main les attributs de la royauté étaient montées sur ce char. L'une d'elles représentait *la France*. Le char était tiré par les chevaux de Franconi et escorté par sa troupe et par la garde nationale à cheval. Telle est la maladresse du journaliste que les détails qu'il donne ressemblent au récit des honneurs rendus au buste de Marat ; par une étrange fatalité la jeune personne qui représentait *la France* dans cette cérémonie, était fille de celle qui représentait *la Raison* dans les fêtes de 1793, et pour comble de malheur le lieu de la scène se trouve être précisément la ville qui a vu naître Robespierre.

— Parmi les pièces de circonstance composées pour les dernières fêtes, celle qui nous semble mériter la préférence est sans contredit un petit vaudeville donné à Lille sous le titre du *Royaliste tout seul* ou *le Bouquet de la France*.

EXTRAIT D'UNE SATIRE

Imprimée à Londres et qui sera mise incessamment en vente à Bruxelles.

. . . .

Puissent mes vers redits par l'écho du Permesse
Sur les aîles du tems voler à leur adresse !
Que dis-je ? La pensée a ses inquisiteurs !
Le Parnasse opprimé gémit sous des censeurs.
Dans leurs bureaux d'Argus, vingt cuistres à férules
Par la grace de dieu, font la guerre aux virgules ;
Ligués contre le goût, par un arrêt nouveau
Le poursuivent broché, l'oppriment *in-quarto* ;
Et veulent qu'Apollon sans audace et sans lyre
Écrive sans penser ou pense sans écrire.

. . . .

. . . .

Alors sous les guichets, dans la nuit qu'il éclaire
Instruit qu'un peuple libre, est libre de se taire,
L'honneur, loin du Parnasse où languit son laurier,
Voit sa muse à Bicêtre et sa gloire au mortier.

. . . .

Le préjugé stupide en vain cherche un asyle,
On flagorne à la cour, on raisonne à la ville.
Les rois sont, à leur tour, jugés par leurs sujets :
Le trône est sans grandeur quand il est sans bienfaits.
Le peuple se connaît, et fier de se connaître
Veut vivre sous un chef sans ramper sous un maître.

. . . .

Ce Roi qui sut régner en pardonnant l'injure ;
Qui trahi, délaissé par de lâches flatteurs,
Expia dans les fers leurs coupables erreurs ;
Fut de la liberté le martyr et le père,
Assez grand pour l'aimer, trop faible pour lui plaire ;
Qui sut mourir sans crainte et non pas sans regret,
Et dont le dernier vœu fut un dernier bienfait.
Ah ! du sein des débris dont la France est couverte,
entends gronder ces mots sur sa tombe entr'ouverte :

O vous ! qu'après vingt ans ma mort a couronné
De quel droit frappez-vous, lorsque j'ai pardonné ?
Des larmes de l'exil pourquoi tremper ma cendre ?
Vous osez me venger, osiez-vous me défendre ?
La clémence du ciel fut mon dernier adieu !
Frapper est d'un tyran, pardonner est d'un dieu !

. . . .

Oui tandis que St.-Pierre avec humilité
S'instale au Vatican, près de la Trinité ;
Que l'Inquisition, lorgnant de loin la France,
Par des Auto-da-fés réchauffe la croyance ;
Qu'un prince légitime, avec componction,
A ses sujets charmés promet la question,
Reçoit la discipline, et par reconnaissance,
Fait rôtir son bon peuple, armé pour sa défense,
Qu'un sceptre d'or séduit, sur le trône des mers,
L'univers aveuglé, pour dompter l'univers ;
Sur les bords de la Seine, où l'orgueil déraisonne,
L'estrapade en baillant, réclame la Sorbonne ;
Pour les vivants le cloître a r'ouvert ses tombeaux ;
Les moines fainéans, sous leurs frocs en lambeaux,
Vont arracher la dixme aux campagnes en larmes,
La dévote de cour soupire après les carmes ;
Et l'acquéreur nanti d'un décret bien loyal
Par la grace de dieu va vivre à l'hôpital.
Bientôt nos saints pécheurs, vers les saintes balances,
Iront, au poids de l'or, payer des indulgences.
Déjà les fils d'Ignace, une férule en main,
Reviennent, en son nom régir le genre humain.

. . . .

Cependant vers le Tibre où la pourpre et l'étole
Ont donné, tour-à-tour, des lois au Capitole,
Où les apôtres rois détrônant les faux dieux
Essayaient d'usurper la terre au nom des cieux,
D'un pontife éclairé la vertu noble et rare
Au genre humain plaintif fait chérir la Thiare.
Les buchers dévorants s'éteignent sous sa loi ;
Le sombre fanatisme est proscrit par la foi ;

Au sein du Vatican la douce tolérance
Sait résister sans haine, et régner sans vengeance.
Enfin Rome est sans foudre, et l'autel sans abus.

. . . .

Près du trône avili, Mars portant la livrée,
Traîne avec les laquais sa honte chamarée;
Cueillant les fruits tardifs de vingt ans de frayeur,
La bassesse titrée, aux cris du déshonneur,
Promène, en vieux pourpoints, dans sa marche caduque
Son épée encore vierge et sa gloire en perruque.
Le fanatisme aveugle agite ses brandons,
La féodalité rugit sur ses donjons.

. . . .

La gloire, en l'exilant, brise nos étendards,
La victoire et les arts, fiers enfans du génie,
S'éloignent en pleurant du sol de la patrie.
L'empire est expirant, et l'univers surpris
De son vaste naufrage accueille les débris.

. . . .

Rois qui voulez régner, régnez par la justice;
La raison à nos yeux fait briller son flambeau;
Un sceptre n'est plus fait pour conduire un troupeau.
Homme avant d'être roi, qu'un roi s'exerce à l'être;
Que chef de ses égaux, il n'en soit pas le maître;
Que le trône annobli fasse aimer à l'état
Son premier citoyen dans son premier soldat.
Menacé qu'il combatte, et vainqueur qu'il pardonne;
Que le malheur se presse autour de sa couronne,
Qu'au char de la clémence il enchaîne la paix.
On résiste à la force, et l'on cède aux bienfaits.

— L'ambassadeur du schah de Perse dont le costume a produit dernièrement une vive sensation à St. Pétersbourg, vient d'établir avec le *Nain Jaune* une correspondance très-active. En conséquence, ami lecteur, vous êtes prévenu qu'on vous donnera souvent des nouvelles de la cour de Perse; mais point de malignes interprétations: notre réponse est faite d'avance: s'il s'agit, par exemple, d'un prince aussi clément que sincère: c'est, direz-vous, le meilleur des rois; non, *c'est le schah*.

Les gens qui voudraient passer sans aucune transition, de la maladie à la santé connaissent bien peu le cœur de l'homme, et apprécient très-mal la marche lente et mesurée d'une sage et véritable politique. Ces gens-là se récrient contre les trois dernières condamnations à mort, et trouvent fort mauvais que l'on annonce des condamnations nouvelles: ignorent-ils donc que pour empêcher le parti vaincu de mordre les vainqueurs, il faut bien lui donner *quelques os à ronger*? Heureux le gouvernement qui, à l'exemple de Dieu, fait naître le bien du mal même!

— Vive la justice et la clémence! *Simon* est acquitté. Peu nous importe de savoir pourquoi l'on a réclamé avec tant d'acharnement, un prévenu qui n'était pas coupable; pourquoi l'on a violé ouvertement la loi fondamentale tout exprès pour livrer un homme si dangereux que son gouvernement s'est empressé de lui rendre la liberté? Ce sont des mystères de haute politique qu'il ne nous appartient pas de sonder. Seulement, il serait à désirer que le *principe* n'eût pas plus souffert que la personne.

— On annonce qu'un grand nombre de citoyens viennent de former une souscription pour imprimer et distribuer à cent mille exemplaires une brochure où seront réunis les meilleurs articles publiés dans les Journaux à l'occasion du projet de loi contre la liberté de la presse.

LES VÉRITÉS NOUVELLES.

Un fait est vrai ou faux: un principe est bon ou mauvais: une assertion est juste ou ne l'est pas. Ne pas admettre, c'est rejetter. Condamner un axiôme c'est approuver l'axiôme contraire. Nièr qu'il fait jour, c'est dire qu'il fait nuit: Point de milieu.

Nous avons rapporté (page 377) le projet d'adresse de M. d'Otrenge relatif à Simon. Ce projet ayant été rejetté par les états-généraux; il faudrait en bonne logique et par un argument contradictoire, admettre les faits et les principes suivans:

La liberté individuelle de quiconque se trouve sur le teritroire des Pays-Bas *ne* lui est *pas* garantie par l'article 4 de la loi fondamentale.

Les membres des états-généraux *ne* jurent *pas*, à

leur entrée en fonction, d'observer et de maintenir la loi fondamentale du royaume et de ne consentir à ce qu'on s'en écarte en aucune occasion et sous aucun prétexte quelconque.

Les états-généraux *peuvent* demeurer indifférens à une plainte en violation de la loi fondamentale.

Une représentation nationale, tombée dans la déconsidération *peut* encore être utile au peuple qui s'en défie.

Si quelque infraction à la loi fondamentale a été commise, si la liberté individuelle a été violée *on ne* s'empressera *pas* de faire tout rentrer dans l'ordre constitutionnel.

La loi fondamentale *sera* chez nous un vain formulaire.

Me préserve le ciel d'en avoir la pensée !

— La veille d'une grande bataille qui devait décider de l'indépendance des citoyens, les avis se partagèrent entre les défenseurs de la patrie. Les uns voulaient abandonner la *tactique* qui jusqu'alors avait assuré le salut et la gloire de l'état : les autres soutenaient qu'une route nouvelle était périlleuse et hazardait le salut et l'indépendance de tous. Ils citaient mille exemples voisins et récens à l'appui de leur opinion : mais voyant qu'on ne les écoutait pas, ils se retirèrent, et ne voulurent point combattre. Qu'en arriva-t-il ? La bataille fut perdue, et la liberté publique vit entamer son plus ferme rempart.

— Le projet de loi qui restreint la liberté de la presse en tant que cette liberté pourrait déplaire à tout autre souverain qu'à celui des Pays-Bas, vient d'être adopté, à une grande majorité par la seconde chambre qui a juré de maintenir la constitution dans toute son intrégrité.

LOI FONDAMENTALE.

ART. 227. *La presse étant le moyen le plus propre à répandre les lumières, chacun peut s'en servir pour communiquer ses* pensées, *sans avoir besoin d'une permission préalable.*

ART. 229. *Si l'expérience faisait connaître que des changemens ou des additions à la loi fondamentale sont necessaires, une loi les designera avec précision, en même tems* QU'ELLE DÉCLARERA CETTE NÉCESSITÉ.

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE
NAIN JAUNE
RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

Memento.

LOI FONDAMENTALE, ARTICLE IV. — EXTRADITION DE SIMON.

ARTICLE CCXXVII. — LOI DES 500 FLORINS.

« Il n'est pas même *de l'honneur* et *de la dignité* d'un prince » éclairé de s'allier avec un tyran. On dit qu'un roi d'Egypte fit » avertir le roi de Samos *de sa cruauté* et *de sa tyrannie*. Il le » *somma* de se corriger. *Comme il ne le fit pas*, il lui envoya dire » qu'il *renonçait* à son amitié et à son alliance. »

MONTESQUIEU.
(*Lettres persannes.*)

LES ELECTIONS.

Sans vertu, qu'est-ce qu'un sénat? Rien qu'un simulacre de représentation où la voix et les cœurs sont à l'encan. Qu'est-ce que cette liberté vantée? Rien qu'un nom sonore. Qu'est-ce que les élections? Rien qu'un marché d'esclaves qui se vendent eux-mêmes.

THOMSON, poëme de la liberté.

L'ORDONNANCE DU 5 SEPTEMBRE, soit qu'elle fût l'effet d'une *invitation* diplomatique, soit qu'elle fût l'ouvrage du ministère justement allarmé, soit qu'on la dût à la haute prudence du monarque, avait pour objet d'offrir à la France et à l'Europe la seule garantie véritable de leur repos, *la constitution* raffermie pour jamais sur ses bases trop long-tems ébranlées. Cette intention n'est

pas équivoque ; et les commentaires officiels de *l'ordonnance* ne permettent pas d'élever le moindre doute sur le but de cet acte solennel. La dignité non moins que la sûreté du trône exigeaient donc que l'on marchât franchement vers ce but si franchement avoué : les Cabinets attentifs, l'honneur, le salut même du ministère commandaient l'exécution loyale d'une mesure dont la loyauté fait toute la force. Plus cette mesure a coûté d'efforts, plus on y attache d'importance, plus le nombre et le rang des intéressés est considérable, plus l'injure et les conséquences seraient graves si elle devenait illusoire dans l'exécution.

L'ordonnance annonçait le retour à la constitution : la route était tracée par cela même : on devait procéder constitutionnellement à la réédification de l'édifice constitutionnel.

L'ordonnance congédiait la chambre parce que les membres qui la composaient n'offraient ni dans leur conduite, ni dans leur caractère, les garanties nécessaires au maintien de la charte : la chambre nouvelle devait donc offrir dans la conduite et le caractère de ses membres les garanties dont l'absence avait rendu indispensable la dissolution de la dernière chambre.

L'ordonnance voulait que les députés fussent les *vrais* représentans du peuple : les *représentés* devaient donc jouir de leurs véritables droits. Elle voulait une sage liberté : les défenseurs de cette liberté devaient donc être élus librement. Elle voulait prouver à l'Europe que le vœu des Français est pour la dynastie régnante ; on devait donc bien se garder de fermer la bouche à ceux que l'on interrogeait, et de comprimer de fait l'élan national que l'on invoquait à haute voix.

La chambre dissoute avait laissé dans les institutions qui lui survivent bien des obstacles au retour projetté ; mais ces obstacles n'étaient point insurmontables. On pouvait se relâcher de la rigueur des lois en attendant qu'elles fussent rapportées. *La liberté de la presse* était un gage *obligé* de la franchise du gouvernement, qui

devait souhaiter même que ses démarches fussent éclairées, puisque toutes étaient faites dans l'intérêt de la constitution. *La liberté individuelle* ne pouvait demeurer compromise sans compromettre la liberté des votes. Pour assurer cette liberté il fallait suspendre l'effet de *la loi des prévenus*, et surtout remplacer les préfets qui n'étaient que les agens de la faction des *ultra*-royalistes ; à plus forte raison fallait-il leur retirer les pouvoirs discrétionnaires dont ils sont investis. Cependant la liberté de la presse et la liberté individuelle n'ont pas cessé un seul instant d'être cruellement enchaînées ; l'émission des votes a eu lieu sous l'influence active de ces mêmes préfets.

Le ministre de l'intérieur a tout employé, dit-on, pour obtenir leur destitution. On assure aussi que M. de Cazes a mis en mouvement toute la police du royaume pour protéger la liberté des citoyens : enfin, leurs agens secrets et avoués n'ont omis ni conseils ni insinuations pour contrebalancer l'infatigable activité des *ultra*-royalistes. Nous aimons à rendre justice aux intentions du ministère ; mais comment se fait-il qu'après avoir eu le crédit d'obtenir un coup d'état aussi éclatant que la dissolution de la chambre *introuvable*, ils n'aient pas pris les mesures sans lesquelles ce coup d'état est un acte sans effet ? Comment se fait-il qu'ils aient recours à des intrigues plus ou moins bien dissimulées, lorsqu'un petit nombre de mesures franches et publiques applanissaient tous les obstacles ? Comment se fait-il qu'ils exposent le roi lui-même aux soupçons de la malveillance et aux reproches des alliés, et eux-mêmes aux ressentimens de leurs ennemis lorsque l'exécution pure et simple de l'ordonnance leur assurait ainsi qu'à la constitution un triomphe glorieux ?

De ces questions naissent une foule de conjectures et de doutes dont la solution demande un esprit plus pénétrant que le nôtre. Nous les exposerons avec naïveté en laissant au lecteur le soin de les résoudre.

Si les ministres ont en conscience fait tout ce qui

était en eux pour que l'effet répondît aux promesses de l'ordonnance, s'ils ont demandé la destitution des préfets, s'ils ont voulu que la liberté individuelle fût le garant de la liberté des élections, s'ils ont provoqué la libre publication des opinions de chaque citoyen; qui donc s'est opposé à des mesures si conformes à l'esprit de l'ordonnance? La loyauté du monarque et sa constante volonté le mettent à l'abri de tout soupçon; mais alors quelle volonté supérieure déjoue les nobles combinaisons de la volonté souveraine? Que devons-nous penser d'un gouvernement avoué qui succombe sous un pouvoir invisible?

Les ministres qui n'ont vu de salut pour le trône que dans la libre formation d'une chambre nouvelle, connaissaient assurément l'opinion générale, et ne doutaient point qu'elle ne fût favorable aux Bourbons devenus constitutionnels. Pourquoi donc se sont-ils arrêtés tout-à-coup, comme effrayés de leur propre entreprise? Cette crainte ne fait-elle pas injure à l'auguste famille rappellée, par les vœux de toute la France, au trône où l'a replacée le concours de toute l'Europe? Cette crainte ne fait-elle pas injure à la nation elle-même dont elle calomnie les sentimens?

Il est fâcheux que le ministère donne lieu par sa politique en apparence incertaine et timide, à des inductions dont il serait facile d'abuser auprès des alliés pour les tromper sur la véritable situation des hommes et des choses en France. Ne pourrait-on pas, en effet, interpréter la continuation du régime de terreur pendant l'exécution même d'une mesure constitutionnelle en faveur des déclamations d'une foule de patriotes? Que serait-ce si l'on rappellait à l'appui de ces malignes assertions le rapport attribué à M. *Pozzo di Borgo*, les rapports et les lettres du duc d'Otrante? Encore une fois il est inconcevable que le ministère donne contre le gouvernement de pareilles armes, lorsqu'il lui était si facile de prouver que l'immense majorité de la nation ne trouve de garantie, de sûreté, de

liberté véritable que dans l'auguste maison sans laquelle elle n'eût jamais connu les douceurs d'une sage indépendance, et le règne des idées libérales.

Et à quelles contradictions s'est exposé le ministère en s'écartant de la route tracée par l'ordonnance ! Dans ses nombreux articles, dans ses circulaires, dans les discours de ses présidens il ne cessait de répéter : *allez aux élections* ; mais il n'ouvrait pas les cachots aux électeurs détenus, à leurs parens, à leurs amis : aucune loi ne leur garantissait une indépendance dont ils n'avaient pas joui aux dernières assemblées où ils retrouvaient les mêmes meneurs. *N'ayez aucune crainte* : mais une semblable recommandation est dérisoire quand le péril subsiste. *Votez librement* ; mais faites auparavant que la personne soit libre : et l'est-elle en présence de ses persécuteurs et sous le couteau de la loi des prévenus ? Il reste donc démontré que l'unique garantie de la liberté des électeurs, était la liberté de la presse, la liberté individuelle, la destitution des préfets : c'est ce qu'on ne saurait trop se rappeller ; c'est ce qui explique les nominations nouvelles. La plûpart des députés de l'ancienne chambre figurent de nouveau parmi les candidats, une foule de nobles remplacent leurs amis auxquels leur âge ou des titres trop fameux n'ont pas permis de rentrer dans l'arène : la vue se repose à peine sur quelques noms estimables qui se perdent dans la foule de ceux des Bellart, des Heron de Ville-Fosse, des Corbières, des Castel-Bajac, des Marcellus, des Roux-Laborie, des Kergorlai, etc. etc. etc. ! ! !

Le ministère pense-t-il qu'une chambre formée des mêmes élémens que la chambre dissoute, suivra une marche contraire ? Ne court-il lui-même aucun danger ? Peut-on soutenir de bonne foi que l'ordonnance ait été et doive être exécutée avec franchise ?

La chambre étant composée des mêmes élémens que la dernière, pourquoi celle-ci a-t-elle été dissoute ? Veut-on faire entendre qu'un appel nouveau aux libres

choix de la nation a prouvé que la dernière chambre était nationale ? Mais n'avons-nous pas démontré que toute espèce de liberté démeurait suspendue, si ce n'est à l'égard de cette faction tant poursuivie dans les journaux, et si active dans les assemblées électorales, et qu'en conséquence les choix n'étaient pas libres ?

Si la réunion d'une chambre *prorogée* plutôt que remplacée est sans inconvénient, à quoi servait l'ordonnance ? si elle entraîne les inconvéniens qui l'ont fait dissoudre, que devient l'ordonnance ? si les alliés l'ont crue dangereuse, que diront les alliés ? si le ministère a pensé qu'elle compromettait le salut du trône et le sien en particulier, que deviendra le trône et le ministère ? si le ministère pouvait et n'a pas voulu obtenir d'autres élections, que penser de sa bonne foi ? si le pouvoir seulement lui a manqué, comment résistera-t-il à la faction victorieuse et réunie dont il n'a pu comprimer les membres isolés ? s'il a compris de quelle importance il était pour l'honneur et la sûreté du monarque, pour la satisfaction des alliés, pour son intérêt propre, de changer les élémens d'une chambre proscrite par l'opinion générale et de composer ainsi une chambre véritablement constitutionnelle ; s'il a compris l'urgence, la nécessité d'une mesure semblable ; et si pourtant il n'a pas osé soulever un seul instant le joug qui comprime l'expression du vœu populaire, quel est donc ce vœu si formidable ? quel secret révèle-t-on au monarque et à ses alliés ? Quoi ! vous tenez dans les fers ce peuple que l'ordonnance appelle à la liberté ! vos discours le supplient de parler librement ; vos actes lui commandent de se taire ! vous étouffez la pensée dont la bonté royale provoque la libre manifestation ! Quelle est donc cette pensée nationale objet de tant d'allarmes et de tant de précautions ?......

Telles sont les conséquences qu'autorisent malheureusement la marche si peu sûre et si peu franche du ministère ; l'ambiguité de ses expressions et de sa conduite ; l'arbitraire de ses mesures dans l'exécution d'une

mesure qui proscrit l'arbitraire : c'est ainsi qu'on laisse sans réponse les citoyens bien intentionnés contre les sarcasmes de la malveillance qui oppose les paroles aux actions, les promesses aux effets, et va jusqu'à demander qui l'on a prétendu jouer dans cette comédie?

Mais, dira-t-on, si les lois subsistantes ont enchaîné la masse des Français; du moins le ministère a-t-il eu l'adresse d'écarter quelques-uns des plus mutins de la dernière chambre. Ne peut-il donc à toute force gagner et conduire la majorité? Soit : oublions l'inimitié personnelle des députés et des ministres, oublions les menaces de la faction humiliée, oublions et leur caractère et leurs projets et leurs intérêts et les révélations de M. de Châteaubriant, et sur-tout croyons qu'ils les ont oubliés aussi bien que nous; l'ordonnance et le motif qui l'a dictée subsistent. L'ordonnance veut l'*intégrité* de la charte; elle veut donc l'abolition des mesures qui compromettent non-seulement l'intégrité, mais l'existence même de la charte. Pense-t-on que la chambre se prête à cette abolition, et s'érige à l'égard de la chambre dernière en tribunal de cassation? Pense-t-on que le ministère qui, malgré l'ordonnance, n'a pas osé accorder la liberté nécessaire aux élections, accorde une liberté qui trahirait et mettrait au grand jour des mystères que l'on a voilés avec tant de soin? Nous aurons une *chambre muette*, d'accord; mais alors pourquoi cette *ordonnance* dont le considérant est si clair, si libéral? Ce coup d'état n'a point été porté sans motif. Il y avait urgence, péril pour la charte et pour le trône? Rien n'est encore changé. Les alliés ont *exigé* le retour à la constitution? Le premier pas n'est point encore fait. La nation supportait impatiemment la chambre? *Mais on ne se plaint pas seulement des hommes : ce sont les choses qui lassent ou indignent. On se plaint de la mort, de l'exil, des emprisonnemens; on déplore l'absence de la liberté de la presse, la ruine des institutions, la résurrection des priviléges, la subversion des formes de la justice....*

Voilà ce qu'avouait enfin *l'ordonnance de S. M.* : voilà les abus qu'elle voulait sacrifier à *l'intégrité* de la charte : voilà ce que la France et l'Europe attendaient de cet acte éclatant et ce qui seul peut assurer leur repos : que diront la France et l'Europe de la manière dont on exécute une ordonnance à la franche exécution de laquelle se rattachaient tant et de si grands intérêts ?

CORRESPONDANCE.

Tout le monde connaît M. de Marcellus, membre de feue la chambre des députés, lequel ne descend ni du guerrier romain qui triompha de Syracuse et balança la fortune d'Annibal, ni de ce fils de l'impératrice Livie que les beaux vers de Virgile ont rendu immortel. M. de Marcellus est, comme on sait, un bon gentilhomme, natif de Bordeaux, écuyer de la duchesse d'Angoulême, chevalier des ordres du lys et de la fidélité; brave homme qui n'a jamais fait la guerre de sa vie, et dont le talent modeste n'a été célébré jusqu'à ce jour que par la Quotidienne et le journal des curés. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il est étroitement lié avec M. Hyde-de-Neuville, autre membre de la chambre des députés, ancien fabricant de boutons, et présentement ambassadeur de sa majesté très-chrétienne auprès des Etats-Unis d'Amérique. Leur intimité date du 3 nivôse an 8 de la république, jour où ils se rencontrèrent pour la première fois chez un ami commun rue Saint Nicaise à Paris; et la conformité de mœurs, de goût et d'opinion n'a fait que resserrer depuis cette époque les nœuds d'une liaison fondée sur une estime réciproque : c'est ce que démontre d'une manière aussi touchante que sublime la lettre suivante qui nous est tombée entre les mains par une singularité dont il est inutile de rendre compte ; elle prouve clairement que la tendre amitié ne connaît pas les distances, puisque M. de Marcellus l'a écrite de Bordeaux à M. Hyde qui

devait la recevoir à Philadelphie : elle prouve encore plusieurs autres choses, ainsi qu'on le verra facilement quand on en aura pris lecture.

Mon cher Hyde,

Je vous envoie ci-joint une copie de l'ordonnance royale qui dissout la chambre des députés dont vous et moi faisions partie. Vous frémirez, en la lisant, de douleur et d'indignation. Tous nos amis sont ici dans un état de stupeur que je ne saurais décrire, et qui ne peut se comparer qu'aux sentiments dont vous vous souvenez que la chambre fut agitée lors de la malheureuse évasion du bonapartiste Lavallette. Quelle ingratitude, mon cher Hyde! on nous congédie indignement, on nous signale comme les ennemis de la France, nous qui avons secondé avec tant de zèle tous les vœux de sa majesté, nous qui ménagions sa pudeur avec tant de délicatesse, quand nous sollicitions comme autant de sacrifices les mesures qui flattaient le plus en secret son cœur paternel !..... En vérité mon cher Hyde, si j'étais moins bon royaliste, je crois, dieu me pardonne, que je regretterais aujourd'hui les boules blanches que j'ai données avec tant de bonne foi pour la loi des suspects, celle des cours prévôtales et tant d'autres; et je vous jure ma parole d'honneur qu'il y a des moments où je suis tenté de m'en vouloir pour la facilité avec laquelle j'ai voté le bannissement des trente-huit et des régicides. Je ne prétends pas vous dire par là qu'il faut qu'on les rappelle; à dieu ne plaise! Je sais maîtriser mes premières impressions; je sais appeler ma raison au secours de ma sensibilité; mais convenez qu'il est bien cruel d'être ainsi la dupe de sa confiance et de son dévoûment; avouez avec moi qu'après avoir été complimenté comme membre d'une chambre *introuvable*, il est pénible d'être *remercié* comme membre d'une assemblée de factieux.

Que n'êtes-vous au milieu de nous, mon cher Hyde,

au lieu de représenter le roi de France auprès de ces républicains de l'autre monde qui ne nous aiment guère, à ce que je me suis laissé dire ? Vos talents et votre expérience seraient pour nous d'un grand prix dans une conjoncture aussi difficile ; les expédients se présenteraient en foule à votre génie inventif : le trait distinctif de votre caractère politique est de ne s'effrayer d'aucun obstacle, de ne s'arrêter devant aucune considération ; je ne vous fais point de compliment, je vous dis nettement ce que je pense. Malheureusement ceux qui partagent le plus vos sentiments sont loin d'avoir cette résolution, cette force d'esprit nécessaire dans de pareils dangers. On ne suit aucune marche fixe, aucun plan déterminé. Chaque jour voit éclore un projet qui est abandonné presque aussitôt....... On convient de publier un manifeste en réponse à l'ordonnance royale, une dame charitable, un ange descendu sur la terre pour nous prodiguer des consolations et des secours, fournit tous les fonds nécessaires pour payer et l'auteur, et l'imprimeur, et les colporteurs, et tout ce qui s'ensuit...... Savez-vous, mon cher Hyde, sur qui l'on s'avise de jetter les yeux pour la rédaction de ce factum ? Devinez ; je vous le donne en cent, je vous le donne en mille..... Ce n'est ni Feuillant quoique les différents écrits qu'il a publiés en 93 démontrent assez toute l'étendue de son talent dans ce genre de composition, ni Roux-Laborie dont la réputation établie dès 1810 par l'éloquente adresse du sénat de Hambourg à Bonaparte le fit unanimement choisir en 1814 pour rédiger la proclamation du gouvernement provisoire. Vous croyez peut-être que c'est le colonel Michaud de Villette, qui manie la plume avec autant de courage que de facilité, et qui s'est élevé si haut dans le genre polémique. Puisque ce ne peut être le petit Villemain, attendu qu'il écrit aujourd'hui dans des principes diamétralement opposés à ceux qu'il professait, il y a six mois avec, tant de succès ; ce doit être du moins l'abbé Gallais dont les sentiments n'ont pas varié un instant depuis qu'il

s'est marié avec une des plus chaudes royalistes qui soient en France..... Rien de tout cela, mon bon ami. Voici en deux mots l'étrange raisonnement sur lequel on s'est fondé pour le choix de l'écrivain chargé de répondre au ministère : notre cause, a-t-on dit, est la plus sainte de toutes les causes, nos droits sont les plus sacrés de tous les droits ; nous devons par conséquent être défendus par le plus religieux de tous les auteurs. Et on est parti de là pour remettre nos destinées et les fonds de la dame charitable entre les mains du pair Chateaubriant. Le pair Chateaubriant se met donc à l'œuvre. Autre bizarrerie : vous vous imaginez qu'il va répandre outre mesure dans son ouvrage cette richesse de style, ce luxe de figures et d'images, ces beautés poétiques et abstraites qui distinguent tous ses écrits et les rendent inintelligibles pour le commun des lecteurs. Tout le contraire : cette nouvelle composition est d'une clarté détestable ; il n'y a pas deux manières de l'interpréter. Nos vœux, nos espérances, nos intentions les plus secrètes y paraissent à découvert et au grand jour. La gaucherie et la maladresse ne vont pas plus loin. En un mot, l'effet infaillible de cette indiscrette sortie est de nous aliéner sans retour les dix-neuf vingtièmes de la France avec lesquels nous n'étions pas déjà trop bien, comme vous savez. Un seul trait vous fera juger du reste de l'ouvrage : l'auteur en parcourant les diverses accusations répandues contre nous par la malveillance, a la simplicité de combattre le préjugé populaire par lequel les royalistes purs sont représentés comme un troupeau de niais et d'imbécilles. *Ab uno disce omnes.*

Je ne sais ce que tout ceci deviendra, mon cher Hyde. Plusieurs personnes de ma connaissance sont dans l'opinion que l'on joue la comédie, et que ceux qui paraissent aujourd'hui les plus déchaînés contre nous, sont loin de nous vouloir aucun mal. Je ne suis pas de cet avis, et si vous voulez que je vous parle avec franchise, je crains que cela ne tourne mal pour tout

le monde. Les collèges électoraux se réunissent; tous les intérêts vont se trouver en présence; le résultat de la lutte est prochain. Vous pouvez compter sur mon empressement à vous tenir informé. J'avais envie de ne prendre aucune part aux débats des élections, et de me borner à opérer secrètement; mais tous mes amis prétendent que je n'ai rien de mieux à faire que d'aller au collège.

Adieu, mon cher Hyde, je vous embrasse cordialement et politiquement.

Jacques Clément, vicomte de Marcellus.

Bordeaux, 26 septembre de l'an de grace 1816.

P. S. Donnez-moi donc des nouvelles de Lefèvre-Desnouettes, de Clausel et de Grouchy qui ont été exécutés en effigie comme vous savez. On dit qu'ils se portent à merveille? Cela serait-il possible?

Monsieur le Nain,

Je m'occupe depuis long-tems d'une histoire générale des deux Amériques, ouvrage utile et absolument neuf auquel je donne tous les soins et toute l'attention dont je suis capable. Mais voici la loi sur la liberté de la presse qui m'embarrasse prodigieusement. Vous savez qu'il n'est plus permis de révoquer en doute la *légitimité* d'aucun gouvernement existant, même en temps de guerre. Or, faites-moi l'amitié de me dire, vous qui avez tant de sagacité, comment il me sera possible de parler des indépendans du Mexique, sans m'exposer aux peines prononcées par la nouvelle loi. Si je peins les Américains comme des rebelles, leur gouvernement ne manquera pas de s'en plaindre aussitôt, et je serai infailliblement condamné: si je tiens leur cause pour légitime, l'ambassadeur de la cour d'Espagne me fera traîner en prison pour venger les droits du roi son maître. Comment donc faire, monsieur le Nain? car je ne me soucie pas d'être incarcéré; mais je ne veux pourtant pas renoncer à mon histoire d'Amérique.

J'ai l'honneur d'être, etc. Jacques Durand,

Membre de plusieurs académies.

M. Jacques Durand est invité à relire l'histoire de cet honnête bourgeois qui fut condamné par le tribunal de Bordeaux pour avoir fait un enfant à une fille, tandis que sa femme obtenait contre lui le divorce pour cause d'impuissance auprès des juges de Toulouse.

Monsieur le Nain,

Ce qui fait le mal des uns produit souvent le bien des autres. Je ne veux pour preuve de cette vieille vérité, que la loi nouvelle sur ou plutôt contre la liberté de la presse. Depuis long-tems j'avais formé, sans pouvoir l'exécuter jamais, le plan d'un *journal verbal* qui devait contenir toutes les nouvelles anti-ministérielles. Mais pendant les dernières années du règne de Napoléon l'introduction des journaux étrangers était si sévèrement interdite qu'on ne pouvait que répéter les journaux de la police française, et pendant les premières années du règne de Guillaume, la liberté de la presse était tellement illimitée que la lecture des journaux était préférable à la tradition orale des nouvelles nationales ou étrangères.

Heureusement tout a changé de face, et comme la loi qui ne permet plus d'écrire librement, ne défend point de parler tout à loisir, je vais enfin pouvoir réaliser mon projet d'établissement.

Je vous prie donc, monsieur le Nain, d'annoncer à vos souscripteurs que j'ouvrirai incessament une vaste salle où chaque matin je redirai toutes les nouvelles parvenues à ma connaissance, et où je traduirai verbalement les passages les plus piquants et les plus satiriques des gazettes anglaises de l'opposition telles que le *Morning-Chronicle*, le *Statesman*, l'*Examiner*, le *Globe*, le journal de *Cobett*, etc.

Pour faciliter la circulation des articles que contiendra mon *Journal Verbal*, je me suis adjoint douze dames dont la mémoire est sûre et l'élocution facile. Elles seront chargées de parcourir la ville et d'aller répéter à ceux de nos abonnés qui ne voudront point se rendre

à mon cabinet d'audition, la totalité des nouvelles ou celles qui pourront les intéresser davantage.

Si, comme j'ai tout lieu de le présumer, mon établissement prospère, je compte former dans chaque ville des Pays-Bas et même de France, des succursales avec lesquelles je correspondrai, non par écrit, pour ne pas encourir l'amende de 500 florins, mais par la voie du télégraphe. Ainsi toutes les nouvelles parviendront sur tous les points du royaume et même au-delà des frontières, en même tems et beaucoup plus rapidement que par la voie ordinaire des journaux.

J'attends de votre obligeance, monsieur le Nain, de faire connaître mon établissement qui ne peut être que bien accueilli des particuliers et du gouvernement, puisqu'il satisfera les uns sans se trouver en contravention avec les mesures de l'autre.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissante servante,

Femme Loquipatle.

NOTICE

Sur la vie et les ouvrages de Marie-Joseph de Chénier.

Marie-Joseph de Chénier à qui l'on ne conteste plus ses talents supérieurs, est plus que jamais en butte à la calomnie sous le rapport de ses qualités morales. Nous saisissons avec plaisir le moment où la publication de quelques-uns de ses ouvrages inédits*, appelle plus particulièrement l'attention sur lui, pour faire connaître le cœur de cet homme dont tout le monde connaît l'esprit; il n'était pas moins recommandable par d'excellentes qualités que par des qualités brillantes.

D'après les réglements de l'institut auquel il eût l'hon-

* La Bataviade suivie de plusieurs pièces inédites, chez Weissembruch, un vol. in-8o. Prix, 6 fr.

neur d'appartenir, ou qui eût l'honneur de le compter parmi ses membres, c'eût été au secrétaire perpétuel de la classe de la langue et de la littérature française, c'eût été à M. *Suard* à remplir les fonctions dont nous nous chargeons ici. Son silence est l'excuse de notre témérité. Au surplus, nous remplirons notre tâche ou la sienne en conscience. Nous dirons de *Chénier* tout le bien que M. *Suard* en pense, en cela non moins justes envers *Chénier*, qu'il ne l'était lui-même envers M. *Suard*, envers ce patriarche littéraire, ce *Mathusalem* académique dont il ne pensait pas de bien et duquel il disait franchement ce qu'il pensait.

Chénier naquit à Constantinople au mois d'août 1764. Son père qui a rempli avec honneur les fonctions de consul en plusieurs résidences, était Français; sa mère était Grecque. Il avait trois frères recommandables à des titres divers, et entre lesquels l'estime publique a distingué *André Chénier* si tôt et si cruellement moissonné par la faux révolutionnaire; homme de beaucoup d'esprit et de beaucoup de courage; homme apprécié surtout par son frère pour qui cette perte fut un sujet de douleurs de plus d'une nature.

Chénier fit ses études à Paris au collége Mazarin. Il y eût pour professeur l'abbé *Geoffroi* qui ne régentait alors que des enfants. Il paraît que *Chénier* ne fut pas le plus docile et le plus révérentieux de ses disciples. Quelques reproches jettés par le pédant dans ses feuilletons, et plus d'un passage des satires du poëte, prouvent que dès lors ils préludaient à cette guerre où la ferrule passa bientôt des mains du maître dans celles de l'écolier.

Chénier dès l'âge de vingt-un ans avait fait l'essai de ses forces. Sa tragédie d'*Azémire* prouve qu'il ne les possédait pas toutes encore à cet âge. Ce sujet qui avait trop de rapport avec celui de *Bérénice* et d'*Adelaïde Duguesclin*, par cela même n'était pas heureux; il établissait entre un débutant et les maîtres de la scène, une concurrence qui ne pouvait qu'être défa-

vorable au premier. Les gens impartiaux lui surent cependant quelque gré de cette audace. Quelques scènes et plusieurs passages leur firent présumer que ce débutant pourrait bien quelque jour s'approcher des maîtres qu'il n'a d'abord suivis que de loin.

La tragédie de *Charles* IX représentée cinq ans après *Azémire* prouva qu'on ne s'était pas trompé. Cet ouvrage également hardi sous les rapports philosophiques et sous les rapports politiques, ne fut pas sans influence dans la révolution, qui influa de son côté sur l'effet prodigieux qu'il produisit. Avouons cependant que, par sa propre valeur, *Charles* IX aurait en tout tems obtenu un grand succès. Les beautés y sont en bien plus grand nombre que les défauts, et dans les éditions successives que *Chénier* a données de ce drame qu'il affectionnait, il s'est appliqué à diminuer le nombre des défauts et il a augmenté celui des beautés.

Cet ouvrage dirigé contre l'intolérance et le despotisme fut attaqué comme attentatoire à la monarchie et à la religion. Cela devait être dans un pays asservi au papisme et au pouvoir arbitraire.

C'est dans *Charles* IX que *Talma* condamné jusqu'à-lors à ne jouer que des rôles subalternes, eût occasion de développer tout son talent et de se montrer le premier acteur du théâtre français, place que personne ne lui a disputée depuis.

La tragédie d'*Henri* VIII suivit celle de *Charles* IX. C'est la première tragédie nouvelle qui ait été représentée sur le théâtre du palais royal par une troupe française composée de dissidents de celle du faubourg St. Germain. Cette société à la tête de laquelle étaient *Talma*, mademoiselle *Desgarcins*, madame *Vestris* et *Monvel*, se saisit dès-lors, pour ne plus la perdre, de la supériorité dans la tragédie. La supériorité dans la comédie resta toujours du côté des *Molé*, des *Fleuri* et surtout de l'incomparable mademoiselle *Contat*.

Le succès de *Henri* VIII fut moins grand que celui de *Charles* IX. Cette tragédie plus pathétique que

politique, était moins propre que la première à remuer les passions révolutionnaires ; nous la lui croyons néanmoins supérieure ; elle abonde en scènes et en situations touchantes. Je ne doute pas que si elle est jamais rappelée au théâtre d'où je ne sais quelles considérations l'ont écartée, elle n'y produise plus d'effet encore que dans sa nouveauté.

Pendant que ces ouvrages se succédaient, la révolution poursuivait sa marche. *Chénier* qui l'avait embrassée avec toute la chaleur et l'impétuosité de son caractère, marchait avec elle et écrivait dans son influence. De royaliste constitutionnel qu'il avait d'abord été, devenu républicain, il fit paraître son *Caïus Grachus*. Cet ouvrage conçu dans les intérêts de la démocratie, fut accusé par les aristocrates de ne favoriser que l'anarchie. Un tems vint où les démagogues lui reprochèrent de ne prêcher que la modération. On se rappelle qu'une voix, et c'était celle d'un représentant, s'éleva contre cet hémistiche :

Des lois et non du sang !

A cette voix le sanglant comité dont cette maxime censurait le gouvernement ordonna la suppression de l'ouvrage qui la consacrait, et justifia au moins par là l'auteur d'avoir jamais été apologiste ou complice des innombrables cruautés d'une politique si atroce.

C'est à l'époque où l'on interdit les représentations de *Caïus Grachus* que le frère de *Chénier* tomba sous la hâche.

Unis d'affection mais divisés d'opinions, ces deux frères avaient adopté d'abord les principes sur lesquels la révolution était originairement fondée, ceux d'une monarchie constitutionnelle ; mais tous deux ne s'étaient pas arrêtés dans les limites de la constitution de 1791 lorsque la révolution les dépassa. *André Chénier* défendit la monarchie contre le parti de son frère avec autant de courage et peut-être autant de talent que *Marie-Joseph* en mit depuis à défendre la république contre les attaques de *Marat* et de *Robespierre* qui voulaient y substituer l'un l'anarchie, l'autre la dictature.

C'est sous la dictature de Robespierre qui voulait frapper *Chénier* dans son frère avant que de le frapper lui-même, qui voulait faire deux fois tomber sa tête, ou plutôt ne faire tomber sa tête qu'après l'avoir frappé au cœur ; c'est sous Robespierre qu'*André* fut conduit à l'échafaud, moins en punition de ses opinions que de celles de *Joseph*, au supplice duquel le tyran préludait. On n'a pas eu honte d'accuser Chênier d'être complice de cet assassinat ! lui qui sans songer à ses propres dangers sollicita jusqu'au dernier jour la grace de son frère auprès des proscripteurs dans la pensée desquels il se savait proscrit lui-même.

Celui qui rend ici ce témoignage à *Chénier*, ne l'aimait pas alors. Il atteste que le désespoir de ce malheureux frère fut égal à l'excès de son malheur. En certifiant ce fait, trop long-temps revoqué en doute, il certifie ce dont le hasard l'a rendu témoin. En défendant la mémoire de *Chénier* contre les attaques de la plus infâme des calomnies, il est certain de bien mériter de la nature et de l'honneur et des hommes qui ont cru cet atroce mensonge comme de ceux qui n'ont pas pû y croire.

Au surplus, que ceux qui veulent savoir de quelle fabrique ce mensonge est parti, s'adressent à la vieille boutique de la *Quotidienne*. L'honnête M. *Michaud* aujourd'hui lecteur du roi, peut leur donner à ce sujet de précieux renseignements, s'ils le surprennent dans un moment de franchise. Inventer et accréditer les plus odieuses calomnies, n'est qu'un jeu pour la politique de certaines gens. Ils appellent cela plaisanteries, et dans leur atroce gaîté, ils s'embarrassent peu d'outrager l'humanité entière, s'ils sont parvenus à diffamer un homme.

Chénier ne fut que trop sensible aux effets de l'horrible accusation qui a trop long-tems retenti contre lui. Il est plus facile au crime de braver l'accusation qu'à l'innocence de supporter la calomnie. Après un long silence *Chénier* répondit à ses accusateurs par un des

plus beaux morceaux qu'il ait écrit. Les vers qu'il y adresse aux mânes de son malheureux frère ont été dictés à un grand talent par la sensibilité la plus profonde. Malheur à ceux à qui il reste des doutes après les avoir lus ! S'ils ont des oreilles, ils ne les ont pas au cœur.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

BOUCHE DE FER.

PETITE REVUE

DES PRINCIPALES FEUILLES DE LA BELGIQUE. (1)

La *Gazette Officielle*. Jusqu'à présent plus libérale et plus variée que sa sœur la *Gazette Officielle* de France ; mais, en bonne parente, elle se propose, dit-on, d'abandonner cette double prérogative et de marcher d'un pas égal, si *marcher* est le mot.

L'Oracle. Il a gagné ; c'est la *Quotidienne* affranchie de toute censure.

La *Gazette de Leyde*. Bien servie en correspondances; excellente ou détestable suivant qu'elle est soufflée.

Le *Vigilant*. Libéral par accès ; ministériel par goût et par habitude.

Journal de Gand. Bien fourni en annonces. Plein de nerf et de choses quand il s'agit de la politique anglaise : du reste variable plûtôt que varié.

Journal de la Flandre. Nouvelles fraîches et abondantes : sorties courageuses; à-propos bien saisis. Un peu de tout, et rien de trop, les articles *spectacles* exceptés.

L'Observateur. Noble patriotisme : fermeté inébranlable : logique serrée. Il est toujours à la brêche où il oppose à des attaques multipliées une résistance opiniâtre et toujours égale : peut-être devrait-il faire plus souvent usage de l'artillerie légère.

Le Moniteur Belge. Il a été bien rédigé pendant trois mois. Il offre aujourd'hui un avantage que n'ont pas les autres feuilles, celui de rafraîchir la mémoire

(1) Voy. la chronique littéraire du 1.er n.° du *Nain Jaune* publié à Paris.

sur les nouvelles oubliées depuis quinze jours : un genre de surprise ou de mystification qui lui est encore particulier, c'est de donner exclusivement sous *la rubrique de Bruxelles* des détails sur la Chine, le Japon, l'Amérique, et autres contrées voisines.

Journal de la Belgique. C'est l'Oracle, sauf la méchanceté.

Les Éphémérides. Feuille ministérielle. Il y a deux mois, nous lui aurions donné des éloges.

Mercure-Surveillant. Il va par sauts et par bonds. Sublime hier, insignifiant aujourd'hui. Il est travaillé depuis sa naissance d'une fièvre intermittente que les voyages n'ont pu guérir, et qui semble dégénérer en fièvre de langueur. Des deux médecins qui s'étaient chargés de lui rendre la santé, un seul lui reste aujourd'hui. On ne sait si l'on doit attribuer son état actuel de léthargie à l'absence de l'un ou seulement à la présence de l'autre. Le *bulletin* daté de Bruxelles annonce qu'il est au plus bas.

— Baour-Lormian se vante par-tout d'être cause de la dissolution de la chambre. C'est mon épître, dit-il, mon épître seule, qui a déterminé le retour du roi à la charte constitutionnelle. — Mais croyez-vous ce retour sincère, lui demandait un de ses amis; croyez-vous que S. M. soit maintenant pour les *idées libérales?* — Les *idées*! s'écria le poëte toulousain, mieux que cela, mon ami; le roi est pour *les actions libérales*, car il m'a payé mon épître quinze mille francs.

— Un grand nombre de députés de la chambre dissoute ont été *nommés une seconde fois* par les colléges d'arrondissement. Il est bien extraordinaire, disait à ce sujet M. de Talleyrand, que parmi tant de gens *renommés*, on ne trouve pas un homme célèbre.

— On s'occupe de réparer au Louvre, sous la galerie d'Apollon, la fenêtre d'où l'on prétend que Charles IX tira sur le peuple avec une carabine lors de la St.-Barthélémi. S'il faut en croire le bruit public, ces réparations ont été ordonnées par une princesse qui ne se pique pas moins d'imiter que d'honorer ses ayeux.

— Le théâtre en plein vent de *Bobéche* a été fermé par ordre supérieur. Grand deuil parmi les habitués du Boulevart du Temple. L'un d'eux rencontrant l'autre jour *Galimafré* lui demanda la cause d'une mesure si

rigoureuse. Que voulez-vous, répondit celui-ci; dans un siècle où les *lumières* sont proscrites on n'a pas besoin *de Bobéches*.

PETIT BULLETIN

DES THÉATRES DE PARIS.

Il est de ces êtres malheureusement organisés qui ne savent envisager les choses que sous le point de vue où elles se présentent naturellement; qui toujours prêts à tirer des inductions de ce qu'ils ont vu, ou entendu s'en rapportent beaucoup plus à leurs yeux et à leurs oreilles qu'aux raisonnements spécieux qu'on leur oppose. Placez ces gens-là aux spectacles, qu'ils y soient temoins de l'avidité avec laquelle tous les assistants accueillent et saisissent les moindres allusions, vous aurez beau leur faire lire ensuite les journaux de Paris, ils persisteront à croire que l'esprit public n'est pas aussi bon, l'enthousiasme pas aussi grand que le repètent chaque jour la Quotidienne, la gazette de France, le journal des Débats, voire même l'Oracle de Bruxelles. Qu'entre les mains de ces mêmes gens, il vienne à tomber l'article suivant rédigé avec toute la candeur dont nous sommes capables et vous les entendrez déduire des conséquences qui les feraient condamner à l'amende de 500 florins, si jamais la fantaisie leur prenait de les faire imprimer. Avec de pareils êtres il n'y a rien à espérer, et nous le déclarons net, car nous ne voulons pas payer l'amende, ce n'est pas pour eux que nous rendons compte de l'opinion du parterre.

La comédie du médisant obtient chaque jour plus de succès. Ce n'est point le fond de la pièce, le développement des caractères, le comique des situations, l'intelligence de la scène qui charment le public; on y applaudit avec fureur plusieurs portraits qu'on croit reconnaître, et une foule de traits de circonstance tels que les vers suivants:

» L'autre grand délateur s'en va l'oreille basse,
» il a beau dénoncer, il n'aura pas de place. »

A la même représentation le drame d'Eugénie n'a pas offert moins d'occasions au public de manifester ses sentimens. La salle a retenti des applaudissemens les plus nombreux et les plus prolongés, au moment où

le père de cette intéressante victime de la scélératesse d'un gentilhomme a répondu à madame Murer qui l'engage à marier sa fille à un lord :

« *Jamais, jamais, il la rendrait trop malheureuse; est-*
« *ce que je ne connais pas ces petits grands seigneurs?*

Mais les bravos ont encore augmenté lorsque le même personnage ajouta en parlant de son autre gendre. Pour celui-là il *n'attend rien des faveurs de la cour; il a l'estime de toute l'armée.*

Si le jeu des acteurs du théâtre Français, et du théâtre de l'Odéon, n'offre aucun point de ressemblance, les habitués de ces deux spectacles paraissent animés du même esprit. Dernièrement à la représentation *du Faux Stanislas*; Mlle. Fleury a dit avec beaucoup de naïveté en voyant le roi en colère *ah mon dieu comme il est méchant ce bon roi!* et le public d'applaudir comme si elle avait dit une malice.

L'académie royale de musique a reçu, il y a quelques jours, un opéra de M. Bouilly, intitulé *Clémence Isaure*. Dans le cours de la pièce, la fondatrice des jeux floraux distribue aux vainqueurs, une *églantine*, un *souci* et une *violette*. M. Nodier membre du comité de lecture a exigé, sous peine du rejet de la pièce, que l'auteur changeât la violette en lys. Mais le parterre est dans la confidence, et cette fois ce ne sera peut-être pas le bruit des bravos qu'il fera entendre.

En province il règne un autre goût. Chaque fois que quelques individus demandent l'air de Henri IV, la masse des spectateurs crie *l'allemande*, *l'allemande*. Il ne serait pas facile de dire ce que le public entend par là. Sans donc nous assujétir à donner l'explication du mot, nous nous bornons à remarquer que ce goût pour *l'allemande* gagne tous les jours.

On répète en ce moment au théâtre Français, une tragédie d'Absalon. La police littéraire a beaucoup retranché dans cette pièce; mais qu'y gagne-t-on? si l'on n'applaudit pas les vers mutilés par la censure, on les apprend par cœur; c'est ainsi qu'on répète dans tous les salons la réponse que fait David à un de ses courtisans qui lui conseille le meurtre d'un grand nombre de *rebelles*.

Le supplice d'un seul suffit à ma vengeance
Pour un roi sans pitié, le ciel est sans clémence.

— Aucun des commissaires envoyés par les différentes puissances à l'île Sainte Hélène n'était encore arrivé, lorsque M. le marquis de Montchenu a débarqué sur cette plage. Ni les sentimens de convenance, ni les représentations du gouverneur n'ont pu le déterminer à attendre l'arrivée de ses collègues. Il a voulu verbaliser à l'instant même pour constater la présence de Napoléon. Sa tournure, ses manières, son empressement ont beaucoup diverti tous les habitants de l'île et en particulier l'ex-empereur, qui le traite avec les plus grands égards et ne l'appelle jamais autrement que votre excellence, et monsieur l'ambassadeur.

— M. Hennequin, l'un des peintres distingués de l'école moderne, va faire paraître incessamment à Liège une gravure représentant la distribution de l'étoile de la légion d'Honneur à l'armée des côtes de l'Océan. L'effet de cette gravure est très-pittoresque, l'ordonnance est grande et belle, le lieu de la scène est très-fidèlement représenté. On regrette seulement que l'artiste ait commis un anachronisme impardonnable, en choisissant pour héros un tout autre personnage que Henri IV, qui est, comme on sait, le véritable fondateur de l'ordre.

— On assure que Napoléon qui n'a jamais perdu l'espoir de revenir en France, a sauté de joie en lisant le projet de loi contre la liberté de la presse. Tous les cas semblent prévus en sa faveur. En effet s'il usurpe la couronne une troisième fois, l'Europe se lèvera de nouveau en masse contre lui, et bien que la guerre lui soit déclarée pour le fait même de son *usurpation*, *la légitimité* de son gouvernement ne pourra être révoquée en doute.

LE BAGOIS DE PERSE (1).

Rien de nouveau sous le soleil.

Qu'est-ce qui fut deux fois précipité du trône, y remonta deux fois en dépit de la nation, et mourut enfin de frayeur? Est-ce Louis-le-Débonnaire? *Non c'est le Schah.*

Qu'est-ce qui fut imposé au peuple par une puissance ennemie? Qu'est-ce qui se vengea cruellement de son exil? Est-ce Louis d'Outre-Mer? *Non c'est le Schah.*

Qu'est-ce qui ne signala son règne par aucun acte

(1) C'est le *catéchisme historique* à l'usage du petit Schah.

honorable ; qui n'eut point d'enfans et fut le dernier de sa race? est-ce Louis-le-Fainéant? *Non c'est le Schah.*

Qu'est-ce qui fut continuellement en guerre avec ses sujets, grace aux intrigues d'une île voisine? Est-ce Louis-le-Gros? *Non c'est le Schah.*

Qu'est-ce qui fit égorger ses sujets, dans le midi de son royaume, à cause de leur croyance religieuse? Est-ce Louis-cœur-de-Lion? *Non c'est le Schah.*

Qu'est-ce qui accabla son peuple d'impôts, et fut obligé de différer son sacre à cause du mécontentement général? Est-ce Louis-le-Hutin (ou l'Entêté)? *Non c'est le Schah.*

Qu'est-ce qui fut soupçonneux, hypocrite et cruel; jaloux de son pouvoir, opiniâtre dans ses préjugés, implacable dans ses vengeances, étranger à tout principe de justice; qu'est-ce qui disait *que celui qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner*; qu'est-ce qui gouverna par la fourbe et par la terreur; qu'est-ce qui ôta aux officiers et aux magistrats leur charge pour les donner aux rebelles qui l'avaient suivi dans sa retraite; qu'est-ce qui regardait la France comme un pré qu'il pouvait faucher tous les ans et d'aussi près qu'il lui plaisait; Quel est le tyran dont la barbare défiance encombra les prisons, entoura le château royal de gibets, fit punir tant de citoyens par la main du bourreau, et eut pour ami un prévôt qui fut le juge, le témoin et l'exécuteur de ses vengeances; qu'est-ce qui abâtardit la nation et lui procura cette tranquillité qu'un historien ingénieux compare à celle dont jouissent les forçats? Est-ce le roi très-chrétien Louis XI? *Non c'est le Schah.*

— On demandait à M. de Talleyrand ce qu'il pensait du nouveau *factum* de M. le vicomte de Châteaubriant. Il me semble, répondit le grand chambellan du roi, qu'il y a des morceaux qui sont faits de *main de maître*.

VERS

Placés au bas du portrait d'un ange qui n'est pas celui de miséricorde.

Son cœur est peint dans ses attraits,
Sa douceur dans sa grace extrême;
Ah! puissions-nous prouver jamais
A ce bon ange des Français
Que nous l'aimons, comme il nous aime!!!

IVme VOLUME. — ANNÉE 1816.

LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

. . . .
À quoi bon faire encor la guerre aux hémistiches;
Il faut la déclarer *au vil adulateur*
Qui répand dans les cours son venin délateur;
Au *Zoïle impudent* que blesse un vrai mérite;
A *l'esclave oppresseur*, à *l'infame hypocrite*:
Sans cesse il faut armer contre leur souvenir
Un inflexible vers que lira l'avenir.

(Chénier.)

DE L'HOSPITALITÉ.

Qu'est-ce donc, cher lecteur, que cette hospitalité dont on parle tant?

C'est à la fois un droit et un devoir. Un droit par lequel sans être connu, un individu réclame d'un homme qu'il ne connaît pas, une place sous son toit, à son foyer, à sa table; un devoir par lequel, non seulement ces avantages des fils de la famille ne sont pas refusés à l'étranger qui les réclame, mais en observation duquel ils lui sont offerts.

L'hospitalité est sans doute la plus sainte des pratiques philantropiques.

N'est-il pas singulier qu'elle date des premiers âge de la société? qu'on la trouve en vigueur chez tous les peuples neufs, chez les peuples barbares en qui elle s'allie au brigandage, chez les sauvages même, dont

elle tempère quelquefois la férocité ? N'est-il pas singulier que l'exercice des vertus hospitalières, loin de se fortifier par la civilisation, semble marcher en raison inverse, et qu'un peuple devienne d'autant moins hospitalier qu'il devient plus poli.

Toutefois cela s'explique facilement.

L'exercice de l'hospitalité est fondée sur des besoins réciproques. Dans les tems comme dans les lieux où les villes étaient moins rapprochées, où, dans les champs, les habitations étaient séparées par de grandes distances, chacun avait intérêt à accorder, au voyageur, l'asyle et les secours dont lui-même au premier jour pouvait avoir besoin.

Lorsque la population se fut accrue, lorsque les champs défrichés se furent couverts d'habitations, ce besoin se fit moins sentir. Les villes, séparées par de moins longues distances, permirent au voyageur de revenir à son gîte. Les voyages devenus plus fréquents, les hôtelleries s'établirent; de plus, le cultivateur ayant la facilité d'exporter le superflu de sa consommation, ce superflu lui devint nécessaire; il s'en montra économe, et dans ce superflu devenu matière de commerce, il engloba jusqu'à la part autrefois réservée à l'hospitalité.

Voilà pourquoi on est beaucoup moins hospitalier dans les tems modernes que dans les tems antiques; voilà pourquoi on est beaucoup moins hospitalier en Suisse ou en Angleterre, qu'en Arabie, ou en Laponie.

Allez réclamer les droits de l'hospitalité à la porte d'un *Landaman* ou d'un *Chancelier de l'Echiquier*, les laquais vous la fermeront en vous riant au nez; bien heureux si le maître ne vous fait pas appréhender et déporter en conséquence de *l'alien-bill* ou de quelques autres lois tout aussi hospitalières ! Et que serait-ce, si vous alliez heurter à la porte de *maître Bellard ?*

Présendez-vous au contraire à l'entrée de la tente d'un Arabe ou de la hutte d'un Lapon; l'une et l'autre

vous seront ouvertes. L'Arabe vous traitera presque aussi bien que ses chevaux, et le Lapon tout aussi bien que lui-même; car il vous forcera de partager avec lui les bonnes grâces de *Madame*. La civilité ne va pas plus loin!

L'hospitalité règne sur-tout chez les peuples pasteurs. Quand des anges ou des hommes s'arrêtaient chez *Loth* ou chez *Abraham*, quel accueil n'en recevaient-ils pas? Pendant que le festin se préparait sous le *chêne de Mambré*; que les serviteurs choisissaient, pour couvrir la table, dans l'élite du troupeau; que le veau gras, *vitulum saginatum*, rôtissait à la cuisine; et que la fleur de froment, paitrie des mains même de *Sara*, cuisait en pain sous la cendre, ceint d'une écharpe de lin, à genoux devant ses hôtes, le patriarche lavait leurs pieds dans un bassin et les remerciait de la grâce qu'ils lui faisaient en goûtant son vin, et acceptant son souper. Non seulement l'hôte jouissait chez ces *anciens des mondes* des droits du fils de la maison; mais il leur était encore plus sacré que leur propre enfant; probablement en conséquence de la confiance dont cet hôte fesait preuve, en se livrant à eux. Dans une circonstance excessivement délicate, *Loth* proposa à ses concitoyens qui portaient un peu trop loin la *philantropie*, de racheter la pudicité de ses hôtes au prix de l'honneur de ses filles.

Les Romains qui avaient été pasteurs avant que d'être brigands ou conquérants, au faîte de la grandeur, avaient encore retenu de leur pauvreté l'habitude de l'hospitalité. Chez eux on ne se mettait pas en vain sous la protection des dieux *Lares*: chez eux, l'hospitalité était un droit et un devoir tellement consacré par l'usage, qu'il fallait des loix pour en interdire la pratique à l'égard des proscrits: loix souvent plus faibles que l'usage. *Marius* à qui un décret avait interdit le *feu et l'eau*, trouva des asyles jusques chez les gens qu'il avait condamnés aux jours de sa puissance. Chez les Volsques, dont les mœurs étaient celles des Romains,

Coriolan, vainqueur de *Tullus*, ne fut plus considéré par *Tullus* que comme un ami, dès qu'il se fut assis à son foyer. Chez le peuple roi, les droits de l'étranger, les devoirs du maître de la maison, étaient non seulement gravés dans tous les cœurs, mais ils étaient même écrits sur le pavé de tous les vestibules; on ne pouvait entrer dans une maison, sans que celui qui en ouvrait la porte, sans que celui à qui elle était ouverte, ne lussent ces paroles tracées en mosaïque sur le seuil : SALVE HOSPES : paroles que j'ai retrouvées dans plus d'une maison de *Pompeïa* : salut que leurs maîtres ensevelis comme elle depuis dix-sept cents ans sous les cendres du Vésuve, adressent encore au voyageur qui visite leurs ruines.

On sait ce que c'était que l'hospitalité chez les Grecs. Les liens qu'elle formait, ne leur étaient ni moins chers ni moins sacrés que les liens du sang, sur-tout dans les temps héroïques.

L'hospitalité par laquelle un étranger jouissait dans une maison de tous les droits de membre de la famille, imposait à celui envers qui on l'exerçait, les devoirs d'un membre de la famille. S'il eût été barbare de ne pas remplir envers lui les devoirs de l'hospitalité, il eût été atroce à lui d'en violer les droits vis-à-vis de son hôte. Rien de plus juste. Mais où tend cette dissertation ? Patience, ami lecteur, vous allez le savoir.

Seriez-vous assez ignorant des choses qui se passent autour de vous pour ne pas connaître les reproches qui nous ont été adressés par plusieurs hommes publics, par des sénateurs, par des journalistes. Les uns dans des discours où ils nous ont presque aussi maltraités que des ministres, nous reprochent d'avoir violé les droits de l'hospitalité parce que nous avons usé de la liberté de la presse; les autres nous adressent la même imputation, dans leurs feuilles qui peuvent bien différer des nôtres sous quelques rapports; mais du moins sous tout autre que celui de la modération. Nous vous le demandons, lecteur, y a-t-il justice ?

Nous croyons avoir assez exactement expliqué ce que c'est que l'hospitalité. En nous recevant dans un pays où les loix nous autorisent à résider, et par cela même nous appellent, le gouvernement a-t-il exercé l'hospitalité envers nous? est-il un seul réfugié, à qui sans lui offrir ce qu'il trouverait chez un Lapon, il ait offert ce qu'il trouverait chez un Arabe?.

Quelques agens de l'autorité se sont fort occupés, il est vrai, de quelques réfugiés; il n'a pas tenu à eux, nous l'avouons, que ces voyageurs n'aient trouvé dans des maisons publiques un asyle où on leur offrait *gratis* le couvert, la table et le lit; mais est-il bien prouvé que ces offres leur aient été faites dans des vues purement hospitalières, que s'ils se fussent rendus à l'invitation, on les eût renvoyés avec des présens, ainsi qu'on en usait dans les temps antiques, après leur avoir lavé les pieds et les avoir régalés avec le *vitulum saginatum*? La vérité veut aussi que nous convenions qu'on a proposé, avec quelques instances, des compagnons de voyage à certains réfugiés qu'on croyait décidés à voyager; mais est-il bien prouvé qu'il n'entrait que de l'obligeance dans ces politesses, et que cette escorte *quasi* militaire fut une garde d'honneur?

Parlons franchement : vivre dans un pays sous la protection des loix en observant les loix, ce n'est pas y vivre en hôte, mais en régnicole. Si l'on y paie ce que l'on y consomme, on n'est pas l'obligé de l'état; si l'on y importe des capitaux, des talens, une industrie, l'état devient votre obligé. Si tous les réfugiés ne sont pas dans cette dernière classe, du moins n'en est-il pas un seul qui ne soit dans la première. Après tout que reproche-t-on, avec tant d'acharnement, à ces réfugiés? d'avoir usé de la faculté d'écrire que la loi leur accordait. Si les écrits qu'on leur impute leur appartiennent; si, comme celui-ci, ils ne sont pas partis de la France, de la capitale, du centre même de la tyrannie et du désespoir, des réfugiés auraient, j'en

conviens, usé de la presse avec quelque énergie, soit pour démontrer leur innocence, soit pour démontrer l'injustice de leurs persécuteurs; mais est-ce là violer les droits de l'hospitalité? Ce serait, dites-vous, avoir abusé de la liberté de la presse. Mais, messieurs les sénateurs, messieurs les folliculaires, user de toute la latitude que donne une loi, est-ce en abuser? La loi permet ou défend. Faire ce que la loi défend, c'est se rendre coupable d'un délit; et dans ces cas les tribunaux prononcent. Faire ce que la loi permet, c'est user d'un droit; est-ce donc aux hommes qui en usent comme nous, qu'il convient de nous en faire un crime?

Non, Belges, ce n'est pas un crime que de se défendre sur un territoire étranger, des contre-attaques qui vous poursuivent jusque sur ce territoire. Les réfugiés, les exilés, sont journellement diffamés dans les journaux français, qui viennent les calomnier jusque dans le sein de vos villes; ils le sont même dans vos villes par des journaux qui *ne sont pas français* : et l'on reproche l'emploi de la médisance à ceux contre lesquels on abuse de la calomnie! et l'on reproche à ceux que l'on persécute par le mensonge, de se venger par la vérité! Il ne leur est pas défendu de repousser avec l'arme qu'ils ont sous la main, le brigand, qui, le pistolet au poing, les attaquerait sur vos grandes routes; on applaudirait même au coup par lequel ils feraient justice d'un pareil attentat! Dans le cas où nous sommes, la défense n'est-elle pas aussi de droit naturel? est-ce violer votre territoire que d'y traiter le calomniateur comme on y traiterait l'assassin? veut-on nous réduire à la condition de ces autres proscrits que poursuit le chasseur? animaux pacifiques, que l'on qualifie du nom de féroces, si dans la juste rage que leur donne la douleur, ils se retournent et se vengent une seule fois avec les armes naturelles, du *monseigneur* qui les à blessés?

Cela serait aussi par trop absurde? Mais revenons à l'hospitalité. Le gouvernement *Néerlandais* ne nous

l'a pas donnée ; il n'a pu ni n'a dû le faire ; mais nous sommes bien loin d'en conclure que cette terre ne soit pas la patrie des vertus hospitalières. Que de consolations, que de secours, que de bienfaits de tous genres ont été prodigués, par des particuliers, à tant d'infortunés qui n'ont pas eu le tems de les désirer. Les proscriptions qui jadis ont aussi désolé cette terre, y ont enseigné la pitié. Cette admirable sentence de Virgile,

Non ignara mali miseris succurrere disco,
Qui ne sait compâtir aux maux qu'il a soufferts,
VOLTAIRE.

est gravée ici dans bien des cœurs par la main du malheur même ; et cette autre sentence non moins admirable, cette sentence de Térence,

Homo sum, humani nihil a me alienum puto,
Homme, chez les humains rien ne m'est étranger.
CHÉNIER.

Elle y est inscrite aussi des mains de la nature, dans les cœurs que le malheur n'a pas instruits. C'est envers ces individus, assez nombreux pour faire une nation, que nous ne voudrions pas avoir blessé les droits de l'hospitalité, dont ils ont véritablement rempli les devoirs. Nous serions ingrats si nous ne rendions pas ici hautement témoignage à leur vertu ; si nous ne déclarions pas que le souvenir de leurs bienfaits ne périra en nous, qu'avec nous ; si nous ne les recommandions ici, à la mémoire, à l'imitation de l'âge futur ; si nous ne nous déclarions ainsi que nos enfans à qui nous léguons cette dette sacrée, solidaires pour ceux de nos frères qui ont été, qui sont encore l'objet de leur infatigable philantropie.

LES CONTRE-VÉRITÉS ET LES ANTIPHRASES,

OU L'ART DE DIRE CE QU'ON NE DIT PAS.

Toute vérité n'est pas bonne à dire : c'était assez l'avis de Fontenelle, et c'est tout-à-fait le mien. Pour un menteur châtié par hasard vous trouverez cent

honnêtes gens victimes de leur franchise. Des milliers d'individus sont payés pour trahir la vérité, aucun n'est gratifié pour la dire; aussi n'est-il rien de plus rare dans le monde que la vérité; on ne sait où la prendre : tous les poëtes assurent qu'elle habite au fond d'un puits; si cela est, le mensonge est logé infiniment mieux qu'elle.

Le roi Jean, qui en valait bien un autre, disait que si la bonne foi était bannie de la terre, elle devrait trouver un refuge dans le cœur des rois. Le roi Jean entendait, par la bonne foi, le respect de sa parole, la fidélité à ses engagemens; et c'est déjà quelque chose; mais il ne prétendait point par-là autoriser ses sujets à s'exprimer librement et avec sincérité sur son compte. Je suis sûr qu'il aurait trouvé très-mauvais qu'on se permît de lui adresser des remontrances, lorsqu'il fit assassiner le comte d'Eu, son connétable.

Quand on dit que les hommes ont de l'éloignement pour la vérité, cela signifie seulement qu'il ne leur plaît pas de l'entendre, car ils aiment passionnément à la dire. Malheureusement les périls de toute espèce attachés depuis long-temps à la sincérité rendent l'exercice de cette vertu aussi pénible qu'il est honorable. Il n'y a que des morts dont on puisse dire sans trop d'inconvénient ce qu'on pense; encore faut-il que le temps ait refroidi leurs cendres et suffisamment vieilli leur tombeau. On peut, par exemple, affirmer aujourd'hui sans danger que Néron et Caligula ne furent que des monstres couronnés. On ne risque rien de se donner carrière en retraçant les attentats de Frédégonde, d'Isabelle de Bavière et de Catherine de Médicis. On peut encore, si l'on veut, prendre quelque liberté avec Louis XI, avec Louis XIII surnommé le juste, parce qu'il naquit sous le signe de la balance, avec Louis XV dit le bien-aimé, sans doute à cause du grand nombre de ses maîtresses; mais je ne conseillerais à personne d'aller fort au-delà. Je connais un écrivain qui ne s'appelle pas Antoine et qui

était sur le point de publier une histoire de France beaucoup plus étendue que toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Je l'ai vu, je lui ai conseillé d'attendre, et il attendra.

— Quoi ! faut-il donc se borner à détester en silence les vices et les crimes des contemporains ? Faut-il se résoudre à ne dire la vérité qu'à des ombres à qui elle est inutile et qui probablement ne l'entendent pas? — Non sans doute : aussi d'excellents esprits ont-ils inventé depuis long-temps un procédé ingénieux au moyen duquel on peut dire tout ce qu'on pense en évitant tout ce qu'on craint ; dénoncer les plus condamnables excès du pouvoir avec le ton de la flatterie, et ridiculiser la sottise avec toute la politesse imaginable : c'est ce qu'on appelle une *contre-vérité*, ou une *antiphrase* : espèce de figure de rhétorique qui consiste à énoncer une proposition dans des termes absolument contraires au sens qu'on lui donne, tour de force unique par lequel on fait servir le mensonge au succès de la vérité.

C'est par antiphrase que les anciens donnaient aux trois furies le nom d'*Euménides* qui signifie divinités bienveillantes, ou si l'on veut, anges consolateurs. Ce fut probablement par antiphrase qu'on appella autrefois du nom de *franche-comté*, une province française dans laquelle la plus grande partie du peuple se composait de serfs, et où toutes les terres d'un vilain mort sans lignée appartenaient de droit au seigneur foncier. Quand Boileau, feignant de se reconcilier avec ses ennemis, s'écrie avec l'accent de la franchise et de la candeur :

Je le déclare donc, Quinault est un Virgile,

il déguise sous le voile d'une contre-vérité très-plaisante une épigramme très-déplacée contre l'auteur d'Atys et d'Armide. Quand le même poëte compare Louis XIV au héros Macédonien, il ne dit pas une contre-vérité, mais un mensonge ; ce qui est bien dif-

férent. Le mensonge peut être une chose fort utile ; mais ce n'est pas une figure de rhétorique.

On conçoit aisément toute la puissance de ce ressort oratoire entre des mains habiles et expérimentées. C'est une arme dont la trempe est aussi vigoureuse que la forme en est agréable, et avec laquelle vous blessez à mort votre ennemi sans qu'il ait le droit de proférer une plainte. Avez-vous affaire à un despote ignoble et cruel, la honte du trône et l'horreur des peuples, lâche dans le péril, atroce dans le succès, et mêlant à la volupté de tous les vices, l'hypocrisie de toutes les vertus ? préconisez la douceur de son gouvernement, vantez la loyauté de son caractère, exaltez la félicité de ses sujets. Dites effrontément qu'il est plus humain que Titus, plus populaire qu'Henri IV, plus valeureux que Napoléon, plus tempérant que Charles XII.... C'en est assez. Le public vous a entendu, et l'original est trahi par l'infidélité même de la copie.

L'idée seule de la feinte vous révolte ? l'emploi de la ruse la plus innocente a pour vous quelque chose d'odieux ? Vous voulez dire une bonne vérité; mais vous entendez le faire sans déguisement et sans détour ? Réfléchissez-y bien, je vous prie. Il vous en coûtera, s'il vous plaît, cinq cents florins, au plus bas prix : ce n'est pas marché donné, ce me semble, et le plus riche pourrait bien se ruiner en très-peu de temps. Vivent les contre-vérités ! ! On les répand par centaines et sans bourse délier. C'est un charme... Et les rieurs, les comptez-vous pour rien ? croirez-vous être bien plaisant quand vous direz de tel officier soi-disant Français, qu'il n'a jamais manié l'épée de sa vie, et qu'il ne s'est élevé à la plus haute dignité militaire que par la bassesse et par la trahison ? ne voilà-t-il pas quelque chose de bien drôle ?..... vantez-moi au contraire sa bravoure, son désintéressement, sa fidélité. Comparez-le hardiment à Turenne, à Villars, à Catinat, et je

vous réponds que tout le monde va pouffer de rire depuis Dublin jusqu'à Paris.

Il n'est chose si bonne ici bas qui n'ait avec elle ses inconvénients. L'usage de l'antiphrase est d'une utilité incontestable, mais le lecteur qu'on n'a pas mis dans la confidence, ne voit pas toujours la malice où elle est, et la voit quelquefoi où elle n'est pas. Il y a des gens qui ont offert de parier que tous les discours prononcés depuis un an par Mr. Bellart et par M. Dambray, toutes les adresses des chambres, celles des préfets et des conseils généraux sont autant de contre-vérités adroites et piquantes. Les autres ne veulent y voir absolument que de grossiers mensonges. Il faut nécessairement que ce soit l'un ou l'autre. Mais la question me paraît difficile à résoudre; j'avoue franchement qu'elle m'embarrasse et je demande trois mois pour y répondre.

Inutile de dire que les contre-vérités ne sont de convenance qu'à l'égard des grands de la terre. Aux misérables on ne doit que la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Ne voilà-t-il pas une plaisante engeance pour qu'on se torture l'esprit à lui faire des antiphrases? Ne faudrait-il pas prendre des gants avec cette foule de drôles qui n'ont ni dignités ni titres et qui se mêlent d'être impertinents? Non sans doute, qu'ils se fâchent s'ils en ont envie, nous leur repliquerons avec Figaro : es-tu prince pour qu'on te flagorne? Souffre la vérité, faquin, puisque tu n'as pas de quoi payer un menteur.

BIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DES CHEVALIERS DE L'ÉTEIGNOIR.

Choiseul ♝ (le duc de), si connu par la douceur de ses mœurs, ses qualités sociales et la sûreté de son commerce, dans tous les spectacles et dans tous les salons de Paris. C'est à ces titres presqu'autant que par son

titre, que M. le duc de Choiseul a été porté à la chambre des pairs; là, il s'est jetté les yeux fermés dans les bras de MM. d'Ambray, Montesquiou et Ferrand, avec tant d'abandon qu'on en vint à douter s'il n'avait pas fait violence à sa vocation en recherchant avec tant de vivacité depuis trente ans tous les lieux où il pouvait appercevoir de la rue quelques lumières de plus que de coutume.

Constant *b* de Rebecque (Benjamin). A ce nom profane nous devinons l'étonnement de nos frères: quoi! diront-ils, celui qui travaille depuis vingt ans à éclairer les hommes sur leurs vrais intérêts, celui dont le premier ouvrage fut écrit pour prouver le danger des réactions et l'inutilité de la terreur dans le système politique, celui qui mérita l'honneur d'être exclu du tribunat pour avoir défendu les droits de la nation contre le despotisme; cet amant constant de la liberté qui voudrait nous livrer à tous les périls de la liberté individuelle, aux hérésies de la liberté des cultes, aux insultes de la liberté de la presse et à tout l'éclat d'une représentation nationale; enfin ce disciple des philosophes, cet ennemi des ténèbres doit-il prétendre à l'insigne honneur de voir son nom dans les fastes de notre sombre histoire? Nous répondrons à ces justes réclamations en priant nos frères de jetter un coup d'œil sur la tragédie de Walstein, le chapitre de l'esprit de conquêtes, l'acte additionnel de la constitution de mai 1815, et sur cette profession de foi (1) dans laquelle l'auteur prouve si évidemment que le plus fin politique peut devenir la dupe d'un charlatan couronné, et que l'homme le plus éclairé peut se laisser aveugler par un rayon de gloire.

Ces différents essais dans le genre obscur méritaient, si non des récompenses, du moins des encouragemens.

Fiévée *b* s'enrôla tout jeune encore sous la bannière que levait en ces-têms là le vénérable Geoffroy contre les lumières et la liberté. On sait que le premier con-

(1) Chapitre XX des principes de politique.

nul daignait sourire aux efforts de la pieuse croisade; sous ces auspices notre héros opéra un débarquement en Angleterre qui pensa coûter à la nation britannique sa constitution; les lettres qu'il envoya de Londres à cette époque au journal des Débats, démontrent victorieusement la sottise de Delorme et de Montesquieu, et l'absurdité de ce prétendu chef-d'œuvre. L'histoire dira comment ce fut une des causes occultes de la rupture de la paix d'Amiens.

Depuis ce moment M. Fiévée tour-à-tour journaliste, maître de requêtes, conseiller du prince, préfet et membre de la chambre des députés, a milité glorieusement pour la plus grande gloire des saines doctrines.

M. Fiévée méprise Fénélon; il lui reproche d'avoir donné des leçons aux rois; M. Fiévée aime mieux apparemment qu'on leur donne des renseignemens.

Fourquevaux *b* (M. le marquis de) l'admirable mécanique! cela passe l'imagination! Bon dieu quel enthousiasme, qu'avez-vous donc vu? Ce que j'ai vu le Phonorganon, instrument auquel, M. Robertson fait prononcer des phrases entières. N'est-ce que cela? C'est bien la peine de se récrier; un jour à la chambre des députés, j'ai entendu, moi qui vous parle, prononcer un long discours contre la liberté de la presse, par un phonorganon bien autrement étonnant; cet instrument articulait clairement; il ne manquait pas un mot, pas une syllabe.

Moreau *b* (Madame, née Hulot). Ouvrage parfait d'une mère dont miss Egdworth a tracé le portrait. Dès l'âge de dix ans elle répondait dans plusieures langues, jouait du piano pour tout le monde et ne dansait déjà plus pour son plaisir. Aucune femme n'a poussé plus loin le métier des arts et l'ambition du succès: sacrifiant toujours le désir de plaire à la volonté de réussir, son cœur n'a jamais dérangé les calculs de sa raison; c'est par les avantages d'une nature aussi supérieure qu'elle est parvenue à devenir la femme d'un héros français et la veuve d'un général russe.

NOTICE

Sur la vie et les ouvrages de M. J. de Chénier.

DEUXIÈME ARTICLE.

Les faits qui se rattachent aux représentations de *Caïus Gracchus*, nous ont fait empiéter, sans nous en appercevoir, sur l'ordre des événemens. Reprenons-le. *Chénier* avait donné deux ouvrages nouveaux et en fesait répéter un troisième lorsqu'il se vit contraint à renoncer momentanément à la scène. Les deux premiers ouvrages sont *Jean Calas* et *Fénélon*; *Timoléon* est le troisième.

Jean Calas, que l'auteur n'a pas voulu flétrir du nom de *drame*, d'après la condition des personnages, et la nature des intérêts qu'on y discute, paraît à certaines personnes ne pas devoir prendre le nom de tragédie. Cependant, si l'on considère que dans cette pièce, où les genres ne sont pas mélangés, l'intérêt est grave, le style noble et pathétique; et que les scènes les plus touchantes sont terminées par un dénoûment terrible, lui donnera-t-on une dénomination qui le rabaisse au niveau de *l'Honnête Criminel* et de la *Brouette du Vinaigrier*? Ne plaçons pas *Calas* auprès de *Phèdre* ou de *Zaïre*, mais plaçons-le auprès de *Mélanie*, que, vû le sens vulgaire attaché au mot *drame*, aucun homme de goût n'est porté à appeller *drame*, bien que l'intérêt de cette pièce semble ne résulter que d'intérêts privés, et que les personnages qui y figurent ne soient pas des hommes publics. *Mélanie* et *Calas*, au fait, ont plus d'un rapport ensemble. Dictés tous deux par le même esprit, produits d'une philosophie amie de l'humanité, tous deux attaquent les crimes du fanatisme et prouvent que la piété éclairée ne peut pas différer de la philantropie. Tous deux appartiennent à des hommes d'une raison et d'un talent supérieurs. Avouons pourtant que sous le rapport du goût *Laharpe* a l'avantage ici sur *Chénier*; il a mieux senti, mieux

observé les convenances : son style toujours noble est toujours naturel. *Chénier* donne quelquefois dans l'emphase ; et c'est dans le rôle de la servante de *Calas*, que ce défaut se fait sur-tout remarquer.

Ce défaut ne se trouve pas dans *Fénélon*, une des pièces les plus touchantes qui soient au théâtre. L'auteur y fait preuve d'une souplesse de talent bien rare. Par cet ouvrage, où il prête à *Fénélon* une bonne action que cet archevêque eut été capable de faire et que *Fléchier* a faite, *Chénier* mérita la haine de l'intolérance irreligieuse sans se concilier le suffrage des dévots. La représentation de cette pièce où l'on voit un pontife compâtissant aux faiblesses humaines, est défendue aujourd'hui en France comme elle le fut lors de l'autre terreur ; tant il est vrai que les hommes exagérés se ressemblent. Les uns trouvent que c'est trop relever, les autres trouvent que c'est trop abaisser un prêtre que d'en faire un homme ! Fénélon leur répondrait comme Térence : *homo sum, humani nihil a me alienum.*

Timoléon dont les répétitions furent interrompues quelques mois avant la mort *d'André Chénier* et qui fut représenté peu de tems après celle de Robespierre, obtint un grand succès. Les sentiments républicains dominent dans cette tragédie, où cependant à l'exemple de Voltaire dans *Brutus*, *Chénier* a eu l'art de concilier les sentiments naturels avec les devoirs du citoyen. *Timoléon* n'offense ni les uns ni les autres ; il n'est ni faible ni atroce : il fait pour prévenir la perte de son frère et pour empêcher l'asservissement de sa patrie, tout ce qu'on doit attendre d'un héros. Sa situation est éminemment tragique. Il s'en faut de beaucoup que *Laharpe* qui a fait un *Timoléon*, se soit élevé dans ce sujet à la hauteur de *Chénier*.

A l'exemple des anciens, *Chénier* fait intervenir le peuple dans cette tragédie, coupée de chœurs. La musique de *Méhul* n'a pas peu ajouté à l'effet de ces chœurs qui sont fort beaux par eux-mêmes.

Quelque succès qu'ait obtenu *Timoléon*, il fut plutôt une source de peines que de jouissances pour *Chénier*, puisque l'on en prit occasion pour l'accabler des calomnies dont nous avons parlé et qu'on s'appuya du choix de ce sujet pour affirmer que l'auteur ne l'avait traité que dans l'intention de faire applaudir en scène ses propres principes et ses propres actions.

Soit par suite des dégoûts que lui causa tant d'acharnement, soit par suite des occupations que lui donnèrent les affaires publiques, *Chénier* laissa passer plusieurs années sans rien produire de nouveau au théâtre. Ce n'est qu'à l'époque du couronnement de *Napoléon* qu'il donna *Cyrus*. Ainsi que M. de *Lally Tollendal* et M. de *Chateaubriant*, *Chénier* avait trouvé de grands traits de ressemblance entre ces deux conquérants (1) qui relevèrent les autels.

Cyrus n'eut pas de succès; et ce n'est pas à ses défauts comme ouvrage dramatique, qu'il faut l'imputer. *Chénier* en consentant à faire cet ouvrage pour la cour, s'était mis dans une situation des plus fausses. Après avoir agi si vigoureusement contre la monarchie, il ne pouvait guère écrire pour un monarque sans se compromettre; d'ailleurs son caractère inflexible ne lui permettait pas d'abjurer ses principes. Aussi se reproduisait-il à chaque vers dans cet acte de complaisance, où les éloges même étaient des conseils. Les éloges déplurent au public, les conseils ne plurent pas au prince; et *Chénier* perdit sa réputation d'indépendance par celui de ses ouvrages qui devait peut-être la lui mériter le plus. Sous le rapport littéraire, *Cyrus* qui contenait de grandes beautés, n'était pas exempt de défauts. Cette imitation du *Cyro Riconosciuto* de *Métastase*, rappellait un peu trop *Mérope* qu'elle n'eût jamais fait oublier. Le style y est aussi souvent épique que tragique. Il offrait toutefois des morceaux d'un ordre supérieur, tels que la prophétie de Daniel qui

(1) Voyez la préface d'Atala.

ouvrait le second acte, et le serment par lequel *Cyrus* couronné terminait la pièce, et dans lequel on remarqua ce vers :

« Je jure.....
» De souffrir la vertu, de permettre la gloire. »

Ce vers et tant d'autres qui lui ressemblent, ne sont pas d'un flatteur.

Depuis *Cyrus*, *Chénier* ne fit rien jouer de nouveau. Il n'avait cependant pas renoncé au théâtre. Six ouvrages trouvés après sa mort dans son portefeuille, en font foi. Ce sont *l'OEdipe-Roi* et *l'OEdipe à Colonne*, traduit de Sophocle; un *Tibère*, un *dom Carlos*, une traduction de *l'Ecole du Scandale* de *Shéridan*, et une imitation du *Nathan Lesage* de *Lessing*. Il avait commencé aussi un drame de *Werther* dont plusieurs personnes ont entendu des fragments; je ne sache pas qu'ils se soient retrouvés dans ses papiers.

Indépendamment de ses compositions dramatiques, *Chénier* a fait nombre d'ouvrages en divers genres de littérature; des épîtres, des satires où l'on retrouve l'esprit philosophique et sardonique de *Voltaire*. Comme ce grand homme il s'y venge par le ridicule des ennemis qui depuis si long-tems s'efforçaient de le rendre odieux, et tout en défendant sa propre cause, il sert celle de la raison et de l'humanité.

Chénier n'excellait pas moins dans la critique que dans la satire; le rapport qu'il a fait au nom de l'institut sur l'état de la littérature en France depuis 1789 jusqu'en 1809, (1) est un monument qui ne fait pas moins d'honneur à la pureté de son goût qu'à l'étendue de ses connaissances. A quelques articles près, il est écrit avec une grande impartialité. Un autre morceau du même genre qui nous paraît mériter les mêmes éloges, sans restriction, est celui où *Chénier* juge le juge suprême de l'époque, celui où il fait l'examen du cours de littérature de *Laharpe*, cours dont les dernières par-

(1) Cet ouvrage vient d'être publié en France.

ties ne méritent pas à beaucoup près l'estime qu'on ne peut refuser aux premières.

Si l'on ajoute aux ouvrages dont nous venons de faire l'énumération, ceux du même auteur qui ne sont pas encore publiés, on sera surpris qu'un homme occupé d'autre part de travaux politiques ait pu suffire à tous ces objets, au milieu de tant d'agitations.

Nommé représentant du peuple en 1792, *Chénier* fit partie des diverses législatures qui se succédèrent depuis cette époque jusqu'à celle de l'extinction du tribunat.

Nous craindrions de fatiguer la patience du lecteur en suivant *Chénier* dans tous les détails de sa carrière politique. Ce serait recommencer l'histoire de sa vie et refaire celle de la révolution. *Chénier* prit une part très-active à cette révolution; mais il ne faut pas pour cela le confondre avec la masse des révolutionnaires. Il voulait un autre gouvernement, mais non la destruction de tout gouvernement. *Chénier* voulut la destruction de la monarchie, mais non le règne de l'anarchie; il voulut l'établissement de la république et non celui de la terreur. On sait qu'il professa toujours les opinions de l'illustre et malheureuse députation de la Gironde.

Au reste, si *Chénier* sous les rapports politiques n'a pas été exempt d'erreurs, du moins n'a-t-il jamais laissé passer sans la saisir l'occasion d'adoucir ou de réparer les maux que la révolution avait faits à l'état ou aux individus.

Il s'opposa continuellement à la proscription de *Laharpe* qui dans ses éternelles diatribes n'a cessé de l'attaquer sous tous les rapports. Il provoqua le décret par lequel les législateurs rappellèrent le général *Montesquiou* et le citoyen *Talleyrand Périgord* qui, depuis, lui en a témoigné sa reconnaissance en tant d'occasions.

C'est sur sa proposition que la convention, par trois décrets consécutifs, distribua des secours aux gens de lettres et aux artistes ruinés par le malheur des tems,

et l'on sait que dans les bases qu'il donna à cette répartition des largesses nationales, il avait fait abstraction des opinions pour ne faire valoir que les droits du mérite.

C'est par ses soins aussi que la France vit reparaître ces sociétés si utiles à la propagation des lumières, à la conservation du goût, à l'entretien de l'émulation, et que les académies rétablies sous le nom d'institut, formèrent l'association la plus imposante qui ait jamais existé dans l'intérêt des sciences, des arts et des lettres.

Après la destruction du tribunat, il fut nommé inspecteur général de l'instruction publique, et remplit ces fonctions avec un zèle égal à ses lumières, et pourtant il était déjà travaillé de la maladie qui affligea les dix dernières années de sa vie et le conduisit douloureusement au tombeau.

A ces souffrances se joignirent celles de la pauvreté. Une épître pleine de talent et d'indépendance, l'épître à *Voltaire*, lui fit perdre une place dont les appointements fesaient sa fortune, et *Chénier* n'a jamais rien retiré de son talent ni de son crédit.

Il soutint ces revers avec une grande constance et chercha sa consolation dans les lettres. C'est alors qu'il lut au lycée du Palais Royal, quelques dissertations sur les anciens poètes français. Jamais professeur n'obtint dans cette chaire de succès pareils à ceux auxquels sa santé le força de renoncer. Sa fortune était devenue meilleure; une pension de 8000 livres lui avait été donnée lorsque sa maladie jugée depuis long-tems incurable par lui-même, l'emporta enfin le 10 janvier 1811, à l'âge de quarante-huit ans.

BOUCHE DE FER.

— Notre petite revue des principales feuilles de la Belgique a soulevé contre nous toute la gente journa-

liste. Il faut qu'on ait pris nos raisons pour des injures, puisqu'on nous a répondu des injures pour des raisons.

Le journal de la Flandre Orientale est le seul qui ait entendu la plaisanterie; il n'a pas craint de transcrire une critique purement littéraire, il a fait plus, il s'est amendé, et tandis que ses confrères nous reprochent un bienfait qu'ils ne nous ont point accordé, il a élevé une voix éloquente en faveur de cette hospitalité dont on parle si bien et qu'on pratique si mal.

Le premier moment de colère passé, *le journal de Gand* est venu à résipiscence; il a reconnu ses torts, il n'a pas voulu se montrer *invariable* même dans son ressentiment.

Le *Mercure-Surveillant* ne nous a épargné ni les reproches, ni les avis. Il nous a conseillé d'aller à l'école de la modestie. Plus justes dans nos observations, nous nous joignons à ses abonnés pour le renvoyer tout bonnement à l'école.

Quant au *Moniteur Belge*, le public l'a vu, avec peine, se défier de ses propres forces au point d'implorer l'assistance des rédacteurs de l'Oracle pour répondre à une épigramme par un article en forme de dénonciation ou plûtôt par une dénonciation en forme d'article.

Quoi! pour un maigre *auteur* que je glose en passant
Est-ce un crime après tout et si noir et si grand?
Et qui voyant *un fat* s'applaudir d'un ouvrage
Où la droite raison trébuche à chaque page,
Ne s'écrie aussi-tôt: *l'impertinent auteur!*
L'ennuyeux écrivain! Le maudit traducteur!

Boileau.

Les *napoléon* ont changé de nom. On ne les appelle pas des *louis* de peur que l'on ne dise que les louis d'autrefois valaient mieux que ceux d'à-présent; mais des *désirés*, et tous les partis ont adopté cette dénomination.

— Quoique la capitale de France jouisse, suivant les journaux, de la plus parfaite tranquillité, le ministre de la police enjoint à la garde nationale de multiplier les patrouilles, et tout récemment une sentinelle à dix heures du soir, tira sur un passant qui ne répondait pas au cri de *qui vive*. Pour peu que la sécurité et le bonheur des Parisiens s'accroissent encore, on ne pourra plus, comme dans les villes de guerre, sortir après la retraite sans se faire escorter d'un falot.

— Les journaux anglais ont annoncé que le pape avait envoyé au prince régent, à lord Castelreagh, voire même à M. Hamilton, *l'Apollon du Belvédère*, *le Torse*, *le Laocoon* et plusieurs autres chefs-d'œuvre de la sculpture antique. On demande si c'est comme présent ou à titre de pot de vin? (Voir le dialogue de *Pasquin et de Marforio* page 338.)

AVIS

Aux Rédacteurs de Journaux.

Messieurs,

Le peuple de l'Europe qui spécule le plus et le mieux, est sans contredit le peuple anglais. C'est lui qui, par ses vastes conceptions, a reculé si loin les bornes du commerce. On lui doit les maisons d'assurance contre les incendies, la grêle, les débordemens, les épizooties et autres maux qui désolent la société; établissemens aussi utiles aux propriétaires que profitables aux assureurs. Il vient de se former à Londres un nouvel établissement de ce genre, qui offre d'assurer les journaux contre *l'effet pernicieux* des éteignoirs. Voici les principales conditions.

« 1°. Les rédacteurs devront, en parlant du *caractère personnel des souverains* et *princes étrangers*, de *la légitimité de leur dynastie* et *des actes de leur gouvernement*, etc. etc., employer autant que possible, l'apologue, l'allégorie, l'allusion, la prosopopée et la réticence.

» 2°. Ils chercheront dans les auteurs anciens et mo-
» dernes, sacrés ou profanes, étrangers ou nationaux,
» des *traits d'histoire*, des *portraits*, des *réflexions*,
» etc. etc., qui auront un rapport, plus ou moins di-
» rect avec leur sujet. Ils transcriront ces passages dans
» leurs feuilles sans y ajouter aucune réflexion, ayant
» soin seulement de les placer sous un *titre remarquable*
» et à *l'article du pays* auquel appartiendra le person-
» nage qu'ils auront en vue. La foule des lecteurs est
» aujourd'hui assez instruite pour ne pas se tromper
» sur l'application.

» 3°. Enfin, quand ils seront obligés de parler au
» propre, ils s'abstiendront de faire usage du diction-
» naire de l'académie. Ils devront nécessairement se
» servir du *nouveau vocabulaire*, conçu et mis au jour
» en 1814, par le docte abbé de M.; revu et aug-
» menté en 1815 par un gros et puissant seigneur;
» corrigé et perfectionné en 1816, par une société d'il-
» lustres savants qui n'existent plus. Un exemplaire de
» cet ouvrage sera remis au journaliste avec la grosse
» du contrat d'assurance...... »

Ces conditions acceptées, et moyennant une modique rétribution de cinq pour cent sur le prix de l'abonnement, tout journal sera garanti des risques à courir sur mer et sur terre, soit de la part des sbires de la police, des ministres, des cours prévôtales, des inquisiteurs, des Algériens et autres *b b b b*, etc. etc.

— On a remarqué que le duc de *Feltre* qui était parvenu au grade de lieutenant général sans avoir jamais assisté à une bataille, a obtenu le bâton de maréchal après sa mémorable expédition, par le télégraphe, de l'ordre d'arrêter et de condamner le brave général Travot.

C'est ainsi que sous Louis XIII, *Vitri*, capitaine des gardes-du-corps, reçut le bâton de maréchal après avoir été chargé d'arrêter le maréchal d'Ancre et après l'avoir fait assassiner sous prétexte de résistance. C'est ainsi que Themines obtint la même récompense pour avoir arrêté le prince de Condé.

L'abbé Millot, dans son histoire générale tome IV, page 74, fait la réflexion suivante sur ces étranges promotions : Quel gouvernement que celui où de tels exploits conduisent aux plus grands honneurs militaires !

— Il vient de paraître à Bruxelles une nouvelle édition de l'Epitre a Voltaire *, de M. J. Chénier. On sait combien de chagrins valut à l'auteur la première publication de cette épître que l'empereur regarda toujours comme une satire personnelle, et que ne prendra pas sans doute pour un éloge, un autre gouvernement qui, à la gloire près, ressemble beaucoup au gouvernement de Bonaparte. On y remarque les vers suivants qui ont tout le charme de la nouveauté et le mérite de l'à-propos.

Voilà donc le parti qui veut par ses outrages
A la publique estime arracher tes ouvrages,
Qui prétend sans appel condamner à l'oubli
Un siècle où la raison vit son règne établi.
. . . .
Mais la pensée humaine est l'ame toute entière,
La mort ne détruit pas ce qui n'est pas matière.
Le pouvoir absolu s'efforcerait en vain
D'anéantir l'écrit né d'un souffle divin,
Du front de Jupiter, c'est Minerve élancée.
Survivant au pouvoir, l'immortelle Pensée,
Reine de tous les lieux et de tous les instans
Traverse l'avenir sur les aîles du tems.

AVIS.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la publication de la 40.me et de la 41.me livraison, nous avons pris les arrangements et les dispositions nécessaires soit pour remplacer le Nain Jaune par une feuille *périodique*, soit pour publier un troisième volume enrichi de six caricatures. Dans la dernière livraison nous annoncerons définitivement de quelle manière nous comptons répondre à l'impatience et aux nombreuses demandes de nos souscripteurs.

* Chez Weissenbruch, imprimeur du Roi, et chez tous les libraires de Bruxelles. Prix, 1 fr. 50 c.

LES AUMONIERS.

CHANSON.

AIR : *Du vaudeville de M. Guillaume.*

1.

Du bon vieux tems v'la-z-encore une mesure,
Qui, j'en réponds, fera chérir not' bon roi.
N'y a pas d'danger q' son armée en murmure,
Elle a prouvé qu'elle a d' la foi,
Bien q' des petits blancs l'air guerrier en impose,
En les voyant j 'disais l' premier :
A c' te troupe-là il manque quelque chose,
C'était un aumônier. (*bis.*)

2.

Puisq' c'est ainsi qu'agissaient nos ancêtres,
A c' te loi-là je donn'mon adhésion,
En attendant des légions de prêtres,
V' la-z-un prêtre par légion.
Ces jeunes conscrits qui sortent d' leur famille,
Qui n' connaissent pas les ruses du métier,
Qui n' savent ni boire, ni cajoler les filles,
L'apprendront d' l'aumônier. (*bis.*)

3.

Au lieu de chants d' victoire et d'allégresse,
Qu'ils entendaient autrefois répéter ;
Nos fiers conscrits n'entendront plus q' la messe,
N'y a plus de *Te Deum* à chanter.
En paradis ils iront tous sans peines,
Pour c'qu 'est d'la gloire on ne saurait nier,
Fau-z-y renoncer, lorsque pour capitaines
On a des aumôniers. (*bis.*)

Memento.

LOI FONDAMENTALE, ARTICLE IV. — EXTRADITION DE SIMON.

ARTICLE CCXXVII. — LOI DES 500 FLORINS.

LE

NAIN JAUNE

RÉFUGIÉ.

Le petit bonhomme vit encore! ....

AVIS.

Depuis le 12 novembre le Nain Jaune, réuni au Mercure-Surveillant, paraît sous le titre de Libéral, journal philosophique, politique et littéraire. (1)

Les soins apportés à la rédaction de cette feuille quotidienne et la difficulté de faire exécuter une carricature ont retardé jusqu'à ce moment la publication de la 42.me livraison qui forme le complément du 4.me volume du Nain Jaune.

A BON ENTENDEUR, SALUT!

Si les éditeurs du *Nain Jaune* n'ont point appellé du jugement prononcé contre eux par le Tribunal Correctionnel de l'arrondissement de Bruxelles, ils n'en faut pas conclure qu'ils s'avouent coupables d'avoir eu l'intention de désigner par la dénomination de *Lenbête* et de *Jeansucre*, MM. Lambertz et Janson, Juges du Tribunal de Première Instance de Liége; loin de là, ils veulent opposer jusqu'au bout la modération de leur conduite à l'indiscrète chaleur du Ministère public; ils veulent démontrer que l'application, qui seule fait l'injure, ne vient pas d'eux, qu'elle a même été repoussée par eux, que les vrais coupables sont ceux qui ont provoqué une condamnation par

(1) On s'abonne rue de Loxum, n.° 300.

laquelle il demeure légalement constaté que les noms de Lenbête et de Lambertz, de Jeanson et de Jeansucre sont synonimes et identiques.

Ceux qui ne voyant qu'un acte de faiblesse dans un procédé qui nous est inspiré par les fonctions des intéressés et par leur qualité de Belges, qualité qui nous rappelle tant de vertus et tant de services, ceux, dis-je, qui se targuant de notre pusillanimité prétendue, nous intenteraient une action fondée sur les mêmes motifs, apprendraient par la vigueur et la ténacité de notre résistance que nous n'avons rien perdu de notre courage, que nos traits ne sont point émoussés, et que ni le rang ni la puissance ne sont capables de nous faire fléchir quand nous avons pour nous le bon droit et l'opinion.

PLAIDOYER.

Messieurs,

Qu'une personne, étrangère aux détails de la cause qui vous est soumise, entre en ce moment : la solennité du lieu, la gravité des juges, le silence de la foule qui se presse dans cette enceinte, tout lui fera naître l'idée qu'à cette cause se rattachent des intérêts dignes d'un si grand appareil. Moi-même, à l'aspect de ce tribunal devant lequel je comparais pour la première fois, à la vue de ce banc où l'on vient de m'offrir une place si nouvelle pour moi, je me demande encore quelle imputation pèse sur ma tête; de quel délit, de quel crime je dois aujourd'hui me justifier. Vous l'avez entendu, messieurs; il vous a été dénoncé avec éclat ce délit abominable : trois lignes jetées, perdues au milieu d'un ouvrage qui en contient plus de trente mille ont donné lieu à trois chefs d'accusation.

Mais avant de procéder à la discussion de ce paragraphe si expressif dans sa brièveté, et qui, semblable au madrigal de Trissotin, *dit plus de choses qu'il*

n'est gros ; avant d'en peser l'une après l'autre les énergiques syllabes, avant de suivre ma partie adverse dans les inductions terribles qu'elle tire de la place qu'il occupe et peut-être du volume qui le recèle ; je dois appeller l'attention de mes juges sur l'écueil inhérent à la nature même de la cause, écueil que je toucherai peut-être par les efforts même que je vais faire pour l'éviter. En effet, d'un côté le respect m'interdit la plaisanterie dans l'examen d'un article à la rédaction duquel la gravité n'a pas présidé, de l'autre je m'expose, par le contraste même de l'expression et du sujet, à paraître d'autant plus plaisant que je serai plus grave.

Et d'abord, messieurs, cet écueil même que je viens de signaler à votre prudence, n'aurait-il pas dû frapper M. le procureur du Roi à la requête duquel l'affaire se poursuit ? N'aurait-il pas dû arrêter dans l'intérêt même des plaignants le cours d'un ressentiment peut-être puéril, ou d'un zèle au moins indiscret ? Qu'il me soit permis, à l'appui de cette assertion, de répéter ici ce que je disais, il y a trois mois, en rendant compte au tribunal du public de l'interrogatoire que m'avait fait subir M. le juge d'instruction.

« Je suis traduit en justice par deux magistrats que » je n'ai jamais vus, et dont la réputation même n'é- » tait pas parvenue jusqu'à moi.... L'étrange applica- » tion qu'ils ont bien voulu se faire d'une plaisanterie » dont ils ne peuvent se croire l'objet m'engage à taire, » cette fois, leur véritable nom. J'attendrai.... Du moins » ne pourront-ils pas m'accuser d'avoir, le premier, » donné un éclat scandaleux à un procès dont le ri- » dicule ne saurait, en aucun cas, retomber sur le » Nain Jaune. »

Ainsi, messieurs, non seulement je n'ai dirigé aucune injure contre la personne de ces magistrats ; mais je n'ai rien omis de ce qui était en moi pour empêcher qu'ils ne se fissent injure à eux-mêmes. Je pense que vous apprécierez la décence et la délicatesse de ma conduite dans une occurrence où j'étais autorisé peut-être à égayer mes lecteurs aux dépens de ceux qui prenaient pour leur portrait un masque de fantaisie. Qu'on ne s'en prenne donc point à moi, si aujourd'hui, en public, à haute et intelligible voix, on a répété cette

prétendue injure, si une défense légitime me force moi-même à la répéter de nouveau, si tous ceux qui l'avaient oubliée et qui nous entendent l'apprennent à tous ceux qui l'ignoraient encore.

J'aborde enfin, messieurs, le corps du délit, et j'avoue que j'ai besoin de réunir avec effort tout ce que la nature m'a donné de sang-froid, tout ce que les conséquences de ce procès peuvent me présenter d'effrayant, tout ce que votre caractère m'inspire de vénération, pour articuler sérieusement cette phrase si légèrement confiée au volume dont elle a été si solennellement exhumée.

« On nous écrit de Liège que MM. Lentbête et Jeansucre viennent d'être décorés du grand cordon de l'ordre de l'Eteignoir. »

Tel est le texte qui sert de base au procès intenté contre moi; tels sont les griefs susceptibles, dit-on, de m'exposer à des peines correctionnelles. Et pourquoi? Parce que l'auteur de la plainte d'office affirme qu'il y a identité entre M. Lentbête et un certain M. Lambertz, entre M. Jeansucre et un certain M. Janson, tous deux juges du tribunal de première instance de Liège. Et où trouve-t-il la preuve de cette identité? Dans le rapprochement de deux articles entre lesquels il établit une corrélation imaginaire. Ce passage, observe M. le procureur du Roi, est immédiatement précédé d'un passage où le journaliste fait des réflexions sur la manière dont l'Oracle rapporte le jugement rendu par le tribunal de première instance de Liège contre l'éditeur du Mercure-Surveillant; et en les combinant tous les deux le délit est palpable. Cette combinaison est fort ingénieuse, sans doute; mais elle porte à faux : car (puisque je suis réduit à disserter, comme Figaro, sur des virgules) il est de règle constante et absolue en typographie, il est à la connaissance de tous les lecteurs, que le signe appellé *tirct*, quand il précède un article, annonce que cet article est indépendant de celui après lequel il vient immédiatement, qu'il n'a aucun rapport avec lui, qu'il n'en est ni la suite ni la conséquence, qu'il lui est, en un mot, entièrement étranger. Cet usage adopté par tous les journaux sert à isoler, à détacher les articles divers en ne perdant que le moins de place possible. La culpabilité

que M. le procureur du roi a si habilement induite de la proximité de ces deux articles qui, par le tiret, sont, de fait, séparés et distincts comme ils le sont moralement, est donc tout-à-fait arbitraire; la principale base de l'accusation s'écroule donc d'elle-même. Mais vous imaginez peut-être que la liaison, que la connexité des deux passages est si apparente que M. le procureur du Roi auquel les usages typographiques et la lecture des journaux peuvent n'être pas familiers, a dû être involontairement entraîné à interpréter défavorablement leur position respective. La simple lecture du premier article va vous désabuser.

« L'Oracle a cru faire un trait d'esprit et de malice » en rapportant textuellement le jugement du tribunal » de Liège sur la plainte du roi de France; et voici le » sens de sa phrase :

» *Le roi de France maltraité, injurié, bafoué n'a » pourtant point été calomnié.*

» Ce pauvre Oracle! il ressemble à l'ours qui assomme son ami en voulant lui rendre service. »

N'est-il pas évident qu'il n'est question du tribunal de Liège qu'accidentellement, et pour amener le trait dirigé contre les rédacteurs de l'Oracle? Et ces messieurs ne seraient-ils pas beaucoup plus fondés à se croire désignés par les dénominations burlesques dont M. le procureur du Roi veut absolument baptiser deux respectables magistrats?

Si un article insignifiant en lui-même devient criminel par l'apposition, par le contact d'un autre article, il n'y a pas de raison pour que celui qui vient après ne donne lieu à des inductions non moins fondées que celui qui vient avant : le voisinage étant le même doit être également contagieux. En vertu de quelle loi le premier est-il sujet à une responsabilité qui ne pèse pas sur le second, quoique la distance soit respectivement la même? Cela ressemble assez au jugement que rapporte l'auteur de Candide.

« En abordant à Portsmouth, Candide apperçut un homme qui était à genoux, les yeux bandés : quatre soldats postés vis-à-vis de cet homme lui tirèrent chacun trois balles dans le crâne, le plus paisiblement du monde, et toute l'assemblée s'en retourna extrêmement satisfaite. Qu'est-ce donc que tout ceci, s'é-

cria Candide, et quel était cet homme qu'on vient de tuer en cérémonie? C'est un amiral, lui répondit-on; et pourquoi tuer cet amiral? C'est, lui dit-on, parce qu'il a livré un combat à un amiral français, et qu'on a trouvé qu'il n'était pas assez près de lui; mais, dit Candide, l'amiral français était aussi loin de l'amiral anglais que celui-ci l'était de l'autre. »

Eh! messieurs, si l'on peut conclure du grand au petit, et du terrible au plaisant, n'est-il pas incontestable que mes deux articles, comme les deux amiraux, étant à une égale distance sont également coupables, ou ne le sont ni l'un ni l'autre?

Mais, poursuit M. le procureur du Roi, les noms de Lambertz et de Janson, *tant soit peu défigurés* (je me sers de ses expressions) sont faciles à reconnaître dans ceux de Lentbêté et de Jansucre. Je conviens qu'à la rigueur il y a une sorte de parité dans la consonnance de la première syllabe; mais observez bien que M. le procuteur du Roi lui-même ne trouve le travestissement sensible qu'en le combinant avec le rapport qu'il suppose exister entre les deux articles qui (je l'ai prouvé) n'ont aucune affinité entr'eux.

Eh quoi! une similitude de son, lorsque d'ailleurs l'orthographe est différente, lorsque tant d'autres sobriquets, dont je m'abstiens de dérouler ici la burlesque série, offriraient une analogie toute aussi plausible, lorsque les individus ne sont désignés par aucune qualité; une similitude qui ne consiste, dis-je, que dans le mode de la prononciation, et qui disparaît sur le papier, suffira-t-elle pour me rendre coupable d'outrage envers des magistrats que je ne connais point, parce qu'une partie de leurs noms offre avec des noms inventés à plaisir une consonnance fortuite et plus ou moins exacte? Ces dénominations fictives, comme celles du Spectateur, des Caractères de La Bruyère et de toutes les comédies possibles ne représentent que des êtres imaginaires : si la justice veut pénétrer plus avant, et emprunter les yeux de l'amour-propre ou de la malignité, tout écrivain qui ne s'occupe pas exclusivement d'abstractions et de théories doit ressortir à son tribunal : car on peut parier à coup sûr qu'un citoyen au moins dans la multitude des habitans du royaume portera l'un des noms que

l'écrivain aura livrés au ridicule, quelle que soit la bizarrerie ou la fécondité de celui-ci. Que sera-ce donc si une ressemblance même éloignée suffit pour constater l'identité ?

Et ce qui met le comble à l'outrage, continue M. le procureur du Roi, c'est que l'auteur de cette injurieuse imputation ajoute un brevet d'éteignoir, décoration que M. le procureur du roi considère comme attentatoire à l'honneur. Jusqu'ici la chose n'avait pas été prise aussi sérieusement; je ne puis cependant que me féliciter de l'importance qu'on veut bien lui donner; je n'aurais pas cru les armes du Nain Jaune si redoutables. Mais qu'importe à la cause l'opinion flétrissante que les uns attachent à la décoration de l'éteignoir dont les autres se glorifient, puisqu'elle n'a été décernée, dans le paragraphe en question, qu'à des êtres qui n'ont rien de réel, ainsi que je l'ai démontré tout-à-l'heure ?

L'auteur de la plainte d'office pose en principe, *qu'en droit c'est la même chose de nommer quelqu'un directement ou de le désigner d'une manière que moralement il n'est pas permis de prendre le change sur la personne*, et il cite à ce sujet la loi 6, au Digeste, *de Rebus creditis*, et la loi 34, *de Conditionibus et Demonstrationibus*. Je confesse mon ignorance à l'égard du Digeste; mais je sais que le Digeste ne fait pas loi dans ce royaume, et c'est ce qui me rassure : j'abandonne, au reste, avec la plus entière confiance la discussion de tous les points de droit aux lumières et à la logique de l'avocat qui a bien voulu se charger de ma défense. Mais à ne consulter que le simple bon sens, il est évident que l'adoption d'un pareil principe ouvrirait le champ le plus vaste à l'arbitraire, et que *cette certitude morale* ne serait qu'une source d'incertitudes, puisqu'elle varierait en raison du caractère, du genre d'esprit, de la nature des études, de la direction des idées, et d'une foule de nuances fugitives, quelle que fût d'ailleurs l'impartialité des juges; il est évident qu'elle leur imposerait l'obligation de se livrer à des détails multiples et fatigants, à des recherches impossibles, à des rapprochemens plus ou moins ingénieux, et qui n'ayant aucune règle fixe et positive

n'aboutiraient qu'à des résultats douteux et presque toujours illusoires.

O vous qui prétendez obtenir cette *certitude morale* et juger avec intégrité, si déjà vous connaissez les hommes et les choses, les circonstances générales et particulières, locales et individuelles, si vous êtes doués d'une grande sagacité, d'une sagesse éprouvée, armez-vous encore d'une infatigable patience : saisissez, s'il se peut, le point imperceptible et mathématique où l'allégorie est sans voile, où l'imitation devient parodie, le mensonge vérité, la vérité mensonge; l'éloge satire : fixez la limite précise passé laquelle l'allusion est directe, le portrait ressemblant, la fable historique, le sobriquet personnel, l'omission volontaire, le rapprochement perfide; où les généralités sont individuelles, où la rencontre des syllabes est mal-sonnante et préméditée. N'omettez ni les finesses de la ponctuation, ni la couleur du papier, ni le choix des caractères, ni l'étendue ou la forme des périodes : allez, un compas à la main, mesurer la distance qui sépare chaque alinéa, combinez cette foule d'observations avec la moralité du prévenu, ses intentions présumées, la nature de son ouvrage, l'opinion du jour, la qualité du plaignant, les tems, les lieux et les événemens : examinez encore, délibérez mûrement, et condamnez..... Le jugement prononcé, vous apprenez que cet article dont toute la culpabilité réside dans la place qu'il occupe doit cette place à un ouvrier qui ne l'a pas lu et qui n'a vu dans cette alinéa, dont l'application ne pouvait se faire impunément, que le nombre de lignes nécessaires à la prompte confection de sa page, ou à un encadrement plus symétrique.

Ce que je viens d'émettre comme une hypothèse, messieurs, est une réalité, et l'assemblage purement mécanique de l'ouvrier a été transformé en combinaison perfide, injurieuse, en délit, en véritable attentat. Voilà pourtant où conduirait la doctrine de la *certitude morale* et cette autre maxime de M. le procureur du Roi que les attaques indirectes ne décèlent que plus de méchanceté et n'en sont que plus punissables. Sur ce pied, il n'y a rien d'innocent, et je trouverai de coupables intentions jusques dans la teneur même de la plainte dirigée contre moi.

Enfin, messieurs, on se fait principalement une arme contre moi de la qualité de juges dont les plaignants sont revêtus. Mais encore une fois, il n'est pas dit un mot de cette qualité dans l'article énoncé ; mais lors même que la dignité de juge serait attribuée aux êtres de raison qui figurent dans cet article, rien ne prouverait qu'il s'agit des magistrats que l'on nomme et que je n'ai ni nommés ni désignés, et sur-tout il serait faux que je les eusse injuriés à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. On semble insinuer que la dignité d'une pareille fonction est une égide inviolable à l'abri de laquelle les magistrats ne peuvent être attaqués ni comme hommes publics ni comme hommes privés. On oublie que le premier magistrat du royaume ne jouit pas lui-même de ce privilège.

Mais qu'ai-je besoin de recourir au raisonnement quand les faits parlent ? Aujourd'hui même, personne n'ignore les veritables noms de ceux que Racine a mis en scène dans les Plaideurs, et à plus forte raison ne les ignorait-on pas de son tems? Fut-il traduit devant les tribunaux par les juges qu'il avait travestis au théâtre ? fut-il accusé d'avoir imputé des qualifications outrageantes aux magistrats d'alors ? Non, messieurs, aucun de ces magistrats ne s'avisa de se reconnaître dans Perrin Dandin, et la justice ne voulut rien avoir à démêler avec un homme qui, tous les soirs, en appellait au tribunal comique où il était absous par la gaieté française.

Un ordre non moins respectable, le clergé, au tems de sa puissance, dans un siècle et sous un prince éminemment religieux, le clergé lui-même fut en butte aux épigrammes les plus mordantes. Le différent qui s'était élevé dans une des plus célèbres églises de Paris, fournit à Boileau le sujet du Lutrin. Les chanoines lui envoyèrent-ils une assignation pour fait de calomnie ou d'injure ? Appellèrent-ils sur sa tête sacrilège les foudres de l'excommunication ? Et cependant que ne frappe-t-il pas de ridicule dans sa joyeuse témérité ? Ni les choses ni les individus ne sont épargnés. Quelle foule de carricatures, aux noms les plus bizarres, se pressent dans cette galerie comique ! La paresse, la gourmandise, les *oremus*, les bénédictions, les cordeliers, les carmes, les célestins, les moines, les prélats, tout est pour sa muse un objet de plaisanterie.

Pourquoi le juge de son arrondissement ne lança-t-il pas contre Boileau un mandat de comparution ? Le Parnasse est-il un sanctuaire inviolable ? ou les gens qu'il attaquait avaient-ils le bon sens de rire de ce qui était risible ?

Rappellerai-je les Bégaïemens du Bridoison de Beaumarchais ? parlerai-je d'une pièce qui se joue sur l'un des théâtres les plus fréquentés de Paris, du Procès du Fandango ? Cette pièce où les juges qui siégeaient avec gravité s'élancent tout-à-coup du tribunal, et, prenant leur accusé par la main, exécutent avec lui en robe, en rabat et en bonnet carré, une danse espagnole des plus divertissantes ? Et tout cela se passe en France où l'indulgence n'est certes pas le défaut que l'on reproche aux tribunaux.

Je me résume, messieurs. L'article qui vous est dénoncé n'est pas coupable parce qu'il ne s'applique point aux magistrats qui se sont plaints, parce qu'on fait résulter le prétendu délit d'un rapprochement forcé et typographiquement impossible ; parce que les noms de Lentbête et de Jeansucre sont fictifs et imaginaires, et sont susceptibles d'être attribués à trop d'individus pour qu'ils soient personnels ; parce que la qualité de juge n'est nullement indiquée, parce que je n'ai désigné ni voulu désigner les magistrats de Liège ; parce que personne n'a le droit ni le pouvoir de me prêter une intention que je n'ai point exprimée et que je n'ai point eue ; parce qu'on pourrait ainsi donner à tout sens indéterminé un sens déterminé, à toute dénomination arbitraire une interprétation qui ne le serait pas moins, et envenimer les discours les plus innocents.

Si un scandale fâcheux a duré trop long-tems, vous allez le faire cesser ou plutôt le réparer d'une manière éclatante et honorable par le jugement que vous allez porter. C'est à vous qu'il appartient, en rejettant la fausse et imprudente application qui a été faite de rendre justice tout à-la-fois et à la pureté de mes intentions et à la dignité de vos collègues.

NOTICE

Sur la vie et les ouvrages de M. J. de Chénier.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

L'histoire d'un homme ne finit pas toujours avec sa

vie. Quand son influence se fait sentir au-delà, quand elle est le principe ou l'occasion des événemens qui se succèdent après lui, il est évident que ces faits se rattachent à lui bien qu'il ait cessé d'être; comme ces mouvemens circulaires occasionnés dans l'eau par la chûte d'un corps lui appartiennent, bien qu'au moment où ils se font encore appercevoir, le corps qui les a produits ait déjà trouvé, au fond de l'abîme, un repos peut-être éternel.

La dépouille mortelle de *Chénier* fut immédiatement portée de chez lui à la dernière demeure, avec tout l'appareil que des obsèques exclusivement civils peuvent donner à ces tristes cérémonies. Des amis, des gens de lettres, formaient le cortège dans lequel on distinguait les hommes les plus recommandables de l'institut. Quelques années auparavant, *Chénier* avait accompagné dans ce lieu funèbre le reste de *Lebrun*, et prononcé sur la tombe de ce grand poète (au refus du secrétaire perpétuel) un discours aussi judicieux qu'éloquent. Cette fois encore M. *Suard* céda, à l'un de ses collègues, le droit d'adresser au défunt les derniers adieux de l'illustre corps dont il devait être l'organe.

M. *Arnault* qui avait couru comme *Chénier* la carrière dramatique, entreprenant dès lors, avec courage, la tâche que nous continuons aujourd'hui sans danger, ne se borna pas à donner au talent, aux ouvrages de son rival, de son vainqueur les éloges qui leur étaient dus; il attaqua de front la calomnie dont son confrère avait été victime : loin de taire les odieuses inculpations que nous croyons aussi avoir refutées, il les reproduisit sur la tombe de *Chénier* en présence de sa famille en pleurs, et ce fut pour les anéantir par un argument sans réplique pour la raison comme pour le sentiment. *Chénier*, dit-il à-peu-près, *Chénier poursuivi par la calomnie, se réfugia dans les bras de sa mère. Se seraient-ils ouverts à son repentir même, s'il eût été couvert du sang d'un frère?*

Tel est sinon le texte du moins le sens de cet argument auquel l'assemblée applaudit par ses larmes. Nous regrettons de n'avoir pas sous les yeux le discours dont il est extrait. Il est extrêmement rare. Le Moniteur ayant eu ordre de n'en publier que des fragments, il n'a été imprimé en totalité que pour l'ins-

titut aux membres duquel il a *été* exclusivement distribué.

Chénier laissait une place vacante dans la classe *de la langue et de la littérature française*. Plusieurs compétiteurs y prétendirent. Le moins remarquable, et le moins digne n'était pas M. *de Châteaubriand*. Comment cet homme, ennemi de toutes les institutions nouvelles, s'était-il déterminé à briguer la honte de siéger dans une académie révolutionnaire ? Comment les membres de cette académie que de pareilles prétentions devaient flatter, et qui d'ailleurs appréciaient les belles parties qui se trouvent dans le talent bizarre de ce candidat se sont-ils prêtés de si mauvaise grâce à lui accorder une préférence qui, après tout, était un acte de justice ? Ce sont là de grands mystères ; c'est le secret de l'académie que nous, qui ne sommes pas académiciens, ne nous croyons pas obligés de respecter.

» *Fas mihi Graiorum sacrata resolvere jura ;*
» *Fas odisse viros, atque omnia ferre sub auras,*
» *Si qua tegunt : teneor patriæ nec legibus ullis.* »

VIRG.

Quoique Mr. *de Châteaubriand* figure aujourd'hui dans des intrigues d'une plus haute importance, l'histoire de ces intrigues académiques ne sera pas sans intérêt. Elle servira à faire connaître un homme qui n'est pas assez connu, bien qu'il ne néglige aucune occasion de se montrer, et que, comme les tambours de ville, il soit toujours prêt à faire du bruit aux dépens de quiconque lui en fournit l'occasion.

Ce parti auquel appartenait M. *de Châteaubriand* depuis sa conversion, satisfait d'être rentré en France où il avait cru d'abord pouvoir travailler en toute sécurité à la contre-révolution, s'était tenu éloigné du gouvernement : il avait affecté un grand dédain, non pas pour les places utiles, que plusieurs émigrés sollicitèrent et obtinrent, mais pour les places purement honorifiques qu'il leur semblait inexcusable d'accepter ; ils avaient la prétention de flétrir ainsi ce qui était l'objet de la considération publique, en se montrant supérieurs aux hommes qui occupaient ces dignités méprisées ; de plus ils se ménageaient l'avantage de pouvoir le disputer de pureté avec M. *Ferrand* ou M. *Hyde Neuville* aux jours de la restauration devant la Famille restaurée.

Cette politique fut devinée. L'empereur croyant qu'il n'y avait pas de meilleur moyen d'annuller le crédit de ces gens-là, que de se les attacher, appela auprès de lui les héritiers des anciennes familles. Les antichambres furent ouvertes à ceux qui ne voulurent pas entrer dans les camps, et la vieille noblesse à la réserve de quelques gentilshommes qui s'étaient faits roturiers quand la gloire militaire avait passé du côté de la roture, et la vieille noblesse à la réserve de quelques maisons qui s'obstinèrent à ne vouloir conserver que par les armes l'illustration que les armes avaient acquise à leur nom; et la vieille noblesse passa presque toute entière du faubourg St. Germain aux Tuileries.

Napoléon s'en applaudissait : il avait tort. Ces hommes qu'il avait cru annihiler en les compromettant, reçurent une autre valeur de leur situation même. Ils changèrent de tactique. A leur malveillante inertie succéda l'activité la plus pernicieuse. Ils conçurent, en profitant de la volonté que l'on avait de les conquérir, l'espérance de s'emparer du palais, des emplois, des dignités et de l'opinion. On les avait appellés à la cour pour leur en faire prendre l'esprit; leur esprit devint bientôt celui de la cour; et la révolution qui ouvrit le Louvre à la famille qui l'habite encore, révolution que trois abbés s'attribuent, était préparée dans le Louvre même, par des valets, long-tems avant cette funeste campagne, où la fortune du vainqueur de *Marengo*, *d'Austerlitz*, *d'Iéna* et de *Friedland* alla follement se briser contre les glaces du nord, seuls ennemis invincibles que les Français aient réellement rencontrés.

C'est par une suite de ces calculs que M. de *Châteaubriand* consentit à se mettre sur les rangs pour la place de *Chénier*. Disons aussi qu'à ces considérations se joignait un attrait, qui tirait sa force du caractère même de M. de *Châteaubriand*.

En littérature comme en politique, *Chénier* avait des opinions diamétralement opposées à celles de M. de *Châteaubriand*, non moins passionné, comme on sait, pour les innovations en fait de poésie, qu'il l'est, en fait de gouvernement, pour les théories décrépites.

Chénier qui ne pouvait prendre le Calvaire pour le Parnasse, et des idées féodales pour des idées libé-

rales, soutenait qu'en poésie il n'y avait pas plus de salut sans la mythologie de l'antiquité, qu'en politique, avec les préjugés et les institutions de l'ancien régime. Après avoir consigné ces opinions dans plusieurs satires fort piquantes, il les avait tout nouvellement reproduites dans un rapport fait au nom de l'institut sur l'état de la littérature en France depuis 1789 jusqu'en 1809, rapport où le système politiquement hétérodoxe, développé dans *le Génie du Christianisme*, est combattu avec peu de ménagemens; et où l'on trouve la critique la plus maligne comme la plus juste *d'Atala*, sous la forme d'une analyse faite dans le style et les expressions même de ce roman, que *Chénier* ne croit pas moins hérétique qu'érotique.

Il parut trés-piquant à l'auteur critiqué de succéder à son détracteur et de s'asseoir dans le fauteuil même de son juge pour le juger.

Le projet arrêté, on mit tout en œuvre pour en assurer la réussite. Si M. de *Châteaubriand* avait des ennemis à l'institut il y comptait des amis, entre lesquels se trouvaient deux hommes, qui, à des titres bien différents, y exerçaient une certaine influence, l'un, celle qu'obtient naturellement un homme d'un vrai talent, revêtu d'une grande place; l'autre, celle que dans une société nombreuse et divisée les plus vils personnages usurpent trop facilement, à force d'audace et d'intrigue. Ces deux hommes servirent de tous leurs moyens les prétentions du nouveau candidat.

Au défaut de sa personne, le nom de M. le Vicomte fut promené chez les quarante, dans la ville par les huissiers de l'université, par les palfreniers du grand-maître, dans la banlieue, et chez les grands-seigneurs, par le courtier qui avait entrepris le succès de cette affaire et le poursuivait dans la voiture même de son excellence.

On mit en jeu les cuisiniers et les ministres; pendant que le grand personnage multipliait les politesses, les invitations, le petit redoublait d'activité, allait, venait, promettait, menaçait, flattait, dénigrait, épouvantant les faibles, intéressant les forts, tendant, attachant par-tout de nouveaux fils, à l'aide desquels, comme un directeur de marionnettes, il fesait mouvoir des personnages de toutes les tailles, de toutes les

opinions, de tous les rangs, des philosophes comme des abbés, des athées comme des dévots; des princes comme des commis, et cela avec une telle habileté, qu'il amena les hommes les plus dévoués au gouvernement, les plus intéressés à sa conservation, à servir de toute leur puissance, à autoriser par leur propre suffrage, le succès d'une intrigue dirigée au fond contre le gouvernement même. C'est à l'aide de ces manœuvres qu'on parvint à s'assurer onze voix, le jour de l'élection, à laquelle vingt-un académiciens seulement prirent part. Cette majorité eût été plus considérable si les partisans de M. de *Châteaubriand* avaient consenti à une transaction imaginée dans l'intérêt commun de l'institut et du postulant lui-même. Jaloux de soustraire la mémoire de leur confrère aux outrages, et non d'écarter de l'académie un littérateur digne à plus d'un titre de s'y asseoir, les amis de *Chénier* avaient proposé de se réunir aux amis de M. de *Châteaubriand* pour le porter à la première place vacante, s'il consentait à renoncer, pour cette fois, à ses prétentions. Cette transaction assurait presque à M. de *Châteaubriand* l'unanimité. Mais sa nomination se serait faite sans scandale, et sans scandale point de gloire pour M. de *Châteaubriand*. D'ailleurs ce n'était pas une place quelconque qu'il voulait à l'institut; mais cette place-là, mais la place de *Chénier* : il l'obtint.

L'événement prouva que les craintes des gens sensés n'étaient que trop fondées : au boût de quelques mois le nouvel immortel demanda à être reçu. L'intervalle qui s'était écoulé entre sa nomination et cette époque n'avait pas été perdu. Il l'avait employé à faire, refaire et parfaire, sous le titre de Discours de réception, la diatribe la plus inconvenante contre son prédécesseur; s'arrogeant le droit de juger, sous les rapports politiques, un homme qui n'était son justiciable que sous les rapports littéraires, il y insultait au milieu de l'institut, pour des faits dont toutes les bienséances lui interdisaient l'examen, un des hommes qui a le plus honoré l'institut comme littérateur, comme poète et comme philosophe.

Tant *d'outrecuidance* révolta. En vain, essaya-t-on pour faire agréer le discours, l'emploi des moyens qui avaient fait admettre l'orateur. Une partie de ses sectateurs même l'abandonna, et la classe, à la réserve

de cinq membres qui crurent leur honneur intéressé à soutenir un homme qui la voulait déshonorer, refusa son assentiment à cette lâche satire par laquelle un loyal chevalier tirait de *Chénier* mort la vengeance qu'il n'avait pas osé prendre de *Chénier* vivant.

M. de *Châteaubriand* a fini par entrer de vive force dans la société qui avait refusé de le recevoir. Il y exerce une grande influence ; il répète probablement avec le psalmiste, avec l'évangéliste ; (*) *La pierre rejettée par ceux qui bâtissaient est devenue la principale pierre de l'angle. C'est le maître qui a fait cela*, lui répondrons-nous avec ces saintes autorités ; mais qu'il nous permette de lui dire que cela nous paraît, à nous plus *singulier* qu'*admirable*.

Les bons esprits ont blâmé et blâmeront M. de *Châteaubriand* d'avoir voulu entrer dans un corps pacifique pour y ressusciter les dissentions révolutionnaires, d'avoir provoqué de nouveau le choc des factions politiques, dans le sanctuaire des muses ; dont la paix n'est que trop fréquemment troublée par les factions littéraires ; de s'être mis dans l'alternative ou de rester à la porte de l'académie que son discours lui fermait ; où d'y entrer par la destruction du corps même qui la lui avait ouverte. Ce sont là de misérables succès. Ce sont aussi de misérables succès que ceux qu'a valus à M. de *Châteaubriand* la publication de son discours ; où l'on retrouve bien plus ses passions que son talent ; et qui en mécontentant les amis de *Chénier*, plus qu'il n'a contenté ses ennemis, n'a pas satisfait les amis des lettres. L'éloge de *Chénier* était pourtant si facile à faire, il eût acquis tant d'honneur à M. de *Châteaubriand* qu'on ne peut douter que par calcul si ce n'est par penchant, il se fut emparé de ce moyen de succès si, comme en *Chénier* l'amour-propre n'était en lui que l'amour de la gloire.

Doué d'un caractère énergique, composé, comme tous les hommes de qualités et de défauts, *Chénier* les porta à l'extrême ; entouré des ennemis que lui donnèrent ses talents autant que ses opinions, placé dans une situation, figurant dans des événemens plus propres à

(*) Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli. A domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris. Ps. 117 v. 22.

faire ressortir ses défauts que ses qualités il ne faut pas s'étonner qu'il ait été moins loué que décrié. Les éloges qu'on n'a pu lui refuser furent arrachés par son génie : il en méritait par son caractère. Une grande élévation d'âme en faisant la base. Elle explique toutes ses actions ; elle dégénéra quelquefois en orgueil, jamais en envie ; elle le rendit quelquefois coupable d'outrages, jamais de bassesses. Généreux jusque dans ses torts, ce n'est jamais que contre ses torts qu'il combattit : quant aux faibles c'est par des services qu'il aimait à s'en venger. Son ame ouverte aux passions violentes n'était pas plus fermée aux affections douces qu'aux sentimens généreux. Ennemi, comme ami, tout malheureux pouvait compter sur lui, pieux envers sa mère, affectionné pour ses frères, c'est dans ces sentimens qu'on lui refusa, qu'il puisa ses consolations et ses chagrins. S'il eût des ennemis, il eût des amis et les mérita. Constant dans toutes ses affections, il le fut sur-tout dans ses amitiés comme dans ses haines parce qu'elles n'étaient en lui que le résultat de l'estime ou du mépris. Voilà ce qui regarde son cœur : quant à ce qui regarde son esprit, étudiez-le dans ce qu'il a produit : voyez s'il en est beaucoup qui lui puissent être comparés pour l'étendue, la solidité, la rectitude, la finesse, la force, la souplesse, la légèreté. *Chénier* est mort à la fleur de l'âge, lorsque ses aptitudes fortifiées par l'étude et par l'expérience l'avaient rendu, non seulement supérieur à ses rivaux, mais encore supérieur à lui-même

---

AVIS DU TRADUCTEUR.

L'an de salut 1518 qui n'a pas été une année de salut pour toute la terre, fut signalé dans plus d'une partie du monde par des événemens mémorables. King Kan empereur de la Chine, ayant soupçonné qu'on avait l'intention de conspirer contre lui, en conçut des inquiétudes. Pour recouvrer sa tranquilité, il fit saisir quelques centaines de Chinois ; et les ayant ressemblés dans sa bonne ville de Pékin, les condamna à être coupés en très-petits morceaux, avec une clémence et une paternité qui édifia tous les magots de l'empire. (Voyez le Moniteur, journal officiel de France.)

La dame Son Kan Ton qui, malgré certain reproche qu'elle était en droit de lui faire, vivait dans l'intimité de ce bon prince fut fort étonnée de voir son mari participer aux bienfaits de la

clémence royale. Elle conçut le projet de prouver à sa majesté qu'un prince impuissant pour faire le bien doit au moins s'abstenir de faire le mal. En conséquence elle le détrôna de concert avec celui qu'elle jugeait propre à le remplacer.

Ce dernier, vaurien qui n'a que du courage et du génie, a vu dans cette révolution un coup de la Providence : il a prétendu qu'il régnait de droit divin, et voici par quel raisonnement il a soutenu sa prétention : « Rien n'arrive ici bas sans la volonté de Dieu ; or Dieu a voulu que je fusse roi ; donc je suis roi par la grace de Dieu. » Ce raisonnement nous embarrasse ; car il nous met entre nos sentiments de dévotion et notre amour pour la légitimité.

D'après les notes qui nous ont été communiquées par l'académicien de Congo, laquais du batta, fut le premier à prendre la livrée du battant. Bien plus, il conçut l'idée généreuse de dire quelques vérités utiles à son ancien maître, ce qui a donné lieu au morceau suivant.

Il habite l'occident où, depuis longues années, il a joué différents rôles non pas toujours dans le même esprit, mais toujours avec le même esprit.

Quelques personnes nous ont assuré que ce morceau a été composé quelque temps avant la chûte du bon prince auquel il est adressé. Cette supposition est sans doute basée sur la faculté de prévoir l'avenir attribué aux poètes par les anciens, ce qui constituerait une véritable prophétie. Nous avons peine à le croire, notre mandarin n'étant pas sorcier.

Quoi qu'il en soit, le susdit mandarin ne sachant pas le français nous a prié de traduire son épître, ce que nous avons fait, quoique nous ne sachions pas le chinois, et nous lui avons dédié ce faible essai comme une marque de notre estime pour son talent, et de notre respect pour sa personne.

EPITRE FAMILIÈRE, A UN ROI DETRONÉ,

POÈME CHINOIS

D'UN MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE CONGO, TRADUIT EN FRANÇAIS PAR UN ÉLÈVE DU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE.

En guerre, en paix rien ne m'effraye,
Ma devise est, fut et sera :
« Foin du tyran qui nous paya !
» Vive le tyran qui nous paye ! »
Et vous dont j'étais le flatteur,
Daignez m'entendre sans humeur :
A Pékin vers le fleuve jaune,
Par excès de civilité,

Nous réservons la vérité
Pour les monarques qu'on détrône.
Loin des courtisans et des sots,
Par un sort propice ou contraire,
Vous expiez dans les cachots
Votre humeur un peu trop sévère;
Car vous fîtes couper, cher père,
Vos chers fils en petits morceaux;
Et par-tout il est des badauds
A qui pareil tour peut déplaire.
Veillant au salut de vos fils,
Père à la fois pieux et tendre,
Vous achetiez le paradis
Pour ceux que vous aviez fait pendre;
Tandis que nous mourrions de faim,
Le cœur vuide et le ventre plein
Vous faisiez des lois d'abstinence;
Vos cuisiniers, chaque matin,
Pour le bonheur du genre humain
Faisaient vos comptes de finance.
Nourris de bénédictions
Notre appétit fut un blasphême;
Vous engraissiez; nous maigrissions;
Mais vos nuits d'indigestions
Compensaient nos jours de carême.
Par plus d'une équitable loi
Vous réformiez des Sybarites;
Et vous saviez régner, grand roi,
Sur les cœurs et sur les marmites.
On bénissait vos doux loisirs:
Mais est-il extraordinaire,
Qu'un prince, entouré de martyrs,
Le devienne à force d'en faire?
Votre peuple un peu rancuneux
Venge sur vous, au nom des dieux,
Les abus du pouvoir suprême.
Vous vantiez beaucoup vos ayeux;
Les imiter eût été mieux:
Un roi n'est grand que par lui-même.
Et mauvais flatteur aujourd'hui,
Le sort vous apprend à connaître
Qu'un peuple est beaucoup sans un maître,
Et qu'un maître est bien peu sans lui.
Tartufe, vous passiez pour sage;
Un peuple qui tourne à tous vents,
De votre nom, de votre image
Barbouilla tous les paravents;
Du très-haut vous étiez l'emblême;
Par décret nous vous adorions;
Mais votre idole, sans rayons,

N'est qu'un magot sans diadème.
La lune est, dit-on, votre sœur;
De vos parents le ciel fourmille;
Mais vos valets d'hier, seigneur,
Aujourd'hui valets du vainqueur,
Vous disputent jusqu'à l'honneur
De contempler votre famille.

Du trône où vous étiez placé
Comment avez-vous pu descendre?
Ceux qui juraient de vous défendre
Sont-ils ceux qui vous ont chassé?

Verrait-on renaître à la Chine
Ces rustres de prétoriens,
Francs tapageurs, vaillants vauriens,
Qui d'une humeur toujours mutine,
Bons soldats, mauvais citoyens,
Un jour fidèles, un jour traîtres,
Imposaient, après maint combat,
Tantôt des maîtres à l'état,
Et tantôt des lois à leurs maîtres!
Qui du cirque ou du cabaret,
Au bruit des lances et du verre,
Allaient gaîment et sans décret
Faire des rois ou les défaire;
Vendaient Rome à qui payait bien;
Et sur le rocher tarpéien
Plaçaient le trône de la terre?
Roi détrôné, maraud, faquin;
Hier ton altesse assoupie,
Au sortir d'un large festin,
Savourait, une pipe en main,
Les plus doux parfums de l'Asie.
Tu te croyais, dans ta folie,
L'idole adorée à Pékin,
Où l'on te brûle en effigie.
Tu fesais trembler l'univers:
Naguère encor de pauvres cuistres
Te le disaient en méchants vers
Payés comptant par tes ministres.

Du sort tel est par fois l'arrêt;
Pape, visir, prince ou sujet,
Tel s'endort, encensé la veille,
Qui le lendemain se réveille
A la vapeur du camouflet.
Tous les magots de ton empire
Auraient en vain veillé sur toi;
La tranquillité d'un bon roi
Est dans celle qu'il nous inspire.

Prince un jour, gueux le lendemain,

Dis-moi, quelle puissante main
A brisé ton sceptre éphémère.
Qui t'a joué ce tour malin,
Tour plaisant qui ne te plaît guère?
C'est une dame un peu colère,
Qui par ton ordre, un beau matin,
Vit étrangler le mandarin
Que ses enfants nommaient leur père.

Ah! grand Séguier, docteur gaulois,
Au lieu de prêcher nos Gauloises,
Que n'alliez-vous chez les Chinois
Convertir les dames chinoises?

Mais du tour soyons peu surpris;
A la Chine comme à Paris,
Ces dames sont trop peu cruelles,
Pour voir étrangler leurs maris
Par ceux qui couchent avec elles.

Il est donc trop vrai, je le vois,
Qu'au siècle de fer où nous sommes,
Souvent les plus puissants des rois
Sont les plus impuissants des hommes.
Leurs droits, dont ils sont si jaloux,
Sont plus anciens que leurs baptêmes; (1)
Ils naissent pour régner sur nous
Sans pouvoir régner sur eux-mêmes.

Seul, captif, loin du monde entier;
Sans flatteur et sans cuisinier,
Grand roi, quels destins sont les vôtres?
Pour tout bien l'on trouve en prison
Les maux dont vous fûtes, dit-on,
Assez prodigue pour les autres.

De votre illustre ayeul Kien-lon (2)
Sur le trône et sur le Parnasse
Ah! que ne suiviez-vous la trace?
Poète, il avait l'esprit bon;
Monarque, il avait l'ame bonne;
Il fit des vers sur plus d'un ton,
Et ne fit étrangler personne.
Fréderic dans notre occident, (3)
Pour son plaisir et pour sa gloire,
Sous le feu de l'airain grondant
Rimait le jour d'une victoire;
Il sut battre, écrire et chanter.
Jadis vous pouviez l'imiter;
Mais un prince doit-il écrire,
Quand il n'a plus, dans son empire,
Des courtisans pour le flatter,

Et des journaux pour le vanter
Au peuple qui ne sait pas lire ?
Croyez-moi, s'il a quelque sens,
Un roi détrôné doit se taire,
Et laisser Michaud le libraire
Pour deux sous vendre à ses dépens
Les pamphlets brochés par son frère.

Habitans chauves et barbus,
Qui jadis vers le fleuve jaune,
Vites vos vainqueurs sur le trône (4)
Se soumettre aux lois des vaincus;
Vos bords, soit dit sans vous déplaire,
Ne sont pas seuls peuplés de fous ;
Puisque chez vous nous voyons faire
Ce que l'on fait par fois chez nous.

Et toi, vaurien, qui vas peut-être
Pour le bonheur de tes états,
T'endormir dans les mêmes draps
Où s'égayait monsieur ton maître;
Grand roi, que je ne connais pas,
Et n'ai nul désir de connaître;
Rebelle hier, prince aujourd'hui,
Sache te ménager l'appui
Qu'un roi peut trouver chez ces dames;
Sois avare du paradis ;
Ne fais pas la guerre aux amis,
Et vis en paix avec leurs femmes.
Et toi, madame, dont le nom
Irait fort mal en poésie,
S'il te prenait la fantaisie
D'un nouveau tour de ta façon;
Si bravant et sceptre et couronne,
Tu poursuis du même courroux
Tout roi qui te manque en personne :
Quitte la Chine et viens chez nous. (5)

NOTES.

(1) *Sont plus anciens que leurs baptêmes.* On peut être étonné d'entendre un Chinois parler de ce sacrement; mais depuis le séjour des révérends pères Jésuites à la Chine, et malgré leur impulsion, il y a des magots excellents chrétiens, et même excellents jésuites.

(2) *De votre illustre ayeul Kien-long.* Kien-long est connu par une épître de feu M. de Voltaire, grand homme du siècle passé, de l'aveu même de messieurs Michaud et Auger, grands hommes du siècle présent.

(3) Fréderic dans notre occident. NOTRE OCCIDENT ! cela est traduit mot pour mot, notre Chinois vent bieu s'associer à cette partie de la terre, et l'occident compte un génie de plus!!!

(4) *Vites vos vainqueurs sur le trône*. Quand les Tartares eurent conquis la Chine, ils en adoptèrent les lois, les coutumes, les intérêts; c'est la Chine qui semblait avoir conquis les Tartares. Cela s'explique : les conquérants étaient aux conquis dans la proportion *d'un à cent*. Le contraire s'est vu de nos jours.

(5) *Quitte la Chine et viens chez nous*. Quelle obligeance pour les rois de l'occident; quelle galanterie pour les Chinoises !

Nous n'avons pas besoin de remarquer combien cet ouvrage perd dans une traduction. Nous invitons les amateurs du beau à le lire en chinois. La lecture de l'original leur fera peut-être autant de plaisir que celle de l'épître à *Napoléon sur son projet d'écrire l'histoire*; épître *Népomucene Lemercier*, qui le prémier a eu l'audace d'écrire en vers durs à un roi détrôné.

FIN.

FANTAISIES.

COLLECTION COMPLÈTE
DU NAIN JAUNE,

Publié à Paris depuis le 15 décembre 1814 jusqu'au 15 juillet 1815 inclus, formant deux gros volumes in-8°. Prix : 30 fr.

Cette collection renferme quarante-trois numéros *et* neuf gravures, *représentant* LES JOURNAUX, LES THÉATRES, LA RÉCEPTION D'UN CHEVALIER DE L'ÉTEIGNOIR, LA CONSTITUTION, L'HOMME AUX SIX TÊTES, LA BALANCE POLITIQUE, LES DESCENTES DE CROIX, LE BREVET DES GIROUETTES ET LE BREVET DE L'ÉTEIGNOIR.

Se vend aux mêmes adresses que les *Fantaisies*.

FANTAISIES

POLITIQUES,

MORALES, CRITIQUES ET LITTÉRAIRES;

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

PAR A. CAUCHOIS-LEMAIRE;

AUGMENTÉES DE PLUSIEURS EXTRAITS DU JOURNAL DES ARTS, DES SCIENCES ET DE LA POLITIQUE; DE LA TABLE SYSTÉMATIQUE ET ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES ET DES NOMS, CONTENUS DANS LES DEUX VOLUMES DE L'ANCIENNE COLLECTION DU NAIN JAUNE, ET DE L'EXPLICATION DES ANAGRAMMES, DES INITIALES ET DES ALLÉGORIES.

DEUXIÈME ÉDITION.

PRIX : 3 fr.

A BRUXELLES,

Chez
HORGNIES-REGNIER, Marché aux Bois.
LE CHARLIER, libraire, Montagne de la Cour.
WAHLEN, imprimeur-libraire, rue de l'Evêque.
DE MAT, libraire, Grand' Place.
Et chez tous les libraires de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie et d'Amérique.

1816.

PRÉFACE.

Messieurs de l'Éteignoir l'emportent donc! Le *Nain Jaune* est suspendu. Combien de rimailleurs, d'écrivassiers, de grands et de petits intrigans avaient conspiré sa perte! C'est la plume à la main que des ennemis généreux nous auraient combattus; mais ces messieurs ont trouvé plus facile de répondre à nos épigrammes par un coup de poignard: c'est ainsi qu'un poëte-tyran ne réfutait ses critiques qu'en les envoyant aux Carrières. Ils se sont tous coalisés, ils ont aiguisé dans l'ombre leurs armes ordinaires, la calomnie et l'hypocrisie; et parvenus, en rampant, jusqu'à l'autorité, ils lui ont représenté le *Nain Jaune* comme un journal dangereux, séditieux, plus formidable, lui seul, qu'une armée de dix mille hommes; que sais-je enfin? l'amour-propre offensé est si éloquent sous le masque du zèle et du patriotisme! Ils ont fait de leur ressentiment particulier une affaire d'état, et le *Nain Jaune*, pour avoir fait la guerre à quelques brouillons, à de plats écrivains, à de vils folliculaires, a été déclaré pernicieux pour la chose publique. La nomination d'un rédacteur responsable eût fait cesser tous les prétendus inconvéniens qu'ils signalaient; la *chose publique* alors n'eût couru aucun danger: mais la vengeance de ces chauds amis du prince n'eût pas été satisfaite: ils voulaient un coup d'éclat; ils voulaient assassiner celui qu'ils désespéraient de vaincre. O joie! ô noble

triomphe! L'ordre est donné: à quatre heures du matin la police descend en force chez l'imprimeur du *Nain Jaune*, et *le criminel d'état* est arrêté. Pour parler sans figure, l'impression de notre journal est défendue au moment même où l'on publiait l'ordonnance sur la liberté de la presse, lorsque nous venions de recevoir du ministère l'avis de la nomination d'un censeur.

Cependant le propriétaire du *Nain Jaune* court de bureau en bureau, se transporte chez tous les fonctionnaires dont il espère obtenir quelques éclaircissemens; il demande pour toute grâce d'être traduit devant les tribunaux, s'il est coupable; il sollicite l'*ordre écrit* qui suspend ou supprime son journal; il se plaint de ces voies tortueuses qui le privent de sa propriété sans qu'il puisse même donner la preuve qu'il en a été privé: partout il n'obtient que des réponses évasives, ou plutôt un véritable déni de justice.

Dès que les journalistes se furent bien assurés que le *Nain Jaune* était dans l'impossibilité de se défendre, ils se déchaînèrent contre lui; semblables à ces oiseaux de proie qui ne s'acharnent que sur les cadavres. Triomphez, magnanimes adversaires; accusez, dénoncez, égorgez des gens désarmés; si l'on nous a fermé la bouche, le public tout entier sera notre avocat; le public tout entier a répondu pour nous, en témoignant le mépris et le dégoût que lui inspirent vos feuilles anti-françaises *.

Puisque ces messieurs ont donné tant d'importance à un petit journal, il faut bien que je m'en

* Nous laissons au lecteur le soin de faire de justes exceptions.

donne un peu ; je cesse de parler collectivement. Ce n'est point au moment de la persécution que je veux rester sous le manteau. Le *Nain Jaune* n'est point de ma part une simple spéculation : les principes qu'il professe sont l'expression de mes sentimens. Quelques articles, je l'avoue, s'y sont glissés malgré moi ; mais ce qui forme sa couleur générale, l'esprit d'indépendance, l'honneur français porté jusqu'au fanatisme peut-être, la haine des gothiques préjugés, qu'on ne pourrait ramener sans bouleverser de nouveau l'état, le vœu si hautement manifesté pour une constitution qui consolidera le trône en assurant les droits du peuple, la douleur profonde qu'inspire à tout bon Français la désolation de notre patrie ; voilà les sentimens et les opinions qu'on s'est plû à reconnaître dans le *Nain Jaune*; voilà mes sentimens et mes opinions. Je ne prétends point pour cela me donner les honneurs de la rédaction : je n'y ai qu'une bien faible part ; mais si des articles écrits dans ce sens sont des crimes, je suis bien criminel, car je les ai adoptés avec empressement lorsque je ne les ai pas provoqués. J'ai cru et je crois encore qu'un journal constitutionnel, qu'on appelle journal d'opposition, était indispensable dans un état vraiment libre ; qu'une feuille où l'on trouvait tout à la fois courage, patriotisme et gaîté était une feuille essentiellement française ; je l'ai cru, et je persiste à croire que la suppression d'une pareille feuille serait un attentat à la liberté de la presse et une insulte faite à la nation elle-même.

Je devais cette profession de foi au public et à

moi-même; je dois maintenant quelques explications à mes abonnés. Le désir de satisfaire aux engagemens que j'ai pris avec eux, est un des principaux motifs qui m'engagent à mettre au jour cette brochure : elle leur tiendra lieu des numéros qui leur manquent. J'espère que la défense qui s'oppose à la publication du *Nain Jaune*, sera bientôt levée; et je fonde cette espérance sur la justisce des tribunaux et des deux chambres, qui ne permettront pas qu'un citoyen soit arbitrairement dépouillé de sa propriété ; je la fonde sur la bonté et sur l'équité du roi, à qui cet écrit fera sans doute connaître l'acte illégal par lequel ses ministres osent donner un démenti à son ordonnance.

Si, contre mon attente et contre toute justice, je ne puis rentrer dans une propriété dont l'acquisition et l'agrandissement m'ont forcé à des sacrifices considérables, je me réserve de dédommager mes souscripteurs d'une autre manière. Quant aux personnes avec lesquelles j'ai contracté des engagemens pécuniaires, qu'elles ne soient pas moins tranquilles : tout ce que je possède sera consacré à l'acquit de mes dettes ; et si la nécessité de vendre dans un moment aussi peu favorable, me réduit à une honorable pauvreté, je me consolerai par le témoignage de ma conscience, et par ce témoignage de mes concitoyens : Lorsque tant d'illustres auteurs ont fait leur fortune en écrivant de dangereux mensonges, il a perdu la sienne en publiant d'utiles vérités.

CAUCHOIS-LEMAIRE,

Editeur des *Fantaisies*.

FANTAISIES

POLITIQUES, MORALES, CRITIQUES ET LITTÉRAIRES.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES.

Quinze jours se sont écoulés depuis qu'un journal célèbre par sa malice, mais dans lequel on a toujours remarqué un esprit de gaîté éminemment français et patriotique, a cessé de paraître. La suspension du *Nain Jaune* ou plutôt sa léthargie, a fait faire de profondes réflexions à quelques personnes qui le lisaient avec plaisir, et qui n'étaient cependant pas de la *lie du peuple*, ainsi que le dit un certain *Nain Vert*, que la lie du peuple même ne connaît pas plus que la bonne compagnie. Les moindres objets peuvent fournir de grands sujets de méditations; aussi le *Nain Jaune* lui-même en fournit-il. On se demande, 1°. si un journal qui a quatre mille abonnés, n'a pas au moins soixante mille lecteurs; 2°. s'il est raisonnable d'avouer à soixante mille personnes, que des gens dans le gouvernement craignent quinze à vingt pages d'esprit; 3°. s'il existe une puissance qui puisse, sans dédommagement et sans en donner les motifs, priver un particulier d'une propriété telle que celle d'un journal, et le mettre, en le ruinant, dans la nécessité de manquer à ses engagemens envers ses souscripteurs; 4°. s'il ne fallait pas, avant d'exercer un acte d'autorité aussi arbitraire que celui de la suppression d'un journal, faire quelque loi contre la liberté de la presse qu'on proclame, sauf à la faire ratifier par l'assemblée législative. Quand on se demande pourquoi le *Nain Jaune* a été supprimé de préférence à tous les autres journaux, qui ont, sous le dernier régime de Bonaparte, insulté au gouvernement royal; on est tenté de croire

que ce sont moins ses opinions qu'on a voulu punir, que les piqûres qu'il a faites à l'amour-propre de quelques personnes qui ont la force de se venger, mais qui n'ont pas la force de pardonner ou l'esprit de rire de ce qui est risible.

Le *Nain Jaune* n'avait point la prétention de passer à la postérité; les personnes qu'il ridiculisait, ne valaient pas la peine, en général, d'être ridiculisées plus de cinq jours; mais sa suppression étant un acte arbitraire et tyrannique, on le recherchera par la suite, et beaucoup de Cotins, de Pradons, de Linières devront quelque célébrité à ses saillies et à ses infortunes.

L'histoire remarquera aussi que, sur la fin du règne du *plus exécrable des tyrans*, les rédacteurs responsables des journaux tombèrent dans le décri, et que la liberté de tout dire et de tout imprimer fut poussée jusqu'à la licence;

Que les chambres délibérèrent huit jours pour atténuer et adoucir les mesures de rigueur qui lui furent proposées par les ministres, et parvinrent à les neutraliser par une foule de modifications; que les titres disparurent peu à peu, au point qu'on n'osait plus s'en donner dans ces assemblées publiques;

Enfin que nul ne fut insulté dans sa personne ou dans sa propriété, par ces gens qu'on se plaît à nommer de la canaille, qui voulaient verser leur sang pour ce qu'ils regardaient comme la cause de la patrie.

Tout est rentré dans l'ordre, plusieurs événemens consolateurs, plusieurs actes bienfaisans du gouvernement ont signalé l'âge d'or dans lequel nous allons enfin rentrer. Il n'est plus question que de boire des eaux du Léthé pour être heureux; il serait à souhaiter qu'on indiquât à quelques feuilles publiques les lieux où coule ce fleuve, des ondes duquel elles n'ont goûté que ce qui était nécessaire pour oublier leurs erreurs personnelles.

Il est remarquable que ce soit depuis le retour du prince le plus clément de tous les princes, qu'il se soit introduit dans,

tous les journaux (moins deux) un système révoltant de plates invectives, de calomnies atroces, de déclamations homicides qui salissent chaque page de ces dégoûtans libelles.

Affamés de carnages, ces vautours politiques ne respirent que le sang; ils veulent qu'une partie de la nation assassine l'autre, et que la France, de réaction en réaction, ne soit plus qu'un vaste cimetière tout couvert des ossemens de ses propres citoyens.

Aux noms malheureusement trop fameux d'*aristocrates*, de *feuillans*, de *jacobins*, de *modérés*, de *terroristes*, de *réacteurs*, de *républicains*, de *royalistes*, etc., sous lesquels ces mêmes énergumènes ont tour à tour secoué les torches des dissentions civiles, et provoqué au meurtre et à la vengeance, ils viennent d'ajouter le nom de *bonapartistes*.

C'est sous ce nom qu'ils cherchent aujourd'hui à faire proscrire les meilleurs citoyens. Il suffit qu'on ne partage pas leurs opinions sanguinaires pour qu'ils vous l'appliquent avec une fureur qui tient de la rage, et qu'ils appellent sur vos têtes le courroux du ciel et du trône.

Eussiez-vous été *républicains*, vous seriez pour eux des *bonapartistes;* comme si les plus grands ennemis de Bonaparte n'étaient pas les républicains; comme si ce ne sont pas les républicains que Bonaparte n'a cessé de chercher à humilier, à éloigner des places, à persécuter, à avilir.

Ils traitent de bonapartistes des hommes que Bonaparte a proscrits au 18 brumaire, et qu'il a toujours tenus dans les rangs inférieurs, quoiqu'ils eussent déjà marqué dans les premières places de la république; des hommes qui, dans l'affaire du général Moreau, prirent le parti de cet illustre opprimé, et qui pour cela furent dénoncés à Bonaparte comme des conspirateurs par un délateur à gage, le général... depuis transfuge en Angleterre; des hommes enfin qui dans la dernière chambre des représentans ont provoqué directement la déchéance de Bonaparte, et qui avaient conçu le projet de le forcer à donner son abdication au Champ de Mai.

Mais ces hommes ont des idées libérales; ils n'aiment

point l'ancien régime avec ses priviléges ; ils veulent non une république qu'ils savent être impossible, mais une monarchie constitutionnelle. Il faut les pendre, les déporter, au moins les exiler.

La France vit sous un monarque trop éclairé pour qu'on puisse craindre que de pareilles déclamations aient pu porter l'autorité aux premiers actes de rigueur par lesquels elle vient de signaler sa justice. Déjà quelques personnes connues par leur mauvaise réputation en tout genre ont été proscrites ou exilées ; le châtiment se bornera aux plus coupables dont nous avons entendu crier la liste dans les rues ; les mêmes colporteurs qui, il y a un mois, vendaient le Patriote de 89, s'enrouent aujourd'hui au Perron ou aux Boulevarts, en débitant l'extrait de la *Gazette officielle, avec le nom des grands scélérats qui ont trahi le roi et qui doivent être jugés et exilés*, etc.

Il y a bien parmi ces grands scélérats des personnes dont tout le monde ignore le nom, et qui se trouvent d'autant mieux placées qu'elles remplacent des innocens que tout le monde connaît. Les chambres jugeront s'il y a lieu à augmenter ou à diminuer les listes. En attendant, nous nous permettrons quelques réflexions qui n'étaient pas tardives il y a quinze jours sur l'ancienne chambre et sur les nouvelles élections. Ce n'est pas notre faute si elles n'ont pu paraître plus tôt.

---

* Dans les circonstances extraordinaires où l'Europe armée occupe la capitale de la France, où le gouvernement royal a remplacé cette dictature, que Napoléon, fort un instant de l'opinion publique, ne put soutenir; où Louis XVIII, évidemment étranger aux fautes de cet ancien ministère, qui, plus qu'aucune autre chose, provoqua le retour de Bonaparte, convoque une représentation nationale, il est

* Quelques fragmens de cet article ont été publiés dans *l'Indépendant* du 22 juillet dernier.

utile de recueillir les divers monumens de l'opinion publique, et de rechercher les causes de l'inquiétude générale.

Il ne nous appartient pas sans doute de prononcer sur une question aussi importante et aussi délicate que celle de la convocation de la représentation nationale projetée ; mais nous nous bornons à recueillir des bruits qui peuvent faire naître des réflexions utiles.

On a dit, avant que l'ordonnance qui rassemble les colléges électoraux fût connue, que, pour faire cesser un état directorial peu conforme à l'esprit de la nation et aux intérêts du pouvoir, le corps *législatif de Bonaparte*, qui fut *nommé par le sénat*, et qui avait enregistré la charte octroyée en 1814, serait rassemblé ; mais la moitié de ce corps, composé dans sa pleine vigueur de deux cent sept membres n'aurait pu être réunie dans ce moment. On compte d'ailleurs trois séries de ce corps législatif, dont les pouvoirs expirés n'ont point été renouvelés et ne pouvaient l'être. Quelle garantie naturelle eût pu sortir d'une semblable corporation, soit pour obtenir la confiance publique, soit pour voter d'énormes impôts, soit pour consolider les droits constitutionnels qu'elle laissa envahir en 1812, en 1813 et en 1814 ?

On disait aussi que, pour obtenir plus de légalité, on devait recourir à de nouvelles élections. C'est ce parti qui a été adopté ; mais combien d'obstacles ne faudra-t-il pas vaincre pour parvenir à ces élections, même dans les départemens tranquilles, qui sont en si petite quantité ? Une partie des départemens est occupée par les troupes des puissances alliées ; une autre l'est par les troupes françaises ; une troisième est en proie aux troubles civils, aux fédérations ou à des insurrections violentes et sans cesse renaissantes, depuis Marseille jusques à Bordeaux. Comment réunir des assemblées électorales dans ces malheureuses contrées ? Comment rallier les esprits, les opinions, les volontés, et obtenir le calme et le juste discernement, si nécessaire à la bonté et à la validité des élections ; Peut-on croire à la liberté des choix, là où règne à peine la liberté de la pensée ?

En supposant même le prodige qui opérerait la réunion des bons citoyens pour faire des élections légales, le corps représentatif ne serait-il pas assemblé trop tard pour parer aux maux les plus pressans, pour calmer les inquiétudes des départemens menacés, et adoucir les calamités des départemens envahis? Cette représentation tardive, insuffisante et sans liberté, pourrait être encore un remède dangereux : car, formée au milieu des orages, il est difficile que les élémens qui la composeront, soient exempts de cet esprit de parti qui se manifeste si malheureusement dans tout le royaume.

On dit que plusieurs hommes d'état, et des ministres éclairés, avaient pensé que la *chambre des représentans*, nommée par la France, pour revoir et réunir les constitutions dans une seule pensée, était une corporation politique plus propre qu'aucune autre à neutraliser les maux actuels, à faire supporter égalcment, par toutes les classes de la société, les frais de la guerre, et à ratifier définitivement le traité de réconciliation et de concorde de la France avec le reste de l'Europe.

Il est reconnu que la chambre des représentans a été formée par tous les corps électoraux des départemens et d'arrondissemens. Jamais représentation de la France, prise dans toutes les classes de la société, ne fut ni si complète, ni si nombreuse. Elle n'a été formée ni par les lois sénatoriales, ni par le choix du prince, dicté au sénat, mais par toutes les parties du territoire français, et par toute la population de la France, sans qu'aucun corps aristocratique l'ait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, passée au crible, aussi fut-elle la plus immédiate et la plus légitime; la décision du peuple, quel que soit le mobile qui la provoque, étant toujours la suprême loi.

Dans une session d'un mois, la chambre des représentans a montré l'esprit le plus sage, les intentions les plus pures, le courage le plus prononcé, l'esprit le plus éminemment national. En vain des calomniateurs à gages l'ont-ils nommée la chambre de Bonaparte : elle a renversé, en deux jours,

ce colosse de pouvoir et de renommée, que toutes les puissances de l'Europe n'avaient pu renverser en quinze années, avec tout l'appareil de leurs armemens formidables.

Elle a sacrifié de justes craintes et des défiances légitimes au besoin de l'union des pouvoirs; elle a tempéré la défense publique, de manière à conserver l'armée française, les personnes et les propriétés de la plus belle des capitales. Elle ne s'est prononcée que pour l'intérêt national, et pour ôter tout motif, tout prétexte, et toute justice à la guerre. Elle n'est ni le corps législatif de Napoléon, ni une chambre de députés des départemens choisis par le sénat, mais bien véritablement *la représentation nationale*, qui travaillait à la constitution de l'état pour résister à Napoléon, s'il fût demeuré victorieux à la tête de nos braves armées.

Elle a obtenu de nos ennemis même le plus bel éloge : le *Morning Cronicle* célèbre la chambre des représentans, *parce qu'elle ne s'est montrée ni napoléonienne, ni factieuse, ni jacobine, mais purement française et franchemant nationale ;* et ceux qui lui ont reproché l'agitation de quelques-unes de ses séances ressemblent à des hommes ignorans, qui, transportés sur les rivages de la mer pendant une tourmente, se plaindraient du mouvement tumultueux de ses flots, qui préserve son sein de toute corruption.

En effet la chambre des représentans a prouvé qu'elle n'était propre à nourrir aucun parti, ni à soutenir aucune faction : on n'y a jamais mis en balance un homme ou quelques hommes avec la patrie..... Elle n'a manifesté d'autre passion politique, que l'amour du bien, elle n'a témoigné aucune répugnance particulière, si ce n'est contre le pouvoir sans garantie; enfin elle eût adopté tout ce qui eût pu assurer la paix à la France et la liberté, sans arrière-pensée, et sans restriction.

Si l'on considère les choses dans la véritable acception des mots, la chambre des représentans n'a point été dissoute; car nul pouvoir délégué par la souveraineté du peuple, c'est-à-dire, nul pouvoir constitutionnel n'a pu prononcer cette dissolution; elle n'est même ni

ajournée, ni prorogée, puisqu'aucun pouvoir n'a prononcé, ni pu prononcer cet ajournement ou cette prorogation.

Elle n'a fait que cesser ses fonctions parce que la force a fermé la porte du temple des lois, et que la capitale, à laquelle toute la France avait confié la garde de ses mandataires, a violé le dépôt le plus sacré. Sans doute il eût été salutaire à l'autorité de lever l'obstacle opposé par une force illégalement employée, et d'inviter la chambre des représentans à reprendre les fonctions dont la nation l'avait chargée, et à exercer les pouvoirs dont le peuple l'avait investie : c'est alors qu'elle eût pu sur-le-champ organiser les finances, et accorder des subsides ; qu'elle eût pu régulariser les réquisitions et les contributions extraordinaires; qu'elle eût pu, par son influence, consoler l'armée française en la familiarisant avec un nouvel ordre de choses; adoucir tout-à-coup les calamités de la guerre, en alléger la durée; offrir l'assurance de la tranquillité de l'Europe, en manifestant l'accord unanime de ses commettans avec le souverain; enfin qu'elle se fût unie franchement avec le monarque voulu par la nation et dont les intérêts se coordonnent avec les intérêts des divers états.

Quelle plus forte et plus légitime garantie pouvait avoir l'Europe pour ses traités, la nation pour ses droits, le prince pour son pouvoir, le trésor public pour l'acquittement de ses dettes, et la capitale pour son repos, si ce n'est une représentation nationale qui a obtenu l'estime des vrais Français, et des Anglais qui se connaissent en liberté?

Les garanties qu'offrira la *chambre des députés des départemens* projetée, peuvent-elles se comparer à celles qu'offrirait la *chambre des représentans du peuple?*

Eh quoi! tous les citoyens sont appelés à verser leur sang pour la patrie, à payer des contributions proportionnées à leur industrie ou à leurs propriétés, tous supportent les charges de l'état; et tous ne peuvent également concourir à la représentation qui doit s'occuper des intérêts de tous?

On s'est élevé avec autant de raison que de force, contre cette condition d'une imposition de mille francs nécessaire pour être représentant. N'est-ce pas substituer l'aristocratie de la fortune à celle de la naissance? Circonscrire le choix des députés sur un petit nombre d'individus, c'est créer des familles patriciennes, et détacher du gouvernement toute ame généreuse à qui le sort n'a donné que du talent et du patriotisme. L'homme de loi, le jurisconsulte habiles qui ne se seront point enrichis dans l'exercice d'un état ou d'une charge qu'ils auront remplis avec désintéressement; le savant qui, satisfait de la médiocrité de sa fortune, aura médité toute sa vie sur la morale et la politique; le philosophe et le médecin qui auront employé leurs veilles au soulagement de l'humanité souffrante; le militaire qui aura consumé son patrimoine dans une carrière où ceux qui servent le mieux sont ceux qui ne s'enrichissent pas; le fonctionnaire public qui, vaquant honorablement à sa place; n'en aura point accumulé les émolumens; en un mot, tout Français que n'aura pas enrichi le hasard de la naissance ou les spéculations d'un commerce auquel la probité ne préside pas toujours, seront exclus de la première magistrature de l'état.

Il serait sans doute facile de prouver que les députés de a nation, devant défendre les propriétés et la sûreté de leurs compatriotes, doivent être choisis presque tous par des propriétaires; il y aurait même de grands avantages à ce que les électeurs payassent des impositions telles qu'on pût leur supposer au moins une grande aisance; mais qu'importe qu'un député soit riche ou ne le soit pas, dès qu'il obtient la confiance de ceux qui le sont, et qu'un département le juge digne de déposer ses intérêts entre ses mains?

La chambre projetée ne sera nullement une chambre des communes, ce sera celle de la petite noblesse: de sorte que, la chambre des pairs étant composée de grands seigneurs, le reste de la nation se trouvera exhérédé.

Un aussi petit nombre de députés que celui qu'on appelle, après avoir été tamisé par les collèges électoraux, re-

présentera-t-il suffisamment une nation de 25 millions d'hommes, entre lesquels il n'y en aura pas six mille d'éligibles ? Il y a des cantons où l'on ne trouve qu'un particulier, qui paie mille francs, et qui par conséquent sera, de droit, député perpétuel.

On eût pu obtenir sur-le-champ une représentation vraiment nationale, suffisante, populaire, et dont les intérêts eussent été ceux du roi qui veut le bien, en réunissant à la chambre des représentans les membres de la chambre des députés de 1814, dont les pouvoirs n'étaient pas expirés.

C'était le meilleur moyen d'obvier aux inconvéniens qui peuvent résulter et de la convocation des collèges électoraux dans les circonstances actuelles, et des choix qui se feront en plusieurs endroits en sens contraire et indubitablement exagéré.

Nous savons qu'il est des personnes qui se plaisent à répéter que la chambre des représentans, essentiellement ennemie du trône, se fut déclarée contre le roi, dont on prétend qu'elle a suspendu le retour. Mais, les calomnies de quelques libellistes ne sont pas des raisons; la chambre des députés n'était l'ennemie que du despotisme, qu'elle a renversé et qu'elle redoutait de voir renaître; elle eût fait tous les sacrifices au bonheur de la France; elle eût secondé tout monarque qui eût voulu le bien.

On lui a reproché sur-tout d'avoir épousé la cause des couleurs nationales, et l'on a regardé comme une puérilité l'importance qu'elle attachait à un signe contre lequel s'est prononcée l'ancienne noblesse : la chambre des représentans voulait conserver une armée au monarque appelé à régner sur la France; elle pensait que la majorité des Français ayant porté la cocarde tricolore, que Louis XVI l'ayant portée lui-même, il n'y avait aucun inconvénient à la garder; tandis qu'en la supprimant on faisait un affront à un corps respectable, dont l'immense majorité avait encore, le 7 juillet, manifesté le désir de ne pas la quitter. Qui croirait cependant, que la cocarde tricolore, qui inspire tant d'effroi à

de certaines gens, n'est composée que des couleurs que les meilleurs rois de France ont successivement arborées, quand ils se mettaient à la tête des armées françaises?

Personne n'ignore que l'oriflamme, ce drapeau religieux et national, avec lequel Charles Martel alla combattre et exterminer les Sarasins, dans les plaines de Tours, était de couleur rouge.

Il n'est pas de Français qui ne sache, 1°. que les bannières des croisades étaient de couleur rouge, que Saint-Louis ne portait pas d'autre *insigne militaire*; 2°. que les guerres d'Italie se firent, sous François Ier., avec la cocarde et les insignes de couleur bleue; 3°. que la guerre contre la ligue, se fit avec la couleur blanche, et que Henri était distingué par son panache blanc. Ainsi, la couleur blanche fut la couleur de la guerre de succession, comme la couleur rouge fut la couleur de la guerre sainte, et la couleur bleue la couleur de la guerre d'Italie.

Qu'a-t-on fait en 1789? on a réuni les trois couleurs qu'ont portées St.-Louis, François Ier. et Henri IV, pour former la *cocarde nationale*. La France ne fut donc ralliée qu'aux couleurs de trois de ses monarques distingués par leurs vertus, leur patriotisme et leur gloire militaire.

C'est faute de connaître notre propre histoire, que nous établissons des répugnances et des rivalités de couleur, qui peuvent devenir des signes et des motifs de l'exécrable guerre civile, que tant de vœux imprudens et sacrilèges semblent provoquer, tandis que tant d'intérêts les plus chers doivent l'empêcher de naître.

Que répondre à ces écrivains à gages, qui ont prétendu que *la cocarde tricolore était le signe d'un peuple rebelle*: comme si une nation pouvait jamais être accusée de rébellion; comme si *nation* et rebelle n'étaient pas deux mots inconciliables, et ne présentaient pas deux idées incompatibles? La nation, comme étant le *souverain*, ne peut avoir que des volontés et des droits. Ce qu'elle veut ou ce qu'elle croit vouloir pour ses intérêts ne peut jamais être qu'un ordre à l'égard

des citoyens ou individus qui la composent, ou de ses magistrats.

On peut concevoir des princes rebelles; on peut appeller rebelles des sujets égarés ou coupables envers la nation. Ainsi, le connétable de Bourbon et le grand Condé, en se dévouant à l'armée espagnole, au préjudice de leur patrie, furent des princes rebelles; l'histoire les a condamnés. Les Birons et les Montmorencis furent des sujets rebelles sous Henri IV et sous Louis XIV; les loix ont puni leur crime envers l'état. Mais une nation ne peut être rebelle; contre qui se révolterait-elle? puisqu'elle *est le souverain*, et qu'elle seule a le droit d'exercer ou de déléguer les pouvoirs de sa souveraineté.

POT-POURRI. (1)

Il faut que je sois pourvu d'un grand fonds de philosophie, pour n'en pas finir une fois pour toutes avec l'existence, dont je me trouve si mal, et dont j'ai le remède sous la main. Quand je pense à tout ce que je souffre, à tout ce que j'ai encore à souffrir, et à la facilité que j'aurais *to make my quietus*, comme dit Shakespear, je ne sais ce que j'admire le plus, de mon courage ou de ma patience. Indépendamment des misères qui me sont dans ce moment communes avec tous les Français, et que je sens peut-être plus vivement que personne, je suis affligé pour mon propre compte de deux maux, dont le moindre est un avant-goût de l'enfer : ma famille et la goutte. Du moins celle-ci me laisse quelques semaines de relâche; ma femme et mes enfans ne me donnent pas le moindre répit. Ma femme, qui a été jeune et jolie, est aujourd'hui vieille et laide; c'est à moi qu'elle s'en prend de ce double malheur : j'ai beau lui jurer qu'il n'y a pas de ma faute; elle essaie depuis vingt ans de me prouver le contraire.

Je suis fâché de ne pouvoir expliquer les raisons qu'elle me

donne : on y verrait de quoi le cerveau d'une femme est capable. La mienne est dévote, et, qui pis est, dévote à la manière de Catherine de Médicis, au point de demander tous les matins à Dieu l'extermination des incrédules, puisqu'elle a le malheur de ne pouvoir s'en charger elle-même. Tout religieux que je suis, je me révolte de temps en temps contre son zèle ; aussi Dieu sait comme elle m'arrange dans ses prières, qu'elle a quelquefois la franchise de prononcer tout haut. C'est peu d'être dévote, ma femme est *royaliste pure*, mais de cette pureté diabolique qui ne reconnaît en France qu'un millier d'hommes ou de femmes à qui l'on dût faire grâce du dernier supplice, si justice se faisait comme elle l'entend. Les mots de constitution, de peuple, de liberté lui donnent des attaques de nerfs, que son médecin a caractérisées du nom d'épilepsie politique. Tout simplement, je la crois folle. Il est difficile d'en douter, lorsqu'on la voit, à près de soixante ans, aller danser tous les soirs sur la terrasse des Tuileries, avec un pouffe surmonté d'une tige de lis de trois pieds de hauteur. J'aime le roi; j'ai fait mieux que de le dire, je l'ai prouvé; mais, comme j'associe toujours à ce nom-là ceux de patrie, de constitution, de tolérance, ma douce compagne, qui a beaucoup de logique dans l'esprit, et de rectitude dans les idées, conclut que je suis un jacobin, un athée, un bonapartiste ; ce qui jette un grand charme dans nos entretiens, comme on peut le croire.

J'ai trois fils qui ne sont pas moins aimables que leur mère. L'aîné, qui n'est déjà plus jeune, après avoir vieilli dans les coulisses et les tripots, dont il était le coryphée, après avoir abusé dans sa jeunesse des avantages d'une figure agréable, est réduit dans l'âge mûr à tirer vanité de ses airs de gentilhomme, dont personne ne lui tient compte, et de ses ridicules prétentions, dont tout le monde se moque.

Je prends mieux mon parti sur les défauts du second i est brutal, grossier, libertin, mais il ne manque ni de courage, ni de cette espèce de franchise qui s'allie avec la générosité. Né au temps des proscriptions dont j'ai été l'une des premières victimes, son éducation a été totalement

négligée, il a couru le monde sans guide, sans appui, et l'on s'apperçoit trop que c'est dans les écuries et dans les tavernes qu'il a appris à vivre.

Le troisième, mon fils Benoît, n'aurait que peu de chose à changer à son prénom pour en faire une épithète. La nature lui a tout refusé, figure, esprit, bon sens. Il a tout juste autant d'idée qu'il en faut pour être un sot, et tout juste autant de religion qu'il en faut pour être un fanatique. Il fait des vœux pour le rétablissement des cloîtres : que dieu l'exauce ! il n'est bon qu'à être moine.......

.... Je viens de lire mes journaux : quelle odieuse canaille que ces barbouilleurs de papier à la feuille ! j'éprouve un mouvement égal de honte et d'effroi à l'aspect de cette autre coalition d'infâmes adulateurs qui, rampant comme des reptiles venimeux jusqu'au pied du trône, lancent sur le monarque, quel qu'il soit, le poison de la plus basse flatterie ! Le reste de notre brave et malheureuse armée est l'objet de toutes les calomnies de cette bande noire ; sa destruction, le but de tous ses efforts : insignes poltrons, derrière un rempart de baïonnettes, ils calomnient le courage, ils s'obstinent à ne voir que des bonapartistes dans tout ami de l'indépendance et de l'honneur national. Refuser de rendre une ville à des amis qui la brûlent, c'est être un brigand ; ne pas danser et s'ébaudir dans la boue, c'est être un Jacobin.

J'aime le roi plus que vous, misérables ; car, au lieu de le flatter, je cherche à le servir ; car je le plains de tous les maux qui déchirent son cœur paternel. Sans doute il est vrai de dire que sa rentrée a eu plus d'éclat que n'en eut, il y a trois mois, celle d'un homme qui n'excita jamais dans ses partisans même qu'un sentiment d'admiration ; sans doute on entend aujourd'hui hurler sur la terrasse des Tuileries de la canaille beaucoup mieux vêtue, mais une seule bouche ne s'ouvrira-t-elle pas pour apprendre au roi à déduire de ces prétendus cris d'amour, tous ceux que poussent l'intérêt, la peur et la vengeance ? Autant il serait injuste et dangereux de persuader à un

roi que tant de vertus font respecter, qu'il ne doit pas compter sur l'amour de ses sujets, autant il est utile à lui et aux autres de le convaincre que de ses sentimens dépendent ceux qu'il inspire ; que les réunions les plus légitimes sont toujours mères de réactions funestes, et que parce qu'on se respecte trop pour crier *Vive le Roi* sous les baïonnettes, parce qu'on attend, pour danser dans les rues, qu'on ait quelques pieds de fange de moins sur la tête, on n'est pour cela ni un homme de parti, ni un conspirateur. . . . .
. . . .

Je suis averti de bonne part que le mécanisme essayé sur le lustre du théâtre *Feydeau*, a été inventé avec des intentions plus profondes qu'on ne croit, et vient d'être appliqué à des *éteignoirs lanternes-sourdes*. L'artiste inventeur vient d'en confectionner pour l'usage de ceux de MM. les chevaliers de l'ordre, qui, n'étant pas nés absolument ennemis des lumières, ne les combattent que par esprit de parti, et *tout bêtement* par intérêt temporel. Les intérêts et le vent pouvant changer, c'est une commode invention que celle qui ne leur ôte rien des apparences actuellement convenables, et qui leur permettra un jour de se vanter de leur zèle pour la conservation des lumières ; qui, en attendant, leur donne le moyen de se montrer, à volonté, amis des ténèbres ou du jour, suivant les diverses maisons qu'ils fréquentent ; ils n'ont qu'à fermer ou ouvrir la lanterne.

On confectionne aussi d'autres éteignoirs plus simples et seulement percés au sommet. Ils sont pour ces messieurs qui, ayant plus d'amour-propre que de bonne foi, malgré le bruit qu'ils font dans le parti, veulent bien paraître éteindre les lumières, mais seraient fâchés qu'on ne les en vît pas tout brillants ; gens de qui le satirique latin aurait dit peut-être : *Curios simulant et Bacchanalia vivunt* ; et qui traitent la lumière comme d'autres traitent la gloire :

> Le sage dit que son cœur la méprise ;
> Le sage ment et dit une sottise.

Eteignoirs pour éteignoirs, je ne sais pas si je n'aimerais pas mieux les véritables, les orthodoxes, bien et dûment faits en bonnet à trois cornes, à la jésuite, ou en tête-de capucin.

BROCHURES DIVERSES.

Au Roi, par L. R. S. A. D. S. P. E. D. S. R. Chez Scherff, rue du Caire, n°. 22.

C'est le titre d'une très-humble et très-douce supplique, dans laquelle on demande au roi le supplice, l'exil, la proscription de quelques centaines de milliers d'individus tout au plus. Ministres, généraux, prélats, pairs, électeurs, représentans, préfets, magistrats, citoyens, soldats, journalistes, personne n'est oublié dans cette œuvre pie, tout le monde s'y trouve compris et classé avec un art qui fait un honneur infini au zèle, à l'humanité, aux bonnes intentions des auteurs * de la supplique..... *Il faut*, disent-ils, *qu'il n'échappe aucun coupable au glaive de la justice; que depuis le chef de cette race impie jusqu'au dernier de ses suppôts, tous soient punis sans exception, à raison de* la gravité de *leurs crimes ou de leurs FAUTES*. Sinnamary, Botany-Bay, la Sibérie, sont réservés pour ces derniers; c'est vraiment trop d'indulgence. Il suffit d'avoir accepté une fonction quelconque pour être proscrit par ces messieurs. Se fût-on montré constamment ami de l'ordre, de la patrie et même du roi, n'importe; on tenait ses pouvoirs de l'usurpateur: nous ne savons même pas si la garde nationale de Paris, instituée pour le maintien de la tranquillité publique et la conservation des propriétés n'est pas aussi comprise dans l'anathème par le paragraphe

* Nous l'avons entendu attribuer aux bourreaux des grandes villes de France, qui trouvent que le métier ne va pas.

suivant : *Il ne peut y avoir de miséricorde pour cette poignée de soldats qui* etc. etc., *ni pour ceux qui ont fait de leurs baïonnettes un rempart aux factieux* (les chambres) *dans la capitale, pendant que ceux-ci travaillaient à couronner l'œuvre d'iniquité.* Or on sait que les postes des deux chambres étaient fournis par la garde nationale.

Il serait trop long, trop dégoûtant de transcrire toutes les absurdités, toutes les atrocités entassées dans ce code Néronien; il suffira de savoir que ces messieurs proposent tout simplement de mettre la charte de côté, de rétablir la confiscation, d'abolir la légion d'honneur et la nouvelle noblesse, de supprimer les pensions des militaires blessés en retraite; la France, disent-ils, était heureuse avant tou es les constitutions données depuis vingt-cinq ans; partant, plus de constitution : il faut tout remettre sur l'ancien pied, la potence et la roue surtout. Enfin ils terminent ainsi, en parlant de l'armée :

A l'exception des soldats qui ont abandonné les drapeaux du t ran pour se ranger sous l'étendard de votre Majesté, TOUS doivent être considérés comme rebelles, et punis comme tels. Ces messieurs ayant établi à peu près la même règl : pour les autres classes de citoyens il en résulte qu'ils n'exceptent des châtimens que ceux qui ont suivi le roi à Gand.

On a peine à concevoir un tel excès de rage et de démence; mais on cesse de s'étonner quand on connaît les autorités *respectables* sur lesquelles les auteurs s'appuient.

Un homme (disent-ils, et ils le qualifient suivant ses mérites) *a fait connaître le moyen le plus efficace pour réduire ses ennemis à l'impossibilité de nuire, lorsqu'il prononça à la tribune de la Convention ces paroles terribles mais véritables ; Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas !*... Et voilà le langage que tiennent, les principes horribles que professent des hommes qui osent se dire les amis du roi !... Nous n'ajouterons rien à cette citation ; nous laissons au public impartial le soin de les juger d'après leurs propres paroles ; que le ciel et le Roi nous préservent de leurs œuvres !

Un mot sur la clémence du Roi. A Paris, chez les marchands de nouveautés.

Après ce qu'on vient de lire, ceci est tout miel et tout sucre. L'auteur, *extrêmement modéré*, conseille seulement de faire quelques exemples, et renvoie le lecteur au chap. 17 de Machiavel : *Della crudelta e clemenzia, o se egli è meglio essere amato che temuto*. On divine aisément que l'auteur penche beaucoup *per la crudelta*.

Réflexions théologiques sur la conduite des prêtres dans les gouvernemens. A Poitiers, chez Catineau, imprimeur.

Pour être exact, il fallait dire, *sur la conduite que doivent tenir*. Que l'auteur nous pardonne cette légère chicane, qui ne nous empêche pas de partager entièrement sa doctrine et ses opinions ; tous nos lecteurs, sans doute, les approuveront comme nous. Pour les mettre à portée de les juger, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire un paragraphe où l'auteur résume son ouvrage. Après avoir établi quels sont les devoirs des ministres de l'Evangile, et cité l'exemple de quelques pasteurs, véritables successeurs des apôtres, il ajoute :

De ces faits et de ces vérités incontestables, il faut conclure que les prêtres doivent faire abstraction des événemens et de leurs causes ; qu'il ne leur appartient pas de discuter et de juger les droits de l'autorité temporelle ; que leur indispensable obligation est d'obéir et de prier, sans se laisser subjuguer par les préventions discordantes des hommes du monde ; qu'ils ne doivent s'occuper que de prêcher la foi aux peuples confiés à leurs soins, d'entretenir l'union et la concorde entre les fidèles ; tempérer, au nom du Dieu de paix, la fureur des esprits exaspérés de tous les partis, etc. etc.

Rien de plus conforme, sans doute, à la justice, à la raison, à la morale évangélique; voilà bien ce qu'on doit faire: mais le supplice des Templiers, la croisade contre les Albigeois, les déclarations de la Sorbonne, les fureurs de la ligue, l'assassinat du meilleur des rois, l'histoire des papes, les horreurs de l'inquisition, les massacres du Nouveau-Monde, les dragonnades, la révocation de l'édit de Nantes, etc, etc; voilà ce qu'on a fait; cependant les devoirs des prêtres sont rigoureusement tracés par la religion même qu'ils enseignent, il ne reste plus qu'à trouver le moyen de les leur faire observer. L'auteur, s'il le sait, rendra un bien grand service à l'humanité en le faisant connaître.

Un Français aux Français. Par M. Alex. Duvoisin-Calas.

Les événemens se pressent avec une telle rapidité, que des brochures de la veille ne sont plus de saison le lendemain: on y donne des conseils qui ne se trouvent plus praticables; on y réclame contre des abus qui n'existent plus. La plupart des auteurs perdent leur temps et leurs peines, en traitant des sujets qui n'ont qu'un objet particulier et l'intérêt de vingt-quatre heures; voilà ce qui arrive à M. Duvoisin-Calas. Pour surnager au milieu du déluge des brochures, dont nous sommes inondés, il faut savoir s'élever aux questions d'un intérêt général et durable; il faut offrir des moyens assurés et praticables de concilier tous les partis, de ramener la confiance, de créer un esprit public véritablement national, c'est-à-dire dégagé de l'influence de toute faction, et constamment dirigé vers la plus grande prospérité de la patrie. Nous ne partageons nullement l'opinion sur la composition de la garde royale, et nous pensons que les étrangers en doivent être formellement exclus. Nous rendons toute justice à la bravoure, à la fidélité des Suisses; mais nous sommes convaincus que le Roi n'aura pas de peine à trouver dans

l'armée française trente mille hommes qui ne le céderont à personne en bravoure et en fidélité.

Le cri de la nature, ou le vœu de J. J. Rousseau renouvelé; par D. Duteil. Chez les libraires du Palais-Royal.

Le vœu de Jean-Jacques renouvelé par l'auteur, est celui *d'une paix universelle et perpétuelle.* Tout le monde le partage bien sincèrement; mais comment le réaliser? Laissons parler l'auteur: *Que les rois*, dit-il, *prennent la sage résolution de s'unir étroitement, de former entre eux une association, ou pacte fédéral qui garantisse, en même temps, leurs droits respectifs et ceux de leurs sujets, soumette leurs passions à l'empire de la raison, et tarisse enfin les sources de sang dont l'Europe est depuis si long-temps inondée.*

Ce projet est louable sans doute; mais nous prions l'auteur d'indiquer les moyens de l'exécuter, car nous ne l'avons pas trouvé dans sa brochure, quoique nous l'ayons lue avec beaucoup d'attention. Il traite, en 40 pages, de l'organisation physique et morale de l'homme, de l'homme isolé, de l'homme en société, des peuples, des rois, des gouvernemens, et décide, en quelques mots, des questions que tous les *in-folio* des moralistes et des publicistes anciens et modernes n'ont pas encore éclaircies; il noye quelques idées vraies, quelques vues utiles dans des abstractions métaphysiques tout-à-fait impraticables, et invoque à tout moment *la nature*, grand mot vide de sens à force d'être étendu, grand mot qui a fait dire et commettre tant de sottises.

L'auteur affirme que, pour être heureux, il faut que l'homme s'abandonne toujours à l'impulsion de la nature et réprime ses passions; mais la nature ne nous a-t-elle pas donné les passions?

Il prétend que *les hommes naissent égaux*: de telles généralités manquent à la fois de justesse et de sens; il vaudrait

autant dire que les hommes sont *tous* doués, en naissant, de la force du génie, de la beauté, etc., etc.

Malgré quelques erreurs et quelques contradictions, l'ouvrage de M. Duteil fournit matière à méditer; de plus il est écrit dans les meilleures intentions, comme on peut en juger par le paragraphe cité. Nous désirons vivement, sans l'espérer cependant, que son projet puisse recevoir son exécution dans le congrès solennel qui va s'ouvrir, n'en doutons pas, pour mettre fin aux malheurs de l'Europe et assurer le repos du monde.

Les chants des Bardes ou le retour du Roi, Poëme par M. Talandier Firmin, avocat. A Paris, chez Cellot, imprimeur, rue des Grands-Augustins, n°. 9.

Que ne devons-nous point à M. Talandier! il nous épargne tout à-la-fois et la peine de faire nous-mêmes l'analyse de sa brochure, et l'ennui de la lire: il nous envoie *tout fait* l'article suivant dont nous nous empressons de faire usage.

.... Aux yeux de ceux pour qui tout est bien dans tout ce qui se rattache au parti qu'ils embrassent, le titre de cet ouvrage sera un sujet de faveur indépendamment de son mérite. Il en est pour qui le temps ne fait rien à l'affaire, qui ne tiennent aucun compte d'une bonne intention sans effet; il en est dont le goût délicat et sûr n'a besoin que de quelques vers pour juger d'une composition; nous citerons pour ces personnes les vers suivans sur les victoires de Buonaparte.

Le doux bruit des hymnes de gloire
Réjouissait encor le pâle conquérant,
Et dans son âme altière un désir de victoire
Renaît comme un feu dévorant.
Il s'élance tel qu'un nuage
Qui vomit de ses flancs la foudre et les éclairs
Les guerriers à sa course opposent leur courage,
Et leur dernier soupir s'exhale dans les airs;

La couronne des rois tomba, comme un feuillage
Qui meurt et se dissipe au souffle des hivers,
Et son nom, porté sur l'orage,
Fait trembler le vaste univers.

Ces vers sur la mort du jeune duc d'Enghien, ne sont pas dépourvus de sensibilité :

O toi dont les vertus ont causé les malheurs !
Jeune d'Enghin, l'amour, l'orgueil de la patrie,
Toujours tu revivras dans notre ame attendrie,
Toujours ton souvenir fera couler nos pleurs.
De quel sommeil tu dors dans ta couche d'argile !
Sur la terre déjà renaissent les beaux jours :
Ils dorent le gazon de la tombe tranquille :
N'entends-tu pas du fond de ton étroit asile
Les hymnes de la gloire et le chant des amours ?

L'auteur termine heureusement par ces vers sur la personne de notre auguste Monarque :

Français, consolez-vous ; le Dieu qui le renvoie
Le Dieu vengeur enfin va terminer vos maux.
O monarque chéri ! nous serons dans la joie,
Quand tes jours couleront dans le sein des travaux ;
Mais entouré d'amour et porté par la gloire,
Ton nom, dont les Français béniront la mémoire,
Ira long-temps redire à nos derniers neveux
Que le plus doux bonheur est celui que l'on donne,
Et que de tous les biens offerts par la couronne,
Le plus grand fut pour toi de faire des heureux.

Nous n'avons rien changé à *cet article* : nous nous sommes contentés de l'abréger. Nous ignorons jusqu'à quel point l'auteur de l'analyse est de la connaissance de l'auteur de la brochure ; mais nous présumons qu'il a eu pour s'y complaire des motifs que nos lecteurs ne partageraient peut-être pas.

QUELQUES MOTS AUX FEMMES.

Les Vestales jouissaient à Rome d'un singulier privilège; elles occupaient dans l'amphithéâtre une place particulière; et spectatrices de ces jeux barbares qui faisaient les délices du peuple Roi, elles pouvaient d'un geste décider du sort des gladiateurs vaincus : le pouce de la main droite élevé leur sauvait la vie; le pouce renversé était le signal de leur mort. Les historiens ont observé que les *sensibles* prêtresses de Vesta usaient rarement du droit de faire grâce. Fort heureusement nos spectacles ne ressemblent en aucune manière à ceux des Romains, et nos aimables Parisiennes n'ont pas la cruauté des Vestales; cependant elles ont failli dernièrement, par un zèle au moins indiscret, transformer la paisible enceinte du théâtre Feydeau en une arène sanglante.

A son retour de Gand, le modeste Huet reparaissait pour la première fois dans le rôle de Blondel, et recevait pour sa conduite et non pour son talent de nombreux applaudissemens, lorsqu'au milieu de la représentation un sifflet qui s'appliquait à son talent, et non à sa conduite, osa se faire entendre au milieu du murmure flatteur des bravos. Aussitôt éclatent de toutes parts, avec des signes non équivoques de vengeance, les cris, à bas!.... à la porte!.... tuez-le!.... tuez-le!.... Cependant, grâce au tumulte et à la foule, le siffleur demeurait inconnu, le calme allait se rétablir, lorsque des femmes placées aux galeries indiquèrent du doigt celui qu'elles *soupçonnaient* coupable; soudain les cris redoublent avec plus de fureur, on se jette sur le malheureux, on l'insulte, on le frappe, des individus en uniforme * s'élancent l'épée à la main sur l'accusé dont la gendarmerie et l'officier public parviennent, avec peine, à préserver la vie. Quelle scène! et quelles pénibles réflexions elle fait naître! Des hom-

* Plusieurs journaux ont dit que ces militaires appartenaient à la maison du Roi; les costumes étrangers que ces messieurs ont adoptés nous empêchent d'affirmer le fait.

mes armés, des militaires, des officiers français se précipiter plusieurs sur un seul !.... lever le fer sur un homme désarmé !.... en présence des étrangers !.... Nous nous abstenons de toute réflexion sur un sujet aussi grave ; il y a trop à dire, et notre intention n'est pas d'aigrir les esprits. Mais vous, mesdames, vous qui avez reçu de la nature les grâces et la douceur pour modérer les passions fougueuses des hommes, vous dont la faiblesse a tant de force, dont la modestie, la sensibilité ont tant de pouvoir, vous ne craignez pas d'outrager les lois même de l'humanité, de compromettre la vie d'un homme *peut-être innocent !* vous osez d'un geste cruel désigner la victime aux glaives dont il vous appartenait d'arrêter les coups !... Et si par l'effet d'une méprise funeste vous aviez fait couler le sang d'un ami, d'un époux, d'un fils !!!.... Vous frémissez à cette horrible idée ! Abjurez donc l'esprit de parti, revenez à votre véritable caractère, femmes, qui devez être le charme et le lien de la société, comme vous en êtes l'ornement; faites entendre votre douce voix si puissante sur des Français ; venez guérir les blessures, calmer les ressentimens, proscrire les vengeances, et montrez-vous, au milieu des partis irrités, comme des anges de paix envoyés par le ciel pour ramener le bonheur dans notre infortunée patrie.

CHRONIQUE DES ÉVEILLÉS,

CONTE, HISTOIRE, OU TOUT CE QUE L'ON VOUDRA.

Qui potest capere, capiat.

Faisons des contes, puisqu'il n'est plus permis de dire clairement que des platitudes ou des infamies. LA FABLE, dit-on, est fille de l'oppression ; le conte est certainement le frère de la fable.

Au pays des Eveillés, il survint autrefois de grands troubles : un antique usage partageait ce peuple en deux

portions fort inégales par le nombre et par la force ; la plus nombreuse des deux était assujettie à ne marcher qu'en lisières, elle ne pouvait faire un pas sans cet instrument incommode, par lequel tous ces mouvemens étaient gênés ; d'ailleurs ces lisières étaient faites et tenues par l'autre portion qui s'en servait le plus souvent d'une façon peu convenable.

Les Eveillés, quoi qu'on en dise, étaient fort attachés à leurs anciens usages ; et la preuve, c'est qu'un tel état de choses se soutint, tant bien que mal, durant de fort longs siècles. A la fin pourtant, les porte-lisières en vinrent à trouver cet assujettissement insupportable ; ils se regardaient et se disaient mutuellement : nous sommes incomparablement plus nombreux et plus forts que ceux qui nous tiennent en lesse ; nous ne pensons pas que nous soyons moins sages, ou moins habiles ; et l'histoire dit qu'ils avaient en effet d'assez bonnes raisons pour parler ainsi. Ils se retournèrent donc, et dirent aux autres : grand merci de la peine ; nos pères se sont laissés conduire comme vous l'avez voulu ; vous avez eu, dites-vous, bien du mal ; au moins il est certain que vous en avez tiré beaucoup de profit : renoncez pour l'avenir à des soins qui nous déplaisent, nous prétendons nous diriger nous-mêmes ; nos bras, nos jambes son plus forts que les vôtres, nous croyons aussi que nos yeux sont meilleurs ; du reste, marchons ensemble, tout n'en ira que mieux, car l'émulation étant générale, la société profitera de nos efforts communs.

Là-dessus, les faiseurs et teneurs de lisières jettèrent les hauts cris : c'est, disaient-ils, à vous une chose inouïe que de vouloir vous conduire seuls ; le droit naturel, le droit divin y sont formellement contraires ; vous allez être des rebelles, et nous vous exterminerons.

Nous n'entendons pas trop, répondaient les premiers, comment un peuple est rebelle quand il résiste aux prétentions d'une poignée d'individus ; quant aux droits naturel et divin, nous les reconnaissons comme vous ; mais Dieu, sans nul doute, l'auteur de ces droits,

nous protège évidemment, car il nous a faits les plus forts; c'est même ce qui nous empêche de redouter vos menaces. Quelques-uns des anciens teneurs de lisières, touchés de ses raisons, se joignirent à la masse des Eveillés; il est juste, disaient-ils, que le fardeau du joug soit supporté par tout le monde : tant que ceux-ci ont consenti à s'en charger tout seuls, il était assurement très-bon pour nous d'en être dégagés; mais aujourd'hui la nécessité se joint à la justice, car ils sont nombreux et connaissent leur force : faisons donc de nécessité vertu, et renonçons de bonne grâce à ce que nous ne pourrions plus conserver. Mais les autres n'en crièrent que plus fort à la révolte, et ils confondirent dans leur haine leurs anciens compagnons avec la masse des Eveillés. Ils parvinrent même à faire croire au grand Oïcagoge que c'était à lui que l'on en voulait, et que ses intérêts étaient dans tous les cas confondus avec les leurs; ils se gardèrent bien de lui rappeler que jamais la grande famille des Eveillés ne s'était élevée contre lui, et qu'au contraire c'était de leurs mains qu'il avait été contraint d'arracher pièce-à-pièce toutes les parties de son domaine.

Cependant les Eveillés secouaient violemment leurs lisières; et, comme on refusait de les leur ôter, ils ne tardèrent point à les rompre. Le combat dès lors était engagé; mais les forces des deux partis étaient trop inégales pour que le succès fût incertain. Les teneurs de lisières furent renversés; les uns prirent la fuite; les autres, s'étant déguisés, continuèrent dans l'ombre une guerre cruelle, qui mit les Eveillés en fureur. Ces derniers usèrent d'abord cruellement de la liberté qu'ils avaient conquise : dans leur exaltation insensée, ils tournèrent leurs mains contre eux-mêmes; ils en vinrent jusqu'à déchirer cet Oïcagoge, qu'ils avaient jusque-là respecté et aimé, mais que les teneurs de lisières leur avait fait considérer comme un ennemi; ils jurèrent, dans leur délire, de n'en plus reconnaître d'autre, et prirent tous le nom de *Politéien*.

Des faiseurs de lisières qui s'étaient enfuis ameutèrent alors contre eux tous les *Endormis* de la contrée. Mais les Eveillés, s'étant armés, chassèrent les *Endormis*, et les dégoûtèrent pour long-temps de l'envie de se mêler des affaires de leurs voisins.

Il ne fut point aussi facile aux Eveillés de s'arranger entre eux quand ils se trouvèrent les maîtres dans leur maison : chacun prétendait conduire à son gré le ménage, et les désordres semblaient interminables. C'est dans ces entrefaites que parut au milieu d'eux un homme qui venait, disait-on, de Bonne Part.

Il avait beaucoup contribué à chasser les *Endormis*; il faisait à tous les plus belles promesses, et semblait n'avoir d'autre intérêt que de les tenir; il sut inspirer la confiance; la foule de ceux qu'en langage vulgaire on appelle des *Esclaves*, préconisèrent ses vertus, et lui servant de marchepied, l'élevèrent jusqu'au fauteuil révéré de l'antique Oïcagoge. D'abord il se montra digne de sa grande fortune; il dissipa les factions, rétablit les lois, rappela même les anciens teneurs de lisières que le malheur avait abattus, et déclara qu'il entendait que tous les Eveillés vécussent en frères. Mais tant de belles espérances qu'il avait données, furent promptement déçues : l'homme de Bonnepart, au lieu de s'occuper du bonheur des Eveillés, conçut bientôt mille projets gigantesques. Il rétablit les lisières; il les serra plus qu'elles ne l'avaient été, et se mit dans la tête d'en donner à tous ses voisins. Tout réussit d'abord au gré de ses désirs; les Ares, les Bulgares, les Abares, etc., furent tous à ses pieds : rien ne semblait devoir lui résister; mais les Eveillés gémissaient sous ce nouveau joug, et lorsque la fortune trahit enfin celui dont elle avait si longtemps secondé les desseins, ils virent avec joie renverser ce colosse élevé sur leurs têtes. Quelques restes des antiques *Basiléïens* parlèrent alors du vénérable frère de l'ancien *Oïcagoge* : son âge, ses vertus héréditaires, tout semblait un gage de paix et de bonheur : on le

vit donc arriver avec, et ce père de famille fut salué, par tous ses enfans, qui lui ouvrirent et leurs bras et leurs cœurs.

Malheureusement les incurables teneurs de lisières crurent voir revenir avec le vénérable Oïcagoge, leurs anciennes prérogatives; de toutes parts on les vit accourir tout couverts de poussière et de honte. Ils manifestèrent sans détour leurs regrets et le désir de renouer des liens auxquels les Eveillés ne voulaient plus se soumettre. Ils prirent à leurs gages des infâmes qui font métier habituel de couvrir du papier blanc de lignes noires tracées dans toutes les directions. Ceux-ci sonnèrent l'alarme, ils rappellèrent des doctrines proscrites, ils tentèrent de déshonorer les braves Eveillés qui tant de fois avaient versé leur sang pour la cause commune, ils effrayèrent tous ceux dont le sort était lié à un nouvel ordre de choses : ils excitèrent un mécontentement universel, et cet homme autrefois venu de *bonne part*, n'eut qu'à se montrer pour redevenir encore le point de ralliement du plus grand nombre d'espérances.

Etait-il enfin corrigé? revenait-il en effet de *bonne part* celui qui se présentait de nouveau ? l'avenir l'aurait fait voir : mais il ne fut point honteux pour un grand peuple de marcher avec lui à la rencontre du monde entier coalisé contre sa puissance; contre sa puissance, ai-je dit, l'avenir nous l'apprendra aussi! Cependant il succomba, il fut solennellement rejeté, et ce monde armé, disait-on, contre lui, ne s'arrêta point. Les Bulgares, les Abares et toute la gent en *Are*, se précipita sur le domaine du père de famille. Le père de famille ! ses enfans déchirés élevaient en vain leurs mains vers lui. Des femmes, il est vrai, lui présentaient des fleurs, formaient des danses en sa présence; mais la cour de son palais servait de bivouac, et des canons en encombraient les avenues......

D'infâmes conseillers, cependant, osaient, en son nom, parler de vengeance : de qui donc aurait à se venger le père

de famille ? de ceux qui avaient tout tenté pour préserver leur pays de l'ignominie prête à l'accabler ? de cette armée qui préférait la mort à l'avilissement ?

Alors une voix libre et forte s'éleva du milieu de la foule ; elle criait : Cette armée est fidèle, elle fut toujours l'armée de la patrie. Père de famille, ce n'est point vous qu'elle repousse ; elle ne vous connaît pas, elle n'a pu vous connaître : allez vous-même la rallier au panache de votre aïeul ; allez sanctifier par votre présence un courage que les plus affreux revers ne peuvent abattre ; ne souffrez pas qu'on vous enlève une dernière ressource. Ces soldats indomptés sauront mourir jusqu'au dernier, pour vous sauver des affronts....... Tous les partis alors se confondront en un seul. Un seul cri se fera entendre : *Vive notre Père ! vive à jamais le Sauveur de la Patrie ! ! !*

(La suite à l'année prochaine.)

ENFIN L'ON NOUS COMPRENDRA.

(Cet article *devait paraître* dans le *Nain Jaune* du 20.)

Plusieurs journalistes se font une étude de dénaturer nos sentimens et nos expressions ; ils s'épuisent en définitions inutiles du mot *réaction*, que tout le monde comprend, mais qu'ils voudraient empêcher tout le monde de comprendre : semblables à ces charlatans qui cachent soigneusement la composition des drogues dont ils veulent se réserver le débit exclusif.

Pour cette fois nous tâcherons d'être clairs et précis : nous avons dit qu'il y avait réaction, mais en avons-nous accusé le gouvernement ou même ses agens ? Que manifestaient nos articles ? la crainte que le gouvernement ne fût pas maître d'empêcher la réaction. Maintenant, nous allons prouver qu'elle existe, et en désigner les véritables auteurs.

Nous avons un code des délits et des peines, un ministre

public chargé de dénoncer, de poursuivre le crime, des tribunaux pour les juger; quiconque, excepté les magistrats, organe de la loi, se permet d'appeler la vindicte publique sur la tête de ses concitoyens *, est un réacteur, un ennemi de la patrie, et par conséquent un ennemi du roi. En reprenant possession du trône, le roi, dans sa proclamation, a dit que *les coupables* seraient jugés et punis : qui osera s'élever contre leur condamnation, *quand le crime aura été prouvé et le jugement prononcé légalement?* Nous n'avons jamais taxé de réaction un jugement régulier; nos adversaires le savent fort bien, et toutes leurs définitions ne tendent qu'à embrouiller la matière, à calomnier nos intentions et à en imposer sur les leurs; ils savent fort bien aussi que nos craintes et nos reproches s'adressent à eux, à eux seuls, qui, par passion, par intérêt, ou par peur, emploient tous les moyens pour égarer l'opinion publique, irriter les ressentimens et fomenter la guerre civile. Ils nous représentent comme des ennemis du gouvernement !....... Mais, insultons-nous à la majesté du roi, à l'honneur de ses ministres, en accusant de réaction ces orateurs de sallon qui déclament sans cesse contre l'indulgence du souverain, qui, dans leur royalisme de cannibales, ne parlent que de supplices et de bourreaux, et prodiguent les noms de traîtres et de scélérats, aux ministres assez fermes, assez sages pour refuser à ces forcenés le sang dont ils sont altérés? Attentons-nous à la sûreté du gouvernement, en accusant de réaction des journalistes **, calomniateurs à gages, délateurs patentés, qui se font un jeu d'attaquer chaque jour l'honneur et la vie des citoyens? Le *Moniteur* lui-même, l'impassible *Moniteur*, atteint par la contagion, n'a-t-il pas dernièrement gravé sur une de ses lourdes co-

* Les journalistes ont-ils donc oublié les horribles résultats du système de dénonciation établi sous le régime de la Convention, et les effets sanglans du mot *suspect?*

** Voyez le *Journal des Débats* et la *Quotidienne* tous les jours, le *Journal Général* du 19, la *Gazette de France* du même jour, qui prétend que la liste des proscriptions insérée dans le *Moniteur* devrait être bien plus nombreuse.

lonnes, en caractères sanglans, une liste de proscription digne du temps des Marius et des Sylla? Cherchons-nous à exciter la guerre civile en accusant de réaction ces hommes, vils satellites ou valets disgraciés de Bonaparte, qui se flattent, à force d'exagération, d'oublier qu'ils ont porté jadis sa livrée, mendié sa faveur et ses bienfaits; ils se flattent surtout de cacher ainsi la cause de leur disgrâce : mais tout le monde se rappelle la conduite de ces tyrans subalternes, tout le monde sait, qu'au moins à leur égard, Bonaparte fit un acte de justice généralement approuvé, tout le monde sait que ces personnages, maintenant plus royalistes que le roi, étaient alors plus tyrans que le tyran.

Tels sont les hommes que nous n'avons cessé, que nous ne cesserons de signaler comme réacteurs, comme ennemis de la France et du roi, comme uniques auteurs des excès déplorables de Marseille et de Montpellier, qu'il nous sera permis, sans doute, d'appeler réaction; voilà celle dont nous avons horreur, dont nous prévoyons tous les dangers, dont nous désirons voir arrêter les effets, dussions-nous par cette profession de foi nous exposer à l'indignation du *Journal Général*, aux injures de la *Gazette*, aux calomnies du *Journal des Débats* et aux délations de la *Quotidienne*.

QUINZAINE THÉATRALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Opéra PAR ORDRE. — *Iphigénie en Tauride*.

Ce mot, *par ordre*, est aujourd'hui, pour les grands théâtres, un talisman dont l'effet est plus puissant sur l'affiche que les noms des auteurs les plus célèbres, et des pièces les plus vantées. Sous la tyrannie de Bonaparte, cet usage n'était pas adopté; les ministres ne faisaient pas imprimer leurs ordres sur les affiches de nos théâtres; ils les donnaient en secret, et l'effet en était à peu près le

même. A présent, *par ordre*, signifie que le souverain viendra au spectacle, et que tous ceux qui voudront venir lui payer un juste tribut d'amour et de reconnaissance, peuvent, pour trois livres dix sous, acquitter cette dette de leur cœur. Cette légère rétribution est si peu de chose pour des cœurs français, que chaque fois que le mot *par ordre* est sur l'affiche, la salle ne peut suffire à contenir le nombre des spectateurs; les avenues de l'Opéra sont de bonne heure encombrées de curieux, d'oisifs et de bons Français qui rivalisent de zèle, d'adresse, d'activité et d'empressement pour arriver des premiers sur les banquettes du parterre. Bonaparte partageait avec Louis XIV le ridicule ou la faiblesse de venir humer en personne l'encens qu'on brûlait en son honneur. Esmenard, qui était le Quinault de l'ex-empereur, au talent près, était chargé de lui arranger des éloges en grands et en petits vers, en cavatines et en polonaise, en arriettes et en cœurs. Je ne sais pas si Bonaparte avait placé l'obligation de se faire louer au nombre des charges de la dignité impériale; mais je sais bien qu'il avait l'air de se prêter à ces cérémonies avec une modestie qui ressemblait beaucoup à de l'ennui; il est vrai de dire aussi qu'on ne les lui rendait pas amusantes. Il fallait être empereur pour supporter la représentation de *Trajan*, qui est, à mon avis, presque aussi ennuyeux qu'un prologue de Quinault. Félicitons Louis XVIII d'avoir su se soustraire à cet usage ridicule: les véritables louanges d'un Roi sont celles qui lui sont données par son peuple; et toutes les hyperboles poétiques ne valent pas le cri de *Vive le Roi!* unanimement prononcé par trois mille spectateurs. Je doute que le *Retour de la paix*, que l'Opéra nous annonce, vaille la représentation d'*Iphigénie en Tauride* donnée vendredi dernier. Nous sommes revenus de toutes les fadaises de MM. les auteurs dramatiques; on nous a blasés sur les allusions depuis vingt-cinq ans, et nous avons appris à nous tenir en garde contre toutes les préparations oratoires de ces messieurs; nous sommes fatigués de leurs affections, assez ordinairement déterminées par l'espérance d'une pension ou d'une

place, et le bonhomme La Fontaine nous a dit depuis long-temps :

> . . . . Que tout flatteur
> Vit aux dépens de celui qui l'écoute.

Les pièces de circonstance sont usées, le public ne veut plus qu'on lui dicte les sentimens qu'il doit avoir; et, quand le peuple veut célébrer son Roi, il n'a pas besoin d'emprunter l'organe d'un poëte à titre d'office, qui chante avec la même facilité les douceurs de la paix ou les charmes de la guerre, l'empereur ou le Roi, Bonaparte et Louis XVIII. Si j'en juge d'après la dernière représentation de l'Opéra, je crois qu'il n'y a pas de pièce de circonstance qui puisse faire éprouver au Roi les douces émotions dont j'ai été témoin. De pareilles preuves d'amour doivent lui avoir fait oublier bien des malheurs, et c'est peut-être la seule consolation qu'il ait eue depuis son retour dans sa capitale. L'enthousiasme que sa présence excitait ne sera pas porté en compte dans les dépenses secrètes de la police. Ce n'était pas les cris mercenaires de quelques affidés, c'était l'explosion de la joie et du bonheur. Que ne doit-on pas attendre d'un peuple auquel la présence de son souverain fait oublier tant de calamités, tant de défaites et tant d'humiliations ?

Je ne dirai pas grand' chose d'*Iphigénie en Tauride*, J'avoue que j'ai peu vu la pièce, et je crois que pour la grande majorité des spectateurs, la belle musique de Gluck et les vers de Guillard n'étaient pas la partie la plus intéressante de la représentation : on voulait voir le Roi, et les regards étaient bien plus souvent fixés sur sa loge que sur la scène; les malheurs de la famille des Atrides n'ont jamais offert moins d'intérêt; de plus grandes pensées occupaient toute la salle. On assure que l'empereur Alexandre assistait à cette représentation : le spectacle d'un peuple ivre d'amour pour son souverain, n'est pas nouveau pour lui, il a pu se croire à Pétersbourg : il sait comment le peuple exprime son enthousiasme et sa reconnaissance.

*Première représentation de l'*Heureux retour, *divertissement en un acte.*

L'opéra a renoncé pour cette fois au privilège de mettre en jeu toutes les divinités de l'Olympe ; les auteurs de ce théâtre commencent, je crois, à s'appercevoir qu'il n'y a rien d'ennuyeux comme les allégories mytologiques : pour peu qu'ils s'apperçoivent du ridicule des pièces de circonstance, le public n'aura plus rien à désirer. Il y a long-temps que ce genre de spectacles est usé ; la police en a fait pendant plusieurs années un commerce trop honteux pour qu'il ne soit pas tombé en discrédit dans l'opinion publique, et aujourd'hui une pièce de circonstance est regardée comme une flagornerie sans but et sans résultat. Le ballet de M. Milon, qui avait été composé, je crois, pour le premier retour du roi en 1814, a trouvé tout naturellement sa place au second retour en 1815 ; l'auteur a eu peu de chose à y changer ; il a très-bien calculé que l'amour pour le Roi étant le même, on ne trouverait pas que son sujet eût vieilli ; il a seulement fait quelques sacrifices aux circonstances : il a substitué un soldat anglais à un soldat russe, peut-être la bataille de Waterloo à celle de Paris ; et au moyen de ces petites capitulations historiques, son ballet a eu toute la fraîcheur de l'à-propos. Ces hypothèses sur la date précise de ce divertissement sont peut-être hazardées ; mais, si elles ne s'appliquent pas exactement à celui-ci, je ne serai pas embarrassé d'en citer plusieurs autres auxquels elles conviendraient parfaitement. Au surplus, qu'il soit d'un an plus vieux ou plus jeune, l'ouvrage de M. Milon n'en est pas moins agréable : c'est un petit tableau bourgeois bien arrangé ; l'action est tout juste ce qu'il faut pour une composition chorérographique; des gardes nationales, des soldats de la Vieille Garde, des dames de la Halle, des invalides, des étudians forment les per-

sonnages qui viennent se grouper autour du sujet avec autant de grâce que d'adresse. La seconde partie du ballet, qui se passe aux Tuileries, est d'un effet piquant et vrai; un pas de deux sur l'air *charmante Gabrielle*, dansé par Albert et mademoiselle Gosselin, a produit le plus grand effet, je dirai même l'enthousiasme le plus vif; soit l'air, soit le pas, soit la danseuse, toute la salle était en extase. Quant à moi, tout en rendant justice aux variations de M. Schemits Hoëffer, au génie de M. Milon et au talent de mademoiselle Gosselin, je n'ai pas pu partager le délire de mes voisins, qui découvraient des allusions dans chaque pas, et qui étaient fort scandalisés de ce que je n'appercevais pas beaucoup de royalisme dans une pirouette et de dévouement dans un entrechat.

Opéra comique. — *Rentrée de Jausserand.*

Jausserand n'est pas un acteur nouveau pour Paris, son talent y a été apprécié il y a plusieurs années; il a joui à Feydeau d'une réputation justement méritée; il a laissé un souvenir agréable dans plusieurs rôles, et on se rappelle encore que dans celui de Monvel il contribua beaucoup au succès de la première reprise de Richard. Je ne sais pas quel motif détermina Jausserand, il y a douze ans, à aller chercher des succès en province; mais je me félicite de celui qui le ramène à Paris. Il peut devenir à Feydeau un sujet précieux dans un emploi qui manque absolument à ce théâtre. Solié n'a pas été remplacé; Chenard, si bon, si franc, si naturel dans les rôles à tablier, dans les paysans et dans les pères qui ont une petite teinte de comique, n'est pas supportable dans ce qu'on est convenu d'appeler les pères nobles: voilà les rôles que Jausserand est appelé à jouer. Son âge et son physique ne se prêtent plus aux jeunes premiers, il est même un peu marqué pour les premiers rôles, quoiqu'il puisse cependant en trouver encore quelques-uns qui rentrent dans la nature de son talent. J'ai retrouvé, dans cet

acteur, les qualités que je lui avais reconnues il y a douze ans; sa voix a conservé toute son étendue sans avoir cependant conservé toute sa fraîcheur; sa chaleur est toujours la même, mais ses gestes sont devenus un peu forcés; il a besoin de secouer la poussière de la province, et de reprendre les habitudes nobles et aisées de la capitale. Son premier début a été satisfaisant, et le public a voulu le traiter en enfant de la maison. Nous verrons ce qu'il va faire pour mériter cet accueil.

Première représentation de la Sourde Muette, *opéra comique en trois actes.*

Je viens, sans doute, un peu tard pour parler d'un ouvrage dont le public ne se souvient plus, et dont, à coup sûr, je ne me souviens guère. Mais ce n'est pas ma faute si je n'ai pas dit plutôt à l'auteur ce que je pensais de sa pièce. Quand je suis sorti de la première représentation, je ne savais pas qu'il plairait, *à je ne sais qui*, d'arrêter ce *pauvre Nain Jaune* : j'avais préparé une belle diatribe contre les opéras ennuyeux. Je sais bien qu'elle n'aurait pas corrigé certains auteurs d'en faire, et les comédiens de *Feydeau* d'en jouer; mais au moins j'aurais épanché ma bile sur celui-là, sans préjudice de ceux à revenir. Je me rappelle que je reprochais à l'auteur d'avoir fait une mauvaise imitation de *Camille, ou le Souterrain*; d'avoir filé trois actes sans une scène, sans un mot comique, sans une intention spirituelle; d'avoir gâté une situation qui, dans les mains d'un homme habitué à la scène, aurait pu être d'un grand effet, et qui n'en a produit aucun, par la manière mal-adroite dont elle a été préparée. La *Sourde Muette*, qui n'est ni sourde ni muette, aurait pu devenir très-intéressante, si l'auteur eût su laisser du doute sur la position de ce personnage. Je voulais lui reprocher la tyrannie de *Lorenzo* envers *Félicie*, qui est ridicule et absurde; ridicule, parce qu'elle est sans motif suffisant; absurde, parce qu'elle laisse Félicie, qu'il a le plus grand intérêt à dérober à tous les regards, presque toujours en con-

versation avec une trentaine de vassaux. Je me rappelle aussi que je voulais garder le silence sur la manière dont la pièce était écrite, et que je voulais me borner à faire juger du style par ces quatre vers, qui sont répétés trente ou quarante fois dans un chœur :

Pour voir cette *Sourde Muette*,
Vous accourez tous à l'instant ;
Modérez cette fougue indiscrète,
Vous allez effrayer cet enfant.

Voilà tout ce que je me rappelle de la pièce et des défauts que j'y avais remarqués ; mais ce qui me serait plus difficile, ce serait de me rappeler quelque chose de la musique : je crois que l'auteur a eu la prétention de la faire fort chantante. On doit lui en savoir gré : je veux même croire qu'il y a du chant, quoique je n'en aie pas retenu un seul motif ; mais j'oserais affirmer qu'il n'y a que des notes dans l'air de mademoiselle Regnault, et rien que des accompagnemens dans les chœurs ; cependant, pour être moins juste que bienveillant, je dirai que j'ai entendu un *duo* au premier acte qui ressemblait à quelque chose d'agréable ; mais j'ajouterai aussi que je n'ai rien entendu de plus lourd que les couplets de Chenard sur ce joli refrain :

On trouve bien souvent
Plus fin que soi, vraiment.

Le public a été d'une patience au-dessus de tout éloge ; il a subi, sans sourciller, l'épreuve cruelle de deux heures d'ennui, je crois même qu'il se serait retiré avec le calme de la résignation, sans la malveillance de quelques ennemis qui ont voulu demander les auteurs. Le parterre leur a conservé, jusqu'à la fin, son indulgence, et a empêché, par de nombreux sifflets, que leur nom fût proclamé. L'affiche a eu le tort de trahir l'*incognito* de l'un d'eux : je le respecterai ; car je serais fâché de payer, par un mauvais procédé, le plaisir que m'ont souvent fait éprouver ses jolies romances.

Théâtre de l'Odéon. — Reprise de *Charles et Caroline.* Je parlerai incessamment de cette reprise qui a opéré le prodige d'amener une centaine de personnes payantes au théâtre de l'Odéon; ce qui fait qu'au moyen des billets donnés, la salle se trouve presque pleine. Cette bonne fortune peut prouver à l'administration de ce théâtre qu'avec de bonnes pièces elle pourrait espérer de ramener le public et s'élever, comme le *Vaudeville*, à des recettes de 4 ou 500 francs.

Vaudeville. — Première représentation de l'*Écharpe blanche.*

Avant de rendre compte de cette bluette, je dois dire deux mots d'un nouvel acteur qui a débuté à ce théâtre, par les rôles de *M. Guillaume* et de *Gaspard l'avisé.* Il se nomme Philippe, et je crois qu'il a déjà figuré dans la troupe du *Vaudeville.* Il ne manque pas d'intelligence, mais il manque de physionomie; enfin, quoiqu'il n'ait éprouvé aucun désagrément, il nous a semblé plus content de lui-même que le public ne paraissait l'être. Il continuera sans doute ses débuts, et nous aurons alors l'occasion de l'apprécier à sa juste valeur.

L'Écharpe blanche est une petite pièce assez ingénieuse, et l'on ne conçoit pas qu'elle puisse être l'ouvrage du même M. Henri Dupin, qui s'était déclaré l'un des auteurs d'une rapsodie jouée sur le théâtre *de la Porte Saint-Martin*, sous le titre de *Spectacle demandé ou rien qu'en famille.* Nous parlerons tout à l'heure de cette triste production.

Voici l'analyse de la pièce du *Vaudeville.*

La guerre de la fronde touche à sa fin. Le grand Condé, qui voyage *incognito*, descend dans une auberge de Saint-Germain, et donne la main à une jeune et belle personne, Adélaïde Darcourt, que tout le monde prend pour sa femme. C'est une orpheline que son père mourant a confiée aux

soins de ce prince. Un jeune officier, Henri de Gassion, amant aimé d'Adélaïde, se trouve dans la même auberge. Rien n'égale sa douleur, quand il apprend que sa maîtresse est mariée. Il a donné rendez-vous à quelques militaires, ses amis. Ces messieurs se mettent à déjeûner, et le grand Condé, que personne n'a reconnu, partage leur repas. Il apprend par les discours de ces jeunes gens qu'Henri de Gassion lui a sauvé la vie dans un combat, sans le connaître. Après avoir fait cet acte de courage, Henri a ramassé l'Echarpe blanche de celui qui lui doit la vie.

Les dernières scènes de l'ouvrage se passent en conversations ; on annonce au dénouement l'entrée du Roi dans Paris. Adélaïde Darcourt épouse Henri de Gassion et le grand Condé ne garde plus l'*incognito*.

Il serait ridicule de juger avec sévérité une bagatelle qu'on ne doit regarder que comme un cadre à couplets. On en a fait répéter plusieurs qui m'ont paru spirituels et bien tournés. L'éloge y est placé avec délicatesse, et les spectateurs électrisés ont crié souvent dans la salle, *vive le Roi !* comme on le criait sur le théâtre.

VAUDEVILLE. — *Première représentation du* Marin, *ou les* Deux ingénues.

Je lis depuis vingt ans sur l'affiche de ce théâtre :

Le Français né malin créa le vaudeville ;

mais il est plus facile de citer un vers que de suivre le précepte qu'il renferme. Le législateur du Parnasse, qui n'a pas dédaigné de s'occuper du vaudeville, ajoute :

Cet enfant du plaisir veut naître dans la joie.

Or je le demande aux quarante ou cinquante courageux habitués qui n'ont pas encore déserté ce théâtre, est-il possible de rien voir de plus triste que les trois ou quatre

nouveautés qui y naissent et meurent tous les mois ? On les doit presque toujours à *des enfans* ou à des vieillards tombés en *enfance*. Le théâtre de la rue de Chartres enfin est l'*école primaire* des uns et les *invalides* des autres. Les administrateurs de ce spectacle, si fréquenté jadis, devrait donc prendre aujourd'hui pour épigraphe :

Quantùm mutatus ab illo ?

Je ne crois pas que le *Marin* ramène la foule au Vaudeville : il est certain qu'il n'attirera pas les gens de goût, qui exigent dans une comédie un peu d'originalité, un peu d'esprit et surtout de la gaîté.

Deux jeunes sœurs, Emilie et Laure, sont au moment de recueillir la succession d'un oncle riche, qui a mis pour clause principale dans son testament, que l'une d'elles épouserait un marin qui s'appelle Dartimon. Mais ces demoiselles n'aiment point les marins ; elles cherchent tous les moyens de déplaire au prétendu qu'elles ne connaissent point encore. Celui-ci qui a lu probablement *les Jeux de l'amour et du hasard*, imagine de se déguiser, non pas en valet, mais en ami du capitaine Dartimon, pour étudier le caractère de Laure et d'Emilie ; il se présente aux deux sœurs sous ce travestissement, qui fait merveilles. Nos deux aimables personnes se disputent maintenant la possession d'un si joli cavalier ; l'une, pour le séduire, pince de la harpe ; l'autre, dans la même intention, touche du piano. Il en résulte un petit charivari fort agréable. Enfin mademoiselle Laure, qui est la plus dégourdie de ces *deux ingénues*, consent à se laisser enlever par un homme qu'elle ne connaît que depuis une heure. Cette singulière conduite fait cesser l'irrésolution du capitaine, qui revient en habit de marin épouser la belle Emilie.

Il n'y a rien de plus commun au théâtre que ces déguisemens d'amans délicats qui *veulent être aimés pour eux-mêmes*. Il faut être fort adroit pour retourner encore cette vieille friperie dramatique, et la broderie la plus

élégante est nécessaire pour faire passer un pareil fond. Ici le fond et la broderie sont également pâles. On trouve à peine un trait d'esprit dans le dialogue, et l'on chercherait en vain un couplet bien tourné. Nous ignorons si M. Théaulon, qui a été souvent beaucoup mieux inspiré, a composé sa pièce en Belgique; si cela était, nous lui dirions, comme Voltaire,

Faites tous vos vers à Paris.

Seveste, Mlles. Arsène et Minette ont mis les spectateurs dans l'impossibilité de décider lequel des trois a chanté le plus mal; mais Mlle. Minette ne leur a pas laissé de doute sur son talent comme comédienne.

VARIÉTÉS. — *Jean qui pleure et Jean qui rit.*

Un chansonnier célèbre, *dont les chants avaient cessé* depuis trois mois à Paris, et qui vient de régaler les heureux Normands des couplets qu'il fait si bien, et qu'il chante encore mieux; le joyeux président d'une société qui n'est pas trop joyeuse, M. Désaugiers, enfin, a fait une chanson, dont le sujet est, *Jean qui pleure et Jean qui rit.* M. Brazier, élevé à la même école *chansonnière*, mais qui est encore en sixième, quand depuis long-temps M. Désaugiers est en rhétorique, a pris le même thême. Mais il ne s'est pas contenté de rimer le moins mal possible cinq ou six petits couplets, il a trouvé dans le refrain de son confrère le sujet d'une comédie. C'est une chose prodigieuse que la fécondité de M. Brazier, et si nous ne craignions pas de nous attirer une méchante affaire avec les descendans du *bienheureux Scudéri*, qui pourraient bien avoir l'humeur belliqueuse de leur parent, nous établirions un parallèle entre le commensal du *Caveau moderne* et le gouverneur de *Notre-Dame de la Garde*,

. . . . , . dont la fertile plume
Peut, tous les mois, sans peine enfanter un volume.

Tout couvert de lauriers, qu'il doit à *Sage et Coquette*, M. Brazier vient en moissonner de nouveaux; et c'est appuyé d'une main sur *M. Guilleret* et de l'autre sur *M. Jean le Piteux*, qu'il se présente à l'admiration publique. Des gens plus clairvoyans que d'autres assurent que M. Sewrin le pousse par derrière; mais que, caché sous le voile de l'anonyme, il lui laisse toute la gloire du triomphe, et ne réclame que la moitié du profit.

Nous dirons, en quittant le style figuré, que cette nouvelle production de MM. Brazier et Sewrin n'est ni meilleure, ni plus mauvaise que la plupart des autres ouvrages des mêmes auteurs : on y trouve par-ci par-là quelques intentions comiques; l'opposition de l'homme heureux qui pleure et de l'homme malheureux qui rit, est assez plaisante, et fournit à Bosquier-Gavaudan et à Potier l'occasion de montrer beaucoup de talent; mais il faut convenir que, dans cette pièce, celui qui pleure est bien plus amusant que celui qui rit.

Ambigu Comique. — Ce n'était point assez que les personnages qui ont acquis quelque célébrité vinssent faire amende honorable sur la scène du Vaudeville, en s'exposant aux sifflets des étourneaux du parterre, on les fait monter aujourd'hui sur les tréteaux consacrés jadis exclusivement à la parade; et le législateur des Etats-Unis, le sage *Washington*, partage avec le *Pélerin blanc* et *l'Homme à trois Visages* l'honneur de divertir la tourbe plébéienne qui garnit l'amphithéâtre de *l'Ambigu Comique*. On croit, peut-être, que l'auteur du mélodrame nouveau, observant cette sage maxime, *nec Deus intersit*, n'a présenté sur la scène le héros américain que pour lui faire jouer un rôle et tenir un langage digne de lui. On se trompe. Le premier général américain ferait aussi bien, et même beaucoup mieux, tout ce que fait Washington dans l'ouvrage auquel il donne son nom.

Le colonel Wilson, américain, destine sa fille Louisa à

un jeune officier anglais qui lui a sauvé la vie, et qui se nomme Seymour. Wilson, chargé de défendre le fort de Marcland contre lequel les Anglais dirigent une vigoureuse attaque, confie, en partant, sa fille à son ami Washington. Lord Butler, qui pendant un armistice a eu l'occasion de voir Louisa, a demandé sa main. Un refus, en irritant son amour, a allumé chez lui la soif de la vengeance. Ce Butler est chargé de diriger l'attaque du fort de Marcland ; il se rend maître de la place, et son premier soin est d'ordonner la mort de l'infortuné Wilson. Le père de Louisa périt sur un échafaud.

Washington, justement indigné de cet acte de barbarie, demande qu'on lui livre le cruel Butler. Le chef de l'armée anglaise est disposé à le satisfaire ; mais les partisans du jaloux rival de Seymour excitent une révolte dans le camp. Washington, usant alors de représailles, ordonne qu'un des officiers anglais prisonniers subisse le même sort que le malheureux Wilson. Par une infâme trahison de Butler, le fatal billet noir tombe sur Seymour, et le vertueux amant de Louisa va payer le crime du farouche Butler ; mais comme il faut toujours que l'innocence triomphe, Butler est arrêté et arrive au moment même où Seymour allait être conduit au supplice : les deux rivaux changent de rôle ; Seymour se marie et Butler est mis à mort.

Ce mélodrame dont l'intrigue n'est pas nouvelle, est beaucoup trop long. Le public a souvent témoigné son mécontentement en entendant répéter jusqu'à satiété les mêmes phrases. Il a cependant voulu connaître l'auteur, et a même demandé après la pièce l'actrice chargée du rôle de Louisa. Quelques personnes pensaient que c'était une mauvaise plaisanterie ; mais Mlle. Adèle Dupuis a pris la chose au sérieux et s'est rendue aux désirs de ces messieurs du parterre.

Théâtre de Porte Saint-Martin. — Première représentation de *Rien qu'en Famille*, ou *Spectacle demandé*.

Il paraît que M. Henri Dupin a l'entreprise générale des pièces de circonstance, car son nom se trouve en même temps sur l'affiche du *Vaudeville*, et sur la pièce imprimée dont je vais rendre compte. Aimer son Roi est un très-noble sentiment, le chanter est ce que peut faire de mieux un homme d'esprit qui sait tourner des couplets; mais se charger d'être sur plusieurs théâtres à la fois l'interprète de la joie publique ressemble un peu à une misérable spéculation; un homme qui aurait encore plus d'esprit que M. Henri Dupin, ne suffirait pas à ce travail.

Aussi, qu'en est-il résulté? M. Dupin, fournisseur du *Vaudeville* et de la *Porte Saint-Martin*, n'a point fait entre ces deux théâtres un partage égal d'esprit, et se figurant sans doute qu'au boulevart on était moins difficile sur cette denrée, il n'a mis, dans sa pièce intitulée, *Spectacle demandé*, que des lieux communs, que de mauvais lazzis, de fades madrigaux, et de grossières allusions. Nous ne savons la part que son associé, M. Delestre, a dans cette fourniture; mais nous le défions d'y réclamer un joli couplet, un bon mot, une pensée délicate. Les acteurs ont été plus mauvais encore que l'ouvrage.

BOUCHE DE FER.

LETTRE D'UN PARISIEN.

Nos débats sanglans sont terminés, mon ami; il paraît que les armées ont fait leur soumission : c'est la dernière scène du drame; ce qui doit suivre n'est plus intéressant pour la multitude.

Pendant ces événemens, vous me demandiez en vain des réflexions : médite-t-on sur la force et l'agilité de deux combattans? Un sentiment de prédilection attache à l'un, on fait des vœux pour lui, on suit avec anxiété tous ses mouvemens, on souffre des coups qu'il reçoit; et, s'il succombe, on souffre encore, mais on respire. Dans cette lutte, nous avons succombé, mon ami; la France est consternée; elle jette un regard abattu sur les maux qui la menacent, sur l'adoucissement qu'elle espère, sur l'indépendance qu'elle attend, sur la liberté qu'elle désire, sur les vengeances qu'elle redoute, mais, plus que tout, sur les projets de ses vainqueurs.

Cependant ne nous allarmons point encore ; à toute rigueur, il est possible que la générosité se montre chez un ennemi dont l'orgueil est satisfait, dont l'intérêt bien entendu ne peut être de nous humilier. Réfléchissons froidement sur le caractère de cet ennemi, sur ses intentions présumées, et calculons le degré d'espoir ou de crainte que ces données peuvent produire: mais, avant tout, jetons un coup d'œil sur notre malheureuse patrie. L'esprit de parti déchire son sein, les passions s'agitent, la ruine engendre le désespoir, l'amour-propre est aigri par l'humiliation, la tranquillité du foyer domestique est troublée par le choc des opinions, d'anciens amis sont devenus irréconciliables, et la haine concentrée, la barbarie, la férocité, sont l'affreuse perspective qu'offre aujourd'hui notre belle France.

On entend les cris des divers partis : le succès, le dépit, l'espérance, la crainte, produisent une désunion qui nuit au bien public, qui s'oppose à tout projet d'amélioration. Malheureux ! pensez donc que ces accens de joie et de fureur n'obtiennent des étrangers que le sourire du mépris; pensez donc que toute votre industrie ne doit plus être employée qu'à effacer les ravages de la guerre ; pensez donc que vous n'aurez de bonnes lois et des institutions sages, qu'après avoir formé une opinion publique, qui commande le respect à vos législateurs ; et pensez, surtout, que vos enfans attendent de vous d'autres actions que celles qu'enfante le délire d'une satisfaction stérile ou d'une rage impuissante.

Si ma voix pouvait être entendue de tous les Français, je leur dirai : « Vous, partisans de Bonaparte, étiez-» vous attachés à sa personne? suivez-le dans son exil, » car son retour n'est plus probable. Son pouvoir vous con-» venait-il, parce que vous le partagiez? cherchez d'autres » ressources, car le pouvoir absolu ne trouvera plus ici » de bases stables. Aimiez-vous la gloire militaire et l'é-» clat des conquêtes? voyez notre dépopulation, con-» templez la dévastation de nos campagnes, et considérez » que si le système militaire établit la puissance, son ébran-» lement produit l'indiscipline et souvent le brigandage. » Pensiez-vous que dans le prince résidait la force de » l'état? l'exemple d'une nation rivale vous prouve que » les institutions sont tout, et que le prince peut n'être » rien. Chérissez-vous les idées libérales que Bonaparte » vous promettait de faire prévaloir? consolez-vous; » la semence en est jetée dans une terre féconde, il » n'est plus possible d'en arracher le germe; plusieurs » générations s'éteindraient avant que les idées de liberté » civile fussent effacées.

» Et vous, qui, par des acclamations, avez accueilli le » retour du roi dans la capitale; si vous êtes réellement » ses amis, ne contrariez pas les projets d'une politique » conciliatrice, en formant des prétentions désavouées » par la sagesse; que vos importunités n'arrachent point » à la faiblesse des concessions que de nouveaux mal-» heurs anéantiraient; épargnez au roi le chagrin d'un » refus; obtenez ses faveurs en vous gardant d'éveiller » l'inquiétude; et, imitateurs adroits, que chacun de » vous montre partout l'image d'un bon roi. Vous qui » par un fol aveuglement, avez cru que le retour du » roi vous dégageait du service militaire et des lois fis-» cales, n'allez pas vous montrer ses détracteurs lors-» qu'il faudra acquitter les dettes de l'état, ou recom-» pléter les cadres de l'armée : rappelez-vous qu'il ne suffit » pas de dire, *j'aime le roi*, mais qu'il faut encore » l'aider de sa personne et de ses biens. Mais vous, » classe nombreuse, qui n'êtes devenus royalistes que

» pour narguer votre voisin, votre compagnon, votre
» frère, songez que vos persiflages ne peuvent qu'a-
» limenter la haine ; songez que la réserve convient au
» triomphe ; songez que le parti défait gagne en énergie
» ce qu'il perd en nombre ; songez que le lâche seul
» récrimine, songez enfin, que la présence d'un roi juste
» prescrit le terme des dissensions civiles, et commande
» l'oubli du passé.

» Pour vous, amis de la patrie, qui ne prisez le prince
» qu'en raison du bien qu'il répand sur la nation qu'il
» gouverne, travaillez, travaillez sans relâche au rapro-
» chement des esprits divisés ; propagez l'espoir, dé-
» truisez les craintes, détournez les fausses inductions,
» montrez avec loyauté l'intention, la tendance, les diffi-
» cultés ; enfin, éclairez, consolez vos concitoyens. »

Voilà ce que je dirais, mon ami ; peut-être serait-ce sans effet : mais je crois cependant qu'un tel langage, aidé du temps et des dispositions naturelles, pourrait beaucoup sur des esprits français.

LETTRE DU MÊME A UN GARDE DU CORPS.

Quoique vous soyez garde du corps, je sais, monsieur, que vous n'êtes pas plus royaliste que le Roi lui-même ; je sais que vous le servez avec honneur, mais que vous détestez, comme moi, l'esprit de parti. Aussi je vous parlerai le langage de la raison, et vous saurez l'entendre.

J'ai eté témoin des excès de vos camarades sur le boulevart du Temple, et j'ai gémi sur les résultats qu'ils préparent. Est-ce à un garde du corps, à un homme décoré d'un ordre et jouissant du titre d'officier, à arracher l'œillet qu'il plaît à un commis marchand de porter à sa boutonnière ? S'il est bien vrai que cette fleur soit un signe de ralliement, c'est à la police à intervenir, et à la garde nationale à faire exécuter ses ordres. Est-ce à un homme admis à l'honneur de garder la por-

sonne du Souverain, et dont les manières doivent être distinguées, à se compromettre, en arrachant l'aigle qu'un tirailleur avait conservée à son shakos? Un ordre du commandant militaire aurait eu sans doute un effet semblable à celui qui a été donné sur la cocarde, et, dans le cas contraire, il existait des voies légales pour punir la désobéissance.

Qu'est-il résulté de cet oubli des convenances? qu'il n'y avait pas assez d'œillets pour garnir les boutonnières de ceux qui n'y auraient jamais songé, que la populace irritée a fait entendre des cris insultans et séditieux; que les perturbateurs, après s'être évadés par les derrières d'un théâtre, ont été la cause des mauvais traitemens qu'ont soufferts quatre de leurs innocents camarades; que le lendemain de nouveaux assaillans ont été désarmés, et quelques-uns blessés; que la garde nationale a été récompensée de son zèle par des coups de sabre et de pistolets; que le tirailleur a traité son antagoniste en vigoureux portefaix; que des Anglais riaient de ces turpitudes; et qu'enfin l'habit respectable de garde du roi, est maintenant considéré, dans ce quartier, comme l'uniforme d'un corps ennemi de l'ordre public.

Je sais, monsieur, que le Roi, que les chefs, loin d'encourager ces excès, les condamnent et les punissent; mais est-il suffisant de chasser secrètement les coupables? Par exemple, les ravages du café Montansier ont été blâmés, même par le *Journal des Débats* : les dommages ont sans doute été acquittés par la caisse du corps, qui aura été remboursée par une retenue faite sur la paie des délinquans; j'admets cela comme certain, parce que la justice le voulait ainsi: mais pourquoi n'avoir pas donné de publicité à cet acte de justice? Pourquoi est-il encore des gens qui croient à l'impunité de semblables excès?

Il y a certainement beaucoup de différence entre les grenadiers de la vieille garde et les gardes du corps: les uns sont des soldats sans naissance, sans fortune et sans éducation; les autres sont des officiers bien nés, riches et élevés avec soin. Eh bien! ces grenadiers avaient une conduite régulière, et l'on ne s'est jamais plaint

qu'ils aient causé aucun scandale, tandis que des gardes du corps, qui devraient commander le respect par leur bonne tenue, ont provoqué *la canaille*, et sont aujourd'hui aux prises avec elle! Notez, monsieur, que cettte réflexion n'est pas de moi, mais que je vous la rends telle qu'elle était faite dans les groupes.

En considérant attentivement ce qui est convenant, il me semble que, si j'avais l'honneur d'être garde du corps, dans les circonstances où nous sommes placés, je voudrais diriger ma conduite d'après les règles de la plus exacte circonspection. Résolu par opinion et par état à défendre mon Roi, je m'abstiendrais de toutes discussions politiques, parce que mon uniforme indiquerait assez une conviction qui ne souffre plus d'examen. Je serais obéissant et sévère dans l'exercice de mes fonctions comme soldat; mais, hors de là, je deviendrais indulgent comme citoyen. Mon épée serait un instrument de défense personnelle; mais jamais elle ne sortirait du fourreau pour soutenir les étourderies d'un camarade, pour faire la guerre à des signes, ou pour forcer un bourgeois à penser, parler ou crier comme moi.

En se conduisant ainsi, je suis certain que les gardes du corps acquerraient une considération qui remplacerait noblement celle qui ne s'obtient que par de longs travaux guerriers. Autrement qu'ils y renoncent, et qu'à défaut d'urbanité, ils apprennent à devenir d'habiles spadassins; car ils trouveront, sous un humble habit, des vétérans fort peu disposés à souffrir un outrage.

Au milieu de ces débats scandaleux j'ai vu la garde nationale sauver vos camarades de la fureur du peuple; et cependant ces insensés se déchaînaient contre ces honnêtes bourgeois, et les rendaient comptables des affronts qu'ils avaient provoqués. Je crois que c'était l'effet de la colère; car je ne conçois pas qu'un seul homme raisonnable puisse élever de plainte contre la garde nationale considérée dans sa masse. Chacun des individus

qui la composent a sans doute son opinion personnelle ; mais tous se réunissent pour atteindre le but de leur institution, qui est le maintien de l'ordre intérieur.

On dit que MM. les gardes du corps conservaient rancune à la garde nationale, qui leur avait refusé l'ouverture des barrières dans la nuit du 6 juillet. Je ne sais si cela est vrai ; mais dans ce cas ce serait bien à tort, parce que la garde nationale n'a pas *refusé*, mais a seulement *obéi à des ordres qui refusaient*, ce qui est diamétralement opposé, puisque l'un est actif et l'autre passif.

Mais je sais pertinemment que plusieurs gardes nationaux très-zélés pour le Roi s'opposaient néanmoins à ce que la cocarde blanche fût arborée prématurément, afin d'éviter la guerre civile ; et je sais aussi que tous ceux qui étaient à la barrière Saint Denis, ont été indignés en entendant les vociférations et les menaces que leur adressaient ceux qui voulaient la franchir.

LE PEUPLE,

SEUL MAITRE DE SA CONSTITUTION.

La liberté d'un peuple, pour être édifiée sur des bases solides, doit reposer sur des institutions qui soient propres à la garantir de toute volonté arbitraire. Les bons princes meurent ; mais les lois restent. Sans le frein d'une constitution forte et libérale, Titus peut être les délices du genre humain ; mais une année voit passer le règne de Titus, et Domitien, pendant un quart de siècle, épouvante le monde de ses fureurs.

Ces institutions, ou ces rapports du peuple avec son gouvernement, ne peuvent être fixées que par un pacte libre, passé librement entre le prince et ses sujets. Une charte octroyée par grâce, par le chef de l'état, ne remplit les vœux ni de la raison ni de la justice, et ne répond pas à l'attente d'un peuple noble et éclairé. C'est

pour l'intérêt des hommes que la société s'établit ; c'est pour leur intérêt qu'elle subsiste : ainsi le peuple, qui se choisit un chef, a droit de ne le choisir qu'à des conditions que ce même intérêt détermine. Celui qui a le principal a aussi les moyens. Si le pouvoir a sa source dans la volonté du peuple, à plus forte raison les conditions du pouvoir. Une constitution *accordée* n'offre aucune garantie ; car elle n'oblige que le peuple. La volonté du prince en demeure indépendante, puisque le prince l'a accordée, non parce qu'il le devait, mais parce qu'il l'a bien voulu, et en partant du principe que sa volonté est l'unique règle de son gouvernement, le seul arbitre de la destinée de ses sujets. Mais le roi, qui est homme, et par conséquent changeant de sa nature, persévérera-t-il dans sa volonté, et, s'il y persiste, la volonté de son successeur s'accordera-t-elle avec la sienne ? De tels principes une fois adoptés, que répondrons-nous à un prince qui, tout gonflé des priviléges divins par lesquels il prétend régner, viendra nous dire : Ma voix, pour mes peuples, est la voix du Très-Haut ; ma conduite, indépendante de leur justice, ne relève que du tribunal de Dieu. Mon prédécesseur, par la souveraine indépendance de sa volonté vous a donné une charte, et moi, par la souveraine indépendance de la mienne, je vous la retire à jamais : car tel est mon bon plaisir.

Une longue suite de rois ont gouverné despotiquement nos ancêtres ; mais, dans l'origine, le despotisme de ces rois ne fut qu'une usurpation : ce fut le droit du fort sur le faible, le droit du vainqueur sur le vaincu. Les Francs furent nobles et libres ; les Gaulois, les Romains subjugués furent serfs et vilains. Il n'y eut point de pacte qui légitimât la condition des uns et des autres ; toutes les stipulations furent entre les Francs et le monarque. Mais ce pacte eût-il existé, nos droits en seraient-ils moins sacrés aujourd'hui ? Des rois barbares ont méconnu les droits d'un peuple barbare ; est-ce une raison pour qu'un prince éclairé méconnaisse les droits d'un

peuple éclairé ? Les hommes des siècles passés, et les hommes de notre siècle ne se ressemblent pas : Les Français de Clovis, de Saint Louis et de Charles IX, sont à la distance de mille siècles pour les Français de 1815. Nos aïeux n'étaient pas mûrs pour la liberté : ils n'étaient pas plus capables de jouir utilement de leurs droits, que ne le seraient aujourd'hui les Africains ou les Moscovites. Avant d'être libre, il faut être homme, il faut avoir une raison dégagée des préjugés serviles ; il faut connaître ses droits ; il faut sentir le besoin et la douceur de la liberté : mais tout cela ne s'accomplit pas en un jour. Ceux qui, dans nos temps modernes, ont entrepris d'éclairer les hommes, n'ont pu poser les bases d'un si noble ouvrage que sous François premier. L'édifice s'est accru, sous ses successeurs, par des progrès assez insensibles jusqu'au dix-huitième siècle, où des mains hardies le portèrent à sa perfection, avec une étonnante rapidité ; et maintenant, telle est sa solidité, que sa masse imposante peut défier les efforts réunis de tous les hommes et de tous les siècles.

Que le roi d'une nation instruite et fière, s'il est sage et s'il aspire à la paix, ne soit pas rebelle à sa conscience et à ses lumières ; qu'il ne se laisse pas entraîner à la voix insidieuse de quelques flatteurs, bien moins amis de sa gloire que jaloux de ses faveurs ; qu'il méprise les extravagantes déclamations de quelques vils folliculaires, éternellement vendus au pouvoir qui peut les payer. La fortune lui offre une gloire à acquérir, qui a été refusée à Louis XII et à Henri IV. Il est beau sans doute de faire le bonheur de ses sujets, sans y être autrement forcé que par le sentiment de la justice. Mais qu'est-ce qu'un bonheur qui est borné comme la vie du prince à qui il est dû, et dont l'effet le plus sensible est peut-être de rendre plus insupportable l'oppression qui ne vient que trop souvent ensuite ? Mais d'assurer ce bonheur en l'établissant sur les droits et sur la liberté des peuples ; mais de l'éterniser, en quelque sorte, en le rendant indépendant des caprices, de l'orgueil ou de l'ignorance de tous ceux que l'aveugle fortune peut un jour appeler à occuper le trône : voilà une gloire en com-

paraison de laquelle tout l'éclat des conquérans n'est qu'une ombre; voilà des titres éternels à la reconnaissance de la patrie et à l'admiration de la postérité la plus éloignée.

On voudrait en vain se le déguiser: chez un peuple éclairé et jaloux de ses droits, un gouvernement ne sera jamais solidement établi tant que ses prétentions seront opposées à celles de la nation. Si le gouvernement met la nation dans un état de guerre nécessaire avec lui, la nation plus forte finira par triompher. Si le trône brave l'opinion, l'opinion renversera le trône: elle a bien renversé Napoléon, ce redoutable conquérant qui a fait trembler le monde. Si Napoléon eût fait marcher son pouvoir en harmonie avec les droits du peuple, Napoléon serait encore l'idole de la France; vingt rois ligués ne se seraient pas précipités des bornes de l'Europe pour lui arracher le sceptre, ou, s'ils l'eussent osé tenter, ils n'auraient remporté dans leurs palais qu'une nouvelle honte, et le laurier ne croîtrait encore que pour les Français.

MACÉDOINE.

Du 15 *au* 30 *juillet.*

ÉTAT PHYSIQUE DES JOURNAUX.

— Le *Moniteur*, comme tous les serviteurs qui changent souvent de condition, est toujours à la veille de faire fortune ou de mourir de faim.

Le *Journal*, tantôt de l'*Empire*, tantôt des *Débats*, fait feu des quatre pieds, pour remplacer, dans l'étranger, les abonnés qu'il perd en France. Sa politique a toujours été dans sa caisse: on peut juger de l'état de ses finances.

La *Gazette* se traîne: elle a pris l'habitude d'une honteuse indigence; et ses rédacteurs vivent de si peu! ils font table commune: M. P... fait la cuisine; M. D..... fournit le vin; et l'abbé C..... fait les provisions.

Le *Journal de Paris* est tombé dangereusement malade; il s'est mis entre les mains du docteur Mart....., qui le

traite à-peu-près comme il a failli l'être lui-même par *l'homme à moustaches*.

Le Journal Général n'attend plus, pour faire ses frais, que le retour de l'abbé de Mont..... Jusque-là il vit de dénonciation : cela rapporte toujours quelque chose.

L'Aristarque a beau prendre au mois des abonnés, à qui l'on fait remise de quinze jours, il en est encore aux expédiens. Il paraît cependant quelques bons articles dans l'*Aristarque*; mais qui diable irait les chercher là !

La *Quotidienne* demande l'aumône à la porte de l'*Indépendant*, et se nourrit des miettes qui tombent de sa table. Ce dernier journal est du petit nombre des parvenus qui ont fait fortune par leur mérite et leur probité.

— Luce de Lancival, de spirituel et patriotique mémoire, avait surnommé le *Journal*, tantôt *de l'Empire*, tantôt *des Débats*, L'INFAME. Il n'était pas connu sous d'autres titres dans tous les cafés du boulevart. A aucune époque il ne s'est montré plus digne d'un pareil nom, qui vient de lui être solennellement rendu au café Hardy, où il avait été baptisé pour la première fois.

— Quoique nous ayons beaucoup à nous plaindre de la malveillance dont la *Quotidienne* ne cesse de nous donner des preuves, nous avons cru devoir céder à la prière qui nous a été faite de donner à l'annonce suivante toute la publicité nécessaire :

« La *Quotidienne* continue à paraître tous les jours ; » mais, vu le malheur des temps, le prix de l'abonnement à cette feuille n'est plus que de 7 fr. 50 cent. par » trimestre, 16 fr. pour six mois, et 24 fr. pour l'année.

» Toute personne qui prendra trois abonnemens en re» cevra un *gratis*.

» Les lettres adressées au rédacteur de ce journal n'ont » pas besoin d'être affranchies.

» A compter du premier août, les bureaux de la *Quo*» *tidienne* seront transférés au marché des Innocens, en » face de la Fontaine ».

— Irrité de quelques-unes de nos épigrammes, le *Journal de Paris*, incapable de se venger avec les mêmes

armées, nous menaçait hier tout simplement, de nous traduire devant les tribunaux, comme calomniateurs. Quoique le sieur Martainville signe ordinairement ses chefs-d'œuvre, nous avons cru reconnaître, dans ce paragraphe anonyme, son genre de plaisanterie et son goût pour la procédure. Nous sommes un peu étonnés de sa menace; car nous n'avons jamais, à son égard, passé les bornes de la médisance.

— La plaisanterie de la *Gazette* a paru si bonne aux rédacteurs de la *Quotidienne*, fort peu plaisans de leur nature, qu'ils s'en sont emparés sans perdre un moment. Le lendemain ils ont, avec leur malice ordinaire, fait part au public du mariage du *Nain Jaune* avec la *Gazette de France*. Ces messieurs assurent que le jour des noces elle portera une robe de toile de Jouy. Nous pensons qu'il ne manquera rien à sa toilette si l'étoffe ressemble à celle dont la *Gazette* se pare une fois la semaine; et nous conseillons à messieurs de la *Quotidienne* de s'en procurer quelques aunes pour habiller à neuf la pauvre Nonne, dont les vêtemens sont furieusement délabrés.

— Le *Journal Général* contenait hier un énorme article sur *les fausses nouvelles :* c'est une matière qu'il traite en maître; il en possède également bien la théorie et la pratique.

— La *Quotidienne*, toujours bénigne et conciliante, propose de renvoyer des lycées tous les élèves qui se sont offerts pour soutenir la cause de Bonaparte. Excellent moyen, vraiment, pour calmer quelques jeunes têtes entraînées par un moment d'effervescence! Eh! messieurs de la *Quotidienne*, sont-ce là les principes de la religion que vous défendez avec un zèle hypocrite? Avez-vous oublié la parabole du bon pasteur? Laissez au roi le soin de ramener au bercail les brebis égarées : à peine toute sa bonté suffira-t-elle pour rassurer les esprits allarmés par vos perpétuelles délations.

— Aujourd'hui, suivant son usage, le *Journal Général* a donné *sa semaine*. Quelles observations profondes!

quelle fine critique ! quel goût exquis ! quel ton parfait ! Où croit-on que monsieur le rédacteur fait son cours de mœurs, de caractères, d'esprit public? Nous le donnons à deviner en dix, en cent...... Mais il vaut mieux le dire ; car on ne le devinera jamais : c'est *à Bicêtre* ! ! !... Voyez le numéro d'hier. Oui, messieurs, *à Bicêtre* ! Voilà l'observatoire, l'atelier du *Journal Général*. Certes personne n'ira sur ses brisées. A présent qu'il a bien voulu nous indiquer la source où il puise, nous ne sommes plus étonnés ni de son style, ni de ses opinions.

— * Cinq jeunes gens se disant de la maison du Roi, se sont transportés ce matin au bureau du *Nain Jaune*. Ils paraissaient fort irrités contre l'auteur de l'article de l'*affaire Montansier*, et demandaient vivement son adresse ; mais, comme ils ont manifesté l'intention, non d'avoir avec lui une affaire d'honneur, mais de *l'assassiner* (c'est leur expression), le propriétaire de cette feuille n'a pas jugé à propos de le faire connaître. Ces messieurs ont alors pris à partie le propriétaire, et l'ont prévenu amicalement que, s'il insérait dans son journal un article du même genre, ils viendraient l'*assommer* (c'est encore une de leurs expressions).

Nous aimons à croire que les auteurs de cette démarche, faite à l'issue du déjeûner, auront fait depuis des réflexions sérieuses, qui les auront convaincus :

Qu'ils compromettaient le corps dont ils prétendaient prendre la défense, et qu'ils se compromettaient eux-mêmes, en se déclarant les vengeurs des héros de la Montansier ;

Que des militaires français ne se réunissent jamais cinq contre un ;

Que la menace d'*assassiner* et d'*assommer*, si elle était sérieuse, nous mettrait dans la nécessité d'entretenir garnison au bureau du *Nain Jaune*, qui deviendrait bientôt un champ de bataille, ou de prier l'autorité de faire

* Cette note devait être insérée dans le n°. du 20 du *Journal des Arts*.

placer des sentinelles à notre porte, ce qui serait assez plaisant;

Qu'enfin de pareilles escapades n'étaient propres qu'à jeter du ridicule sur une cause auguste, et méritaient, par cette raison, d'être sévèrement punies.

Au reste, nous prévenons, une fois pour toutes, que nous ne refuserons jamais de donner satisfaction à quiconque sera nominativement attaqué, et se présentera seul au bureau.

Maintenant que nous nous sommes expliqués franchement, qu'il nous soit permis de donner une preuve évidente que notre intention n'est point d'attaquer la maison du Roi; mais seulement quelques iudividus, qui la déshonorent et qu'elle désavoue sans doute hautement.

Qu'on veuille bien jeter les yeux sur notre numéro du 5 mai; on y trouvera une *Apologie de la maison du Roi*, que nous nous sommes empressés d'accueillir et de publier à une époque où il y avait quelque courage à le faire.

— L'armée vient d'envoyer sa soumission au roi, et de prendre la cocarde blanche. Le même jour on apprend, dans le *Journal de l'Empire* que l'*armée des rebelles* élève des retranchemens sur les bords de la Loire, etc. etc. Que dire de pareilles expressions? Que penser d'une telle assertion? Que veulent donc certains journalistes? La guerre civile, la ruine entière de la France?

— Depuis que le *Moniteur* n'est plus *officiellement* ennuyeux, il va clopin clopant, s'accrochant à tout ce qu'il peut rencontrer. Hier il a trouvé sous sa main la *Quotidienne* et le *Journal Général*, dont il a vîte emprunté deux colonnes en guise de béquilles: le *Moniteur* est lourd, les béquilles étaient faibles, le malheureux a fait une chûte, mais une chûte à n'en pas revenir: que ne s'appuyait-il sur l'*Indépendant*!

— Plusieurs membres de l'Institut, craignant qu'on ne leur fasse partager le sort des comédiens, et qu'on ne les juge pas seulement d'après leur talent, ont aussi, à ce qu'on assure, résolu de transporter le lieu de leurs séances sur les bords de la Newa. Parmi les transfuges on cite,

pour la classe des sciences physiques et mathématiques, MM. Le Gendre, Ampère, Monge, Carnot, Arago, Berthollet, Chaptal, Lacépède, Bosc, Percy et Corvisart; pour la classe de la littérature, MM. Volney, Garat, Merlin, Sieyes, De Cessac, Rœdérer, Arnault, Lacretelle aîné, Daru, Perceval-Grandmaison, Etienne, De Jouy et Baour-Lormian; pour la classe d'histoire, MM. Guinguené, Lebreton, Grégoire, Mongez, Pastoret, Visconti, Millin et Lanjuinais; enfin, pour la classe des Beaux-Arts, MM. David, Denon, Gérard, Gros, Lemot, Cartellier, Percier, Fontaine, Méhul, Lesueur et Berton. On ajoute qu'un grand nombre de candidats se sont déjà mis sur les rangs pour remplacer ces illustres émigrans. Jusqu'à présent, on ne nomme cependant que quelques-uns de ceux qui se présentent pour la classe de la littérature : ce sont MM. De Chazet, Villenave, Auger et Brazier.

— La cour de cassation, la seule autorité qui eût traversé, avec quelque considération, les orages révolutionnaires, vient de perdre en un jour le fruit de vingt-cinq ans d'une conduite honorable. Pour s'excuser d'avoir fait dernièrement une adresse à Bonaparte, ses membres disent aujourd'hui au Roi, qu'ils auraient craint, en ne se soumettant pas à l'*autorité usurpatrice*, d'interrompre le cours de la justice. Ces messieurs auraient été probablement de meilleure foi, s'ils eussent dit qu'ils craignaient de voir interrompre le cours de leurs appointemens. Ils n'ont donc jamais lu dans l'histoire, les illustres membres de la cour suprême, que les parlemens encouraient l'exil plutôt que d'enregistrer, malgré leur légitimité, les édits des Rois, lorsqu'ils renfermaient des mesures despotiques. On dirait vraiment que tout ce qui porte robe en France est destiné à donner aux étrangers une idée déplorable de notre malheureuse nation.

— Les énigmes ont fait autrefois la fortune du *Mercure*. Les journaux d'aujourd'hui veulent, à ce qu'il paraît, rajeunir ce moyen de succès; ils se sont jetés

dans les énigmes politiques, et ils ne laissent pas passer un numéro sans nous en donner quelqu'une à deviner. Aujourd'hui c'est un personnage qui a joué plusieurs rôles depuis vingt-cinq ans, qu'on a invité à prendre un engagement en pays étranger; demain une dame, célèbre par ses intrigues et ses romans intrigués, qui a reçu ordre de voyager en Suisse, etc. etc. Ces énigmes sont sans doute fort piquantes; mais nous voudrions bien savoir d'après les règles de quelle constitution elles sont faites.

— Est-ce pour voir se renouveller en France les horribles dissensions de la rose rouge et de la rose blanche, que messieurs du *Journal des Débats* dénoncent aujourd'hui, comme des rebelles, tous ceux qui portent un œillet rouge? Heureusement il n'existe pas en France deux feuilles aussi incendiaires que leur infâme journal, sans même en excepter la *Quotidienne*. Au reste tout doit faire espérer que les efforts de ces odieux agioteurs seront vains, et jusqu'à présent il n'y a pas un douzième des habitans de Paris qui ait pris des cocardes ou porté un signe de ralliement quelconque.

— On se rappelle qu'un jeune acteur, nommé Pitrot, a débuté, il y a quelque temps, à Feydeau, avec beaucoup de succès, dans l'emploi des La Ruette; mais il s'est avisé d'avoir aussi une opinion, et son ordre de réception vient de lui être refusé par égard pour les niais du théâtre qui pensent bien.

— L'ordonnance sur les élections des collèges électoraux est, chaque jour, l'objet de nouvelles réflexions. Quelques personnes ne la désignent plus que sous le nom de *nouvel acte additionnel*.

— Pourquoi les tableaux admis au concours de cette année pour le grand prix de peinture sont-ils d'une médiocrité si absolue? pourquoi n'y trouve-t-on ni style, ni invention, ni expression, ni effet, ni enfin aucune étude de la nature? Le sujet cependant, puisé dans l'Iliade, présentait à l'artiste les ressources les plus fécondes; Briséïs se précipitant sur le corps de Patrocle,

en présence d'Achille et des principaux chefs de l'armée des Grecs, voilà sans doute des personnages du rang le plus élevé, et figurant dans une scène très-pathétique; mais aucun des concurrens n'a su tirer parti de ces divers avantages, tous ont mal disposé leur composition, et la plupart ont fait de Patrocle un Lazare, de Briséis une grisette, et d'Achille un comparse de mélodrame. — En comparant les tableaux de ce concours à ceux des concours précédens, on ne peut s'empêcher de faire cette réflexion : L'académie de peinture aurait-elle donc, même avant son rétablissement, exercé une influence pernicieuse sur l'école française? en effet, les ouvrages admis au concours ont été commencés à l'époque où il était question de supprimer la quatrième classe de l'institut, et leurs auteurs paraissent avoir pressenti qu'ils n'auraient pour juges que L.... et R...., les deux coryphées non pas de la peinture mais de l'académie.

— N'est-ce pas une calomnie digne du plus sévère châtiment que le récit de la prétendue affaire de Condé, rapporté dans la *Quotidienne*, *les Débats*, le *Journal Général?* Un officier parlementaire tué contre le droit des gens, son cadavre mutilé, mis en pièces par la garnison de Condé; voilà les horreurs inventées par ces messieurs! voilà ce qu'on leur laisse imprimer!.....Si l'on souffre que de pareilles infamies soient publiées, peut-on nous empêcher de les démentir? Serons-nous persécutés, suspendus, supprimés parce que nous avons combattu et que nous combattons les calomnieuses assertions de ces hommes qui se font une étude d'avilir la nation française?

— Depuis trois ou quatre jours les journaux, qui se copient textuellement, affirment que M. de la Roche Jacquelin, officiellement tué par le Moniteur, était à la dernière audience du ministre de la guerre. Ces messieurs devraient se taire et respecter la douleur d'une famille désolée; M. le marquis Louis de la Roche Jacquelin, commandant des grenadiers à cheval, est mort

en brave dans la Vendée ; c'est M. Auguste de la Roche Jacquelin, son frère, qui dans ce moment est à Paris.

— Dans une longue et ennuyeuse justification, qui n'a persuadé personne, messieurs les abbés du *Journal des Débats* ont fièrement déclaré qu'ils allaient *descendre dans la boue* pour combattre leurs ennemis. A la guerre, chacun prend ses avantages ; aussi personne ne s'est étonné de voir ces messieurs choisir *leur élément* pour champ de bataille.

— Dans un moment d'oubli, sans doute, le *Journal de Paris* ne s'est-il pas avisé dernièrement de s'élever aussi contre les réactions. — Certaines gens, disait-il, font insérer à grands frais leurs diatribes dans les journaux anglais: ils trouveraient un grand profit à s'adresser au *Journal de Coblentz*, qui imprime les injures et les calomnies à bon marché. — Il nous semble que, grâce à l'ex-prêtre, l'ex-bonnet rouge M***, le *Journal de Paris* mérite encore la préférence.

— Pourquoi vouloir être sot quand il est si aisé de n'être que bête ? C'est la réflexion que je faisais en lisant daus le *Journal Général* un article sur les petits pâtés, où toute l'érudition de la troisième classe est employée pour annoncer des talmouses et des darioles. Pour donner une idée du style de M. D. D., je citerai la définition de la *tartelette ; elle est composée de créme, de fruits, de confitures et recouverte de petites bandes de pâte en grillage*. N'est-ce pas abuser de la bonne foi, du temps et de la patience des leeteurs que de remplir un journal de balivernes pareilles ?

— Les grenadiers de la vieille garde ne liront pas sans étonnement qu'ils ont à RÉPARER LES ERREURS DE LEUR GLOIRE ; ils se demanderont si c'est dans le *Mercure du Rhin*, dans la *Gazette de Nuremberg* ou dans le *Morning Chronicle* que se trouve cette phrase ? si elle est de M. Cotzbue ou de M. Goldsmith ? et ils seront bien surpris quand ils sauront qu'elle est dans le *Journal de Paris* du 27 juillet, et que l'article est signé par un Français.

— De tous côtés se montrent, comme des reptiles après

l'orage, des gens qui prétendent avoir rendu de grands services au roi; le plus grand qu'ils pourraient lui rendre aujourd'hui, serait de rester dans l'ombre où ils étaient cachés pendant le danger.

— Une ou deux fois le *Moniteur* a voulu se donner un vernis de malice, mais, adroit comme à l'ordinaire, il n'a été qu'atroce. Ne valait-il pas mieux rester tout platement ennuyeux?

— On a mis depuis quelque temps en vente chez le libraire Martinet une gravure enluminée avec beaucoup de soin, et représentant une *soirée des Tuileries*. On apperçoit dans le lointain la façade du palais des Tuileries du côté du jardin, et sur le devant on voit des groupes d'hommes et de femmes dansant, chantant, s'embrassant, en un mot, se livrant à tous les transports de la joie. Le succès qu'a obtenu ce joli dessein a, dit-on, engagé un artiste célèbre à lui donner un pendant. Cette nouvelle gravure, représentant le *bivouac du Carrousel* paraîtra incessamment.

— Le *Journal de Paris* du 24 juillet dit que les *Feuilles Napoléoniennes* avaient tué M. de Laroche-Jacquelin; le *Journal de Paris* oublie qu'il a plusieurs fois rapporté ce fait comme constant.

— M. le duc de la Jobardière rentrait chez lui hier à midi; après avoir payé son fiacre il apperçoit sur le seuil de la porte un œillet rouge; saisi d'une sainte colère, il le frappe d'estoc et de taille avec sa canne, et, après l'avoir presque brisé, il l'écrase avec son pied; puis fier de sa victoire, il monte chez lui pour en faire part à madame la duchesse.

— Parmi les porteurs d'œillets rouges, il y avait un mutin qui refusait obstinément de quitter cette fleur, sous prétexte que sa couleur lui plaisait. « Mon ami, » lui dit un vieux soldat, si vous ne tenez qu'à la cou- » leur, portez une grenade, ces messieurs vous lais- » seront passer sans vous rien dire. »

— Un certain paillasse imbécille, qui s'est appelé le *Nain Vert*, parce que nous nous appellions le *Nain Jaune*;

qui a imaginé un ordre de la *Lanterne*, parce que nous avons institué un ordre de l'*Éteignoir*; qui se traîne platement, lourdement sur toutes les plaisanteries que nous avons effleurées; ce nain, ou plutôt ce singe vert, cherche depuis deux mois à engager une lutte, à laquelle nous nous refusons par propreté, car encore faudrait-il le toucher pour le battre. On concevra notre répugnance, quand on saura quel est l'ignoble trio qui se cache sous cette couverture: Le premier est un pauvre diable, marqué de rouge à la boutonnière, lequel a pris au rabais l'entreprise des bassesses dans un journal où il se sauve sur la quantité; le second est un plumitif qui a trouvé le secret de voler le dieu des voleurs; le troisième est une espèce de vieillard qui ravaude de la vieille poésie à la porte de l'Opéra. On conviendra qu'il faudrait avoir du temps à perdre et du linge à salir pour prêter le collet à de pareilles gens.

LES ANIMAUX ET LA VOUTE.

FABLE.

Parmi de vieux débris d'antiques monumens,
Que dominait une voûte orgueilleuse,
Vivaient maints animaux de genres différens.
Dans les profondeurs ténébreuses
De leurs sinistres logemens,
Ces animaux étaient à l'abri des orages
Qui, dans les champs voisins exerçaient leurs ravages;
Mais ils payaient bien cher l'abri qu'on leur donnait.
Tous les jours la voûte exigeait
Nouveau tribut, nouvel ouvrage,
Et, chaque fois qu'on accordait,

La voûte exigeait davantage :
Tantôt c'était pour l'embellir,
Tantôt pour l'augmenter ou la mieux établir ;
Que sais-je enfin ? quand, las de l'esclavage,
Quelques mutins, en secret rassemblés,
Voulurent renverser, n'écoutant que leur rage,
De leur dôme oppresseur les supports ébranlés.
« Que ce dôme insolent nous rende la lumière,
« Disaient-ils ; la veut-il absorber toute entière ?
« Nous fera-t-il payer l'air que nous respirons ?
» Serons-nous toujours tributaires,
» Ecrasés du fardeau des publiques misères
» Sans qu'on veuille briser le joug que nous portons.
» Invoquons, s'il le faut, la tempête et l'orage;
» Aux aquilons ligués unissons notre effort ;
» Appelons les secours de ces enfans du Nord :
» Tous les moyens sont bons pour sortir d'esclavage. »
Sous tant de coups unis la voûte s'écroula
En écrasant, par-ci, par-là,
Plus d'un artisan de sa perte :
De ses débris au loin la terre fut couverte.
Parmi les animaux, dans le premier moment,
On ne vit que réjouissances ;
Mais on ne m'a pas dit si cet événement
Combla plus tard les espérances
Des auteurs du renversement.

FIN DES FANTAISIES.

JOURNAL DES ARTS,

ET DE LA POLITIQUE.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Au *Nain Jaune* avaient succédé les *Fantaisies*, brochure qui fut saisie avant même d'avoir été mise au jour. Vint ensuite *le Journal des Arts*, dont le gouvernement ne permit la publication que pendant vingt-trois numéros. Vainement les rédacteurs cherchaient à se déguiser à l'aide d'un titre nouveau et en prenant les plus grandes précautions oratoires, l'indépendance de leurs opinions les trahissait toujours. Le récit des persécutions dont ils ont été l'objet est consigné au commencement du troisième volume et à la fin du quatrième qu'ils ont publiés à Bruxelles.

Omettre ici les articles que le public distingua dans le *Journal des Arts*, c'eût été laisser incomplette la collection du *Nain Jaune*. Ces articles imprimés sur des feuilles volantes et dans un journal supprimé presque dès sa naissance, se trouvent entre les mains d'un très-petit nombre de personnes. On n'a choisi d'ailleurs que ceux d'un intérêt général et indépendant des circonstances qui pouvaient leur donner plus de prix, excepté toutefois le dialogue de *Pasquin et de Morforio* publié au moment même de la spoliation du musée. Ce fut l'article qui fournit le prétexte de la suppression du Journal des arts.

La gravure imprimée au verso de cette page servait de frontispice aux derniers numéros du journal. On prétendit qu'elle blessait les mœurs afin d'avoir un motif de plus de commettre une injustice. Depuis ce tems elle a orné la couverture de chaque numéro du *Nain Jaune réfugié* et n'a scandalisé personne.


JOURNAL DES ARTS ET DE LA POLITIQUE.
La Renommée a toujours deux trompettes.
VOLTAIRE.

MES TABLETTES.

— Je veux écrire l'histoire de mon temps ; mais je veux l'écrire *cum studio et irâ* ; c'est-à-dire comme je la vois ; aussi mon intention n'est-elle pas de la publier de mon vivant. Avant de me mettre à la rédaction de mon travail, je veux consacrer une dixaine d'années de ma vie (car j'ai du temps devant moi) à rassembler mes matériaux. Ces matériaux ne sont autre chose que des notes inscrites, jour par jour, sur mes tablettes, dont je fais le dépouillement toutes les semaines, en classant les objets conformément aux trois grandes divisions de mon ouvrage ; *les hommes*, *les écrits et les événemens*.

Il n'y a guère que le cahos, la veille de la création, où la cervelle de M....., quand il est en verve, qui puisse donner une idée de l'épouvantable confusion qui règne dans ces tablettes où je laisse tomber au hazard mes pensées, mes réflexions ou mes observations, à mesure qu'elles se présentent à mon esprit, et la plupart du temps, sans m'exprimer autrement que par quelques mots ou quelques signes mnémoniques qui servent à les fixer dans mon souvenir. C'est de ce fatras que j'ai l'intention d'extraire de temps à autre quelques bribes, sinon pour l'instruction, du moins pour l'amusement des lecteurs de ce journal.

— *De la noblesse considérée comme un des fondemens de l'état monarchique.* — Consulter (sous le n°. 213) une ordonnance de l'empereur d'Haïti, en vertu de laquelle ce *monarque au nez camus* confère des lettres de noblesse aux ducs de *Limonade*, de *Bigarade*, de *Marmelade*, et autres dont la liste est annexée à ladite ordonnance, à l'effet de perpétuer dans leurs familles les qualités, les talens et les vertus qui ont illustré leur chef ; *car tel est son bon plaisir.*

Par un article exprès de cette ordonnance, l'empereur Henri, voulant obvier au danger des mésalliances,

défend à tous les susdits nobles, et à leurs descendans en ligne directe, toute espèce d'affinité matrimoniale avec les gens de *couleur*, et principalement avec les individus de cette race blafarde d'Européens qui corrompraient en peu de temps la pureté du sang nègre, dont le précieux dépôt est confié à la noblesse d'Haïti. Le considérant de cet édit en fait une pièce infiniment curieuse : singulières conséquences qu'on en peut tirer.

— *Jacobins en bonnets blancs.* — Font retentir les sallons de ce qu'ils nomment *leurs principes.* Veut-on raisonner avec eux ; ils déclarent qu'ils ne raisonnent pas ; les invite-t-on à lire, ils assurent que les livres ont fait tout le mal : on les prie d'exposer au moins la série de leurs idées ; ils sont tentés de répondre comme ce gros conseiller allemand : « Est-ce que j'ai une idée, moi ? » Tout cela ne serait que risible, si ces petits messieurs et ces vieilles dames n'exigeaient que vous parlassiez comme eux. Mais encore, leur dit-on, faut-il savoir ce que vous voulez ; alors ils s'approchent de votre oreille, en criant tout haut : *Point de charte, point de charte, et tout ira bien.* Dieu sauve la France des *bonnets blancs* après l'avoir sauvée des *bonnets rouges !*

. . . .

— *Légitimité du mensonge politique.* — Swift remonte aux droits que les hommes ont à la vérité. Il démontre que chaque individu a le droit de l'exiger de ses amis, de sa femme, de ses enfans, de ses serviteurs, mais qu'il aurait très-mauvaise grâce de la demander à ceux qui le gouvernent. Il cite, en preuve, la conduite que l'on tient à l'égard des enfans, à qui personne ne se croit obligé de dire un mot de vérité.

— *A qui appartient le droit du mensonge politique ?* — Notre auteur en fait l'apanage exclusif de ceux qui sont au timon des affaires dans les gouvernemens *purement* monarchiques ; mais, dans tout état jouissant d'une constitution libérale, il veut que le peuple par-

ticipe à la jouissance de ce droit, et prouve, par plusieurs exemples, que, sans cette ressource, le bon peuple d'Angleterre ne serait jamais venu à bout de se débarrasser de certains ministres. (Application du principe.)

— *Règles pour inventer, répandre et propager les faussetés utiles.* — Bruits sourds, libelles, pamphlets, exemples des moyens qu'on peut employer pour faire rejaillir l'honneur, la honte, ou le blâme d'une action sur celui qui n'y a jamais eu la moindre part. Précautions, écueils à éviter; ne pas faire prêcher la religion par un athée reconnu, et la modération par un énergumène. Il y a cependant un art d'imputer à un homme des actions diamétralement contraires à son caractère et à ses principes, mais c'est le secret des seuls maîtres de l'art.

— *Des mensonges dans le genre prodigieux.* — Prenez garde de vous répéter, vous manqueriez votre but. Si vous mettez en jeu une tempête, un tremblement de terre, une insurrection, que le théâtre soit au moins à une bonne journée de cheval.

— *Fautes énormes commises par différens partis.* — Funestes conséquences de ces maladresses. Point d'autre ressource pour la faction que de dire la vérité pendant trois mois consécutifs.

— *Précautions indispensables dans le choix des agens.* — A mérite égal, préférer les jeunes gens qui peuvent se battre pour soutenir un mensonge.

— *Projet d'établissement d'une société qui aurait le privilége de forger les mensonges politiques.* Nécessité d'admettre, comme membres de cette corporation mensongère, des personnes de tous les états. L'auteur pense qu'il serait facile à l'association, d'avoir pour coopérateur, des gens qui ne s'en douteraient pas. Combien de gens propres à ce rôle! *Gobe-mouches*; associés les plus utiles, puisque personne ne soutient une chose de meilleure grace que celui qui la croit vraie. Punition sévère contre tout membre de la société convaincu d'avoir rougi en débitant une nouvelle.

— *De l'art du chuchotement.* — Plan d'un comité secret pour les faux bruits. Observations sur les saisons et les températures propres à différentes espèces de mensonges.

— *Une des plus grandes finesses de l'art* : démasquer et dénoncer une fausseté dont on est l'auteur ignoré.

— Un homme d'esprit, qu'il ne faut pas juger sur une phrase bien digne toutefois du journal où elle se trouve, disait, il y a quelques jours : *On ne sait encore ce qu'on doit penser de la bataille de Waterloo, la chanson n'est pas encore faite ;* il y a cependant et malheureusement quelque chose de vrai dans cette affreuse ironie : depuis que je vis (et il y a de cela une soixantaine d'années) je remarque que les vrais interprètes des mystères de la politique, sont les marchands de chansons et les mendians.

Je ne puis remonter plus loin que les jésuites et les billets de confession en 1760 : alors on chantait des noëls contre les enfans de Loyola, et on entendait sur le Pont-Neuf le rapport de M. Chauvelin mis en chansons ; alors on répétait sur tous les quais les complaintes de *Malagrida*, et des révérends de sa compagnie, *criminels de lèze-majesté dans la théorie et dans la pratique.*

On demandait l'aumône à titre de pauvre honteux persécuté *pour la bonne cause* ; c'est-à-dire pour avoir défendu les cent-une propositions du père Quesnel, ou assisté à une assemblée de *convulsionnaires.*

En 1771, les mendians étaient de pauvres clercs qui n'avaient pas voulu rester chez un procureur devenu *avocat du parlement Meaupou.* Les chansons à cette époque, célébraient, sur l'air de la *Bourbonnaise*, la protectrice du chancelier et de l'abbé Terray, l'ennemie du duc de Choiseuil, le triomphe du duc d'Aiguillon, et les malheurs de la Chalotais.

A la mort de Louis XV, l'avénement de son jeune successeur excita un enthousiasme universel ; on garda le silence sur ses nombreux bienfaits ; mais Collé chanta

le Retour du Parlement, et mit en vaudeville les bons mots de M. de Maurepas, sur l'air des *Revenans* et des *Portraits à la mode*.

Les victoires des *insurgens* et l'arrivée de Franklin à Paris, furent les sujets d'une foule de chansons dont le refrain était la *patrie* et la *liberté*. Tous les boiteux des rues de Paris l'étaient devenus à Boston et demandaient un secours à la Charité, pour avoir pris part à la journée de *Saratoga*.

Quelques années après, on opposa dans des couplets pleins de sel et d'esprit (comme en fait encore aujourd'hui le seul M. Berenger) l'habileté morale de M. Necker et l'immoralité habile de M. de Calonne; on chansonna les *notables* pour leur faiblesse, ou loua les parlemens pour leur courage; on chanta la *cour plénière* et le cardinal qui l'avait établie sur le papier; on porta aux nues dans les Ponts-neufs Desprémesnil et Monsabert; on porta aux nues Montgolfier qui s'en frayait la route, et l'on mit en pot-pourri l'aventure du collier.

En 1789, un chœur universel célébra pendant quelques jours les états-généraux et les espérances qu'ils avaient fait concevoir : vive Henri IV et Louis XVI! était dans toutes les bouches, sortait de tous les cœurs.

Mais bientôt la division des ordres et des partis, des prétentions et des droits, de la cour et de la ville, des grands seigneurs et des gentilshommes, des évêques et des curés, des officiers de naissance et des officiers de fortune, de la majorité et de la minorité de la noblesse, de M. le chancelier et de M. Necker, du roi et de ses ministres, amenèrent, non plus des chants, mais des cris; non plus des refrains, mais des hurlemens; on ne demanda plus l'aumône, mais le pillage; les ponts-neufs ne provoquaient plus le rire, mais la terreur, et les complaintes sur les crimes du peuple remplacèrent les épigrammes sur les sottises des grands.

L'assemblée constituante vit disperser ses membres, emportant avec leur niaise probité, avec leur provin-

ciale inexpérience, une triste raison, à peine éclairée par trente mois de leçons perdues pour le bonheur de la France. On chanta leur départ.

Les talons et les bonnets rouges se réjouirent à l'envi; mais déjà les Marseillais faisaient retentir leur chant de révolte, dont les guerriers firent depuis un chant de victoire.

Peu après, les pauvres régnèrent, et ce fut aux riches à invoquer la pitié.

Les chanteurs des rues confondaient dans leurs cantiques impies l'Être-Suprême et Marat, la liberté et Robespierre.

Des chants de sauvages accompagnaient le char de la victoire aux frontières, et le char de la mort dans les places publiques; jusqu'à ce que les triomphateurs du sénat et de l'armée eussent assez long-temps confondu leur sang sur les échafauds.

On respira pendant quelques mois; on ne chantait plus, on reprenait haleine; les pauvres ne demandaient pas l'aumône, il n'y avait plus de riches pour la faire.

Les chants reprirent en 1798; on chanta la paix; on commençait même à chanter les arts, quand la guerre revint avec tous ses malheurs; les théophilantropes essayèrent alors, mais sans succès, d'endormir, par leurs cantiques, la nation sur ses souffrances.

Depuis cette époque, pendant près de trois lustres, on a chanté dans les carrefours, et les traités frauduleux, et les déclarations de guerre sous-entendues, et les victoires, et les trèves, et les pacifications entamées, et les trèves aussitôt rompues, et l'arrivée du Saint-Père, et les indulgences, et les anathêmes, et les bulles, et l'illustration, et la viduité des familles, et la chûte et l'érection des trônes, et le triomphe, et le schisme de l'église française.

Au milieu du charivari qui règne encore, l'air *vive Henri IV*, *vive la charte constitutionnelle*, prend insensiblement le dessus. Puisse-t-il étouffer tous les autres!

— *Application d'un grand principe*. On vous interroge et l'on vous demande, quel temps fait-il ?

Ne dites pas qu'il fait beau, l'on vous rirait au nez ;
Ne dites pas qu'il pleut, on vous mettrait à couvert ;
Tirez-vous-en par ce vieux syllogisme de l'école :

Ou il pleut, ou il ne pleut pas ; or il pleut, donc il ne pleut pas.

— Les Français courent trop vite ; ils ont été au-delà de la liberté et de la victoire ; on est également loin du but, soit qu'on l'ait dépassé, soit qu'on ne l'ait pas atteint.

— *Secte d'illuminés connus sous le nom de martinistes*. — Superstition nouvelle, marcotte d'une plante vénéneuse, originaire d'Allemagne. Anecdote à ce sujet.

Le marquis de ***, tout récemment initié dans les mystères de la secte, voulant savoir ce qu'était devenue l'âme du major André, son ancien ami, dont tout le monde connaît la tragique aventure ; s'adressa, pour être plus sûr de son fait, à madame K***, l'une des trois hiérophantes du temple des martinistes à Paris. (Je parle comme témoin obscur d'une scène qui a eu d'illustres spectateurs.)

Après la lecture du Nahum, l'un des petits prophètes regardé comme le fondateur de cette merveilleuse doctrine, madame K*** parvint à exalter son âme, et dans l'état de *somnambulisme* où elle tomba, le major André lui apparut, et déclara :

« Qu'il jouissait de la béatitude éternelle, et qu'il avait trouvé la justice divine beaucoup plus humaine que celle des hommes. » Le *bienheureux* major, dans une conversation d'un grand quart d'heure qu'il eut avec la dame, lui donna, sur les hommes et sur les choses de notre temps, des instructions qu'elle n'a pas jugé à propos de nous communiquer : en prenant congé d'elle, il lui appliqua sur le cou un baisé brûlant dont elle porte encore le stigmate. Le marquis néophite baisa religieusement l'empreinte mystique, ce qui

acheva de dissiper les doutes qui s'élevaient encore dans son esprit.

Nota benè : Tout cela s'est passé en France, l'an de grâce 1805, au commencement du mois d'octobre.

— *L'arbre de Catina.* — Tout le monde sait que le château de Saint-Gratien, dans la vallée de Montmorency, appartenait à ce grand et vertüeux maréchal, que les soldats avaient surnommé le père *la Pensée* ; tout le monde sait que dans la première cour de ce château (qui appartient maintenant à M. de Luçay) se voit encore aujourd'hui un très-vieux arbre entouré d'une barrière, sous lequel le vainqueur de Marsailles avait l'habitude de venir s'asseoir, et relire son Plutarque qu'il préférait à tous les écrivains de l'antiquité ; ce sont-là des choses connues de tout le monde ; mais ce que tout le monde ignore, et ce que j'atteste, ce qui est facile d'aller vérifier sur les lieux même, c'est que la maîtresse branche de ce vénérable ormeau, la partie la plus saine de l'arbre, dans laquelle on ne remarquait pas la veille le moindre symptôme de décadence, est tombée avec fracas, le jour et à l'heure même de la première entrée des ennemis dans la capitale de la France. Cette coïncidence d'événemens est d'autant plus remarquable, que ce jour-là le ciel était serein et que le vent n'avait pas même la force d'agiter le feuillage des arbres.

.... *Dénombrement politique.* — La France, dans l'état actuel de ses limites, renferme environ vingt-cinq millions d'habitans, divisés par l'esprit de parti dans les proportions suivantes :

Pour le Roi et la Charte. Vingt-quatre millions cinq cent mille. (*Septembre* 1815.)

Pour le Roi sans la Charte. Quatre cent mille, dont les quatre cinquièmes sortent de l'enfance ou y retombent.

Pour la Charte sans le Roi. Quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents individus mâles, qui tous ont des prétentions à la couronne.

Pour Napoléon Bonaparte. Une centaine d'hommes qui habitent au confluent de la Seine et de la Marne, et qu'on recommande aux soins du docteur Pinel.

.... Bonaparte, entre autres défauts, en avait un qui peut passer pour un vice chez un homme en qui réside la puissance suprême : il était prodigue envers les autres des vérités les plus dures, et ne permettait pas même qu'on eût l'air de le trouver mauvais. Je ne connais qu'un homme (l'un de nos premiers littérateurs, et sans contredit l'un des plus spirituels de France) qui ait eu la hardiesse de lui répondre avec une noble fermeté. Bonaparte, alors premier consul, venait de former le tribunat; un de ses frères, en lui présentant M. A......, témoignait son étonnement de ce qu'il ne l'avait point compris au nombre des gens de lettres appelés à siéger dans cette chambre. « Je le connais, interrompit le premier consul, il aurait parlé contre moi; il aurait voulu faire le petit Brutus. — Général, vous n'êtes point César, répondit M. A....... »

...... Le jour où l'auteur des *Vénitiens* (qui venait d'être nommé à l'institut, et qui avait eu pour concurrent M. Lemercier), fut présenté à l'empereur en qualité de membre de cette illustre société, Napoléon ne trouva rien de plus gracieux à lui dire, que de lui demander pourquoi M. Lemercier n'était pas de l'institut? Parce que j'en suis, répondit sans hésiter le nouvel académicien.

CONSEILS

AUX RÉDACTEURS DU JOURNAL DES ARTS.

Ce n'est pas sans plaisir, messieurs, que j'ai appris que nous avons un journal de plus; j'aime les journaux, quoique je ne sois ni homme de lettres, ni homme

d'état, ou peut-être parce que je ne suis ni l'un ni l'autre. En effet, si mon amour-propre n'en attend rien, il n'en craint rien non plus ; pourquoi donc n'applaudirais-je pas à la multiplication de ces tribunaux dont je ne suis pas justiciable ? leurs arrêts ne peuvent me causer la moindre peine ; bien plus, je les lis souvent avec plaisir ; car, à vous parler franchement, je ne suis pas absolument exempt d'une petite faiblesse que je crois inhérente au cœur de l'homme ; je ne connais pas l'envie, mais je ne puis me défendre d'une certaine joie, quand je vois le ridicule s'attacher aux efforts de quiconque a tâché de sortir de la ligne où nous avions jusqu'alors marché de front.

Vous dirai-je tout ? juste ou non, les jugemens des journalistes me divertissent également ; il ne me faut pour cela que des sottises ; or, quand elles ne sont pas dans l'ouvrage critiqué, elles se trouvent dans la feuille qui critique ; ainsi, de quelque manière que la chose tourne, je suis toujours sûr de rire aux dépens de quelqu'un. L'intérêt qu'on prend généralement à la lecture des journaux est, à peu de chose près, le même que celui qui conduit le public au Palais de Justice, où il ne juge pas moins les jugeurs que les jugés.

Un autre motif se joint à ceux dont je viens de vous faire l'aveu, pour vous encourager dans votre entreprise. J'étais abonné pour un an à un journal dont vous vous êtes chargés de remplir les engagemens ; il ne m'est pas désagréable d'apprendre que mes avances ne seront pas perdues, et que, grâce à votre spéculation, je ne serai pas trompé dans la mienne.

J'y dois gagner même, car j'ai tout lieu de croire que le ton de votre feuille quotidienne (*quotidienne*, soit dit sans vous offenser), ne peut pas être celui du pamphlet *quintidien* qu'elle remplace. Ayez autant d'esprit que lui, mais ayez plus de mesure, plus de solidité, plus de circonspection. Cet enfant gâté touchait à tout, et me rappelle ces étourdis qui jouent avec de l'artifice et se brûlent en brûlant les autres. Telle n'était pas,

dira-t-il, son intention ; soit, mais si avec une fusée on embrase le grenier à foin du voisin, quoique ce malheur ne soit que la conséquence d'un jeu, n'est-il pas naturel que l'incendié le trouve peu plaisant, et n'acquitte pas l'incendiaire sur la question intentionnelle ?

Ne vous exposez pas à pareil inconvénient. Choisissez si bien les objets de votre critique, et précisez d'une manière si positive l'esprit et l'intérêt dans lesquels vous écrivez, qu'aucune interprétation malveillante ne puisse obtenir crédit contre vous. Tous les journaux travaillent sur un fonds commun, tâchez de vous rendre ce fonds propre par des formes qui vous soient particulières. Avec de l'esprit, du goût, de la modération et de l'impartialité, vous courrez peu le risque d'être confondus avec la majeure partie des écrivains qui publient journellement leurs opinions politiques et littéraires. J'ai tant soit peu réfléchi sur les défauts qu'un journaliste doit éviter pour ne pas leur ressembler; me permettrez-vous de vous faire part de mes idées ? Elles ne vous seront peut-être pas inutiles. Si les bonnes qualités sont le contre-pied des mauvaises, vous indiquer ce que vous devez fuir, c'est vous montrer ce qu'il vous faut atteindre.

Tout journal est institué, comme on sait, pour donner des conseils aux ministres et aux littérateurs, pour régénérer le Parnasse et le gouvernement. Mais comme les gens en place ne sont pas toujours si patiens que les gens de lettres, et qu'ils sont ordinairement plus puissans, les journalistes les traitent avec un peu plus d'égards. C'est en caressant la passion qu'ils lui supposent qu'ils parlent à un gouvernement, tandis que c'est d'après leurs propres passions qu'ils gourmandent la littérature.

Gardez-vous de cette double lâcheté. S'il n'est pas prudent de blâmer les grands quand ils ne font pas le bien, il n'est pas honorable de les louer quand ils font le mal ; il est infâme, surtout, de leur conseiller le mal

qu'ils n'ont pas fait et qu'ils ont scrupule de faire. En vain me répondrez-vous que plus d'un journal a donné ce système pour base à ses succès. Je doute qu'on réussisse long-temps par de semblables moyens. L'état de révolution, comme l'état de délire, est passager, et n'est pas commun en même temps à tous les esprits. Quand on revient à un état plus calme, on a honte et quelquefois horreur des fureurs auxquelles on a pu se livrer, et on exècre les misérables qui, loin de vous tenir les mains, les ont déliées, les ont armées. Dans le moment de la fièvre politique, les journaux ne font même pas toujours fortune en flattant la passion dominante. Le *Journal Général*, s'il peut être franc, vous dira qu'il n'y a pas, à beaucoup près, autant gagné que le *Journal des Débats* y a perdu, ce dont il ne se vante pas.

Louer ceux qui veillent aux intérêts du corps social d'être justes sans dureté, fermes sans roideur; de préférer l'indulgence à la rigueur, et la guérison des membres malades à leur amputation; les louer de recevoir les hommes égarés à récipiscence, de chercher à consolider l'état, en maintenant les institutions diverses dont il se compose, et la prospérité de ces institutions en maintenant, dans leurs emplois, les hommes qui les remplissent honorablement; répéter sans cesse qu'il n'y a de solidité pour un gouvernement, qu'autant que ses intérêts s'accordent avec les intérêts du plus grand nombre, c'eût été, il y a peu de temps, parler le langage du courage, ce sera, en tout temps, parler celui de la raison.

La lâche complaisance, la rigueur excessive, l'injustice enfin a moins d'inconvéniens en littérature qu'en politique. Cependant il est bon de s'en garantir: elle donne à un journal un caractère d'ignorance ou de partialité, qui le rend inutile aux lettres et finit par lui devenir nuisible à lui-même. Ne confondez pas la critique avec la satire, la plaisanterie avec l'injure, et le goût avec le dégoût; songez que c'est pour l'intérêt

de l'art et non contre l'intérêt des artistes, que vous écrivez; principe que le *Journal de Paris* méconnaît quelquefois, le *Journal Général* trop souvent, et le *Journal des Débats* toujours.

Soyez attentifs au choix de vos collaborateurs. Soyez attentifs aussi à la manière dont vous leur distribuerez les matières qui doivent être traitées dans votre feuille. Vous comptez sans doute parmi eux quelques abbés, quelques femmes, et quelques auteurs de boulevarts; où votre société serait la seule dans laquelle ces espèces de littérateurs ne se seraient pas introduites. Faites en sorte que vos femmes ne parlent pas de tactique, vos abbés de théâtre, et vos farceurs de jurisprudence. Renvoyez les femmes aux romans, les abbés aux livres classiques, et les farceurs à leurs tréteaux. En matière sérieuse, les arrêts de pareils juges seraient trop souvent ridicules; et, outre que tout ce qui est ridicule n'est pas toujours plaisant, vous n'avez pas moins d'intérêt à vous garder de l'excès de la bouffonnerie que de l'excès de la gravité.

C'est entre les deux extrêmes que se trouvent la raison aimable et la bonne plaisanterie. Des leçons préparées par l'une et assaisonnées par l'autre assureraient le succès de votre journal. Elles abondent sous la plume ingénieuse et maligne de l'*Hermite*, de MM. le Montey, Hoffman, Étienne, Colnet: voilà les collaborateurs que vous devriez surtout vous donner.

Les deux chambres vont s'ouvrir. Vous ne négligerez probablement pas de rendre compte de leurs séances: faites en sorte que cet article soit exact et décent. Gardez-vous, à cet effet, d'en confier la rédaction au premier venu. N'en chargez pas surtout un auteur du Vaudeville, comme cela est arrivé, il y a trois mois, à l'*Aristarque* et à la *Quotidienne*, auxquels un entrepreneur de chansons, qui entreprend aussi des articles, vendait à deux journaux le même travail, *ce qui s'appelle tirer d'un sac deux moutures*. Il y aurait plus d'un inconvénient à ce choix. D'abord les graves

objets qui vont se traiter pourraient bien n'être pas tous à la portée d'une tête habituellement occupée d'objets futiles. De plus, les écrivains de ce genre, dont l'usage du calembourg a plus étendu l'esprit que le jugement, détourne quelquefois de leur sens naturel, quand ils interprêtent les idées des autres, les mots qu'ils emploient continuellement dans un sens détourné; enfin, ces messieurs, accoutumés à tout voir du parterre ou de l'orchestre, prennent quelquefois les législateurs sur leurs bancs, pour des acteurs sur la scène; et, pour donner à leur article une forme plus dramatique, tiennent notes des gestes, dessinent les attitudes, et traduisent la pantomime de la séance; traduction à l'aide de laquelle ils mettent tout le monde en jeu, font parler celui qui s'est tû, celui-là même qui n'a jamais rien dit; ce qui me semble plus ingénieux que loyal, et moins propre à préparer des matériaux à l'histoire, qu'à accroître les ressources de la calomnie et de la délation.

Vous me semblez avoir pris la résolution de ne signer vos articles ni d'un nom de guerre, ni même d'une lettre initiale. Cela me paraît assez sage, dès lors que vous ne jugez pas à propos de les signer de votre nom propre.

Ces initiales apposées à la fin d'un paragraphe, comme une marque à un mouchoir, sont beaucoup moins utiles sur le papier que sur le linge; elles n'apprennent rien au public, et les particuliers n'en ont pas besoin pour s'assurer la propriété d'un chiffon qu'on a rarement la fantaisie de leur dérober.

Quant à ces noms de caractère, tels que le *Spectateur*, l'*Observateur*, le *Modérateur*, et tant d'autres, ils annoncent toujours une prétention, et manifestent presque aussi souvent de l'impuissance; ils rappellent trop fréquemment ces Arlequins, ces Polichinelles et ces Gilles de bal, qui n'ont presque jamais l'esprit de leur masque. Dans les journaux comme au bal, c'est moins par son surnom que par ses propos qu'il faut

se faire remarquer. L'anonyme convient dans un journal à un homme d'esprit, comme le domino noir, dans le bal, à un homme du bon ton. C'est ce simple déguisement qu'il vous faut prendre. Laissez la coiffe et le panier de madame de Pimbèche à la *Gazette*; la guimpe et le scapulaire de la Nonne sanglante, à la *Quotidienne*; l'habit de dom Bazile, au *Journal Général*; au *Journal des Débats* le rabat et le chapeau des frères ignorantins; l'habit d'Arlequin au *Journal de Paris*, qui ressemble à tout; enfin, l'habit qu'il voudra à l'*Aristarque*, qui ne ressemble à rien; et tout en usant, sous votre domino, de la liberté que donne le travestissement, n'en abusez jamais au point que vous ne puissiez quitter le masque sans rougir, s'il fallait vous montrer à visage découvert.

Falaise, ce 23 septembre 1815.

Un de vos abonnés.

PASQUIN ET MARFORIO,

ou *Diologue sur les arts et sur leurs principales productions* (N°. 2.).

Marforio. — Que fais-tu donc, Pasquin, enseveli sous cet amas de volumes?

Pasquin. — Je compile.

Marf. — Comme feu l'abbé Trublet, sans doute?

Pasq. — Ce n'est pas là le modèle que je me suis proposé. J'espère recueillir quelque fruit de mes recherches, je me flatte sur-tout d'en tirer certaines inductions qui......

Marf. — Propos de compilateurs. Crois-tu donc que l'espèce humaine s'améliore aujourd'hui plus que jamais? l'expérience des pères est perdue pour les enfans.

Pasq. — Ah! Marforio, tu as de l'humeur.

Marf. — Parbleu, on en aurait à moins. Après un long silence nous choisissons un journal pour y faire insérer quelques observations ; le journal disparaît sans qu'on ait pu savoir pourquoi ni comment. Nous prenons les beaux-arts pour texte de nos entretiens, et bientôt.......

Pasq. — Doucement, doucement,

« C'est pousser à l'excès ta mordante hyperbole. »

A la vérité, le flambeau des arts ne brille pas en ce moment d'un éclat bien vif; mais il n'est point encore éteint.

Marf. — Le moyen de le rallumer, lorsque le foyer n'existera plus pour nous ?

Pasq. — Je t'entends. Comme toi je gémis ; mais nos regrets sont inutiles. Feuilletons l'antiquité, peut-être y trouverons-nous un motif de consolation.

Marf. — Dis plutôt d'autres sujets de peines.

Pasq. — N'importe. Prenons-nous-en aux morts, puisqu'il n'est pas permis de parler des vivans. — Lorsque tu es venu m'interrompre dans mes méditations, je venais de compulser tout ce qu'on a écrit sur la bibliothèque d'Alexandrie, et je faisais cette réflexion : si le farouche Omar ou ses lieutenans, plus farouches encore, avaient su lire, l'Europe eût été civilisée quelques siècles plus tôt.

Marf. — Le paradoxe est fort.

Pasq. — Pour être compris, il n'a besoin que de quelques développemens. Tu ne nieras pas, par exemple, Marforio, que les Ptolomées, en formant cette immense bibliothèque, n'aient fait d'Alexandrie le centre de la civilisation de l'Orient. Non seulement ce riche dépôt était constamment ouvert aux savans de la ville d'Alexandrie, mais tous les étrangers qui cultivaient les sciences ou les lettres, y étaient admis avec autant de politesse que de libéralité. Cette facilité, offerte à chacun de se livrer à tous les genres d'étude, fit naître d'abord une école d'hommes célèbres par leur savoir,

et porta ensuite dans toutes les classes le goût des lettres. C'est le cas d'appliquer ce vers d'Ovide :

Emollit mores, nec sinit esse feros.

Marf. — Je tombe d'accord avec toi sur tous ces points, mais je ne vois pas où tu veux en venir.

Pasq. — Je suppose un moment que les Mahométans (ainsi que les Tartares l'ont fait à l'égard des Chinois) aient senti la supériorité que la culture des lettres avait donnée aux habitans d'Alexandrie, qu'ils aient su lire enfin ; à coup sûr, au lieu de brûler un monument si précieux pour la civilisation, ils auraient prié les Alexandrins de les introduire dans le sanctuaire des sciences ; ils auraient recherché l'amitié des gens de lettres, auraient profité de leurs lumières et seraient parvenus peu-à-peu à se dépouiller de ce que leurs mœurs avaient de grossier et de barbare.

Marf. — Quand je vous accorderais encore la justesse de cette hypothèse, où cela nous conduirait-il?

Pasq. — Reportons-nous maintenant à l'époque des croisades. Examinons tout ce que les Européens ont rapporté de connaissances, dans les sciences et dans les arts, de leurs excursions en Orient, et concluons-en que s'ils ont gagné quelque chose par leur contact avec des peuples à demi-barbares, ils auraient conquis la civilisation, chez des peuples instruits et policés.

Marf. — Tes suppositions ne manquent pas de probabilité ; mais je vais supposer à mon tour que les califes, au lieu d'être tout-à-fait ignorans, eussent eu quelque goût pour les lettres et les sciences, et qu'au lieu de brûler la bibliothèque d'Alexandrie, ils en eussent dispersé les volumes et les eussent transportés dans leurs différens califats, qu'en serait-il résulté ?

Pasq. — Si je ne me trompe, le démembrement de cette bibliothèque aurait eu à-peu-près le résultat que le feu a produit. Il ne suffit pas d'avoir du grain pour ensemencer, il faut encore un terrein fertile et sur-tout de bons agriculteurs pour diriger le labourage.

Hélas ! (s'écria un artiste, qui faute d'autres antiquités était venu dessiner les statues de Pasquin et de Marforio) ; hélas ! les hommes tourneront-ils toujours dans le même cercle d'erreurs ? J'ai vu rassembler dans ma patrie ce que le génie des arts avait enfanté de plus beau ; j'ai été témoin de l'élan que cette riche collection avait imprimé aux arts et à l'industrie ; nous étions sur le point de parvenir, pour tous les objets qui dépendent des arts, du dessin, à ce degré de recherche et de perfection où étaient arrivés les peuples de la grande Grèce, quand une irruption du Vésuve engloutit et les hommes et les choses ; déjà les productions de nos peintres, de nos statuaires, de nos architectes, étaient recherchées dans tous les pays ; déjà les produits de nos manufactures servaient de modèles dans toute l'Europe, lorsqu'un fléau non moins redoutable que le Vésuve ou la barbarie des califes est venu. . . .

. . . .

CHRONIQUE.

— Malgré des revers trop fameux, les grands talens militaires ne sont pas perdus pour la France. Lisez plutôt, non pas le mandement, mais le *factum* de M. l'archevêque de Malines, qui avance, avec une modestie toute apostolique, que si l'on avait suivi son plan de campagne, la déroute de Moscou n'aurait pas eu lieu. Lisez encore ce long article de la *Gazette*, où madame Y. prend la peine d'indiquer les positions militaires que devait occuper Murat, pour obtenir des succès en Italie. Avec de tels tacticiens, la guerre serait-elle à redouter ? ne retrouverait-on pas dans l'un tout-à-fait la fanfaronnade du vainqueur de Pignerol ; et, à quelques bagatelles près, dans l'autre, toutes les qualités de Jeanne-d'Arc ?

— Un évêque a trouvé inconvenant qu'un prêtre ca-

tholique reçût à son école des jeunes gens qui professent différens cultes : un autre évêque a refusé la sépulture au fils d'un protestant. Est-ce au douzième siècle ; est-ce en Espagne que se sont commis de pareils actes d'intolérance ? Non c'est en 1815, c'est en Suisse, sur le sol de la liberté.

— M. Charles *Blinding*, opticien très-célèbre en Angleterre, se propose d'établir en France un dépôt de lunettes, qui ont obtenu le plus grand succès près du cabinet de Saint-James. Au moyen de ces besicles, qu'il ne faut pas confondre avec des conserves, on voit, en regardant derrière soi, le contraire de ce qui a existé ; devant soi, ce qui n'existera jamais ; et de côté, ce qu'on voudrait qui existât. Certes, les journaux doivent s'opposer de tout leur crédit à l'importation de semblables instrumens d'optique. Quelle serait leur utilité désormais ?

— Mademoiselle B***, du Théâtre-Français, avait un petit chien charmant qui courait ordinairement devant sa voiture : ces jours derniers un cabriolet écrasa le pauvre animal ; le hazard nous rendit témoins des larmes véritables, des exclamations pathétiques, des accens douloureux arrachés à la tendre *Iphigénie* par ce tragique événement. Combien il serait heureux pour mademoiselle B*** et pour les spectateurs qu'elle pût se rappeler sur la scène la mort de son petit chien !

— Il faut qu'il y ait une bien grande différence entre le *génie* et *l'esprit* du christianisme ! témoins les écrits et la conduite de M. de Chateaubriand.

— Le *Géant Vert* et *le Nain Rose* viennent de se faire recevoir de l'ordre des trapistes. Ils ne s'abordent plus que de l'air le plus lugubre, en se disant : *Frère, il faut mourir.*

— Le désintéressement de madame la comtesse de Vallivon, plus connue au théâtre sous le nom de Julie Molé, n'est point un secret de comédie ; tout le monde sait qu'elle n'a jamais prisé que les honneurs. On n'apprendra donc pas sans étonnement qu'elle vient d'in-

tenter un procès singulier au *Journal de Paris*. Il ne s'agit de rien moins que d'obtenir des *dommages et intérêts* pour la perte que font éprouver à la demanderesse les rédacteurs de cette feuille, en la mettant dans la nécessité, par une coupable indiscrétion, de retirer sa pièce (*une suite de Misantropie et Repentir*) qu'on répétait à l'Odéon, et qui devait obtenir le succès le plus brillant.

On dit que de leur côté les rédacteurs du *Journal de Paris* se proposent d'assigner madame la comtesse de Vallivon, en dédommagement pour le préjudice qu'elle leur cause en retirant sa pièce du théâtre. — La chûte de ce drame, disent les rédacteurs, aurait fourni au journal le sujet d'un article piquant, chose assez rare, et leur aurait ainsi procuré une certaine quantité d'abonnés dont le nombre diminue chaque jour.

Dans ce grand conflit d'intérêts, comment prononcera la justice ?... On pense que les parties seront mises hors de cour, et renvoyées par-devant le public, pour ouïr les sifflets prononcer leur sentence.

— La destinée des deux frères Faucher, qui viennent d'être condamnés à mort, à Bordeaux, par le conseil de guerre de la 1re division militaire, a quelque chose de bien remarquable. Nés jumeaux, doués par la nature de la plus exacte ressemblance, ils ont toujours été liés de la plus tendre amitié, et ne se sont pas quittés un seul instant. Ils choisirent en 1791 la carrière des armes, avancèrent rapidement, et se firent distinguer par leur bravoure. Dans un même combat, ils furent blessés tous deux très-grièvement; ils n'étaient pas encore guéris qu'ils furent traduits comme fédéralistes au tribunal révolutionnaire de Rochefort et condamnés à mort. Deux membres de la convention, qui se trouvaient alors sur les lieux, ordonnèrent la révision du jugement; le sursis arriva au moment même où ils montaient sur l'échafaud. Ils furent ensuite acquittés et rendus à la liberté. Peu de temps après ils furent nommés généraux

le même jour. Peines, plaisirs, fortune, tout était commun entre eux, et au moment où nous écrivons, la même mort a peut-être mis un terme à leur existence.

— Nos faiseurs de caricatures ont tout juste autant d'esprit que nos modernes faiseurs de vaudevilles : on voit depuis quelques jours chez tous les marchands d'estampes, *un pied de l'ermite de Sainte-Hélène;* en regardant de près et long-temps, on découvre que les doigts de ce pied sont autant de nez..... Comme cela est ingénieux !.....

— Accusé par les tribuns du peuple, pour crime de trahison et de péculat, Scipion l'Africain répondit en retraçant le tableau de sa vie politique et militaire; puis il s'écria : Romains ! à pareil jour j'ai vaincu les Carthaginois, montons au Capitole en rendre grâce aux dieux. Les services de Scipion, son noble caractère entraînèrent tous les esprits. Il n'y avait à Rome ni *Journal des Debats*, ni *Gazette*, ni *Quotidienne*.

— Le nouveau mémoire de M. le lieutenant-général, comte Carnot, est moins une réponse aux accusations dont il est l'objet, qu'un précis historique de sa vie. Sa publication a produit une impression vive ; on en peut juger par les invectives de certains journalistes.

— La seconde classe de l'Institut propose, pour sujet d'un prix de grammaire, « de donner une définition claire, sans être injurieuse, du mot *quotidienne*, considéré comme substantif. »

— Nous ne voyons plus que des sermons dans les journaux. Le R. P. capucin qui nous apparut tout-à-coup ces jours derniers, comme une vision céleste, se serait-il fait journaliste ?

— Madame de *** (dont le tendre intérêt pour M. de *** est presque aussi actif que l'ambition de ce dernier), sollicitait de toute la vivacité de ses sentimens et de son caractère le prince de ***, pour qu'il élevât son illustre protégé au poste éminent où cette dame le croit appelé par le vœu général : M. de *** multi-

plisait les objections ; l'ardente protectrice y répondait en exaltant le prodigieux mérite de M. de ***, et en invoquant l'opinion publique qui le désignait pour cette place...... Eh bien, madame, je consens à l'y porter, répondit le prince, mais à une condition.... c'est que vous me trouverez, dans tout le royaume, une seule personne qui soit de votre avis.

— Voici une des gentillesses du *Géant Vert* :

« Il circule dans le monde, sous le titre de *Jugement dernier*, une gravure d'une expression effrayante, » qui représente quarante-neuf personnages entassés » dans la barque à Caron. » Vient ensuite la liste nominative de quarante-neuf personnages, parmi lesquels on voit figurer plusieurs femmes. Qu'on laisse faire ces messieurs, et bientôt cette caricature deviendra un tableau d'histoire.

— Certains journalistes vont chaque jour implorant des mesures de rigueur ; ils nous rappellent ces honnêtes gens, qui dans la foule, crient au voleur, avec la montre de leur voisin dans la poche.

— Comment se fait-il que deux ou trois journaux, qui se prétendent français, nous donnent, chaque matin, le commentaire ou l'équivalent de cette affreuse maxime : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas ?*

— L'académie des Beaux-Arts de Florence publie dans son programme pour le concours qui s'ouvrira le premier juillet 1816, et auquel sont appelés les artistes de toutes les nations, le sujet suivant pour prix de dessin.

— « Pierre Caponi, déchirant, en présence de Charles » VII, le traité, trop humiliant pour sa république, » que ce prince prétendait imposer à Florence. »

Comme un secrétaire de Charles VII lisait ce traité en présence des députés de la ville, du nombre desquels était Caponi ; celui-ci le lui arracha des mains et le mit en pièces, en disant au roi : *Faites donc battre le tambour, et nous, nous sonnerons nos cloches.* Le prix est une médaille d'or de la valeur de quinze sequins.

CLEF DES ANAGRAMMES

Employés dans les deux premiers volumes du Nain Jaune et dans le volume des Fantaisies.

Anti-gallicus-handsomefield. — Beauchamp.
Amphitrio-follieulus-vesper. — Etienne Feuillant.
Asellus amatus. — Aimé Martin.
Aubry de Castel fulgens (le révérend père). — Châteaubriand.
Barbotina du petit étang. — Madame de Beaubassin.
Bazérophile-Perprit. — Rippert.
Betty Hardas. — Madame de Duras.
Bienauvent (le prince de). — Le prince de Bénévent.
Bombix de Feratel. — Papillon de la Ferté.
Bridavis Nectonfal. — Falconet.
Brumarius-Laisgal. — Gallais.
Brutus-Tarquin-Naneville. — Villenave.
Buelrar. — Barruel.
Camilla Genreber. — Madame Bérenger.
Carloman-Noessallis. — Charles de Noailles.
Carolus Letellacre. — Lacretelle jeune.
Caseus helveticus Grawam (le capitan). — Prince de Wagram.
Censor Sandemer. — Demersan.
Cha-abas Telefz. — Feletz.
Coclès, Picaros de Veselingis. — Sevelinges.
Coterets (l'abbé). — Cauteret.
Cunegonde Roba. — Madame Baor.
Curvissimus faciuntasinos. — Fontanes.
Dandinus Reguise. — Séguier.
Deamède-Hardas. — Amédé de Duras.
Dionisius, ou *Denisius-Catacombophiles* T....... — Trencuil.
Duplex bonhomme Idparc. — Picard.
Emilie Temnorg. — Madame Doumerk.
Emilie Vertubleu. — Emilie Leverd.
Emigré (le vieil). — Picard. — Auger. — Campenon. — Barbier-Weymar. — Feuillant. — Roger - Harel. — Grosse. — M. et madame Guizot.
Errabondus Rubermons. — Rougemont.
Eruma-lampon. — Chateaubriand.
Episcopus Riechar a rupe. — Charier de la Roche, évêque de Versailles.

Explorator-Marebelle. — Bellemare.
Faciuntasinos, — Fontanes.
Fagot (l'abbé.) — Cauteret.
Fanfan Pulchreniger. — Beaunoir.
Franc parleur (le). — De Jouy.
Gar sensis-Daubach-Turris. — Chabaud-Latour.
Gersensis Elobard. — Laborde du Gers.
Gertrude Villemine de Laebas. — Madame de Blacas.
Guesar (le maréchal). — Raguse.
Hipparque Squarre. — Laplace.
Homerus-Dormitans-Gniangnian. — Aignan.
Horatius Ruda. — Comte Daru.
Idparc. — Picard.
Ignace Chouxber. — Berchoux.
Improbus labor. — Laborie.
Jansenius salo. — Lasalle.
Journal de Paris (Monsieur du). — Colnet.
Journal des débats (*monsieur du*). — Hoffmann.
Journal général (monsieur du). — Feuillant.
Gazette de France (monsieur de la). — Briffaut.
Latellacre. — Charles Lacretelle.
Lin (J. J.). — Jaquelin.
Loban (le révérend père). — De Bonald.
Maria-Theresia. — La duchesse d'Angoulême.
Martinica Cubud. — Madame Dubuch.
Mascarille sengil (la comtesse). — Genlis.
Mercurius Caro. — Chéron.
Micaldo. — Michaud.
Naturalis Viecur. — Cuvier.
Néoga Zaremut. — Remuzat.
Nestor Radus. — Suard.
Naveville. — Villenave.
Numerarius Tauberj. — Comte Jaubert.
Nutim. — Mutin.
Obscurantissimi fratres de Sibrac. — Les frères Brissac de Nérac (Lot-et-Garonne).
Œdilis Garonensis Chlin. — Linch, maire de Bordeaux.
Orator s... cisson de.... — l'abbé de Boulogne.
Parvulus ... agnus sapiens. — Lesage.
Pastornonfido. — Pastoret.
Pater conscriptus septemsacchi. — Comte de Cessac.
Picaros-Coclès de Veselingis. — Sevelinges.

Pictor hœron. — Rohan.
Poligonum fagopyrum. — Sarrazin.
Prodigus-Rusticus-Cepmanon. — Campenon.
Prætor urbsnova. — Villeneuve, préfet d'Agen.
Quotidienne (Monsieur de la). — Moreau Comagny.
Radegonde Cudane de Rentsé. — La duchesse de Sérant.
Ranef. — Ferand.
Reguise (le président). — Séguier.
Roc Druemal. — Marduel, curé de St-Roch.
Rusticus Cepmanon. — Campenon.
Salixte Noessallis. — Alexis de Noailles.
Sarémut (Néoga). — Rémusat.
Silvanus à pratis. — Silvain Desprès.
Sulpicius-Syfroinoüs. — Fraysinoüs.
Taillau-Taubrif. — Brifaut.
Telefz. — Feletz.
Tinerb. — Bertin.
Volubilis de Guers. — Comte Ségur.



